ORDRE DU JOUR
SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL
DU 6 NOVEMBRE 2018 – 19 h

AGENDA
ORDINARY SITTING OF COUNCIL
NOVEMBER 6, 2018 – 7:00 P.M.

OUVERTURE / OPENING

1) **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR / ADOPTION OF THE AGENDA**

2) **RAPPORT DU MAIRE / MAYOR'S REPORT**

3) **PÉRIODE DE QUESTIONS / QUESTION PERIOD**

4) **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2018, ET DES SESSIONS EXTRAORDINAIRES DU 22 ET 29 OCTOBRE 2018 / ADOPTION OF THE MINUTES OF THE ORDINARY SITTING HELD OCTOBER 2, 2018, AND THE EXTRAORDINARY SITTINGS HELD OCTOBER 22 AND 29, 2018**

5) **DÉPOT DE DOCUMENTS / TABLING OF DOCUMENTS**

a) Liste des comptes payés du 15 septembre au 18 octobre 2018 au montant de 1 148 443,70 $ / List of accounts paid from September 15 to October 18, 2018, in the amount of $1,148,443.70

b) États financiers – août 2018 / Financial statements – August 2018

c) États comparatifs semestriels en vertu de l'article 176.4 du *Code Municipal du Québec* / Biannual comparative statements under the provision of article 176.4 of the *Municipal Code of Québec*

d) Amendements budgétaires septembre 2018 / Budget amendments September 2018

e) Dépôt du procès-verbal de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme et du développement durable du 5 septembre 2018 et que ce document soit conservé aux archives municipales sous la cote de classification 114.204 / Tabling of the September 5, 2018 minutes of the planning and sustainable development advisory committee and that this document be filed in the municipal archives under the classification code 114.204

f) Dépôt des procès-verbaux des rencontres du groupe de travail sur les services de santé à Chelsea du 14 juin et du 25 septembre 2018, et que ces documents soient conservés aux archives municipales sous la cote de classification 114.219 / Tabling of the June 14 and September 25, 2018, minutes of the meeting of the working group on health services in Chelsea, and that these documents be filed in the Municipal Archives under the classification code 114.219

g) Dépôt du procès-verbal de la rencontre du comité consultatif des travaux publics et des infrastructures du 7 septembre 2018 et que ce document soit conservé aux archives municipales sous la cote de classification 114.206 / Tabling of the September 7, 2018 minutes of the public works and infrastructure advisory committee and that this document be filed in the municipal archives under the classification code 114.206

h) Dépôt du procès-verbal de la rencontre du comité consultatif des finances et suivi budgétaire du 20 août 2018 et que ce document soit conservé aux archives municipales sous la cote de classification 114.203 / Tabling of the August 20, 2018 minutes of the finance advisory committee budget monitoring and that this document be filed in the municipal archives under the classification code 114.203

i) Dépôt du procès-verbal de la rencontre du comité consultatif des ressources naturelles du 20 août 2018 et que ce document soit conservé aux archives municipales sous la cote de classification 114.212 / Tabling of the August 20, 2018 minutes of the natural resources advisory committee and that this document be filed in the municipal archives under the classification code 114.212

6.1) <u>SERVICES ADMINISTRATIFS / ADMINISTRATIVE SERVICES</u>

a) Adoption du règlement numéro 1089-18 - Règlement modifiant le règlement numéro 1032-17 – Clause de taxation et dispositions relatives à l'annexe A (modification de la charte des unités et ajout du lot 5 755 711) / Adoption of by-law number 1089-18 – By-law modifying by-law number 1032-17 – Taxation clause and provisions concerning appendix A (modification of the units table and addition of lot 5 755 711)

b) Adoption du règlement numéro 1090-18 - Règlement modifiant le règlement numéro 1035-17 – Clause de taxation et dispositions relatives à l'annexe A (modification de la charte des unités et ajout du lot 5 755 711) / Adoption of by-law number 1090-18 – By-law modifying by-law number 1035-17 – Taxation clause and provisions concerning appendix A (modification of the units table and addition of lot 5 755 711)

c) Adoption du règlement numéro 1091-18 - Règlement modifiant le règlement numéro 1036-17 – Clause de taxation et dispositions relatives à l'annexe B (modification de la charte des unités et ajout du lot 5 755 711) / Adoption of by-law number 1091-18 – By-law modifying by-law number 1036-17 – Taxation clause and provisions concerning appendix B (modification of the units table and addition of lot 5 755 711)

d) Adoption du règlement numéro 1092-18 - Règlement modifiant le règlement numéro 1037-17 – Clause de taxation et dispositions relatives à l'annexe A (modification de la charte des unités et ajout des lots 2 635 965, 2 635 982, 2 635 983, 2 636 034, 4 121 367, 5 755 711, 5 908 354 et 6 243 909) / Adoption of by-law number 1092-18 – By-law modifying by-law number 1037-17 – Taxation clause and provisions concerning appendix A (modification of the units table and addition of lots 2 635 965, 2 635 982, 2 635 983, 2 636 034, 4 121 367, 5 755 711, 5 908 354 and 6 243 909)

e) Adoption du règlement numéro 1093-18 - Règlement modifiant le règlement numéro 1033-17 – Clause de taxation et dispositions relatives à l'annexe A (modification de la charte des unités et ajout des lots 2 635 965, 2 635 982, 2 635 983, 2 636 034, 4 121 367, 5 908 354 et 6 243 909) / Adoption of by-law number 1093-18 – By-law modifying by-law number 1033-17 – Taxation clause and provisions concerning appendix A (modification of the units table and addition of lots 2 635 965, 2 635 982, 2 635 983, 2 636 034, 4 121 367, 5 908 354 and 6 243 909)

f) Adoption du règlement numéro 1094-18 - Règlement modifiant le règlement numéro 1034-17 – Clause de taxation et dispositions relatives à l'annexe A (modification de la charte des unités et ajout des lots 2 635 965, 2 635 982, 2 635 983, 2 636 034, 4 121 367, 5 908 354 et 6 243 909) / Adoption of by-law number 1094-18 – By-law modifying by-law number 1034-17 – Taxation clause and provisions concerning appendix A (modification of the units table and addition of lots 2 635 965, 2 635 982, 2 635 983, 2 636 034, 4 121 367, 5 908 354 and 6 243 909)

g) Adoption du règlement numéro 1095-18 - Règlement modifiant le règlement numéro 1038-17 – Clause de taxation et dispositions relatives à l'annexe A (modification de la charte des unités et ajout des lots 2 635 965, 2 635 982, 2 635 983, 2 636 034, 4 121 367, 5 908 354 et 6 243 909) / Adoption of by-law number 1095-18 By-law modifying by-law number 1038-17 – Taxation clause and provisions concerning appendix A (modification of the units table and addition of lots 2 635 965, 2 635 982, 2 635 983, 2 636 034, 4 121 367, 5 908 354 and 6 243 909)

h) Adoption du règlement numéro 1096-18 - Règlement modifiant le règlement numéro 1039-17 – Clause de taxation (modification de la charte des unités) / Adoption of by-law number 1096-18 – By-law modifying by-law number 1039-17 – Taxation clause (modification of the units table)

i) Adoption du règlement numéro 1097-18 - Règlement modifiant le règlement numéro 1040-17 – Clause de taxation (modification de la charte des unités) / Adoption of by-law number 1097-18– By-law modifying by-law number 1040-17 – Taxation clause (modification of the units table)

j) Adoption du règlement numéro 1098-18 - Règlement modifiant le règlement numéro 1041-17 – Clause de taxation (modification de la charte des unités) / Adoption of by-law number 1098-18 – By-law modifying by-law number 1041-17 – Taxation clause (modification of the units table)

k) Adoption du règlement numéro 1085-18 – Règlement relatif à la publication des avis publics municipaux / Adoption of by-law number 1085-18 – By-law concerning the publication of municipal public notices

l) Adoption du protocole d'intervention élaboré par la MRC des Collines-de-l'Outaouais visant les services d'urgence en milieu isolé hors route / Adoption of the intervention agreement developed by the MRC des Collines-de-l'Outaouais for off-road isolated emergency services

m) Nomination d'un représentant municipal sur le conseil d'administration de l'organisme sans but lucratif « Voie Verte Chelsea » / Appointment of a municipal representative on the Board of Directors of the non-profit organization « Voie Verte Chelsea »

n) Présentation du projet de règlement numéro 1104-18 et avis de motion – Règlement relatif à la collecte et au traitement des matières résiduelles (règlement remplaçant le règlement numéro 1061-18) / Presentation of the draft by-law number 1104-18 and notice of motion – By-law concerning the removal and treatment of residual materials (by-law replacing by-law number 1061-18)

o) Octroi du contrat pour l'achat de systèmes de chaînes à neige « Onspot » pour les camions de déneigement / Awarding of the contract for the purchase of « Onspot » tire chains for snow removal trucks

p) Octroi du contrat pour la location de refroidisseurs d'eau sans bouteille / Awarding of the contract for the rental of bottle-less water coolers

q) Recommandation pour octroyer le mandat à la firme WSP Canada inc. pour réaliser une mise à jour de l'évaluation environnementale de site phase 1 pour le sentier communautaire / Recommandation to mandate WSP Canada inc. to update the phase 1 environmental evaluation for the community trail

r) Recommandation pour octroyer le mandat à la firme WSP Canada inc. pour réaliser l'évaluation environnementale de site phase 2 pour le sentier communautaire au sud du chemin Loretta / Recommandation to mandate WSP Canada inc. for the phase 2 environmental evaluation for the community trail south of chemin Loretta

s) Autorisation de services professionnels d'ingénierie supplémentaires au Consortium Aquasphera - Kije Sipi pour l'étude des ponceaux et l'établissement d'un plan de drainage pour l'aménagement du sentier communautaire / Authorization for additional professional engineering services to Consortium Aquasphera - Kije Sipi for a culverts study and a drainage plan for the construction of the community trail

t) Approbation des critères d'évaluation et de pondération pour l'évaluation des services professionnels d'un(e) auditeur(rice) / Approval of the evaluation and weighting criteria for the evaluation of professional services for an auditor

u) Mandat de trois ans à l'Union des municipalités du Québec pour l'achat de carburants en vrac / Mandate of three years to the Union des municipalités du Québec for the purchase of bulk fuels

v) Autorisation de travaux de drainage sur le sentier communautaire / Authorization for drainage work on the community trail

w) Appui au propriétaire du lot 3 031 578 du cadastre du Québec – 1418, Route 105 / Support to the owner of lot 3 031 578 of the Québec cadastre – 1418 Route 105

x) Amendement à la politique régissant l'alcool et les drogues en milieu de travail / Amendment to the alcohol and drugs policy in the workplace

6.2) RESSOURCES HUMAINES / HUMAN RESOURCES

a) Embauche d'un coordonnateur des infrastructures / Hiring of an infrastructures coordinator

b) Embauche d'un opérateur-chauffeur classe A / Hiring of a class A operator-driver

c) Embauche d'un opérateur-chauffeur classe A / Hiring of a class A operator-driver

d) Embauche d'un préposé à l'entretien – égouts, aqueducs et infrastructures / Hiring of a maintenance attendant for sewers, water and infrastructures

e) Confirmation d'un employé à titre d'opérateur-chauffeur classe A / Confirmation of an employee as a class A operator-driver

7) URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE / PLANNING AND SUSTAINABLE DEVELOPMENT

a) Dérogation mineure – 11, chemin Hudson / Minor Exemption – 11 chemin Hudson

b) Dérogation mineure – 16, chemin David / Minor Exemption – 16 chemin David

c) Dérogation mineure – 31, chemin du Ravin / Minor Exemption – 31 chemin du Ravin

d) Dérogation mineure – 120, chemin Musie Loop / Minor Exemption – 120 chemin Musie Loop

e) Plan d'implantation et d'intégration architecturale – 324, chemin de la Traverse / Site Planning and Architectural Integration Program – 324 chemin de la Traverse

f) Renouvellement d'un mandat au comité consultatif d'urbanisme et du développement durable – Monsieur Hervé Lemaire / Renewal of a mandate for the planning and sustainable advisory committee – Mr. Hervé Lemaire

g) Adoption du règlement numéro 1099-18 relatif à l'installation et l'entretien des installations septiques de types secondaire, secondaire avancé ou tertiaire sur le territoire de la Municipalité de Chelsea et l'imposition d'une tarification / Adoption of the by-law number 1099-18 respecting septic installations and the maintenance of secondary treatment systems, advanced secondary treatment systems or tertiary treatment systems on the territory of the Municipality of Chelsea and charging fees

h) Autorisation de signer les contrats de services pour l'entretien des installations septiques de types secondaire, secondaire avancé ou tertiaire / Autorization to sign service contracts for the maintenance of secondary treatment systems, advanced secondary treatment systems or tertiary treatment systems

i) Adoption du règlement numéro 1084-18 modifiant certaines dispositions du règlement de zonage numéro 636-05 – Dispositions relatives aux habitations unifamiliales en rangées / Adoption of by-law number 1084-18 amending specific provisions of the zoning by-law number 636-05 – Provisions on single-family row dwellings

8) TRAVAUX PUBLICS / PUBLIC WORKS

a) Autorisation de signature – Cession du chemin du Grand-Pic / Authorization to sign – Transfer of chemin du Grand-Pic

b) Autorisation de signature – Cession du chemin Bates, un parc et deux sentiers / Authorization to sign – Transfer of chemin Bates, a park and two trails

c) Autorisation de céder le lot 6 243 911 – partie de l'ancienne emprise du chemin Cecil / Authorization to transfer lot 6 243 911 – part of the old road allowance of chemin Cecil

d) Adoption du règlement numéro 1102-18 – Règlement modifiant le règlement numéro 949-15 relatif à la mise en place de travaux municipaux - Dispositions relatives aux acceptations des travaux et normes de construction / Adoption of by-law number 1102-18 – By-law modifyng by-law number 949-15 with respect to the implementation of municipal work – Provisions regarding the acceptance of work and construction standards

9) LOISIRS, SPORT, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE / RECREATION, SPORT, CULTURE AND COMMUNITY LIFE

a) Félicitations à Mme Paula Murray élue à l'académie internationale de la céramique / Congratulations to Mrs. Paula Murray elected into the International Academy of Ceramics

10) SÉCURITÉ PUBLIQUE / PUBLIC SAFETY

11) LEVÉE DE LA SESSION / ADJOURNMENT OF THE SITTING

Session ordinaire du 6 novembre 2018 / November 6, 2018, ordinary sitting

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que l'ordre du jour gouvernant cette session, soit et est par la présente adopté.

Session ordinaire du 6 novembre 2018 / November 6, 2018, ordinary sitting

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

IL EST PROPOSÉ par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que le procès-verbal de la session ordinaire du 2 octobre 2018 et des sessions extraordinaires du 22 et 29 octobre 2018 soient et sont par la présente adoptés**.**

SESSION ORDINAIRE – 2 OCTOBRE 2018

PROCÈS-VERBAL de la session ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Chelsea tenue le 2 octobre 2018 à 19 h à la salle du conseil de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, au 216, chemin Old Chelsea, dans la Municipalité de Chelsea, Québec.

ÉTAIENT PRÉSENTS la conseillère Kay Kerman et les conseillers Simon Joubarne, Pierre Guénard, Greg McGuire, Jean-Paul Leduc et Robin McNeill sous la présidence de la Mairesse Caryl Green.

ÉTAIT ÉGALEMENT PRÉSENTE : Madame Céline Gauthier, Directrice générale par intérim.

Une période de question fut tenue, laquelle a duré environ 20 minutes.

CONVOCATION

Tous les membres du conseil ont été dûment convoqués.

QUORUM

La Mairesse ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare l'assemblée ouverte.

VOTE

À moins d'indication contraire dans le présent procès-verbal, la Mairesse se prévaut de son privilège prévu à l'article 161 du *Code municipal du Québec* (LRQ, c C-27.1) en s'abstenant de voter.

326-18

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Kay Kerman, appuyé par le conseiller Greg McGuire et résolu que l'ordre du jour gouvernant cette session, soit et est par la présente adopté avec les modifications suivantes :

Ajouter :

6.2 e) Nomination de Monsieur Nicolas Falardeau à titre de Directeur du Service de l'urbanisme et du développement durable par intérim

7 n) Demande de financement pour le Programme Climat Municipalités – Phase 2 (Ministère du Développement Durable et de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques, MDDELCC) – Climat Outaouais pour les centre-villageois (COCV)

Retirer :

5 b) États financiers – août 2018

7 b) Dérogation mineure – 774, chemin du Lac-Meech

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SESSION ORDINAIRE – 2 OCTOBRE 2018

327-18

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Simon Joubarne, appuyé par le conseiller Robin McNeill et résolu que le procès-verbal de la session extraordinaire du 30 août 2018 et celui de la session ordinaire du 4 septembre 2018 soient et sont par la présente adoptés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DE LA LISTE DES COMPTES PAYÉS DU 10 AOÛT AU 14 SEPTEMBRE 2018 AU MONTANT DE 736 071,03 $

DÉPÔT DES AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES AOÛT 2018

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DU 8 AOÛT 2018 ET QUE CE DOCUMENT SOIT CONSERVÉ AUX ARCHIVES MUNICIPALES SOUS LA COTE DE CLASSIFICATION 114.204

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU COMITÉ CONSULTATIF DES LOISIRS, DU SPORT, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE DU 2 AOÛT 2018 ET QUE CE DOCUMENT SOIT CONSERVÉ AUX ARCHIVES MUNICIPALES SOUS LA COTE DE CLASSIFICATION 114.205

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU COMITÉ CONSULTATIF DES TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES DU 10 AOÛT 2018 ET QUE CE DOCUMENT SOIT CONSERVÉ AUX ARCHIVES MUNICIPALES SOUS LA COTE DE CLASSIFICATION 114.206

328-18

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 10 297 000,00 $ QUI SERA RÉALISÉ LE 16 OCTOBRE 2018

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Chelsea souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 10 297 000,00 $ qui sera réalisé le 16 octobre 2018, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de $
721-08	488 600,00 $
721-08	1 345 600,00 $
733-09	1 085 800,00 $
733-09	3 450 000,00 $
619-04	72 700,00 $
647-05	3 600,00 $

328-18 (suite)

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de $
649-05	1 700,00 $
692-07	5 600,00 $
743-09	58 500,00 $
745-09	127 300,00 $
747-09	5 300,00 $
757-10	56 200,00 $
759-10	13 700,00 $
787-11	47 100,00 $
788-11	127 000,00 $
790-11	34 000,00 $
813-12	81 100,00 $
816-12	5 600,00 $
851-13	325 600,00 $
1009-17	22 510,00 $
1010-17	4 790,00 $
1062-18	127 500,00 $
1077-18	146 700,00 $
823-12	59 760,00 $
824-12	164 455,00 $
825-12	153 560,00 $
835-12	30 990,00 $
992-16	158 520,00 $
964-16	84 000,00 $
944-15	7 840,00 $
956-16	633 665,00 $
1059-18	73 710,00 $
1051-18	774 670,00 $
1009-17	7 880,00 $
1051-18	297 490,00 $
1051-18	213 960,00 $

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 721-08, 733-09, 619-04, 647-05, 745-09, 788-11, 813-12, 851-13, 1009-17, 1010-17, 1062-18, 823-12, 824-12, 825-12, 835-12, 992-16, 964-16, 944-15, 956-16, 1059-18 et 1051-18, la Municipalité de Chelsea souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Paul Leduc, appuyé par le conseiller Greg McGuire et résolu que les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

- les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 16 octobre 2018;
- les intérêts seront payables semi-annuellement, le 16 avril et le 16 octobre de chaque année;

328-18 (suite)

- les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7);
- les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
- CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
- CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
- CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant:

  BANQUE NATIONALE DU CANADA
  SUCCURSALE 10201
  250-920 BOUL SAINT-JOSEPH
  GATINEAU, QC
  J8Z 1S9

- Que les obligations soient signées par la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants. La Municipalité de Chelsea, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2024 à 2028, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 721-08, 733-09, 619-04, 647-05, 745-09, 788-11, 813-12, 851-13, 1009-17, 1010-17, 1062-18, 823-12, 824-12, 825-12, 835-12, 992-16, 964-16, 944-15, 956-16, 1059-18 et 1051-18 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 16 octobre 2018), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2029 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 721-08, 733-09, 647-05, 745-09, 813-12, 851-13, 823-12, 824-12, 825-12, 835-12, 992-16, 944-15, 956-16, 1059-18 et 1051-18 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **dix (10) ans** (à compter du 16 octobre 2018), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SESSION ORDINAIRE – 2 OCTOBRE 2018

329-18

ADJUDICATION D'UNE ÉMISSION D'OBLIGATIONS À LA SUITE DE DEMANDES DE SOUMISSIONS PUBLIQUES

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts numéros 721-08, 733-09, 619-04, 647-05, 649-05, 692-07, 743-09, 745-09, 747-09, 757-10, 759-10, 787-11, 788-11, 790-11, 813-12, 816-12, 851-13, 1009-17, 1010-17, 1062-18, 1077-18, 823-12, 824-12, 825-12, 835-12, 992-16, 964-16, 944-15, 956-16, 1059-18 et 1051-18, la Municipalité de Chelsea souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a demandé à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 16 octobre 2018, au montant de 10 297 000,00 $;

ATTENDU QU'À la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois (3) soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article :

Nom du soumission-naire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
Valeurs mobilières Desjardins inc.	98,56500	742 000,00 $	2,35 %	2019	3,45656 %
		765 000,00 $	2,55 %	2020	
		790 000,00 $	2,70 %	2021	
		817 000,00 $	2,90 %	2022	
		3 198 000,00 $	2,95 %	2023	
		3 985 000,00 $	3,40 %	2028	
Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc. – RBC Dominion valeurs mobilières inc.	98,57130	742 000,00 $	2,45 %	2019	3,47186 %
		765 000,00 $	2,65 %	2020	
		790 000,00 $	2,75 %	2021	
		817 000,00 $	2,85 %	2022	
		3 198 000,00 $	3,00 %	2023	
		3 985 000,00 $	3,40 %	2028	
Financière Banque Nationale inc.	98,44800	742 000,00 $	2,30 %	2019	3,55714 %
		765 000,00 $	2,60 %	2020	
		790 000,00 $	2,80 %	2021	
		817 000,00 $	2,90 %	2022	
		3 198 000,00 $	3,00 %	2023	
		3 985 000,00 $	3,50 %	2028	

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme Valeurs mobilières Desjardins inc. est la plus avantageuse;

329-18 (suite)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Robin McNeill, appuyé par le conseiller Jean-Paul Leduc et résolu :

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.
- QUE l'émission d'obligations au montant de 10 297 000,00 $ de la Municipalité de Chelsea soit adjugée à la firme Valeurs mobilières Desjardins inc.
- QUE demande soit faite à ce dernier de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission.
- QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS.
- QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises ».
- Que la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

330-18

OCTROI DU CONTRAT POUR DES TRAVAUX DE PROTECTION CONTRE L'ÉROSION DU REMBLAI À L'OUEST DU 64, CHEMIN DE LA RIVIÈRE

ATTENDU QUE suite à l'adoption du plan triennal d'immobilisations (PTI) 2018, des travaux de protection contre l'érosion du remblai à l'ouest du 64, chemin de la Rivière ont été approuvés et un montant de 405 200,00 $ a été prévu à cet effet;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures a procédé à un appel d'offres public pour ces travaux;

ATTENDU QUE suite à cet appel d'offres public publié sur le site du système électronique d'appel d'offres du Gouvernement du Québec (SEAO) quatre (4) soumissions ont été reçues dans les délais prescrits, soit le 1er octobre 2018 :

SOUMISSIONNAIRES	PRIX (taxes incluses)
Construction Edelweiss inc.	128 083,82 $
6535755 Canada inc. (Paysagiste Envert et Fils)	135 723,39 $
Construction FGK inc.	256 813,91 $
Les Pavages Lafleur et Fils inc.	388 897,19 $

330-18 (suite)

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures a procédé à l'analyse des soumissions reçues;

ATTENDU QUE la soumission déposée par Construction Edelweiss inc. est conforme et recommandée par le Service des travaux publics et des infrastructures;

ATTENDU QUE le coût des travaux de protection contre l'érosion du remblai à l'ouest du 64, chemin de la Rivière sera financé par le règlement d'emprunt numéro 1051-18;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Paul Leduc, appuyé par le conseiller Greg McGuire et résolu que le conseil octroie le contrat pour des travaux de protection contre l'érosion du remblai à l'ouest du 64, chemin de la Rivière au montant de 128 083,82 $, incluant les taxes, à Construction Edelweiss inc.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 23-040-40-721 (Infrastructures – Stabilisation/Décontamination), règlement numéro 1051-18.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

331-18

OCTROI DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE D'ABRASIFS POUR LA SAISON HIVERNALE 2018-2019

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures a procédé à un appel d'offres public pour l'achat d'abrasifs AB-5 pour la saison hivernale 2018-2019;

ATTENDU QUE suite à cet appel d'offres public publié sur le site du système électronique d'appel d'offres du Gouvernement du Québec (SEAO), deux (2) soumissions ont été reçues dans les délais prescrits, soit le 24 septembre 2018 :

SOUMISSIONNAIRES	PRIX UNITAIRE ($/TM)	PRIX TOTAL pour 7 000 tonnes (taxes incluses)
Lafarge Canada inc.	10,50 $	84 506,63 $
Construction Edelweiss inc.	22,00 $	177 061,50 $

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures a procédé à l'analyse des soumissions;

ATTENDU QUE la soumission déposée par Lafarge Canada inc. est conforme et la plus avantageuse;

331-18 (suite)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Paul Leduc, appuyé par la conseillère Kay Kerman et résolu que le conseil octroie le contrat pour la fourniture d'abrasifs AB-5 pour la saison hivernale 2018-2019, au montant de 84 506,63 $, incluant les taxes, à la compagnie Construction Edelweiss.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 02-330-00-621 (Pierre, concassé, gravier) pour l'année 2018 et le solde de cet engagement sera budgété en 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

332-18

OCTROI DU CONTRAT POUR DES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DES FONDATIONS ET MURS EXTÉRIEURS DE L'ENTREPÔT DU GARAGE MUNICIPAL

ATTENDU QUE suite à l'adoption du plan triennal d'immobilisations (PTI) 2018, des travaux de reconstruction des fondations et murs extérieurs de l'entrepôt du garage municipal ont été approuvés et un montant de 84 000,00 $ a été prévu à cet effet;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures a procédé à un appel d'offres public pour ces travaux;

ATTENDU QUE suite à cet appel d'offres public publié sur le site du système électronique d'appel d'offres du Gouvernement du Québec (SEAO), trois (3) soumissions ont été reçues dans les délais prescrits, soit le 7 septembre 2018 :

SOUMISSIONNAIRES	PRIX (taxes incluses)
6739741 Canada inc. (Gestion DMJ)	96 373,56 $
Groupe CD inc.	126 792,00 $
DLS Construction inc.	174 000,00 $

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures a procédé à l'analyse des soumissions reçues;

ATTENDU QUE la soumission déposée par 6739741 Canada inc. (Gestion DMJ) est conforme et recommandée par le Service des travaux publics et des infrastructures;

ATTENDU QUE le coût des travaux de reconstruction des fondations et murs extérieurs de l'entrepôt du garage municipal sera financé par les règlements d'emprunt numéros 924-15 et 964-16 et le solde par le budget de fonctionnement;

332-18 (suite)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Robin McNeill, appuyé par la conseillère Kay Kerman et résolu que le conseil octroie le contrat pour des travaux de reconstruction des fondations et murs extérieurs de l'entrepôt du garage municipal au montant de 96 373,56 $, incluant les taxes, à 6739741 Canada inc. (Gestion DMJ).

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser un transfert budgétaire du 02-220-00-522 (Entretien et réparation – Bâtiments et terrains) au 03-310-03-000 (Affectations activités d'investissement - Transport) au montant de 3 665,00 $ pour payer le solde du contrat de réfection de l'entrepôt du garage municipal.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 23-040-00-722 (Bâtiments – Transport), règlements numéro 924-15 et 964-16.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

333-18

OCTROI DU CONTRAT POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES VESTIAIRES AU CENTRE MEREDITH

ATTENDU QUE des travaux de réfection des vestiaires doivent être effectués au Centre Meredith;

ATTENDU QUE cette dépense n'était pas prévue au budget 2018;

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt numéro 1062-18 a été adopté pour financer ces dépenses;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures a procédé à un appel d'offres public pour ces travaux;

ATTENDU QUE suite à cet appel d'offres public publié sur le site du système électronique d'appel d'offres du Gouvernement du Québec (SEAO) et le journal Constructo, trois (3) soumissions ont été reçues dans les délais prescrits, soit le 7 septembre 2018 :

SOUMISSIONNAIRES	PRIX (taxes incluses)
DLS Construction inc.	171 000,00 $
6739741 Canada inc. (Gestion DMJ)	221 769,53 $
Defran inc.	248 601,24 $

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures a procédé à l'analyse des soumissions reçues;

333-18 (suite)

ATTENDU QUE la soumission déposée par DLS Construction inc. est conforme et recommandée par le Service des travaux publics et des infrastructures;

ATTENDU QUE le coût des travaux de réfection des vestiaires au Centre Meredith sera financé par le règlement d'emprunt numéro 1062-18;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Guénard, appuyé par la conseillère Kay Kerman et résolu que le conseil octroie le contrat pour des travaux de réfection des vestiaires au Centre Meredith au montant de 171 000,00 $, incluant les taxes, à DLS Construction inc.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 02-701-27-523 (Entretien et réparation – Travaux correctifs), règlement numéro 1062-18.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

334-18

AUTORISATION POUR DES TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES POUR LA DÉCONTAMINATION DU SITE DE L'ANCIENNE GARE

ATTENDU QUE par sa résolution numéro 299-18, le conseil a octroyé un contrat à la compagnie Pétrosol inc. au montant de 238 572,26 $, incluant les taxes, pour des travaux de décontamination de l'ancienne voie ferrée et du site de l'ancienne gare;

ATTENDU QU'À ce jour aucune dépense supplémentaire n'a été autorisée par le Conseil;

ATTENDU QUE de nouvelles règles sont maintenant exigées pour être éligible à la subvention de ClimatSol-Plus – Volet 2, dont une règle consiste à disposer les sols contaminés dans un site reconnu au Québec;

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Pétrosol inc. comprenait la disposition des sols dans un site reconnu situé en Ontario pour diminuer les coûts de transport;

ATTENDU QUE seuls les sols contaminés de l'ancienne gare font partie de la demande de subvention de Climat-Sol-Plus – Volet 2;

ATTENDU QUE la compagnie Pétrosol inc. a soumis un prix au montant de 26 597,17 $, incluant les taxes, pour les coûts de transport additionnels pour la disposition des sols contaminés du site de l'ancienne gare dans un site reconnu situé au Québec;

ATTENDU QUE la firme WSP Canada inc. a analysé le prix soumis par la compagnie Pétrosol inc. et recommande cette dépense supplémentaire;

334-18 (suite)

ATTENDU QUE la subvention de Climat-Sol-Plus – Volet 2 prévoit le remboursement d'une partie des honoraires professionnels pour un montant estimé à 23 190,00 $ et que ces honoraires ont déjà été engagés en totalité dans le fonds de roulement;

ATTENDU QU'IL y a lieu de désengager le fonds de roulement pour cette somme engagée qui sera payée par la subvention Climat-Sol-Plus – Volet 2;

ATTENDU QUE suite au désengagement du fonds de roulement, la dépense supplémentaire pour la disposition des sols contaminés du site de l'ancienne gare sera financée par le fonds de roulement et remboursable sur une période de cinq (5) ans;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Robin McNeill, appuyé par le conseiller Pierre Guénard et résolu que le conseil autorise les dépenses supplémentaires à la compagnie Pétrosol inc. pour la disposition des sols contaminés du site de l'ancienne gare dans un site reconnu situé au Québec au montant de 26 597,17 $, incluant les taxes.

Il EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser une affectation de 24 286,76 $ du poste budgétaire 59-151-10-000 (Fonds de roulement non engagé) au poste budgétaire 23-920-00-000 (Affectations - Fonds de roulement).

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 23-040-40-721 (Infrastructures – Stabilisation/décontamination (20 ans)).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

335-18

MANDAT POUR REPRÉSENTER LA MUNICIPALITÉ DEVANT LE *COMITÉ CONSULTATIF SUR LE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS ASSOCIÉS AUX PAIEMENTS EN REMPLACEMENT D'IMPÔTS* POUR LES PROPRIÉTÉS DE LA COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE

ATTENDU QUE suite au dépôt du nouveau rôle triennal 2018-2019-2020, l'augmentation moyenne des valeurs imposables pour tous les types d'immeubles se situe à 3,9 % et pour les terrains vacants, à 19,6 %;

ATTENDU QUE la valeur de plusieurs propriétés de la Commission de la capitale nationale (CCN) a augmenté;

ATTENDU QUE plusieurs rencontres entre les représentants de la CCN et ceux de la MRC des Collines-de-l'Outaouais ont eu lieu pour s'entendre sur la valeur juste et équitable des propriétés de la CCN;

335-18 (suite)

ATTENDU QU'AUCUNE entente n'est intervenue et que les montants du PERI (paiement en remplacement d'impôt) reçus pour les propriétés de la CCN sont moindres que le budget prévu par la Municipalité;

ATTENDU QU'IL y a lieu de déposer une demande de révision devant le *comité consultatif sur le règlement des différends associés aux paiements en remplacement d'impôts*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Robin McNeill, appuyé par le conseiller Jean-Paul Leduc et résolu que le conseil autorise les représentants de la Municipalité de Chelsea à déposer une demande de révision au *comité consultatif sur le règlement des différends associés aux paiements en remplacement d'impôts*.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de mandater Me Guy Gosselin, avocat, de la firme RPGL avocats pour représenter la Municipalité de Chelsea à cet égard.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

336-18

AUTORISATION POUR PRÉSENTER UN PROJET DANS LE CADRE DU « PROGRAMME DE SOUTIEN À LA MISE À NIVEAU ET À L'AMÉLIORATION DES SENTIERS ET DES SITES DE PRATIQUE D'ACTIVITÉS DE PLEIN AIR (PSSPA) »

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea autorise la présentation du projet de l'amélioration du sentier communautaire au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air (PSSPA);

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea s'engage à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;

ATTEND QUE la Municipalité s'engage à payer un montant maximum de 30 000,00 $, représentant vingt pourcent (20%) du coût maximal admissible de 150 000,00 $;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Pierre Guénard, appuyé par le conseiller Robin McNeill et résolu que le conseil autorise la présentation du projet d'amélioration du sentier communautaire au Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activité de plein air (PSSPA).

336-18 (suite)

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

337-18

AUTORISATION DE SIGNER UNE ENTENTE DE DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE AVEC LA MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS AUX FINS DE LA GESTION DES TRAVAUX DE STABILISATION DE TALUS LE LONG DE DEUX AFFLUENTS DU RUISSEAU CHELSEA

ATTENDU QU'UNE entente entre le Ministère de la Sécurité publique et la Municipalité de Chelsea relativement au financement de travaux de stabilisation de talus et des berges le long de deux affluents du Ruisseau Chelsea a été signée le 31 juillet 2018;

ATTENDU QUE des travaux d'excavation et d'enrochement devront être exécutés dans le littoral et dans les rives de deux affluents du Ruisseau Chelsea aux fins de la stabilisation des talus en cause selon la planification annoncée par le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec;

ATTENDU QUE la MRC détient la compétence exclusive sur tous les cours d'eau de son territoire, selon l'article 103 de *la Loi sur les compétences municipales*, RLRQ c. C-47.1 (LCM);

ATTENDU QUE selon l'article 108 de *la Loi sur les compétences municipales* RLRQ c. C-47.1, une entente peut être conclue entre la MRC et une municipalité locale de son territoire conformément aux articles 569 à 575 du *Code municipal du Québec*, RLRQ c. C-27.1, afin de lui confier la gestion des travaux prévus par la *Loi en matière de cours d'eau*;

ATTENDU QUE selon les travaux actuellement prévus par le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, certains seront exécutés sur le territoire de la Municipalité de Chelsea;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Guénard, appuyé par le conseiller Simon Joubarne et résolu d'autoriser la Mairesse et la Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants à signer pour et au nom de la Municipalité l'entente de délégation de compétence et tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SESSION ORDINAIRE – 2 OCTOBRE 2018

338-18

AUTORISATION DE SIGNER UNE SERVITUDE EN FAVEUR D'HYDRO-QUÉBEC ET DE BELL CANADA SUR UNE PARTIE DU LOT 2 923 985 - CHEMIN OLD CHELSEA

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a signé une servitude de droit de passage, en sa faveur, pour l'utilisation, la construction, l'entretien et la réparation d'une piste multi-usages en 2016, publiée sous le numéro 22 215 304, sur les propriétés connues comme étant les 152 et 156 chemin Old Chelsea;

ATTENDU QU'UNE servitude doit être mise en place en faveur d'Hydro-Québec et de Bell Canada sur une partie du lot 2 923 985;

ATTENDU QUE l'intervention de la Municipalité de Chelsea est nécessaire puisqu'il y a un chevauchement de servitude;

ATTENDU QUE la firme Laferrière-Gravel, Notaires, est mandatée pour la préparation des documents légaux pour Hydro-Québec et Bell Canada, et que tous les frais associés à cette servitude sont à la charge d'Hydro-Québec;

ATTENDU QUE la direction générale recommande de mandater Me Marc Nadeau, notaire, pour recevoir les signatures dans ce dossier pour la Municipalité de Chelsea;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Paul Leduc, appuyé par la conseillère Kay Kerman et résolu de mandater Me Marc Nadeau, notaire, pour recevoir les signatures pour la Municipalité de Chelsea pour l'établissement d'une servitude en faveur d'Hydro-Québec et de Bell Canada sur une partie du lot 2 923 985.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

339-18

AUTORISATION DE SIGNER DES SERVITUDES EN FAVEUR DE LA MUNICIPALITÉ DE CHELSEA DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE RÉFECTION ET D'AMÉNAGEMENT D'UNE PISTE CYCLABLE SUR LE CHEMIN NOTCH

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a octroyé un contrat pour des travaux de réfection et d'aménagement d'une piste cyclable sur le chemin Notch, par sa résolution 287-18;

ATTENDU QUE pour effectuer les travaux de drainage, des servitudes devront être signées en faveur de la Municipalité de Chelsea;

ATTENDU QUE les propriétaires concernés ont déjà signé un engagement à signer lesdites servitudes;

339-18 (suite)

ATTENDU QUE le service des travaux publics et infrastructures recommande de mandater la firme de notaires Rioux, St-Amour et Coulombe pour la préparation des documents légaux dans ce dossier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Robin McNeill, appuyé par le conseiller Pierre Guénard et résolu de mandater la firme de notaires Rioux, St-Amour et Coulombe pour la préparation des documents légaux nécessaires à l'établissement de servitudes en faveur de la Municipalité de Chelsea dans le cadre des travaux de réfection et d'aménagement d'une piste cyclable sur le chemin Notch.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

340-18

ENTENTE ENTRE LA MUNICIPALITÉ DE CHELSEA ET L'ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DE TENAGA CONCERNANT LE TERRAIN CONNU COMME ÉTANT « LA PLAGE TENAGA »

ATTENDU QU'UN différend existe entre la Municipalité de Chelsea et l'Association des propriétaires de Tenaga relativement aux limites des lots 3 265 261 et 3 265 262 au Cadastre du Québec, propriété de la Municipalité de Chelsea, et du lot 3 030 335 au Cadastre du Québec, propriété de L'Association des propriétaires de Tenaga;

ATTENDU QUE le 13 septembre 2016, la Municipalité et l'Association ont convenu de tenter de régler leur différend en consentant au bornage de leur propriété et à la nomination de monsieur François Gauthier, arpenteur-géomètre, pour procéder aux opérations nécessaires au bornage, à la visite des lieux, à l'étude des titres, à l'audition des témoins et pour faire toutes les opérations qu'il jugerait nécessaires, afin de dresser un plan des lieux avec indication des prétentions respectives des parties et remettre un rapport de ses opérations dans lequel il indiquerait la ligne de division qui lui paraîtrait juste;

ATTENDU QUE le 16 novembre 2016, une visite des lieux en présence de monsieur François Gauthier, arpenteur-géomètre, a permis aux parties d'exposer leurs positions respectives quant à l'emplacement des limites de leur propriété;

ATTENDU QUE les parties ont convenu de trouver un règlement à l'amiable de leur différend quant aux limites de leur propriété et à cet égard, la Municipalité de Chelsea convient de régler le différend dans le cadre d'une transaction comportant les termes et modalités suivants :

340-18 (suite)

- Sujet au respect des conditions suivantes, la Municipalité accepte de reconnaître à l'Association le droit de propriété sur une parcelle du lot 3 265 262 au Cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, telle que montrée et tracée en rose sur le plan Chelsea 82025, portant la date du 18 septembre 2018, lequel est annexé à la présente pour une meilleure compréhension;

  - L'Association devra assumer les frais d'arpentage, de préparation d'un plan de cadastre, du dépôt du plan de cadastre au Service du cadastre et du rapport de bornage à l'amiable qui sera préparé par monsieur François Gauthier, arpenteur-géomètre, et la publication du rapport de bornage au registre foncier;
  - L'Association devra renoncer et abandonner toutes prétentions d'occupation et d'acquisition par prescription de l'emprise municipale, anciennement le corridor ferroviaire, aujourd'hui connu comme étant les lots 3 265 261 et 3 265 262 au Cadastre du Québec;
  - L'Association devra s'engager à libérer l'emprise municipale des affiches, enseignes, barrières, remblais et tous autres ouvrages et structures implantées dans l'emprise municipale;
  - L'Association s'engage à respecter toute la règlementation concernant la protection des rives et du littoral;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Kay Kerman, appuyé par le conseiller Greg McGuire et résolu d'autoriser la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier, ou leurs remplaçants, à signer toute transaction et tout document visant à régler à l'amiable le différend avec l'Association des propriétaires de Tenaga, suivant les termes, modalités et conditions ci-avant exposés, pour et au nom de la Municipalité de Chelsea.

Le conseiller Simon Joubarne propose l'amendement suivant :

- Ajouter les conditions suivantes :
  - L'Association s'engage à reboiser les rives
  - L'Association s'engage à enlever le sable

POUR :
- Simon Joubarne

CONTRE :
- Jean-Paul Leduc
- Greg McGuire
- Robin McNeill
- Kay Kerman
- Pierre Guénard

L'AMENDEMENT EST REJETÉ

La Mairesse Caryl Green demande le vote sur la résolution originale :

POUR :
- Jean-Paul Leduc
- Greg McGuire
- Robin McNeill
- Kay Kerman
- Pierre Guénard

CONTRE :
- Simon Joubarne

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

SESSION ORDINAIRE – 2 OCTOBRE 2018

341-18

ADOPTION DE LA POLITIQUE RÉGISSANT L'ALCOOL ET LES DROGUES EN MILIEU DE TRAVAIL

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea considère essentiel d'offrir à ses employés un environnement de travail sain et sécuritaire;

ATTENDU QU'EN tant qu'employeur, la Municipalité reconnaît ses obligations à cet égard afin de protéger la santé, d'assurer la sécurité, de protéger la dignité et l'intégrité physique et psychologique de ses employés, conformément aux lois en vigueur;

ATTENDU QU'UNE politique régissant l'alcool et les drogues en milieu de travail est de mise et que la Municipalité de Chelsea s'engage à promouvoir et maintenir un milieu de travail exempt de conséquences indésirables reliées à la consommation et la possession d'alcool et de drogues ou autres substances similaires;

ATTENDU QUE la politique régissant l'alcool et les drogues en milieu de travail a été présentée au conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Robin McNeill, appuyé par le conseiller Jean-Paul Leduc et résolu que le conseil adopte la Politique régissant l'alcool et les drogues en milieu de travail, telle que présentée.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1089-18 ET AVIS DE MOTION RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1032-17 - CLAUSE DE TAXATION ET DISPOSITIONS RELATIVES À L'ANNEXE A (MODIFICATION DE LA CHARTE DES UNITÉS ET AJOUT DU LOT 5 755 711)

Le conseiller Jean-Paul Leduc présente le projet de règlement et donne avis de motion que lors d'une séance subséquente du conseil, le règlement portant le numéro 1089-18 intitulé, « Règlement modifiant le règlement numéro 1032-17 – Clause de taxation et dispositions relatives à l'annexe A (modification de la charte des unités et ajout du lot 5 755 711) » sera présenté pour adoption.

Le but de ce règlement est de modifier la charte des unités pour certaines catégories d'immeubles ainsi que l'annexe A afin de préciser l'étendue du territoire visé en y ajoutant le lot 5 755 711.

_____

Jean-Paul Leduc

SESSION ORDINAIRE – 2 OCTOBRE 2018

PRÉSENTATION DU PROJET
DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1090-18 ET AVIS DE MOTION
RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1035-17 – CLAUSE DE TAXATION ET DISPOSITIONS RELATIVES À L'ANNEXE A
(MODIFICATION DE LA CHARTE DES UNITÉS ET AJOUT DU LOT 5 755 711)

Le conseiller Jean-Paul Leduc présente le projet de règlement et donne avis de motion que lors d'une séance subséquente du conseil, le règlement portant le numéro 1090-18 intitulé, « Règlement modifiant le règlement numéro 1035-17 – Clause de taxation et dispositions relatives à l'annexe A (modification de la charte des unités et ajout du lot 5 755 711) » sera présenté pour adoption.

Le but de ce règlement est de modifier la charte des unités pour certaines catégories d'immeubles ainsi que l'annexe A afin de préciser l'étendue du territoire visé en y ajoutant le lot 5 755 711.

_____
Jean-Paul Leduc

PRÉSENTATION DU PROJET
DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1091-18 ET AVIS DE MOTION
RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1036-17 – CLAUSE DE TAXATION ET DISPOSITIONS RELATIVES À L'ANNEXE B
(MODIFICATION DE LA CHARTE DES UNITÉS ET AJOUT DU LOT 5 755 711)

Le conseiller Jean-Paul Leduc présente le projet de règlement et donne avis de motion que lors d'une séance subséquente du conseil, le règlement portant le numéro 1091-18 intitulé, « Règlement modifiant le Règlement numéro 1036-17 – Clause de taxation et dispositions relatives à l'annexe B (modification de la charte des unités et ajout du lot 5 755 711) » sera présenté pour adoption.

Le but de ce règlement est de modifier la charte des unités pour certaines catégories d'immeubles ainsi que l'annexe B afin de préciser l'étendue du territoire visé en y ajoutant le lot 5 755 711.

_____
Jean-Paul Leduc

PRÉSENTATION DU PROJET
DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1092-18 ET AVIS DE MOTION
RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1037-17 – CLAUSE DE TAXATION ET DISPOSITIONS RELATIVES À L'ANNEXE A
(MODIFICATION DE LA CHARTE DES UNITÉS ET AJOUT DES LOTS 2 635 965, 2 635 982, 2 635 983, 2 636 034, 4 121 367, 5 755 711 ET 5 908 354)

Le conseiller Jean-Paul Leduc présente le projet de règlement et donne avis de motion que lors d'une séance subséquente du conseil, le règlement portant le numéro 1092-18 intitulé, « Règlement modifiant le règlement numéro 1037-17 – Clause de taxation et dispositions relatives à l'annexe A (modification de la charte des unités et ajout des lots 2 635 965, 2 635 982, 2 635 983, 2 636 034, 4 121 367, 5 755 711 et 5 908 354) » sera présenté pour adoption.

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1092-18 ET AVIS DE MOTION (suite)

Le but de ce règlement est de modifier la charte des unités pour certaines catégories d'immeubles ainsi que l'annexe A afin de préciser l'étendue du territoire visé en y ajoutant les lots 2 635 965, 2 635 982, 2 635 983, 2 636 034, 4 121 367, 5 755 711 et 5 908 354.

_____
Jean-Paul Leduc

PRÉSENTATION DU PROJET
DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1093-18 ET AVIS DE MOTION
RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1033-17 – CLAUSE DE TAXATION ET DISPOSITIONS RELATIVES À L'ANNEXE A (MODIFICATION DE LA CHARTE DES UNITÉS ET AJOUT DES LOTS 2 635 965, 2 635 982, 2 635 983, 2 636 034, 4 121 367 ET 5 908 354)

Le conseiller Jean-Paul Leduc présente le projet de règlement et donne avis de motion que lors d'une séance subséquente du conseil, le règlement portant le numéro 1093-18 intitulé, « Règlement modifiant le règlement numéro 1033-17 – Clause de taxation et dispositions relatives à l'annexe A (modification de la charte des unités et ajout des lots 2 635 965, 2 635 982, 2 635 983, 2 636 034, 4 121 367 et 5 908 354) » sera présenté pour adoption.

Le but de ce règlement est de modifier la charte des unités pour certaines catégories d'immeubles ainsi que l'annexe A afin de préciser l'étendue du territoire visé en y ajoutant les lots 2 635 965, 2 635 982, 2 635 983, 2 636 034, 4 121 367 et 5 908 354.

_____
Jean-Paul Leduc

PRÉSENTATION DU PROJET
DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1094-18 ET AVIS DE MOTION
RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1034-17 – CLAUSE DE TAXATION ET DISPOSITIONS RELATIVES À L'ANNEXE A (MODIFICATION DE LA CHARTE DES UNITÉS ET AJOUT DES LOTS 2 635 965, 2 635 982, 2 635 983, 4 121 367 ET 5 908 354)

Le conseiller Jean-Paul Leduc présente le projet de règlement et donne avis de motion que lors d'une séance subséquente du conseil, le règlement portant le numéro 1094-18 intitulé, « Règlement modifiant le règlement numéro 1034-17 – Clause de taxation et dispositions relatives à l'annexe A (modification de la charte des unités et ajout des lots 2 635 965, 2 635 982, 2 635 983, 4 121 367 et 5 908 354) » sera présenté pour adoption.

Le but de ce règlement est de modifier la charte des unités pour certaines catégories d'immeubles ainsi que l'annexe A afin de préciser l'étendue du territoire visé en y ajoutant les 2 635 965, 2 635 982, 2 635 983, 4 121 367 et 5 908 354.

_____
Jean-Paul Leduc

SESSION ORDINAIRE – 2 OCTOBRE 2018

**PRÉSENTATION DU PROJET
DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1095-18 ET AVIS DE MOTION
RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1038-17 – CLAUSE DE TAXATION ET DISPOSITIONS RELATIVES À L'ANNEXE A (MODIFICATION DE LA CHARTE DES UNITÉS ET AJOUT DES LOTS 2 635 965, 2 635 982, 2 635 983, 4 121 367 ET 5 908 354)**

Le conseiller Jean-Paul Leduc présente le projet de règlement et donne avis de motion que lors d'une séance subséquente du conseil, le règlement portant le numéro 1095-18 intitulé, « Règlement modifiant le règlement numéro 1038-17 – Clause de taxation et dispositions relatives à l'annexe A (modification de la charte des unités et ajout des lots 2 635 965, 2 635 982, 2 635 983, 4 121 367 et 5 908 354) » sera présenté pour adoption.

Le but de ce règlement est de modifier la charte des unités pour certaines catégories d'immeubles ainsi que l'annexe A afin de préciser l'étendue du territoire visé en y ajoutant les lots 2 635 965, 2 635 982, 2 635 983, 4 121 367 et 5 908 354.

_____
Jean-Paul Leduc

**PRÉSENTATION DU PROJET
DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1096-18 ET AVIS DE MOTION
RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1039-17 – CLAUSE DE TAXATION (MODIFICATION DE LA CHARTE DES UNITÉS)**

Le conseiller Jean-Paul Leduc présente le projet de règlement et donne avis de motion que lors d'une séance subséquente du conseil, le règlement portant le numéro 1096-18 intitulé, « Règlement modifiant le règlement numéro 1039-17 – Clause de taxation (modification de la charte des unités) » sera présenté pour adoption.

Le but de ce Règlement est de modifier la charte des unités pour certaines catégories d'immeubles.

_____
Jean-Paul Leduc

**PRÉSENTATION DU PROJET
DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1097-18 ET AVIS DE MOTION
RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1040-17 – CLAUSE DE TAXATION (MODIFICATION DE LA CHARTE DES UNITÉS)**

Le conseiller Jean-Paul Leduc présente le projet de règlement et donne avis de motion que lors d'une séance subséquente du conseil, le règlement portant le numéro 1097-18 intitulé, « Règlement modifiant le règlement numéro 1040-17 – Clause de taxation (modification de la charte des unités) » sera présenté pour adoption.

Le but de ce règlement est de modifier la charte des unités pour certaines catégories d'immeubles.

_____
Jean-Paul Leduc

SESSION ORDINAIRE – 2 OCTOBRE 2018

PRÉSENTATION DU PROJET
DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1098-18 ET AVIS DE MOTION
RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1041-17 – CLAUSE DE TAXATION (MODIFICATION DE LA CHARTE DES UNITÉS)

Le conseiller Jean-Paul Leduc présente le projet de règlement et donne avis de motion que lors d'une séance subséquente du conseil, le règlement portant le numéro 1098-18 intitulé, « Règlement modifiant le règlement numéro 1041-17 – Clause de taxation (modification de la charte des unités) » sera présenté pour adoption.

Le but de ce règlement est de modifier la charte des unités pour certaines catégories d'immeubles.

_____
Jean-Paul Leduc

PRÉSENTATION DU PROJET
DE RÈGLEMENT NUMÉRO 18-RM-04 ET AVIS DE MOTION
RÈGLEMENT REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 17-RM-04 CONCERNANT LE MAINTIEN DE LA PAIX PUBLIQUE ET DU BON ORDRE DANS LES LIMITES DE LA MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

Le conseiller Pierre Guénard présente le projet de règlement et donne avis de motion que lors d'une séance subséquente du conseil, le règlement portant le numéro 18-RM-04 intitulé, « Règlement remplaçant le règlement numéro 17-RM-04 concernant le maintien de la paix publique et du bon ordre dans les limites de la Municipalité de Chelsea » sera présenté pour adoption.

Le but de ce règlement est de mettre à jour certaines dispositions ayant pour but d'édicter, légiférer et mieux encadrer les règles de conduite concernant le bruit, la protection de la propriété publique, la paix et bon ordre, les parcs, centres de loisirs et autres propriétés publiques, les armes ainsi que les cabanes à pêche sur glace.

_____
Pierre Guénard

PRÉSENTATION DU PROJET
DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1085-18 ET AVIS DE MOTION
RÈGLEMENT RELATIF À LA PUBLICATION DES AVIS PUBLICS MUNICIPAUX

Le conseiller Jean-Paul Leduc présente le projet de règlement et donne avis de motion que lors d'une séance subséquente du conseil, le règlement portant le numéro 1085-18 intitulé, « Règlement visant la publication des avis publics municipaux » sera présenté pour adoption.

Le but de ce règlement est de permettre à la Municipalité de déterminer les modalités de publication de ses avis publics conformément à la Loi 122 et l'article 433.1 alinéa 1 du Code municipal du Québec qui prévoit maintenant une publication minimale sur le site Web.

_____
Jean-Paul Leduc

SESSION ORDINAIRE – 2 OCTOBRE 2018

342-18

ADOPTION DE LA POLITIQUE SUR LA DOTATION DU PERSONNEL

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a adopté une politique sur la dotation du personnel le 9 mars 2015 par la résolution 57-15;

ATTENDU QUE le comité des ressources humaines considère important de la mettre à jour pour établir les règles à cet égard;

ATTENDU QUE la politique vise à fournir un cadre de référence permettant d'attirer des candidats compétents, à mettre en place des mécanismes rigoureux et efficaces pour la sélection des personnes dont le profil correspond aux objectifs et aux valeurs de l'organisation, à mettre en œuvre des stratégies de maintien de l'effectif et à restreindre le roulement de personnel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Kay Kerman, appuyé par le conseiller Simon Joubarne et résolu que le conseil adopte la Politique sur la dotation du personnel, telle que présentée.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le conseiller Simon Joubarne quitte son siège.

343-18

DÉPART DE MADAME PAOLA ZURRO

ATTENDU QUE Madame Paola Zurro a annoncé qu'elle quittait ses fonctions au poste de Directrice des Travaux Publics & Infrastructures;

ATTENDU QUE la dernière journée de travail de Madame Zurro est prévue le 21 octobre 2018;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Greg McGuire, appuyé par la conseillère Kay Kerman et résolu que le conseil remercie sincèrement Madame Paola Zurro pour ses années de service auprès de la communauté de Chelsea.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le conseiller Simon Joubarne reprend son siège.

SESSION ORDINAIRE – 2 OCTOBRE 2018

344-18

NOMINATION DE MONSIEUR FRÉDÉRIC RIOUX À TITRE DE DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES PAR INTÉRIM

ATTENDU QUE Madame Paola Zurro a annoncé qu'elle quittait ses fonctions au poste de Directrice des Travaux Publics et Infrastructures;

ATTENDU QU'IL a y lieu de nommer une personne par intérim;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Pierre Guénard, appuyé par la conseillère Kay Kerman et résolu de nommer M. Frédéric Rioux Directeur des Travaux Publics et Infrastructures par intérim à compter 1er octobre 2018.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la politique salariale en vigueur soit respectée pour la durée de l'intérim et d'autoriser M. Frédéric Rioux à signer tous les documents nécessaires dans le cadre de ses fonctions à titre de Directeur des Travaux Publics et Infrastructures par intérim.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

345-18

EMBAUCHE D'UN PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN MÉNAGER - CONCIERGERIE

ATTENDU QUE suite à la publication d'une offre d'emploi pour le poste d'un préposé à l'entretien ménager – conciergerie, le comité de sélection a rencontré plusieurs candidats;

ATTENDU QUE les membres du comité de sélection recommandent la candidature de Monsieur Julien Lalonde Junior pour combler le poste précité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Simon Joubarne, appuyé par la conseillère Kay Kerman et résolu que Monsieur Julien Lalonde Junior soit embauché à titre d'employé temps plein et rémunéré selon la grille salariale des employés d'entretien et ce rétroactif au 1er octobre 2018, avec une période probatoire de six (6) mois.

IL EST DE PLUS convenu qu'au terme de six (6) mois de service continu, Monsieur Lalonde jouira de tous les bénéfices consentis aux autres employés d'entretien de la Municipalité de Chelsea.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leur remplaçant soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SESSION ORDINAIRE – 2 OCTOBRE 2018

346-18

NOMINATION DE MONSIEUR NICOLAS FALARDEAU À TITRE DE DIRECTEUR DU SERVICE DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE PAR INTÉRIM

ATTENDU QUE Madame Maria Elena Isaza, Directrice du Service de l'urbanisme et du développement durable est en congé à l'heure actuelle;

ATTENDU QU'IL a y lieu de nommer une personne par intérim;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Greg McGuire, appuyé par le conseiller Simon Joubarne et résolu de nommer M. Nicolas Falardeau Directeur du Service de l'urbanisme et du développement durable par intérim à compter 1er octobre 2018.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la politique salariale en vigueur soit respectée pour la durée de l'intérim et d'autoriser M. Nicolas Falardeau à signer tous les documents nécessaires dans le cadre de ses fonctions à titre de Directeur du Service de l'urbanisme et du développement durable par intérim.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

347-18

DÉROGATION MINEURE – 15, MONTÉE DES CERISIERS

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 3 030 052 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 15, montée des Cerisiers, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande de dérogation mineure afin de permettre la construction d'un abri d'auto attenant à la maison, d'une largeur de 3,85 mètres (incluant de débord du toit) qui sera situé à 0,16 mètre de la limite latérale gauche de propriété au lieu de 4,5 mètres tel que stipulé au règlement de zonage;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une réunion ordinaire le 8 août 2018 et une autre le 5 septembre 2018 et recommande d'accorder cette demande de dérogation mineure;

ATTENDU QU'UN avis public, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, fut donné le 15 août 2018 à l'effet que la présente demande de dérogation mineure serait soumise au conseil municipal pour décision et à l'effet que le conseil entendra toute personne intéressée par cette demande;

ATTENDU QU'UNE copie de cet avis public fut envoyée par courtoisie aux voisins concernés;

347-18 (suite)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Robin McNeill, appuyé par la conseillère Kay Kerman et résolu que le préambule ci-haut soit et est partie intégrante de la présente résolution.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le conseil accorde la demande de dérogation afin de permettre la construction d'un abri d'auto attenant à la maison, d'une largeur de 3,85 mètres (incluant de débord du toit) qui sera situé à 0,16 mètre de la limite latérale gauche de propriété au lieu de 4,5 mètres, tel que stipulé au règlement de zonage, et ce, sur le lot 3 030 052 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 15, montée des Cerisiers.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

348-18

DÉROGATION MINEURE – 29, CHEMIN SHERRIN

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 3 031 037 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 29, chemin Sherrin, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande de dérogation mineure afin de permettre la construction d'un agrandissement au bâtiment principal d'une superficie totale de plancher de 193.5 m^2 au lieu de 185 m^2, soit une dérogation de 8,85 m^2, ainsi que la construction d'un garage attenant d'une superficie de 55,66 m^2 au lieu de 50 m^2, tel que stipulé au règlement de zonage;

ATTENDU QUE la superficie actuelle du bâtiment principal est de 119,9 m^2;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une réunion ordinaire le 5 septembre 2018 et recommande d'accorder la demande de dérogation mineure;

ATTENDU QU'UN avis public, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, fut donné le 13 septembre 2018 à l'effet que la présente demande de dérogation mineure serait soumise au conseil municipal pour décision et à l'effet que le conseil entendra toute personne intéressée par cette demande;

ATTENDU QU'UNE copie de cet avis public fut envoyée par courtoisie aux voisins concernés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Paul Leduc, appuyé par la conseillère Kay Kerman et résolu que le préambule ci-haut soit et est partie intégrante de la présente résolution.

348-18 (suite)

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le conseil accorde la demande de dérogation mineure afin de permettre la construction d'un agrandissement au bâtiment principal d'une superficie totale de plancher de 193.5 m^2 au lieu de 185 m^2, soit une dérogation de 8,85 m^2, ainsi que la construction d'un garage attenant d'une superficie de 55,66 m^2 au lieu de 50 m^2, et ce, sur le lot 3 031 037 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 29, chemin Sherrin.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

349-18

DÉROGATION MINEURE – 19, CHEMIN NATHANIEL

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 2 636 303 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 19, chemin Nathaniel, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande de dérogation mineure afin de permettre la construction d'une entrée charretière qui sera située à une distance de 0 mètre de la limite de propriété côté gauche au lieu de 4,5 mètres sur une distance d'environ 12 mètres, par la suite pour le prochain 18 mètres, l'entrée s'éloignera de la limite de propriété afin de respecter la marge de 4,5 mètres, tel que stipulé au règlement de zonage;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une réunion ordinaire le 5 septembre 2018 et recommande d'accorder la demande de dérogation mineure;

ATTENDU QU'UN avis public, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, fut donné le 13 septembre 2018 à l'effet que la présente demande de dérogation mineure serait soumise au conseil municipal pour décision et à l'effet que le conseil entendra toute personne intéressée par cette demande;

ATTENDU QU'UNE copie de cet avis public fut envoyée par courtoisie aux voisins concernés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Kay Kerman, appuyé par le conseiller Robin McNeill et résolu que le préambule ci-haut soit et est partie intégrante de la présente résolution.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le conseil accorde la demande de dérogation mineure afin de permettre la construction d'une entrée charretière qui sera située à une distance de 0 mètre de la limite de propriété côté gauche au lieu de 4,5 mètres sur une distance d'environ 12 mètres, par la suite pour le prochain 18 mètres, l'entrée s'éloignera de la limite de propriété afin de respecter la marge de 4,5 mètres, tel que stipulé au règlement de zonage, et ce, sur le lot 2 636 303 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 19, chemin Nathaniel.

349-18 (suite)

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

350-18

DÉROGATION MINEURE – 1708, ROUTE 105

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 3 031 925 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 1708 route 105, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande de dérogation mineure afin de permettre un agrandissement à l'arrière du bâtiment principal d'une superficie de 40,67 m^2 portant la superficie totale du bâtiment à 381,25 m^2 au lieu de 116 m^2, l'agrandissement sera à une distance de 0 m (incluant le débord de toit d'une largeur de 0,3 m) de la limite de propriété arrière au lieu de 4,5 m, tel que stipulé au règlement de zonage;

ATTENDU QUE la superficie actuelle du bâtiment est de 340,58 m^2, construit avec permis avant 1991;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une réunion ordinaire le 5 septembre 2018 et recommande d'accorder la demande de dérogation mineure, tout en greffant les conditions suivantes à respecter :

- QU'UNE servitude de passage soit enregistrée auprès du Bureau de la publicité des droits dans le but de donner accès à la porte de garage qui sera située à l'arrière de l'agrandissement avant l'émission du permis de construction;

- QUE le débord du toit n'empiète pas sur la propriété avoisinante;

ATTENDU QU'UN avis public, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, fut donné le 13 septembre 2018 à l'effet que la présente demande de dérogation mineure serait soumise au conseil municipal pour décision et à l'effet que le conseil entendra toute personne intéressée par cette demande;

ATTENDU QU'UNE copie de cet avis public fut envoyée par courtoisie aux voisins concernés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Kay Kerman, appuyé par le conseiller Jean-Paul Leduc et résolu que le préambule ci-haut soit et est partie intégrante de la présente résolution.

350-18 (suite)

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le conseil accorde la demande de dérogation mineure afin de permettre un agrandissement à l'arrière du bâtiment principal d'une superficie de 40,67 m^2 portant la superficie totale du bâtiment à 381,25 m^2 au lieu de 116 m^2, l'agrandissement sera à une distance de 0 m (incluant le débord de toit d'une largeur de 0,3 m) de la limite de propriété arrière au lieu de 4,5 m, tel que stipulé au règlement de zonage, et ce, sur le lot 3 031 925 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 1708, route 105, tout en greffant les conditions suivantes à respecter :

- QU'UNE servitude de passage soit enregistrée auprès du Bureau de la publicité des droits dans le but de donner accès à la porte de garage qui sera situé à l'arrière de l'agrandissement avant l'émission du permis de construction;
- QUE le débord du toit n'empiète pas sur la propriété avoisinante.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

351-18

DÉROGATION MINEURE – 47, CHEMIN DU RAVIN

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 5 935 708 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 47, chemin du Ravin, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande de dérogation mineure afin de permettre la construction d'un bâtiment secondaire (garage) qui sera situé à une distance de 38 mètres de l'emprise de l'autoroute 50 (projetée) au lieu de 45 mètres, tel que stipulé au règlement de zonage;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une réunion ordinaire le 5 septembre 2018 et recommande d'accorder la demande de dérogation mineure;

ATTENDU QU'UN avis public, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, fut donné le 13 septembre 2018 à l'effet que la présente demande de dérogation mineure serait soumise au conseil municipal pour décision et à l'effet que le conseil entendra toute personne intéressée par cette demande;

ATTENDU QU'UNE copie de cet avis public fut envoyée par courtoisie aux voisins concernés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Kay Kerman, appuyé par le conseiller Jean-Paul Leduc et résolu que le préambule ci-haut soit et est partie intégrante de la présente résolution.

351-18 (suite)

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le conseil accorde la demande de dérogation mineure afin de permettre la construction d'un bâtiment secondaire (garage) qui sera situé à une distance de 38 mètres de l'emprise de l'autoroute 50 (projetée) au lieu de 45 mètres, tel que stipulé au règlement de zonage, et ce, sur le lot 5 935 708 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 47, chemin du Ravin.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

352-18

DÉROGATION MINEURE – 23, ROUTE 105

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 2 636 536 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 23, route 105, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande de dérogation mineure afin de permettre la construction d'un bâtiment secondaire qui servira à entreposer des grues possédant une hauteur de 7,80 m au lieu de 6,5 m, tel que stipulé au règlement de zonage;

ATTENDU QUE l'on demande une mise à jour de la hauteur du bâtiment de 7,31 m au lieu de 6,5 m telle qu'accordée par la résolution numéro 197-18 émise le 5 juin 2018;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une réunion ordinaire le 5 septembre 2018 et recommande d'accorder la demande de dérogation mineure;

ATTENDU QU'UN avis public, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, fut donné le 13 septembre 2018 à l'effet que la présente demande de dérogation mineure serait soumise au conseil municipal pour décision et à l'effet que le conseil entendra toute personne intéressée par cette demande;

ATTENDU QU'UNE copie de cet avis public fut envoyée par courtoisie aux voisins concernés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Kay Kerman, appuyé par le conseiller Robin McNeill et résolu que le préambule ci-haut soit et est partie intégrante de la présente résolution.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le conseil accorde la demande de dérogation mineure afin de permettre la construction d'un bâtiment secondaire qui servira à entreposer des grues et dont la hauteur du bâtiment sera de 7,80 m au lieu de 6,5 m, tel que stipulé au règlement de zonage, et ce, sur le lot 2 636 536 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 23, route 105.

352-18 (suite)

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

353-18

PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – 1708 ROUTE 105

ATTENDU QUE le promoteur de l'immeuble connu comme le lot 3 031 925 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 1708, route 105, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale afin de permettre un agrandissement qui sera situé à l'arrière du bâtiment commercial d'une dimension de 4,41 m x 9,44 m avec un revêtement semblable au bâtiment principale actuel, soit un revêtement de bois sur les murs et de tôle pour la toiture;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.19 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, quant à ce plan lors de sa réunion du 5 septembre 2018 et recommande d'accorder la demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Paul Leduc, appuyé par la conseillère Kay Kerman et résolu que le préambule ci-haut soit et est partie intégrante de la présente résolution.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le conseil approuve le plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2018-20066 relatif au lot 3 031 925 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 1708, route 105, et déclare que celui-ci est conforme au règlement portant le numéro 681-06 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

354-18

DEMANDE DE DÉSIGNATION DE CHEMIN « MONTÉE PANORAMA » OU « MONTÉE VISTA »

ATTENDU QUE le propriétaire d'un chemin éventuel à aménager sur le lot 5 908 355 du cadastre du Québec a soumis une demande afin de le nommer « Montée Panorama » OU « Montée Vista »;

354-18 (suite)

ATTENDU QUE le mot « montée » fait référence au prolongement prévu du chemin qui montrera une colline avec une belle vue sur le Centre-village;

ATTENDU QUE cette nouvelle désignation a pour but de faciliter le repérage et l'accès aux propriétés concernées par les services d'urgences (ambulanciers, pompiers, policiers), dont surtout le nouveau centre de Curling des Collines;

ATTENDU QUE les services 911 et la MRC ont révisé la demande et qu'ils sont d'accords avec les noms proposés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Kay Kerman, appuyé par le conseiller Jean-Paul Leduc et résolu que le conseil approuve la demande du propriétaire de nommer le chemin « Montée Panorama » et que la résolution soit envoyée à la *Commission de toponymie du Québec* pour approbation.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité tous documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

355-18

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1084-18 MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 636-05 – DISPOSITIONS RELATIVES AUX HABITATIONS UNIFAMILIALES EN RANGÉES

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a adopté un règlement de zonage afin de diviser le territoire en zones en vue d'y contrôler l'usage des terrains et des bâtiments ainsi que l'implantation, la forme et l'apparence des constructions;

ATTENDU QUE le règlement de zonage portant le numéro 636-05 est entré en vigueur le 28 juin 2005;

ATTENDU QUE le conseil désire inclure une disposition particulière qui permettrait d'autoriser les habitations unifamiliales en rangées dans certaines zones;

ATTENDU QUE l'objectif est d'autoriser la construction d'une forme de logements qui soient plus abordables que des habitations unifamiliales isolées ou jumelées;

ATTENDU QUE le conseil désire restreindre le nombre d'habitations unifamiliales en rangées à un maximum de quatre bâtiments contigus;

ATTENDU QUE le conseil désire autoriser cette disposition particulière dans la zone RA-224, c'est-à-dire la zone résidentielle applicable au projet de la Ferme Hendrick, en guise de projet-pilote;

355-18 (suite)

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a émis une recommandation favorable lors de sa réunion ordinaire du 11 juillet 2018;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance de ce conseil tenue le 7 août 2018;

ATTENDU QUE le premier projet de règlement a été adopté par le conseil lors d'une séance ordinaire tenue le 7 août 2018;

ATTENDU QU'UNE assemblée de consultation publique a été tenue le 26 septembre 2018 conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Kay Kerman, appuyé par le conseiller Robin McNeill et résolu que le « Second projet de règlement numéro 1084-18 modifiant certaines dispositions du règlement de zonage numéro 636-05 – Dispositions relatives aux habitations unifamiliales en rangées », soit et est par la présente adopté.

QU'il soit et est par la présente soumis à la procédure d'adoption prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

356-18

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1086-18 MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 636-05 – DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES AUX PISCINES CREUSÉES DANS LE PROJET DU RUISSEAU CHELSEA CREEK

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a adopté un règlement de zonage afin de diviser le territoire en zones en vue d'y contrôler l'usage des terrains et des bâtiments ainsi que l'implantation, la forme et l'apparence des constructions;

ATTENDU QUE le règlement de zonage portant le numéro 636-05 est entré en vigueur le 28 juin 2005;

ATTENDU QUE la disposition particulière (8) interdit l'aménagement d'une piscine qui n'est pas creusée et qui n'est pas équipée d'un système de filtration au sel;

ATTENDU QUE la disposition particulière (8) s'applique seulement aux zones RA-259 et RA-251, c'est-à-dire les deux zones résidentielles du projet du Ruisseau Chelsea Creek;

356-18 (suite)

ATTENDU QUE la disposition particulière (8) est une relique du plan d'aménagement d'ensemble original du projet du Ruisseau Chelsea Creek et qu'elle n'est plus pertinente aujourd'hui étant donné l'évolution du projet;

ATTENDU QUE la disposition particulière (8) impose un préjudice aux acheteurs des lots du projet du Ruisseau Chelsea Creek, puisqu'aucune autre propriété résidentielle à Chelsea n'est assujettie aux restrictions de cette disposition particulière;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et développement durable a émis une recommandation favorable lors d'une rencontre ordinaire tenue le 8 août 2018;

ATTENDU QUE le conseil désire corriger cette situation en abrogeant la disposition particulière (8) du règlement de zonage numéro 636-05;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance de ce conseil tenue le 7 août 2018;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été adopté par le conseil lors d'une séance ordinaire tenue le 4 septembre 2018;

ATTENDU QU'UNE assemblée de consultation publique a été tenue le 26 septembre 2018 conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Guénard, appuyé par le conseiller Jean-Paul Leduc et résolu que le « Règlement numéro 1086-18 modifiant certaines dispositions du règlement de zonage numéro 636-05 – Dispositions particulières applicables aux piscines creusées dans le projet du Ruisseau Chelsea Creek », soit et est par la présente adopté.

QU'il soit et est par la présente soumis à la procédure d'adoption prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1099-18 ET AVIS DE MOTION RÈGLEMENT RELATIF À L'INSTALLATION ET L'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS SEPTIQUES DE TYPES SECONDAIRE, SECONDAIRE AVANCÉ OU TERTIAIRE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE CHELSEA ET L'IMPOSITION D'UNE TARIFICATION

Le conseiller Jean-Paul Leduc présente le projet de règlement et donne avis de motion que lors d'une séance subséquente du conseil, le règlement portant le numéro 1099-18 intitulé, « Règlement relatif à l'installation et l'entretien des installations septiques de types secondaire, secondaire avancé ou tertiaire sur le territoire de la Municipalité de Chelsea et l'imposition d'une tarification » sera présenté pour adoption.

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1099-18 ET AVIS DE MOTION (suite)

Le but de ce règlement est de permettre à la Municipalité de prendre à sa charge, aux frais des propriétaires concernés, tous les contrats d'entretien des systèmes de traitement de types secondaire, secondaire avancé ou tertiaire des eaux usées des résidences isolées, et ce, afin de s'assurer que chacun de ces systèmes soient inspectés au moins une fois par année.

_____
Jean-Paul Leduc

357-18

SUBVENTION DE SOUTIEN DANS LE CADRE DU PROGRAMME *MUNICIPALITÉS POUR L'INNOVATION CLIMATIQUE (MIC)* DE LA FCM

ATTENDU QU'IL fait partie des priorités de la Municipalité de Chelsea, notamment dans son Plan d'urbanisme, de prendre des actions pour améliorer son adaptabilité aux changements climatiques;

ATTENDU QUE la Municipalité a établi certains objectifs en matière d'adaptation climatique dans le passé, mais manque de ressources pour les mettre en œuvre et ne possède pas de Plan d'adaptation;

ATTENDU QU'UNE demande de subvention de soutien au personnel (volet Changements climatiques) a été soumise au cours de l'été 2018 auprès de la Fédération canadienne des Municipalités (FCM) par le Service de l'urbanisme et du développement durable dans le cadre du programme Municipalités pour l'innovation climatique (MIC);

ATTENDU QUE cette subvention permettrait de faire avancer les priorités de la Municipalité en matière d'adaptations institutionnelles et opérationnelles face aux changements climatiques, notamment en palliant un manque de ressource et en ayant une ressource humaine dédiée exclusivement à nos priorités d'adaptation climatique, servant ainsi de catalyseur aux modifications institutionnelles et opérationnelles requises;

ATTENDU QUE cette subvention de soutien au personnel peut couvrir jusqu'à 80 % du salaire sur une période de 24 mois d'une personne nouvellement ou déjà employée, chargée de mettre en œuvre des projets municipaux consacrés à l'adaptation aux changements climatiques;

ATTENDU QU'UNE contribution municipale de 20 % des dépenses admissibles, correspondant à un maximum de 14 200,00 $ pour 2019 et 15 200,00 $ pour 2020, serait donc requise si la subvention est accordée à la Municipalité de Chelsea;

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea s'engage à payer sa part des coûts admissibles au projet;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Pierre Guénard, appuyé par le conseiller Jean-Paul Leduc et résolu que le conseil s'engage à payer sa contribution de 20 % des dépenses admissibles, correspondant à un maximum de 14 200,00 $ pour 2019 et 15 200,00 $ pour 2020, si la subvention est accordée à la Municipalité de Chelsea.

357-18 (suite)

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QU'advenant l'acceptation de cette demande par la FCM, un montant sera budgété en 2019 et en 2020 pour ce projet.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront budgétés à même le poste budgétaire 02-470-00-141 (Salaire régulier) pour les années 2019 et 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

358-18

DEMANDE DE FINANCEMENT POUR LE PROGRAMME CLIMAT MUNICIPALITÉS – PHASE 2 (MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, MDDELCC) – CLIMAT OUTAOUAIS POUR LES CENTRE-VILLAGEOIS (COCV)

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a inscrit ces trois actions dans son plan d'Action en développement durable en 2018 « Poursuivre les efforts d'installation de bornes de recharge et d'approvisionnement en véhicule électrique dans la Municipalité », « Implanter un programme de voitures en partage » et « Implanter une vision et une politique municipale de la forêt »;

ATTENDU QUE l'un des objectifs du projet est de réduire les effets néfastes des îlots de chaleur, d'augmenter l'indice de canopée et de dynamiser le centre-village de Chelsea;

ATTENDU QUE le Conseil Régional de l'Environnement et du Développement Durable de l'Outaouais (CREDDO) propose d'accompagner les municipalités rurales dans la mise en œuvre de solutions de transport innovantes et de mesures d'atténuation environnementales dans les centres-villes de l'Outaouais;

ATTENDU QUE depuis 2017, le projet pilote SAUVéR – développé par la société YHC Environnement – permet à des municipalités en région de pouvoir bénéficier d'une nouvelle solution de mobilité : l'autopartage de véhicules électriques entre les agents publics et les citoyens;

ATTENDU QUE le CREDDO, appuyé par le Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR), pilote le déploiement d'un projet SAUVéR régional dans tout l'Outaouais;

ATTENDU QU'IL s'agit d'un projet collectif et collaboratif inédit, pour lequel six municipalités sont engagées dans la région;

ATTENDU QUE le CREDDO a obtenu un financement de 30 000,00 $ de la part d'entrepreneurs de Chelsea pour le projet de verdissement du centre-village;

ATTENDU QUE le CREDDO a réalisé une caractérisation des terrains municipaux du centre-village de Chelsea et démontré le potentiel de plantation pour plus de 200 arbres;

358-18 (suite)

ATTENDU QUE le CREDDO, appuyé par le Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR), pilote le nouveau projet de « Stationnements éco responsables, un outil d'adaptation aux changements climatiques »;

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a réalisé la première phase du projet SAUVéR, soit une étude préliminaire avec le soutien du FARR par l'intermédiaire du CREDDO pour réaliser un diagnostic complet de sa flotte municipale dans le but de définir ses besoins en matière de véhicules;

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea présentera une demande de financement groupée avec d'autres municipalités de l'Outaouais rural auprès de la Fédération Canadienne des Municipalités pour réaliser la deuxième phase du projet SAUVéR, comprenant l'acquisition du matériel automobile électrique et du dispositif d'autopartage;

ATTENDU QU'UNE demande de financement complémentaire au Programme Climat municipalités - Phase 2, proposée par le MDDELCC, permettrait de bonifier le projet en contribuant à l'aménagement d'un HUB - station-service électrique;

ATTENDU QUE la contribution souhaitée des participants se situe entre 10 et 30% des coûts totaux et que l'obtention d'une subvention du Programme Climat municipalités - phase 2 contribuerait à cet objectif;

ATTENDU QU'UN montant de 27 000,00 $ pour chacune des municipalités de Chelsea, Thurso, L'Ange-Gardien, Val-des-Monts, L'Isle-aux-Allumettes et Rapide des Joachims permettrait de bonifier l'installation de la station-service électrique et atteindre les objectifs d'équilibre financier;

ATTENDU QUE ce projet d'envergure régional nécessite une demande de subvention collective auprès du MDDELCC, et que la Municipalité de Chelsea peut demander en son nom le financement des projets pour les cinq autres municipalités, en plus de la contribution demandée pour son projet de plantation;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Pierre Guénard, appuyé par le conseiller Robin McNeill et résolu que le conseil autorise la Municipalité de Chelsea à déposer en son nom, et au nom des municipalités de Thurso, L'Ange-Gardien, Val-des-Monts, L'Isle-aux-Allumettes et Rapide des Joachims, une demande de financement d'un montant de 6 x 27 000,00 $, soit 162 000,00 $ au Programme Climat municipalités - Phase 2, pour la réalisation du volet 3 du concept SAUVéR, « aménagement de la station-service électrique »; la Municipalité de Chelsea s'engage à verser 27 000,00 $ à chacune des municipalités après l'obtention de la subvention.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le conseil autorise la Municipalité de Chelsea à déposer en son nom, une demande de financement de 220 000,00 $, pour la réalisation du volet adaptation aux changements climatiques, qui prévoit des mesures entourant le verdissement et le maintien de la canopée à Chelsea dont la plantation de 150 arbres dans son centre-ville; la Municipalité s'engage à ce que la contribution du milieu soit de 60 000,00 $ - soit 30 000,00 $ de la Municipalité, et 30 000,00 $ en provenance de la communauté d'affaires de Chelsea.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la contribution de la Municipalité de Chelsea de 30 000,00 $ pour le projet du verdissement sera réparti sur deux ans, soit 15 000,00 $ en 2019 et 15 000,00 $ en 2020.

358-18 (suite)

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le conseil autorise la Municipalité de Chelsea à déposer une demande de financement au MDDELCC qui inclut le volet 3 du projet d'autopartage (« aménagement de la station-service électrique ») pour l'ensemble des municipalités précédemment citées, et pour le verdissement du centre-village de Chelsea; cette demande, intitulée Projet Climat Outaouais pour les centres-villageois (COCV), représente un montant total de 382 000,00 $ au Programme Climat municipalités - phase II.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront budgétés à même le poste budgétaire 23-040-00-725 (machinerie, outillage et équipements) pour 2019 pour le projet SAUVéR, et à même le poste budgétaire 02-470-00-629 (biens non durables – autres) pour 2019 et 2020 pour le projet de verdissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

359-18

INTERDICTION DE DESCENTE DE BATEAUX SUR LE CHEMIN HOLLOW GLEN

ATTENDU QU'EN mai 2018, une inspection du barrage Hollow Glen a été effectuée par la firme d'ingénierie CIMA +;

ATTENDU QUE suite à cette inspection, l'érosion du remblai a été observée sur la rive gauche du barrage utilisée comme descente à bateau et une dégradation accrue du littoral;

ATTENDU QUE CIMA + recommande de restreindre l'accès aux véhicules pour la mise à l'eau des bateaux à l'extrémité en rive gauche du parement amont ou mettre en place de l'enrochement (100-200 mm) sur membrane géotextile pour réduire l'érosion du remblai;

ATTENDU QUE le terrain où les activités de mise à l'eau ont lieu appartient à la MRC des Collines-de-l'Outaouais;

ATTENDU QUE tous travaux de stabilisation de rive ou l'aménagement d'une mise à l'eau municipale requièrent une autorisation de la MRC des Collines-de-l'Outaouais et un certificat d'autorisation du Ministère du développement durable, de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);

ATTENDU QUE les rampes de mise à l'eau ne doivent pas se retrouver près des zones écologiques sensibles et qu'une visite terrain indique que le site est près d'un milieu humide connecté au plan d'eau en question;

ATTENDU QUE les rampes de mise à l'eau ne peuvent être installées en zone de sédimentation élevée, et que le lac Mountains et la majorité de son bassin versant sont situés dans les Basses Terres du Saint-Laurent, contribuant à augmenter l'apport en sédiments dans ce lac;

359-18 (suite)

ATTENDU QUE les rampes de mise à l'eau peuvent être installées si la profondeur de l'eau est supérieure à 1 mètre en période d'étiage, que le niveau de l'eau est stable en raison du barrage, et que la profondeur du site est inférieure à 1 mètre;

ATTENDU QU'UN échantillonnage préliminaire du lac Mountains indiquerait qu'il n'y a pas présence de la Myriophylle à épis (*Myriophyllum spicatum*), une plante envahissante ayant une croissance rapide et pouvant être nuisible aux infrastructures privées et publiques, et que cette plante pourrait être introduite au lac Mountains via la mise à l'eau des bateaux;

ATTENDU QUE le comité consultatif des travaux publics et infrastructures a étudié le dossier et recommande d'interdire la descente de bateaux sur le chemin Hollow Glen;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Greg McGuire, appuyé par la conseillère Kay Kerman et résolu d'interdire l'accès des bateaux sur le chemin Hollow Glen.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la municipalité tous documents donnant effet à la présente résolution.

La Mairesse Caryl Green demande le vote :

POUR :
- Jean-Paul Leduc
- Greg McGuire
- Robin McNeill
- Kay Kerman
- Pierre Guénard

CONTRE :
- Simon Joubarne

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1100-18 ET AVIS DE MOTION RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 949-15 RELATIF À LA MISE EN PLACE DE TRAVAUX MUNICIPAUX – DISPOSITIONS RELATIVES À L'ÉCLAIRAGE

Le conseiller Greg McGuire présente le projet de règlement et donne avis de motion que lors d'une séance subséquente du conseil, le règlement portant le numéro 1100-18 intitulé, « Règlement modifiant le règlement numéro 949-15 relatif à la mise en place de travaux municipaux – Dispositions relatives à l'éclairage » sera présenté pour adoption.

Le but de ce règlement est de mettre à jour certaines dispositions relatives à l'éclairage.

_____
Greg McGuire

SESSION ORDINAIRE – 2 OCTOBRE 2018

360-18

AUTORISATION POUR DÉLÉGUER UN MANDAT AU COMITÉ DU SENTIER COMMUNAUTAIRE

ATTENDU QU'UNE demande fut déposée pour aménager une aire de loisir, à la hauteur du secteur Gleneagle;

ATTENDU QUE le comité consultatif des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire fut consulté à ce sujet lors de sa rencontre du 21 juin 2018;

ATTENDU QUE le comité recommande une étude pour trouver des options viables afin d'aménager une aire de loisir à la hauteur du secteur Gleneagle, et désire mandater le comité du sentier communautaire afin que les membres puissent faire une analyse sur l'utilisation et l'aménagement de certains espaces dans l'emprise du sentier communautaire, tel qu'une aire de repos, un jardin, ou quelques structures très simples;

ATTENDU QUE le comité demande au conseil de mandater le comité du sentier communautaire afin de réaliser une analyse sur l'utilisation et l'aménagement de certains espaces dans l'emprise du sentier communautaire.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Kay Kerman, appuyé par le conseiller Jean-Paul Leduc et résolu que le conseil appuie la recommandation du comité consultatif des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire de mandater le comité du sentier communautaire afin de réaliser une analyse sur l'utilisation et l'aménagement de certains espaces de loisirs sur l'emprise du sentier communautaire.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la municipalité tous documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

361-18

DEMANDE D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MDDELCC) POUR LA CONSTRUCTION DE PASSERELLES PIÉTONNIÈRES

ATTENDU QUE l'aménagement de sentiers reliant différents secteurs de Chelsea relève du Service des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire;

ATTENDU QUE le sentier Dunmore traverse un milieu humide et hydrique et que la Municipalité de Chelsea veut s'assurer d'une traverse sécuritaire et durable sur les lieux;

ATTENDU QUE la construction d'une passerelle piétonnière est requise sur le sentier pour rendre cette traverse sécuritaire;

361-18 (suite)

ATTENDU QUE pour être en mesure de procéder, la Municipalité doit obtenir un certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Paul Leduc, appuyé par la conseillère Kay Kerman et résolu que le conseil approuve la demande de certificat d'autorisation auprès du MDDELCC afin de pouvoir construire une passerelle piétonnière pour traverser un milieu humide et hydrique sur le sentier Dunmore.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

362-18

ADOPTION DU CODE DE CONDUITE DU SENTIER COMMUNAUTAIRE DE CHELSEA

ATTENDU QUE le comité du sentier communautaire (CSC) a été mis en place en décembre 2017;

ATTENDU QUE le règlement 1066-18 a été adopté en avril 2018 constituant le CSC, lequel doit faire des recommandations au conseil à l'égard du sentier communautaire;

ATTENDU QUE le CSC a mis en place plusieurs sous-comités pour traiter de différents sujets;

ATTENDU QU'UN code de conduite a été rédigé par les membres du sous-comité à cet effet, établissant des règles pour la sécurité de tous les utilisateurs du sentier;

ATTENDU QUE le code de conduite vise à encourager tous les résidents à profiter du magnifique environnement qu'offre le sentier dans un endroit naturel, paisible et sécuritaire;

ATTENDU QUE le comité du sentier communautaire recommande d'approuver le code de conduite, tel que présenté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Simon Joubarne, appuyé par le conseiller Greg McGuire et résolu que le conseil adopte le code de conduite du sentier communautaire, lequel demeure annexé aux présente comme y faisant partie intégrante.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SESSION ORDINAIRE – 2 OCTOBRE 2018

363-18

CONSTRUCTION D'UNE SECTION TYPE DU SENTIER COMMUNAUTAIRE DE CHELSEA

ATTENDU QUE le conseil municipal s'est engagé à l'aménagement d'un sentier communautaire sur l'emprise de l'ancienne voie ferrée;

ATTENDU QUE le conseil municipal a établi un comité du sentier communautaire pour, entre autre, émettre des recommandations relativement à la conception technique du sentier et que le comité travaille avec le personnel municipal pour développer ces recommandations;

ATTENDU QUE la Grande marche du Grand défi Pierre Lavoie aura lieu à Chelsea et La Pêche (Wakefield) le 21 octobre 2018 et celle-ci offre une occasion pour présenter une section type du sentier communautaire qui servira de chemin pour un segment de l'itinéraire;

ATTENDU QUE la présentation d'une section type du sentier communautaire permettra d'évaluer la conception technique, de sensibiliser la population aux bénéfices du sentier, et de lancer une campagne de levée de fonds;

ATTENDU QUE Voie Verte Chelsea, un organisme à but non-lucratif formé avec l'objectif d'appuyer financièrement la construction du sentier communautaire, propose de financer la construction de la section type du sentier sur une distance de 100 mètres partant du chemin Saint-Clément en direction sud;

ATTENDU QUE la contribution de Voie Verte Chelsea comprendra le coût des matériaux et la location d'équipement au besoin;

ATTENDU QU'AUCUNE autorisation environnementale n'est nécessaire pour la construction de ce segment du sentier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Kay Kerman, appuyé par le conseiller Greg McGuire et résolu que le conseil approuve la construction d'une section type du sentier communautaire de 100 mètres au sud du chemin Saint-Clément et accepte la contribution financière de Voie Verte Chelsea.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

364-18

PROCLAMATION DE LA SEMAINE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES

ATTENDU QUE le ministère de la Sécurité publique du Québec déclare la semaine du 7 au 13 octobre 2018, la Semaine de la prévention des incendies;

364-18 (suite)

ATTENDU QUE le thème de la Semaine de la prévention des incendies est *« C'est dans la cuisine que ça se passe! »*;

ATTENDU QUE durant la Semaine de prévention des incendies, les services d'incendies du pays renseignent le grand public sur les dangers du feu et la bonne manière de se protéger contre l'incendie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Guénard, appuyé par la conseillère Kay Kerman et résolu de proclamer la semaine du 7 au 13 octobre 2018 la Semaine de la prévention des incendies dans la Municipalité de Chelsea.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la municipalité tous documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

365-18

LEVÉE DE LA SESSION

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Simon Joubarne, appuyé par le conseiller Robin McNeill et résolu que cette session ordinaire soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Céline Gauthier	Caryl Green
Directrice générale par intérim	Mairesse

SESSION EXTRAORDINAIRE – 22 OCTOBRE 2018

PROCÈS-VERBAL de la session extraordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Chelsea tenue le 22 octobre 2018 à 19 h au Centre Meredith situé au 23 chemin Cecil, 2e étage, dans la Municipalité de Chelsea, Québec.

ÉTAIENT PRÉSENTS la conseillère Kay Kerman et les conseillers Simon Joubarne, Pierre Guénard, Greg McGuire, Jean-Paul Leduc et Robin McNeill sous la présidence de la Mairesse Caryl Green.

ÉTAIT ÉGALEMENT PRÉSENTE : Madame Céline Gauthier, Directrice générale par intérim.

Une période de question fut tenue, à laquelle aucune question ne fut posée.

CONVOCATION

Tous les membres du conseil ont été dûment convoqués.

QUORUM

La Mairesse ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare l'assemblée ouverte.

VOTE

À moins d'indication contraire dans le présent procès-verbal, la Mairesse se prévaut de son privilège prévu à l'article 161 du *Code municipal du Québec* (LRQ, c C-27.1) en s'abstenant de voter.

366-18

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Kay Kerman, appuyé par le conseiller Robin McNeill et résolu que l'ordre du jour gouvernant cette session soit et est par la présente adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

367-18

DÉROGATION MINEURE – 774, CHEMIN DU LAC-MEECH

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 3 029 854 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 774, chemin du Lac-Meech, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande de dérogation mineure afin de permettre l'ajout d'un deuxième étage dans la portion protégée par droit acquis à un bâtiment situé à l'intérieur de la bande de protection riveraine à une distance de 6,67 m d'un ruisseau au lieu de 15 m, et que l'usage principal sera résidentiel, une galerie sera construite à l'arrière du bâtiment avec une rampe donnant accès au stationnement qui seront situés dans la même bande de protection riveraine et un escalier, fermé du côté gauche du bâtiment, pour accéder au deuxième étage, et ce, tel que stipulé au règlement de zonage;

367-18 (suite)

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une réunion ordinaire le 5 septembre 2018 et le 3 octobre 2018 (à la demande du conseil) et recommande de nouveau d'accorder la demande de dérogation mineure;

ATTENDU QUE le comité consultatif en ressources naturelles a aussi effectué une recommandation favorable lors d'une réunion ordinaire le 20 août 2018 et d'un addenda via courriel du 23 août 2018, tout en greffant la condition suivante à respecter :

- QUE l'on exige des mesures afin de minimiser les impacts environnementaux pour prévenir l'érosion pendant les travaux de construction;

ATTENDU QU'UN avis public, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, fut donné le 13 septembre 2018 à l'effet que la présente demande de dérogation mineure serait soumise au conseil municipal pour décision et à l'effet que le conseil entendra toute personne intéressée par cette demande;

ATTENDU QU'UNE copie de cet avis public fut envoyée par courtoisie aux voisins concernés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Guénard, appuyé par la conseillère Kay Kerman et résolu que le préambule ci-haut soit et est partie intégrante de la présente résolution.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le conseil accorde cette demande de dérogation mineure afin de permettre l'ajout d'un deuxième étage dans la portion protégée par droit acquis à un bâtiment situé à l'intérieur de la bande de protection riveraine à une distance de 6,67 m d'un ruisseau au lieu de 15 m, et que l'usage principal sera résidentiel, une galerie sera construite à l'arrière du bâtiment avec une rampe donnant accès au stationnement qui seront situés dans la même bande de protection riveraine et un escalier, fermé du côté gauche du bâtiment, pour accéder au deuxième étage, tel que stipulé au règlement de zonage, et ce, sur le lot 3 029 854 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 774, chemin du Lac-Meech, tout en greffant la condition suivante à respecter :

- QUE l'on exige des mesures afin de minimiser les impacts environnementaux pour prévenir l'érosion pendant les travaux de construction.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SESSION EXTRAORDINAIRE – 22 OCTOBRE 2018

**PRÉSENTATION DU PROJET
DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1102-18 ET AVIS DE MOTION
RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 949-15 RELATIF À LA MISE EN PLACE DE TRAVAUX MUNICIPAUX – DISPOSITIONS RELATIVES AUX ACCEPTATIONS DES TRAVAUX ET NORMES DE CONSTRUCTION**

Le conseiller Greg McGuire présente le projet de règlement et donne avis de motion que lors d'une séance subséquente du conseil, le règlement portant le numéro 1102-18 intitulé, « Règlement modifiant le règlement numéro 949-15 relatif à la mise en place des travaux municipaux – Dispositions relatives aux acceptations des travaux et normes de construction » sera présenté pour adoption.

Le but de ce règlement est de mettre à jour certaines dispositions relatives aux conditions applicables à l'acceptation provisoire et à l'acceptation finale des travaux municipaux, ainsi qu'aux normes de construction.

_____
Greg McGuire

**PRÉSENTATION DU PROJET
DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1103-18 ET AVIS DE MOTION
RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 725-08 SUR LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX – DISPOSITIONS RELATIVES À L'ÉTABLISSEMENT DES COÛTS RELATIFS AUX TRAVAUX**

Le conseiller Greg McGuire présente le projet de règlement et donne avis de motion que lors d'une séance subséquente du conseil, le règlement portant le numéro 1103-18 intitulé, « Règlement modifiant le règlement numéro 725-08 sur les ententes relatives à des travaux municipaux – Dispositions relatives à l'établissement des coûts relatifs aux travaux » sera présenté pour adoption.

Le but de ce règlement est de mettre à jour certaines dispositions relatives à l'établissement des coûts relatifs aux travaux.

_____
Greg McGuire

368-18

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1103-18 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 725-08 SUR LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX – DISPOSITIONS RELATIVES À L'ÉTABLISSEMENT DES COÛTS RELATIFS AUX TRAVAUX

ATTENDU QUE le règlement numéro 725-08 sur les ententes relatives à des travaux municipaux a été adopté le 12 janvier 2009;

ATTENDU QUE le règlement numéro 949-15 relatif à la mise en place de travaux municipaux a été adopté le 20 mai 2016 et qu'il a depuis été amendé à plusieurs reprises;

368-18 (suite)

ATTENDU QUE certaines dispositions du règlement numéro 725-08 sur les ententes relatives à des travaux municipaux doivent être actualisées en concordance avec la version en vigueur du règlement numéro 949-15 relatif à la mise en place de travaux municipaux et pour se conformer aux réalités d'aujourd'hui;

ATTENDU QUE les modifications visent à clarifier l'établissement des coûts relatifs aux travaux municipaux et uniformiser la terminologie employée dans les deux règlements;

ATTENDU QUE le règlement a été présenté et un avis de motion a été dûment donné lors de la séance extraordinaire du conseil du 22 octobre 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Robin McNeill, appuyé par la conseillère Kay Kerman et résolu que le « Projet de règlement numéro 1103-18 modifiant le règlement numéro 725-08 sur les ententes relatives à des travaux municipaux – Dispositions relatives à l'établissement des coûts relatifs aux travaux » soit et est par la présente adopté.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le conseil déterminera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée de consultation tel que prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.*

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

369-18

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS POUR 2018 – PARTIE I

ATTENDU QUE le 22 novembre 2017, le Conseil des maires de la MRC des Collines-de-l'Outaouais a adopté les prévisions budgétaires de l'année 2018 aux fins d'établir les quotes-parts de ses dépenses et de leurs paiements par les municipalités locales qui la composent;

ATTENDU QUE suite aux analyses financières de la MRC au 31 août 2018, des quotes-parts additionnelles doivent être imposées aux municipalités locales afin de tenir compte des dépenses imprévues et des revenus moindres, et que la MRC a adopté le budget supplémentaire suivant – partie I :

RECETTES	
Répartition aux municipalités membres	
Sécurité publique	51 524 $
Cour municipale	207 555 $
TOTAL DES RECETTES	**259 079 $**

369-18 (suite)

DÉPENSES	
Sécurité publique	51 524$
Cour municipale	207 555 $
TOTAL DES DÉPENSES	**259 079$**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Robin McNeill, appuyé par le conseiller Jean-Paul Leduc et résolu que le Conseil adopte par la présente la répartition du budget supplémentaire de la MRC - (partie I) de la façon suivante :

MUNICIPALITÉS	Sécurité publique	Cour municipale	Quotes-parts
Cantley	8 253 $	33 245 $	41 498 $
Chelsea	8 938 $	36 003 $	44 941 $
L'Ange-Gardien	3 855 $	15 529 $	19 384 $
La Pêche	10 547 $	42 487 $	53 034 $
Notre-Dame-de-la-Salette	1 106 $	4 456 $	5 562 $
Pontiac	6 125 $	24 675 $	30 801 $
Val-des-Monts	12 700 $	51 160 $	63 860 $
TOTAL	**51 524 $**	**207 555 $**	**259 079 $**

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de payer les sommes dues en deux (2) versements et ce au plus tard le 1er des mois de novembre et de décembre 2018.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Le conseiller Simon Joubarne demande le vote :

POUR :
- Robin McNeill
- Greg McGuire
- Jean-Paul Leduc
- Pierre Guénard
- Kay Kerman

CONTRE :
- Simon Joubarne

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

370-18

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS POUR 2018 – PARTIE II

ATTENDU QUE le 22 novembre 2017, le Conseil des maires de la MRC des Collines-de-l'Outaouais a adopté les prévisions budgétaires de l'année 2018 aux fins d'établir les quotes-parts de ses dépenses et de leurs paiements par les municipalités locales qui la composent;

SESSION EXTRAORDINAIRE – 22 OCTOBRE 2018

370-18 (suite)

ATTENDU QUE suite aux analyses financières de la MRC au 31 août 2018, des quotes-parts additionnelles doivent être imposées aux municipalités locales afin de tenir compte des dépenses imprévues et des revenus moindres, et que la MRC a adopté le budget supplémentaire suivant – partie II :

RECETTES	
Répartition aux municipalités membres	
Conseil	9 505 $
Administration	(2 088) $
Ressources humaines	(72) $
Évaluation	449 $
Protection de l'environnement	3 622 $
Aménagement	(10 786) $
Promotion et développement	78 969 $
Prévention incendie	(3 678) $
TOTAL DES RECETTES	**75 921 $**
DÉPENSES	
Conseil	9 505 $
Administration	(2 088) $
Ressource humaine	(72) $
Évaluation	449 $
Protection de l'environnement	3 622 $
Aménagement	(10 786) $
Promotion et développement	78 969 $
Prévention incendie	(3 678) $
TOTAL DES DÉPENSES	**75 921 $**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Greg McGuire, appuyé par le conseiller Jean-Paul Leduc et résolu que le Conseil adopte par la présente la répartition du budget supplémentaire de la MRC - (partie II) de la façon suivante :

MUNICIPALITÉS	Conseil	Adm.	Ress. Hum.	Éval.	Protect env.	Aménag	Promotion Dévelop.	Incendie	Quotes-parts
Cantley	1 619 $	(356) $	(12) $	76 $	617 $	(1 837) $	13 453 $	(627) $	12 934 $
Chelsea	1 870 $	(411) $	(14) $	88 $	712 $	(2 122) $	15 535 $	(723) $	14 935 $
L'Ange-Gardien	827 $	(182) $	(6) $	39 $	315 $	(939) $	6 874 $	(320) $	6 608 $
La Pêche	1 614 $	(355) $	(12) $	76 $	615 $	(1 831) $	13 407 $	(624) $	12 890 $
N.D.-de-la-Salette	125 $	(27) $	(1) $	6 $	48 $	(142) $	1 037 $	(48) $	997 $
Pontiac	1 031 $	(227) $	(8) $	49 $	393 $	(1 170) $	8 566 $	(399) $	8 235 $
Val-des-Monts	2 419 $	(531) $	(18) $	114 $	922 $	(2 745) $	20 097 $	(936) $	19 321 $
TOTAL	9 505 $	(2 088) $	(72) $	449 $	3 622 $	(10 786) $	78 969 $	(3 678) $	75 921 $

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de payer les sommes dues en deux (2) versements et ce au plus tard le 1er des mois de novembre et de décembre 2018.

370-18 (suite)

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Le conseiller Simon Joubarne demande le vote :

POUR :
- Kay Kerman
- Greg McGuire
- Robin McNeill
- Jean-Paul Leduc
- Pierre Guénard

CONTRE :
- Simon Joubarne

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

371-18

LEVÉE DE LA SESSION

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Guénard, appuyé par le conseiller Robin McNeill et résolu que cette session extraordinaire soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Céline Gauthier	Caryl Green
Directrice générale par intérim	Mairesse

SESSION EXTRAORDINAIRE – 29 OCTOBRE 2018

PROCÈS-VERBAL de la session extraordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Chelsea tenue le 29 octobre 2018 à 18 h au Centre Meredith situé au 23 chemin Cecil, 2e étage, dans la Municipalité de Chelsea, Québec.

ÉTAIENT PRÉSENTS la conseillère Kay Kerman et les conseillers Simon Joubarne, Pierre Guénard, Greg McGuire, Jean-Paul Leduc et Robin McNeill sous la présidence de la Mairesse Caryl Green.

ÉTAIT ÉGALEMENT PRÉSENTE : Madame Céline Gauthier, Directrice générale par intérim.

Une période de question fut tenue, à laquelle aucune question ne fut posée.

CONVOCATION

Tous les membres du conseil ont été dûment convoqués.

QUORUM

La Mairesse ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare l'assemblée ouverte.

VOTE

À moins d'indication contraire dans le présent procès-verbal, la Mairesse se prévaut de son privilège prévu à l'article 161 du *Code municipal du Québec* (LRQ, c C-27.1) en s'abstenant de voter.

372-18

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Conformément à l'article 153 du code municipal du Québec, un avis de convocation a été notifié aux membres du conseil tel que requis par le présent code. Les membres renoncent au délai prescrit par l'article 156 du code municipal du Québec.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Greg McGuire appuyé par la conseillère Kay Kerman et résolu que l'ordre du jour gouvernant cette session extraordinaire soit et est par la présente adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

373-18

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE TRANSPORT DES COLLINES (TRANSCOLLINES) BUDGET 2019 ET PLAN TRIENNAL D'IMMMOBILISATION (PTI) 2019-2021 – APPROBATION

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la Régie intermunicipale de transport des Collines (Transcollines) a adopté son budget 2019 par le biais de la résolution R18-83, et son plan triennal d'immobilisation 2019, 2020 et 2021 par le biais de la résolution R18-86;

373-18 (suite)

ATTENDU QU'IL est demandé aux municipalités concernées d'approuver ledit budget adopté de même que le PTI 2019-2021;

ATTENDU QUE la quote-part du budget 2019 pour la Municipalité de Chelsea s'élève à 196 472,52 $;

ATTENDU QUE le PTI de Transcollines représente des investissements pour la Municipalité de Chelsea de 21 700,00 $ pour 2019, 92 500,00 $ pour 2020 et 30 000,00 $ pour 2021;

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale de transport des Collines (Transcollines) a présenté à ce conseil leur budget 2019 et PTI 2019-2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Robin McNeill appuyé par le conseiller Jean-Paul Leduc et résolu d'approuver le budget 2019 et le plan triennal d'immobilisation 2019-2021 de la Régie intermunicipale de transport des Collines (Transcollines), le tout tel qu'adopté par son conseil d'administration et annexé aux présentes.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser le Service des finances de la Municipalité à émettre à la Régie intermunicipale de transport des Collines (Transcollines) les chèques requis pour payer toute quote-part afférente à la charge de la Municipalité pour l'année 2019 jusqu'à un maximum de 196 472,52 $.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

374-18

LEVÉE DE LA SESSION

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Robin McNeill, appuyé par la conseillère Kay Kerman et résolu que cette session extraordinaire soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Céline Gauthier	Caryl Green
Directrice générale par intérim	Mairesse

Liste des paiements

Sommaire par service

Administration Générale	160 096.37 $
Entretien	87 355.18 $
Ressources Humaines	28.01 $
Environnement et Urbanisme	22 125.85 $
Loisirs et Culture	99 254.37 $
	203 647.18 $
COMMUNICATIONS	2 438.97 $
Sécurité Publique	16 330.64 $
Travaux Publics et Infrastructure	557 167.13 $
	1 148 443.70 $

Inclure : ▯ Chèques annulés ▯ Chèques ▯ Dépôts annulés ▯ Débit direct annulé Du : 2018-09-15
▯ Traitements de crédit ▯ Dépôts ▯ Débit direct Au : 2018-10-18

Liste des paiements

Liste des chèques annulés

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
17178	2018-10-10	FIDDLEHEADS MUSICAL THEATRE	2017	Un Noel Magique a Chelsea 2017 \ Spectacle Fiddleheads dimanche 03 décembre	02-701-20-499	-200.00 $	-200.00 $
17405	2018-10-10	Diane Lafontaine	2016-004537	Cautionnement, 6040-46-8209, 3 boisjoli \ Dépôt - Fosse septique - 300 $	55-136-42-000	-300.00 $	-300.00 $
17622	2018-10-10	Paul Robillard	2017-015078	Remboursent permis, demande fermée \ Permis de construction	01-241-00-005	-20.00 $	-20.00 $
17686	2018-09-19	IQSAJ	18-0026	Formation - Norme CAN/CSA Z614 \ Formation - Norme CAN/CSA Z614 (Jason Prévost)	02-390-00-454	-1 207.24 $	-1 207.24 $
17918	2018-10-10	Eric Gauvreau	2017-000124	Cautionnement, 6337-79-7810, 29 route 105 \ Dépôt - Nouvelle construction - 1 000 $	55-136-40-000	-1 000.00 $	-1 000.00 $
17951	2018-10-09	NADEAU ET ASSOCIÉES, NOTAIRES	N16-0186	Frais pour servitude de drainage - 104 ch. Meredith \ Frais pour servitude de drainage - 104 ch. Meredith	23-040-30-721	-3 046.84 $	-6 174.25 $
				Déboursés taxables	23-040-30-721	-7.76 $	
				Déboursés non taxables	23-040-30-721	-135.00 $	
			N17-0155	Frais juridique servitude d'acqueduc et d'egout \ Infrastructures - Eaux usées No.823	23-050-31-721	-1 423.82 $	
				Infrastructures - Eau potable No. 835	23-050-21-721	-1 423.83 $	
				Infrastructures - Eaux usées No.823	23-050-31-721	-68.50 $	
				Infrastructures - Eau potable No. 835	23-050-21-721	-68.50 $	
18164	2018-09-21	Association des Communicateurs Municipaux QC	5240	Frais d'inscription colloque 2018 \ Services de formation	02-141-00-454	-517.39 $	-517.39 $
18609	2018-09-24	CARRIERES EDELWEISS	202022	2.15 tonnes de pavé chaud \ 20 tonnes de pavé chaud	02-320-00-625	-210.12 $	-16 797.96 $
			202022.	2.53tonnes de pavé chaud \ 20 tonnes de pavé chaud	02-320-00-625	-247.25 $	
			202023	3.88tonnes de pavé chaud \ 20 tonnes de pavé chaud	02-320-00-625	-379.19 $	
			201990	14.2 tonnes MG20B - Ch. Larrimac (Rechargement 2018) \ 150 tonnes MG20B - Ch. Larrimac (Rechargement 2018)	23-040-20-721	-156.72 $	
				Écriture 23-610-00-000	23-610-00-000	143.12 $	
				Écriture 03-310-03-000	03-310-03-000	-143.12 $	
			202039	12.75tonnes MG20B - Ch. Larrimac (Rechargement 2018) \ 150 tonnes MG20B - Ch. Larrimac (Rechargement 2018)	23-040-20-721	-140.73 $	
				Écriture 23-610-00-000	23-610-00-000	128.50 $	
				Écriture 03-310-03-000	03-310-03-000	-128.50 $	
			201849	14.12 tonnes Gabion 4-8" - Divers chemins \ 45 tonnes Gabion 4-8" - Divers chemins	02-320-00-621	-256.51 $	
			201992	14.31tonnes Gabion 4-8" - Divers chemins \ 45 tonnes Gabion 4-8" - Divers chemins	02-320-00-621	-157.95 $	
			201848	23.13 tonnes Gabion 2-4" - Divers chemins \ 45 tonnes Gabion 2-4" - Divers chemins	02-320-00-621	-512.62 $	
			201991	41 tonnes MG20B - Ch. Larrimac (Rechargement 2018) \ 150 tonnes MG20B - Ch. Larrimac (Rechargement 2018)	23-040-20-721	-452.53 $	
				Écriture 23-610-00-000	23-610-00-000	413.22 $	
				Écriture 03-310-03-000	03-310-03-000	-413.22 $	

Inclure : ▯ Chèques annulés ▯ Chèques ▯ Dépôts annulés ▯ Débit direct annulé Du : 2018-09-15
▯ Traitements de crédit ▯ Dépôts ▯ Débit direct Au : 2018-10-18

Imprimé le 18 octobre 2018 par Genevieve Chamberlanc

Liste des paiements

Liste des chèques annulés

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
			5090	28.14 tonnes MG20B - Ch. Larrimac (Rechargement 2018) \ 150 tonnes MG20B - Ch. Larrimac (Rechargement 2018)	23-040-20-721	-310.57 $	
				Écriture 23-610-00-000	23-610-00-000	283.59 $	
				Écriture 03-310-03-000	03-310-03-000	-283.59 $	
				tvq	54-135-92-000	-0.01 $	
			201878	14.21 tonnes MG20B - Ch. Larrimac (Rechargement 2018) \ 150 tonnes MG20B - Ch. Larrimac (Rechargement 2018)	23-040-20-721	-156.85 $	
				Écriture 23-610-00-000	23-610-00-000	143.22 $	
				Écriture 03-310-03-000	03-310-03-000	-143.22 $	
			201847	84.3 tonnes MG20B - Ch. Larrimac (Rechargement 2018) \ 150 tonnes MG20B - Ch. Larrimac (Rechargement 2018)	23-040-20-721	-930.48 $	
				Écriture 23-610-00-000	23-610-00-000	949.65 $	
				Écriture 03-310-03-000	03-310-03-000	-949.65 $	
				tps	54-134-92-000	-0.01 $	
			201684	45.15 tonnes MG-20 - Ch. Blackburn (rechargement 2018) \ 500 tonnes MG-20 - Ch. Blackburn (rechargement 2018)	23-040-20-721	-498.35 $	
			201684.	680.48 tonnes MG-20 - Ch. Blackburn (rechargement 2018) \ 680.48 tonnes MG-20 - Ch. Blackburn (rechargement 2018)	23-040-20-721	-7 510.87 $	
				Écriture 23-610-00-000	23-610-00-000	6 858.42 $	
				Écriture 03-310-03-000	03-310-03-000	-6 858.42 $	
				tps	54-134-92-000	0.02 $	
			202277	69.87 tonnes Gabion 2-4" - Ch. Larrimac (Rechargement 2018) \ 75 tonnes Gabion 2-4" - Ch. Larrimac (Rechargement 2018)	23-040-20-721	-1 273.27 $	
				Écriture 23-610-00-00	23-610-00-000	1 162.66 $	
				Écriture 03-310-03-000	03-310-03-000	-1 162.66 $	
			202279	69.48 tonnes de 2-4" (chemin Larrimac - Rechargement 2018) \ 75 tonnes de 2-4" (chemin Larrimac)	23-040-20-721	-1 266.18 $	
				Écriture 23-610-00-000	23-610-00-000	1 156.19 $	
				Écriture 03-310-03-000	03-310-03-000	-1 156.19 $	
				tvq	54-135-92-000	-0.01 $	
			202278	58.18 tonnes MG-20 - Ch. Larrimac (rechargement 2018) \ 150 tonnes MG-20 - Ch. Larrimac (rechargement 2018)	23-040-20-721	-642.17 $	
				Écriture 23-610-00-000	23-610-00-000	586.38 $	
				Écriture 03-310-03-000	03-310-03-000	-586.38 $	
			202161	139.78tonnes MG-20 - Ch. Larrimac (rechargement 2018) \ 150 tonnes MG-20 - Ch. Larrimac (rechargement 2018)	23-040-20-721	-1 542.83 $	
				Écriture 23-610-00-000	23-610-00-000	1 408.81 $	

Inclure : ☐ Chèques annulés ☐ Chèques ☐ Dépôts annulés ☐ Débit direct annulé Du : 2018-09-15
☐ Traitements de crédit ☐ Dépôts ☐ Débit direct Au : 2018-10-18

Liste des paiements

Liste des chèques annulés

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
				Écriture 03-310-03-000	03-310-03-000	-1 408.81 $	
				tps	54-134-92-000	-0.01 $	
			202115	13.84 tonnes MG-20 - Ch. Larrimac (rechargement 2018) \ Pierre, concasse, gravier	02-320-00-621	-152.75 $	
18695	2018-09-27	Kay Kerman	108491	Remboursement 75% dépenses élection 2017 \ Autres - remboursement dépenses électorales	02-120-02-999	-303.90 $	-303.90 $
18731	2018-10-10	CARRIERES EDELWEISS	201990.	27.06 tonnes Gabion 4-8" - Ch. Larrimac (Rechargement 2018) \ 60 tonnes Gabion 4-8" - Ch. Larrimac (Rechargement 2018)	23-040-20-721	-491.58 $	-5 297.62 $
				Écriture 23-610-00-000	23-610-00-000	448.87 $	
				Écriture 03-310-03-000	03-310-03-000	-448.87 $	
			202512	142.05tonnes 0 3/4 - Chemin Larrimac (Rechargement 2018) \ 200 tonnes 0 3/4 - Chemin Larrimac (Rechargement 2018)	23-040-20-721	-1 567.92 $	
				Écriture 23-610-00-000	23-610-00-000	1 431.71 $	
				Écriture 03-310-03-000	03-310-03-000	-1 431.71 $	
			202331	13.870 tonnes 0 3/4 - Chemin Larrimac (Rechargement 2018) \ 200 tonnes 0 3/4 - Chemin Larrimac (Rechargement 2018)	23-040-20-721	-153.09 $	
				Écriture 23-610-00-000	23-610-00-000	139.79 $	
				Écriture 03-310-03-000	03-310-03-000	-139.79 $	
			202469	55.73 tonnes 0 3/4 - Chemin Larrimac (Rechargement 2018) \ 200 tonnes 0 3/4 - Chemin Larrimac (Rechargement 2018)	23-040-20-721	-615.12 $	
				Écriture 23-610-00-000	23-610-00-000	561.68 $	
				Écriture 03-310-03-000	03-310-03-000	-561.68 $	
			202379	99.42tonnes 0 3/4 - Chemin Larrimac (Rechargement 2018) \ Écriture 23-610-00-000	23-610-00-000	1 002.07 $	
				Écriture 03-310-03-000	03-310-03-000	-1 002.07 $	
				Surplus	23-040-20-721	-1 097.40 $	
			202511	13.73tonnes Gabion 4-8" - 23 ch. du Ravin (Drainage divers) \ 60 tonnes Gabion 4-8" - 23 ch. du Ravin	23-040-30-721	-249.42 $	
			202332	28.28 tonnes de 2-4" (chemin Duguay) \ 30 tonnes de 2-4" (chemin Duguay)	23-040-00-721	-515.36 $	
			202548	55.06tonnes MG-20 - Ch. Blackburn + Boisé (rechargement 2018) \ 150 tonnes MG-20 - Ch. Blackburn + Boisé (rechargement 2018)	23-040-20-721	-607.72 $	
				Écriture 23-610-00-000	23-610-00-000	554.93 $	
				Écriture 03-310-03-000	03-310-03-000	-554.93 $	
				tps	54-134-92-000	-0.01 $	
18734	2018-10-10	Chelsea Freshmart 2993678 Canada Inc.	223147	eau, lait \ Aliments, cafe, eau, etc.	02-610-00-610	-6.77 $	-17.10 $
			396200	lait, creme, fitre cafe \ Aliments, cafe, eau, etc.	02-220-00-610	-10.33 $	
18775	2018-10-10	Meunier Patricia	PO5206	Animation d'un conte et légende événement 30 sept \ Animation atelier conte et légende 30 sept	02-702-59-499	-495.00 $	-495.00 $

Inclure : ☐ Chèques annulés ☐ Chèques ☐ Dépôts annulés ☐ Débit direct annulé Du : 2018-09-15
☐ Traitements de crédit ☐ Dépôts ☐ Débit direct Au : 2018-10-18

Liste des paiements

Liste des chèques annulés

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
						-32 330.46 $	-32 330.46 $

Inclure : ▯ Chèques annulés ▯ Chèques ▯ Traitements de crédit ▯ Dépôts annulés ▯ Dépôts ▯ Débit direct annulé ▯ Débit direct

Du : 2018-09-15
Au : 2018-10-18

Imprimé le 18 octobre 2018 par Genevieve Chamberlanc

Liste des paiements

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
16942	2018-09-26	Jean-Paul Leduc	108865	Remboursement 75 % dépenses élection 2017 \ Autres - remboursement dépenses électorales	02-120-02-999	402.16 $	402.16 $
18595	2018-09-18	Ministre des finances	2018-09-18	Déclaraton de conformité - décontamination sentier communautaire \ Honoraires prof. - services scientifiques et génie	02-701-50-411	295.00 $	295.00 $
18596	2018-09-19	FONDATION CHELSEA CENTRE MEREDITH	AOUT-18	Frais de gestion aout 2018 \ Services rendus - centre Meredith	01-234-70-014	-59 349.36 $	56 767.12 $
				TPS exigible RT0002	55-132-93-000	-2 558.13 $	
				TVQ exigible TQ0002	55-133-93-000	-5 103.97 $	
				A recevoir - Centre Meredith	54-136-93-000	67 011.46 $	
				Services techniques autre -Gestion Centre Meredith	02-701-27-447	59 349.36 $	
			HYDRO-AOUT-1	15% HYDRO AOUT 2018 \ Services techniques autre -Gestion Centre Meredith	02-701-27-447	-2 582.24 $	
18597	2018-09-24	7006098 Canada inc. / C'Scellé	2319	Travaux scellement fissures 2018 \ Travaux scellement fissures 2018	02-320-00-521	32 763.28 $	32 763.28 $
18598	2018-09-24	911 PRO INC.	24541	LUMIÈRES URGENCES #02-0362189-00D \ LUMIÈRES URGENCES CAMION 731	02-220-01-526	747.34 $	768.03 $
				FRAIS DE LIVRAISON	02-220-01-526	20.70 $	
				tvq	54-135-92-000	-0.01 $	
18599	2018-09-24	ABATTAGE EMONDAGE CHARLES LECLERC	1410	Abattage d'arbres fossés sur chemin Kirk's Ferry \ Abattage d'arbres fossés sur chemin Kirk's Ferry	02-320-06-459	402.41 $	5 806.24 $
			1411	Abattage d'arbres fossés sur chemin Cowden \ Abattage d'arbres fossés sur chemin Cowden	02-320-06-459	2 069.55 $	
			1406	Abattage d'arbres chemin Hollow Glen \ Abattage d'arbres chemin Hollow Glen	23-040-00-721	3 334.28 $	
18600	2018-09-24	ACTION SOLUTIONS D'AFFAIRES INC.	28860	Cellulaire \ Communication - Cellulaire	02-390-01-331	84.97 $	84.97 $
18601	2018-09-24	Alary, St-Pierre Et Durocher Arpenteurs-Geometres	37204	Piquetage pour l'emprise de la voei ferrée - Limite sud \ Piquetage pour l'emprise de la voei ferrée - Limite sud	02-701-50-411	1 092.26 $	1 092.26 $
18602	2018-09-24	ALISON SCOTT DESIGN	18-29	Zone loisirs automne hiver 18-19 \ Zone loisirs automne hiver 18-19	02-701-20-345	3 449.25 $	3 449.25 $
18603	2018-09-24	AMELIE GARIEPY	2018-09-19	Frais de déplacement et repas \ Aliments, café, eau, etc.	02-702-30-610	28.94 $	273.10 $
				Frais de deplacement du personnel	02-702-30-310	244.16 $	
18604	2018-09-24	Apa Experts-Conseils	3978	Services professionnels - Aménagement d'un rond-point - Chemin Boisé \ Services prof. - Aménagement d'un rond-point - Chemin Boisé	02-320-00-411	948.54 $	948.54 $
18605	2018-09-24	AREO-FEU	F0003474	clé pour boyaux \ Petits outils	02-220-00-643	108.77 $	108.77 $
18606	2018-09-24	B and T Macfarlane Ottawa Limited	372288	frasi de transport \ Fret et messagerie	02-390-00-322	21.00 $	21.00 $
18607	2018-09-24	BENSON AUTO PARTS	41458699	moovit penetra, hd tie \ Huile, graisse	02-320-00-633	176.98 $	360.84 $
			41458679	airl filter, oil filter, fuel filter, filter kit, automatic transmis, , \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	214.60 $	
			41485541	credit filtre, ... \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	-91.99 $	
			41458791	brake clean \ Pieces et accessoires - autres	02-320-00-649	61.25 $	

Inclure : ☐ Chèques annulés ☐ Chèques ☐ Dépôts annulés ☐ Débit direct annulé Du : 2018-09-15

☐ Traitements de crédit ☐ Dépôts ☐ Débit direct Au : 2018-10-18

Imprimé le 18 octobre 2018 par Genevieve Chamberlanc

Liste des paiements

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
18608	2018-09-24	Carle Ford Inc.	183175	elem. filtrant \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	119.99 $	558.25 $
			183458	oil filter, fuel filter, package air, primary \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	183.74 $	
			183459	enfilt \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	2.07 $	
			182928	clamp, assy \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	252.45 $	
18609	2018-09-24	CARRIERES EDELWEISS	202022	2.15 tonnes de pavé chaud \ 20 tonnes de pavé chaud	02-320-00-625	210.12 $	16 797.96 $
			202022.	2.53tonnes de pavé chaud \ 20 tonnes de pavé chaud	02-320-00-625	247.25 $	
			202023	3.88tonnes de pavé chaud \ 20 tonnes de pavé chaud	02-320-00-625	379.19 $	
			201990	14.2 tonnes MG20B - Ch. Larrimac (Rechargement 2018) \ 150 tonnes MG20B - Ch. Larrimac (Rechargement 2018)	23-040-20-721	156.72 $	
				Écriture 23-610-00-000	23-610-00-000	-143.12 $	
				Écriture 03-310-03-000	03-310-03-000	143.12 $	
			202039	12.75tonnes MG20B - Ch. Larrimac (Rechargement 2018) \ 150 tonnes MG20B - Ch. Larrimac (Rechargement 2018)	23-040-20-721	140.73 $	
				Écriture 23-610-00-000	23-610-00-000	-128.50 $	
				Écriture 03-310-03-000	03-310-03-000	128.50 $	
			201849	14.12 tonnes Gabion 4-8" - Divers chemins \ 45 tonnes Gabion 4-8" - Divers chemins	02-320-00-621	256.51 $	
			201992	14.31tonnes Gabion 4-8" - Divers chemins \ 45 tonnes Gabion 4-8" - Divers chemins	02-320-00-621	157.95 $	
			201848	23.13 tonnes Gabion 2-4" - Divers chemins \ 45 tonnes Gabion 2-4" - Divers chemins	02-320-00-621	512.62 $	
			201991	41 tonnes MG20B - Ch. Larrimac (Rechargement 2018) \ 150 tonnes MG20B - Ch. Larrimac (Rechargement 2018)	23-040-20-721	452.53 $	
				Écriture 23-610-00-000	23-610-00-000	-413.22 $	
				Écriture 03-310-03-000	03-310-03-000	413.22 $	
			5090	28.14 tonnes MG20B - Ch. Larrimac (Rechargement 2018) \ 150 tonnes MG20B - Ch. Larrimac (Rechargement 2018)	23-040-20-721	310.57 $	
				Écriture 23-610-00-000	23-610-00-000	-283.59 $	
				Écriture 03-310-03-000	03-310-03-000	283.59 $	
				tvq	54-135-92-000	0.01 $	
			201878	14.21 tonnes MG20B - Ch. Larrimac (Rechargement 2018) \ 150 tonnes MG20B - Ch. Larrimac (Rechargement 2018)	23-040-20-721	156.85 $	
				Écriture 23-610-00-000	23-610-00-000	-143.22 $	
				Écriture 03-310-03-000	03-310-03-000	143.22 $	
			201847	84.3 tonnes MG20B - Ch. Larrimac (Rechargement 2018) \ 150 tonnes MG20B - Ch. Larrimac (Rechargement 2018)	23-040-20-721	930.48 $	
				Écriture 23-610-00-000	23-610-00-000	-949.65 $	
				Écriture 03-310-03-000	03-310-03-000	949.65 $	

Liste des paiements

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
				tps	54-134-92-000	0.01 $	
			201684	45.15 tonnes MG-20 - Ch. Blackburn (rechargement 2018) \ 500 tonnes MG-20 - Ch. Blackburn (rechargement 2018)	23-040-20-721	498.35 $	
			201684.	680.48 tonnes MG-20 - Ch. Blackburn (rechargement 2018) \ 680.48 tonnes MG-20 - Ch. Blackburn (rechargement 2018)	23-040-20-721	7 510.87 $	
				Écriture 23-610-00-000	23-610-00-000	-6 858.42 $	
				Écriture 03-310-03-000	03-310-03-000	6 858.42 $	
				tps	54-134-92-000	-0.02 $	
			202277	69.87 tonnes Gabion 2-4" - Ch. Larrimac (Rechargement 2018) \ 75 tonnes Gabion 2-4" - Ch. Larrimac (Rechargement 2018)	23-040-20-721	1 273.27 $	
				Écriture 23-610-00-00	23-610-00-000	-1 162.66 $	
				Écriture 03-310-03-000	03-310-03-000	1 162.66 $	
			202279	69.48 tonnes de 2-4" (chemin Larrimac - Rechargement 2018) \ 75 tonnes de 2-4" (chemin Larrimac)	23-040-20-721	1 266.18 $	
				Écriture 23-610-00-000	23-610-00-000	-1 156.19 $	
				Écriture 03-310-03-000	03-310-03-000	1 156.19 $	
				tvq	54-135-92-000	0.01 $	
			202278	58.18 tonnes MG-20 - Ch. Larrimac (rechargement 2018) \ 150 tonnes MG-20 - Ch. Larrimac (rechargement 2018)	23-040-20-721	642.17 $	
				Écriture 23-610-00-000	23-610-00-000	-586.38 $	
				Écriture 03-310-03-000	03-310-03-000	586.38 $	
			202161	139.78tonnes MG-20 - Ch. Larrimac (rechargement 2018) \ 150 tonnes MG-20 - Ch. Larrimac (rechargement 2018)	23-040-20-721	1 542.83 $	
				Écriture 23-610-00-000	23-610-00-000	-1 408.81 $	
				Écriture 03-310-03-000	03-310-03-000	1 408.81 $	
				tps	54-134-92-000	0.01 $	
			202115	13.84 tonnes MG-20 - Ch. Larrimac (rechargement 2018) \ Pierre, concasse, gravier	02-320-00-621	152.75 $	
18610	2018-09-24	Centre de Verification Technique Outaouais	185929	vérification mecanique \ Services techniques autres - Verification	02-320-05-459	195.46 $	195.46 $
18611	2018-09-24	CENTRE MEREDITH	202	Aliments et boissons -Salon loisir2018 \ boîtes à lunch pour exposants	02-701-20-610	402.41 $	528.88 $
				boîtes à lunch végé & sans gluten	02-701-20-610	74.73 $	
				Sanck bowl variety pour session réseautage	02-701-20-610	17.25 $	
				Cheese and cracker platter-After Salon networking session	02-701-20-610	34.49 $	
18612	2018-09-24	Charles Boudreau	2017-014403	Cautionnement, 6139-80-7116, 47 ch. Wright \ Dépôt - Correctif complet septique - 500 $	55-136-41-000	500.00 $	500.00 $
18613	2018-09-24	Chelsea Freshmart 2993678 Canada Inc.	375176	nourriture conseil \ Aliments, cafe, eau, etc.	02-110-00-610	93.51 $	111.47 $
			382416	creme cafe \ Aliments, cafe, eau, etc.	02-320-00-610	17.96 $	

Inclure : ☐ Chèques annulés ☐ Chèques ☐ Dépôts annulés ☐ Débit direct annulé Du : 2018-09-15
☐ Traitements de crédit ☐ Dépôts ☐ Débit direct Au : 2018-10-18

Imprimé le 18 octobre 2018 par Genevieve Chamberlanc

Liste des paiements

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
18614	2018-09-24	CHEZ LILI PARTY RENTAL	16137	Location équipements pour Salon du loisir2018 \ 12 kiosques 10'x8'	02-701-20-516	331.13 $	972.69 $
				sections 10'x3' pour kiosques	02-701-20-516	273.64 $	
				nappes 54"x120"	02-701-20-516	275.94 $	
				frais de livraison	02-701-20-516	91.98 $	
18615	2018-09-24	Clef Magique Enr.	16488	10 cadenas \ Pieces et accessoires - autres	02-390-00-649	424.84 $	424.84 $
18616	2018-09-24	Clermont Léonie	5177	Graphisme Politique de l'activité physique \ Graphisme Politique de l'activité physique	02-701-10-345	591.55 $	591.55 $
18617	2018-09-24	Construction Djl Inc. Region Outaouais	68000765	1.99 TO PAVE \ Asphalte	02-320-00-625	201.35 $	201.35 $
18618	2018-09-24	CONSULT'EAU	14785	Échantillonnage eau potable - Juillet 2018 \ Échantillonnage eau potable - Juillet 2018 CC Farm Point	02-701-20-444	314.25 $	637.49 $
				Échantillonnage eau potable - Juillet 2018 CC Hollow Glen	02-701-20-444	323.24 $	
18619	2018-09-24	Dicom Express	83204274	ENVOI TP \ Fret et messagerie	02-320-00-322	44.24 $	44.24 $
18620	2018-09-24	DUPONT & DUPONT FORD	BD80880	RÉPARATION PARE-BRISE 131 \ RÉPARATION PARE-BRISE - 131	02-220-01-525	731.22 $	731.22 $
18621	2018-09-24	Entreprise Ployard 2000 Inc.	7079	Réparation glissières sécurité - Rte 105, Lac-Meech, Rivière, Notch et Mine \ Glissières sécurité - Rte 105, Lac-Meech, Rivière, Notch/Min	02-320-01-649	3 851.66 $	11 376.78 $
			7078	Réparation glissières sécurité - Rte 105, Lac-Meech, Rivière, Notch et Mine \ Glissières sécurité - Rte 105, Lac-Meech, Rivière, Notch/Min	02-320-01-649	1 258.98 $	
			7080	Réparation glissières sécurité - Rte 105, Lac-Meech, Rivière, Notch et Mine \ Glissières sécurité - Rte 105, Lac-Meech, Rivière, Notch/Min	02-320-01-649	2 454.72 $	
			7077	Réparation glissières sécurité - Rte 105, Lac-Meech, Rivière, Notch et Mine \ Glissières sécurité - Rte 105, Lac-Meech, Rivière, Notch/Min	02-320-01-649	3 811.42 $	
18622	2018-09-24	EPURSOL	74091	Contrat vidange fosses septiques et rétention \ Vidange fosses	02-490-00-446	11 082.44 $	90 458.61 $
			74241	Contrat vidange fosses septiques et rétention \ Vidange fosses	02-490-00-446	12 875.19 $	
			74478	Contrat vidange fosses septiques et rétention \ Vidange fosses	02-490-00-446	12 712.22 $	
			74769	Contrat vidange fosses septiques et rétention \ Vidange fosses	02-490-00-446	12 223.28 $	
			74805	Contrat vidange fosses septiques et rétention \ Vidange fosses	02-490-00-446	9 941.60 $	
			74912	Contrat vidange fosses septiques et rétention \ Vidange fosses	02-490-00-446	15 482.82 $	
			75209	Contrat vidange fosses septiques et rétention \ Vidange fosses	02-490-00-446	12 549.24 $	
			75178	Vidange des boues septiques à l'usine de traitement des eaux usées \ Vidange des boues septiques à l'usine de traitement des eaux	02-415-30-522	3 591.82 $	
18623	2018-09-24	EXEL RADIO	35392	Réparations des radios (Divers camions) \ Réparations des radios (Divers camions)	02-320-01-339	1 132.50 $	1 132.50 $
18624	2018-09-24	EXTERMINATION REGIONEX Inc.	340405	Contrat annuel d'extermination GARARGE SCOTT, 01/03 AU 30/06 \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-320-00-522	114.98 $	114.98 $
18625	2018-09-24	FASTENAL CANADA LD	QCGAT61322	quincaillerie loader \ Articles de quincaillerie	02-320-00-641	111.15 $	111.15 $

Inclure : ☐ Chèques annulés ☐ Chèques ☐ Dépôts annulés ☐ Débit direct annulé Du : 2018-09-15
☐ Traitements de crédit ☐ Dépôts ☐ Débit direct Au : 2018-10-18

Liste des paiements

Liste des chèques annulés

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
17178	2018-10-10	FIDDLEHEADS MUSICAL THEATRE	2017	Un Noel Magique a Chelsea 2017 \ Spectacle Fiddleheads dimanche 03 décembre	02-701-20-499	-200.00 $	-200.00 $
17405	2018-10-10	Diane Lafontaine	2016-004537	Cautionnement, 6040-46-8209, 3 boisjoli \ Dépôt - Fosse septique - 300 $	55-136-42-000	-300.00 $	-300.00 $
17622	2018-10-10	Paul Robillard	2017-015078	Remboursent permis, demande fermée \ Permis de construction	01-241-00-005	-20.00 $	-20.00 $
17686	2018-09-19	IQSAJ	18-0026	Formation - Norme CAN/CSA Z614 \ Formation - Norme CAN/CSA Z614 (Jason Prévost)	02-390-00-454	-1 207.24 $	-1 207.24 $
17918	2018-10-10	Eric Gauvreau	2017-000124	Cautionnement, 6337-79-7810, 29 route 105 \ Dépôt - Nouvelle construction - 1 000 $	55-136-40-000	-1 000.00 $	-1 000.00 $
17951	2018-10-09	NADEAU ET ASSOCIÉES, NOTAIRES	N16-0186	Frais pour servitude de drainage - 104 ch. Meredith \ Frais pour servitude de drainage - 104 ch. Meredith	23-040-30-721	-3 046.84 $	-6 174.25 $
				Déboursés taxables	23-040-30-721	-7.76 $	
				Déboursés non taxables	23-040-30-721	-135.00 $	
			N17-0155	Frais juridique servitude d'acqueduc et d'egout \ Infrastructures - Eaux usées No.823	23-050-31-721	-1 423.82 $	
				Infrastructures - Eau potable No. 835	23-050-21-721	-1 423.83 $	
				Infrastructures - Eaux usées No.823	23-050-31-721	-68.50 $	
				Infrastructures - Eau potable No. 835	23-050-21-721	-68.50 $	
18164	2018-09-21	Association des Communicateurs Municipaux QC	5240	Frais d'inscription colloque 2018 \ Services de formation	02-141-00-454	-517.39 $	-517.39 $
18609	2018-09-24	CARRIERES EDELWEISS	202022	2.15 tonnes de pavé chaud \ 20 tonnes de pavé chaud	02-320-00-625	-210.12 $	-16 797.96 $
			202022.	2.53tonnes de pavé chaud \ 20 tonnes de pavé chaud	02-320-00-625	-247.25 $	
			202023	3.88tonnes de pavé chaud \ 20 tonnes de pavé chaud	02-320-00-625	-379.19 $	
			201990	14.2 tonnes MG20B - Ch. Larrimac (Rechargement 2018) \ 150 tonnes MG20B - Ch. Larrimac (Rechargement 2018)	23-040-20-721	-156.72 $	
				Écriture 23-610-00-000	23-610-00-000	143.12 $	
				Écriture 03-310-03-000	03-310-03-000	-143.12 $	
			202039	12.75tonnes MG20B - Ch. Larrimac (Rechargement 2018) \ 150 tonnes MG20B - Ch. Larrimac (Rechargement 2018)	23-040-20-721	-140.73 $	
				Écriture 23-610-00-000	23-610-00-000	128.50 $	
				Écriture 03-310-03-000	03-310-03-000	-128.50 $	
			201849	14.12 tonnes Gabion 4-8" - Divers chemins \ 45 tonnes Gabion 4-8" - Divers chemins	02-320-00-621	-256.51 $	
			201992	14.31tonnes Gabion 4-8" - Divers chemins \ 45 tonnes Gabion 4-8" - Divers chemins	02-320-00-621	-157.95 $	
			201848	23.13 tonnes Gabion 2-4" - Divers chemins \ 45 tonnes Gabion 2-4" - Divers chemins	02-320-00-621	-512.62 $	
			201991	41 tonnes MG20B - Ch. Larrimac (Rechargement 2018) \ 150 tonnes MG20B - Ch. Larrimac (Rechargement 2018)	23-040-20-721	-452.53 $	
				Écriture 23-610-00-000	23-610-00-000	413.22 $	
				Écriture 03-310-03-000	03-310-03-000	-413.22 $	

Inclure : ▯ Chèques annulés ▯ Chèques ▯ Dépôts annulés ▯ Débit direct annulé Du : 2018-09-15
▯ Traitements de crédit ▯ Dépôts ▯ Débit direct Au : 2018-10-18

Imprimé le 18 octobre 2018 par Genevieve Chamberlanc

Liste des paiements

Liste des chèques annulés

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
				Écriture 03-310-03-000	03-310-03-000	-1 408.81 $	
				tps	54-134-92-000	-0.01 $	
			202115	13.84 tonnes MG-20 - Ch. Larrimac (rechargement 2018) \ Pierre, concasse, gravier	02-320-00-621	-152.75 $	
18695	2018-09-27	Kay Kerman	108491	Remboursement 75% dépenses élection 2017 \ Autres - remboursement dépenses électorales	02-120-02-999	-303.90 $	-303.90 $
18731	2018-10-10	CARRIERES EDELWEISS	201990.	27.06 tonnes Gabion 4-8" - Ch. Larrimac (Rechargement 2018) \ 60 tonnes Gabion 4-8" - Ch. Larrimac (Rechargement 2018)	23-040-20-721	-491.58 $	-5 297.62 $
				Écriture 23-610-00-000	23-610-00-000	448.87 $	
				Écriture 03-310-03-000	03-310-03-000	-448.87 $	
			202512	142.05tonnes 0 3/4 - Chemin Larrimac (Rechargement 2018) \ 200 tonnes 0 3/4 - Chemin Larrimac (Rechargement 2018)	23-040-20-721	-1 567.92 $	
				Écriture 23-610-00-000	23-610-00-000	1 431.71 $	
				Écriture 03-310-03-000	03-310-03-000	-1 431.71 $	
			202331	13.870 tonnes 0 3/4 - Chemin Larrimac (Rechargement 2018) \ 200 tonnes 0 3/4 - Chemin Larrimac (Rechargement 2018)	23-040-20-721	-153.09 $	
				Écriture 23-610-00-000	23-610-00-000	139.79 $	
				Écriture 03-310-03-000	03-310-03-000	-139.79 $	
			202469	55.73 tonnes 0 3/4 - Chemin Larrimac (Rechargement 2018) \ 200 tonnes 0 3/4 - Chemin Larrimac (Rechargement 2018)	23-040-20-721	-615.12 $	
				Écriture 23-610-00-000	23-610-00-000	561.68 $	
				Écriture 03-310-03-000	03-310-03-000	-561.68 $	
			202379	99.42tonnes 0 3/4 - Chemin Larrimac (Rechargement 2018) \ Écriture 23-610-00-000	23-610-00-000	1 002.07 $	
				Écriture 03-310-03-000	03-310-03-000	-1 002.07 $	
				Surplus	23-040-20-721	-1 097.40 $	
			202511	13.73tonnes Gabion 4-8" - 23 ch. du Ravin (Drainage divers) \ 60 tonnes Gabion 4-8" - 23 ch. du Ravin	23-040-30-721	-249.42 $	
			202332	28.28 tonnes de 2-4" (chemin Duguay) \ 30 tonnes de 2-4" (chemin Duguay)	23-040-00-721	-515.36 $	
			202548	55.06tonnes MG-20 - Ch. Blackburn + Boisé (rechargement 2018) \ 150 tonnes MG-20 - Ch. Blackburn + Boisé (rechargement 2018)	23-040-20-721	-607.72 $	
				Écriture 23-610-00-000	23-610-00-000	554.93 $	
				Écriture 03-310-03-000	03-310-03-000	-554.93 $	
				tps	54-134-92-000	-0.01 $	
18734	2018-10-10	Chelsea Freshmart 2993678 Canada Inc.	223147	eau, lait \ Aliments, cafe, eau, etc.	02-610-00-610	-6.77 $	-17.10 $
			396200	lait, creme, fitre cafe \ Aliments, cafe, eau, etc.	02-220-00-610	-10.33 $	
18775	2018-10-10	Meunier Patricia	PO5206	Animation d'un conte et légende événement 30 sept \ Animation atelier conte et légende 30 sept	02-702-59-499	-495.00 $	-495.00 $

Inclure : ☐ Chèques annulés ☐ Chèques ☐ Dépôts annulés ☐ Débit direct annulé Du : 2018-09-15
☐ Traitements de crédit ☐ Dépôts ☐ Débit direct Au : 2018-10-18

Liste des paiements

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
16942	2018-09-26	Jean-Paul Leduc	108865	Remboursement 75 % dépenses élection 2017 \ Autres - remboursement dépenses électorales	02-120-02-999	402.16 $	402.16 $
18595	2018-09-18	Ministre des finances	2018-09-18	Déclaraton de conformité - décontamination sentier communautaire \ Honoraires prof. - services scientifiques et génie	02-701-50-411	295.00 $	295.00 $
18596	2018-09-19	FONDATION CHELSEA CENTRE MEREDITH	AOUT-18	Frais de gestion aout 2018 \ Services rendus - centre Meredith	01-234-70-014	-59 349.36 $	56 767.12 $
				TPS exigible RT0002	55-132-93-000	-2 558.13 $	
				TVQ exigible TQ0002	55-133-93-000	-5 103.97 $	
				A recevoir - Centre Meredith	54-136-93-000	67 011.46 $	
				Services techniques autre -Gestion Centre Meredith	02-701-27-447	59 349.36 $	
			HYDRO-AOUT-1	15% HYDRO AOUT 2018 \ Services techniques autre -Gestion Centre Meredith	02-701-27-447	-2 582.24 $	
18597	2018-09-24	7006098 Canada inc. / C'Scellé	2319	Travaux scellement fissures 2018 \ Travaux scellement fissures 2018	02-320-00-521	32 763.28 $	32 763.28 $
18598	2018-09-24	911 PRO INC.	24541	LUMIÈRES URGENCES #02-0362189-00D \ LUMIÈRES URGENCES CAMION 731	02-220-01-526	747.34 $	768.03 $
				FRAIS DE LIVRAISON	02-220-01-526	20.70 $	
				tvq	54-135-92-000	-0.01 $	
18599	2018-09-24	ABATTAGE EMONDAGE CHARLES LECLERC	1410	Abattage d'arbres fossés sur chemin Kirk's Ferry \ Abattage d'arbres fossés sur chemin Kirk's Ferry	02-320-06-459	402.41 $	5 806.24 $
			1411	Abattage d'arbres fossés sur chemin Cowden \ Abattage d'arbres fossés sur chemin Cowden	02-320-06-459	2 069.55 $	
			1406	Abattage d'arbres chemin Hollow Glen \ Abattage d'arbres chemin Hollow Glen	23-040-00-721	3 334.28 $	
18600	2018-09-24	ACTION SOLUTIONS D'AFFAIRES INC.	28860	Cellulaire \ Communication - Cellulaire	02-390-01-331	84.97 $	84.97 $
18601	2018-09-24	Alary, St-Pierre Et Durocher Arpenteurs-Geometres	37204	Piquetage pour l'emprise de la voei ferrée - Limite sud \ Piquetage pour l'emprise de la voei ferrée - Limite sud	02-701-50-411	1 092.26 $	1 092.26 $
18602	2018-09-24	ALISON SCOTT DESIGN	18-29	Zone loisirs automne hiver 18-19 \ Zone loisirs automne hiver 18-19	02-701-20-345	3 449.25 $	3 449.25 $
18603	2018-09-24	AMELIE GARIEPY	2018-09-19	Frais de déplacement et repas \ Aliments, café, eau, etc.	02-702-30-610	28.94 $	273.10 $
				Frais de deplacement du personnel	02-702-30-310	244.16 $	
18604	2018-09-24	Apa Experts-Conseils	3978	Services professionnels - Aménagement d'un rond-point - Chemin Boisé \ Services prof. - Aménagement d'un rond-point - Chemin Boisé	02-320-00-411	948.54 $	948.54 $
18605	2018-09-24	AREO-FEU	F0003474	clé pour boyaux \ Petits outils	02-220-00-643	108.77 $	108.77 $
18606	2018-09-24	B and T Macfarlane Ottawa Limited	372288	frasi de transport \ Fret et messagerie	02-390-00-322	21.00 $	21.00 $
18607	2018-09-24	BENSON AUTO PARTS	41458699	moovit penetra, hd tie \ Huile, graisse	02-320-00-633	176.98 $	360.84 $
			41458679	airl filter, oil filter, fuel filter, filter kit, automatic transmis, , \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	214.60 $	
			41485541	credit filtre, ... \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	-91.99 $	
			41458791	brake clean \ Pieces et accessoires - autres	02-320-00-649	61.25 $	

Inclure : ☐ Chèques annulés ☐ Chèques ☐ Dépôts annulés ☐ Débit direct annulé Du : 2018-09-15

☐ Traitements de crédit ☐ Dépôts ☐ Débit direct Au : 2018-10-18

Imprimé le 18 octobre 2018 par Genevieve Chamberlanc

Liste des paiements

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
				tps	54-134-92-000	0.01 $	
			201684	45.15 tonnes MG-20 - Ch. Blackburn (rechargement 2018) \ 500 tonnes MG-20 - Ch. Blackburn (rechargement 2018)	23-040-20-721	498.35 $	
			201684.	680.48 tonnes MG-20 - Ch. Blackburn (rechargement 2018) \ 680.48 tonnes MG-20 - Ch. Blackburn (rechargement 2018)	23-040-20-721	7 510.87 $	
				Écriture 23-610-00-000	23-610-00-000	-6 858.42 $	
				Écriture 03-310-03-000	03-310-03-000	6 858.42 $	
				tps	54-134-92-000	-0.02 $	
			202277	69.87 tonnes Gabion 2-4" - Ch. Larrimac (Rechargement 2018) \ 75 tonnes Gabion 2-4" - Ch. Larrimac (Rechargement 2018)	23-040-20-721	1 273.27 $	
				Écriture 23-610-00-00	23-610-00-000	-1 162.66 $	
				Écriture 03-310-03-000	03-310-03-000	1 162.66 $	
			202279	69.48 tonnes de 2-4" (chemin Larrimac - Rechargement 2018) \ 75 tonnes de 2-4" (chemin Larrimac)	23-040-20-721	1 266.18 $	
				Écriture 23-610-00-000	23-610-00-000	-1 156.19 $	
				Écriture 03-310-03-000	03-310-03-000	1 156.19 $	
				tvq	54-135-92-000	0.01 $	
			202278	58.18 tonnes MG-20 - Ch. Larrimac (rechargement 2018) \ 150 tonnes MG-20 - Ch. Larrimac (rechargement 2018)	23-040-20-721	642.17 $	
				Écriture 23-610-00-000	23-610-00-000	-586.38 $	
				Écriture 03-310-03-000	03-310-03-000	586.38 $	
			202161	139.78tonnes MG-20 - Ch. Larrimac (rechargement 2018) \ 150 tonnes MG-20 - Ch. Larrimac (rechargement 2018)	23-040-20-721	1 542.83 $	
				Écriture 23-610-00-000	23-610-00-000	-1 408.81 $	
				Écriture 03-310-03-000	03-310-03-000	1 408.81 $	
				tps	54-134-92-000	0.01 $	
			202115	13.84 tonnes MG-20 - Ch. Larrimac (rechargement 2018) \ Pierre, concasse, gravier	02-320-00-621	152.75 $	
18610	2018-09-24	Centre de Verification Technique Outaouais	185929	vérification mecanique \ Services techniques autres - Verification	02-320-05-459	195.46 $	195.46 $
18611	2018-09-24	CENTRE MEREDITH	202	Aliments et boissons -Salon loisir2018 \ boîtes à lunch pour exposants	02-701-20-610	402.41 $	528.88 $
				boîtes à lunch végé & sans gluten	02-701-20-610	74.73 $	
				Sanck bowl variety pour session réseautage	02-701-20-610	17.25 $	
				Cheese and cracker platter-After Salon networking session	02-701-20-610	34.49 $	
18612	2018-09-24	Charles Boudreau	2017-014403	Cautionnement, 6139-80-7116, 47 ch. Wright \ Dépôt - Correctif complet septique - 500 $	55-136-41-000	500.00 $	500.00 $
18613	2018-09-24	Chelsea Freshmart 2993678 Canada Inc.	375176	nourriture conseil \ Aliments, cafe, eau, etc.	02-110-00-610	93.51 $	111.47 $
			382416	creme cafe \ Aliments, cafe, eau, etc.	02-320-00-610	17.96 $	

Inclure : ☐ Chèques annulés ☐ Chèques ☐ Dépôts annulés ☐ Débit direct annulé Du : 2018-09-15
☐ Traitements de crédit ☐ Dépôts ☐ Débit direct Au : 2018-10-18

Imprimé le 18 octobre 2018 par Genevieve Chamberlanc

Liste des paiements

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
18626	2018-09-24	Fortin, Corriveau, Salvail, Architecture + Design	2091-17-020-03	Serv. prof. architecte - Reconstruction fondations et mur garage municipal \ Serv. prof. architecte-Reconstruction fondations/mur garage	23-040-00-722	1 724.63 $	1 724.63 $
18627	2018-09-24	François Huard	2018-09-19	Atelier de carricature 30 septembre 2018 \ Cachet, transport et matériel 30 septembre 2018	02-702-59-499	350.00 $	350.00 $
18628	2018-09-24	Garage Benoit Trudeau Inc	18202	seal door \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	190.86 $	190.86 $
18629	2018-09-24	GARAGE DU PARC	9909	antirouille \ Ent. et réparation véhicules	02-320-01-525	229.95 $	321.88 $
			9908	antirouille \ Ent. et réparation véhicules	02-320-01-525	91.93 $	
18630	2018-09-24	GAUVREAU TRANSPORT,7289243 CANADA INC	8548	top soil, terre jardin, \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-220-00-522	23.00 $	2 654.70 $
				Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-701-27-522	254.01 $	
			8543	Location camion 12 roues (ch. Blackburn) \ Location camion 12 roues (ch. Blackburn)	23-040-20-721	2 377.68 $	
				Écriture 23-610-00-000	23-610-00-000	-2 171.14 $	
				Écriture 03-310-03-000	03-310-03-000	2 171.14 $	
				TPS intrants RT0001	54-134-92-000	0.01 $	
18631	2018-09-24	General Bearing Service	750593	piece truck \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	52.64 $	106.40 $
			261088	Piece mecanique \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	53.76 $	
18632	2018-09-24	GESTION USD INC	430196	Achat de 77 bacs de recyclage 360L \ Achat de 77 bacs de recyclage 360L	02-452-10-725	8 056.30 $	8 707.68 $
				Livraison	02-452-10-725	651.38 $	
18633	2018-09-24	H2LAB INC	29050	CREDIT FRAIS DE TRANSPORT \ Traitement des données	02-470-00-452	-34.49 $	6 600.03 $
			28316	H2O Chelsea - Analyses d'eau souterraine 2018 \ H2O Chelsea - Analyses d'eau souterraine 2018	02-470-00-452	1 387.29 $	
			29944	H2O Chelsea - Analyses d'eau souterraine 2018 \ H2O Chelsea - Analyses d'eau souterraine 2018	02-470-00-452	1 620.23 $	
			28314	Analyses des eaux de surface - H2O Chelsea \ Analyses des eaux de surface - H2O Chelsea	02-470-00-453	1 238.97 $	
			29049	Analyses des eaux de surface - H2O Chelsea \ Analyses des eaux de surface - H2O Chelsea	02-470-00-453	34.49 $	
			29941	Analyses des eaux de surface - H2O Chelsea \ Analyses des eaux de surface - H2O Chelsea	02-470-00-453	2 353.54 $	
18634	2018-09-24	High Eye Aerial Imaging Inc	1705-18-33	Mandat - Levé topographique LIDAR sentier communautaire \ Mandat - Levé topographique LIDAR sentier communautaire	23-040-30-721	5 226.25 $	5 226.25 $
18635	2018-09-24	INNOVATIVE SURFACE SOLUTIONS	iINV46448	12 000 litres chlorure solution liquide (abat-poussière) 2018 \ 200 000 L chlorure solution liquide (abat-poussière) 2018	02-320-00-635	3 338.87 $	8 625.42 $
			INV45849	19 000litres chlorure solution liquide (abat-poussière) 2018 \ 200 000 L chlorure solution liquide (abat-poussière) 2018	02-320-00-635	5 286.55 $	
18636	2018-09-24	J.B.Mcclelland & Sons Ltd.	845726	Ponceaux et coupler pour les chemins Susan et Apollo \ Ponceaux R320 36" X 20' (900 mm x 6m)	02-320-02-649	4 639.24 $	22 564.40 $

Inclure : ☐ Chèques annulés ☐ Chèques ☐ Dépôts annulés ☐ Débit direct annulé Du : 2018-09-15
☐ Traitements de crédit ☐ Dépôts ☐ Débit direct Au : 2018-10-18

Liste des paiements

Liste des chèques annulés

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
17178	2018-10-10	FIDDLEHEADS MUSICAL THEATRE	2017	Un Noel Magique a Chelsea 2017 \ Spectacle Fiddleheads dimanche 03 décembre	02-701-20-499	-200.00 $	-200.00 $
17405	2018-10-10	Diane Lafontaine	2016-004537	Cautionnement, 6040-46-8209, 3 boisjoli \ Dépôt - Fosse septique - 300 $	55-136-42-000	-300.00 $	-300.00 $
17622	2018-10-10	Paul Robillard	2017-015078	Remboursent permis, demande fermée \ Permis de construction	01-241-00-005	-20.00 $	-20.00 $
17686	2018-09-19	IQSAJ	18-0026	Formation - Norme CAN/CSA Z614 \ Formation - Norme CAN/CSA Z614 (Jason Prévost)	02-390-00-454	-1 207.24 $	-1 207.24 $
17918	2018-10-10	Eric Gauvreau	2017-000124	Cautionnement, 6337-79-7810, 29 route 105 \ Dépôt - Nouvelle construction - 1 000 $	55-136-40-000	-1 000.00 $	-1 000.00 $
17951	2018-10-09	NADEAU ET ASSOCIÉES, NOTAIRES	N16-0186	Frais pour servitude de drainage - 104 ch. Meredith \ Frais pour servitude de drainage - 104 ch. Meredith	23-040-30-721	-3 046.84 $	-6 174.25 $
				Déboursés taxables	23-040-30-721	-7.76 $	
				Déboursés non taxables	23-040-30-721	-135.00 $	
			N17-0155	Frais juridique servitude d'acqueduc et d'egout \ Infrastructures - Eaux usées No.823	23-050-31-721	-1 423.82 $	
				Infrastructures - Eau potable No. 835	23-050-21-721	-1 423.83 $	
				Infrastructures - Eaux usées No.823	23-050-31-721	-68.50 $	
				Infrastructures - Eau potable No. 835	23-050-21-721	-68.50 $	
18164	2018-09-21	Association des Communicateurs Municipaux QC	5240	Frais d'inscription colloque 2018 \ Services de formation	02-141-00-454	-517.39 $	-517.39 $
18609	2018-09-24	CARRIERES EDELWEISS	202022	2.15 tonnes de pavé chaud \ 20 tonnes de pavé chaud	02-320-00-625	-210.12 $	-16 797.96 $
			202022.	2.53tonnes de pavé chaud \ 20 tonnes de pavé chaud	02-320-00-625	-247.25 $	
			202023	3.88tonnes de pavé chaud \ 20 tonnes de pavé chaud	02-320-00-625	-379.19 $	
			201990	14.2 tonnes MG20B - Ch. Larrimac (Rechargement 2018) \ 150 tonnes MG20B - Ch. Larrimac (Rechargement 2018)	23-040-20-721	-156.72 $	
				Écriture 23-610-00-000	23-610-00-000	143.12 $	
				Écriture 03-310-03-000	03-310-03-000	-143.12 $	
			202039	12.75tonnes MG20B - Ch. Larrimac (Rechargement 2018) \ 150 tonnes MG20B - Ch. Larrimac (Rechargement 2018)	23-040-20-721	-140.73 $	
				Écriture 23-610-00-000	23-610-00-000	128.50 $	
				Écriture 03-310-03-000	03-310-03-000	-128.50 $	
			201849	14.12 tonnes Gabion 4-8" - Divers chemins \ 45 tonnes Gabion 4-8" - Divers chemins	02-320-00-621	-256.51 $	
			201992	14.31tonnes Gabion 4-8" - Divers chemins \ 45 tonnes Gabion 4-8" - Divers chemins	02-320-00-621	-157.95 $	
			201848	23.13 tonnes Gabion 2-4" - Divers chemins \ 45 tonnes Gabion 2-4" - Divers chemins	02-320-00-621	-512.62 $	
			201991	41 tonnes MG20B - Ch. Larrimac (Rechargement 2018) \ 150 tonnes MG20B - Ch. Larrimac (Rechargement 2018)	23-040-20-721	-452.53 $	
				Écriture 23-610-00-000	23-610-00-000	413.22 $	
				Écriture 03-310-03-000	03-310-03-000	-413.22 $	

Inclure : ▯ Chèques annulés ▯ Chèques ▯ Dépôts annulés ▯ Débit direct annulé Du : 2018-09-15
▯ Traitements de crédit ▯ Dépôts ▯ Débit direct Au : 2018-10-18

Imprimé le 18 octobre 2018 par Genevieve Chamberlanc

Liste des paiements

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
16942	2018-09-26	Jean-Paul Leduc	108865	Remboursement 75 % dépenses élection 2017 \ Autres - remboursement dépenses électorales	02-120-02-999	402.16 $	402.16 $
18595	2018-09-18	Ministre des finances	2018-09-18	Déclaraton de conformité - décontamination sentier communautaire \ Honoraires prof. - services scientifiques et génie	02-701-50-411	295.00 $	295.00 $
18596	2018-09-19	FONDATION CHELSEA CENTRE MEREDITH	AOUT-18	Frais de gestion aout 2018 \ Services rendus - centre Meredith	01-234-70-014	-59 349.36 $	56 767.12 $
				TPS exigible RT0002	55-132-93-000	-2 558.13 $	
				TVQ exigible TQ0002	55-133-93-000	-5 103.97 $	
				A recevoir - Centre Meredith	54-136-93-000	67 011.46 $	
				Services techniques autre -Gestion Centre Meredith	02-701-27-447	59 349.36 $	
			HYDRO-AOUT-1	15% HYDRO AOUT 2018 \ Services techniques autre -Gestion Centre Meredith	02-701-27-447	-2 582.24 $	
18597	2018-09-24	7006098 Canada inc. / C'Scellé	2319	Travaux scellement fissures 2018 \ Travaux scellement fissures 2018	02-320-00-521	32 763.28 $	32 763.28 $
18598	2018-09-24	911 PRO INC.	24541	LUMIÈRES URGENCES #02-0362189-00D \ LUMIÈRES URGENCES CAMION 731	02-220-01-526	747.34 $	768.03 $
				FRAIS DE LIVRAISON	02-220-01-526	20.70 $	
				tvq	54-135-92-000	-0.01 $	
18599	2018-09-24	ABATTAGE EMONDAGE CHARLES LECLERC	1410	Abattage d'arbres fossés sur chemin Kirk's Ferry \ Abattage d'arbres fossés sur chemin Kirk's Ferry	02-320-06-459	402.41 $	5 806.24 $
			1411	Abattage d'arbres fossés sur chemin Cowden \ Abattage d'arbres fossés sur chemin Cowden	02-320-06-459	2 069.55 $	
			1406	Abattage d'arbres chemin Hollow Glen \ Abattage d'arbres chemin Hollow Glen	23-040-00-721	3 334.28 $	
18600	2018-09-24	ACTION SOLUTIONS D'AFFAIRES INC.	28860	Cellulaire \ Communication - Cellulaire	02-390-01-331	84.97 $	84.97 $
18601	2018-09-24	Alary, St-Pierre Et Durocher Arpenteurs-Geometres	37204	Piquetage pour l'emprise de la voei ferrée - Limite sud \ Piquetage pour l'emprise de la voei ferrée - Limite sud	02-701-50-411	1 092.26 $	1 092.26 $
18602	2018-09-24	ALISON SCOTT DESIGN	18-29	Zone loisirs automne hiver 18-19 \ Zone loisirs automne hiver 18-19	02-701-20-345	3 449.25 $	3 449.25 $
18603	2018-09-24	AMELIE GARIEPY	2018-09-19	Frais de déplacement et repas \ Aliments, café, eau, etc.	02-702-30-610	28.94 $	273.10 $
				Frais de deplacement du personnel	02-702-30-310	244.16 $	
18604	2018-09-24	Apa Experts-Conseils	3978	Services professionnels - Aménagement d'un rond-point - Chemin Boisé \ Services prof. - Aménagement d'un rond-point - Chemin Boisé	02-320-00-411	948.54 $	948.54 $
18605	2018-09-24	AREO-FEU	F0003474	clé pour boyaux \ Petits outils	02-220-00-643	108.77 $	108.77 $
18606	2018-09-24	B and T Macfarlane Ottawa Limited	372288	frasi de transport \ Fret et messagerie	02-390-00-322	21.00 $	21.00 $
18607	2018-09-24	BENSON AUTO PARTS	41458699	moovit penetra, hd tie \ Huile, graisse	02-320-00-633	176.98 $	360.84 $
			41458679	airl filter, oil filter, fuel filter, filter kit, automatic transmis, , \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	214.60 $	
			41485541	credit filtre, ... \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	-91.99 $	
			41458791	brake clean \ Pieces et accessoires - autres	02-320-00-649	61.25 $	

Inclure : ☐ Chèques annulés ☐ Chèques ☐ Dépôts annulés ☐ Débit direct annulé Du : 2018-09-15

☐ Traitements de crédit ☐ Dépôts ☐ Débit direct Au : 2018-10-18

Imprimé le 18 octobre 2018 par Genevieve Chamberlanc

Liste des paiements

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
18626	2018-09-24	Fortin, Corriveau, Salvail, Architecture + Design	2091-17-020-03	Serv. prof. architecte - Reconstruction fondations et mur garage municipal \ Serv. prof. architecte-Reconstruction fondations/mur garage	23-040-00-722	1 724.63 $	1 724.63 $
18627	2018-09-24	François Huard	2018-09-19	Atelier de carricature 30 septembre 2018 \ Cachet, transport et matériel 30 septembre 2018	02-702-59-499	350.00 $	350.00 $
18628	2018-09-24	Garage Benoit Trudeau Inc	18202	seal door \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	190.86 $	190.86 $
18629	2018-09-24	GARAGE DU PARC	9909	antirouille \ Ent. et réparation véhicules	02-320-01-525	229.95 $	321.88 $
			9908	antirouille \ Ent. et réparation véhicules	02-320-01-525	91.93 $	
18630	2018-09-24	GAUVREAU TRANSPORT,7289243 CANADA INC	8548	top soil, terre jardin, \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-220-00-522	23.00 $	2 654.70 $
				Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-701-27-522	254.01 $	
			8543	Location camion 12 roues (ch. Blackburn) \ Location camion 12 roues (ch. Blackburn)	23-040-20-721	2 377.68 $	
				Écriture 23-610-00-000	23-610-00-000	-2 171.14 $	
				Écriture 03-310-03-000	03-310-03-000	2 171.14 $	
				TPS intrants RT0001	54-134-92-000	0.01 $	
18631	2018-09-24	General Bearing Service	750593	piece truck \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	52.64 $	106.40 $
			261088	Piece mecanique \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	53.76 $	
18632	2018-09-24	GESTION USD INC	430196	Achat de 77 bacs de recyclage 360L \ Achat de 77 bacs de recyclage 360L	02-452-10-725	8 056.30 $	8 707.68 $
				Livraison	02-452-10-725	651.38 $	
18633	2018-09-24	H2LAB INC	29050	CREDIT FRAIS DE TRANSPORT \ Traitement des données	02-470-00-452	-34.49 $	6 600.03 $
			28316	H2O Chelsea - Analyses d'eau souterraine 2018 \ H2O Chelsea - Analyses d'eau souterraine 2018	02-470-00-452	1 387.29 $	
			29944	H2O Chelsea - Analyses d'eau souterraine 2018 \ H2O Chelsea - Analyses d'eau souterraine 2018	02-470-00-452	1 620.23 $	
			28314	Analyses des eaux de surface - H2O Chelsea \ Analyses des eaux de surface - H2O Chelsea	02-470-00-453	1 238.97 $	
			29049	Analyses des eaux de surface - H2O Chelsea \ Analyses des eaux de surface - H2O Chelsea	02-470-00-453	34.49 $	
			29941	Analyses des eaux de surface - H2O Chelsea \ Analyses des eaux de surface - H2O Chelsea	02-470-00-453	2 353.54 $	
18634	2018-09-24	High Eye Aerial Imaging Inc	1705-18-33	Mandat - Levé topographique LIDAR sentier communautaire \ Mandat - Levé topographique LIDAR sentier communautaire	23-040-30-721	5 226.25 $	5 226.25 $
18635	2018-09-24	INNOVATIVE SURFACE SOLUTIONS	iINV46448	12 000 litres chlorure solution liquide (abat-poussière) 2018 \ 200 000 L chlorure solution liquide (abat-poussière) 2018	02-320-00-635	3 338.87 $	8 625.42 $
			INV45849	19 000litres chlorure solution liquide (abat-poussière) 2018 \ 200 000 L chlorure solution liquide (abat-poussière) 2018	02-320-00-635	5 286.55 $	
18636	2018-09-24	J.B.Mcclelland & Sons Ltd.	845726	Ponceaux et coupler pour les chemins Susan et Apollo \ Ponceaux R320 36" X 20' (900 mm x 6m)	02-320-02-649	4 639.24 $	22 564.40 $

Inclure : ☐ Chèques annulés ☐ Chèques ☐ Dépôts annulés ☐ Débit direct annulé Du : 2018-09-15
☐ Traitements de crédit ☐ Dépôts ☐ Débit direct Au : 2018-10-18

Liste des paiements

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
18626	2018-09-24	Fortin, Corriveau, Salvail, Architecture + Design	2091-17-020-03	Serv. prof. architecte - Reconstruction fondations et mur garage municipal \ Serv. prof. architecte-Reconstruction fondations/mur garage	23-040-00-722	1 724.63 $	1 724.63 $
18627	2018-09-24	François Huard	2018-09-19	Atelier de carricature 30 septembre 2018 \ Cachet, transport et matériel 30 septembre 2018	02-702-59-499	350.00 $	350.00 $
18628	2018-09-24	Garage Benoit Trudeau Inc	18202	seal door \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	190.86 $	190.86 $
18629	2018-09-24	GARAGE DU PARC	9909	antirouille \ Ent. et réparation véhicules	02-320-01-525	229.95 $	321.88 $
			9908	antirouille \ Ent. et réparation véhicules	02-320-01-525	91.93 $	
18630	2018-09-24	GAUVREAU TRANSPORT,7289243 CANADA INC	8548	top soil, terre jardin, \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-220-00-522	23.00 $	2 654.70 $
				Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-701-27-522	254.01 $	
			8543	Location camion 12 roues (ch. Blackburn) \ Location camion 12 roues (ch. Blackburn)	23-040-20-721	2 377.68 $	
				Écriture 23-610-00-000	23-610-00-000	-2 171.14 $	
				Écriture 03-310-03-000	03-310-03-000	2 171.14 $	
				TPS intrants RT0001	54-134-92-000	0.01 $	
18631	2018-09-24	General Bearing Service	750593	piece truck \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	52.64 $	106.40 $
			261088	Piece mecanique \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	53.76 $	
18632	2018-09-24	GESTION USD INC	430196	Achat de 77 bacs de recyclage 360L \ Achat de 77 bacs de recyclage 360L	02-452-10-725	8 056.30 $	8 707.68 $
				Livraison	02-452-10-725	651.38 $	
18633	2018-09-24	H2LAB INC	29050	CREDIT FRAIS DE TRANSPORT \ Traitement des données	02-470-00-452	-34.49 $	6 600.03 $
			28316	H2O Chelsea - Analyses d'eau souterraine 2018 \ H2O Chelsea - Analyses d'eau souterraine 2018	02-470-00-452	1 387.29 $	
			29944	H2O Chelsea - Analyses d'eau souterraine 2018 \ H2O Chelsea - Analyses d'eau souterraine 2018	02-470-00-452	1 620.23 $	
			28314	Analyses des eaux de surface - H2O Chelsea \ Analyses des eaux de surface - H2O Chelsea	02-470-00-453	1 238.97 $	
			29049	Analyses des eaux de surface - H2O Chelsea \ Analyses des eaux de surface - H2O Chelsea	02-470-00-453	34.49 $	
			29941	Analyses des eaux de surface - H2O Chelsea \ Analyses des eaux de surface - H2O Chelsea	02-470-00-453	2 353.54 $	
18634	2018-09-24	High Eye Aerial Imaging Inc	1705-18-33	Mandat - Levé topographique LIDAR sentier communautaire \ Mandat - Levé topographique LIDAR sentier communautaire	23-040-30-721	5 226.25 $	5 226.25 $
18635	2018-09-24	INNOVATIVE SURFACE SOLUTIONS	iINV46448	12 000 litres chlorure solution liquide (abat-poussière) 2018 \ 200 000 L chlorure solution liquide (abat-poussière) 2018	02-320-00-635	3 338.87 $	8 625.42 $
			INV45849	19 000litres chlorure solution liquide (abat-poussière) 2018 \ 200 000 L chlorure solution liquide (abat-poussière) 2018	02-320-00-635	5 286.55 $	
18636	2018-09-24	J.B.Mcclelland & Sons Ltd.	845726	Ponceaux et coupler pour les chemins Susan et Apollo \ Ponceaux R320 36" X 20' (900 mm x 6m)	02-320-02-649	4 639.24 $	22 564.40 $

Inclure : ☐ Chèques annulés ☐ Chèques ☐ Dépôts annulés ☐ Débit direct annulé Du : 2018-09-15
☐ Traitements de crédit ☐ Dépôts ☐ Débit direct Au : 2018-10-18

Liste des paiements

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
				Coupler PEHD 36" Split 900 mm (2pcs) plastic	02-320-02-649	215.00 $	
			845728	Achat ponceaux 18" + collets (Rechargement 2018) \ Achat ponceaux 18" + collets (Rechargement 2018)	23-040-20-721	4 274.20 $	
				Écriture 23-610-00-000	23-610-00-000	-3 902.91 $	
				Écriture 03-310-03-000	03-310-03-000	3 902.91 $	
			846240	10 ponceaux + 5 collets (ch. Duguay et Larrimac) \ 8 ponceaux 18"	23-040-20-721	3 302.08 $	
				4 collets 18"	23-040-20-721	117.27 $	
				Écriture 23-610-00-000	23-610-00-000	-3 122.32 $	
				Écriture 03-310-03-000	03-310-03-000	3 122.32 $	
				2 ponceaux 18" (Ref. ch. de la Montagne)	23-040-00-721	825.52 $	
				2 collets 18" (Ref. ch. de la Montagne)	23-040-00-721	29.32 $	
				TPS intrants RT0001	54-134-92-000	0.01 $	
			846246	Géotextile - Ch. Larrimac (Rechargement 2018) \ Géotextile - Ch. Larrimac (Rechargement 2018)	23-040-20-721	379.41 $	
				Écriture 23-610-00-000	23-610-00-000	-346.45 $	
				Écriture 03-310-03-000	03-310-03-000	346.45 $	
			846192	Géotextile III-IV (ch. Duguay) \ Géotextile III-IV (ch. Duguay)	23-040-00-721	757.69 $	
			846242	Géotextile - Réparation projet réfection ch. de la Montagne \ Géotextile - Réparation projet réfection ch. de la Montagne	23-040-00-721	758.81 $	
			846238	Ponceaux 36" (Réparation projet réfection ch. de la Montagne) \ Ponceaux 36" (Réparation projet réfection ch. de la Montagne	23-040-00-721	6 508.16 $	
			845729	Achat géotextile type III (Rechargement 2018) \ Achat géotextile type III (Rechargement 2018)	23-040-20-721	757.69 $	
				Écriture 23-610-00-000	23-610-00-000	-691.87 $	
				Écriture 03-310-03-000	03-310-03-000	691.87 $	
18637	2018-09-24	KONICA MINOLTA BUSINESS	6882209	Smart search octobre à decembre \ Location - Ameublement et équipement de bureau	02-120-00-517	342.06 $	358.90 $
				Frais de fin. autres - Frais de banque / Intérêts	02-992-01-899	16.84 $	
18638	2018-09-24	KONICA MINOLTA BUSINESS SOLUTIONS	9004832133	Location photocopier aout, BBIZHUB, SHARP MXM503, 75PPM \ Location - Ameublement et équipement de bureau	02-130-00-517	79.06 $	2 568.77 $
				Location - Ameublement et équipement de bureau	02-120-00-517	76.97 $	
				Location - Ameublement et équipement de bureau	02-141-00-517	60.76 $	
				Location - Ameublement et équipement de bureau	02-160-00-517	13.33 $	
				Location - Ameublement et équipement de bureau	02-220-00-517	4.15 $	
				Location - Ameublement et équipement de bureau	02-320-00-517	2.07 $	
				Location - Ameublement et équipement de bureau	02-330-00-517	2.07 $	

Inclure : ☐ Chèques annulés ☐ Chèques ☐ Dépôts annulés ☐ Débit direct annulé Du : 2018-09-15
☐ Traitements de crédit ☐ Dépôts ☐ Débit direct Au : 2018-10-18

Imprimé le 18 octobre 2018 par Genevieve Chamberlanc

Liste des paiements

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
				Location - Ameublement et équipement de bureau	02-470-00-517	50.39 $	
				Location - Ameublement et équipement de bureau	02-610-00-517	131.88 $	
				Location - Ameublement et équipement de bureau	02-701-10-517	115.53 $	
				Location - Ameublement et équipement de bureau	02-702-30-517	20.74 $	
			9004819304	COPIE JUILLET, BUZHUB, SHARP MX, 75PP \ Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-130-00-527	41.53 $	
				Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-120-00-527	35.34 $	
				Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-141-00-527	64.56 $	
				Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-160-00-527	0.86 $	
				Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-220-00-527	12.45 $	
				Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-320-00-527	6.20 $	
				Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-330-00-527	6.20 $	
				Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-470-00-527	33.47 $	
				Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-610-00-527	160.13 $	
				Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-701-10-527	189.48 $	
				Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-702-30-527	62.09 $	
			juillet-2018	location sharp503N, BIZHUB, 75PPM juillet \ Location - Ameublement et équipement de bureau	02-130-00-517	79.06 $	
				Location - Ameublement et équipement de bureau	02-120-00-517	76.97 $	
				Location - Ameublement et équipement de bureau	02-141-00-517	60.76 $	
				Location - Ameublement et équipement de bureau	02-160-00-517	13.33 $	
				Location - Ameublement et équipement de bureau	02-220-00-517	4.15 $	
				Location - Ameublement et équipement de bureau	02-320-00-517	2.07 $	
				Location - Ameublement et équipement de bureau	02-330-00-517	2.07 $	
				Location - Ameublement et équipement de bureau	02-470-00-517	50.39 $	
				Location - Ameublement et équipement de bureau	02-610-00-517	131.88 $	
				Location - Ameublement et équipement de bureau	02-701-10-517	115.53 $	
				Location - Ameublement et équipement de bureau	02-702-30-517	20.74 $	
			JUIN-18	Photocopie juin, BIZHUB, 75PPM, MXM503N \ Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-130-00-527	54.76 $	
				Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-120-00-527	44.39 $	
				Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-141-00-527	91.09 $	
				Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-160-00-527	0.49 $	
				Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-320-00-527	8.37 $	

Inclure : ☐ Chèques annulés ☐ Chèques ☐ Dépôts annulés ☐ Débit direct annulé Du : 2018-09-15
☐ Traitements de crédit ☐ Dépôts ☐ Débit direct Au : 2018-10-18

Liste des paiements

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
				Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-330-00-527	8.37 $	
				Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-470-00-527	49.10 $	
				Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-610-00-527	224.10 $	
				Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-701-10-527	261.16 $	
				Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-702-30-527	83.92 $	
				Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-220-00-527	16.81 $	
18639	2018-09-24	LA BOUTIQUE DU PLONGEUR (TRITON) LTEE	194061	ENTRETIEN SEMI-ANNUEL DU COMPRESSEUR - AOÛT 2018 \ ENTRETIEN SEMI ANNUEL DU COMPRESSEUR - AOUT 2018	02-220-00-526	1 549.61 $	1 549.61 $
18640	2018-09-24	LA MAISON DU PEINTRE	2240305	peinture \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-701-27-522	245.52 $	365.07 $
			2240561	peinture \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-701-27-522	119.55 $	
18641	2018-09-24	Laboratoire Micro B	91246	Différents tests d'eau pour l'eau potable - Saison 2018 \ Différents tests d'eau pour l'eau potable - Saison 2018	02-412-30-444	64.39 $	795.05 $
			91079	Différents tests d'eau pour l'eau potable - Saison 2018 \ Différents tests d'eau pour l'eau potable - Saison 2018	02-412-30-444	86.23 $	
			91081	Différents tests d'eau pour l'eau usée - Saison 2018 \ Différents tests d'eau pour l'eau usée - Saison 2018	02-414-30-444	136.82 $	
			91082	Différents tests d'eau pour l'eau usée - Saison 2018 \ Différents tests d'eau pour l'eau usée - Saison 2018	02-414-30-444	82.20 $	
			91142	Différents tests d'eau pour l'eau usée - Saison 2018 \ Différents tests d'eau pour l'eau usée - Saison 2018	02-414-30-444	40.24 $	
			91348	Différents tests d'eau pour l'eau potable - Saison 2018 \ Différents tests d'eau pour l'eau potable - Saison 2018	02-412-30-444	64.39 $	
			91441	Différents tests d'eau pour l'eau potable - Saison 2018 \ Différents tests d'eau pour l'eau potable - Saison 2018	02-412-30-444	64.39 $	
			91350	Différents tests d'eau pour l'eau usée - Saison 2018 \ Différents tests d'eau pour l'eau usée - Saison 2018	02-414-30-444	82.78 $	
			91378	Échantillon d'eau Farm point \ Services techniques - Test d'eau	02-414-20-444	71.28 $	
			91379	Échantillon d'eau Farm point \ Services techniques - Test d'eau	02-414-20-444	102.33 $	
18642	2018-09-24	LAFARGE CANADA INC.	709381652	28.3tonnes de gabion 4-8" (chemin Duguay) \ 200 tonnes de gabion 4-8" (chemin Duguay)	23-040-00-721	597.07 $	18 671.42 $
			709367505	100.28 tonnes de MG20 (chemin Duguay) \ 200 tonnes de MG20 (chemin Duguay)	23-040-00-721	1 608.41 $	
			709367506	28.23 tonnes de MG56 (chemin Duguay) \ 75 tonnes de MG56 (chemin Duguay)	23-040-00-721	451.16 $	
			709301887	41.41 tonnes 0-20 - Divers chemins \ 100 tonnes 0-20 - Divers chemins	02-320-00-621	664.17 $	
			709301888	100 tonnes 50-150 - Divers chemins \ 100 tonnes 50-150 - Divers chemins	02-320-00-621	4 317.92 $	
			709310684	100.75 tonnes de 0 - 3/4 (chemin Apollo) \ 100 tonnes de 0 - 3/4 (chemin Apollo)	02-320-00-621	1 631.98 $	
			709310685	21.98tonnes de 0 - 2 1/2 (chemin Apollo) \ 50 tonnes de 0 - 2 1/2 (chemin Apollo)	02-320-00-621	351.28 $	
			709294297	84.31 tonnes 0-20 - Divers chemins \ 100 tonnes 0-20 - Divers chemins	02-320-00-621	1 352.24 $	

Liste des paiements

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
			709341360	83.03 tonnes de 0 - 2 1/2 (chemin Apollo) \ 50 tonnes de 0 - 2 1/2 (chemin Apollo)	02-320-00-621	1 326.95 $	
			709328550	27.4tonnes de gabion 4-8" (chemin Apollo) \ 100 tonnes de gabion 4-8" (chemin Apollo)	02-320-00-621	578.08 $	
			709328549	55.43tonnes de 0 - 3/4 (chemin Apollo) \ Pierre, concasse, gravier	02-320-00-621	889.07 $	
			709341364	13.83tonnes de 0 - 3/4 (chemin Apollo) \ Pierre, concasse, gravier	02-320-00-621	221.58 $	
			709341364.	28.12 tonnes de gabion 4-8" (chemin Duguay) \ 200 tonnes de gabion 4-8" (chemin Duguay)	23-040-00-721	296.85 $	
				tvq	54-135-92-000	0.01 $	
			709341362	27.99tonnes de gabion 4-8" (chemin Duguay) \ 200 tonnes de gabion 4-8" (chemin Duguay)	23-040-00-721	590.53 $	
			709341363	124.48 tonnes de gabion 4-8" (chemin Duguay) \ 200 tonnes de gabion 4-8" (chemin Duguay)	23-040-00-721	2 626.32 $	
				tvq	54-135-92-000	0.01 $	
			709341361	55.35 tonnes de gabion 4-8" (chemin Duguay) \ 200 tonnes de gabion 4-8" (chemin Duguay)	23-040-00-721	1 167.79 $	
18643	2018-09-24	LES RELIURES CARON & LETOURNEAU LTÉE	5060	Reliure et réparations de livres \ Reliures et réparation de livres	02-702-30-670	745.44 $	745.44 $
18644	2018-09-24	LIBRAIRIE ROSE-MARIE	42241	Llvres num fr - achats 2018 \ Llvres num fr - achats 2018	02-702-30-729	337.85 $	337.85 $
18645	2018-09-24	LIBRARY OUTFITTERS	10016	Modification de meuble de biblio \ Modification meuble biblio	02-702-30-726	734.50 $	734.50 $
18646	2018-09-24	Linda Pedley	2018-006912	cautionnement, 5238-95-4239, 16 ch. du Lac \ Dépôt - Correctif complet septique - 500 $	55-136-41-000	500.00 $	500.00 $
18647	2018-09-24	LOCATION BATTLEFIELD	5364538	Plaque vibrante reversible \ Location - Machineries, outillage et équipement	02-320-00-516	192.72 $	192.72 $
18648	2018-09-24	Location d'autos et camions Discount	653404175	Location véhicule pour technicien - Programme vidange fosses septiques \ Location véhicule pour technicien - Programme vidange fosses	02-490-00-515	796.78 $	796.78 $
18649	2018-09-24	Location Lou-Pro Inc.	109470	motomix stihl \ Essence	02-220-01-631	137.28 $	711.89 $
			109773	poignee de vis \ Ent. & rép. - Machineries, outillage, équipement	02-390-00-526	11.44 $	
			109771	stihl barre \ Ent. & rép. - Machineries, outillage, équipement	02-390-00-526	80.43 $	
			111191	regle,brosse \ Petits outils	02-320-00-643	344.82 $	
			11458	regle aluminium \ Petits outils	02-320-00-643	137.92 $	
18650	2018-09-24	LOW DOWN TO HULL AND BACK NEWS	19479	3 avis publics \ 3 avis publics: 1048-18, 1058-18, 1072-18 et 1075-18	02-610-00-341	880.71 $	880.71 $
18651	2018-09-24	Magnus	01-584974	Glycol pour entretien du système de réfrigération du Centre Meredith \ Glycol pour entretien du système de réfrigération du CM	02-701-27-522	690.25 $	690.25 $
18652	2018-09-24	Malmberg Truck Trailer Equipment Ltd	293983	plain mudflap, low pro led bar \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	445.76 $	1 897.47 $
			294089	credit low pro led bar \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	-432.54 $	
			293712	tank screw \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	48.49 $	
			295959	ratchet strap \ Pieces et accessoires - autres	02-320-00-649	183.36 $	
			293889	Plier set \ Petits outils	02-320-00-643	103.42 $	

Inclure : ☐ Chèques annulés ☐ Chèques ☐ Dépôts annulés ☐ Débit direct annulé Du : 2018-09-15
☐ Traitements de crédit ☐ Dépôts ☐ Débit direct Au : 2018-10-18

Liste des paiements

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
			295862	permanent strength, copper , brake cleaner \ Pieces et accessoires - autres	02-320-00-649	99.51 $	
			293988	air bag \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	110.10 $	
			294212	battery, \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	350.30 $	
			294093	booster \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	179.04 $	
			294177	alternator \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	273.62 $	
			293732	credit battery \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	-93.13 $	
			293003	synflex union, synflex black \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	12.22 $	
			292936	adapter \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	2.06 $	
			292896	check valve, male , elbow, hew head, redu nipple \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	67.91 $	
			293546	battery, \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	350.30 $	
			294219	brake chamber \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	179.04 $	
			294664	knob \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	18.01 $	
18653	2018-09-24	Martech Inc.	169474	panneaux \ Pièces et accessoires autres -	02-355-00-649	421.96 $	421.96 $
18654	2018-09-24	Materiaux de Construction Beausoleil Ltee	510194	insecticide \ Pieces et accessoires - autres	02-320-00-649	31.01 $	98.85 $
			509768	Rechargement Larrimac, union soleno ponceau \ Infrastructures Ch. - Rechargement (5 ans)	23-040-20-721	67.84 $	
				Affectations activités de fonctionnement	23-610-00-000	-61.94 $	
				Affect. activités investissement - transport	03-310-03-000	61.94 $	
18655	2018-09-24	MEDIAS TRANSCONTINENTAL S.E.N.C.	CN757463	publication travaux stabilisation \ Infrastructure-Stabilisation/décontamination(20ans	23-040-40-721	406.32 $	406.32 $
18656	2018-09-24	MEDIAS TRANSCONTINENTALE S.E.N.C. - SEAO	1914529	Appel d'offre matiere residuelle, travaux stabilisation \ Infrastructure-Stabilisation/décontamination(20ans	23-040-40-721	91.84 $	120.91 $
				Publicité et information - journaux et revues	02-320-00-341	15.20 $	
				Publicité et information - journaux et revues	02-451-10-341	13.87 $	
18657	2018-09-24	MICHAUD MARIE DANIELLE	2018-09-10	frais de déplacement 10 mai au 6 juillet \ Frais de deplacement du personnel	02-701-10-310	105.89 $	105.89 $
18658	2018-09-24	MICRORAMA INFORMATIQUE INC	734811	4 LICENCE EXCHANGE \ Cotisations à des associations et abonnements	02-130-00-494	135.21 $	135.21 $
18659	2018-09-24	Nadeau Fournier Arpenteurs Géomètres	16549	Préparation description technique (Réf. chemin Notch et Kingsmere) \ Préparation description technique (Réf. chemin Notch et King	23-040-00-721	3 271.04 $	3 271.04 $
18660	2018-09-24	PARAGRAPHE	198365	Achats 3 livres ang 2018 \ Achat livres ang 2018	02-702-30-729	285.28 $	285.28 $
18661	2018-09-24	PAVAGE COCO	92887	2.09 tonnes d'asphalte EB-10C \ 5 tonnes d'asphalte EB-10C	02-320-00-625	217.66 $	217.67 $
				TPS	54-134-92-000	0.01 $	
18662	2018-09-24	PIÈCE COURCHESNE	932-541595	Raccord droit \ Pieces et accessoires - autres	02-320-00-649	3.77 $	1 179.89 $
			932-540057	cosse temporaire \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	19.32 $	

Liste des paiements

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
			932-542558	cosse cuivre \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	7.06 $	
			932-540018	Rampe pour camion 20 tonnes \ Rampe pour camion 20 tonnes	02-320-00-725	1 149.74 $	
18663	2018-09-24	PIECES D'AUTOS M & JEAN-GUY ANDRE LTEE	330327	filtre, oil filter, filtre air, tie rap \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	62.93 $	648.81 $
				Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	62.93 $	
			339439	front gas magnum, rear gas magnum, embout \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	522.95 $	
18664	2018-09-24	Pilon Ltee	1244442	Nosing, carpet \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-130-00-522	105.38 $	516.24 $
			1245480	materiaux bureau direction \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-130-00-522	82.26 $	
			1249158	credit retour + achat \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-130-00-522	-0.22 $	
			1245752	materiaux bureau direction \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-130-00-522	328.82 $	
18665	2018-09-24	PNEUS BELISLE OUTAOUAIS INC.	F0051636	Divers réparations de pneus - Travaux publics \ F0051636	02-320-02-525	332.68 $	1 741.08 $
			F0051629	Divers réparations de pneus - Travaux publics \ F0051629	02-320-02-525	86.23 $	
			F0051640	Divers réparations de pneus - Travaux publics \ F0051640	02-320-02-525	45.99 $	
			F0051631	Divers réparations de pneus - Travaux publics \ F0051631	02-320-02-525	65.54 $	
			F0051639	Divers réparations de pneus - Travaux publics \ F0051639	02-320-02-525	149.47 $	
			F0051642	Divers réparations de pneus - Travaux publics \ F0051642	02-320-02-525	246.05 $	
			F0051643	Divers réparations de pneus - Travaux publics \ F0051643	02-320-02-525	36.79 $	
			F0051644	Divers réparations de pneus - Travaux publics \ F0051644	02-320-02-525	309.28 $	
			F0051645	Divers réparations de pneus - Travaux publics \ F0051645	02-320-02-525	216.15 $	
			F0051654	Divers réparations de pneus - Travaux publics \ F0051654	02-320-02-525	137.92 $	
			F0051630	Divers réparations de pneus - Travaux publics \ F0051630 / 2018-04-13	02-330-02-525	114.98 $	
18666	2018-09-24	PROLIGNE	18-269	Marquage lignes arrêt, rues centrales aux intersections et pictogrammes \ Marquage lignes arrêt, rues centrales et pictogrammes	02-320-00-521	17 215.11 $	17 215.11 $
18667	2018-09-24	Ray A. Thompson Trucking Ltd.	11654	Location pelle - Chemin Boisé (Rechargement 2018) \ Location pelle - Chemin Boisé (Rechargement 2018)	23-040-20-721	8 878.96 $	8 878.96 $
				Écriture 23-610-00-000	23-610-00-000	-8 107.66 $	
				Écriture 03-310-03-000	03-310-03-000	8 107.66 $	
18668	2018-09-24	Regulvar	34843	Appel de service - Hôtel de ville \ Appel de service - Hôtel de ville	02-130-00-522	2 204.09 $	2 204.09 $
18669	2018-09-24	RGCV	A50965	FRAIS DE SERVICE \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-130-00-522	400.40 $	400.40 $
18670	2018-09-24	Riobec Securite Inc.	242794	RUBAN DANGER \ Articles de quincaillerie	02-220-00-641	45.25 $	871.04 $
			244497	Vêtements divers - Équipe des travaux publics \	02-330-00-650	112.94 $	
				Benoit Lecuyer	02-330-00-650	56.47 $	
				Général	02-330-00-650	56.44 $	

Inclure : ☐ Chèques annulés ☐ Chèques ☐ Dépôts annulés ☐ Débit direct annulé Du : 2018-09-15
☐ Traitements de crédit ☐ Dépôts ☐ Débit direct Au : 2018-10-18

Imprimé le 18 octobre 2018 par Genevieve Chamberlanc

Liste des paiements

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
			244498	pansement, gant, pile \ Médicaments et fournitures médicales	02-320-00-675	15.53 $	
				Vetements, chaussures et accessoires	02-320-00-650	13.05 $	
				Pieces et accessoires - autres	02-320-00-649	16.27 $	
			243655	gant, casque, combinaison, pantalon, manteau, t-shirt, \ Vetements, chaussures et accessoires	02-320-00-650	337.51 $	
			242483	chaussure \ Vetements, chaussures et accessoires	02-220-00-650	217.58 $	
18671	2018-09-24	RONA QUINCAILLERIE CHELEA - 7165196 CANADA INC	201046263	connceteur \ Pièces et accessoires - Autres	02-701-27-649	6.20 $	174.11 $
			201046077	bouche por. silicone \ Pièces et accessoires - Autres	02-701-27-649	13.66 $	
			201044313	lubrifiant \ Huile, graisse	02-390-00-633	21.13 $	
			201044062	compose, tournevis, \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-220-00-522	30.24 $	
			201044080	pinceau \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-130-00-522	31.03 $	
			201039856	tampon \ Articles de nettoyage	02-390-00-660	5.39 $	
			201045202	antir. \ Pieces et accessoires - autres	02-390-00-649	18.83 $	
			201045118	brosse, pinceau \ Articles de nettoyage	02-390-00-660	4.70 $	
				Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-220-00-522	10.68 $	
			201045135	GOUJON \ Articles de quincaillerie	02-390-00-641	3.09 $	
			201044666	bardeau, couvercle, boite jonct. \ Pieces et accessoires - autres	02-390-00-649	5.74 $	
				Articles de quincaillerie	02-390-00-641	23.42 $	
18672	2018-09-24	SANI-TEC	158249	bioneutre, det. lessive, sacs \ Articles de nettoyage divers - Équipe de l'entretien	02-390-00-660	246.34 $	246.34 $
18673	2018-09-24	Services de sécurité ADT CANADA INC.	6092810	Service de réparation de caméras - Garage Municipal \ Service de réparation de caméras - Garage Municipal	02-320-00-414	1 260.13 $	1 706.07 $
			6721895	frais d'inspection hôtel de ville \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-130-00-522	105.78 $	
			6721896	frais d'inspection 119 ch. Scott \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-320-00-522	105.78 $	
			20180903-073	Surveillance chalet service HG, 02/10 au 01/01 \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-701-50-522	77.61 $	
			20180905-073	Sys. securité surveillance, caserne #1, 04/10 au 03/01 \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-220-00-522	156.77 $	
18674	2018-09-24	Shawn'S Service Center	1145	Remplacement du cylindre - Tracteur04 \ Remplacement du cylindre - Tracteur04	02-390-03-525	925.33 $	925.33 $
18675	2018-09-24	Simco Communications	5005	Affiche Pique-Nique Folklorique 60x40 \ 6 Coroplast blanc - 60x40 pouces 1 coté	02-702-59-345	485.22 $	485.22 $
18676	2018-09-24	Strongco	90608712	tube \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	113.85 $	5 544.62 $
			90611456	Réparations (VOL160) \ Pièces mécaniques	02-320-03-525	3 045.76 $	
				Main d'oeuvre	02-320-01-525	2 385.01 $	

Inclure : ☐ Chèques annulés ☐ Chèques ☐ Dépôts annulés ☐ Débit direct annulé Du : 2018-09-15
☐ Traitements de crédit ☐ Dépôts ☐ Débit direct Au : 2018-10-18

Liste des paiements

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
18677	2018-09-24	Talbot Maryse	2018-09-06	Création image et affiches pour Salon du loisir 2018 \ Forfait: Travail de création - image événement et affiches	02-701-20-345	919.80 $	919.80 $
18678	2018-09-24	Techniparc	10571	Contrat entretien des terrains sportifs pour 2018 \ Contrat entretien des terrains sportifs pour 2018	02-701-50-522	7 586.07 $	7 586.07 $
18679	2018-09-24	TRANE CANADA ULC	39258532	repair - labor, chiller centre meredith \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-701-27-522	172.46 $	43 736.49 $
			39233019	Fourniture et installation compresseur pour chiller Centre Meredith \ Fourniture & installation compresseur chiller Centre Meredit	23-080-00-725	43 564.03 $	
				Écriture 59-151-10-000 / Fourniture & installation chiller#2	59-151-10-000	37 890.00 $	
				Écriture 23-920-00-000 / Fourniture & installation chiller#2	23-920-00-000	-37 890.00 $	
18680	2018-09-24	Union des Municipalites du Quebec	140594	Frais de gestion regroupement achat carburant avril-juin \ Diesel	02-320-02-631	139.17 $	208.77 $
				Diesel	02-330-02-631	69.60 $	
18681	2018-09-24	UNIVAR CANADA LTD	1800774331	3 Barils de NACLO - Filtration \ 3 Barils de NAOCL - Filtration	02-412-30-635	758.05 $	4 530.63 $
				tvq	54-135-92-000	-0.01 $	
			1800774329	1 baril de HCL - Filtration \ 1 baril de HCL - Filtration	02-412-30-635	313.41 $	
			1800774328	9 sacs de polymère superfloc A-110 - Épuration \ 9 sacs de polymère superfloc A-110 - Épuration	02-414-30-635	1 363.00 $	
				ajust	02-414-30-635	-0.04 $	
			1800774330	1 palette de 55 sacs de bicarbonate de sodium - Filtration \ 1 palette de 55 sacs de bicarbonate de sodium - Filtration	02-412-30-635	2 096.22 $	
18682	2018-09-24	Vaillant Excavation, 4063538 Canada inc	20117168	depot de branches \ Disposition de matériaux secs	02-453-00-446	114.98 $	287.45 $
			20117186	depot de branches \ Disposition de matériaux secs	02-453-00-446	114.98 $	
			20117195	dépôt de branche \ Disposition de matériaux secs	02-453-00-446	57.49 $	
18683	2018-09-24	VAPOREL EAU PURE	76077	Eau 2018 pour garage municipal (18L) \ Eau 2018 pour garage municipal (18L)	02-320-00-610	16.25 $	58.50 $
				Eau 2018 pour garage municipal (18L)	02-390-00-610	16.25 $	
			75926	Eau 2018 pour garage municipal (4 x 18L) \ Eau 2018 pour garage municipal (18L)	02-320-00-610	13.00 $	
				Eau 2018 pour garage municipal (18L)	02-390-00-610	13.00 $	
18684	2018-09-24	Ville de Gatineau	62543	analyse laboratoire \ Services techniques	02-412-30-444	68.00 $	68.00 $
18685	2018-09-24	VIPOND FIRE PROTECTION	VFP061181	entretien centre meredith \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-701-27-522	384.02 $	384.02 $
18686	2018-09-24	Yves Geoffrion / Association du parc Chelsea	po5174	Fonds projet loisirs implantation affiche d'identification \ Implantation d'une affiche permanente d'identification	02-701-20-970	3 000.00 $	3 000.00 $
18687	2018-09-24	Yvon Robert & Fils - Vente, Service & Location	11559	reparation outils \ Ent. & rép. - Machineries, outillage, équipement	02-220-00-526	55.77 $	55.77 $
18688	2018-09-24	CARRIERES EDELWEISS	202022	2.15 tonnes de pavé chaud \ 20 tonnes de pavé chaud	02-320-00-625	210.12 $	17 289.54 $
			202022.	2.53tonnes de pavé chaud \ 20 tonnes de pavé chaud	02-320-00-625	247.25 $	
			202023	3.88tonnes de pavé chaud \ 20 tonnes de pavé chaud	02-320-00-625	379.19 $	

Inclure : ☐ Chèques annulés ☐ Chèques ☐ Dépôts annulés ☐ Débit direct annulé Du : 2018-09-15
☐ Traitements de crédit ☐ Dépôts ☐ Débit direct Au : 2018-10-18

Imprimé le 18 octobre 2018 par Genevieve Chamberlanc

Liste des paiements

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
			202039	12.75tonnes MG20B - Ch. Larrimac (Rechargement 2018) \ 150 tonnes MG20B - Ch. Larrimac (Rechargement 2018)	23-040-20-721	140.73 $	
				Écriture 23-610-00-000	23-610-00-000	-128.50 $	
				Écriture 03-310-03-000	03-310-03-000	128.50 $	
			201849	14.12 tonnes Gabion 4-8" - Divers chemins \ 45 tonnes Gabion 4-8" - Divers chemins	02-320-00-621	256.51 $	
			201992	14.31tonnes Gabion 4-8" - Divers chemins \ 45 tonnes Gabion 4-8" - Divers chemins	02-320-00-621	157.95 $	
			201848	23.13 tonnes Gabion 2-4" - Divers chemins \ 45 tonnes Gabion 2-4" - Divers chemins	02-320-00-621	512.62 $	
			201991	41 tonnes MG20B - Ch. Larrimac (Rechargement 2018) \ 150 tonnes MG20B - Ch. Larrimac (Rechargement 2018)	23-040-20-721	452.53 $	
				Écriture 23-610-00-000	23-610-00-000	-413.22 $	
				Écriture 03-310-03-000	03-310-03-000	413.22 $	
			5090	28.14 tonnes MG20B - Ch. Larrimac (Rechargement 2018) \ 150 tonnes MG20B - Ch. Larrimac (Rechargement 2018)	23-040-20-721	310.57 $	
				Écriture 23-610-00-000	23-610-00-000	-283.59 $	
				Écriture 03-310-03-000	03-310-03-000	283.59 $	
				tvq	54-135-92-000	0.01 $	
			201878	14.21 tonnes MG20B - Ch. Larrimac (Rechargement 2018) \ 150 tonnes MG20B - Ch. Larrimac (Rechargement 2018)	23-040-20-721	156.85 $	
				Écriture 23-610-00-000	23-610-00-000	-143.22 $	
				Écriture 03-310-03-000	03-310-03-000	143.22 $	
			201847	84.3 tonnes MG20B - Ch. Larrimac (Rechargement 2018) \ 150 tonnes MG20B - Ch. Larrimac (Rechargement 2018)	23-040-20-721	930.48 $	
				Écriture 23-610-00-000	23-610-00-000	-949.65 $	
				Écriture 03-310-03-000	03-310-03-000	949.65 $	
				tps	54-134-92-000	0.01 $	
			201684	45.15 tonnes MG-20 - Ch. Blackburn (rechargement 2018) \ 500 tonnes MG-20 - Ch. Blackburn (rechargement 2018)	23-040-20-721	498.35 $	
			201684.	680.48 tonnes MG-20 - Ch. Blackburn (rechargement 2018) \ 680.48 tonnes MG-20 - Ch. Blackburn (rechargement 2018)	23-040-20-721	7 510.87 $	
				Écriture 23-610-00-000	23-610-00-000	-6 858.42 $	
				Écriture 03-310-03-000	03-310-03-000	6 858.42 $	
				tps	54-134-92-000	-0.02 $	
			202277	69.87 tonnes Gabion 2-4" - Ch. Larrimac (Rechargement 2018) \ 75 tonnes Gabion 2-4" - Ch. Larrimac (Rechargement 2018)	23-040-20-721	1 273.27 $	
				Écriture 23-610-00-00	23-610-00-000	-1 162.66 $	
				Écriture 03-310-03-000	03-310-03-000	1 162.66 $	

Inclure : ☐ Chèques annulés ☐ Chèques ☐ Dépôts annulés ☐ Débit direct annulé Du : 2018-09-15
☐ Traitements de crédit ☐ Dépôts ☐ Débit direct Au : 2018-10-18

Imprimé le 18 octobre 2018 par Genevieve Chamberlanc

Liste des paiements

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
			202279	69.48 tonnes de 2-4" (chemin Larrimac - Rechargement 2018) \ 75 tonnes de 2-4" (chemin Larrimac)	23-040-20-721	1 266.18 $	
				Écriture 23-610-00-000	23-610-00-000	-1 156.19 $	
				Écriture 03-310-03-000	03-310-03-000	1 156.19 $	
				tvq	54-135-92-000	0.01 $	
			202278	58.18 tonnes MG-20 - Ch. Larrimac (rechargement 2018) \ 150 tonnes MG-20 - Ch. Larrimac (rechargement 2018)	23-040-20-721	642.17 $	
				Écriture 23-610-00-000	23-610-00-000	-586.38 $	
				Écriture 03-310-03-000	03-310-03-000	586.38 $	
			202161	139.78tonnes MG-20 - Ch. Larrimac (rechargement 2018) \ 150 tonnes MG-20 - Ch. Larrimac (rechargement 2018)	23-040-20-721	1 542.83 $	
				Écriture 23-610-00-000	23-610-00-000	-1 408.81 $	
				Écriture 03-310-03-000	03-310-03-000	1 408.81 $	
				tps	54-134-92-000	0.01 $	
			202115	13.84 tonnes MG-20 - Ch. Larrimac (rechargement 2018) \ Pierre, concasse, gravier	02-320-00-621	152.75 $	
			201990.1	14.2 tonnes MG20B - Ch. Larrimac (Rechargement 2018) \ Infrastructures Ch. - Rechargement (5 ans)	23-040-20-721	156.74 $	
				Affectations activités de fonctionnement	23-610-00-000	-143.12 $	
				Affect. activités investissement - transport	03-310-03-000	143.12 $	
			201990.2	27.06 tonnes Gabion 4-8" - Ch. Larrimac (Rechargement 2018) \ 60 tonnes Gabion 4-8" - Ch. Larrimac (Rechargement 2018)	23-040-20-721	491.58 $	
				Écriture 23-610-00-000	23-610-00-000	-448.87 $	
				Écriture 03-310-03-000	03-310-03-000	448.87 $	
				TPS intrants RT0001	54-134-92-000	-0.02 $	
18690	2018-09-24	Jean-Marc Bertrand	2018-09-11	frais de déplacement et repas formation \ Frais de deplacement du personnel	02-220-00-310	216.00 $	233.59 $
				Aliments, cafe, eau, etc.	02-220-00-610	17.59 $	
18691	2018-09-26	Brenda Brulotte	109378	Remboursement 75% dépenses élection 2017 \ Autres - remboursement dépenses électorales	02-120-02-999	325.60 $	325.60 $
18692	2018-09-26	Geoff Bleich	109584	Remboursement 75% des dépenses élection 2017 \ Autres - remboursement dépenses électorales	02-120-02-999	496.97 $	496.97 $
18693	2018-09-26	Greg McGuire	108488	Remboursement dépenses élection 2017 \ Autres - remboursement dépenses électorales	02-120-02-999	251.59 $	251.59 $
18695	2018-09-26	Kay Kerman	108491	Remboursement 75% dépenses élection 2017 \ Autres - remboursement dépenses électorales	02-120-02-999	303.90 $	303.90 $
18696	2018-09-26	Linda Landry	109587	Remboursement 75 % des dépenses élection 2017 \ Autres - remboursement dépenses électorales	02-120-02-999	656.21 $	656.21 $

Inclure : ▯ Chèques annulés ▯ Chèques ▯ Traitements de crédit ▯ Dépôts annulés ▯ Dépôts ▯ Débit direct annulé ▯ Débit direct

Du : 2018-09-15
Au : 2018-10-18

Imprimé le 18 octobre 2018 par Genevieve Chamberlanc

Liste des paiements

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
18697	2018-09-26	Pierre Guénard	108487	Reboursement 75 % dépenses élection 2017 \ Autres - remboursement dépenses électorales	02-120-02-999	504.84 $	504.84 $
18698	2018-09-26	Robin Mcneill	108978	Remboursement 75 % dépenses élection 2017 \ Autres - remboursement dépenses électorales	02-120-02-999	324.48 $	324.48 $
18699	2018-09-26	Tim Kehoe	108484	Remboursement 75% dépenses élection 2017 \ Autres - remboursement dépenses électorales	02-120-02-999	735.09 $	735.09 $
18704	2018-09-26	Simon Jourbane	108476	Remboursement 75 % dépenses élection 2017 \ Autres - remboursement dépenses électorales	02-120-02-999	196.31 $	196.31 $
18705	2018-09-26	Caryl Green	108480.	Remboursement 75 % dépenses élection 2017 \ Autres - remboursement dépenses électorales	02-120-02-999	147.85 $	147.85 $
18706	2018-09-27	Kay Kerman	108491	Remboursement 75 % dépenses élection 2017 \ Autres - remboursement dépenses électorales	02-120-02-999	363.90 $	363.90 $
18709	2018-10-04	2963-2072 Quebec Inc.	OCT-18	Contrat collecte matières résiduelles - OCTOBRE 2018 \ Contrat collecte ordures - Août à décembre 2018	02-451-10-446	28 857.29 $	50 651.29 $
				Contrat collecte recyclage - Août à décembre 2018	02-452-10-446	18 587.63 $	
				Contrat collecte encombrants - Août à décembre 2018	02-452-90-446	3 206.37 $	
18710	2018-10-04	9206-9467 QUEBEC INC (SEPTIK ALLEN)	OCT-18	Contrat déneigement Hollow Glen 2017-2018 / OCTOBRE2018 \ Contrat déneigement HG 2017-2018 / Février à décembre 2018	02-330-00-443	6 553.58 $	6 553.58 $
18711	2018-10-04	Centre de Gestion de L'Equipement Roulant	OCT-18	LOCATION CAMIONS INCENDIE - OCTOBRE \ LOCATION CAMION 533 - FEU009	02-220-00-515	3 173.46 $	12 107.83 $
				LOCATION CAMION 231 - FEU004	02-220-00-515	2 775.70 $	
				LOCATION CAMION 233 - FEU010	02-220-00-515	2 775.70 $	
				LOCATION CAMION 431 - FEU013	02-220-00-515	3 382.97 $	
18712	2018-10-04	REGIE INTERMUNICIPALE DE TRANSPORT DES COLLINES	OCT-18	Quote-part Transport en commun 2018 octobre \ Quote-part octobre 2018	02-370-01-970	41 264.66 $	41 264.66 $
18713	2018-10-04	Spca de L'Outaouais	OCT-18	Contrat - Contrôle animalier OCTOBRE \ Contrat - Contrôle animalier 2018	02-290-05-459	2 311.47 $	2 311.47 $
18714	2018-10-04	Ssq - Groupe Financier	OCT-18	ASSURANCE GROUPE OCTOBRE \ AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - ÉLUS	02-110-00-270	105.00 $	13 326.05 $
				Assurance collective a payer	55-138-12-000	105.01 $	
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-120-00-280	23.53 $	
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-130-00-280	1 151.32 $	
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-141-00-280	238.27 $	
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-220-00-280	163.73 $	
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-320-00-280	1 587.02 $	
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-390-00-280	1 100.75 $	
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-470-00-280	229.60 $	
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-610-00-280	1 050.54 $	

Liste des paiements

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-701-10-280	653.16 $	
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-702-30-280	248.02 $	
				Assurance collective a payer	55-138-12-000	6 670.10 $	
18715	2018-10-04	Vélo-Services Inc.	OCT-18	Vélo-Services inc. pour service patrouille à vélo 2018 \ 3e (dernier) versement 2018 - selon entente 2017-2019	02-701-70-447	853.34 $	853.34 $
18718	2018-10-10	6304559 Canada Inc. Boulangerie dans un Village	2018-09-17	30 lunch \ A recevoir - mrc des collines de l'outao	54-136-90-000	362.17 $	362.17 $
18719	2018-10-10	Alary, St-Pierre Et Durocher Arpenteurs-Geometres	37787	Implantation de borne de lot - Chemin Boisé et Larrimac (Rech. 2018) \ Implantation borne de lot - Ch. Boisé & Larrimac (Rech 2018)	23-040-20-721	3 104.33 $	3 104.33 $
				Écriture 23-610-00-000	23-610-00-000	-2 834.66 $	
				Écriture 03-310-03-000	03-310-03-000	2 834.66 $	
18720	2018-10-10	Anglocom	76189	traduction brochure \ A recevoir - mrc des collines de l'outao	54-136-90-000	505.89 $	505.89 $
18721	2018-10-10	Asisto inc	1658	Vérification de la précision de 4 débitmètres \ Vérification de la précision de 4 débitmètres	02-412-30-522	1 908.30 $	2 544.40 $
				Vérification de la précision de 4 débitmètres	02-414-30-522	636.10 $	
18722	2018-10-10	B and T Macfarlane Ottawa Limited	372279	hex belt , vbelt \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-390-03-525	171.10 $	1 752.87 $
			374475	Réparations - Tracteur 03 \ Main d'oeuvre	02-390-01-525	1 581.77 $	
18723	2018-10-10	Bell Canada (9153)	9153OCT-18	Equipement téléphonique octobre \ Communication - Téléphonie	02-130-00-331	144.54 $	632.36 $
				Communication - Téléphonie	02-120-00-331	18.07 $	
				Communication - Téléphonie	02-141-00-331	54.20 $	
				Communication - Téléphonie	02-220-00-331	36.14 $	
				Communication - Téléphonie	02-320-00-331	54.20 $	
				Communication - Téléphonie	02-330-00-331	54.20 $	
				Communication - Téléphonie	02-390-00-331	18.07 $	
				Communication - Téléphonie	02-470-00-331	36.14 $	
				Communication - Téléphonie	02-610-00-331	108.41 $	
				Communication - Téléphonie	02-701-10-331	72.27 $	
				Communication - Téléphonie	02-702-30-331	36.12 $	
18724	2018-10-10	BELL CANADA C/O SPECIAL BILLING	50085506.	frais de retard \ Frais de fin. autres - Frais de banque / Intérêts	02-992-01-899	12.00 $	12.00 $
18725	2018-10-10	Benoit Rondeau	2017-00584	cautionnement, 6238-63-3607, 68 Loretta Loop \ Dépôt - Correctif complet septique - 500 $	55-136-41-000	500.00 $	500.00 $
18726	2018-10-10	BENSON AUTO PARTS	41459437	SHOP RAGS \ Pieces et accessoires - autres	02-320-00-649	32.48 $	413.89 $
			41459181	SOCKET, EXTENSUIOIN, RATCHET \ Petits outils	02-320-00-643	102.98 $	
			41460546	Air filter, fuel filter, spin-on, cabin air filter \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	278.43 $	

Inclure : ☐ Chèques annulés ☐ Chèques ☐ Traitements de crédit ☐ Dépôts annulés ☐ Dépôts ☐ Débit direct annulé ☐ Débit direct Du : 2018-09-15 Au : 2018-10-18

Imprimé le 18 octobre 2018 par Genevieve Chamberlanc

Liste des paiements

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
18727	2018-10-10	Bernie Fleming Excavation & Landscaping Ltd	18-29	Location tandem truck - Ch. Blackburn (Rech. 2018) \ Location tandem truck - Ch. Blackburn (Rech. 2018)	23-040-20-721	1 972.97 $	1 972.97 $
				Écriture 23-610-00-000	23-610-00-000	-1 801.58 $	
				Écriture 03-310-03-000	03-310-03-000	1 801.58 $	
18728	2018-10-10	Boone Plumbing	8270915	PIECE POUR TOILETTE \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-130-00-522	42.70 $	42.70 $
18729	2018-10-10	CAPITAL CONTROL & INSTRUMENTATION INC	83990	Réparation pour la transmission des alarmes - Usine d'épuration \ Réparation pour la transmission des alarmes - Épuration	02-414-30-522	527.17 $	527.17 $
18730	2018-10-10	Carle Ford Inc.	183607	BATTERY \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	362.95 $	472.76 $
			FCCS212807	piece et main d'oeuvre \ Ent. et réparation véhicules	02-320-01-525	109.81 $	
18731	2018-10-10	CARRIERES EDELWEISS	201990.	27.06 tonnes Gabion 4-8" - Ch. Larrimac (Rechargement 2018) \ 60 tonnes Gabion 4-8" - Ch. Larrimac (Rechargement 2018)	23-040-20-721	491.58 $	5 297.62 $
				Écriture 23-610-00-000	23-610-00-000	-448.87 $	
				Écriture 03-310-03-000	03-310-03-000	448.87 $	
			202512	142.05tonnes 0 3/4 - Chemin Larrimac (Rechargement 2018) \ 200 tonnes 0 3/4 - Chemin Larrimac (Rechargement 2018)	23-040-20-721	1 567.92 $	
				Écriture 23-610-00-000	23-610-00-000	-1 431.71 $	
				Écriture 03-310-03-000	03-310-03-000	1 431.71 $	
			202331	13.870 tonnes 0 3/4 - Chemin Larrimac (Rechargement 2018) \ 200 tonnes 0 3/4 - Chemin Larrimac (Rechargement 2018)	23-040-20-721	153.09 $	
				Écriture 23-610-00-000	23-610-00-000	-139.79 $	
				Écriture 03-310-03-000	03-310-03-000	139.79 $	
			202469	55.73 tonnes 0 3/4 - Chemin Larrimac (Rechargement 2018) \ 200 tonnes 0 3/4 - Chemin Larrimac (Rechargement 2018)	23-040-20-721	615.12 $	
				Écriture 23-610-00-000	23-610-00-000	-561.68 $	
				Écriture 03-310-03-000	03-310-03-000	561.68 $	
			202379	99.42tonnes 0 3/4 - Chemin Larrimac (Rechargement 2018) \ Écriture 23-610-00-000	23-610-00-000	-1 002.07 $	
				Écriture 03-310-03-000	03-310-03-000	1 002.07 $	
				Surplus	23-040-20-721	1 097.40 $	
			202511	13.73tonnes Gabion 4-8" - 23 ch. du Ravin (Drainage divers) \ 60 tonnes Gabion 4-8" - 23 ch. du Ravin	23-040-30-721	249.42 $	
			202332	28.28 tonnes de 2-4" (chemin Duguay) \ 30 tonnes de 2-4" (chemin Duguay)	23-040-00-721	515.36 $	
			202548	55.06tonnes MG-20 - Ch. Blackburn + Boisé (rechargement 2018) \ 150 tonnes MG-20 - Ch. Blackburn + Boisé (rechargement 2018)	23-040-20-721	607.72 $	
				Écriture 23-610-00-000	23-610-00-000	-554.93 $	
				Écriture 03-310-03-000	03-310-03-000	554.93 $	
				tps	54-134-92-000	0.01 $	

Inclure : ▯ Chèques annulés ▯ Chèques ▯ Dépôts annulés ▯ Débit direct annulé Du : 2018-09-15
▯ Traitements de crédit ▯ Dépôts ▯ Débit direct Au : 2018-10-18

Liste des paiements

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
18732	2018-10-10	Centre de Verification Technique Outaouais	186022	Revérification véhicule lourd \ Services techniques autres - Verification	02-320-05-459	46.68 $	46.68 $
18733	2018-10-10	CENTRE MEREDITH	2018-09-26	Ajouts au service de traiteur- Salon loisirs et services communautaires \ Service de Bar et traiteur salon des services	02-701-20-610	212.35 $	1 212.35 $
			2018-09-25	Contribution Piste de velo de montagne \ Contribution Piste de velo de montagne	02-701-20-970	1 000.00 $	
18734	2018-10-10	Chelsea Freshmart 2993678 Canada Inc.	223147	eau, lait \ Aliments, cafe, eau, etc.	02-610-00-610	6.77 $	17.10 $
			396200	lait, creme, fitre cafe \ Aliments, cafe, eau, etc.	02-220-00-610	10.33 $	
18735	2018-10-10	Cima	21810509	Hon. prof. étude coûts - Agrandissement usines eaux usées et potables \ Hon. prof. étude coûts-Agrand. usines eaux usées/potable	02-412-30-411	5 748.75 $	21 741.77 $
				Hon. prof. étude coûts-Agrand. usines eaux usées/potable	02-414-30-411	5 748.75 $	
				Écriture 03-410-00-000-Hon. prof. coût agrandissement usines	03-410-00-000	-20 997.50 $	
				Écriture 59-110-00-000-Hon. prof. coût agrandissement usines	59-110-00-000	20 997.50 $	
			21808303	Avenant #2 - Hon. prof. réfection chemins Mine, Notch et Kingsmere \ Avenant #2 - Reprise conception chemin Notch	23-040-00-721	3 667.70 $	
			21808303.	Avenant #1 - Hon. prof. réfection chemins Mine, Notch et Kingsmere \ Avenant #1-Identification limites milieux humides (3 chemins	23-040-00-721	1 609.65 $	
				Avenant #1 - Relevés topographiques (Ch. de la Mine)	23-040-00-721	3 587.22 $	
				Avenant #1 - Relevés floristiques (Ch. Kingsmere)	23-040-00-721	1 379.70 $	
18736	2018-10-10	COMBEQ	17225	Formation 2jours à St-Jérôme \ Formation COMBEQ 2 jours à St-Jérôme	02-610-00-454	632.44 $	632.44 $
18737	2018-10-10	Commtech	57042	Xerox C405, photocopie caserne #1, 26/06 au 26/07 \ Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-220-00-527	133.28 $	632.43 $
			57046	xerox C7030, photocopie Direction Générale, 17/07 au 13/08 \ Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-130-00-527	235.84 $	
			57043	Xerox B7035, photocopie finances 26/06 au 26/07 \ Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-130-00-527	56.35 $	
			57045	Xerox C7020, photocopie biblio 26/06 au 26/07 \ Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-702-30-527	206.96 $	
18738	2018-10-10	CONSULT'EAU	14816	Échantillonnage eau potable - Août 2018 \ Échantillonnage eau potable - CC Farm Point / Août 2018	02-701-20-444	314.25 $	925.51 $
				Échantillonnage eau potable - CC Hollow Glen / Août 2018	02-701-20-444	323.24 $	
			14836	Suivi environnemental des systèmes septiques tertiaires 2018 \ Suivi environnemental des systèmes septiques tertiaires 2018	02-470-00-452	288.02 $	
18739	2018-10-10	DENCHEM LTD	INV0071758	Propatch high performance cold mix (1 skid of 56 bags) \ Propatch high performance cold mix (1 skid of 56 bags)	02-320-00-625	939.71 $	939.71 $
18740	2018-10-10	Douglas Morrison Ltee	6218	1x 20 Valvoline trans fluid \ 1x 20 Valvoline trans fluid	02-320-00-633	993.03 $	4 971.76 $
			6219	205 HUI22 / Bulk 15W40 SuperD / Bulk 5W360 \ 205 HUI22 / Bulk 15W40 SuperD	02-320-00-633	2 122.49 $	
				Bulk 5W360 (mélange avec diesel)	02-320-02-631	1 856.24 $	

Inclure : ☐ Chèques annulés ☐ Chèques ☐ Dépôts annulés ☐ Débit direct annulé Du : 2018-09-15
☐ Traitements de crédit ☐ Dépôts ☐ Débit direct Au : 2018-10-18

Imprimé le 18 octobre 2018 par Genevieve Chamberlanc

Liste des paiements

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
18741	2018-10-10	Eclair Plomberie & Chauffage Ltée	27312	Nettoyage station avec unité combo - EU \ Nettoyage station avec unité combo - EU	02-415-30-522	2 753.66 $	2 753.66 $
18742	2018-10-10	Entreprises Benoit Gratton inc	6489	Travaux correctifs sur portion chemin de la Mine \ Travaux correctifs sur portion chemin de la Mine	02-320-00-521	23 698.08 $	23 698.08 $
18743	2018-10-10	EPURSOL	75762	Vidange des boues septiques à l'usine de traitement des eaux usées \ Vidange des boues septiques à l'usine de traitement des eaux	02-415-30-522	2 580.04 $	38 109.05 $
			75414	Contrat 73 vidange fosses septiques e \ Vidange fosses	02-490-00-446	11 897.33 $	
			75549	Contrat 76 vidange fosses septiques \ Vidange fosses	02-490-00-446	12 386.26 $	
			75453	Contrat vidange fosses septiques et rétention & postes pompages 2018 \ Vidange fosses	02-490-00-446	11 245.42 $	
18744	2018-10-10	Equipements Lourds Papineau	79167	Seal kit, main d'oeuvre \ Ent. et réparation véhicules	02-320-01-525	406.49 $	1 976.94 $
			79103	Réparation boite dompeuse (CAM#119) \ Réparation boite dompeuse (CAM#119)	02-320-01-525	1 570.45 $	
18745	2018-10-10	EUROVIA QUEBEC CONSTRUCTION INC	#2	Libération retenue 100% - drainage chemin Wright \ Depots de garantie - autres	55-136-31-000	5 690.76 $	5 690.76 $
18746	2018-10-10	Evolutel Telecommunications Inc.	152348	Casque d'écoute Plantronics CS50 \ Casque d'écoute Plantronics CS50 + installation + déplacemen	02-120-00-670	489.74 $	489.74 $
18747	2018-10-10	EXEL RADIO	36100	Antenne, connecteur, support, câble, .. \ Communication autres - pagettes, radio, etc.	02-330-01-339	282.84 $	282.84 $
18748	2018-10-10	EXTERMINATION REGIONEX Inc.	354272	Contrat d'extermination 2018 - Centre communautaire de Farm Point \ Contrat d'extermination 2018 - Centre communautaire de FAP	02-701-20-522	137.97 $	137.97 $
18749	2018-10-10	Federal Express Canada corporation	2-361-02705	Frais de douane \ Frais de poste	02-701-10-321	77.46 $	77.46 $
18750	2018-10-10	Fortin, Corriveau, Salvail, Architecture + Design	2076-17-093-01	Mandat plans et devis et surveillance travaux - Douche et patinoire CM \ Plans et devis et surveillance travaux - Douche CM	02-701-27-522	3 449.25 $	6 783.53 $
			2078-17-093-03	Mandat plans et devis et surveillance travaux - Douche et patinoire CM \ Plans et devis et surveillance travaux - Patinoire CM	02-701-27-522	574.88 $	
			2077-17-093-02	Mandat plans et devis et surveillance travaux - Douche et patinoire CM \ Plans et devis et surveillance travaux - Patinoire CM	02-701-27-522	2 759.40 $	
18751	2018-10-10	FOURNITURES DE BUREAU DENIS	830041	calendrier, reliure, stylor, agrafeuse, surligneur, index... \ Fournitures de bureau, imprimés et livres	02-702-30-670	8.11 $	320.68 $
				Fournitures de bureau, imprimés et livres	02-141-00-670	18.14 $	
				Fournitures de bureau, imprimés et livres	02-610-00-670	164.95 $	
				Fournitures de bureau, imprimés et livres	02-701-10-670	48.08 $	
				Fournitures de bureau, imprimés et livres	02-220-00-670	81.40 $	
18752	2018-10-10	GASCON ÉQUIPEMENTS ENR.	947	Location toilette sèche LPAFAP - 2018 \ Location toilette sèche LPAFAP - 2018	02-701-50-516	172.46 $	620.86 $
			916	Location toilette sèche LPAFAP - 2018 \ Location toilette sèche LPAFAP - 2018	02-701-50-516	448.40 $	
18753	2018-10-10	Groupe RY Beaudoin inc	11131	Achat godet à fossé inclinable de 60 pouces \ Achat godet à fossé inclinable de 60 pouces	23-040-00-725	12 762.23 $	12 762.22 $
				Écriture 59-151-00-000/Achat godet à fossé inclinable de 60"	59-151-00-000	4 853.61 $	
				Écriture 23-920-00-000/Achat godet à fossé inclinable de 60"	23-920-00-000	-4 853.61 $	

Inclure : ☐ Chèques annulés ☐ Chèques ☐ Dépôts annulés ☐ Débit direct annulé Du : 2018-09-15
☐ Traitements de crédit ☐ Dépôts ☐ Débit direct Au : 2018-10-18

Imprimé le 18 octobre 2018 par Genevieve Chamberlanc

Liste des paiements

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
				tvq	54-135-92-000	-0.01 $	
			11130	facture annulée \ Machinerie, outillage & équip. - Transport	23-040-00-725	-13 300.31 $	
			10574	FACTURE ANNULÉE \ Machinerie, outillage & équip. - Transport	23-040-00-725	13 300.31 $	
18754	2018-10-10	GROUPE ULTIMA INC	275403	assurance 1 mois, génératrice, tracteur \ Serv. tech. ass. autres - Biens divers	02-413-01-429	22.00 $	166.00 $
				Serv. tech. ass. autres - Équipements entrepreneur	02-330-04-429	24.00 $	
				Serv. tech. ass. autres - Équipements entrepreneur	02-320-04-429	24.00 $	
			278995	ajustement assurance equipement voirie \ Serv. tech. ass. autres - Équipements entrepreneur	02-320-04-429	48.00 $	
				Serv. tech. ass. autres - Équipements entrepreneur	02-330-04-429	48.00 $	
18755	2018-10-10	GYVA	7005312	Achat d'une table de conférence pour Mme Green \ Achat d'une table de conférence pour Mme Green	02-110-00-726	585.22 $	585.22 $
18756	2018-10-10	H2LAB INC	31411	Analyses des eaux de surface - H2O Chelsea \ Analyses des eaux de surface - H2O Chelsea	02-470-00-453	2 924.50 $	5 449.35 $
			31415	H2O Chelsea - Analyses d'eau souterraine 2018 \ H2O Chelsea - Analyses d'eau souterraine 2018	02-470-00-452	689.85 $	
			31417	H2O Chelsea - Analyses d'eau souterraine 2018 \ H2O Chelsea - Analyses d'eau souterraine 2018	02-470-00-452	1 835.00 $	
18757	2018-10-10	High Eye Aerial Imaging Inc	1705-18-37	Mandat - Levé topographique LIDAR sentier communautaire \ Mandat - Levé topographique LIDAR sentier communautaire	23-040-30-721	15 678.75 $	15 678.75 $
18758	2018-10-10	HOSKIN SCIENTIFIQUE LTÉE	73864	Solutions tampons pour l'équipement H2O Chelsea \ Solutions tampons pour l'équipement H2O Chelsea	02-470-00-641	158.65 $	158.65 $
18759	2018-10-10	Hydro-Quebec	733832	Loyer parc, 01/10/18 au 30/09/19 \ Location - Terrains	02-701-50-512	376.83 $	1 507.32 $
				02-701-50-512	58-291-10-000	1 130.49 $	
18760	2018-10-10	Imprimerie Vincent Ltée	162279	Impression Zone Loisirs-automne2018/Hiver2019 \ 500 Brochures 40 pages+couverture(fr-angl)-couleurs	02-701-20-345	2 598.44 $	3 895.36 $
			162141	Impression Chelsea Express août \ Impression Chelsea Express août	02-141-00-345	1 296.92 $	
18761	2018-10-10	Jean Francois Guay	2018-00274	Cautionnement, 5348-19-9212, 76 ch. Pine \ Dépôt - Fosse septique - 300 $	55-136-42-000	300.00 $	300.00 $
18762	2018-10-10	JRT AUTOMATISATION INC.	5258	Appel de service - Perte de commununication à l'usine des EU \ Appel de service - Perte de commununication à l'usine des EU	02-414-30-522	9 161.85 $	9 161.85 $
18763	2018-10-10	Laboratoire Micro B	91610	Différents tests d'eau pour l'eau usée - Saison 2018 \ Différents tests d'eau pour l'eau usée - Saison 2018	02-414-30-444	136.82 $	676.62 $
			91609	Différents tests d'eau pour l'eau usée - Saison 2018 \ Différents tests d'eau pour l'eau usée - Saison 2018	02-414-30-444	82.20 $	
			91349	Différents tests d'eau pour l'eau potable - Saison 2018 \ Différents tests d'eau pour l'eau potable - Saison 2018	02-412-30-444	80.48 $	

Inclure : ☐ Chèques annulés ☐ Chèques ☐ Dépôts annulés ☐ Débit direct annulé Du : 2018-09-15
☐ Traitements de crédit ☐ Dépôts ☐ Débit direct Au : 2018-10-18

Liste des paiements

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
			91873	Différents tests d'eau pour l'eau potable - Saison 2018 \ Différents tests d'eau pour l'eau potable - Saison 2018	02-412-30-444	64.39 $	
			91768	Différents tests d'eau pour l'eau usée - Saison 2018 \ Différents tests d'eau pour l'eau usée - Saison 2018	02-414-30-444	40.24 $	
			91670	Différents tests d'eau pour l'eau potable - Saison 2018 \ Différents tests d'eau pour l'eau potable - Saison 2018	02-412-30-444	121.87 $	
			91669	Différents tests d'eau pour l'eau potable - Saison 2018 \ Différents tests d'eau pour l'eau potable - Saison 2018	02-412-30-444	86.23 $	
			91607	Différents tests d'eau pour l'eau potable - Saison 2018 \ Différents tests d'eau pour l'eau potable - Saison 2018	02-412-30-444	64.39 $	
18764	2018-10-10	LAFARGE CANADA INC.	76638	13.77 tonnes de gabion 4-8" (Chemin Croissant) \ 45 tonnes de gabion 4-8" (Chemin Croissant)	02-320-00-621	290.51 $	1 969.72 $
				tps	54-134-92-000	0.01 $	
			709455914	68.87 tonnes de gabion 4-8" (chemin Larrimac) \ 60 tonnes de gabion 4-8" (chemin Larrimac)	23-040-20-721	1 453.05 $	
				Écriture 23--610-00-000	23-610-00-000	-1 326.83 $	
				Écriture 03-310-03-000	03-310-03-000	1 326.83 $	
				tvq	54-135-92-000	0.01 $	
			709418680	14.15 tonnes de MG56 (chemin Duguay) \ 75 tonnes de MG56 (chemin Duguay)	23-040-00-721	226.14 $	
18765	2018-10-10	Lafrance Amanda	4988.	Photographe événement 30 septembre \ Photographe événement 30 septembre	02-702-59-499	150.00 $	150.00 $
18766	2018-10-10	Le Droit	2834675	annonce journal \ Publicité et information - journaux et revues	02-141-00-341	1 144.00 $	1 144.00 $
18767	2018-10-10	Les Editions Juridiques Fd Inc.	332492	renouvellement code civil , securtité routiere, oct/18 à oct/19 \ Cotisations à des associations et abonnements	02-130-00-494	25.74 $	193.20 $
				02-130-00-494	58-291-10-000	77.16 $	
				Cotisations à des associations et abonnements	02-320-00-494	22.59 $	
				02-320-00-494	58-291-10-000	67.71 $	
18768	2018-10-10	Les Industries Cd	278832	Pièces mécaniques - divers camions \ Pièces mécaniques - divers camions	02-320-03-525	717.62 $	717.62 $
18769	2018-10-10	LIBRAIRIE DU SOLEIL	P1291810	achat 3 livres \ Biens durables autres - Livres, CD, DVD, etc.	02-702-30-729	44.05 $	1 362.87 $
			P1318257	retour 2 livres \ Biens durables autres - Livres, CD, DVD, etc.	02-702-30-729	-65.00 $	
			P1324834	credit 3 livres \ Biens durables autres - Livres, CD, DVD, etc.	02-702-30-729	-115.87 $	
			P1321998	Achat 37 livres fr 2018 \ Achat livres fr 2018	02-702-30-729	904.21 $	
			P1322515	Achat 8 livres fr 2018 \ Achat livres fr 2018	02-702-30-729	179.13 $	
			P1322512	Achat4 livres fr 2018 \ Achat livres fr 2018	02-702-30-729	278.01 $	
			P1322513	Achat2 livres fr 2018 \ Achat livres fr 2018	02-702-30-729	47.15 $	
			P1322514	Achat 3 livres fr 2018 \ Achat livres fr 2018	02-702-30-729	91.19 $	

Liste des paiements

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
18770	2018-10-10	LIBRAIRIE ROSE-MARIE	42924	LIvres num fr - achats 2018 \ LIvres num fr - achats 2018	02-702-30-729	728.56 $	728.56 $
18771	2018-10-10	LOCATION BATTLEFIELD	5372376	Pompe boue essence, boyau, \ Location - Machineries, outillage et équipement	02-320-00-516	165.40 $	165.40 $
18772	2018-10-10	Malmberg Truck Trailer Equipment Ltd	296420	vband clamp \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	35.45 $	841.30 $
			298119	low pro led bar \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	432.54 $	
			296666	flex, clamp. grommet \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	365.97 $	
			297559	rubber grease whip \ Pieces et accessoires - autres	02-320-00-649	7.34 $	
18773	2018-10-10	Me MEGAN THROOP NOTAIRE	18-193	Publication de l'avis de contamination - Sentier communautaire \ Déboursés taxables	02-701-50-412	819.20 $	969.20 $
				Déboursés non-taxable	02-701-50-412	150.00 $	
18774	2018-10-10	MEDIAS TRANSCONTINENTALE S.E.N.C. - SEAO	1929100	publication appel d'offre \ Infrast. ch. -Pavage,réfection,glissières (20 ans)	23-040-00-721	25.61 $	114.42 $
				Infrastructure-Stabilisation/décontamination(20ans	23-040-40-721	3.73 $	
				Publicité et information - journaux et revues	02-701-50-341	85.08 $	
18775	2018-10-10	Meunier Patricia	PO5206	Animation d'un conte et légende événement 30 sept \ Animation atelier conte et légende 30 sept	02-702-59-499	495.00 $	495.00 $
18776	2018-10-10	MICRORAMA INFORMATIQUE INC	736956	Achat clavier pour portable - Chef division entretien \ Achat clavier pour portable - Chef division entretien	23-020-00-726	552.92 $	1 320.50 $
				Écriture 03-310-04-000 - Clavier portable Chef division entr	03-310-04-000	504.88 $	
				Écriture 23-610-00-000 - Clavier portable Chef division entr	23-610-00-000	-504.88 $	
				tps	54-134-92-000	-0.01 $	
			736956.	Achat Lap Top Jason Prévost \ écriture 03-310-04-000/Laptop	03-310-04-000	560.73 $	
				écriture 23-610-00-000/Laptop	23-610-00-000	-560.73 $	
				réplicateur	23-020-00-726	614.09 $	
			736717	appel de service \ Honoraires prof.- administration et informatique	02-390-00-414	153.50 $	
18777	2018-10-10	MRC des Collines de l'Outaouais	2018-000266	carra p14-p15 \ Cot. de l'employeur - Régimes de retraite - Élus	02-110-00-211	408.10 $	1 255.08 $
			2018-000280	carra paie p16-p17-p18 \ Cot. de l'employeur - Régimes de retraite - Élus	02-110-00-211	846.98 $	
18778	2018-10-10	MSEI MultiSciences Expertises Inc.	14240	Évaluation Centre Meredith (moisissure) 21 juin au 27 juillet 2018 \ Évaluation Centre Meredith (moisissure) 21 juin au 27 juille	02-701-27-411	4 426.54 $	4 426.54 $
18779	2018-10-10	NADEAU ET ASSOCIÉES, NOTAIRES	N16-0186	Frais pour servitude de drainage - 104 ch. Meredith \ Frais pour servitude de drainage - 104 ch. Meredith	23-040-30-721	3 046.84 $	6 174.25 $
				Déboursés taxables	23-040-30-721	7.76 $	
				Déboursés non taxables	23-040-30-721	135.00 $	
			N17-0155	Frais juridique servitude d'acqueduc et d'egout \ Infrastructures - Eaux usées No.823	23-050-31-721	1 423.82 $	
				Infrastructures - Eau potable No. 835	23-050-21-721	1 423.83 $	
				Infrastructures - Eaux usées No.823	23-050-31-721	68.50 $	

Inclure : ☐ Chèques annulés ☐ Chèques ☐ Dépôts annulés ☐ Débit direct annulé Du : 2018-09-15
☐ Traitements de crédit ☐ Dépôts ☐ Débit direct Au : 2018-10-18

Imprimé le 18 octobre 2018 par Genevieve Chamberlanc

Liste des paiements

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
				Infrastructures - Eau potable No. 835	23-050-21-721	68.50 $	
18780	2018-10-10	NDC Services juridiques inc	5367	Frais juridique, frasi de publication, dossier 500351 \ Honoraires prof. - services juridiques	02-130-00-412	251.24 $	251.24 $
18781	2018-10-10	PARAGRAPHE	198683	Achats 9livres ang 2018 \ Achat livres ang 2018	02-702-30-729	230.74 $	230.74 $
18782	2018-10-10	PAYSAGISTE ENVERT ET FILS (6535755 CANADA INC)	6173	Liberation retenue finale \ Depots de garantie - autres	55-136-31-000	17 343.09 $	17 343.09 $
18783	2018-10-10	PCC - PURCLIMAT CONTROLES	SER-100-262	Demande historiques système - Centre Meredith (moisissure) \ Demande historiques système - Centre Meredith (moisissure)	02-701-27-522	3 988.48 $	3 988.48 $
18784	2018-10-10	PG SOLUTIONS INC	CESA26957	Entretien et soutien sept-dec 2018, mutation \ Cotisations à des associations et abonnements	02-130-00-494	23.00 $	454.15 $
			STD33394	Configuration nouveaux paramètres calcul des mutations Loi 122 \ Config. nouveaux paramètres calcul des mutation Loi 122,	02-130-00-494	431.15 $	
18785	2018-10-10	PIÈCE COURCHESNE	932-544264	Thermo-R pour batterie \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	10.49 $	21.21 $
			932-544423	raccord, deconn rapide \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	10.72 $	
18786	2018-10-10	PIECES D'AUTOS M & JEAN-GUY ANDRE LTEE	343087	front wheel bearing, achat personnel payé cash 25-09-18 \ Avance à un employé (salaire/dépense)	54-139-95-000	39.05 $	39.05 $
18787	2018-10-10	Pierre Mousseau, Comptable Agree	2017	Audit livres de la Municipalité 2017 \ Honoraires prof. - Compt. et vérification	02-130-00-413	21 845.25 $	21 845.25 $
18788	2018-10-10	PITNEY BOWES LEASING	32000916505	location timbreuse 13/07 au 12/10 \ Location - Ameublement et équipement de bureau	02-130-00-517	522.77 $	522.77 $
18789	2018-10-10	PNR RAILWORKS QUEBEC INC	152884	Solde contrat démantèlement voie ferrée - Libération retenue \ Solde contrat démantèlement voie ferrée - Libération retenue	23-080-00-721	18 200.54 $	42 913.85 $
				Écriture 23-920-00-000 / Libération retenue pour décontamina	23-920-00-000	-16 619.52 $	
				Écriture 59-151-00-000 / Libération retenue pour décontamina	59-151-00-000	16 619.52 $	
			158884.	Contrat travaux démantèlement voie ferrée au sud ch. Loretta \ Contrat travaux démantèlement voie ferrée au sud ch. Loretta	23-040-00-721	24 713.31 $	
18790	2018-10-10	POSTROPHE TRADUCTION	522-AD	Traduction \ A recevoir - mrc des collines de l'outao	54-136-90-000	51.74 $	51.74 $
18791	2018-10-10	PPG ARCHITECTURAL	7482806010	peinture caserne #1 \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-220-00-522	179.82 $	179.82 $
18792	2018-10-10	Purolator inc	438966100	service de messagerie \ Fret et messagerie	02-320-00-322	36.06 $	40.30 $
				Fret et messagerie	02-390-00-322	4.24 $	
18793	2018-10-10	Regulvar	34940	Appel de service - Mise à jour du système pour l'Hôtel de Ville \ Appel de service - Mise à jour du système pour l'Hôtel de V	02-130-00-522	762.29 $	762.29 $
18794	2018-10-10	Riobec Securite Inc.	244840	ruban \ Biens non durables - Autres équipements divers	02-701-70-690	21.36 $	1 145.21 $
			246122	gants \ Vetements, chaussures et accessoires	02-390-00-650	24.30 $	
			246120	jeans \ Vetements, chaussures et accessoires	02-390-00-650	56.73 $	
			246103	visiere, casque de securité \ Vetements, chaussures et accessoires	02-390-00-650	65.10 $	
			245494	jeans \ Vetements, chaussures et accessoires	02-390-00-650	56.73 $	

Liste des paiements

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
			245971	chaussure, couvre botte \ Vetements, chaussures et accessoires	02-390-00-650	310.20 $	
			245613	chaussure \ Vetements, chaussures et accessoires	02-320-00-650	192.24 $	
			245290	botte \ Vetements, chaussures et accessoires	02-320-00-650	227.19 $	
			245691	chaussure \ Vetements, chaussures et accessoires	02-320-00-650	191.36 $	
18795	2018-10-10	RN222 INC	20180927-01	Tests de radon dans l'eau \ Tests de radon dans l'eau	02-470-00-692	1 764.29 $	1 764.29 $
18796	2018-10-10	RONA QUINCAILLERIE CHELEA - 7165196 CANADA INC	201047178-2	chaine aux pied \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-701-50-522	22.01 $	22.01 $
18797	2018-10-10	ROSSIGNOL	15790	Rossignol Centre Jardin - achat d'arbres pour parc Hollow Glen \ Acer saccharum (érables argentés)	23-080-00-721	954.29 $	3 759.68 $
				Celtis occidentalis (Micocoulier occidental)	23-080-00-721	747.34 $	
				Quercus macrocarpa (chêne à gros fruits)	23-080-00-721	390.92 $	
				Quercus bicolor (chêne bicolore)	23-080-00-721	390.92 $	
				Tilia americana (Tilleul d'amérique)	23-080-00-721	781.83 $	
				Abies balsamea	23-080-00-721	494.38 $	
				03-310-01-000	03-310-01-000	3 433.08 $	
				23-610-00-000	23-610-00-000	-3 433.08 $	
18798	2018-10-10	Roxanne Laframboise-Larose	sept-18	Frais de déplacement juin à septembre \ Frais de deplacement du personnel	02-701-10-310	115.51 $	115.51 $
18799	2018-10-10	RPGL AVOCATS BARRISTERS	3917	Frais juridique dossier urbanisme, 12298-063 \ Honoraires prof. - services juridiques	02-610-00-412	931.30 $	16 260.38 $
			3912	Frais juridique urbanisme, dossier 12298-036 \ Honoraires prof. - services juridiques	02-610-00-412	577.75 $	
			3914	Frais juridique, abrasif deneigement, dossier 12298-046 \ Honoraires prof. - services juridiques	02-330-00-412	69.67 $	
			3915	Frais juridique , acces à l'information, dossier 12298-052 \ Honoraires prof. - services juridiques	02-120-00-412	687.21 $	
			3916	Frais juridique, Tenaga, dossier 12298-055 \ Honoraires prof. - services juridiques	02-130-00-412	1 103.76 $	
			3932	Frais juridique, accès information, dossier 12298-082 \ Honoraires prof. - services juridiques	02-120-00-412	810.57 $	
			3930	Frais juridique, éclairare ferme hendrick, dossier 12298-107 \ Honoraires prof. - services juridiques	02-320-00-412	2 231.26 $	
				Honoraires prof. - services juridiques	02-610-00-412	2 231.27 $	
			3922	Frais juridique, Travaux public, dossier 12298-108 \ Honoraires prof. - services juridiques	02-320-00-412	3 650.96 $	
			3926	Frais juridique, urbanisme, dossier 12298-113 \ Honoraires prof. - services juridiques	02-610-00-412	258.69 $	
			3923	Frais juridique, appel d'offre \ Infrast. ch. -Pavage,réfection,glissières (20 ans)	23-040-00-721	1 776.36 $	
			3924	Frais juridique, contrat d'ordure, dossier 12298-111 \ Honoraires prof. - services juridiques	02-451-10-412	120.72 $	
			3925	Frais juridique, droit mutation \ Honoraires prof. - services juridiques	02-130-00-412	724.34 $	
			12298-086	Frais juridique, urbanisme, dossier 12298-086 \ Honoraires prof. - services juridiques	02-610-00-412	68.99 $	

Inclure : ☐ Chèques annulés ☐ Chèques ☐ Dépôts annulés ☐ Débit direct annulé Du : 2018-09-15
☐ Traitements de crédit ☐ Dépôts ☐ Débit direct Au : 2018-10-18

Imprimé le 18 octobre 2018 par Genevieve Chamberlanc

Liste des paiements

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
18770	2018-10-10	LIBRAIRIE ROSE-MARIE	42924	LIvres num fr - achats 2018 \ LIvres num fr - achats 2018	02-702-30-729	728.56 $	728.56 $
18771	2018-10-10	LOCATION BATTLEFIELD	5372376	Pompe boue essence, boyau, \ Location - Machineries, outillage et équipement	02-320-00-516	165.40 $	165.40 $
18772	2018-10-10	Malmberg Truck Trailer Equipment Ltd	296420	vband clamp \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	35.45 $	841.30 $
			298119	low pro led bar \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	432.54 $	
			296666	flex, clamp. grommet \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	365.97 $	
			297559	rubber grease whip \ Pieces et accessoires - autres	02-320-00-649	7.34 $	
18773	2018-10-10	Me MEGAN THROOP NOTAIRE	18-193	Publication de l'avis de contamination - Sentier communautaire \ Déboursés taxables	02-701-50-412	819.20 $	969.20 $
				Déboursés non-taxable	02-701-50-412	150.00 $	
18774	2018-10-10	MEDIAS TRANSCONTINENTALE S.E.N.C. - SEAO	1929100	publication appel d'offre \ Infrast. ch. -Pavage,réfection,glissières (20 ans)	23-040-00-721	25.61 $	114.42 $
				Infrastructure-Stabilisation/décontamination(20ans	23-040-40-721	3.73 $	
				Publicité et information - journaux et revues	02-701-50-341	85.08 $	
18775	2018-10-10	Meunier Patricia	PO5206	Animation d'un conte et légende événement 30 sept \ Animation atelier conte et légende 30 sept	02-702-59-499	495.00 $	495.00 $
18776	2018-10-10	MICRORAMA INFORMATIQUE INC	736956	Achat clavier pour portable - Chef division entretien \ Achat clavier pour portable - Chef division entretien	23-020-00-726	552.92 $	1 320.50 $
				Écriture 03-310-04-000 - Clavier portable Chef division entr	03-310-04-000	504.88 $	
				Écriture 23-610-00-000 - Clavier portable Chef division entr	23-610-00-000	-504.88 $	
				tps	54-134-92-000	-0.01 $	
			736956.	Achat Lap Top Jason Prévost \ écriture 03-310-04-000/Laptop	03-310-04-000	560.73 $	
				écriture 23-610-00-000/Laptop	23-610-00-000	-560.73 $	
				réplicateur	23-020-00-726	614.09 $	
			736717	appel de service \ Honoraires prof.- administration et informatique	02-390-00-414	153.50 $	
18777	2018-10-10	MRC des Collines de l'Outaouais	2018-000266	carra p14-p15 \ Cot. de l'employeur - Régimes de retraite - Élus	02-110-00-211	408.10 $	1 255.08 $
			2018-000280	carra paie p16-p17-p18 \ Cot. de l'employeur - Régimes de retraite - Élus	02-110-00-211	846.98 $	
18778	2018-10-10	MSEI MultiSciences Expertises Inc.	14240	Évaluation Centre Meredith (moisissure) 21 juin au 27 juillet 2018 \ Évaluation Centre Meredith (moisissure) 21 juin au 27 juille	02-701-27-411	4 426.54 $	4 426.54 $
18779	2018-10-10	NADEAU ET ASSOCIÉES, NOTAIRES	N16-0186	Frais pour servitude de drainage - 104 ch. Meredith \ Frais pour servitude de drainage - 104 ch. Meredith	23-040-30-721	3 046.84 $	6 174.25 $
				Déboursés taxables	23-040-30-721	7.76 $	
				Déboursés non taxables	23-040-30-721	135.00 $	
			N17-0155	Frais juridique servitude d'acqueduc et d'egout \ Infrastructures - Eaux usées No.823	23-050-31-721	1 423.82 $	
				Infrastructures - Eau potable No. 835	23-050-21-721	1 423.83 $	
				Infrastructures - Eaux usées No.823	23-050-31-721	68.50 $	

Inclure : ☐ Chèques annulés ☐ Chèques ☐ Dépôts annulés ☐ Débit direct annulé Du : 2018-09-15
☐ Traitements de crédit ☐ Dépôts ☐ Débit direct Au : 2018-10-18

Imprimé le 18 octobre 2018 par Genevieve Chamberlanc

Liste des paiements

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
			245971	chaussure, couvre botte \ Vetements, chaussures et accessoires	02-390-00-650	310.20 $	
			245613	chaussure \ Vetements, chaussures et accessoires	02-320-00-650	192.24 $	
			245290	botte \ Vetements, chaussures et accessoires	02-320-00-650	227.19 $	
			245691	chaussure \ Vetements, chaussures et accessoires	02-320-00-650	191.36 $	
18795	2018-10-10	RN222 INC	20180927-01	Tests de radon dans l'eau \ Tests de radon dans l'eau	02-470-00-692	1 764.29 $	1 764.29 $
18796	2018-10-10	RONA QUINCAILLERIE CHELEA - 7165196 CANADA INC	201047178-2	chaine aux pied \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-701-50-522	22.01 $	22.01 $
18797	2018-10-10	ROSSIGNOL	15790	Rossignol Centre Jardin - achat d'arbres pour parc Hollow Glen \ Acer saccharum (érables argentés)	23-080-00-721	954.29 $	3 759.68 $
				Celtis occidentalis (Micocoulier occidental)	23-080-00-721	747.34 $	
				Quercus macrocarpa (chêne à gros fruits)	23-080-00-721	390.92 $	
				Quercus bicolor (chêne bicolore)	23-080-00-721	390.92 $	
				Tilia americana (Tilleul d'amérique)	23-080-00-721	781.83 $	
				Abies balsamea	23-080-00-721	494.38 $	
				03-310-01-000	03-310-01-000	3 433.08 $	
				23-610-00-000	23-610-00-000	-3 433.08 $	
18798	2018-10-10	Roxanne Laframboise-Larose	sept-18	Frais de déplacement juin à septembre \ Frais de deplacement du personnel	02-701-10-310	115.51 $	115.51 $
18799	2018-10-10	RPGL AVOCATS BARRISTERS	3917	Frais juridique dossier urbanisme, 12298-063 \ Honoraires prof. - services juridiques	02-610-00-412	931.30 $	16 260.38 $
			3912	Frais juridique urbanisme, dossier 12298-036 \ Honoraires prof. - services juridiques	02-610-00-412	577.75 $	
			3914	Frais juridique, abrasif deneigement, dossier 12298-046 \ Honoraires prof. - services juridiques	02-330-00-412	69.67 $	
			3915	Frais juridique , acces à l'information, dossier 12298-052 \ Honoraires prof. - services juridiques	02-120-00-412	687.21 $	
			3916	Frais juridique, Tenaga, dossier 12298-055 \ Honoraires prof. - services juridiques	02-130-00-412	1 103.76 $	
			3932	Frais juridique, accès information, dossier 12298-082 \ Honoraires prof. - services juridiques	02-120-00-412	810.57 $	
			3930	Frais juridique, éclairare ferme hendrick, dossier 12298-107 \ Honoraires prof. - services juridiques	02-320-00-412	2 231.26 $	
				Honoraires prof. - services juridiques	02-610-00-412	2 231.27 $	
			3922	Frais juridique, Travaux public, dossier 12298-108 \ Honoraires prof. - services juridiques	02-320-00-412	3 650.96 $	
			3926	Frais juridique, urbanisme, dossier 12298-113 \ Honoraires prof. - services juridiques	02-610-00-412	258.69 $	
			3923	Frais juridique, appel d'offre \ Infrast. ch. -Pavage,réfection,glissières (20 ans)	23-040-00-721	1 776.36 $	
			3924	Frais juridique, contrat d'ordure, dossier 12298-111 \ Honoraires prof. - services juridiques	02-451-10-412	120.72 $	
			3925	Frais juridique, droit mutation \ Honoraires prof. - services juridiques	02-130-00-412	724.34 $	
			12298-086	Frais juridique, urbanisme, dossier 12298-086 \ Honoraires prof. - services juridiques	02-610-00-412	68.99 $	

Inclure : ☐ Chèques annulés ☐ Chèques ☐ Dépôts annulés ☐ Débit direct annulé Du : 2018-09-15
☐ Traitements de crédit ☐ Dépôts ☐ Débit direct Au : 2018-10-18

Imprimé le 18 octobre 2018 par Genevieve Chamberlanc

Liste des paiements

Liste des chèques annulés

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
17178	2018-10-10	FIDDLEHEADS MUSICAL THEATRE	2017	Un Noel Magique a Chelsea 2017 \ Spectacle Fiddleheads dimanche 03 décembre	02-701-20-499	-200.00 $	-200.00 $
17405	2018-10-10	Diane Lafontaine	2016-004537	Cautionnement, 6040-46-8209, 3 boisjoli \ Dépôt - Fosse septique - 300 $	55-136-42-000	-300.00 $	-300.00 $
17622	2018-10-10	Paul Robillard	2017-015078	Remboursent permis, demande fermée \ Permis de construction	01-241-00-005	-20.00 $	-20.00 $
17686	2018-09-19	IQSAJ	18-0026	Formation - Norme CAN/CSA Z614 \ Formation - Norme CAN/CSA Z614 (Jason Prévost)	02-390-00-454	-1 207.24 $	-1 207.24 $
17918	2018-10-10	Eric Gauvreau	2017-000124	Cautionnement, 6337-79-7810, 29 route 105 \ Dépôt - Nouvelle construction - 1 000 $	55-136-40-000	-1 000.00 $	-1 000.00 $
17951	2018-10-09	NADEAU ET ASSOCIÉES, NOTAIRES	N16-0186	Frais pour servitude de drainage - 104 ch. Meredith \ Frais pour servitude de drainage - 104 ch. Meredith	23-040-30-721	-3 046.84 $	-6 174.25 $
				Déboursés taxables	23-040-30-721	-7.76 $	
				Déboursés non taxables	23-040-30-721	-135.00 $	
			N17-0155	Frais juridique servitude d'acqueduc et d'egout \ Infrastructures - Eaux usées No.823	23-050-31-721	-1 423.82 $	
				Infrastructures - Eau potable No. 835	23-050-21-721	-1 423.83 $	
				Infrastructures - Eaux usées No.823	23-050-31-721	-68.50 $	
				Infrastructures - Eau potable No. 835	23-050-21-721	-68.50 $	
18164	2018-09-21	Association des Communicateurs Municipaux QC	5240	Frais d'inscription colloque 2018 \ Services de formation	02-141-00-454	-517.39 $	-517.39 $
18609	2018-09-24	CARRIERES EDELWEISS	202022	2.15 tonnes de pavé chaud \ 20 tonnes de pavé chaud	02-320-00-625	-210.12 $	-16 797.96 $
			202022.	2.53tonnes de pavé chaud \ 20 tonnes de pavé chaud	02-320-00-625	-247.25 $	
			202023	3.88tonnes de pavé chaud \ 20 tonnes de pavé chaud	02-320-00-625	-379.19 $	
			201990	14.2 tonnes MG20B - Ch. Larrimac (Rechargement 2018) \ 150 tonnes MG20B - Ch. Larrimac (Rechargement 2018)	23-040-20-721	-156.72 $	
				Écriture 23-610-00-000	23-610-00-000	143.12 $	
				Écriture 03-310-03-000	03-310-03-000	-143.12 $	
			202039	12.75tonnes MG20B - Ch. Larrimac (Rechargement 2018) \ 150 tonnes MG20B - Ch. Larrimac (Rechargement 2018)	23-040-20-721	-140.73 $	
				Écriture 23-610-00-000	23-610-00-000	128.50 $	
				Écriture 03-310-03-000	03-310-03-000	-128.50 $	
			201849	14.12 tonnes Gabion 4-8" - Divers chemins \ 45 tonnes Gabion 4-8" - Divers chemins	02-320-00-621	-256.51 $	
			201992	14.31tonnes Gabion 4-8" - Divers chemins \ 45 tonnes Gabion 4-8" - Divers chemins	02-320-00-621	-157.95 $	
			201848	23.13 tonnes Gabion 2-4" - Divers chemins \ 45 tonnes Gabion 2-4" - Divers chemins	02-320-00-621	-512.62 $	
			201991	41 tonnes MG20B - Ch. Larrimac (Rechargement 2018) \ 150 tonnes MG20B - Ch. Larrimac (Rechargement 2018)	23-040-20-721	-452.53 $	
				Écriture 23-610-00-000	23-610-00-000	413.22 $	
				Écriture 03-310-03-000	03-310-03-000	-413.22 $	

Inclure : ▯ Chèques annulés ▯ Chèques ▯ Dépôts annulés ▯ Débit direct annulé Du : 2018-09-15
▯ Traitements de crédit ▯ Dépôts ▯ Débit direct Au : 2018-10-18

Imprimé le 18 octobre 2018 par Genevieve Chamberlanc

Liste des paiements

Liste des chèques annulés

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
				Écriture 03-310-03-000	03-310-03-000	-1 408.81 $	
				tps	54-134-92-000	-0.01 $	
			202115	13.84 tonnes MG-20 - Ch. Larrimac (rechargement 2018) \ Pierre, concasse, gravier	02-320-00-621	-152.75 $	
18695	2018-09-27	Kay Kerman	108491	Remboursement 75% dépenses élection 2017 \ Autres - remboursement dépenses électorales	02-120-02-999	-303.90 $	-303.90 $
18731	2018-10-10	CARRIERES EDELWEISS	201990.	27.06 tonnes Gabion 4-8" - Ch. Larrimac (Rechargement 2018) \ 60 tonnes Gabion 4-8" - Ch. Larrimac (Rechargement 2018)	23-040-20-721	-491.58 $	-5 297.62 $
				Écriture 23-610-00-000	23-610-00-000	448.87 $	
				Écriture 03-310-03-000	03-310-03-000	-448.87 $	
			202512	142.05tonnes 0 3/4 - Chemin Larrimac (Rechargement 2018) \ 200 tonnes 0 3/4 - Chemin Larrimac (Rechargement 2018)	23-040-20-721	-1 567.92 $	
				Écriture 23-610-00-000	23-610-00-000	1 431.71 $	
				Écriture 03-310-03-000	03-310-03-000	-1 431.71 $	
			202331	13.870 tonnes 0 3/4 - Chemin Larrimac (Rechargement 2018) \ 200 tonnes 0 3/4 - Chemin Larrimac (Rechargement 2018)	23-040-20-721	-153.09 $	
				Écriture 23-610-00-000	23-610-00-000	139.79 $	
				Écriture 03-310-03-000	03-310-03-000	-139.79 $	
			202469	55.73 tonnes 0 3/4 - Chemin Larrimac (Rechargement 2018) \ 200 tonnes 0 3/4 - Chemin Larrimac (Rechargement 2018)	23-040-20-721	-615.12 $	
				Écriture 23-610-00-000	23-610-00-000	561.68 $	
				Écriture 03-310-03-000	03-310-03-000	-561.68 $	
			202379	99.42tonnes 0 3/4 - Chemin Larrimac (Rechargement 2018) \ Écriture 23-610-00-000	23-610-00-000	1 002.07 $	
				Écriture 03-310-03-000	03-310-03-000	-1 002.07 $	
				Surplus	23-040-20-721	-1 097.40 $	
			202511	13.73tonnes Gabion 4-8" - 23 ch. du Ravin (Drainage divers) \ 60 tonnes Gabion 4-8" - 23 ch. du Ravin	23-040-30-721	-249.42 $	
			202332	28.28 tonnes de 2-4" (chemin Duguay) \ 30 tonnes de 2-4" (chemin Duguay)	23-040-00-721	-515.36 $	
			202548	55.06tonnes MG-20 - Ch. Blackburn + Boisé (rechargement 2018) \ 150 tonnes MG-20 - Ch. Blackburn + Boisé (rechargement 2018)	23-040-20-721	-607.72 $	
				Écriture 23-610-00-000	23-610-00-000	554.93 $	
				Écriture 03-310-03-000	03-310-03-000	-554.93 $	
				tps	54-134-92-000	-0.01 $	
18734	2018-10-10	Chelsea Freshmart 2993678 Canada Inc.	223147	eau, lait \ Aliments, cafe, eau, etc.	02-610-00-610	-6.77 $	-17.10 $
			396200	lait, creme, fitre cafe \ Aliments, cafe, eau, etc.	02-220-00-610	-10.33 $	
18775	2018-10-10	Meunier Patricia	PO5206	Animation d'un conte et légende événement 30 sept \ Animation atelier conte et légende 30 sept	02-702-59-499	-495.00 $	-495.00 $

Inclure : ☐ Chèques annulés ☐ Chèques ☐ Dépôts annulés ☐ Débit direct annulé Du : 2018-09-15
☐ Traitements de crédit ☐ Dépôts ☐ Débit direct Au : 2018-10-18

Liste des paiements

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
16942	2018-09-26	Jean-Paul Leduc	108865	Remboursement 75 % dépenses élection 2017 \ Autres - remboursement dépenses électorales	02-120-02-999	402.16 $	402.16 $
18595	2018-09-18	Ministre des finances	2018-09-18	Déclaraton de conformité - décontamination sentier communautaire \ Honoraires prof. - services scientifiques et génie	02-701-50-411	295.00 $	295.00 $
18596	2018-09-19	FONDATION CHELSEA CENTRE MEREDITH	AOUT-18	Frais de gestion aout 2018 \ Services rendus - centre Meredith	01-234-70-014	-59 349.36 $	56 767.12 $
				TPS exigible RT0002	55-132-93-000	-2 558.13 $	
				TVQ exigible TQ0002	55-133-93-000	-5 103.97 $	
				A recevoir - Centre Meredith	54-136-93-000	67 011.46 $	
				Services techniques autre -Gestion Centre Meredith	02-701-27-447	59 349.36 $	
			HYDRO-AOUT-1	15% HYDRO AOUT 2018 \ Services techniques autre -Gestion Centre Meredith	02-701-27-447	-2 582.24 $	
18597	2018-09-24	7006098 Canada inc. / C'Scellé	2319	Travaux scellement fissures 2018 \ Travaux scellement fissures 2018	02-320-00-521	32 763.28 $	32 763.28 $
18598	2018-09-24	911 PRO INC.	24541	LUMIÈRES URGENCES #02-0362189-00D \ LUMIÈRES URGENCES CAMION 731	02-220-01-526	747.34 $	768.03 $
				FRAIS DE LIVRAISON	02-220-01-526	20.70 $	
				tvq	54-135-92-000	-0.01 $	
18599	2018-09-24	ABATTAGE EMONDAGE CHARLES LECLERC	1410	Abattage d'arbres fossés sur chemin Kirk's Ferry \ Abattage d'arbres fossés sur chemin Kirk's Ferry	02-320-06-459	402.41 $	5 806.24 $
			1411	Abattage d'arbres fossés sur chemin Cowden \ Abattage d'arbres fossés sur chemin Cowden	02-320-06-459	2 069.55 $	
			1406	Abattage d'arbres chemin Hollow Glen \ Abattage d'arbres chemin Hollow Glen	23-040-00-721	3 334.28 $	
18600	2018-09-24	ACTION SOLUTIONS D'AFFAIRES INC.	28860	Cellulaire \ Communication - Cellulaire	02-390-01-331	84.97 $	84.97 $
18601	2018-09-24	Alary, St-Pierre Et Durocher Arpenteurs-Geometres	37204	Piquetage pour l'emprise de la voei ferrée - Limite sud \ Piquetage pour l'emprise de la voei ferrée - Limite sud	02-701-50-411	1 092.26 $	1 092.26 $
18602	2018-09-24	ALISON SCOTT DESIGN	18-29	Zone loisirs automne hiver 18-19 \ Zone loisirs automne hiver 18-19	02-701-20-345	3 449.25 $	3 449.25 $
18603	2018-09-24	AMELIE GARIEPY	2018-09-19	Frais de déplacement et repas \ Aliments, café, eau, etc.	02-702-30-610	28.94 $	273.10 $
				Frais de deplacement du personnel	02-702-30-310	244.16 $	
18604	2018-09-24	Apa Experts-Conseils	3978	Services professionnels - Aménagement d'un rond-point - Chemin Boisé \ Services prof. - Aménagement d'un rond-point - Chemin Boisé	02-320-00-411	948.54 $	948.54 $
18605	2018-09-24	AREO-FEU	F0003474	clé pour boyaux \ Petits outils	02-220-00-643	108.77 $	108.77 $
18606	2018-09-24	B and T Macfarlane Ottawa Limited	372288	frasi de transport \ Fret et messagerie	02-390-00-322	21.00 $	21.00 $
18607	2018-09-24	BENSON AUTO PARTS	41458699	moovit penetra, hd tie \ Huile, graisse	02-320-00-633	176.98 $	360.84 $
			41458679	airl filter, oil filter, fuel filter, filter kit, automatic transmis, , \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	214.60 $	
			41485541	credit filtre, ... \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	-91.99 $	
			41458791	brake clean \ Pieces et accessoires - autres	02-320-00-649	61.25 $	

Inclure : ☐ Chèques annulés ☐ Chèques ☐ Dépôts annulés ☐ Débit direct annulé Du : 2018-09-15

☐ Traitements de crédit ☐ Dépôts ☐ Débit direct Au : 2018-10-18

Imprimé le 18 octobre 2018 par Genevieve Chamberlanc

Liste des paiements

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
				tps	54-134-92-000	0.01 $	
			201684	45.15 tonnes MG-20 - Ch. Blackburn (rechargement 2018) \ 500 tonnes MG-20 - Ch. Blackburn (rechargement 2018)	23-040-20-721	498.35 $	
			201684.	680.48 tonnes MG-20 - Ch. Blackburn (rechargement 2018) \ 680.48 tonnes MG-20 - Ch. Blackburn (rechargement 2018)	23-040-20-721	7 510.87 $	
				Écriture 23-610-00-000	23-610-00-000	-6 858.42 $	
				Écriture 03-310-03-000	03-310-03-000	6 858.42 $	
				tps	54-134-92-000	-0.02 $	
			202277	69.87 tonnes Gabion 2-4" - Ch. Larrimac (Rechargement 2018) \ 75 tonnes Gabion 2-4" - Ch. Larrimac (Rechargement 2018)	23-040-20-721	1 273.27 $	
				Écriture 23-610-00-00	23-610-00-000	-1 162.66 $	
				Écriture 03-310-03-000	03-310-03-000	1 162.66 $	
			202279	69.48 tonnes de 2-4" (chemin Larrimac - Rechargement 2018) \ 75 tonnes de 2-4" (chemin Larrimac)	23-040-20-721	1 266.18 $	
				Écriture 23-610-00-000	23-610-00-000	-1 156.19 $	
				Écriture 03-310-03-000	03-310-03-000	1 156.19 $	
				tvq	54-135-92-000	0.01 $	
			202278	58.18 tonnes MG-20 - Ch. Larrimac (rechargement 2018) \ 150 tonnes MG-20 - Ch. Larrimac (rechargement 2018)	23-040-20-721	642.17 $	
				Écriture 23-610-00-000	23-610-00-000	-586.38 $	
				Écriture 03-310-03-000	03-310-03-000	586.38 $	
			202161	139.78tonnes MG-20 - Ch. Larrimac (rechargement 2018) \ 150 tonnes MG-20 - Ch. Larrimac (rechargement 2018)	23-040-20-721	1 542.83 $	
				Écriture 23-610-00-000	23-610-00-000	-1 408.81 $	
				Écriture 03-310-03-000	03-310-03-000	1 408.81 $	
				tps	54-134-92-000	0.01 $	
			202115	13.84 tonnes MG-20 - Ch. Larrimac (rechargement 2018) \ Pierre, concasse, gravier	02-320-00-621	152.75 $	
18610	2018-09-24	Centre de Verification Technique Outaouais	185929	vérification mecanique \ Services techniques autres - Verification	02-320-05-459	195.46 $	195.46 $
18611	2018-09-24	CENTRE MEREDITH	202	Aliments et boissons -Salon loisir2018 \ boîtes à lunch pour exposants	02-701-20-610	402.41 $	528.88 $
				boîtes à lunch végé & sans gluten	02-701-20-610	74.73 $	
				Sanck bowl variety pour session réseautage	02-701-20-610	17.25 $	
				Cheese and cracker platter-After Salon networking session	02-701-20-610	34.49 $	
18612	2018-09-24	Charles Boudreau	2017-014403	Cautionnement, 6139-80-7116, 47 ch. Wright \ Dépôt - Correctif complet septique - 500 $	55-136-41-000	500.00 $	500.00 $
18613	2018-09-24	Chelsea Freshmart 2993678 Canada Inc.	375176	nourriture conseil \ Aliments, cafe, eau, etc.	02-110-00-610	93.51 $	111.47 $
			382416	creme cafe \ Aliments, cafe, eau, etc.	02-320-00-610	17.96 $	

Inclure : ☐ Chèques annulés ☐ Chèques ☐ Dépôts annulés ☐ Débit direct annulé Du : 2018-09-15
☐ Traitements de crédit ☐ Dépôts ☐ Débit direct Au : 2018-10-18

Imprimé le 18 octobre 2018 par Genevieve Chamberlanc

Liste des paiements

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
18626	2018-09-24	Fortin, Corriveau, Salvail, Architecture + Design	2091-17-020-03	Serv. prof. architecte - Reconstruction fondations et mur garage municipal \ Serv. prof. architecte-Reconstruction fondations/mur garage	23-040-00-722	1 724.63 $	1 724.63 $
18627	2018-09-24	François Huard	2018-09-19	Atelier de carricature 30 septembre 2018 \ Cachet, transport et matériel 30 septembre 2018	02-702-59-499	350.00 $	350.00 $
18628	2018-09-24	Garage Benoit Trudeau Inc	18202	seal door \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	190.86 $	190.86 $
18629	2018-09-24	GARAGE DU PARC	9909	antirouille \ Ent. et réparation véhicules	02-320-01-525	229.95 $	321.88 $
			9908	antirouille \ Ent. et réparation véhicules	02-320-01-525	91.93 $	
18630	2018-09-24	GAUVREAU TRANSPORT,7289243 CANADA INC	8548	top soil, terre jardin, \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-220-00-522	23.00 $	2 654.70 $
				Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-701-27-522	254.01 $	
			8543	Location camion 12 roues (ch. Blackburn) \ Location camion 12 roues (ch. Blackburn)	23-040-20-721	2 377.68 $	
				Écriture 23-610-00-000	23-610-00-000	-2 171.14 $	
				Écriture 03-310-03-000	03-310-03-000	2 171.14 $	
				TPS intrants RT0001	54-134-92-000	0.01 $	
18631	2018-09-24	General Bearing Service	750593	piece truck \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	52.64 $	106.40 $
			261088	Piece mecanique \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	53.76 $	
18632	2018-09-24	GESTION USD INC	430196	Achat de 77 bacs de recyclage 360L \ Achat de 77 bacs de recyclage 360L	02-452-10-725	8 056.30 $	8 707.68 $
				Livraison	02-452-10-725	651.38 $	
18633	2018-09-24	H2LAB INC	29050	CREDIT FRAIS DE TRANSPORT \ Traitement des données	02-470-00-452	-34.49 $	6 600.03 $
			28316	H2O Chelsea - Analyses d'eau souterraine 2018 \ H2O Chelsea - Analyses d'eau souterraine 2018	02-470-00-452	1 387.29 $	
			29944	H2O Chelsea - Analyses d'eau souterraine 2018 \ H2O Chelsea - Analyses d'eau souterraine 2018	02-470-00-452	1 620.23 $	
			28314	Analyses des eaux de surface - H2O Chelsea \ Analyses des eaux de surface - H2O Chelsea	02-470-00-453	1 238.97 $	
			29049	Analyses des eaux de surface - H2O Chelsea \ Analyses des eaux de surface - H2O Chelsea	02-470-00-453	34.49 $	
			29941	Analyses des eaux de surface - H2O Chelsea \ Analyses des eaux de surface - H2O Chelsea	02-470-00-453	2 353.54 $	
18634	2018-09-24	High Eye Aerial Imaging Inc	1705-18-33	Mandat - Levé topographique LIDAR sentier communautaire \ Mandat - Levé topographique LIDAR sentier communautaire	23-040-30-721	5 226.25 $	5 226.25 $
18635	2018-09-24	INNOVATIVE SURFACE SOLUTIONS	iINV46448	12 000 litres chlorure solution liquide (abat-poussière) 2018 \ 200 000 L chlorure solution liquide (abat-poussière) 2018	02-320-00-635	3 338.87 $	8 625.42 $
			INV45849	19 000litres chlorure solution liquide (abat-poussière) 2018 \ 200 000 L chlorure solution liquide (abat-poussière) 2018	02-320-00-635	5 286.55 $	
18636	2018-09-24	J.B.Mcclelland & Sons Ltd.	845726	Ponceaux et coupler pour les chemins Susan et Apollo \ Ponceaux R320 36" X 20' (900 mm x 6m)	02-320-02-649	4 639.24 $	22 564.40 $

Inclure : ☐ Chèques annulés ☐ Chèques ☐ Dépôts annulés ☐ Débit direct annulé Du : 2018-09-15
☐ Traitements de crédit ☐ Dépôts ☐ Débit direct Au : 2018-10-18

Liste des paiements

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
				Location - Ameublement et équipement de bureau	02-470-00-517	50.39 $	
				Location - Ameublement et équipement de bureau	02-610-00-517	131.88 $	
				Location - Ameublement et équipement de bureau	02-701-10-517	115.53 $	
				Location - Ameublement et équipement de bureau	02-702-30-517	20.74 $	
			9004819304	COPIE JUILLET, BUZHUB, SHARP MX, 75PP \ Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-130-00-527	41.53 $	
				Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-120-00-527	35.34 $	
				Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-141-00-527	64.56 $	
				Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-160-00-527	0.86 $	
				Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-220-00-527	12.45 $	
				Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-320-00-527	6.20 $	
				Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-330-00-527	6.20 $	
				Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-470-00-527	33.47 $	
				Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-610-00-527	160.13 $	
				Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-701-10-527	189.48 $	
				Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-702-30-527	62.09 $	
			juillet-2018	location sharp503N, BIZHUB, 75PPM juillet \ Location - Ameublement et équipement de bureau	02-130-00-517	79.06 $	
				Location - Ameublement et équipement de bureau	02-120-00-517	76.97 $	
				Location - Ameublement et équipement de bureau	02-141-00-517	60.76 $	
				Location - Ameublement et équipement de bureau	02-160-00-517	13.33 $	
				Location - Ameublement et équipement de bureau	02-220-00-517	4.15 $	
				Location - Ameublement et équipement de bureau	02-320-00-517	2.07 $	
				Location - Ameublement et équipement de bureau	02-330-00-517	2.07 $	
				Location - Ameublement et équipement de bureau	02-470-00-517	50.39 $	
				Location - Ameublement et équipement de bureau	02-610-00-517	131.88 $	
				Location - Ameublement et équipement de bureau	02-701-10-517	115.53 $	
				Location - Ameublement et équipement de bureau	02-702-30-517	20.74 $	
			JUIN-18	Photocopie juin, BIZHUB, 75PPM, MXM503N \ Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-130-00-527	54.76 $	
				Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-120-00-527	44.39 $	
				Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-141-00-527	91.09 $	
				Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-160-00-527	0.49 $	
				Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-320-00-527	8.37 $	

Inclure : ☐ Chèques annulés ☐ Chèques ☐ Dépôts annulés ☐ Débit direct annulé Du : 2018-09-15
☐ Traitements de crédit ☐ Dépôts ☐ Débit direct Au : 2018-10-18

Liste des paiements

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
			709341360	83.03 tonnes de 0 - 2 1/2 (chemin Apollo) \ 50 tonnes de 0 - 2 1/2 (chemin Apollo)	02-320-00-621	1 326.95 $	
			709328550	27.4tonnes de gabion 4-8" (chemin Apollo) \ 100 tonnes de gabion 4-8" (chemin Apollo)	02-320-00-621	578.08 $	
			709328549	55.43tonnes de 0 - 3/4 (chemin Apollo) \ Pierre, concasse, gravier	02-320-00-621	889.07 $	
			709341364	13.83tonnes de 0 - 3/4 (chemin Apollo) \ Pierre, concasse, gravier	02-320-00-621	221.58 $	
			709341364.	28.12 tonnes de gabion 4-8" (chemin Duguay) \ 200 tonnes de gabion 4-8" (chemin Duguay)	23-040-00-721	296.85 $	
				tvq	54-135-92-000	0.01 $	
			709341362	27.99tonnes de gabion 4-8" (chemin Duguay) \ 200 tonnes de gabion 4-8" (chemin Duguay)	23-040-00-721	590.53 $	
			709341363	124.48 tonnes de gabion 4-8" (chemin Duguay) \ 200 tonnes de gabion 4-8" (chemin Duguay)	23-040-00-721	2 626.32 $	
				tvq	54-135-92-000	0.01 $	
			709341361	55.35 tonnes de gabion 4-8" (chemin Duguay) \ 200 tonnes de gabion 4-8" (chemin Duguay)	23-040-00-721	1 167.79 $	
18643	2018-09-24	LES RELIURES CARON & LETOURNEAU LTÉE	5060	Reliure et réparations de livres \ Reliures et réparation de livres	02-702-30-670	745.44 $	745.44 $
18644	2018-09-24	LIBRAIRIE ROSE-MARIE	42241	Llvres num fr - achats 2018 \ Llvres num fr - achats 2018	02-702-30-729	337.85 $	337.85 $
18645	2018-09-24	LIBRARY OUTFITTERS	10016	Modification de meuble de biblio \ Modification meuble biblio	02-702-30-726	734.50 $	734.50 $
18646	2018-09-24	Linda Pedley	2018-006912	cautionnement, 5238-95-4239, 16 ch. du Lac \ Dépôt - Correctif complet septique - 500 $	55-136-41-000	500.00 $	500.00 $
18647	2018-09-24	LOCATION BATTLEFIELD	5364538	Plaque vibrante reversible \ Location - Machineries, outillage et équipement	02-320-00-516	192.72 $	192.72 $
18648	2018-09-24	Location d'autos et camions Discount	653404175	Location véhicule pour technicien - Programme vidange fosses septiques \ Location véhicule pour technicien - Programme vidange fosses	02-490-00-515	796.78 $	796.78 $
18649	2018-09-24	Location Lou-Pro Inc.	109470	motomix stihl \ Essence	02-220-01-631	137.28 $	711.89 $
			109773	poignee de vis \ Ent. & rép. - Machineries, outillage, équipement	02-390-00-526	11.44 $	
			109771	stihl barre \ Ent. & rép. - Machineries, outillage, équipement	02-390-00-526	80.43 $	
			111191	regle,brosse \ Petits outils	02-320-00-643	344.82 $	
			11458	regle aluminium \ Petits outils	02-320-00-643	137.92 $	
18650	2018-09-24	LOW DOWN TO HULL AND BACK NEWS	19479	3 avis publics \ 3 avis publics: 1048-18, 1058-18, 1072-18 et 1075-18	02-610-00-341	880.71 $	880.71 $
18651	2018-09-24	Magnus	01-584974	Glycol pour entretien du système de réfrigération du Centre Meredith \ Glycol pour entretien du système de réfrigération du CM	02-701-27-522	690.25 $	690.25 $
18652	2018-09-24	Malmberg Truck Trailer Equipment Ltd	293983	plain mudflap, low pro led bar \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	445.76 $	1 897.47 $
			294089	credit low pro led bar \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	-432.54 $	
			293712	tank screw \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	48.49 $	
			295959	ratchet strap \ Pieces et accessoires - autres	02-320-00-649	183.36 $	
			293889	Plier set \ Petits outils	02-320-00-643	103.42 $	

Inclure : ☐ Chèques annulés ☐ Chèques ☐ Dépôts annulés ☐ Débit direct annulé Du : 2018-09-15
☐ Traitements de crédit ☐ Dépôts ☐ Débit direct Au : 2018-10-18

Liste des paiements

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
			932-542558	cosse cuivre \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	7.06 $	
			932-540018	Rampe pour camion 20 tonnes \ Rampe pour camion 20 tonnes	02-320-00-725	1 149.74 $	
18663	2018-09-24	PIECES D'AUTOS M & JEAN-GUY ANDRE LTEE	330327	filtre, oil filter, filtre air, tie rap \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	62.93 $	648.81 $
				Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	62.93 $	
			339439	front gas magnum, rear gas magnum, embout \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	522.95 $	
18664	2018-09-24	Pilon Ltee	1244442	Nosing, carpet \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-130-00-522	105.38 $	516.24 $
			1245480	materiaux bureau direction \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-130-00-522	82.26 $	
			1249158	credit retour + achat \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-130-00-522	-0.22 $	
			1245752	materiaux bureau direction \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-130-00-522	328.82 $	
18665	2018-09-24	PNEUS BELISLE OUTAOUAIS INC.	F0051636	Divers réparations de pneus - Travaux publics \ F0051636	02-320-02-525	332.68 $	1 741.08 $
			F0051629	Divers réparations de pneus - Travaux publics \ F0051629	02-320-02-525	86.23 $	
			F0051640	Divers réparations de pneus - Travaux publics \ F0051640	02-320-02-525	45.99 $	
			F0051631	Divers réparations de pneus - Travaux publics \ F0051631	02-320-02-525	65.54 $	
			F0051639	Divers réparations de pneus - Travaux publics \ F0051639	02-320-02-525	149.47 $	
			F0051642	Divers réparations de pneus - Travaux publics \ F0051642	02-320-02-525	246.05 $	
			F0051643	Divers réparations de pneus - Travaux publics \ F0051643	02-320-02-525	36.79 $	
			F0051644	Divers réparations de pneus - Travaux publics \ F0051644	02-320-02-525	309.28 $	
			F0051645	Divers réparations de pneus - Travaux publics \ F0051645	02-320-02-525	216.15 $	
			F0051654	Divers réparations de pneus - Travaux publics \ F0051654	02-320-02-525	137.92 $	
			F0051630	Divers réparations de pneus - Travaux publics \ F0051630 / 2018-04-13	02-330-02-525	114.98 $	
18666	2018-09-24	PROLIGNE	18-269	Marquage lignes arrêt, rues centrales aux intersections et pictogrammes \ Marquage lignes arrêt, rues centrales et pictogrammes	02-320-00-521	17 215.11 $	17 215.11 $
18667	2018-09-24	Ray A. Thompson Trucking Ltd.	11654	Location pelle - Chemin Boisé (Rechargement 2018) \ Location pelle - Chemin Boisé (Rechargement 2018)	23-040-20-721	8 878.96 $	8 878.96 $
				Écriture 23-610-00-000	23-610-00-000	-8 107.66 $	
				Écriture 03-310-03-000	03-310-03-000	8 107.66 $	
18668	2018-09-24	Regulvar	34843	Appel de service - Hôtel de ville \ Appel de service - Hôtel de ville	02-130-00-522	2 204.09 $	2 204.09 $
18669	2018-09-24	RGCV	A50965	FRAIS DE SERVICE \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-130-00-522	400.40 $	400.40 $
18670	2018-09-24	Riobec Securite Inc.	242794	RUBAN DANGER \ Articles de quincaillerie	02-220-00-641	45.25 $	871.04 $
			244497	Vêtements divers - Équipe des travaux publics \	02-330-00-650	112.94 $	
				Benoit Lecuyer	02-330-00-650	56.47 $	
				Général	02-330-00-650	56.44 $	

Inclure : ☐ Chèques annulés ☐ Chèques ☐ Dépôts annulés ☐ Débit direct annulé Du : 2018-09-15
☐ Traitements de crédit ☐ Dépôts ☐ Débit direct Au : 2018-10-18

Imprimé le 18 octobre 2018 par Genevieve Chamberlanc

Liste des paiements

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
18677	2018-09-24	Talbot Maryse	2018-09-06	Création image et affiches pour Salon du loisir 2018 \ Forfait: Travail de création - image événement et affiches	02-701-20-345	919.80 $	919.80 $
18678	2018-09-24	Techniparc	10571	Contrat entretien des terrains sportifs pour 2018 \ Contrat entretien des terrains sportifs pour 2018	02-701-50-522	7 586.07 $	7 586.07 $
18679	2018-09-24	TRANE CANADA ULC	39258532	repair - labor, chiller centre meredith \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-701-27-522	172.46 $	43 736.49 $
			39233019	Fourniture et installation compresseur pour chiller Centre Meredith \ Fourniture & installation compresseur chiller Centre Meredit	23-080-00-725	43 564.03 $	
				Écriture 59-151-10-000 / Fourniture & installation chiller#2	59-151-10-000	37 890.00 $	
				Écriture 23-920-00-000 / Fourniture & installation chiller#2	23-920-00-000	-37 890.00 $	
18680	2018-09-24	Union des Municipalites du Quebec	140594	Frais de gestion regroupement achat carburant avril-juin \ Diesel	02-320-02-631	139.17 $	208.77 $
				Diesel	02-330-02-631	69.60 $	
18681	2018-09-24	UNIVAR CANADA LTD	1800774331	3 Barils de NACLO - Filtration \ 3 Barils de NAOCL - Filtration	02-412-30-635	758.05 $	4 530.63 $
				tvq	54-135-92-000	-0.01 $	
			1800774329	1 baril de HCL - Filtration \ 1 baril de HCL - Filtration	02-412-30-635	313.41 $	
			1800774328	9 sacs de polymère superfloc A-110 - Épuration \ 9 sacs de polymère superfloc A-110 - Épuration	02-414-30-635	1 363.00 $	
				ajust	02-414-30-635	-0.04 $	
			1800774330	1 palette de 55 sacs de bicarbonate de sodium - Filtration \ 1 palette de 55 sacs de bicarbonate de sodium - Filtration	02-412-30-635	2 096.22 $	
18682	2018-09-24	Vaillant Excavation, 4063538 Canada inc	20117168	depot de branches \ Disposition de matériaux secs	02-453-00-446	114.98 $	287.45 $
			20117186	depot de branches \ Disposition de matériaux secs	02-453-00-446	114.98 $	
			20117195	dépôt de branche \ Disposition de matériaux secs	02-453-00-446	57.49 $	
18683	2018-09-24	VAPOREL EAU PURE	76077	Eau 2018 pour garage municipal (18L) \ Eau 2018 pour garage municipal (18L)	02-320-00-610	16.25 $	58.50 $
				Eau 2018 pour garage municipal (18L)	02-390-00-610	16.25 $	
			75926	Eau 2018 pour garage municipal (4 x 18L) \ Eau 2018 pour garage municipal (18L)	02-320-00-610	13.00 $	
				Eau 2018 pour garage municipal (18L)	02-390-00-610	13.00 $	
18684	2018-09-24	Ville de Gatineau	62543	analyse laboratoire \ Services techniques	02-412-30-444	68.00 $	68.00 $
18685	2018-09-24	VIPOND FIRE PROTECTION	VFP061181	entretien centre meredith \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-701-27-522	384.02 $	384.02 $
18686	2018-09-24	Yves Geoffrion / Association du parc Chelsea	po5174	Fonds projet loisirs implantation affiche d'identification \ Implantation d'une affiche permanente d'identification	02-701-20-970	3 000.00 $	3 000.00 $
18687	2018-09-24	Yvon Robert & Fils - Vente, Service & Location	11559	reparation outils \ Ent. & rép. - Machineries, outillage, équipement	02-220-00-526	55.77 $	55.77 $
18688	2018-09-24	CARRIERES EDELWEISS	202022	2.15 tonnes de pavé chaud \ 20 tonnes de pavé chaud	02-320-00-625	210.12 $	17 289.54 $
			202022.	2.53tonnes de pavé chaud \ 20 tonnes de pavé chaud	02-320-00-625	247.25 $	
			202023	3.88tonnes de pavé chaud \ 20 tonnes de pavé chaud	02-320-00-625	379.19 $	

Inclure : ☐ Chèques annulés ☐ Chèques ☐ Dépôts annulés ☐ Débit direct annulé Du : 2018-09-15
☐ Traitements de crédit ☐ Dépôts ☐ Débit direct Au : 2018-10-18

Imprimé le 18 octobre 2018 par Genevieve Chamberlanc

Liste des paiements

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
			202279	69.48 tonnes de 2-4" (chemin Larrimac - Rechargement 2018) \ 75 tonnes de 2-4" (chemin Larrimac)	23-040-20-721	1 266.18 $	
				Écriture 23-610-00-000	23-610-00-000	-1 156.19 $	
				Écriture 03-310-03-000	03-310-03-000	1 156.19 $	
				tvq	54-135-92-000	0.01 $	
			202278	58.18 tonnes MG-20 - Ch. Larrimac (rechargement 2018) \ 150 tonnes MG-20 - Ch. Larrimac (rechargement 2018)	23-040-20-721	642.17 $	
				Écriture 23-610-00-000	23-610-00-000	-586.38 $	
				Écriture 03-310-03-000	03-310-03-000	586.38 $	
			202161	139.78tonnes MG-20 - Ch. Larrimac (rechargement 2018) \ 150 tonnes MG-20 - Ch. Larrimac (rechargement 2018)	23-040-20-721	1 542.83 $	
				Écriture 23-610-00-000	23-610-00-000	-1 408.81 $	
				Écriture 03-310-03-000	03-310-03-000	1 408.81 $	
				tps	54-134-92-000	0.01 $	
			202115	13.84 tonnes MG-20 - Ch. Larrimac (rechargement 2018) \ Pierre, concasse, gravier	02-320-00-621	152.75 $	
			201990.1	14.2 tonnes MG20B - Ch. Larrimac (Rechargement 2018) \ Infrastructures Ch. - Rechargement (5 ans)	23-040-20-721	156.74 $	
				Affectations activités de fonctionnement	23-610-00-000	-143.12 $	
				Affect. activités investissement - transport	03-310-03-000	143.12 $	
			201990.2	27.06 tonnes Gabion 4-8" - Ch. Larrimac (Rechargement 2018) \ 60 tonnes Gabion 4-8" - Ch. Larrimac (Rechargement 2018)	23-040-20-721	491.58 $	
				Écriture 23-610-00-000	23-610-00-000	-448.87 $	
				Écriture 03-310-03-000	03-310-03-000	448.87 $	
				TPS intrants RT0001	54-134-92-000	-0.02 $	
18690	2018-09-24	Jean-Marc Bertrand	2018-09-11	frais de déplacement et repas formation \ Frais de deplacement du personnel	02-220-00-310	216.00 $	233.59 $
				Aliments, cafe, eau, etc.	02-220-00-610	17.59 $	
18691	2018-09-26	Brenda Brulotte	109378	Remboursement 75% dépenses élection 2017 \ Autres - remboursement dépenses électorales	02-120-02-999	325.60 $	325.60 $
18692	2018-09-26	Geoff Bleich	109584	Remboursement 75% des dépenses élection 2017 \ Autres - remboursement dépenses électorales	02-120-02-999	496.97 $	496.97 $
18693	2018-09-26	Greg McGuire	108488	Remboursement dépenses élection 2017 \ Autres - remboursement dépenses électorales	02-120-02-999	251.59 $	251.59 $
18695	2018-09-26	Kay Kerman	108491	Remboursement 75% dépenses élection 2017 \ Autres - remboursement dépenses électorales	02-120-02-999	303.90 $	303.90 $
18696	2018-09-26	Linda Landry	109587	Remboursement 75 % des dépenses élection 2017 \ Autres - remboursement dépenses électorales	02-120-02-999	656.21 $	656.21 $

Inclure : ▯ Chèques annulés ▯ Chèques ▯ Traitements de crédit ▯ Dépôts annulés ▯ Dépôts ▯ Débit direct annulé ▯ Débit direct

Du : 2018-09-15
Au : 2018-10-18

Imprimé le 18 octobre 2018 par Genevieve Chamberlanc

Liste des paiements

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-701-10-280	653.16 $	
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-702-30-280	248.02 $	
				Assurance collective a payer	55-138-12-000	6 670.10 $	
18715	2018-10-04	Vélo-Services Inc.	OCT-18	Vélo-Services inc. pour service patrouille à vélo 2018 \ 3e (dernier) versement 2018 - selon entente 2017-2019	02-701-70-447	853.34 $	853.34 $
18718	2018-10-10	6304559 Canada Inc. Boulangerie dans un Village	2018-09-17	30 lunch \ A recevoir - mrc des collines de l'outao	54-136-90-000	362.17 $	362.17 $
18719	2018-10-10	Alary, St-Pierre Et Durocher Arpenteurs-Geometres	37787	Implantation de borne de lot - Chemin Boisé et Larrimac (Rech. 2018) \ Implantation borne de lot - Ch. Boisé & Larrimac (Rech 2018)	23-040-20-721	3 104.33 $	3 104.33 $
				Écriture 23-610-00-000	23-610-00-000	-2 834.66 $	
				Écriture 03-310-03-000	03-310-03-000	2 834.66 $	
18720	2018-10-10	Anglocom	76189	traduction brochure \ A recevoir - mrc des collines de l'outao	54-136-90-000	505.89 $	505.89 $
18721	2018-10-10	Asisto inc	1658	Vérification de la précision de 4 débitmètres \ Vérification de la précision de 4 débitmètres	02-412-30-522	1 908.30 $	2 544.40 $
				Vérification de la précision de 4 débitmètres	02-414-30-522	636.10 $	
18722	2018-10-10	B and T Macfarlane Ottawa Limited	372279	hex belt , vbelt \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-390-03-525	171.10 $	1 752.87 $
			374475	Réparations - Tracteur 03 \ Main d'oeuvre	02-390-01-525	1 581.77 $	
18723	2018-10-10	Bell Canada (9153)	9153OCT-18	Equipement téléphonique octobre \ Communication - Téléphonie	02-130-00-331	144.54 $	632.36 $
				Communication - Téléphonie	02-120-00-331	18.07 $	
				Communication - Téléphonie	02-141-00-331	54.20 $	
				Communication - Téléphonie	02-220-00-331	36.14 $	
				Communication - Téléphonie	02-320-00-331	54.20 $	
				Communication - Téléphonie	02-330-00-331	54.20 $	
				Communication - Téléphonie	02-390-00-331	18.07 $	
				Communication - Téléphonie	02-470-00-331	36.14 $	
				Communication - Téléphonie	02-610-00-331	108.41 $	
				Communication - Téléphonie	02-701-10-331	72.27 $	
				Communication - Téléphonie	02-702-30-331	36.12 $	
18724	2018-10-10	BELL CANADA C/O SPECIAL BILLING	50085506.	frais de retard \ Frais de fin. autres - Frais de banque / Intérêts	02-992-01-899	12.00 $	12.00 $
18725	2018-10-10	Benoit Rondeau	2017-00584	cautionnement, 6238-63-3607, 68 Loretta Loop \ Dépôt - Correctif complet septique - 500 $	55-136-41-000	500.00 $	500.00 $
18726	2018-10-10	BENSON AUTO PARTS	41459437	SHOP RAGS \ Pieces et accessoires - autres	02-320-00-649	32.48 $	413.89 $
			41459181	SOCKET, EXTENSUIOIN, RATCHET \ Petits outils	02-320-00-643	102.98 $	
			41460546	Air filter, fuel filter, spin-on, cabin air filter \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	278.43 $	

Inclure : ☐ Chèques annulés ☐ Chèques ☐ Traitements de crédit ☐ Dépôts annulés ☐ Dépôts ☐ Débit direct annulé ☐ Débit direct Du : 2018-09-15 Au : 2018-10-18

Imprimé le 18 octobre 2018 par Genevieve Chamberlanc

Liste des paiements

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
18732	2018-10-10	Centre de Verification Technique Outaouais	186022	Revérification véhicule lourd \ Services techniques autres - Verification	02-320-05-459	46.68 $	46.68 $
18733	2018-10-10	CENTRE MEREDITH	2018-09-26	Ajouts au service de traiteur- Salon loisirs et services communautaires \ Service de Bar et traiteur salon des services	02-701-20-610	212.35 $	1 212.35 $
			2018-09-25	Contribution Piste de velo de montagne \ Contribution Piste de velo de montagne	02-701-20-970	1 000.00 $	
18734	2018-10-10	Chelsea Freshmart 2993678 Canada Inc.	223147	eau, lait \ Aliments, cafe, eau, etc.	02-610-00-610	6.77 $	17.10 $
			396200	lait, creme, fitre cafe \ Aliments, cafe, eau, etc.	02-220-00-610	10.33 $	
18735	2018-10-10	Cima	21810509	Hon. prof. étude coûts - Agrandissement usines eaux usées et potables \ Hon. prof. étude coûts-Agrand. usines eaux usées/potable	02-412-30-411	5 748.75 $	21 741.77 $
				Hon. prof. étude coûts-Agrand. usines eaux usées/potable	02-414-30-411	5 748.75 $	
				Écriture 03-410-00-000-Hon. prof. coût agrandissement usines	03-410-00-000	-20 997.50 $	
				Écriture 59-110-00-000-Hon. prof. coût agrandissement usines	59-110-00-000	20 997.50 $	
			21808303	Avenant #2 - Hon. prof. réfection chemins Mine, Notch et Kingsmere \ Avenant #2 - Reprise conception chemin Notch	23-040-00-721	3 667.70 $	
			21808303.	Avenant #1 - Hon. prof. réfection chemins Mine, Notch et Kingsmere \ Avenant #1-Identification limites milieux humides (3 chemins	23-040-00-721	1 609.65 $	
				Avenant #1 - Relevés topographiques (Ch. de la Mine)	23-040-00-721	3 587.22 $	
				Avenant #1 - Relevés floristiques (Ch. Kingsmere)	23-040-00-721	1 379.70 $	
18736	2018-10-10	COMBEQ	17225	Formation 2jours à St-Jérôme \ Formation COMBEQ 2 jours à St-Jérôme	02-610-00-454	632.44 $	632.44 $
18737	2018-10-10	Commtech	57042	Xerox C405, photocopie caserne #1, 26/06 au 26/07 \ Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-220-00-527	133.28 $	632.43 $
			57046	xerox C7030, photocopie Direction Générale, 17/07 au 13/08 \ Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-130-00-527	235.84 $	
			57043	Xerox B7035, photocopie finances 26/06 au 26/07 \ Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-130-00-527	56.35 $	
			57045	Xerox C7020, photocopie biblio 26/06 au 26/07 \ Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-702-30-527	206.96 $	
18738	2018-10-10	CONSULT'EAU	14816	Échantillonnage eau potable - Août 2018 \ Échantillonnage eau potable - CC Farm Point / Août 2018	02-701-20-444	314.25 $	925.51 $
				Échantillonnage eau potable - CC Hollow Glen / Août 2018	02-701-20-444	323.24 $	
			14836	Suivi environnemental des systèmes septiques tertiaires 2018 \ Suivi environnemental des systèmes septiques tertiaires 2018	02-470-00-452	288.02 $	
18739	2018-10-10	DENCHEM LTD	INV0071758	Propatch high performance cold mix (1 skid of 56 bags) \ Propatch high performance cold mix (1 skid of 56 bags)	02-320-00-625	939.71 $	939.71 $
18740	2018-10-10	Douglas Morrison Ltee	6218	1x 20 Valvoline trans fluid \ 1x 20 Valvoline trans fluid	02-320-00-633	993.03 $	4 971.76 $
			6219	205 HUI22 / Bulk 15W40 SuperD / Bulk 5W360 \ 205 HUI22 / Bulk 15W40 SuperD	02-320-00-633	2 122.49 $	
				Bulk 5W360 (mélange avec diesel)	02-320-02-631	1 856.24 $	

Inclure : ☐ Chèques annulés ☐ Chèques ☐ Dépôts annulés ☐ Débit direct annulé Du : 2018-09-15
☐ Traitements de crédit ☐ Dépôts ☐ Débit direct Au : 2018-10-18

Imprimé le 18 octobre 2018 par Genevieve Chamberlanc

Liste des paiements

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
				tvq	54-135-92-000	-0.01 $	
			11130	facture annulée \ Machinerie, outillage & équip. - Transport	23-040-00-725	-13 300.31 $	
			10574	FACTURE ANNULÉE \ Machinerie, outillage & équip. - Transport	23-040-00-725	13 300.31 $	
18754	2018-10-10	GROUPE ULTIMA INC	275403	assurance 1 mois, génératrice, tracteur \ Serv. tech. ass. autres - Biens divers	02-413-01-429	22.00 $	166.00 $
				Serv. tech. ass. autres - Équipements entrepreneur	02-330-04-429	24.00 $	
				Serv. tech. ass. autres - Équipements entrepreneur	02-320-04-429	24.00 $	
			278995	ajustement assurance equipement voirie \ Serv. tech. ass. autres - Équipements entrepreneur	02-320-04-429	48.00 $	
				Serv. tech. ass. autres - Équipements entrepreneur	02-330-04-429	48.00 $	
18755	2018-10-10	GYVA	7005312	Achat d'une table de conférence pour Mme Green \ Achat d'une table de conférence pour Mme Green	02-110-00-726	585.22 $	585.22 $
18756	2018-10-10	H2LAB INC	31411	Analyses des eaux de surface - H2O Chelsea \ Analyses des eaux de surface - H2O Chelsea	02-470-00-453	2 924.50 $	5 449.35 $
			31415	H2O Chelsea - Analyses d'eau souterraine 2018 \ H2O Chelsea - Analyses d'eau souterraine 2018	02-470-00-452	689.85 $	
			31417	H2O Chelsea - Analyses d'eau souterraine 2018 \ H2O Chelsea - Analyses d'eau souterraine 2018	02-470-00-452	1 835.00 $	
18757	2018-10-10	High Eye Aerial Imaging Inc	1705-18-37	Mandat - Levé topographique LIDAR sentier communautaire \ Mandat - Levé topographique LIDAR sentier communautaire	23-040-30-721	15 678.75 $	15 678.75 $
18758	2018-10-10	HOSKIN SCIENTIFIQUE LTÉE	73864	Solutions tampons pour l'équipement H2O Chelsea \ Solutions tampons pour l'équipement H2O Chelsea	02-470-00-641	158.65 $	158.65 $
18759	2018-10-10	Hydro-Quebec	733832	Loyer parc, 01/10/18 au 30/09/19 \ Location - Terrains	02-701-50-512	376.83 $	1 507.32 $
				02-701-50-512	58-291-10-000	1 130.49 $	
18760	2018-10-10	Imprimerie Vincent Ltée	162279	Impression Zone Loisirs-automne2018/Hiver2019 \ 500 Brochures 40 pages+couverture(fr-angl)-couleurs	02-701-20-345	2 598.44 $	3 895.36 $
			162141	Impression Chelsea Express août \ Impression Chelsea Express août	02-141-00-345	1 296.92 $	
18761	2018-10-10	Jean Francois Guay	2018-00274	Cautionnement, 5348-19-9212, 76 ch. Pine \ Dépôt - Fosse septique - 300 $	55-136-42-000	300.00 $	300.00 $
18762	2018-10-10	JRT AUTOMATISATION INC.	5258	Appel de service - Perte de commununication à l'usine des EU \ Appel de service - Perte de commununication à l'usine des EU	02-414-30-522	9 161.85 $	9 161.85 $
18763	2018-10-10	Laboratoire Micro B	91610	Différents tests d'eau pour l'eau usée - Saison 2018 \ Différents tests d'eau pour l'eau usée - Saison 2018	02-414-30-444	136.82 $	676.62 $
			91609	Différents tests d'eau pour l'eau usée - Saison 2018 \ Différents tests d'eau pour l'eau usée - Saison 2018	02-414-30-444	82.20 $	
			91349	Différents tests d'eau pour l'eau potable - Saison 2018 \ Différents tests d'eau pour l'eau potable - Saison 2018	02-412-30-444	80.48 $	

Inclure : ☐ Chèques annulés ☐ Chèques ☐ Dépôts annulés ☐ Débit direct annulé Du : 2018-09-15
☐ Traitements de crédit ☐ Dépôts ☐ Débit direct Au : 2018-10-18

Liste des paiements

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
18770	2018-10-10	LIBRAIRIE ROSE-MARIE	42924	LIvres num fr - achats 2018 \ LIvres num fr - achats 2018	02-702-30-729	728.56 $	728.56 $
18771	2018-10-10	LOCATION BATTLEFIELD	5372376	Pompe boue essence, boyau, \ Location - Machineries, outillage et équipement	02-320-00-516	165.40 $	165.40 $
18772	2018-10-10	Malmberg Truck Trailer Equipment Ltd	296420	vband clamp \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	35.45 $	841.30 $
			298119	low pro led bar \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	432.54 $	
			296666	flex, clamp. grommet \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	365.97 $	
			297559	rubber grease whip \ Pieces et accessoires - autres	02-320-00-649	7.34 $	
18773	2018-10-10	Me MEGAN THROOP NOTAIRE	18-193	Publication de l'avis de contamination - Sentier communautaire \ Déboursés taxables	02-701-50-412	819.20 $	969.20 $
				Déboursés non-taxable	02-701-50-412	150.00 $	
18774	2018-10-10	MEDIAS TRANSCONTINENTALE S.E.N.C. - SEAO	1929100	publication appel d'offre \ Infrast. ch. -Pavage,réfection,glissières (20 ans)	23-040-00-721	25.61 $	114.42 $
				Infrastructure-Stabilisation/décontamination(20ans	23-040-40-721	3.73 $	
				Publicité et information - journaux et revues	02-701-50-341	85.08 $	
18775	2018-10-10	Meunier Patricia	PO5206	Animation d'un conte et légende événement 30 sept \ Animation atelier conte et légende 30 sept	02-702-59-499	495.00 $	495.00 $
18776	2018-10-10	MICRORAMA INFORMATIQUE INC	736956	Achat clavier pour portable - Chef division entretien \ Achat clavier pour portable - Chef division entretien	23-020-00-726	552.92 $	1 320.50 $
				Écriture 03-310-04-000 - Clavier portable Chef division entr	03-310-04-000	504.88 $	
				Écriture 23-610-00-000 - Clavier portable Chef division entr	23-610-00-000	-504.88 $	
				tps	54-134-92-000	-0.01 $	
			736956.	Achat Lap Top Jason Prévost \ écriture 03-310-04-000/Laptop	03-310-04-000	560.73 $	
				écriture 23-610-00-000/Laptop	23-610-00-000	-560.73 $	
				réplicateur	23-020-00-726	614.09 $	
			736717	appel de service \ Honoraires prof.- administration et informatique	02-390-00-414	153.50 $	
18777	2018-10-10	MRC des Collines de l'Outaouais	2018-000266	carra p14-p15 \ Cot. de l'employeur - Régimes de retraite - Élus	02-110-00-211	408.10 $	1 255.08 $
			2018-000280	carra paie p16-p17-p18 \ Cot. de l'employeur - Régimes de retraite - Élus	02-110-00-211	846.98 $	
18778	2018-10-10	MSEI MultiSciences Expertises Inc.	14240	Évaluation Centre Meredith (moisissure) 21 juin au 27 juillet 2018 \ Évaluation Centre Meredith (moisissure) 21 juin au 27 juille	02-701-27-411	4 426.54 $	4 426.54 $
18779	2018-10-10	NADEAU ET ASSOCIÉES, NOTAIRES	N16-0186	Frais pour servitude de drainage - 104 ch. Meredith \ Frais pour servitude de drainage - 104 ch. Meredith	23-040-30-721	3 046.84 $	6 174.25 $
				Déboursés taxables	23-040-30-721	7.76 $	
				Déboursés non taxables	23-040-30-721	135.00 $	
			N17-0155	Frais juridique servitude d'acqueduc et d'egout \ Infrastructures - Eaux usées No.823	23-050-31-721	1 423.82 $	
				Infrastructures - Eau potable No. 835	23-050-21-721	1 423.83 $	
				Infrastructures - Eaux usées No.823	23-050-31-721	68.50 $	

Inclure : ☐ Chèques annulés ☐ Chèques ☐ Dépôts annulés ☐ Débit direct annulé Du : 2018-09-15
☐ Traitements de crédit ☐ Dépôts ☐ Débit direct Au : 2018-10-18

Imprimé le 18 octobre 2018 par Genevieve Chamberlanc

Liste des paiements

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
			245971	chaussure, couvre botte \ Vetements, chaussures et accessoires	02-390-00-650	310.20 $	
			245613	chaussure \ Vetements, chaussures et accessoires	02-320-00-650	192.24 $	
			245290	botte \ Vetements, chaussures et accessoires	02-320-00-650	227.19 $	
			245691	chaussure \ Vetements, chaussures et accessoires	02-320-00-650	191.36 $	
18795	2018-10-10	RN222 INC	20180927-01	Tests de radon dans l'eau \ Tests de radon dans l'eau	02-470-00-692	1 764.29 $	1 764.29 $
18796	2018-10-10	RONA QUINCAILLERIE CHELEA - 7165196 CANADA INC	201047178-2	chaine aux pied \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-701-50-522	22.01 $	22.01 $
18797	2018-10-10	ROSSIGNOL	15790	Rossignol Centre Jardin - achat d'arbres pour parc Hollow Glen \ Acer saccharum (érables argentés)	23-080-00-721	954.29 $	3 759.68 $
				Celtis occidentalis (Micocoulier occidental)	23-080-00-721	747.34 $	
				Quercus macrocarpa (chêne à gros fruits)	23-080-00-721	390.92 $	
				Quercus bicolor (chêne bicolore)	23-080-00-721	390.92 $	
				Tilia americana (Tilleul d'amérique)	23-080-00-721	781.83 $	
				Abies balsamea	23-080-00-721	494.38 $	
				03-310-01-000	03-310-01-000	3 433.08 $	
				23-610-00-000	23-610-00-000	-3 433.08 $	
18798	2018-10-10	Roxanne Laframboise-Larose	sept-18	Frais de déplacement juin à septembre \ Frais de deplacement du personnel	02-701-10-310	115.51 $	115.51 $
18799	2018-10-10	RPGL AVOCATS BARRISTERS	3917	Frais juridique dossier urbanisme, 12298-063 \ Honoraires prof. - services juridiques	02-610-00-412	931.30 $	16 260.38 $
			3912	Frais juridique urbanisme, dossier 12298-036 \ Honoraires prof. - services juridiques	02-610-00-412	577.75 $	
			3914	Frais juridique, abrasif deneigement, dossier 12298-046 \ Honoraires prof. - services juridiques	02-330-00-412	69.67 $	
			3915	Frais juridique , acces à l'information, dossier 12298-052 \ Honoraires prof. - services juridiques	02-120-00-412	687.21 $	
			3916	Frais juridique, Tenaga, dossier 12298-055 \ Honoraires prof. - services juridiques	02-130-00-412	1 103.76 $	
			3932	Frais juridique, accès information, dossier 12298-082 \ Honoraires prof. - services juridiques	02-120-00-412	810.57 $	
			3930	Frais juridique, éclairare ferme hendrick, dossier 12298-107 \ Honoraires prof. - services juridiques	02-320-00-412	2 231.26 $	
				Honoraires prof. - services juridiques	02-610-00-412	2 231.27 $	
			3922	Frais juridique, Travaux public, dossier 12298-108 \ Honoraires prof. - services juridiques	02-320-00-412	3 650.96 $	
			3926	Frais juridique, urbanisme, dossier 12298-113 \ Honoraires prof. - services juridiques	02-610-00-412	258.69 $	
			3923	Frais juridique, appel d'offre \ Infrast. ch. -Pavage,réfection,glissières (20 ans)	23-040-00-721	1 776.36 $	
			3924	Frais juridique, contrat d'ordure, dossier 12298-111 \ Honoraires prof. - services juridiques	02-451-10-412	120.72 $	
			3925	Frais juridique, droit mutation \ Honoraires prof. - services juridiques	02-130-00-412	724.34 $	
			12298-086	Frais juridique, urbanisme, dossier 12298-086 \ Honoraires prof. - services juridiques	02-610-00-412	68.99 $	

Inclure : ☐ Chèques annulés ☐ Chèques ☐ Dépôts annulés ☐ Débit direct annulé Du : 2018-09-15
☐ Traitements de crédit ☐ Dépôts ☐ Débit direct Au : 2018-10-18

Imprimé le 18 octobre 2018 par Genevieve Chamberlanc

Liste des paiements

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
			4052	Frais juridique, acces information, dossier 12298-057 \ Honoraires prof. - services juridiques	02-120-00-412	1 017.53 $	
18800	2018-10-10	SANI-TEC	158631	sacs, ess.main, resolve \ Articles de nettoyage divers - Équipe de l'entretien	02-390-00-660	327.81 $	276.28 $
			158783	essui tout \ Articles de nettoyage divers - Équipe de l'entretien	02-390-00-660	33.10 $	
			158795	credit sacs clair \ Articles de nettoyage	02-390-00-660	-125.99 $	
			158632	manches \ Articles de nettoyage divers - Équipe de l'entretien	02-390-00-660	41.36 $	
18801	2018-10-10	Services de sécurité ADT CANADA INC.	20180925-073	Systeme de securité Hôtel de ville, 24/10 au 23/01 \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-130-00-522	208.51 $	287.67 $
			7183312	Sys. securité caserne #3, 21/10 au 20/01 \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-220-00-522	79.16 $	
18802	2018-10-10	SIGNEBEC	INV-1620	feux de chanitier, barricade, signal, arret,... \ Location - Machineries, outillage et équipement	02-355-00-516	268.01 $	268.01 $
18803	2018-10-10	Solutions informatiques BIOS	V820406	Service technique 28 ch. Hudson \ Honoraires prof. - administration et informatique	02-414-30-414	126.48 $	259.96 $
			V820211	Service technique , déplacement 28 ch. Hudson \ Honoraires prof. - administration et informatique	02-414-30-414	133.48 $	
18804	2018-10-10	SONTRAC EQUIPMENT	01-31065	Échange box scrapper pour sentier communautaire \ Échange box scrapper pour sentier communautaire	02-390-00-725	564.53 $	564.53 $
18805	2018-10-10	Soudage et usinage Outaouais mobile	1302	Achat de 3 pistons pour coffres communautaires \ achat de pistons de remplacement -boîtes communautaires	02-701-50-729	55.01 $	55.01 $
18806	2018-10-10	STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉ	1296904	Mandat plans & devis avec surveillance travaux/Réfection terrain de balle \ Mandat plans & devis, surveillance/Réfection terrain balle	23-080-00-721	1 352.43 $	1 352.43 $
				TERRAIN BALLE	55-162-00-000	1 234.96 $	
				TERRAIN BALLE	23-910-10-000	-1 234.96 $	
18807	2018-10-10	STT - MUNICIPALITÉ CHELSEA CSN	SEPT-18	cotisation syndicale septembre 2018 \ Cotisations syndicales à payer	55-138-30-000	3 902.97 $	3 902.97 $
18808	2018-10-10	Talbot Maryse	2018/09/07	pIQUE-nIQUE fOLKLORIQUE 2018 \ Création image de marque Pique-Nique Folk 2018	02-702-59-345	701.35 $	701.35 $
18809	2018-10-10	Techniparc	10618	Contrat entretien des terrains sportifs pour 2018 \ Contrat entretien des terrains sportifs pour 2018	02-701-50-522	7 586.07 $	7 586.07 $
18810	2018-10-10	VAPOREL EAU PURE	75769	6 X 18L eau \ Aliments, cafe, eau, etc.	02-130-00-610	39.00 $	104.00 $
			75927	5 x 18L eau \ Aliments, cafe, eau, etc.	02-130-00-610	32.50 $	
			76076	5 x 18L eau \ Aliments, cafe, eau, etc.	02-130-00-610	32.50 $	
18811	2018-10-10	VERONIQUE JUNEAU	2018-10-03	botte \ Vêtements, chaussures et accessoires	02-470-00-650	166.11 $	166.11 $
18812	2018-10-10	VIPOND FIRE PROTECTION	231255	Inspections des gicleurs - Centre Meredith - Année 2018 \ Inspection trimestrielle	02-701-27-522	632.36 $	632.36 $
18813	2018-10-10	Vitrerie Vision Moderne Ltee	55286	Installer pellicule sur vitre diection \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-130-00-522	666.86 $	813.33 $
			55657	entretien caserne \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-220-00-522	146.47 $	
18814	2018-10-10	WOLTERS KLUWER QUEBEC LTEE	2633269	Renouvellement feuille - reglements municipale QC 11/2018 au 11/2019 \ Associations et abonnements	02-120-00-494	66.07 $	396.38 $

Liste des paiements

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
				02-120-00-494	58-291-10-000	330.31 $	
18815	2018-10-10	WSP CANADA INC	768757	Hon. prof. / Travaux décontamination du sentier communautaire \ Hon. prof. / Travaux décontamination sentier communautaire	23-040-40-721	16 896.16 $	30 319.50 $
				Écriture 59-151-10-000 / Hon. prof. travaux décontamination	59-151-10-000	15 428.44 $	
				Écriture 23-920-00-000 / Hon. prof. travaux décontamination	23-920-00-000	-15 428.44 $	
			752205	Remplace P.O. 4924/Mandat préparer avis contamination sentier comm. \ Remplace P.O. 4924/Mandat préparer avis contamination SC	23-040-40-721	3 135.95 $	
				59-151-10-000/Avis contaminsation sentier communautaire	59-151-10-000	2 863.53 $	
				23-920-00-000/Avis contaminsation sentier communautaire	23-920-00-000	-2 863.53 $	
			752205.	Remplace P.O. 4923 / Caractérisation environ. compl. Kirk's Ferry \ Remplace P.O. 4923 / Caractérisation environ. Kirk's Ferry	23-040-40-721	5 409.57 $	
				59-151-10-000/Caractér. environ. compl. Kirk's Ferry	59-151-10-000	4 939.66 $	
				23-920-00-000/Caractér. environ. compl. Kirk's Ferry	23-920-00-000	-4 939.66 $	
			764081	Plans pour réaménagement du pont pour sentier communautaire \ Plans pour réaménagement du pont pour sentier communautaire	23-080-00-721	1 287.72 $	
				Écriture 03-310-01-000/Plans pont sentier communautaire	03-310-01-000	1 175.86 $	
				Écriture 23-610-00-000/Plans pont sentier communautaire	23-610-00-000	-1 175.86 $	
			775696	Etude Biologique demande CA Dunmor et Mountainwiew \ Etude Biologique demande CA Dunmor et Mountainwiew	02-701-50-419	2 874.38 $	
			736903	Honoraires professionnels - Demandes subventions pour décontamination \ Hon. professionnels - Demandes subventions décontamination	23-040-40-721	475.71 $	
				Écriture 59-151-10-000- Demandes subventions décontamination	59-151-10-000	434.39 $	
				Écriture 23-920-00-000- Demandes subventions décontamination	23-920-00-000	-434.39 $	
			736903.	Mandat pour répondre aux questions citoyens ÉES phase II et géotechnique \ Répondre aux questions citoyens ÉES phase II et géotechnique	23-080-00-721	120.01 $	
				Répondre aux questions citoyens ÉES phase II et géotechnique	23-080-00-721	120.00 $	
18816	2018-10-10	CARRIERES EDELWEISS	202512	142.05tonnes 0 3/4 - Chemin Larrimac (Rechargement 2018) \ 200 tonnes 0 3/4 - Chemin Larrimac (Rechargement 2018)	23-040-20-721	1 567.92 $	4 806.04 $
				Écriture 23-610-00-000	23-610-00-000	-1 431.71 $	
				Écriture 03-310-03-000	03-310-03-000	1 431.71 $	
			202331	13.870 tonnes 0 3/4 - Chemin Larrimac (Rechargement 2018) \ 200 tonnes 0 3/4 - Chemin Larrimac (Rechargement 2018)	23-040-20-721	153.09 $	
				Écriture 23-610-00-000	23-610-00-000	-139.79 $	
				Écriture 03-310-03-000	03-310-03-000	139.79 $	
			202469	55.73 tonnes 0 3/4 - Chemin Larrimac (Rechargement 2018) \ 200 tonnes 0 3/4 - Chemin Larrimac (Rechargement 2018)	23-040-20-721	615.12 $	
				Écriture 23-610-00-000	23-610-00-000	-561.68 $	

Liste des paiements

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
				Écriture 03-310-03-000	03-310-03-000	561.68 $	
			202379	99.42tonnes 0 3/4 - Chemin Larrimac (Rechargement 2018) \ Écriture 23-610-00-000	23-610-00-000	-1 002.07 $	
				Écriture 03-310-03-000	03-310-03-000	1 002.07 $	
				Surplus	23-040-20-721	1 097.40 $	
			202511	13.73tonnes Gabion 4-8" - 23 ch. du Ravin (Drainage divers) \ 60 tonnes Gabion 4-8" - 23 ch. du Ravin	23-040-30-721	249.42 $	
			202332	28.28 tonnes de 2-4" (chemin Duguay) \ 30 tonnes de 2-4" (chemin Duguay)	23-040-00-721	515.36 $	
			202548	55.06tonnes MG-20 - Ch. Blackburn + Boisé (rechargement 2018) \ 150 tonnes MG-20 - Ch. Blackburn + Boisé (rechargement 2018)	23-040-20-721	607.72 $	
				Écriture 23-610-00-000	23-610-00-000	-554.93 $	
				Écriture 03-310-03-000	03-310-03-000	554.93 $	
				tps	54-134-92-000	0.01 $	
18817	2018-10-10	Chelsea Freshmart 2993678 Canada Inc.	223147	eau, lait \ Aliments, cafe, eau, etc.	02-610-00-610	6.77 $	17.70 $
			396200.	lait, creme, filtre cafe \ Aliments, cafe, eau, etc.	02-220-00-610	10.93 $	
18818	2018-10-10	Diane Lafontaine	2016-004537	Cautionnement, 6040-46-8209, 3 boisjoli \ Dépôt - Fosse septique - 300 $	55-136-42-000	300.00 $	300.00 $
18819	2018-10-10	Eric Gauvreau	2017-000124	Cautionnement, 6337-79-7810, 29 route 105 \ Dépôt - Nouvelle construction - 1 000 $	55-136-40-000	1 000.00 $	1 000.00 $
18820	2018-10-10	FIDDLEHEADS MUSICAL THEATRE	2017	Un Noel Magique a Chelsea 2017 \ Spectacle Fiddleheads dimanche 03 décembre	02-701-20-499	200.00 $	200.00 $
18821	2018-10-10	kahat Jesse	po5267	La Grande Marche Chelsea La Pêche 21 octobre 2018 \ Cachet échaufement Zumba 21 oct. 2018	02-701-70-499	28.00 $	28.00 $
18822	2018-10-10	Meunier Patricia	PO5206	Animation d'un conte et légende événement 30 sept \ Animation atelier conte et légende 30 sept	02-702-59-499	495.00 $	495.00 $
18823	2018-10-10	Paul Robillard	2017-015078	Remboursent permis, demande fermée \ Permis de construction	01-241-00-005	20.00 $	20.00 $
18824	2018-10-12	Claire Verney	2018-10-12	Remboursement PPA, 6041-71-6828, propriété vendu \ Comptes a payer - autres	55-131-20-000	959.71 $	959.71 $
18825	2018-10-12	Pierre Guenard	ÉLEC-17	Remboursement final élection 2017 \ Autres - remboursement dépenses électorales	02-120-02-999	168.28 $	168.28 $
						944 995.89 $	**944 995.89 $**

Inclure : ☐ Chèques annulés ☐ Chèques ☐ Dépôts annulés ☐ Débit direct annulé Du : 2018-09-15
☐ Traitements de crédit ☐ Dépôts ☐ Débit direct Au : 2018-10-18

Liste des paiements

Liste des factures payées par débit direct

Facture	Fournisseur	Date	Description	Poste	Montant	Total
OCT-18	MRC des Collines de l'Outaouais	2018-10-01	Quote-part M.R.C. des Collines OCTOBRE \ 02-110-00-951	02-110-00-951	4 138.00 $	232 549.00 $
			02-130-00-951	02-130-00-951	7 780.00 $	
			02-150-00-951	02-150-00-951	30 635.00 $	
			02-160-00-951	02-160-00-951	7 262.00 $	
			02-210-00-951	02-210-00-951	170 281.00 $	
			02-220-00-951	02-220-00-951	3 294.00 $	
			02-370-00-951	02-370-00-951	1 609.00 $	
			02-451-10-951	02-451-10-951	8 871.00 $	
			02-451-20-951	02-451-20-951	7 258.00 $	
			02-470-00-951	02-470-00-951	-785.00 $	
			02-610-00-951	02-610-00-951	3 628.00 $	
			02-621-00-951	02-621-00-951	5 580.00 $	
			01-231-15-000	01-231-15-000	-17 002.00 $	
OCT-18	Crédit-Bail RCAP inc	2018-10-01	Location achat 4 imprimantes (finances, DG, incendie et biblio)-Juin à Déc. \ Location-achat / Imprimante finances (juin à décembre 2018)	02-130-00-517	119.15 $	413.23 $
			Location-achat / Imprimante DG (juin à décembre 2018)	02-130-00-517	149.34 $	
			Location-achat / Imprimante incendie (juin à décembre 2018)	02-220-00-517	30.20 $	
			Location-achat / Imprimante biblio. (juin à décembre 2018)	02-702-30-517	114.54 $	
sept-18.	J.R. BRISSON EQUIP. Ltee.	2018-09-25	Contrat location annuel 2018 septembreChargeur frontal \ Contrat location 2018 (an 2 de 3 ans)-Chargeur frontal été	02-320-00-516	2 526.00 $	2 526.01 $
			tps	54-134-92-000	0.01 $	
SEPT-18	Reno-Depot	2018-09-21	carte réno septembre \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-220-00-522	82.67 $	290.03 $
			Biens non durables - Autres équipements divers	02-702-59-690	207.36 $	
					235 778.27 $	**235 778.27 $**

Liste des paiements

Sommaire

Chèques	944 995.89 $
Chèques annulés	-32 330.46 $
Débit direct	235 778.27 $
	1 148 443.70 $

Inclure : ▯ Chèques annulés ▯ Chèques ▯ Traitements de crédit ▯ Dépôts annulés ▯ Dépôts ▯ Débit direct annulé ▯ Débit direct

Du : 2018-09-15
Au : 2018-10-18

Imprimé le 18 octobre 2018 par Genevieve Chamberlanc

État des activités de fonctionnement

Au 31 août 2018

	Budget Révisé 2018	Réel Actuel 2018	Montant Engagé 2018	Solde Disponible 2018	Budget Révisé 2017	Réel à même date 2017
REVENUS						
TAXES						
Taxes sur la valeur foncière						
Taxes foncières générales	(8 169 312)	(7 949 076)	0	(220 236)	(8 127 792)	(7 970 423)
Taxes foncière générale - Location CCN art. 208	(20 527)	(19 219)	0	(1 308)	(20 640)	(20 640)
Taxes foncière générale - Location MTQ	(2 340)	(2 340)	0	0	(2 391)	(2 391)
Taxes spéciales pour le service de la dette						
Taxes spéciales dettes - Barrage Hollow Glen (MRC)	(84 561)	(85 184)	0	623	(84 763)	(85 617)
Taxes spéciales dettes - Centre Village (ensemble)	(124 300)	(126 351)	0	2 051	(118 170)	(118 845)
Taxes spéciales dettes - Dettes autres	(2 488 729)	(2 519 745)	0	31 016	(2 093 745)	(2 073 615)
Taxes spéciales dettes - Communication 911 (MRC)	0	(2)	0	2	(2 942)	(2 671)
Taxes spéciales activités de fonctionnement						
Taxes fonct. eau potable C.V. - Ensemble	(17 550)	(18 458)	0	908	(21 000)	(21 363)
Taxes fonct. eaux usées C.V. - Ensemble	(17 220)	(17 035)	0	(185)	(15 120)	(14 691)
Total 01211 - Taxes sur la valeur foncière	(10 924 539)	(10 737 410)	0	(187 129)	(10 486 563)	(10 310 256)
TAXES SUR UNE AUTRE BASE						
Eau						
Tarification fonct. - Eau potable Centre Village	(165 870)	(191 306)	0	25 436	(186 546)	(182 812)
Matières résiduelles						
Tarification ordures,recyclage et compostage	(135 950)	(131 259)	0	(4 691)	0	0
Traitement des eaux usées						
Tarification fonct. - Assainissement Farm Point	(53 628)	(52 883)	0	(745)	(53 628)	(53 609)
Tarification fonct. -Assainissement Centre Village	(166 620)	(182 720)	0	16 100	(158 186)	(145 926)
Autres						
Tarification/vidange des fosses septique	(447 790)	(433 852)	0	(13 938)	(286 693)	(290 597)
Service de la dette						
Tarification dette - Pavage Patrick-Wright-Vallée	(15 790)	(15 790)	0	0	(15 790)	(15 790)
Tarification dette - Assainissement Mill	(22 728)	(28 821)	0	6 093	(28 473)	(28 659)
Tarification dette - Assainissement Farm Point	(124 465)	(96 736)	0	(27 729)	(93 098)	(93 098)
Tarification dette - Projet Centre Village	(763 270)	(772 985)	0	9 715	(681 100)	(663 891)
Total 01212 - TAXES SUR UNE AUTRE BASE	(1 896 111)	(1 906 352)	0	10 241	(1 503 514)	(1 474 382)
Total 0121 - TAXES	(12 820 650)	(12 643 762)	0	(176 888)	(11 990 077)	(11 784 638)
COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES						
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ET SES ENTREPRISES						

État des activités de fonctionnement

Au 31 août 2018

	Budget Révisé 2018	Réel Actuel 2018	Montant Engagé 2018	Solde Disponible 2018	Budget Révisé 2017	Réel à même date 2017
Compensations pour les terres publiques						
Excedent d'expropriation / MTQ	(1 418)	0	0	(1 418)	0	0
Santé et services sociaux						
Centres de la petite enfance	(8 311)	0	0	(8 311)	(8 490)	0
Écoles primaires et secondaires						
Ecoles primaires	(43 633)	0	0	(43 633)	(38 107)	0
Total 01221 - GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ET SES ENTREPRISES	(53 362)	0	0	(53 362)	(46 597)	0
GOUVERNEMENT DU CANADA ET SES ENTREPRISES						
Taxes sur la valeur foncière						
Commission de la capitale nationale	(1 106 802)	(837 859)	0	(268 943)	(947 093)	(950 652)
Bureau de poste	(4 552)	(4 869)	0	317	(4 651)	(4 652)
Societe radio canada	(12 066)	(12 125)	0	59	(12 330)	(12 409)
Taxes, compensations et tarification						
Tarification CCN - eau potable/eaux usées	(3 440)	(10 219)	0	6 779	(5 805)	(13 845)
Total 01222 - GOUVERNEMENT DU CANADA ET SES ENTREPRISES	(1 126 860)	(865 072)	0	(261 788)	(969 879)	(981 558)
Organismes municipaux						
Taxes, compensations et tarification						
Tarification MRC - eau potable/eaux usées	(3 870)	0	0	(3 870)	(6 450)	(11 203)
Total 01223 - Organismes municipaux	(3 870)	0	0	(3 870)	(6 450)	(11 203)
Total 0122 - COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES	(1 184 092)	(865 072)	0	(319 020)	(1 022 926)	(992 761)
SERVICES RENDUS						
Services rendus aux organismes municipaux						
ADMINISTRATION GÉNÉRALE						
Application de la loi						
Excédent recettes sur dépenses cour municipale	(204 008)	(136 016)	0	(67 992)	(295 139)	(196 760)
SÉCURITÉ PUBLIQUE						
Sécurité incendie						
Protection contre les incendies	(1 500)	(2 654)	0	1 154	(1 560)	(1 559)
TRANSPORT						
Voirie municipale						
Services rendus - Voirie chemins	(13 250)	13 035	0	(26 285)	(12 785)	0
Services rendus - CSWQ	0	0	0	0	(54 158)	0
Enlèvement de la neige						

État des activités de fonctionnement

Au 31 août 2018

	Budget Révisé 2018	Réel Actuel 2018	Montant Engagé 2018	Solde Disponible 2018	Budget Révisé 2017	Réel à même date 2017
Serives rendus - déneigement	(1 612)	0	0	(1 612)	0	0
HYGIÈNE DU MILIEU						
Approvisionnement et traitement de l'eau potable						
Ventes compteurs d'eau	(23 430)	(6 143)	0	(17 287)	(27 200)	(8 140)
Réseaux d'égouts						
Frais raccordement Réseau Farm Point	(1 200)	0	0	(1 200)	(1 200)	0
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT						
Aménagement, urbanisme et zonage						
Services rendus - Urbanisme	(368)	(368)	0	0	0	0
Total 01231 - Services rendus aux organismes municipaux	(245 368)	(132 146)	0	(113 222)	(392 042)	(206 459)
AUTRES SERVICES RENDUS						
Administration générale						
Certificats de taxes, recherches et phot	(5 056)	(3 619)	0	(1 437)	(5 000)	(2 165)
Sécurité publique						
Autres serv. rendus - Sécurité publique	(26 272)	(6 872)	0	(19 400)	(15 400)	(3 529)
Transport collectif						
Transport - Vente panneaux numériques civiques	(2 808)	(770)	0	(2 038)	(2 750)	(1 595)
Transport - vente enseignes	0	(58)	0	58	(291)	(578)
Transport - Services de Signaleurs	(5 376)	(3 072)	0	(2 304)	0	0
Hygiène du milieu						
Autres serv. - Tests d'eau	(12 000)	(10 125)	0	(1 875)	(20 000)	(12 314)
Autres serv. rendus - Bacs à recyclage et composte	0	(90)	0	90	(475)	(90)
Autres serv. rendus - Dem. de rens. inst. septique	(500)	(100)	0	(400)	(1 000)	(350)
Services rendus eau potable	(1 659)	0	0	(1 659)	0	0
Loisirs et culture						
Autres services rendus - Loisirs et Culture	(1 400)	0	0	(1 400)	(286)	(1 416)
Programmation automne	(2 500)	0	0	(2 500)	(1 500)	0
Programmation hiver	(500)	0	0	(500)	(1 360)	(459)
Programmation printemps	(500)	(452)	0	(48)	(1 000)	(849)
Services rendus - centre Meredith	(875 000)	(557 750)	0	(317 250)	(887 500)	(607 511)
Revenus de location	(1 000)	0	0	(1 000)	(1 000)	0
Location Centre comm.Farm Point	(1 500)	(605)	0	(895)	(1 500)	(316)
Location Centre comm. Hollow Glen	(2 500)	(938)	0	(1 562)	(2 500)	(746)
Revenus de location équipements	0	(21)	0	21	(500)	0
Total 01234 - AUTRES SERVICES RENDUS	(938 571)	(584 472)	0	(354 099)	(942 062)	(631 918)
Total 0123 - SERVICES RENDUS	(1 183 939)	(716 618)	0	(467 321)	(1 334 104)	(838 377)
IMPOSITION DE DROITS						

État des activités de fonctionnement

Au 31 août 2018

	Budget Révisé 2018	Réel Actuel 2018	Montant Engagé 2018	Solde Disponible 2018	Budget Révisé 2017	Réel à même date 2017
Licences et permis						
Licence de chiens	(15 000)	(13 868)	0	(1 132)	(15 000)	(13 830)
Demandes de modification de zonage	(4 000)	(1 450)	0	(2 550)	(4 968)	(3 350)
Permis de lotissement	(20 000)	(41 800)	0	21 800	(20 000)	(5 300)
Permis constr. chemins / ponceaux	(1 800)	(1 200)	0	(600)	(2 700)	(900)
Permis de construction	(331 000)	(108 784)	0	(222 216)	(79 500)	(71 932)
Permis installation septique	(7 000)	(6 375)	0	(625)	(7 000)	(6 150)
Dérogation mineure	(15 000)	(12 650)	0	(2 350)	(18 000)	(10 850)
Certificat d'autorisation	(2 600)	(2 600)	0	0	(2 600)	(2 200)
Maintenant 0124100005	0	(25)	0	25	0	(50)
Droits de mutation immobilière						
Droits de mutation immobilière	(850 000)	(403 690)	0	(446 310)	(759 457)	(568 581)
Autres droits						
Unions civiles	(400)	0	0	(400)	(400)	(405)
Total 0124 - IMPOSITION DE DROITS	(1 246 800)	(592 442)	0	(654 358)	(909 625)	(683 548)
AMENDES ET PÉNALITÉS						
Amendes et pénalités - Taxes	(60 000)	(35 606)	0	(24 394)	(45 000)	(42 627)
Amendes et pénalités - Hygiène du milieu	(1 540)	0	0	(1 540)	(6 160)	0
Amendes et pénalités - Urbanisme	(10 010)	0	0	(10 010)	(10 010)	0
Amendes et pénalités - Loisirs et culture	(4 500)	(3 930)	0	(570)	(4 500)	(3 341)
Frais administratifs de recouvrement	(5 000)	(7 132)	0	2 132	(7 491)	(2 715)
Total 0125 - AMENDES ET PÉNALITÉS	(81 050)	(46 668)	0	(34 382)	(73 161)	(48 683)
INTÉRÊTS						
Banques et autres institutions						
Intérêts - banques et autres institutions	(2 000)	(656)	0	(1 344)	(50 000)	(24)
Arriérés de taxes						
Intérêts - arriérés de taxes	(230 000)	(130 960)	0	(99 041)	(151 396)	(154 196)
Total 0126 - INTÉRÊTS	(232 000)	(131 616)	0	(100 385)	(201 396)	(154 220)
AUTRES REVENUS						
Gain (perte) sur cession d'immobilisation						
(Gain) perte sur cession d'immobilisation	0	0	0	0	(3 245)	(3 000)
Autres contributions						
Autres contributions	0	0	0	0	(5 090)	(1 244)
Autres contributions Org. - Commandites Loisirs	(2 500)	(3 500)	0	1 000	(500)	0
Contributions des organismes municipaux						
Autres Revenus - Loisirs contributions organismes	(4 265)	(765)	0	(3 500)	(9 878)	(5)
Autres revenus - autres						
Vente d'articles promotionnels	(200)	0	0	(200)	(200)	(449)

État des activités de fonctionnement

Au 31 août 2018

	Budget Révisé 2018	Réel Actuel 2018	Montant Engagé 2018	Solde Disponible 2018	Budget Révisé 2017	Réel à même date 2017
Autres revenus - Remboursement assurances	(6 361)	(6 276)	0	(85)	(1 605)	(1 606)
Autres revenus - Don Bibliothèque	(25 025)	(16 235)	0	(8 790)	(29 244)	(3 091)
Autres revenus / Autres	(7 200)	(8 000)	0	800	(15 255)	(7 000)
Autres Revenus - Loisirs Autres	(21 823)	20	0	(21 843)	(24 200)	0
Autres revenus - Dons Fondation Mérédith	0	0	0	0	(12 301)	0
Autres revenus- vente métal, ponceaux voirie	(3 000)	(685)	0	(2 315)	(2 500)	(1 120)
Dommages et intérêts - poursuites	0	(40 000)	0	40 000	0	0
Ventes tests radon	(4 150)	(3 180)	0	(970)	(5 852)	(3 794)
Total 0127 - AUTRES REVENUS	(74 524)	(78 621)	0	4 097	(109 870)	(21 309)
TRANSFERT RELATIFS À DES ENTENTES DE PARTAGE						
Administration générale						
Déchets domestiques et assimilés						
Transfert Québec - Matières résiduelles MDDEP	(70 000)	0	0	(70 000)	(70 000)	0
Collecte sélective						
Transfert Québec - Matières résiduelles Recyc QC	(110 000)	0	0	(110 000)	(110 000)	0
Sécurité publique						
Sécurité incendie						
Transfert Québec - Sécurité incendie	(10 000)	0	0	(10 000)	(10 000)	(13 001)
Autres						
Transfert Canada - Transport réseau routier Autres	(6 000)	0	0	(6 000)	(2 000)	0
Hygiène du milieu						
Traitement des eaux usées						
Transfert Qué. PEVQ et TIQM Égoût Mill	0	0	0	0	(116 172)	0
Transfert Qué. FIRM Farm Point	(113 468)	0	0	(113 468)	(113 468)	0
Tansfert Qc. - TECQ 2010-2013 Centre Village	(34 545)	(34 545)	0	0	(20 791)	(34 545)
Transfert Qc - FCCQ Centre Village	(76 294)	(60 368)	0	(15 926)	(75 311)	0
Protection de l'environnement						
Transfert Québec - Protection de l'environnement	(13 950)	(15 000)	0	1 050	(20 950)	0
Activités récréatives						
Transfert Qué. SOFIL Meredith (intérêts)	(44 200)	0	0	(44 200)	(50 776)	0
Transfert Québec - Activités récréatives	(7 000)	0	0	(7 000)	(13 250)	0
Bibliothèques						
Transfert MCCCF Biblio	0	0	0	0	(51 992)	0
Transfert Québec - bibliothèque	(19 149)	(16 846)	0	(2 303)	(20 980)	(15 713)
Autres						
Autres transfert - politique familiale	0	0	0	0	0	(2 500)
Voirie municipale						
Transfert Qc - TECQ (int. + capital)	(33 696)	(33 276)	0	(420)	0	(25 351)

État des activités de fonctionnement

Au 31 août 2018

	Budget Révisé 2018	Réel Actuel 2018	Montant Engagé 2018	Solde Disponible 2018	Budget Révisé 2017	Réel à même date 2017
Total 0138 - TRANSFERT RELATIFS À DES ENTENTES DE PARTAGE	(538 302)	(160 035)	0	(378 267)	(675 690)	(91 110)
Total 01 - REVENUS	(17 361 357)	(15 234 834)	0	(2 126 524)	(16 316 849)	(14 614 646)

CHARGES

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Conseil

Rémunération de base	114 237	75 091	0	39 146	85 875	51 164
Allocation de dépenses	35 392	20 895	0	14 497	32 952	25 189
Allocations de départ	2 708	0	0	2 708	2 708	0
Allocation de transition	6 118	0	0	6 118	6 118	0
Cot. de l'employeur - Régimes de retraite - Élus	27 314	18 891	0	8 423	10 000	5 785
RRQ - Élus	5 385	2 637	0	2 748	3 745	1 933
FSS - élus	4 931	2 762	0	2 169	3 616	2 207
RQAP - élus	1 126	736	0	390	922	586
AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - ÉLUS	1 260	840	0	420	2 045	924
Frais de deplacement du personnel	2 300	868	0	1 432	2 495	1 418
Serv. tech. ass. autres - élus	529	526	0	3	0	0
Services de formation	4 550	2 224	0	2 326	2 650	1 878
Aliments, cafe, eau, etc.	5 730	2 425	0	3 305	3 790	1 326
Fournitures de bureau, imprimés et livres	850	115	0	735	750	0
Biens durables - ameublement, équip. de bureau	535	0	0	535	0	0
Organismes municipaux - Quotes-parts MRC	49 652	33 104	4 134	12 414	48 291	32 192
Assistance aux indigents	200	0	0	200	200	0
Communication - Cellulaire	640	396	0	244	600	385
Total 0211 - Conseil	263 457	161 510	4 134	97 813	206 757	124 987

Greffe et Application de la loi

Salaire régulier	57 804	44 752	0	13 052	75 085	55 407
Salaire supplémentaires	8 659	5 553	0	3 106	0	0
Congés de maladies	344	0	0	344	845	0
Jours de vacances	0	0	0	0	650	248
Régimes de retraite - employés	3 676	2 451	0	1 225	2 713	1 285
RRQ - employés	2 238	2 099	0	140	3 241	2 363
Assurance-emploi - employés	753	720	0	33	1 012	804
FSS - employés	3 383	2 104	0	1 279	4 042	2 387
CSST - employés	1 411	840	0	571	1 608	920
RQAP - employés	572	341	0	231	701	394
AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	428	188	0	240	250	0
Déplacement du personnel	500	264	215	21	573	142
Poste	0	0	0	0	9 355	12
Communication - Téléphonie	1 200	819	0	381	1 151	843
Journaux et revues	3 500	1 722	0	1 778	3 500	0
Honoraires prof. - services juridiques	2 206	2 126	0	80	4 000	649
Honoraires prof. autres - Services archives	24 336	12 678	0	11 658	18 700	0

État des activités de fonctionnement

Au 31 août 2018

	Budget Révisé 2018	Réel Actuel 2018	Montant Engagé 2018	Solde Disponible 2018	Budget Révisé 2017	Réel à même date 2017
Services de formation	4 585	572	0	4 013	871	551
Associations et abonnements	6 500	7 026	0	(526)	5 700	5 117
Autres services	0	0	0	0	505	0
Location - Ameublement et équipement de bureau	2 140	1 359	0	781	2 140	1 499
Location autres -Couts d'utilisation / cour munici	1 000	0	0	1 000	1 000	0
Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	660	180	0	480	720	324
Aliments, cafe, eau, etc.	100	0	60	40	400	38
Fournitures de bureau, imprimés et livres	2 710	2 262	0	448	12 655	2 877
Biens durables- Ameublement, équip. bureau	2 179	0	0	2 179	100	0
Salaire régulier- Élections	0	0	0	0	35 000	0
Services techniques autres - Traduction	0	0	0	0	0	880
Autres - Dépenses d'élections	0	0	0	0	1 000	0
Autres - remboursement dépenses électorales	751	747	0	4	5 000	0
Services techniques autres - Recherches	500	170	0	330	500	251
Total 0212 - Greffe et Application de la loi	132 135	88 973	275	42 888	193 017	76 991
Gestion financière et administrative						
Salaire régulier	466 758	278 187	0	188 571	452 230	283 915
Heures supplémentaires	10 552	5 553	0	4 999	0	0
Congés de maladies	4 031	1 183	0	2 848	6 226	0
Libération syndicale	350	0	0	350	350	253
Régimes de retraite - employés	23 006	13 186	0	9 820	21 620	13 201
RRQ - employés	16 445	13 209	0	3 236	18 415	13 381
Assurance-emploi - employés	5 568	4 570	0	998	6 142	4 478
FSS - employés	20 701	12 334	0	8 367	19 534	12 360
CSST - employés	9 009	5 277	0	3 732	8 049	5 070
RQAP - employés	3 645	2 138	0	1 507	3 397	2 106
AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	10 647	5 623	0	5 024	13 475	8 317
Frais de deplacement du personnel	1 274	267	0	1 008	524	316
Frais de poste	13 165	7 555	0	5 610	15 882	11 006
Fret et messagerie	5 500	2 452	0	3 048	6 319	3 442
Communication - Téléphonie	9 180	6 550	0	2 630	9 206	6 748
Communication - internet	2 100	1 652	0	448	2 040	1 658
Publicité et information - journaux et revues	0	0	0	0	273	0
Hon.prof-scientifique et genie/bornage judiciaire	1 000	0	0	1 000	690	687
Honoraires prof. - services juridiques	70 000	41 161	0	28 839	61 733	29 599
Honoraires prof. - Compt. et vérification	23 000	0	0	23 000	23 730	0
Honoraires prof. - administration et informatique	22 170	15 311	770	6 089	20 319	9 530
Honoraires prof. autres	0	0	0	0	300	0
Serv. tech. assurances - Incendie	4 130	4 206	0	(76)	4 009	4 009
Serv. tech. ass. - Responsabilité civile générale	27 245	27 245	0	0	26 790	26 790
Services techniques - Test d'eau	0	0	0	0	70	66
Traitement des données- Paies	9 300	6 384	0	2 916	9 300	5 862
Services de formation	3 900	2 127	0	1 773	4 800	3 899
Services techniques autres -	3 000	2 930	0	70	2 515	2 511
Cotisations à des associations et abonnements	43 134	38 934	0	4 200	36 080	34 048
Location bâtiments	0	145	0	(145)	0	0
Location - Ameublement et équipement de bureau	4 480	2 978	245	1 257	4 480	3 096

État des activités de fonctionnement

Au 31 août 2018

	Budget Révisé 2018	Réel Actuel 2018	Montant Engagé 2018	Solde Disponible 2018	Budget Révisé 2017	Réel à même date 2017
Ent. & rép.-infrastructures	2 500	1 574	0	926	3 716	2 432
Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	66 987	8 372	535	58 079	19 050	11 518
Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	2 120	1 175	0	946	2 050	1 243
Aliments, cafe, eau, etc.	2 270	1 056	0	1 214	2 240	1 123
Pieces et accessoires - autres	510	0	0	510	499	493
Fournitures de bureau, imprimés et livres	11 685	4 597	0	7 088	12 370	7 774
Electricite	18 500	9 654	0	8 846	18 310	10 721
Biens durables - Machinerie, outillage & équip	500	0	0	500	500	378
Biens durables - ameublement, équip. de bureau	1 965	178	0	1 787	978	447
Organismes municipaux - Quotes-parts MRC	93 354	62 240	7 774	23 340	141 481	94 320
Amortissement des immo. - Administration	86 370	0	0	86 370	113 840	57 250
Autres dépenses	50	0	0	50	50	0
Communication - Cellulaire	1 300	711	0	589	1 200	726
Serv. tech. ass. - Resp. civile complementaire	1 635	1 635	0	0	1 635	1 635
Serv. tech. assurances autres - Biens divers	1 875	1 904	0	(29)	1 818	1 818
Autres services	1 050	1 050	0	0	0	0
Serv. tech. assurances Autres - Resp. administrate	9 125	9 116	0	9	8 860	8 850
Total 0213 - Gestion financière et administrative	1 115 086	604 419	9 324	501 344	1 107 095	687 076

Communications

Salaire régulier	127 790	84 494	0	43 296	95 845	59 500
Congés de maladies	712	0	0	712	1 326	0
Jours de vacances	2 249	517	0	1 732	0	0
Libération syndicale	859	642	0	217	0	0
Régimes de retraite - employés	6 273	1 452	0	4 821	3 251	1 372
RRQ - employés	6 573	4 357	0	2 216	7 937	3 053
Assurance-emploi - employés	2 222	1 583	0	639	3 107	1 050
FSS - employés	5 601	3 741	0	1 860	7 071	2 573
CSST - employés	2 480	1 651	0	829	3 310	1 087
RQAP - employés	1 081	666	0	415	1 340	456
AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	2 094	899	0	1 195	3 360	1 045
Frais de déplacement du personnel	500	549	0	(49)	432	281
Frais de poste	4 200	1 250	670	2 280	2 200	1 384
Communication - Téléphonie	3 540	2 582	0	958	3 452	2 530
Publicité et information - journaux et revues	1 144	0	0	1 144	0	0
Publicité et information - publications	15 619	2 383	2 666	10 569	6 950	3 013
Publicité et information - Site Web	375	389	0	(14)	250	105
Honoraires prof. - administration et informatique	2 000	682	682	635	1 800	781
Services de formation	1 000	1 082	0	(82)	0	0
Cotisations à des associations et abonnements	12 470	1 600	0	10 870	2 375	1 269
Autres services	0	0	0	0	17 800	9 408
Location - Ameublement et équipement de bureau	1 080	532	0	548	1 044	699
Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	1 200	151	0	1 049	5 145	2 101
Aliments, café, eau, etc.	100	138	0	(38)	300	27
Fournitures de bureau, imprimés et livres	750	545	0	205	800	427
Biens durables- ameublement, équip. bureau	100	5	0	95	1 950	1 655
Amortissement des immo. - Commuication	220	0	0	220	220	147

État des activités de fonctionnement

Au 31 août 2018

	Budget Révisé 2018	Réel Actuel 2018	Montant Engagé 2018	Solde Disponible 2018	Budget Révisé 2017	Réel à même date 2017
Communication - Cellulaire	750	389	126	235	510	329
Services techniques Autres - Traduction	500	273	0	227	1 000	0
Total 02141 - Communications	203 482	112 552	4 144	86 784	172 775	94 292
Évaluation						
Organismes municipaux - Quotes-parts MRC	367 615	245 080	30 630	91 905	373 347	248 896
Total 0215 - Évaluation	367 615	245 080	30 630	91 905	373 347	248 896
Gestion du personnel						
Salaire régulier	8 672	8 131	0	541	13 418	8 564
Régimes de retraite - employés	691	407	0	284	671	428
RRQ - employés	280	251	0	29	275	276
Assurance-emploi - employés	94	83	0	11	110	90
FSS - employés	598	352	0	246	580	370
CSST - employés	227	126	0	101	135	128
RQAP - employés	92	51	0	41	60	55
AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	201	0	0	201	190	0
Publicité et information - journaux et revues	500	525	0	(25)	227	0
Honoraires prof. - services juridiques	1 000	4	0	996	5 000	773
Honoraires prof. - Consultant RH	47 500	21 353	0	26 147	38 500	24 819
Relations de travail - Mutuelle de prévention	16 394	14 094	0	2 301	12 971	12 971
Réceptions	4 500	442	0	4 059	2 497	0
Cotisations à des associations et abonnements	5 500	5 500	0	0	4 600	4 511
Location - Ameublement et équipement de bureau	360	168	0	192	360	275
Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	120	21	0	99	120	46
Fournitures de bureau, imprimés et livres	500	0	0	500	200	0
Biens non durables - Autres équipements divers	800	79	0	721	703	0
Organismes municipaux - Quotes-parts MRC	87 141	58 096	7 259	21 786	105 253	70 168
Associations et abonnements	3 900	3 832	0	68	4 100	4 032
Médicaments et fournitures médicales	670	0	0	670	670	0
Total 0216 - Gestion du personnel	179 740	113 515	7 259	58 968	190 640	127 506
Autres						
Baisse valeur fonds UMQ	3 500	0	0	3 500	10 000	0
Réclamations de dommages-intérêts	5 000	317	0	4 683	5 000	0
Autres	0	0	0	0	0	55
Total 0219 - Autres	8 500	317	0	8 183	15 000	55
Total 021 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE	2 270 015	1 326 366	55 766	887 885	2 258 631	1 359 803
SÉCURITÉ PUBLIQUE						
Police						
Organismes municipaux - Quotes-parts MRC	2 043 370	1 362 248	170 279	510 843	1 921 462	1 280 976
Total 0221 - Police	2 043 370	1 362 248	170 279	510 843	1 921 462	1 280 976

État des activités de fonctionnement

Au 31 août 2018

	Budget Révisé 2018	Réel Actuel 2018	Montant Engagé 2018	Solde Disponible 2018	Budget Révisé 2017	Réel à même date 2017
Sécurité incendie						
Salaire régulier - employes temps plein	154 997	98 208	0	56 790	150 153	95 289
Primes départ	17 897	17 897	0	0	0	0
Congés de maladies	330	0	0	330	647	0
Jours de vacances	14 218	9 115	0	5 103	10 000	5 679
Régimes de retraite - employés	8 582	4 910	0	3 672	7 508	4 765
RRQ - employés	20 360	10 645	0	9 715	13 712	7 846
Assurance-emploi - employés	8 249	5 358	0	2 890	6 176	4 058
FSS - employés	17 757	10 766	0	6 991	14 494	8 114
CSST - employés	7 896	4 781	0	3 115	5 840	3 437
RQAP - employés	3 566	2 309	0	1 257	2 836	1 761
AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	5 202	2 488	0	2 714	5 195	3 468
Frais de deplacement du personnel	1 628	278	0	1 350	875	722
Frais de poste	200	13	0	187	590	0
Fret et messagerie	500	423	0	77	500	189
Communication - Téléphonie	7 560	3 645	0	3 915	6 780	5 025
Communication - internet	390	105	0	285	510	105
Publicité et information - autres	500	0	0	500	510	0
Honoraires prof. - administration et informatique	150	0	79	71	650	1 414
Serv. tech. assurances - Incendie	4 875	4 963	0	(88)	4 732	4 732
Serv. tech. assurances - Véhicules moteurs	5 470	5 466	0	4	5 406	5 406
Serv. tech. ass. autres	3 435	1 876	0	1 559	1 876	1 876
Services technique	7 590	437	5 000	2 153	40	0
Égouts	245	0	0	245	2 781	206
Services de formation	42 110	3 005	450	38 655	33 845	23 849
Immatriculation des véhicules	6 200	6 152	0	48	5 800	6 098
Receptions	1 925	1 206	0	719	1 950	1 465
Cotisations à des associations et abonnements	3 460	3 608	0	(148)	4 800	2 119
Location bâtiments	0	0	0	0	480	0
Location - Véhicules	138 000	89 406	11 057	37 538	134 500	89 918
Location - Machineries, outillage et équipement	392	342	0	50	2 580	2 475
Location - Ameublement et équipement de bureau	1 640	389	28	1 224	640	455
Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	22 015	12 236	126	9 654	20 513	8 218
Ent. & rép. - Machineries, outillage, équipement	20 460	8 680	0	11 780	17 905	5 009
Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	1 020	308	0	712	660	339
Aliments, cafe, eau, etc.	6 641	3 765	0	2 876	5 850	2 262
Bois	500	173	0	327	800	0
Huile à chauffage	2 280	1 772	0	508	2 280	1 368
Articles de quincaillerie	1 100	1 001	0	99	1 000	753
Petits outils	1 000	109	0	891	1 000	392
Pièces et accessoires autres	0	0	0	0	911	911
Vetements, chaussures et accessoires	11 990	9 929	0	2 061	17 975	6 068
Articles de nettoyage	1 000	938	0	62	1 100	1 080
Articles ménagers et articles de cuisine	400	0	0	400	400	0
Fournitures de bureau, imprimés et livres	4 325	1 685	1 102	1 538	3 880	2 603
Médicaments et fournitures médicales	900	0	0	900	655	0
Electricite	19 770	10 841	0	8 929	19 610	10 469
Serv. publics autre - Câblodistribution / Satellit	660	516	0	144	660	487

État des activités de fonctionnement

Au 31 août 2018

	Budget Révisé 2018	Réel Actuel 2018	Montant Engagé 2018	Solde Disponible 2018	Budget Révisé 2017	Réel à même date 2017
Biens non durables - Autres équipements divers	1 570	524	0	1 046	1 900	1 030
Immob. / machineries, outillage & équip	21 300	6 314	0	14 986	19 990	3 134
Biens durables - ameublement, équip. de bureau	1 000	0	882	118	1 000	0
Organismes municipaux - Quotes-parts MRC	39 530	26 352	3 296	9 882	39 534	26 360
Contribution - Don	500	500	0	0	500	500
Amortissement des immo. - Sécurité incendie	139 246	0	0	139 246	152 066	92 188
Salaire régulier - Pompier volontaire	296 045	191 995	0	104 050	232 800	128 741
Communication - Cellulaire	12 195	3 747	52	8 396	11 160	5 118
Communication autres - pagettes, radio, etc.	28 670	1 591	0	27 079	9 710	7 402
Serv. tech. assurances autres - Biens divers	2 135	2 094	0	41	2 073	2 073
Autres services - Autres	3 675	0	0	3 675	0	0
Ent. et réparation véhicules	23 211	15 009	0	8 201	18 232	10 900
Ent. & rép. - Machineries, outillage, équipement	2 000	412	0	1 588	2 000	191
Essence	5 260	3 691	0	1 569	5 260	3 196
Diesel	12 000	6 138	0	5 862	14 450	7 336
Ent. et réparation - Véhicules pièces mécaniques	5 500	0	0	5 500	6 725	4 011
Services tech. Autres - Vérification, recherche	720	502	0	218	520	492
Total 0222 - Sécurité incendie	1 173 942	598 613	22 072	553 259	1 039 525	613 102
Sécurité civile						
Cotisations à des associations et abonnements	1 127	1 030	0	97	1 127	0
Amortissement des immo. - Sécurité Publique	18 757	0	0	18 757	16 425	12 505
Total 0223 - Sécurité civile	19 884	1 030	0	18 854	17 552	12 505
Sécurité publique - Autres						
Pieces et accessoires - autres	0	0	0	0	134	134
Services techniques Autres - SPCA	29 238	18 917	2 312	8 009	28 750	18 611
Total 0229 - Sécurité publique - Autres	29 238	18 917	2 312	8 009	28 884	18 745
Total 022 - SÉCURITÉ PUBLIQUE	3 266 434	1 980 808	194 663	1 090 965	3 007 423	1 925 328
TRANSPORT						
Voirie municipale						
Salaire régulier	536 736	294 401	0	242 335	481 893	270 978
Heures suppl.	17 421	10 047	0	7 375	15 920	10 920
Congés de maladies - employés	3 144	104	0	3 041	3 390	0
Jours de vacances	6 767	3 960	0	2 807	6 315	3 502
Libération syndicale	175	85	0	90	0	0
Régimes de retraite - employés	18 834	10 591	0	8 243	17 295	9 560
RRQ - employés	23 862	14 482	0	9 380	23 620	14 467
Assurance-emploi - employés	8 318	5 028	0	3 291	7 925	4 908
FSS - employés	24 213	13 337	0	10 877	21 300	12 379
CSST - employés	11 297	5 874	0	5 423	8 890	5 176
RQAP - employés	4 323	2 365	0	1 958	4 015	2 304
AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	8 840	6 046	0	2 794	11 940	7 920
Frais de deplacement du personnel	1 750	33	0	1 718	250	36
Fret et messagerie	500	310	0	190	500	300

État des activités de fonctionnement

Au 31 août 2018

	Budget Révisé 2018	Réel Actuel 2018	Montant Engagé 2018	Solde Disponible 2018	Budget Révisé 2017	Réel à même date 2017
Communication - Téléphonie	4 440	2 456	0	1 984	4 363	3 137
Publicité et information - journaux et revues	499	0	0	499	295	295
Honoraires prof. - scientifiques et génie	18 868	8 502	0	10 365	14 145	3 795
Honoraires prof. - services juridiques	9 505	3 126	0	6 379	7 274	5 365
Honoraires prof. - administration et informatique	1 693	543	0	1 151	504	189
Serv. tech. assurances - Incendie	1 830	1 861	0	(31)	1 777	1 777
Serv. tech. assurances - Véhicules moteurs	3 470	3 680	0	(210)	3 365	3 065
Services de formation	9 000	4 357	0	4 643	5 326	1 326
Immatriculation des véhicules	8 889	8 889	0	0	7 602	7 602
Cotisations à des associations et abonnements	2 720	1 522	0	1 198	3 225	2 265
Autres services - Services d'agence	0	0	0	0	126	126
Location - Machineries, outillage et équipement	39 392	29 696	0	9 696	34 333	15 198
Location - Ameublement et équipement de bureau	790	266	0	524	750	547
Entr. & rép - infrastructures	134 200	0	2 651	131 549	101 350	0
Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	11 263	8 859	0	2 405	12 707	3 784
Ent. & rép. - Machineries, outillage, équipement	2 700	0	0	2 700	380	100
Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	640	151	0	489	770	268
Aliments, cafe, eau, etc.	1 700	932	169	600	1 700	981
Pierre, concasse, gravier	20 000	4 761	0	15 239	18 500	6 286
Bois	612	612	0	0	95	60
Asphalte	9 815	4 815	1 665	3 335	20 352	18 171
Huile, graisse	4 727	1 721	0	3 007	2 538	1 401
Produits chimiques	42 000	33 628	0	8 372	47 848	42 221
Articles de quincaillerie	1 500	906	0	594	1 746	319
Petits outils	3 500	1 492	0	2 008	2 800	771
Pieces et accessoires - autres	6 500	3 577	0	2 923	5 406	2 078
Vetements, chaussures et accessoires	4 250	2 387	0	1 863	3 751	1 142
Articles de nettoyage	400	399	0	1	305	305
Articles ménagers et articles de cuisine	150	16	0	134	135	0
Fournitures de bureau, imprimés et livres	1 400	650	0	750	1 400	428
Médicaments et fournitures médicales	200	0	0	200	176	176
Electricite	12 380	9 292	0	3 088	12 280	8 848
Biens non durables - Autres	0	0	0	0	386	386
Biens durables - infrastructures	2 000	0	0	2 000	0	0
Biens durables - machineries, outillage & équip	8 011	4 675	0	3 336	6 384	716
Biens durables - ameublement, équip. de bureau	450	424	0	26	0	0
Amortissement des immo. - Voirie	1 312 056	0	0	1 312 056	1 154 867	860 189
Autres	0	0	0	0	286	286
Communication - Cellulaire	2 600	1 801	0	799	2 720	1 566
Communication autres - pagettes, radio, etc.	2 649	1 614	0	1 034	3 810	2 957
Serv. tech. assurances autres - Biens divers	6 220	6 976	0	(756)	6 030	6 030
Autres services - Trappages	1 800	551	0	1 249	1 500	0
Ent. et réparation véhicules	15 000	7 110	0	7 890	14 347	11 560
Essence	7 800	4 543	0	3 257	6 490	3 735
Oxygène, propane, acétylène.	2 275	2 101	0	173	1 740	993
Pièces et accessoires autres - Glissières sécurité	17 100	0	0	17 100	10 916	0
Biens durables - Infrastructures (CSWQ)	0	0	0	0	54 158	0
Entretien et réparation véhicules - Pneus	13 500	6 097	4 510	2 893	6 934	2 598

État des activités de fonctionnement

Au 31 août 2018

	Budget Révisé 2018	Réel Actuel 2018	Montant Engagé 2018	Solde Disponible 2018	Budget Révisé 2017	Réel à même date 2017
Diesel	52 000	26 356	0	25 644	50 630	23 720
Pièces et accessoires autres - Ponceaux	15 175	3 621	0	11 554	15 398	0
Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	33 000	14 095	586	18 319	28 816	17 703
Serv. tech. ass. autres - Équipements entrepreneur	2 185	2 758	0	(573)	2 119	2 119
Ent. et réparation véhicules - Lames niveleuse	4 400	1 806	0	2 594	5 121	3 046
Services techniques autres - Verification	2 142	1 257	0	885	1 756	894
Services techniques Autres - Émondages	15 000	6 116	0	8 885	10 975	4 151
Total 0232 - Voirie municipale	2 540 576	597 660	9 581	1 933 342	2 305 960	1 417 125
Enlèvement de la neige						
Salaire régulier	448 996	257 743	0	191 253	392 617	233 792
Heures suppl.	76 191	50 091	0	26 100	66 290	46 289
Congés de maladies - employés	3 144	104	0	3 041	3 162	66
Jours de vacances	3 518	1 996	0	1 522	3 950	2 752
Libération syndicale	175	85	0	90	0	0
Régimes de retraite - employés	20 590	12 576	0	8 015	16 670	9 896
RRQ - employés	26 412	16 820	0	9 593	23 472	15 650
Assurance-emploi - employés	9 127	5 893	0	3 234	8 330	5 375
FSS - employés	22 776	13 381	0	9 395	19 894	12 241
CSST - employés	10 205	6 015	0	4 190	8 450	5 280
RQAP - employés	4 121	2 430	0	1 691	3 625	2 161
AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	7 911	5 385	0	2 526	12 855	8 830
Frais de deplacement du personnel	300	293	0	7	37	37
Fret et messagerie	300	103	0	197	100	79
Communication - Téléphonie	4 440	2 456	0	1 984	4 314	3 089
Publicité et information - journaux et revues	900	0	0	900	140	0
Honoraires prof. - services juridiques	933	870	0	64	10 223	4 002
Serv. tech. assurances - Véhicules moteurs	3 470	3 680	0	(210)	3 365	3 065
Enlèvement de la neige	335 518	169 083	11 137	155 297	333 721	178 759
Immatriculation des véhicules	8 754	8 754	0	0	7 879	7 468
Location - Machineries, outillage et équipement	42 092	25 305	2 307	14 480	37 972	22 588
Location - Ameublement et équipement de bureau	790	266	0	524	750	547
Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	640	151	0	489	770	268
Aliments, boissons	5 280	4 564	0	716	5 500	3 945
Pierre, concasse, gravier	104 000	14 419	0	89 581	107 182	6 173
Asphalte	11 900	8 221	0	3 679	22 000	19 425
Huile, graisse	1 750	927	0	823	1 734	1 186
Lubrifiants	600	0	0	600	600	0
Produits chimiques	205 416	128 412	0	77 004	167 000	109 096
Pieces et accessoires - autres	9 000	4 891	0	4 109	6 500	2 390
Vetements, chaussures et accessoires	5 000	4 072	0	928	4 500	4 355
Fournitures de bureau, imprimés et livres	150	60	0	90	150	0
Amortissement des immo. - Enlèvement neige	128 832	0	0	128 832	126 840	85 268
Communication - Cellulaire	2 500	1 667	0	833	2 720	1 470
Communication autres - pagettes, radio, etc.	1 960	1 282	0	678	3 880	2 888
Ent. et réparation véhicules	9 360	3 505	0	5 855	10 017	4 475
Essence	9 750	5 578	0	4 172	8 280	4 782

État des activités de fonctionnement

Au 31 août 2018

	Budget Révisé 2018	Réel Actuel 2018	Montant Engagé 2018	Solde Disponible 2018	Budget Révisé 2017	Réel à même date 2017
Oxygène, propane, acétylène.	17 420	15 985	0	1 435	17 497	14 743
Ent. et réparation véhicules - Pneus	13 900	755	0	13 145	16 800	2 059
Diesel	68 000	41 326	0	26 674	60 000	31 205
Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	25 000	15 512	0	9 488	15 700	10 734
Serv. tech. ass. autres - Équipements entrepreneur	2 185	2 366	0	(181)	2 119	2 119
Ent. et réparation véhicules - Lames niveleuse	10 000	1 225	0	8 775	9 884	5 751
Total 0233 - Enlèvement de la neige	1 663 306	838 247	13 444	811 618	1 547 489	874 298
Éclairage des rues						
Honoraires prof. - services juridiques	160	157	0	3	0	0
Ent. & rép. - reseau d'eclairage	6 890	3 078	525	3 287	16 000	2 356
Electricite	17 260	9 947	0	7 313	17 120	9 870
Amortissement des immo. - Éclairage des rues	345	0	0	345	3 971	230
Serv. tech. assurances autres - Biens divers	1 730	1 678	0	52	1 678	1 678
Total 0234 - Éclairage des rues	26 385	14 860	525	11 000	38 769	14 134
Circulation et stationnement						
Salaire régulier	455	458	0	(3)	0	0
Heures suppl.	6 000	0	0	6 000	2 000	0
Jours de vacances	98	18	0	80	80	0
RRQ - employés	139	0	0	139	113	0
Assurance-emploi - employés	59	18	0	41	50	0
FSS - employés	110	20	0	90	90	0
CSST - employés	49	0	0	49	40	0
RQAP - employés	24	4	0	20	20	0
Honoraires prof. - services scientifiques et génie	6 589	0	0	6 589	4 940	0
Services techniques autres - signaleurs	8 198	4 685	0	3 514	0	0
Location - Machineries, outillage et équipement	2 178	0	0	2 178	1 011	0
Ent. & rép. - Machineries, outillage, équipement	664	311	0	352	700	0
Pièces et accessoires autres -	20 808	4 792	0	16 015	23 583	3 248
Vêtements, chaussures et accessoires	475	0	0	475	352	352
Biens durables - Machinerie, outillage & équip	0	0	0	0	5 060	0
Biens durables autres	0	0	0	0	1 741	0
Total 0235 - Circulation et stationnement	45 846	10 306	0	35 539	39 780	3 600
Transport en commun						
Location - Terrains	2 000	2 000	0	0	2 000	2 000
Organismes municipaux - Quotes-parts MRC	19 311	5 679	1 612	12 020	19 841	13 224
Contibutions à des organismes -TransColline	123 794	89 722	0	34 072	121 364	80 909
Total 02370 - Transport en commun	145 105	97 401	1 612	46 092	143 205	96 133
Service de l'entretien						
Salaire régulier	399 233	241 977	0	157 256	368 165	210 338
Heures suppll	17 959	11 229	0	6 730	10 750	5 224
Primes	0	0	0	0	7 500	0
Congés de maladies - employés	2 559	837	0	1 722	3 400	(843)

État des activités de fonctionnement

Au 31 août 2018

	Budget Révisé 2018	Réel Actuel 2018	Montant Engagé 2018	Solde Disponible 2018	Budget Révisé 2017	Réel à même date 2017
Jours de vacances	3 653	1 934	0	1 719	3 240	1 487
Régimes de retraite - employés	16 199	10 176	0	6 023	13 025	8 045
RRQ - employés	20 680	13 484	0	7 196	18 670	11 512
Assurance-emploi - employés	6 952	4 726	0	2 226	6 015	3 925
FSS - employés	18 294	11 195	0	7 099	17 440	9 495
CSST - employés	8 142	4 976	0	3 166	7 680	4 017
RQAP - employés	3 238	1 960	0	1 278	3 275	1 537
AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	12 849	8 336	0	4 513	15 375	8 021
Frais de deplacement du personnel	23	23	0	0	296	111
Fret et messagerie	63	38	0	25	235	81
Communication - Téléphonie	1 200	819	0	381	1 151	843
Publicité et information - journaux et revues	0	0	0	0	790	0
Honoraires prof.- administration et informatique	1 640	0	0	1 640	0	0
Serv. tech. assurances - Véhicules moteurs	2 030	2 359	0	(329)	1 972	1 972
Égouts	1 877	1 877	0	0	1 050	231
Services de formation	777	1 879	0	(1 102)	3 942	546
Immatriculation des véhicules	3 285	3 285	0	0	3 805	2 766
Autres services - Services d'agence	4 586	4 115	0	471	9 980	9 980
Location - Ameublement et équipement de bureau	300	71	0	229	290	213
Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	720	497	92	131	1 104	965
Ent. & rép. - Machineries, outillage, équipement	500	351	0	149	1 000	276
Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	60	12	0	48	100	12
Aliments, cafe, eau, etc.	1 781	1 401	169	212	2 055	1 114
Bois	0	0	0	0	90	12
Huile, graisse	200	59	0	141	400	157
Articles de quincaillerie	500	171	0	329	200	131
Petits outils	2 750	1 954	0	796	2 050	1 802
Pieces et accessoires - autres	2 150	1 261	0	889	1 700	1 301
Vetements, chaussures et accessoires	6 169	3 348	0	2 821	7 995	3 591
Articles de nettoyage	6 650	5 400	0	1 250	6 000	3 805
Fournitures de bureau, imprimés et livres	300	325	0	(25)	300	223
Médicaments et fournitures médicales	0	0	0	0	180	48
Electricite	1 980	2 108	0	(128)	1 960	1 512
Biens durables - machineries, outillage & équip	11 340	10 822	0	518	4 777	4 756
Biens durables- ameublement, équip. bureau	332	332	0	0	375	281
Communication - Cellulaire	3 490	1 970	0	1 520	3 350	2 157
Ent. et réparation véhicules	3 600	1 061	0	2 539	3 793	1 634
Essence	20 500	12 217	0	8 283	17 720	10 267
Ent. et réparation véhicules - Pneus	2 211	378	0	1 833	1 777	76
Diesel	3 200	1 586	0	1 614	2 850	1 529
Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	9 700	6 737	0	2 963	7 163	3 438
Serv. tech. ass. autres - Équipements entrepreneur	890	389	0	501	863	468
Services techniques autres - Vérification dossier	108	98	0	10	120	72
Total 0239 - Service de l'entretien	604 670	377 773	261	226 637	565 968	319 128
Total 023 - TRANSPORT	5 025 888	1 936 247	25 423	3 064 228	4 641 171	2 724 418

État des activités de fonctionnement

Au 31 août 2018

	Budget Révisé 2018	Réel Actuel 2018	Montant Engagé 2018	Solde Disponible 2018	Budget Révisé 2017	Réel à même date 2017
HYGIÈNE DU MILIEU						
Approvisionnement et traitement de l'eau potable						
Salaire régulier	1 698	847	0	851	3 050	1 232
Jours de vacances	208	34	0	174	522	49
RRQ - employés	294	37	0	257	733	56
Assurance-emploi - employés	100	16	0	84	290	23
FSS - employés	232	38	0	194	580	55
CSST - employés	106	14	0	92	250	23
RQAP - employés	22	7	0	15	105	10
Fret et messagerie	5	4	0	1	0	0
Communication - Téléphonie	3 120	1 849	0	1 271	2 820	1 995
Communication - internet	2 760	1 814	0	946	2 550	1 696
Publicité et information - journaux et revues	0	0	0	0	153	145
Honoraires prof. - services scientifiques et génie	10 499	0	5 249	5 249	2 545	2 545
Honoraires prof. - services juridiques	10 000	641	0	9 359	10 000	0
Serv. tech. assurances - Incendie	5 310	5 396	0	(86)	5 156	5 156
Serv. tech. assurances - Véhicules moteurs	237	237	0	0	0	0
Services techniques	49 127	24 867	1 091	23 168	52 557	21 040
Associations et abonnements	2 534	842	0	1 692	2 565	2 505
Location - Machineries, outillage et équipement	43	43	0	0	0	0
Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	16 615	6 522	5 879	4 213	15 419	170
Produits chimiques	11 158	8 156	0	3 002	3 497	2 952
Pièces et accessoires autres -	1 052	1 052	0	0	1 000	397
Articles de nettoyage	300	77	0	223	227	0
Électricité	34 690	23 042	0	11 648	31 470	20 979
Biens durables - Machinerie, outillage & équip	23 430	7 563	(1 003)	16 870	37 581	16 321
AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS	155 520	0	0	155 520	149 213	102 992
Total 02412 - Approvisionnement et traitement de l'eau potable	329 060	83 098	11 216	234 743	322 283	180 341
Réseau de distribution de l'eau potable						
Serv. tech. ass. autres - Biens divers	0	243	0	(243)	0	0
Communication - Téléphonie	1 080	600	0	480	900	675
Communication - internet	1 440	949	0	491	1 340	890
Serv. tech. assurances - Incendie	1 340	1 358	0	(18)	1 294	1 294
Services de formation	5 727	3 417	2 307	3	2 625	0
Associations et abonnements	226	226	0	0	60	0
Location autres	613	613	0	0	600	600
Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	0	0	0	0	6 191	91
Pièces et accessoires autres -	171	171	0	0	0	0
Électricité	9 470	5 572	0	3 898	9 400	7 415
AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS	97 436	0	0	97 436	105 123	64 528
Total 02413 - Réseau de distribution de l'eau potable	117 503	13 149	2 307	102 047	127 533	75 493
Traitement des eaux usées						
Secteur Mills						

État des activités de fonctionnement

Au 31 août 2018

	Budget Révisé 2018	Réel Actuel 2018	Montant Engagé 2018	Solde Disponible 2018	Budget Révisé 2017	Réel à même date 2017
Salaire régulier	948	718	0	230	791	361
Régimes de retraite - employés	48	38	0	10	25	0
RRQ - employés	49	37	0	12	30	17
Assurance-emploi - employés	17	13	0	4	12	6
FSS - employés	38	29	0	9	23	0
CSST - employés	18	14	0	4	10	6
RQAP - employés	7	6	0	1	5	0
Communication - Téléphonie	0	0	0	0	0	(20)
Amortissement des immo. - Traitement eaux uséeMill	0	0	0	0	17 290	0
Total 024141 - Secteur Mills	1 125	855	0	270	18 186	370
Secteur Farm Point						
Salaire régulier	2 369	1 795	0	574	1 993	918
Régimes de retraite - employés	115	90	0	25	65	0
RRQ - employés	123	92	0	31	76	44
Assurance-emploi - employés	43	33	0	10	30	0
FSS - employés	101	77	0	24	57	0
CSST - employés	45	34	0	11	26	15
RQAP - employés	18	14	0	4	11	0
Communication - Téléphonie	1 080	675	0	405	960	675
Publicité et information - journaux et revues	0	0	0	0	153	141
Honoraires prof. - services juridiques	10 000	2 466	0	7 534	10 000	2 984
Serv. tech. assurances - Incendie	1 740	1 763	0	(23)	1 684	1 684
Services techniques - Test d'eau	8 207	4 210	0	3 997	10 233	3 487
Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	6 066	376	5 690	0	430	321
Pièces et accessoires autres	0	0	0	0	260	0
Fournitures de bureau, imprimés et livres	100	0	0	100	100	0
Électricité	4 830	3 529	0	1 301	4 790	3 285
Amortissement des immo. - Traitement eaux usées FP	127 343	0	0	127 343	127 343	84 896
Total 024142 - Secteur Farm Point	162 180	15 154	5 690	141 336	158 211	98 450
Secteur Centre Village						
Salaire régulier	6 435	4 436	0	1 999	6 801	2 951
Jours de vacances	200	34	0	166	502	49
Régimes de retraite - employés	230	179	0	51	135	0
RRQ - employés	406	220	0	186	856	143
Assurance-emploi - employés	156	81	0	75	340	53
FSS - employés	359	191	0	168	670	128
CSST - employés	168	83	0	85	290	54
RQAP - employés	66	34	0	32	122	23
AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	150	0	0	150	0	0
Communication - Téléphonie	1 140	642	0	498	1 020	722
Journaux et revues	0	0	0	0	153	141
Honoraires prof. - services scientifiques et génie	10 499	0	5 249	5 249	2 545	2 545
Honoraires prof. - services juridiques	10 000	981	0	9 019	10 000	0
Honoraires prof. - administration et informatique	237	0	0	237	0	0
Serv. tech. assurances - Incendie	3 420	3 472	0	(52)	3 317	3 317

État des activités de fonctionnement

Au 31 août 2018

	Budget Révisé 2018	Réel Actuel 2018	Montant Engagé 2018	Solde Disponible 2018	Budget Révisé 2017	Réel à même date 2017
Serv. tech. assurances - Véhicules moteurs	236	236	0	0	0	0
Services techniques	33 658	16 167	2 062	15 429	52 327	19 863
Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	17 106	4 283	0	12 822	3 476	202
Produits chimiques	25 300	10 413	3 096	11 791	20 708	10 834
Pièces et accessoires autres -	800	520	0	280	281	166
Articles de nettoyage	200	148	0	52	300	0
Fournitures de bureau, imprimés et livres	100	277	0	(177)	100	0
Électricité	37 220	20 159	0	17 061	40 365	27 393
Amortissement des immo. - Traitement eaux usées CV	117 426	0	0	117 426	114 904	77 764
Total 024143 - Secteur Centre Village	265 512	62 556	10 407	192 547	259 212	146 348
Total 02414 - Traitement des eaux usées	428 817	78 565	16 097	334 153	435 609	245 168
Réseaux d'égout						
Secteur Mills						
Amortissement des immo. - Reseaux égout Mill	21 854	0	0	21 854	31 855	21 236
Total 024151 - Secteur Mills	21 854	0	0	21 854	31 855	21 236
Secteur Farm Point						
Fret et messagerie	0	0	0	0	30	0
Communication - Téléphonie	2 160	1 350	0	810	1 992	1 351
Honoraires prof. - Programmation, contrôle procédé	0	0	0	0	1 249	1 249
Serv. tech. assurances - Incendie	705	716	0	(11)	683	683
Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	8 070	4 603	0	3 467	4 366	868
Ent. & rép. - Machineries, outillage, équipement	443	441	0	2	600	0
Pièces et accessoires - Autres	57	57	0	0	57	57
Vêtements, chaussures et accessoires	0	0	0	0	153	151
Fournitures de bureau, imprimés et livres	100	0	0	100	100	0
Électricité	1 390	783	0	607	1 370	861
Amortissement des immo. - Reseaux égout FP	2 646	0	0	2 646	2 645	1 764
Total 024152 - Secteur Farm Point	15 571	7 950	0	7 621	13 245	6 984
Secteur Centre Village						
Communication - Téléphonie	2 160	1 125	0	1 035	1 920	1 349
Serv. tech. assurances - Incendie	725	738	0	(13)	703	703
Location - Machineries, outillage et équipement	1 230	733	0	497	331	0
Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	49 976	35 934	1 512	12 530	27 130	10 461
Fournitures de bureau, imprimés et livres	100	96	0	4	100	0
Électricité	2 360	777	0	1 583	2 350	657
Amortissement des immo. - Reseaux égout CV	95 596	0	0	95 596	153 763	63 308
Total 024153 - Secteur Centre Village	152 147	39 403	1 512	111 232	186 297	76 478
Total 02415 - Réseaux d'égout	189 572	47 353	1 512	140 707	231 397	104 698

Matières résiduelles

État des activités de fonctionnement

Au 31 août 2018

	Budget Révisé 2018	Réel Actuel 2018	Montant Engagé 2018	Solde Disponible 2018	Budget Révisé 2017	Réel à même date 2017
Déchets domestiques						
Cueillette et transport						
Publicité et information - journaux et revues	1 550	365	0	1 185	754	0
Honoraires prof. - services juridiques	1 150	1 150	0	0	0	0
Contrat de cueillette / Déchets domestique	226 635	121 232	0	105 403	156 200	99 880
Organismes municipaux - Quotes-parts MRC	116 451	70 968	8 870	36 613	163 175	108 784
Élimination						
Organismes municipaux - Quotes-parts MRC	87 096	58 064	7 258	21 774	133 507	89 008
Quote-part site Cook, Gatineau	5 000	0	0	5 000	5 000	0
Total 02451 - Déchets domestiques	437 882	251 779	16 128	169 975	458 636	297 672
Matières recyclables						
Collecte et transport						
Publicité et information - journaux et revues	1 550	0	0	1 550	754	0
Contrat de cueillette / Matières recyclables	176 598	108 706	0	67 892	151 568	100 487
Biens durables - machinerie, outillage & équip	9 375	625	0	8 750	9 375	100
Amortissement des immo.- Matières résiduelles	898	0	0	898	1 558	598
Collecte et transport						
Biens durables - bacs compostage	142 224	0	142 224	0	0	0
Contrat cueillette / Gros meubles et RDD	24 831	13 119	0	11 712	16 860	11 163
Total 02452 - Matières recyclables	355 476	122 450	142 224	90 802	180 115	112 348
Matériaux secs						
Disposition de matériaux secs	9 150	1 996	0	7 154	5 000	248
Total 02453 - Matériaux secs	9 150	1 996	0	7 154	5 000	248
Total 0245 - Matières résiduelles	802 508	376 225	158 352	267 931	643 751	410 268
Cours d'eau						
Communication - Téléphonie	600	321	0	279	600	336
Honoraires prof. - services scientifiques et génie	16 298	0	6 183	10 116	0	0
Honoraires prof. - administration et informatique	2 371	2 371	0	0	0	0
Droit annuel - barrages	250	233	0	17	250	230
Autres services - barrages	500	0	0	500	500	0
Location - Machineries, outillage et équipement	0	0	0	0	100	0
Pièces et accessoires autres	0	0	0	0	227	0
Fournitures de bureau, imprimés et livres	100	0	0	100	100	0
Électricité	900	500	0	400	890	433
Quotes-parts MRC - Barrage Hollow Glen	84 561	13 531	0	71 031	84 763	14 232
Total 02460 - Cours d'eau	105 580	16 956	6 183	82 443	87 430	15 231
Protection de l'environnement						
Salaire régulier	76 782	38 937	0	37 845	59 905	41 166

État des activités de fonctionnement

Au 31 août 2018

	Budget Révisé 2018	Réel Actuel 2018	Montant Engagé 2018	Solde Disponible 2018	Budget Révisé 2017	Réel à même date 2017
Congés de maladies	1 172	0	0	1 172	680	0
Jours de vacances	695	0	0	695	460	356
Allocation aux commissaires	300	0	0	300	300	0
Régimes de retraite - employés	1 583	530	0	1 053	678	677
RRQ - employés	4 160	1 983	0	2 177	3 123	2 101
Assurance-emploi - employés	1 411	678	0	733	1 090	757
FSS - employés	3 493	1 729	0	1 764	2 739	1 803
CSST - employés	1 539	752	0	787	1 099	759
RQAP - employés	616	298	0	318	360	318
AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	2 757	1 837	0	920	2 941	1 977
Frais de déplacement du personnel	0	0	0	0	500	14
Frais de poste	1 800	0	0	1 800	1 800	0
Fret et messagerie	0	0	0	0	100	6
Communication - Téléphonie	2 340	1 637	0	703	2 301	1 687
Publicité et information - publications	2 100	0	0	2 100	4 000	1 815
Honoraires prof. - scientifiques et génie	2 000	0	0	2 000	826	135
Honoraires prof. - services juridiques	2 000	133	0	1 867	0	(326)
Honoraires prof. autres	0	0	0	0	20 950	10 126
Serv. tech. assurances - Véhicules moteurs	410	399	0	11	395	395
Traitement des données	31 300	13 594	5 441	12 265	36 510	18 705
Serv. tech. - services scientifiques et de génie	17 296	2 638	1 878	12 780	22 275	4 607
Services de formation	1 357	771	0	586	978	262
Immatriculation des véhicules	300	303	0	(3)	300	300
Cotisations à des associations et abonnements	250	236	0	14	150	136
Location - Ameublement et équipement de bureau	600	276	0	324	600	368
Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	660	178	0	482	660	277
Aliments, boissons	300	9	0	291	122	0
Articles de quincaillerie	500	177	36	287	500	289
Vêtements, chaussures et accessoires	300	0	0	300	300	0
Fournitures de bureau, imprimés et livres	500	0	0	500	500	70
Médicaments et fournitures médicales	50	0	0	50	50	0
Tests de radon	4 150	2 450	0	1 700	5 852	5 740
Biens durables - Machinerie, outillage & équip	500	0	0	500	3 000	0
Organismes municipaux - Quotes-parts MRC	(9 422)	(6 280)	(787)	(2 355)	16 574	11 048
Amortissement des immo. - Environnement	3 876	0	0	3 876	3 876	2 584
Ent. et réparation véhicules	520	0	0	520	520	193
Essence	275	158	0	117	400	184
Total 02470 - Protection de l'environnement	158 470	63 423	6 568	88 479	197 414	108 529

Vidange des fosses septiques

Salaire régulier	61 294	34 858	0	26 436	47 768	28 616
Jours de vacances	1 101	539	0	562	810	391
Régimes de retraite - employés	1 694	907	0	787	3 137	847
RRQ - employés	4 147	1 826	0	2 321	3 303	1 488
Assurance-emploi - employés	1 429	644	0	785	1 850	516
FSS - employés	3 341	1 546	0	1 795	3 680	1 272
CSST - employés	1 563	692	0	871	1 015	532
RQAP - employés	615	271	0	344	690	222

État des activités de fonctionnement

Au 31 août 2018

	Budget Révisé 2018	Réel Actuel 2018	Montant Engagé 2018	Solde Disponible 2018	Budget Révisé 2017	Réel à même date 2017
AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	1 638	0	0	1 638	447	0
Fret et messagerie	410	0	0	410	188	0
Publicité et information - journaux et revues	400	392	0	8	320	320
Serv. tech. assurances - Véhicules moteurs	370	363	0	7	359	359
Contrat de vidange des fosses septiques	246 118	80 214	24 177	141 728	169 199	69 731
Location - Véhicules	4 600	2 183	0	2 417	4 220	2 399
Vêtements, chaussures et accessoires	320	312	0	8	167	167
Fournitures de bureau, imprimés et livres	1 520	1 138	0	382	1 007	939
Communication - Cellulaire	300	142	0	158	250	142
Essence	1 400	759	0	641	1 000	571
Total 02490 - Vidange des fosses septiques	332 260	126 786	24 177	181 298	239 410	108 512
Total 024 - HYGIÈNE DU MILIEU	2 463 770	805 555	226 412	1 431 801	2 284 827	1 248 240
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE						
Logement social						
Contributions à des organismes autres que municipa	43 192	26 000	0	17 192	43 192	0
Total 025 - SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	43 192	26 000	0	17 192	43 192	0
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT						
Aménagement, urbanisme et zonage						
Salaire régulier	450 767	281 638	0	169 129	441 161	281 584
Congés de maladies	2 332	0	0	2 332	3 300	0
Jours de vacances	360	0	0	360	300	0
Libération syndicale	200	0	0	200	200	16
Allocation de depenses	840	40	0	800	840	0
Régimes de retraite - employés	22 687	14 082	0	8 605	21 745	13 776
RRQ - employés	17 289	14 131	0	3 158	17 689	14 176
Assurance-emploi - employés	6 680	4 803	0	1 877	6 675	4 728
FSS - employés	20 510	12 338	0	8 172	19 175	12 339
CSST - employés	8 674	5 446	0	3 228	8 000	5 175
RQAP - employés	3 310	2 007	0	1 303	3 374	2 157
AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	12 998	8 351	0	4 647	13 095	8 752
Frais de deplacement du personnel	3 000	1 971	0	1 029	3 000	14
Communication - Téléphonie	6 960	4 912	0	2 048	6 904	5 061
Publicité et information - journaux et revues	4 000	985	0	3 015	3 368	2 869
Publicité et information - autres	56	42	0	14	0	0
Honoraires prof. - scientifiques et génie	13 000	0	0	13 000	14 841	1 081
Honoraires prof. - services juridiques	30 000	4 652	0	25 348	30 000	15 877
Honoraires prof. autres	16 000	0	0	16 000	2 000	1 691
Serv. tech. assurances - Véhicules moteurs	370	363	0	7	359	359
Services de formation	5 110	2 062	0	3 048	4 800	303
Immatriculation des véhicules	325	303	0	22	325	300
Cotisations à des associations et abonnements	18 600	17 547	0	1 053	18 275	16 926
Location - Ameublement et équipement de bureau	1 500	723	0	777	1 500	963
Entretien et réparation -Ameublement/équip.	2 640	798	0	1 842	2 640	1 262

État des activités de fonctionnement

Au 31 août 2018

	Budget Révisé 2018	Réel Actuel 2018	Montant Engagé 2018	Solde Disponible 2018	Budget Révisé 2017	Réel à même date 2017
bureau						
Aliments, cafe, eau, etc.	3 200	1 721	0	1 479	3 200	1 131
Articles de quincaillerie	200	28	0	172	200	63
Vetements, chaussures et accessoires	450	0	0	450	450	0
Articles ménagers et articles de cuisine	50	63	0	(13)	50	0
Fournitures de bureau, imprimés et livres	1 000	559	0	441	1 000	488
Biens durables - ameublement, équip. de bureau	100	0	0	100	500	363
Organismes municipaux - Quotes-parts MRC	43 535	29 024	3 627	10 884	24 899	16 600
Amortissement des immo. - Urbanisme	5 653	0	0	5 653	14 631	3 769
Communication - Cellulaire	960	433	0	527	960	597
Révision plan urbanisme / REG concordance	80 000	0	0	80 000	22 352	0
Services techniques autres - Traduction	5 821	0	0	5 821	1 041	161
Ent. et réparation véhicules	520	0	0	520	520	369
Essence	525	395	0	130	550	296
Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	600	0	0	600	1 000	0
Services techniques autres - Verification	90	0	0	90	90	0
Total 0261 - Aménagement, urbanisme et zonage	790 912	409 417	3 627	377 868	695 009	413 246
Promotion et développement économique						
Industries et commerces						
Organismes municipaux - Quotes-parts MRC	66 961	44 640	5 581	16 740	109 744	73 160
Total 0262 - Promotion et développement économique	66 961	44 640	5 581	16 740	109 744	73 160
Rénovation urbaine						
Biens patrimoniaux						
Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	258	258	0	0	472	353
Biens durables- Ameublement, équip. bureau	67	61	61	(55)	3 578	0
Total 0263 - Rénovation urbaine	325	319	61	(55)	4 050	353
Total 026 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT	858 198	454 376	9 269	394 553	808 803	486 759
LOISIRS ET CULTURE						
Activités récréatives						
Administration						
Salaire régulier	281 550	164 672	0	116 878	223 222	124 602
Heures suppl.	1 200	0	0	1 200	0	0
Congés de maladies	2 865	0	0	2 865	1 480	0
Jours de vacances	170	94	0	76	0	0
Allocation aux commissaires	533	0	0	533	600	0
Régimes de retraite - employés	12 146	7 332	0	4 814	11 640	5 225
RRQ - employés	12 235	8 461	0	3 774	11 387	6 700
Assurance-emploi - employés	4 309	2 925	0	1 384	4 440	2 252
FSS - employés	12 212	7 219	0	4 993	11 493	5 446
CSST - employés	5 437	3 209	0	2 228	4 790	2 308

État des activités de fonctionnement

Au 31 août 2018

	Budget Révisé 2018	Réel Actuel 2018	Montant Engagé 2018	Solde Disponible 2018	Budget Révisé 2017	Réel à même date 2017
RQAP - employés	2 309	1 410	0	899	2 000	953
AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	7 406	4 750	0	2 656	8 270	4 613
Frais de deplacement du personnel	2 536	1 210	0	1 326	1 600	960
Frais de poste	350	0	0	350	350	0
Communication - Téléphonie	4 620	3 275	0	1 345	4 688	3 459
Publicité et information - journaux et revues	1 000	0	0	1 000	1 480	878
Publicité et information - publications	3 000	752	0	2 248	2 000	0
Assurances - Organismes but non lucratif	1 835	0	0	1 835	1 776	1 776
Services de formation	4 550	4 510	0	40	4 050	1 733
Receptions	400	377	0	23	1 500	71
Cotisations à des associations et abonnements	8 750	8 407	0	343	9 750	9 501
Autres services - Services d'agence	0	0	0	0	34 075	20 000
Location - Ameublement et équipement de bureau	1 320	633	0	687	1 320	844
Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	4 046	1 081	0	2 964	3 540	1 471
Aliments, cafe, eau, etc.	200	78	0	122	620	589
Fournitures de bureau, imprimés et livres	800	898	0	(98)	1 350	170
Biens non durables - Autres équipements divers	0	0	0	0	0	36
Biens durables - ameublement, équip. de bureau	0	0	0	0	1 900	0
Amortissement des immo. - Activités récréatives	452	0	0	452	4 816	301
Subventions et dons	2 000	225	0	1 775	1 000	225
Communication - Cellulaire	1 200	711	0	489	1 260	579
Services techniques autres - Traduction	3 836	1 255	0	2 582	4 500	1 491
Total 027011 - Administration	383 267	223 484	0	159 783	360 897	196 183

Centre communautaire / Loisirs et vie communautair

Salaire régulier	13 848	13 359	0	489	14 995	14 067
Jours de vacances	554	534	0	20	800	563
RRQ - employés	662	649	0	14	1 123	658
Assurance-emploi - employés	262	253	0	9	443	260
FSS - employés	614	592	0	22	890	623
CSST - employés	274	264	0	10	381	260
RQAP - employés	110	107	0	4	160	112
Frais de deplacement du personnel	24	24	0	0	1 580	548
Frais de poste	381	381	0	0	149	26
Communication - Téléphonie	2 220	1 547	0	673	2 014	1 421
Communication - internet	240	105	0	135	160	105
Publicité et information - journaux et revues	500	443	0	57	2 080	0
Publications	9 150	2 472	0	6 678	12 748	2 132
Serv. tech. assurances - Incendie	2 081	1 984	0	97	2 146	2 061
Services techniques - Test d'eau	7 920	3 703	0	4 217	7 300	3 709
Services techniques autre - Loisirs et culture	4 500	3 046	0	1 454	14 000	846
Services de formation	0	0	0	0	580	0
Immatriculation des véhicules	150	233	0	(83)	100	231
Cotisations à des associations et abonnements	100	0	0	100	100	100
Autres services - cachets	4 982	2 738	0	2 244	2 928	1 075
Location bâtiments	6 573	525	0	6 048	2 303	420
Location - Machineries, outillage et équipement	1 402	0	0	1 402	1 380	0
Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	12 000	9 976	143	1 882	6 869	5 126

État des activités de fonctionnement

Au 31 août 2018

	Budget Révisé 2018	Réel Actuel 2018	Montant Engagé 2018	Solde Disponible 2018	Budget Révisé 2017	Réel à même date 2017
Aliments, café, eau, etc.	2 150	1 417	0	733	3 200	1 108
Bois	0	0	0	0	500	0
Matériaux - Autres	0	0	0	0	260	0
Articles de quincaillerie	0	0	0	0	300	180
Pieces et accessoires - autres	1 022	1 022	0	0	740	488
Vêtements, chaussures et accessoires	730	721	0	9	500	297
Fournitures de bureau, imprimés et livres	55	0	0	55	155	73
Médicaments et fournitures médicales	0	0	0	0	50	0
Electricite	9 720	(2 234)	0	11 954	9 640	6 147
Biens non durables - Autres équipements divers	255	248	0	7	1 212	414
Biens durables - Machinerie, outillage & équip	0	0	0	0	2 250	0
Biens durables - ameublement, équip. de bureau	3 500	1 508	0	1 992	2 675	0
Contibutions à des organismes - Autres organismes	19 600	13 110	0	6 490	12 117	2 752
Amortissement des immo. - Centre Communautaire	19 643	0	0	19 643	21 214	13 095
Autres	5 600	3 800	0	1 800	4 400	0
Communication - Cellulaire	240	60	0	180	240	125
Internet	540	677	0	(137)	540	0
Serv. tech. ass. autres - Biens divers	160	164	0	(4)	156	156
Ent. et réparation véhicules	0	0	0	0	2 610	0
Essence	150	137	0	13	150	137
Centre communautaire Meredith						
Publicité et information - journaux et revues	375	0	0	375	0	0
Honoraires prof. - services scientifiques et génie	21 720	8 720	0	13 000	22 562	1 500
Honoraires prof. - services juridiques	20 000	8 742	0	11 258	26 175	579
Serv. tech. assurances - Incendie	33 500	34 058	0	(558)	32 488	32 488
Serv. tech. assurances autres - Biens divers	1 720	1 848	0	(128)	1 662	1 662
Eau potable, test d'eau.	0	0	0	0	111	109
Services techniques autre -Gestion Centre Meredith	843 500	537 017	0	306 483	875 000	607 511
Services de formation	0	0	0	0	1 900	0
Services techniques autres	0	0	0	0	3 800	0
Cotisations à des associations et abonnements	2 220	0	0	2 220	2 220	0
Location - Machineries, outillage et équipement	2 950	2 595	0	355	1 842	260
Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	85 091	57 128	2 140	25 823	62 568	22 887
Entretien et réparation - Travaux correctifs	348 114	3 038	1 640	343 436	0	0
Ent. & rép. - Machineries, outillage, équipement	0	0	0	0	1 508	367
Oxygène, propane, acétylène.	0	0	0	0	250	0
Articles de quincaillerie	100	48	0	52	45	3
Petits outils	650	650	0	0	0	0
Pièces et accessoires - Autres	1 280	781	0	499	866	666
Fournitures de bureau, imprimés et livres	95	0	0	95	95	0
Électricité	211 800	121 014	0	90 786	207 100	118 461
Biens durables - machinerie, outillage & équip	0	0	0	0	8 047	0
Amortissement des immo.- Centre Meredith	72 532	0	0	72 532	68 647	47 418
Total 0270127 - Centre communautaire Meredith	1 645 647	775 639	3 780	866 228	1 316 886	833 911
Total 027012 - Centre communautaire / Loisirs et	1 777 559	839 204	3 923	934 435	1 455 024	893 226

État des activités de fonctionnement

Au 31 août 2018

	Budget Révisé 2018	Réel Actuel 2018	Montant Engagé 2018	Solde Disponible 2018	Budget Révisé 2017	Réel à même date 2017
vie communautair						
Patinoires / Loisirs et vie communautaire						
Salaire régulier	2 458	0	0	2 458	0	0
Jours de vacances	2 557	0	0	2 557	0	0
RRQ - employés	271	0	0	271	0	0
Assurance-emploi - employés	91	0	0	91	0	0
FSS - employés	214	0	0	214	0	0
CSST - employés	95	0	0	95	0	0
RQAP - employés	38	0	0	38	0	0
Communication - Téléphonie	1 080	675	0	405	960	675
Enlèvement de la neige	10 458	10 457	0	1	12 200	12 200
Location - Machineries, outillage et équipement	0	0	0	0	450	0
Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	0	0	0	0	700	0
Ent. & rép. - Machineries, outillage, équipement	322	322	0	0	300	192
Bois	278	278	0	0	0	0
Articles de quincaillerie	7	7	0	0	180	0
Petits outils	40	40	0	0	450	140
Pieces et accessoires - autres	1 213	28	0	1 185	1 705	99
Contibutions à des organismes - Autres organismes	14 705	12 655	0	2 050	14 305	13 729
Amortissement des immo. - Patinoires	207 986	0	0	207 986	195 983	135 720
Total 027013 - Patinoires / Loisirs et vie communautaire	241 813	24 462	0	217 351	227 233	162 755
Parcs, terrains de jeux - quartier et sentiers						
Publicité et information - journaux et revues	199	119	0	79	403	399
Publications	815	0	0	815	1 136	126
Honoraires prof. - services scientifiques et génie	27 000	13 357	0	13 643	3 662	0
Honoraires prof. - services juridiques	898	0	0	898	0	0
Honoraires prof. autres - Plan stratégiques	45 802	36 838	4 236	4 727	0	0
Serv. tech. assurances - Incendie	2 580	2 552	0	28	2 501	2 501
Égouts	0	0	0	0	245	0
Services technique - Balisage sentier hivernal	32 182	24 016	0	8 166	16 005	15 761
Location bâtiments	955	250	0	705	0	0
Location - Terrains	1 365	1 012	0	353	1 330	992
Location - Véhicules	0	0	0	0	414	414
Location - Machineries, outillage et équipement	4 500	2 961	0	1 539	5 289	2 472
Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	46 366	8 010	10 502	27 854	24 624	8 615
Aliments, boissons	300	293	0	7	350	240
Pierre, concasse, gravier	0	0	0	0	238	0
Sable	3 150	689	0	2 461	1 535	1 531
Bois	1 735	1 735	0	0	3 071	77
Articles de quincaillerie	329	329	0	0	1 000	0
Pieces et accessoires - autres	1 029	469	0	560	3 095	113
Electricite	6 660	4 915	0	1 745	6 620	4 931
Biens non durables - Autres équipements divers	0	0	0	0	160	158
Biens durables - Machinerie, outillage & équip	2 800	0	0	2 800	0	0
Biens durables autres	9 200	39	0	9 161	15 400	1 952
Amortissement des immo. - Parcs et terrains	37 425	0	0	37 425	38 504	24 950

État des activités de fonctionnement

Au 31 août 2018

	Budget Révisé 2018	Réel Actuel 2018	Montant Engagé 2018	Solde Disponible 2018	Budget Révisé 2017	Réel à même date 2017
Serv. tech. ass. autres - Biens divers	155	157	0	(2)	149	149
Total 027015 - Parcs, terrains de jeux - quartier et sentiers	225 445	97 741	14 738	112 964	125 731	65 381
Expositions et foires / Loisirs et vie communautai						
Déplacement du personnel	0	0	0	0	50	0
Frais de poste	605	487	0	118	300	0
Publications	5 233	3 496	0	1 737	3 500	0
Services techniques autre - Loisirs et culture	8 302	2 254	0	6 047	3 200	1 620
Associations et abonnements	840	766	0	74	1 535	766
Autres services - Cachets	7 036	4 513	0	2 523	3 738	100
Location - Véhicules	1 493	550	0	943	0	0
Location - Machineries, outillage et équipement	1 000	394	0	606	1 000	0
Location autres	1 618	957	0	661	0	0
Aliments, boissons	285	132	0	153	500	156
Matériaux autres	232	214	0	18	100	0
Biens non durables - Autres équipements divers	2 000	1 013	405	582	62	56
Total 027017 - Expositions et foires / Loisirs et vie communautai	28 644	14 776	405	13 462	13 985	2 698
Autres activités / Loisirs et vie communautaire						
Location - Véhicules	2 065	1 999	0	66	1 240	340
Total 027019 - Autres activités / Loisirs et vie communautaire	2 065	1 999	0	66	1 240	340
Total 02701 - Activités récréatives	2 658 793	1 201 666	19 066	1 438 061	2 184 110	1 320 583
Activités culturelles						
Bibliothèque						
Salaire régulier	148 069	90 670	0	57 399	144 589	90 238
Congés de maladies - employés	1 355	0	0	1 355	1 656	0
Jours de vacances	1 014	562	0	452	940	602
Libération syndicale	2 151	1 626	0	524	525	0
Régimes de retraite - employés	6 274	3 912	0	2 362	6 020	3 760
RRQ - employés	7 014	4 665	0	2 349	6 982	4 552
Assurance-emploi - employés	2 429	1 713	0	716	2 773	1 625
FSS - employés	6 555	4 035	0	2 520	6 200	3 950
CSST - employés	2 918	1 793	0	1 125	2 791	1 670
RQAP - employés	1 164	710	0	454	1 168	695
AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	3 178	1 914	0	1 264	4 785	2 108
Frais de deplacement du personnel	3 102	995	0	2 107	600	19
Frais de poste	610	304	0	306	630	264
Communication - Téléphonie	2 340	1 637	0	703	2 301	1 687
Communication - internet	120	42	0	78	180	42
Publicité et information - publications	20	20	0	0	0	0
Honoraires prof. - administration et informatique	1 840	140	0	1 700	1 840	307
Serv. tech. assurances - Incendie	2 755	2 804	0	(49)	2 673	2 673
Services de formation	1 485	1 072	350	63	1 785	678
Réceptions	800	0	0	800	600	0

État des activités de fonctionnement

Au 31 août 2018

	Budget Révisé 2018	Réel Actuel 2018	Montant Engagé 2018	Solde Disponible 2018	Budget Révisé 2017	Réel à même date 2017
Cotisations à des associations et abonnements	11 615	10 747	0	868	11 780	10 637
Autres services - cachets	9 050	6 988	0	2 062	10 576	(173)
Location - Véhicules	0	0	0	0	1 100	630
Location - Ameublement et équipement de bureau	1 954	1 586	105	263	1 680	1 534
Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	48	48	0	0	1 000	549
Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	4 560	951	0	3 609	3 800	2 843
Aliments, café, eau, etc.	450	208	0	242	195	87
Fournitures de bureau, imprimés et livres	9 200	2 070	0	7 130	8 100	1 247
Electricite	12 030	6 436	0	5 594	11 935	7 147
Serv. publics autre - Câblodistribution / Satellit	780	532	0	248	660	506
Biens durables - ameublement, équip. de bureau	8 000	0	0	8 000	3 000	184
Biens durables autres - Livres, CD, DVD, etc.	67 450	38 138	673	28 639	60 932	35 262
Amortissement des immo. - Bibliothèque	31 748	0	0	31 748	36 436	21 166
Serv. tech. ass. autres - Biens divers	1 205	1 225	0	(20)	1 168	1 166
Total 027023 - Bibliothèque	353 283	187 543	1 128	164 611	341 400	197 655
Patrimoine						
Activités / Patrimoine						
Publications	2 190	0	0	2 190	600	0
Autres services - cachets	2 363	500	0	1 863	3 300	0
Location - Véhicules	550	0	0	550	600	0
Aliments, boissons	500	0	0	500	500	0
Biens non durables - Autres équipements divers	250	0	0	250	250	0
Contibutions à des organismes - Autres organismes	1 500	0	0	1 500	0	0
Total 027025 - Patrimoine	7 353	500	0	6 853	5 250	0
Autres activités / Culturelles						
Frais de poste	300	290	0	10	300	183
Publicité et information - journaux et revues	443	443	0	0	0	0
Publicité et information - publications	1 185	1 185	0	0	1 660	478
Services techniques autres - Loisirs et culture	10 000	0	0	10 000	10 000	0
Cotisations à des associations et abonnements	835	510	0	325	835	510
Autres services - Cachets	6 875	5 291	205	1 379	4 500	0
Aliments, café, eau, etc.	26	26	0	0	30	0
Matériaux - Autres	227	226	0	1	100	0
Contributions à des organismes autres que municipa	0	0	0	0	1 700	0
Subventions et dons	6 230	6 000	0	230	6 230	6 000
Total 027029 - Autres activités / Culturelles	26 121	13 971	205	11 945	25 355	7 171
Total 02702 - Activités culturelles	386 757	202 014	1 333	183 409	372 005	204 826
Total 027 - LOISIRS ET CULTURE	3 045 550	1 403 680	20 399	1 621 470	2 556 115	1 525 409

FRAIS DE FINANCEMENT

État des activités de fonctionnement

Au 31 août 2018

	Budget Révisé 2018	Réel Actuel 2018	Montant Engagé 2018	Solde Disponible 2018	Budget Révisé 2017	Réel à même date 2017
Dette à long terme						
Intérêts						
Intérêts dette LT/charge à l'ensemble	501 817	284 669	0	217 148	403 431	236 051
Intérêt dette LT/charge partie des contribuables	417 124	375 880	0	41 244	415 657	373 524
Intérêts dette LT/organismes municipa	70	0	0	70	150	0
Intérêts dette LT/gouv. Québec/Canada	105 796	68 055	0	37 741	114 656	72 497
Intérêts contrats location-acquisition	2 118	1 606	0	512	3 315	2 326
Autres frais						
Autres frais dette LT/frais escomptes	111 823	0	0	111 823	130 749	0
Total 0292 - Dette à long terme	1 138 748	730 210	0	408 538	1 067 958	684 398
Autres frais de financement						
Autres						
Int. emprunt temp. fonctionnement	6 000	0	0	6 000	6 000	405
Frais de fin. autres - Frais de banque / Intérêts	6 136	2 145	0	3 991	6 112	2 844
Total 0299 - Autres frais de financement	12 136	2 145	0	9 991	12 112	3 249
Total 029 - FRAIS DE FINANCEMENT	1 150 884	732 355	0	418 529	1 080 070	687 647
Total 02 - CHARGES	18 123 931	8 665 387	531 932	8 926 623	16 680 232	9 957 604
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales	(35 485 288)	(23 900 221)	(531 932)	(11 053 147)	(32 997 081)	(24 572 250)
CONCILIATION À DES FINS FISCALES						
Produit de cession						
Produit de cession	(18 000)	(21 887)	0	3 887	(10 000)	(3 000)
Total 03011 - Produit de cession	(18 000)	(21 887)	0	3 887	(10 000)	(3 000)
Amortissement						
Amortissement	(2 693 858)	0	0	(2 693 858)	(2 656 029)	(1 773 863)
Total 03013 - Amortissement	(2 693 858)	0	0	(2 693 858)	(2 656 029)	(1 773 863)
(Gain) Perte sur cession						
Gain (perte) sur cession	0	0	0	0	0	3 000
Total 03015 - (Gain) Perte sur cession	0	0	0	0	0	3 000
Remboursement ou produit de cession						
Remboursement ou produit de cession	(3 000)	0	0	(3 000)	(3 000)	0
Total 03051 - Remboursement ou produit de	(3 000)	0	0	(3 000)	(3 000)	0

État des activités de fonctionnement

Au 31 août 2018

	Budget Révisé 2018	Réel Actuel 2018	Montant Engagé 2018	Solde Disponible 2018	Budget Révisé 2017	Réel à même date 2017
cession						
Provision moins value / réduction de valeur						
Placement - réduction de valeur	(3 500)	0	0	(3 500)	(10 000)	0
Total 03053 - Provision moins value / réduction de valeur	(3 500)	0	0	(3 500)	(10 000)	0
Financement à long terme des act.fonct						
Financement LT des act. fonctionnement	(160 000)	0	0	(160 000)	(100 000)	0
Financement LT -travaux correctifs Centre Meredith	(366 000)	0	0	(366 000)	0	0
Total 03110 - Financement à long terme des act.fonct	(526 000)	0	0	(526 000)	(100 000)	0
Remboursement de la dette à long terme						
Remboursement de la dette à long terme	2 774 092	926 800	0	1 847 292	2 457 868	837 224
Remb. Dette L-terme Site Cook Gatineau	1 400	0	0	1 400	1 650	0
Remboursement location-acquisition	20 095	13 270	0	6 825	19 002	12 550
Total 03210 - Remboursement de la dette à long terme	2 795 587	940 070	0	1 855 517	2 478 520	849 774
Affectation activités d'investissement						
Affect. activités investissement- loisirs	26 200	5 282	0	20 918	69 249	23 698
Affect. activités investissement- incendie	11 000	6 546	0	4 454	15 500	0
Affect. activités investissement - transport	81 363	28 268	578	52 517	148 768	1 281
Affect. activités d'investissement -administration	39 741	25 702	12 897	1 142	3 879	950
Affect. activités d'investissement - urbanisme	0	0	0	0	6 118	0
Total 03310 - Affectation activités d'investissement	158 304	65 798	13 475	79 031	243 514	25 929
Affectation Excédent (déficit) de font. non affect						
Affectations Excédent acc. de fonct. non-affecté	(336 345)	(325 564)	0	(10 781)	(250 000)	(250 000)
Total 03410 - Affectation Excédent (déficit) de font. non affect	(336 345)	(325 564)	0	(10 781)	(250 000)	(250 000)
Affectation excédent de fonct. affecté,						
Affectation - Excédent de fonctionnement affecté	(308 720)	(22 890)	(6 017)	(279 813)	(174 040)	(15 722)
Affectation - Excédent affecté Secteur Mill	(7 141)	0	0	(7 141)	(7 141)	0
Affectation-Excédent affecté Patrick,Wright,Vallée	(6 591)	0	0	(6 591)	(6 591)	0
Total 03510 - Affectation excédent de fonct. affecté,	(322 452)	(22 890)	(6 017)	(293 545)	(187 772)	(15 722)
Affectations Réserves financières et fonds réservé						
Affectation - fonds de roulement	190 079	0	0	190 079	165 099	148 987
Affectation -Solde disp. de REG fermé	(1 100)	0	0	(1 100)	(22 656)	0
Total 03610 - Affectations Réserves financières et fonds réservé	188 979	0	0	188 979	142 443	148 987
Montant à pourvoir dans le futur						
Affect. dép. à taxer-frais esc. financés l-terme	(2 287)	0	0	(2 287)	(11 055)	0
	(2 287)	0	0	(2 287)	(11 055)	0

État des activités de fonctionnement

Au 31 août 2018

	Budget Révisé 2018	Réel Actuel 2018	Montant Engagé 2018	Solde Disponible 2018	Budget Révisé 2017	Réel à même date 2017
Total 03700 - Montant à pourvoir dans le futur	(2 287)	0	0	(2 287)	(11 055)	0
Total 03 - CONCILIATION À DES FINS FISCALES	(762 572)	635 527	7 458	(1 405 557)	(363 379)	(1 014 895)
Excédent (déficit) de fonctionnement	2	(5 933 920)	539 390	5 394 542	4	(5 671 937)

État des activités de fonctionnement

Au 31 août 2018

	Budget Révisé 2018	Réel Actuel 2018	Montant Engagé 2018	Solde Disponible 2018	Budget Révisé 2017	Réel à même date 2017

Spécifications du rapport

ÉTAT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Au 31 août 2018

		Budget 2018	Réel 2018	Engagement 2018	Réel à même date 2017
REVENUS					
TRANSFERTS					
Gouvernement du Québec					
21-323-00-010	Subvention sécurité civile	-712400.00	0.00	0.00	0.00
21-332-00-010	Transfert Qc TECQ - Voirie municipale	-379250.00	0.00	0.00	0.00
21-332-01-010	Transfert Qc - Voirie municipale	-88500.00	0.00	0.00	0.00
21-371-02-010	Tansfert Qc Loisirs - FPC	-989830.00	0.00	0.00	0.00
Gouvernement du Canada					
21-371-01-030	Transfert Fédéral Loisirs - FCM	-82500.00	0.00	0.00	0.00
21-371-02-030	Transfert Fédéral Loisirs - CCN	-300000.00	0.00	0.00	0.00
		-2552480.00	0.00	0.00	0.00
AUTRES REVENUS					
21-490-04-000	Autres revenu - CLD	0.00	0.00	0.00	-13500.00
21-490-05-000	Autres revenus - autres	-6800.00	-6800.00	0.00	0.00
21-490-10-000	Revenus fonds parcs et terrains jeux	-35000.00	0.00	0.00	-37732.03
		-41800.00	-6800.00	0.00	-51232.03
TOTAL DES REVENUS		-2594280.00	-6800.00	0.00	-51232.03
CONCILIATION À DES FINS FISCALES					
IMMOBILISATIONS					
23-020-00-722	Bâtiments Administration	13000.00	0.00	12896.80	0.00
23-020-00-726	Ameublement, équip. bureau Administration	73464.47	58332.49	12492.47	0.00
23-020-00-729	Biens durables autres	30876.83	0.00	0.00	0.00
23-030-00-725	Machinerie, outillage & équip. Sécurité publique	31728.66	27140.83	0.00	13963.34
23-040-00-721	Infrast. ch. -Pavage,réfection,glissières (20 ans)	4840447.64	264431.71	1796644.59	612908.49
23-040-00-722	Bâtiments - Transport	97665.00	0.00	4414.71	0.00
23-040-00-724	Véhicules - Transport	120290.52	85265.86	0.00	332225.63
23-040-00-725	Machinerie, outillage & équip. - Transport	109042.53	16063.08	0.00	85127.68
23-040-00-729	Biens durables autres - Transport	17840.00	0.00	6016.52	0.00
23-040-10-721	Infrastructures -traitement surface/fossé (10 ans)	0.00	0.00	2180.94	131309.01
23-040-20-721	Infrastructures Ch. - Rechargement (5 ans)	97373.65	18760.62	563.70	0.00
23-040-30-721	Infrastructures Ch. - Drainage/ponceaux (20 ans)	412350.00	40052.79	57831.93	26759.24
23-040-40-721	Infrastructure-Stabilisation/décontamination(20ans	2155729.98	3867.04	191577.81	0.00

ÉTAT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Au 31 août 2018

		Budget 2018	Réel 2018	Engagement 2018	Réel à même date 2017
23-050-00-721	Infrastructures - Hygiene du milieu	38979.00	38979.00	0.00	0.00
23-050-00-725	Biens durables - Machinerie, outillage & équip	0.00	0.00	0.00	14637.47
23-050-11-721	Infrastructures - Eau potable No.781	6481.60	0.00	6481.60	0.00
23-050-12-721	Infrastructures - Eau potable No.825	206000.00	165822.78	15832.46	39432.55
23-050-21-721	Infrastructures - Eau potable No. 835	66500.00	34621.94	5197.34	20560.58
23-050-31-721	Infrastructures - Eaux usées No.823	175462.05	36939.06	10725.25	81750.42
23-050-41-721	Infrastructures - Eaux usées No. 824	168553.62	131351.54	22440.77	84942.79
23-080-00-721	Infrastructures - Loisirs et culture	89786.00	26793.44	30750.82	254270.37
23-080-00-722	Bâtiments - Loisirs et culture	-10000.00	0.00	0.00	22344.58
23-080-00-725	Machinerie, outillage & équip- Loisirs et culture	64244.55	23469.33	0.00	78174.90
23-080-00-729	Biens durables autres - Loisirs et culture	0.00	0.00	0.00	12117.58
		8805816.10	971891.51	2176047.71	1810524.63
PROPRIÉTÉS DESTINÉES À REVENTE					
23-110-00-000	Propriété destinées à la revente	0.00	0.00	0.00	950.13
		0.00	0.00	0.00	950.13
PRÊTS, PLACEMENTS ET PARTICIPATIONS					
		0.00	0.00	0.00	0.00
FINANCEMENT					
23-510-00-000	Financement l.t. activité investissement	-5670923.22	0.00	0.00	0.00
		-5670923.22	0.00	0.00	0.00
AFFECTATIONS					
23-610-00-000	Affectations activités de fonctionnement	-158304.03	-65797.56	0.00	-25929.02
23-710-00-000	Affectations-excédent acc fonct. non-aff	0.00	0.00	0.00	-29941.33
23-810-00-000	Affectations-excédent acc.fonct. affecté	-9876.83	0.00	0.00	-65421.50
23-910-30-000	Affectation - Solde disp. R.E. fermés	-45460.60	-38979.00	0.00	2278.79
23-920-00-000	Affectations - fonds de roulement	-326971.42	-109715.48	0.00	-28600.81
		-540612.88	-214492.04	0.00	-147613.87
EXCÉDENT (DÉFICIT) D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE					
		0.00	750599.47	2176047.71	1612628.86

ÉTAT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Au 31 août 2018

	Budget 2018	Réel 2018	Engagement 2018	Réel à même date 2017

Spécifications du rapport

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 août 2018

		Solde actuel 2018	Solde année précédente 2017
ACTIFS FINANCIERS			
Encaisse			
54-111-11-000	BNC - compte général	3 447 364.35	3 068 370.33
54-111-13-000	BNC - Chèques en circulation	(81 147.92)	(41 629.64)
54-111-15-000	BNC - Dépôts TFE	(65 247.58)	469.11
54-111-17-000	BNC - Dépôts directs	0.00	9 195.86
54-111-20-000	Petite caisse - Incendie	500.00	500.00
54-111-21-000	Petite caisse - réception	40.00	40.00
54-111-22-000	Petite caisse - Administration	900.00	900.00
		3 302 408.85	3 037 845.66
Débiteurs			
54-131-10-000	Taxes municipales a recevoir	4 045 188.41	3 719 275.33
54-131-11-000	Intérêts courus à recevoir/taxes municip	86 358.10	83 922.81
54-131-12-000	Pénalités courus à recevoir/taxes munici	23 642.14	19 413.71
54-131-90-000	Provision pour mauvaises creances	(8 047.85)	(11 516.41)
54-133-10-000	Taxes - certificats de vente pour non-pa	58 065.94	0.00
54-134-90-000	Autres sommes a recevoir - canada	37 088.38	65 307.38
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	37 534.01	58 029.84
54-134-93-000	TPS intrants RT0002	2 457.74	2 844.05
54-134-95-000	Rapport TPS/TVQ à recevoir- Municipalité	116 093.99	0.00
54-135-30-000	Montant a affecter au rembours. dette lt	1 806 521.02	2 074 879.07
54-135-90-000	Débiteurs/gouv. du québec/autres	6 102.00	59 480.38
54-135-90-001	À rec. Cour provinciale- Vente pour taxes	1 828.16	1 828.16
54-135-90-002	À rec. MTQ (23-050-31-721)	(0.18)	36 293.35
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	37 052.66	57 230.29
54-135-93-000	TVQ intrants TQ0002	5 106.70	5 673.91
54-135-93-001	Rapport TPS/TVQ à recevoir - Mérédith	0.12	0.12
54-136-90-000	A recevoir - mrc des collines de l'outao	16 437.28	15 964.37
54-136-90-003	A recevoir - UMQ	(178.34)	(299.82)
54-136-93-000	A recevoir - Centre Meredith	135 074.84	129 545.82
54-139-10-000	Droits de mutation immobiliere a recevoi	236 651.34	466 333.55
54-139-11-000	Intérêts courus à recevoir/droits mutat.	8 152.47	3 786.24
54-139-12-000	Pénalités courus à recevoir/droits mutat	2 010.67	1 066.11
54-139-80-001	À recevoir- branchement BoisJoly	36 000.21	36 000.21
54-139-80-005	À recevoir - connections suppl. réseau	0.00	3 614.75
54-139-81-005	Intérêts et pénalités connections suppl. réseau	0.00	551.53
54-139-90-000	Autres sommes a recevoir	58 805.10	32 823.06
54-139-91-000	Intérêts et pénalités autres comptes à recevoir	4 193.77	493.14
54-139-95-000	Avance à un employé (salaire/dépense)	1 795.01	3 171.64
		6 753 933.69	6 865 712.59
Placements à long terme			
54-161-00-000	Placement à titre d'investissement	8 804.95	17 125.89
		8 804.95	17 125.89

TOTAL ACTIFS FINANCIERS

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 août 2018

		Solde actuel 2018	Solde année précédente 2017
		10 065 147.49	9 920 684.14

PASSIFS

Découvert bancaire

		0.00	0.00

Emprunts temporaires

55-120-38-000	Emprunt temporaire - REG 823-12, 5 400 000$	0.00	(1 316 810.67)
55-120-39-000	Emprunt temporaire - REG 824-12, 7 406 000$	0.20	(205 165.28)
55-120-40-000	Emprunt temporaire - REG 825-12, 8 016 000$	0.00	(146 632.03)
55-120-41-000	Emprunt temporaire - REG 835-12, 2 326 000$	0.00	(61 794.19)
		0.20	(1 730 402.17)

Créditeurs et charges à payer

55-131-10-000	Comptes a payer - fournisseurs	(385 647.84)	(466 366.84)
55-131-11-000	Compte à payer - employés	(29.00)	(29.00)
55-131-20-000	Comptes a payer - autres	(7 024.65)	124.00
55-131-30-000	Comptes à payer - loisirs farm point	0.00	(4 472.00)
55-132-92-000	TPS exigible RT0001	(447.01)	(356.66)
55-132-93-000	TPS exigible RT0002	(4 812.99)	(4 586.01)
55-132-95-000	Rapport TPS/TVQ à payer- Mérédith	10.00	10.00
55-133-01-000	Dû Revenu Qc - Autres	116.16	116.16
55-133-18-000	C.s.s.t. a payer	(3 907.73)	(3 226.85)
55-133-92-000	TVQ exigible TQ0001	(891.79)	(711.49)
55-133-93-000	TVQ exigible TQ0002	(9 602.66)	(9 149.26)
55-135-10-000	Intérêts courus à payer sur dettes l.t.	(250 639.02)	(247 153.35)
55-136-31-000	Depots de garantie - autres	(995 785.93)	(1 389 872.46)
55-136-40-000	Dépôt - Nouvelle construction - 1 000 $	(139 330.00)	(85 000.00)
55-136-41-000	Dépôt - Correctif complet septique - 500 $	(14 000.00)	(11 000.00)
55-136-42-000	Dépôt - Fosse septique - 300 $	(2 700.00)	(3 300.00)
55-136-44-000	Dépôt - Puits - 300 $	(2 700.00)	(900.00)
55-136-45-000	Dépôt - Démolition - 300 $	(2 400.00)	(2 400.00)
55-138-12-000	Assurance collective a payer	(1 757.67)	(194.34)
55-138-13-000	Centraide a payer	(630.00)	(255.00)
55-138-17-000	Fonds de retraite / ftq	(32 438.21)	(14 491.16)
55-138-17-001	Fonds de retraite - RREM élus	(6 005.09)	(281.79)
55-138-19-000	D.a.s. a payer - ass. des pompiers de ch	(1 670.00)	(2 845.00)
55-138-30-000	Cotisations syndicales à payer	0.00	(1 201.25)
55-138-50-000	Impôt provincial à payer	(131.26)	(228.19)
55-138-51-000	Régie des rentes à payer	(3 292.13)	(2 850.65)
55-138-52-000	Fonds des services de santé à payer	(9 526.41)	(8 984.57)
55-138-53-000	R.q.a.p. à payer	(1 794.76)	(1 615.17)
55-138-60-000	Impôt fédéral à payer	131.26	228.19
55-138-61-000	Assurance-emploi à payer	(1 064.13)	(1 878.27)
55-139-90-000	Journées de maladies cumulées	(79 474.77)	(76 974.97)
55-139-90-003	Vacances accumulées à payer	(139 155.19)	(118 395.97)
55-139-90-004	Fonds comité social - employés	(1 250.41)	(774.61)
55-139-90-006	Allocation départ - trnasition à payer	(54 979.00)	(52 091.00)
55-139-91-001	Taxes scolaires à payer - ventes pour taxes	(10 816.28)	0.00

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 août 2018

		Solde actuel 2018	Solde année précédente 2017
55-139-91-002	Frais ventes pour taxes à payer	(427.69)	0.00
		(2 164 074.20)	(2 511 107.51)
Revenus reportés			
55-162-00-000	Avoir - fonds parcs et terrains de jeux	(38 356.34)	(164 615.44)
55-169-10-000	Revenus reportés - autres	(71 000.00)	(72 000.00)
55-169-11-001	Branchement - chemin Douglas	0.00	(74.99)
55-169-11-002	Branchement - chemin Boisjoli	0.00	(314.34)
55-169-11-003	Branchement - chemin Boischatel	0.00	(106.25)
55-169-11-004	Branchement - chemin Lonergan	0.00	(126.43)
55-169-11-005	Branchement - chemin Boland	0.00	(126.42)
55-169-11-006	Branchement - chemin Mill	0.00	(209.88)
55-169-11-007	Branchement - chemin Versant Sud	0.00	(52.14)
55-169-11-008	Branchement - chemin Scott	0.00	(253.14)
55-169-11-009	Branchement - chemin Verger	0.00	(269.39)
55-169-11-010	Branchement - chemin Vincent	0.00	443.08
55-169-11-011	Branchement - chemin Valleyview	0.00	(81.45)
55-169-11-013	Branchement - Hydro Québec (Mill)	0.00	(2 600.00)
55-169-20-000	Revenus reportés-Loisirs	0.00	(4 737.94)
		(109 356.34)	(245 124.73)
Dette à long terme			
55-511-12-001	Dû BNC - Financement 2 108 000$	0.00	(1 112 000.00)
55-511-13-001	Dû BNC - Financement 2 227 000$	(1 237 000.00)	(1 498 000.00)
55-511-14-000	Dû BNC- Financement 8 778 000$	(6 885 000.00)	(7 383 000.00)
55-511-14-001	Dû BNC - Financement 755 900$	(268 200.00)	(396 300.00)
55-511-15-000	Dû BNC - Financement 2 105 00$	(1 678 000.00)	(1 825 000.00)
55-511-15-001	Dû RBC - Financement 1 649 00$	(982 600.00)	(1 210 300.00)
55-511-15-002	Dû Banque Laurentienne - Financement 3 464 00$	(2 795 000.00)	(3 134 000.00)
55-511-16-000	Dû BNC - Financement 20 000 000$	(18 872 000.00)	(19 443 000.00)
55-511-16-001	Dû Desjardins - Financement 3 000 000$	(2 696 000.00)	(3 000 000.00)
55-511-17-000	Dû Banque Laurentienne 7 701 000 $	(7 701 000.00)	0.00
55-593-00-000	Organismes municipaux	(671.86)	(1 014.56)
55-594-00-001	Crédit-bail HSBC- Silverado 2015	(8 955.19)	(15 383.65)
55-594-00-002	Crédit-bail Roynat- F550 2015 + équip.neige	(25 442.30)	(38 736.17)
55-599-00-000	Frais reportés dette à long terme	465 699.30	475 370.34
		(42 684 170.05)	(38 581 364.04)
TOTAL PASSIFS			
		(44 957 600.39)	(43 067 998.45)
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)			
		(34 892 452.90)	(33 147 314.31)
ACTIFS NON FINANCIERS			
Immobilisations			
58-210-10-000	Eau potable	10 179 838.19	10 116 163.00

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 août 2018

		Solde actuel 2018	Solde année précédente 2017
58-210-20-000	Eaux usées	15 046 438.91	14 992 816.28
58-210-50-000	Chemins, rues, routes,trottoirs, ponts, tunnels	25 108 411.17	20 003 462.91
58-210-90-000	Infrastructures - Autres	2 060 750.75	1 323 483.39
58-212-10-000	Bâtiments	15 777 602.20	15 777 602.19
58-214-01-000	Véhicules	3 682 280.62	3 567 630.39
58-215-10-000	Ameublement et équipements de bureau	690 377.55	676 663.77
58-216-00-000	Machinerie, outillage et équipements	1 343 580.49	1 335 412.82
58-217-00-000	Terrains	2 725 758.32	2 725 758.32
58-219-10-000	Immobilisations en cours	701 351.96	1 344 689.56
58-220-10-000	A.C. eau potable	(323 374.26)	(238 842.36)
58-220-20-000	A.C. eaux usées	(1 358 635.69)	(1 233 501.31)
58-220-50-000	A.C. chemins, rues, trottoirs	(7 651 736.54)	(7 233 263.86)
58-220-90-000	A.C. Infrastructures - autres	(871 464.67)	(836 789.92)
58-222-10-000	A.C. Bâtiments	(3 566 124.48)	(3 419 662.98)
58-224-01-000	A.C. Véhicules	(1 717 656.72)	(1 628 588.85)
58-225-10-000	A.C. Ameublement et équipements de bureau	(596 979.35)	(581 857.34)
58-226-00-000	A.C. machinerie, outillage et équipements	(739 782.42)	(698 277.42)
		60 490 636.03	55 992 898.59
Propriétés destinées à la revente			
58-234-00-000	Propriétés destinées revente ind. mun.	220 000.00	220 000.00
58-239-00-001	Propriétés pour revente - vente pour taxes	59 750.57	59 750.57
		279 750.57	279 750.57
Stocks de fourniture			
58-250-00-000	Stocks	146 182.76	142 808.93
		146 182.76	142 808.93
Autres actifs non financiers			
58-291-10-000	Frais payés d'avance	0.00	766.41
58-291-30-000	Frais reportés - Plan particulier d'urbanisme	22 351.51	44 703.01
58-291-40-000	Quote-part payée d'avance MRC	108 591.07	0.00
		130 942.58	45 469.42
TOTAL ACTIFS NON FINANCIERS			
		61 047 511.94	56 460 927.51
Excédent (déficit) accumulé			
		26 155 059.04	23 313 613.20

DÉTAIL DE L'EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ

EXCÉDENT (DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ

59-110-00-000	Excédent (déficit) non affecté	(526 877.82)	(159 446.96)
59-110-10-000	Redressement aux années antérieures	(94 968.24)	(25 364.94)
	Excédent (déficit) accumulé année courante	(5 933 929.51)	(5 671 932.42)

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 août 2018

		Solde actuel 2018	Solde année précédente 2017
		(6 555 775.57)	(5 856 744.32)
FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS EN COURS			
59-120-00-000	Financement des investissements en cours	(18 212.71)	1 187 588.92
59-120-00-001	Redressement invest. en cours antérieurs	227 100.00	227 100.00
		208 887.29	1 414 688.92
	Excédent (déficit) d'investissement année courante	750 599.47	1 612 628.86
		959 486.76	3 027 317.78
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉ			
59-131-00-000	Excédent de fonct affecté/exercice suiv.	(295 706.39)	(149 818.53)
59-131-02-000	Surplus acc. affecté/Convention collective	0.00	(42 215.48)
59-131-03-000	Surplus acc. affecté - Mill	(53 378.38)	(55 199.64)
59-131-05-000	Surplus acc. affecté - Patrick, Wright, Vallée	(70 009.80)	(78 777.20)
59-131-10-000	Surplus acc. affecté/auto-assurance	0.00	(20 003.00)
		(419 094.57)	(346 013.85)
RÉSERVES FINANCIÈRES ET FONDS RÉSERVÉS			
59-151-00-000	Fonds de roulement - engagé	(55 631.34)	(200 702.31)
59-151-10-000	Fonds de roulement non engagé	(42 129.48)	(84 869.46)
59-154-00-000	Solde disp règlements d'emprunt fermés	(60 176.01)	(110 964.58)
59-159-50-000	Fonds réservés - loisirs	0.00	(16 000.00)
		(157 936.83)	(412 536.35)
DÉPENSES CONSTATÉES À TAXER OU POURVOIR			
59-163-30-000	Financement activités fonctionnement	(518 346.69)	(460 169.24)
59-168-10-000	Dépenses à pourvoir -Fin.l-terme act.foctionnement	518 346.69	460 169.24
		0.00	0.00
INVESTISSEMENT NET DANS LES IMMOBILISATIONS ET AUTRES ACTIFS			
59-180-00-000	Investissement net dans les actifs à l.t	(19 981 738.83)	(19 725 636.46)
Excédent (déficit) accumulé			
		(26 155 059.04)	(23 313 613.20)

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 août 2018

	Solde actuel 2018	Solde année précédente 2017

Spécifications du rapport

État des activités de fonctionnement

Au 30 septembre 2018

	Réalisations pour 9 mois terminées au 30 septembre 2018	Réalisations pour 9 mois terminées au 30 septembre 2017	Budget initial terminé au 31 décembre 2018	Budget révisé terminé au 31 décembre 2018	Réalisations prévues terminées au 31 décembre 2018
REVENUS					
Taxes					
Taxes sur la valeur foncière	(10 737 711)	(10 310 255)	(10 924 539)	(10 924 539)	(10 968 015)
Taxes sur une autre base	(1 897 956)	(1 474 383)	(1 760 161)	(1 896 111)	(1 917 766)
Total 0121 - Taxes	(12 635 667)	(11 784 638)	(12 684 700)	(12 820 650)	(12 885 781)
Compensations tenant lieu de taxes					
Gouvernement du Québec et ses entreprises	0	(59 804)	(53 362)	(53 362)	(51 944)
Gouvernement du Canada et ses entreprises	(865 072)	(981 557)	(1 126 860)	(1 126 860)	(1 019 790)
Organismes municipaux	(8 175)	(11 203)	(3 870)	(3 870)	(8 175)
Total 0122 - Compensations tenant lieu de taxes	(873 247)	(1 052 564)	(1 184 092)	(1 184 092)	(1 079 909)
Services rendus					
Services rendus aux organismes municipaux	(163 979)	(236 364)	(245 000)	(245 368)	(241 864)
Autres services rendus	(650 608)	(727 773)	(1 058 500)	(938 570)	(918 274)
Total 0123 - Services rendus	(814 587)	(964 137)	(1 303 500)	(1 183 938)	(1 160 138)
Imposition de droits					
Licences et permis	(157 881)	(157 688)	(396 400)	(396 400)	(202 873)
Droits de mulation immobilière	(403 690)	(568 581)	(850 000)	(850 000)	(1 075 000)
Autres droits	0	(405)	(400)	(400)	0
Total 0124 - Imposition de droits	(561 571)	(726 674)	(1 246 800)	(1 246 800)	(1 277 873)
Amendes et pénalités					
Amendes et pénalités	(51 062)	(58 031)	(81 050)	(81 050)	(76 200)
Total 0125 - Amendes et pénalités	(51 062)	(58 031)	(81 050)	(81 050)	(76 200)
Intérêts					
Intérêts Banques et autres institutions	(656)	(1 551)	(2 000)	(2 000)	(1 155)
Arriérés de taxes	(146 055)	(173 955)	(230 000)	(230 000)	(204 785)
Total 0126 - Intérêts	(146 711)	(175 506)	(232 000)	(232 000)	(205 940)
Autres revenus					
Gain (perte) sur cession d'immobilisation	0	(3 000)	0	0	0
Fonction 01273	(5 500)	(1 744)	(500)	(2 500)	(5 500)
Contributions des organismes municipaux	(1 265)	(18)	(3 500)	(4 265)	(4 300)
Autres revenus - autres	(88 963)	(32 344)	(55 825)	(67 759)	(108 914)
Total 0127 - Autres revenus	(95 728)	(37 106)	(59 825)	(74 524)	(118 714)
Transferts					
Transferts relatif à des ententes de partage	(168 464)	(98 829)	(533 651)	(538 301)	(522 533)
Total 013 - Transferts	(168 464)	(98 829)	(533 651)	(538 301)	(522 533)
TOTAL DES REVENUS	(15 347 037)	(14 897 485)	(17 325 618)	(17 361 355)	(17 327 088)
CHARGES					
Administration générale					
Conseil municipal	183 587	140 200	259 804	263 457	254 838
Greffe et Application de la loi	97 523	91 429	148 537	132 135	124 642
Gestion financière et administrative	690 255	801 243	1 048 580	1 115 086	1 111 118
Communications	127 479	110 022	207 680	203 482	194 029
Évaluation	275 715	280 008	367 615	367 615	367 615
Gestion du personnel	122 260	141 198	177 373	179 741	176 495
Administration générale - Autres	317	55	8 500	8 500	1 000
Total 021 - Administration générale	1 497 136	1 564 155	2 218 089	2 270 016	2 229 737

État des activités de fonctionnement

Au 30 septembre 2018

	Réalisations pour 9 mois terminées au 30 septembre 2018	Réalisations pour 9 mois terminées au 30 septembre 2017	Budget initial terminé au 31 décembre 2018	Budget révisé terminé au 31 décembre 2018	Réalisations prévues terminées au 31 décembre 2018
Sécurité publique					
Police	1 532 529	1 441 098	2 043 370	2 043 370	2 103 370
Sécurité incendie	655 832	687 143	1 177 204	1 173 940	1 133 481
Sécurité civile	1 030	14 068	19 884	19 884	19 884
Sécurité publique - Autres	21 228	21 025	29 238	29 238	29 238
Total 022 - Sécurité publique	2 210 619	2 163 334	3 269 696	3 266 432	3 285 973
Transport					
Voirie municipale	841 553	1 730 105	2 586 044	2 540 577	2 507 825
Enlèvement de la neige	855 033	889 062	1 549 552	1 663 305	1 602 934
Éclairage des rues	16 319	15 613	27 525	26 385	25 805
Circulation et stationnement	13 128	8 055	39 318	45 845	29 471
Transport en commun	99 010	97 786	145 105	145 105	152 311
Service de l'entretien	420 761	364 540	638 960	604 671	603 960
Total 023 - Transport	2 245 804	3 105 161	4 986 504	5 025 888	4 922 306
Hygiène					
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	96 145	203 924	312 675	329 059	317 069
Réseau de distribution de l'eau potable	13 610	83 723	116 681	117 503	116 858
Traitement des eaux usées	95 742	280 554	407 215	428 817	416 270
Réseaux d'égout	55 653	118 380	181 336	189 571	204 575
Déchets domestiques	294 381	336 463	384 577	437 882	437 547
Matières recyclables	150 303	126 490	319 186	355 475	350 116
Matériaux secs	2 258	519	5 000	9 150	9 150
Cours d'eau	17 068	15 525	93 596	105 581	104 963
Protection de l'environnement	84 173	121 522	149 538	158 471	152 668
Vidange des fosses septiques	247 927	204 809	365 715	332 260	325 236
Total 024 - Hygiène	1 057 260	1 491 909	2 335 519	2 463 769	2 434 452
Santé et bien-être					
Logement social	26 000	0	43 192	43 192	26 000
Total 025 - Santé et bien-être	26 000	0	43 192	43 192	26 000
Aménagement, urbaniste et développement					
Aménagement, urbanisme et zonage	460 699	458 458	801 400	790 912	771 180
Industries et commerces	50 220	82 305	66 961	66 961	66 961
Rénovation urbaine - Biens patrimoniaux	319	471	3 200	325	380
Total 026 - Aménagement, urbaniste et développement	511 238	541 234	871 561	858 198	838 521
Loisirs et culture					
Activités récréatives	1 350 594	1 505 463	2 236 370	2 658 791	2 408 927
Activités culturelles	224 598	242 734	400 911	386 757	390 222
Total 027 - Loisirs et culture	1 575 192	1 748 197	2 637 281	3 045 548	2 799 149
Frais de financement					
Intérêts sur dette à long terme	741 479	698 333	1 026 925	1 026 925	1 026 982
Autres frais sur dette à long terme	0	0	111 823	111 823	111 823
Autres frais	2 577	3 528	12 136	12 136	7 000
Total 029 - Frais de financement	744 056	701 861	1 150 884	1 150 884	1 145 805
TOTAL DES CHARGES	9 867 305	11 315 851	17 512 726	18 123 927	17 681 943
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE AVANT CONCILIATION À DES FINS FISCALES	(5 479 732)	(3 581 634)	187 108	762 572	354 855

État des activités de fonctionnement

Au 30 septembre 2018

	Réalisations pour 9 mois terminées au 30 septembre 2018	Réalisations pour 9 mois terminées au 30 septembre 2017	Budget initial terminé au 31 décembre 2018	Budget révisé terminé au 31 décembre 2018	Réalisations prévues terminées au 31 décembre 2018
CONCILIATION À DES FINS FISCALES					
CONCILIATION À DES FINS FISCALES					
Produit de cession					
Produit de cession	(21 887)	(3 000)	(10 000)	(18 000)	(29 888)
Total 03011 - Produit de cession	(21 887)	(3 000)	(10 000)	(18 000)	(29 888)
Amortissement					
Amortissement	0	(1 998 351)	(2 693 858)	(2 693 858)	(2 693 858)
Total 03013 - Amortissement	0	(1 998 351)	(2 693 858)	(2 693 858)	(2 693 858)
(Gain) Perte sur cession					
(Gain) Perte sur cession	0	3 000	0	0	0
Total 03015 - (Gain) Perte sur cession	0	3 000	0	0	0
Remboursement ou produit de cession					
Remboursement ou produit de cession	0	0	(3 000)	(3 000)	0
Total 03051 - Remboursement ou produit de cession	0	0	(3 000)	(3 000)	0
Provision moins value / réduction de valeur					
Provision moins value / réduction de valeur	0	0	(3 500)	(3 500)	0
Total 03053 - Provision moins value / réduction de valeur	0	0	(3 500)	(3 500)	0
Financement à long terme des act.fonct					
Financement à long terme des act.fonct	0	0	(160 000)	(526 000)	(319 055)
Total 03110 - Financement à long terme des act.fonct	0	0	(160 000)	(526 000)	(319 055)
Remboursement de la dette à long terme					
Remboursement de la dette à long terme	941 764	851 376	2 795 587	2 795 587	2 794 537
Total 03210 - Remboursement de la dette à long terme	941 764	851 376	2 795 587	2 795 587	2 794 537
Affectation activités d'investissement					
Affectation activités d'investissement	18 788	26 169	240 473	158 304	99 909
Total 03310 - Affectation activités d'investissement	18 788	26 169	240 473	158 304	99 909
Affectation Excédent (déficit) de font. non affect					
Affectation Excédent (déficit) de font. non affect	(346 561)	(250 000)	(228 000)	(336 345)	(346 561)
Total 03410 - Affectation Excédent (déficit) de font. non affect	(346 561)	(250 000)	(228 000)	(336 345)	(346 561)
Affectation excédent de fonct. affecté,					
Affectation excédent de fonct. affecté,	(22 890)	(16 198)	(316 252)	(322 452)	(212 871)
Total 03510 - Affectation excédent de fonct. affecté,	(22 890)	(16 198)	(316 252)	(322 452)	(212 871)
Affectations Réserves financières et fonds réservé					
Affectation FPTJ	0	148 987	193 730	188 979	171 921
Total 03610 - Affectations Réserves financières et fonds réservé	0	148 987	193 730	188 979	171 921
Montant à pourvoir dans le futur					
Montant à pourvoir dans le futur	0	0	(2 287)	(2 287)	60 818
	0	0	(2 287)	(2 287)	60 818
Total 03700 - Montant à pourvoir dans le futur	0	0	(2 287)	(2 287)	60 818
Total 03 - CONCILIATION À DES FINS FISCALES	569 214	(1 238 017)	(187 107)	(762 572)	(475 048)
	569 214	(1 238 017)	(187 107)	(762 572)	(475 048)

État des activités de fonctionnement

Au 30 septembre 2018

	Réalisations pour 9 mois terminées au 30 septembre 2018	Réalisations pour 9 mois terminées au 30 septembre 2017	Budget initial terminé au 31 décembre 2018	Budget révisé terminé au 31 décembre 2018	Réalisations prévues terminées au 31 décembre 2018
Excédent (déficit) de fonctionnement	(4 910 518)	(4 819 651)	1	0	(120 193)

État des activités de fonctionnement

Au 30 septembre 2018

	Réalisations pour 9 mois terminées au 30 septembre 2018	Réalisations pour 9 mois terminées au 30 septembre 2017	Budget initial terminé au 31 décembre 2018	Budget révisé terminé au 31 décembre 2018	Réalisations prévues terminées au 31 décembre 2018

Spécifications du rapport

ÉTAT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Au 30 septembre 2018

	Réalisations pour 9 mois terminées au 30 septembre 2018	Réalisations pour 9 mois terminées au 30 septembre 2017	Budget Initial terminé au 31 décembre 2018	Budget révisé terminé au 31 décembre 2018	Réalisations prévues terminées au 31 décembre 2018
REVENUS					
TRANSFERTS					
Gouvernement du Québec					
Subvention sécurité civile	0	0	-712 400	-712 400	-228 920
Transfert Qc TECQ - Voirie municipale	0	0	-379 250	-379 250	-379 250
Transfert Qc - Voirie municipale	-75 000	0	-13 500	-88 500	-75 000
Tansfert Qc Loisirs - FPC	0	0	-989 830	-989 830	-240 000
	-75 000	0	-2 094 980	-2 169 980	-923 170
Gouvernement du Canada					
Transfert Fédéral Loisirs - FCM	0	0	-82 500	-82 500	-115 000
Transfert Fédéral Loisirs - CCN	0	0	-300 000	-300 000	-75 000
	-75 000	0	-2 477 480	-2 552 480	-1 113 170
AUTRES REVENUS					
Autres revenu - CLD	0	-13 500	0	0	0
Autres revenus - autres	-6 800	0	0	-6 800	-6 800
Revenus fonds parcs et terrains jeux	0	-146 559	-35 000	-35 000	0
	-6 800	-160 059	-35 000	-41 800	-6 800
TOTAL DES REVENUS	-81 800	-160 059	-2 512 480	-2 594 280	-1 119 970
CONCILIATION À DES FINS FISCALES					
IMMOBILISATIONS					
Biens durables - Infrastructures	926 000	2 639 254	7 539 080	8 257 664	3 396 648
Biens durables - Bâtiments	1 575	22 345	97 000	100 665	106 450
Biens durables - Véhicules	95 306	332 698	82 000	120 291	95 310
Biens durables - Machinerie, outillage & équip	116 217	191 903	179 860	205 016	133 110
Biens durables- Ameublement, équip. bureau	59 398	0	60 245	73 464	71 900
Biens durables autres -	0	12 181	17 840	48 717	10 500
	1 198 496	3 198 381	7 976 025	8 805 817	3 813 918
PROPRIÉTÉS DESTINÉES À REVENTE					
Propriété destinées à la revente	0	950	0	0	0
	0	950	0	0	0
PRÊTS, PLACEMENTS ET PARTICIPATIONS	0	0	0	0	0
FINANCEMENT					
Financement l.t. activité investissement	0	0	-4 983 327	-5 670 923	-2 912 230
	0	0	-4 983 327	-5 670 923	-2 912 230

ÉTAT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Au 30 septembre 2018

	Réalisations pour 9 mois terminées au 30 septembre 2018	Réalisations pour 9 mois terminées au 30 septembre 2017	Budget Initial terminé au 31 décembre 2018	Budget révisé terminé au 31 décembre 2018	Réalisations prévues terminées au 31 décembre 2018
AFFECTATIONS					
Affectations activités de fonctionnement	-18 788	-26 169	-240 473	-158 304	-99 909
Affectations-excédent acc fonct. non-aff	0	-29 941	0	0	0
Affectations-excédent acc.fonct. affecté	0	-65 422	0	-9 877	0
Affectation - fonds réservés loisirs	-1 235	0	0	0	-1 235
Affectation - Solde disp. R.E. fermés	-38 979	2 279	0	-45 461	-38 979
Affectations - fonds de roulement	-192 745	-59 864	-239 745	-326 971	-199 800
	-251 747	-179 117	-480 218	-540 613	-339 923
EXCÉDENT (DÉFICIT) D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE					
	864 949	2 860 155	0	1	-558 205

ÉTAT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Au 30 septembre 2018

	Réalisations pour 9 mois terminées au 30 septembre 2018	Réalisations pour 9 mois terminées au 30 septembre 2017	Budget Initial terminé au 31 décembre 2018	Budget révisé terminé au 31 décembre 2018	Réalisations prévues terminées au 31 décembre 2018

Spécifications du rapport

AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES

SEPTEMBRE 2018

ÉCONOMIES DE DÉPENSES

Poste comptable	Descrption poste comptable	Date	Description	Augmentation	Diminution
02-701-70-499	Autres services - Cachets	2018-09-20	Mardis en musique		68.60 $
02-701-70-499	Autres services - Cachets	2018-09-20	Mardis en musique		257.00 $
02-702-90-341	Publicité et information - journaux et revues	2018-09-20	Mardis en musique		429.91 $
02-702-90-345	Publicité et information - publications	2018-09-20	Mardis en musique		615.49 $
02-702-90-610	Aliments, café, eau, etc.	2018-09-20	Mardis en musique		3.51 $
02-702-90-499	Autres services - Cachets	2018-09-20	Mardis en musique	1374.51	
02-631-00-522	Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	2018-09-20	Parc Hollow Glen et Pumtrack Centre Meredith		1 200.00 $
03-310-01-000	Affect. activités investissement- loisirs	2018-09-20	Parc Hollow Glen et Pumtrack Centre Meredith	1 200.00 $	
23-610-00-000	Affectations activités de fonctionnement	2018-09-20	Parc Hollow Glen et Pumtrack Centre Meredith	1 200.00 $	
23-080-00-721	Infrastructures - Loisirs et culture	2018-09-20	Parc Hollow Glen et Pumtrack Centre Meredith	1 200.00 $	
02-631-00-522	Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	2018-09-20	Parc Hollow Glen et Pumtrack Centre Meredith		1 000.00 $
02-701-20-970	Contibutions à des organismes - Autres organisme	2018-09-20	Parc Hollow Glen et Pumtrack Centre Meredith	1 000.00 $	
02-701-20-341	Publicité et information - journaux et revues	2018-09-24	Salaire stagiaire - Loisirs		1 000.00 $
02-701-20-447	Services techniques autre - Loisirs et culture	2018-09-24	Salaire stagiaire - Loisirs		2 340.00 $
02-701-10-493	Receptions	2018-09-24	Salaire stagiaire - Loisirs		600.00 $
02-701-20-690	Biens non durables - Autres équipements divers	2018-09-24	Salaire stagiaire - Loisirs		760.00 $
02-701-10-141	Salaire régulier	2018-09-24	Salaire stagiaire - Loisirs	4 700.00 $	
02-702-30-454	Services de formation	2018-09-25	Transferts bibliothèque sept. 2018		1 000.00 $
02-702-30-494	Cotisations à des associations et abonnements	2018-09-25	Transferts bibliothèque sept. 2018		1 100.00 $
02-702-30-670	Fournitures de bureau, imprimés et livres	2018-09-25	Transferts bibliothèque sept. 2018		400.00 $
02-702-30-515	Location - Véhicules	2018-09-25	Transferts bibliothèque sept. 2018		200.00 $
02-702-30-515	Location - Véhicules	2018-09-25	Transferts bibliothèque sept. 2018		900.00 $
02-702-30-310	Frais de deplacement du personnel	2018-09-25	Transferts bibliothèque sept. 2018	1 400.00 $	
02-702-30-610	Aliments, café, eau, etc.	2018-09-25	Transferts bibliothèque sept. 2018	200.00 $	
02-702-30-726	Biens durables - ameublement, équip. de bureau	2018-09-25	Transferts bibliothèque sept. 2018	2 000.00 $	
02-631-00-522	Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	2018-09-25	Transferts Loisirs - Sept. 2018 (économie)		296.00 $
02-701-50-345	Publications	2018-09-25	Transferts Loisirs - Sept. 2018 (économie)		85.00 $
02-701-50-345	Publications	2018-09-25	Transferts Loisirs - Sept. 2018 (économie)		2 100.00 $
02-701-10-222	RRQ - employés	2018-09-25	Transferts Loisirs - Sept. 2018 (économie)	117.00 $	
02-701-10-232	Assurance-emploi - employés	2018-09-25	Transferts Loisirs - Sept. 2018 (économie)	28.00 $	
02-701-10-252	CSST - employés	2018-09-25	Transferts Loisirs - Sept. 2018 (économie)	42.00 $	
02-701-10-262	RQAP - employés	2018-09-25	Transferts Loisirs - Sept. 2018 (économie)	16.00 $	
02-701-10-242	FSS - employés	2018-09-25	Transferts Loisirs - Sept. 2018 (économie)	93.00 $	
02-701-50-341	Publicité et information - journaux et revues	2018-09-25	Transferts Loisirs - Sept. 2018 (économie)	85.00 $	
02-701-50-419	Honoraires prof. autres - Plan stratégiques	2018-09-25	Transferts Loisirs - Sept. 2018 (économie)	2 100.00 $	

RECLASSIFICATIONS DES POSTES

Poste comptable	Descrption poste comptable	Date	Description	Augmentation	Diminution
02-701-50-522	Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	2018-09-20	Machine coupe gazon et Oriflame CJS		2 800.00 $
02-701-50-725	Biens durables - Machinerie, outillage & équip	2018-09-20	Machine coupe gazon et Oriflame CJS	2 800.00 $	
02-701-20-455	Immatriculation des véhicules	2018-09-20	Machine coupe gazon et Oriflame CJS		100.00 $
02-701-20-345	Publications	2018-09-20	Machine coupe gazon et Oriflame CJS	100.00 $	
02-701-70-310	Déplacement du personnel	2018-09-24	Frais transport - Loisirs		100.00 $
02-701-20-447	Services techniques autre - Loisirs et culture	2018-09-24	Frais transport - Loisirs		660.00 $
02-701-20-310	Frais de deplacement du personnel	2018-09-24	Frais transport - Loisirs		476.00 $
02-701-20-454	Services de formation	2018-09-24	Nourriture exposants salon communautaire		250.00 $
02-701-10-310	Frais de deplacement du personnel	2018-09-24	Frais transport - Loisirs	1 236.00 $	
02-701-20-610	Aliments, café, eau, etc.	2018-09-24	Nourriture exposants salon communautaire	250.00 $	

TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

Poste comptable	Descrption poste comptable	Date	Description	Augmentation	Diminution
02-390-00-310	Frais de deplacement du personnel	2018-09-11	Budget insuffisant achat remorque pelle sur chenil		40.52 $
23-610-00-000	Affectations activités de fonctionnement	2018-09-11	Budget insuffisant achat remorque pelle sur chenil	40.52 $	
03-310-03-000	Affect. activités investissement - transport	2018-09-11	Budget insuffisant achat remorque pelle sur chenil	40.52 $	
23-040-00-724	Véhicules - Transport	2018-09-11	Budget insuffisant achat remorque pelle sur chenil	40.52 $	
02-320-00-412	Honoraires prof. - services juridiques	2018-09-11	Production et publication avis de contamination		196.85 $
02-701-50-412	Honoraires prof. - services juridiques	2018-09-11	Production et publication avis de contamination	196.85 $	
02-702-59-499	Autres services - cachets	2018-09-12	Création image de marque événements 2018		590.00 $
02-702-59-345	Publications	2018-09-12	Création image de marque événements 2018	590.00 $	
02-320-00-411	Honoraires prof. - scientifiques et génie	2018-09-12	Hon. prof. croquis & urveillance travaux barrageHG		3 857.21 $
02-320-00-412	Honoraires prof. - services juridiques	2018-09-12	Hon. prof. croquis & urveillance travaux barrageHG		632.28 $
02-490-00-515	Location - Véhicules	2018-09-12	Hon. prof. croquis & urveillance travaux barrageHG		2 700.00 $
02-490-00-726	Biens durables - ameublement, équip. de bureau	2018-09-12	Hon. prof. croquis & urveillance travaux barrageHG		2 926.06 $
02-460-00-411	Honoraires prof. - services scientifiques et génie	2018-09-12	Hon. prof. croquis & urveillance travaux barrageHG	10 115.55 $	

03-310-03-000	Affect. activités investissement - transport	2018-09-12	Travaux correctifs chemin de la Mine		25 077.77 $
23-040-20-721	Infrastructures Ch. - Rechargement (5 ans)	2018-09-12	Travaux correctifs chemin de la Mine		25 077.77 $
23-610-00-000	Affectations activités de fonctionnement	2018-09-12	Travaux correctifs chemin de la Mine		25 077.77 $
02-320-00-521	Entr. & rép - infrastructures	2018-09-12	Travaux correctifs chemin de la Mine	25 077.77 $	
03-310-03-000	Affect. activités investissement - transport	2018-09-12	Travaux correctifs chemin de la Mine		22 899.35 $
23-040-20-721	Infrastructures Ch. - Rechargement (5 ans)	2018-09-12	Travaux correctifs chemin de la Mine		22 899.35 $
23-610-00-000	Affectations activités de fonctionnement	2018-09-12	Travaux correctifs chemin de la Mine		22 899.35 $
02-320-00-521	Entr. & rép - infrastructures	2018-09-12	Travaux correctifs chemin de la Mine	22 899.35 $	

02-470-00-453	Serv. tech. - services scientifiques et de génie	2018-09-17	Amendements Salaires - Prévision fin d'année		5 504.00 $
02-470-00-141	Salaire régulier	2018-09-17	Amendements Salaires - Prévision fin d'année	13 666.00 $	
02-470-00-144	Congés de maladies	2018-09-17	Amendements Salaires - Prévision fin d'année		686.00 $
02-470-00-145	Jours de vacances	2018-09-17	Amendements Salaires - Prévision fin d'année	335.00 $	
02-470-00-212	Régimes de retraite - employés	2018-09-17	Amendements Salaires - Prévision fin d'année		445.00 $
02-470-00-222	RRQ - employés	2018-09-17	Amendements Salaires - Prévision fin d'année	522.00 $	
02-470-00-232	Assurance-emploi - employés	2018-09-17	Amendements Salaires - Prévision fin d'année	185.00 $	
02-470-00-242	FSS - employés	2018-09-17	Amendements Salaires - Prévision fin d'année	595.00 $	
02-470-00-252	CSST - employés	2018-09-17	Amendements Salaires - Prévision fin d'année	173.00 $	
02-470-00-262	RQAP - employés	2018-09-17	Amendements Salaires - Prévision fin d'année	79.00 $	
02-470-00-280	AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	2018-09-17	Amendements Salaires - Prévision fin d'année	80.00 $	
02-610-00-141	Salaire régulier	2018-09-17	Amendements Salaires - Prévision fin d'année		9 000.00 $
02-610-00-144	Congés de maladies	2018-09-17	Amendements Salaires - Prévision fin d'année		635.00 $
02-610-00-252	CSST - employés	2018-09-17	Amendements Salaires - Prévision fin d'année	504.00 $	
02-610-00-262	RQAP - employés	2018-09-17	Amendements Salaires - Prévision fin d'année	131.00 $	
02-330-00-212	Régimes de retraite - employés	2018-09-17	Amendements salaires - Prévisions fin d'année	1 163.00 $	
02-330-00-222	RRQ - employés	2018-09-17	Amendements salaires - Prévisions fin d'année	4 460.00 $	
02-330-00-141	Salaire régulier	2018-09-17	Amendements salaires - Prévisions fin d'année	8 168.00 $	
02-330-00-142	Heures suppl.	2018-09-17	Amendements salaires - Prévisions fin d'année	25 947.00 $	
02-330-00-145	Jours de vacances	2018-09-17	Amendements salaires - Prévisions fin d'année	1 351.00 $	
02-330-00-144	Congés de maladies - employés	2018-09-17	Amendements salaires - Prévisions fin d'année		711.00 $
02-320-00-242	FSS - employés	2018-09-17	Amendements salaires - Prévisions fin d'année	30.00 $	
02-320-00-262	RQAP - employés	2018-09-17	Amendements salaires - Prévisions fin d'année	138.00 $	
02-320-00-232	Assurance-emploi - employés	2018-09-17	Amendements salaires - Prévisions fin d'année		1 240.00 $
02-320-00-212	Régimes de retraite - employés	2018-09-17	Amendements salaires - Prévisions fin d'année		2 364.00 $
02-320-00-222	RRQ - employés	2018-09-17	Amendements salaires - Prévisions fin d'année		1 620.00 $
02-320-00-252	CSST - employés	2018-09-17	Amendements salaires - Prévisions fin d'année	703.00 $	
02-320-00-280	AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	2018-09-17	Amendements salaires - Prévisions fin d'année		2 383.00 $
02-390-00-141	Salaire régulier	2018-09-17	Amendements salaires - Prévisions fin d'année		17 013.00 $
02-330-00-232	Assurance-emploi - employés	2018-09-17	Amendements salaires - Prévisions fin d'année	574.00 $	
02-330-00-242	FSS - employés	2018-09-17	Amendements salaires - Prévisions fin d'année	2 064.00 $	
02-330-00-252	CSST - employés	2018-09-17	Amendements salaires - Prévisions fin d'année	1 452.00 $	
02-330-00-262	RQAP - employés	2018-09-17	Amendements salaires - Prévisions fin d'année	561.00 $	
02-330-00-280	AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	2018-09-17	Amendements salaires - Prévisions fin d'année		2 838.00 $
02-390-00-142	Heures suppll	2018-09-17	Amendements salaires - Prévisions fin d'année	5 409.00 $	
02-390-00-144	Congés de maladies - employés	2018-09-17	Amendements salaires - Prévisions fin d'année		1 636.00 $
02-390-00-212	Régimes de retraite - employés	2018-09-17	Amendements salaires - Prévisions fin d'année		1 212.00 $
02-390-00-232	Assurance-emploi - employés	2018-09-17	Amendements salaires - Prévisions fin d'année		2 336.00 $
02-390-00-280	AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	2018-09-17	Amendements salaires - Prévisions fin d'année		225.00 $
02-120-00-141	Salaire régulier	2018-09-17	Amendements salaires - prévisions fin d'année		3 354.00 $
02-120-00-141	Salaire régulier	2018-09-17	Amendements salaires - prévisions fin d'année		3 075.00 $
02-120-00-242	FSS - employés	2018-09-17	Amendements salaires - prévisions fin d'année	219.00 $	
02-120-00-252	CSST - employés	2018-09-17	Amendements salaires - prévisions fin d'année	328.00 $	
02-120-00-262	RQAP - employés	2018-09-17	Amendements salaires - prévisions fin d'année	148.00 $	
02-120-00-142	Salaire supplémentaires	2018-09-17	Amendements salaires - prévisions fin d'année	2 659.00 $	
02-130-00-144	Congés de maladies	2018-09-17	Amendements salaires - prévisions fin d'année		1 540.00 $
02-130-00-212	Régimes de retraite - employés	2018-09-17	Amendements salaires - prévisions fin d'année		498.00 $
02-130-00-222	RRQ - employés	2018-09-17	Amendements salaires - prévisions fin d'année		2 017.00 $
02-130-00-232	Assurance-emploi - employés	2018-09-17	Amendements salaires - prévisions fin d'année		172.00 $
02-130-00-242	FSS - employés	2018-09-17	Amendements salaires - prévisions fin d'année	195.00 $	
02-130-00-252	CSST - employés	2018-09-17	Amendements salaires - prévisions fin d'année	889.00 $	
02-130-00-262	RQAP - employés	2018-09-17	Amendements salaires - prévisions fin d'année	459.00 $	
02-130-00-280	AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	2018-09-17	Amendements salaires - prévisions fin d'année		2 014.00 $
02-130-00-141	Salaire régulier	2018-09-17	Amendements salaires - prévisions fin d'année	10 248.00 $	
02-130-00-142	Heures supplémentaires	2018-09-17	Amendements salaires - prévisions fin d'année	2 552.00 $	
02-160-00-141	Salaire régulier	2018-09-17	Amendements salaires - prévisions fin d'année		5 150.00 $
02-160-00-252	CSST - employés	2018-09-17	Amendements salaires - prévisions fin d'année	86.00 $	
02-160-00-262	RQAP - employés	2018-09-17	Amendements salaires - prévisions fin d'année	37.00 $	
02-141-00-141	Salaire régulier	2018-09-17	Amendements salaires - prévisions fin d'année		3 740.00 $
02-141-00-144	Congés de maladies	2018-09-17	Amendements salaires - prévisions fin d'année		52.00 $
02-141-00-145	Jours de vacances	2018-09-17	Amendements salaires - prévisions fin d'année	1 435.00 $	
02-141-00-212	Régimes de retraite - employés	2018-09-17	Amendements salaires - prévisions fin d'année	2 292.00 $	
02-141-00-232	Assurance-emploi - employés	2018-09-17	Amendements salaires - prévisions fin d'année	65.00 $	
02-220-00-141	Salaire régulier - employes temps plein	2018-09-17	Amendements salaires - Prévisions fin d'année		26 488.00 $
02-220-00-143	Primes départ	2018-09-17	Amendements salaires - Prévisions fin d'année		43 053.00 $
02-220-00-145	Jours de vacances	2018-09-17	Amendements salaires - Prévisions fin d'année	1 204.00 $	
02-220-00-212	Régimes de retraite - employés	2018-09-17	Amendements salaires - Prévisions fin d'année		3 801.00 $
02-220-00-232	Assurance-emploi - employés	2018-09-17	Amendements salaires - Prévisions fin d'année	1 343.00 $	
02-220-00-252	CSST - employés	2018-09-17	Amendements salaires - Prévisions fin d'année	698.00 $	
02-220-00-262	RQAP - employés	2018-09-17	Amendements salaires - Prévisions fin d'année	519.00 $	
02-320-00-141	Salaire régulier	2018-09-17	Amendements salaires - Prévisions fin d'année		20 844.00 $
02-320-00-144	Congés de maladies - employés	2018-09-17	Amendements salaires - Prévisions fin d'année		711.00 $
02-320-00-145	Jours de vacances	2018-09-17	Amendements salaires - Prévisions fin d'année	2 679.00 $	
02-320-00-142	Heures suppl.	2018-09-17	Amendements salaires - Prévisions fin d'année	434.00 $	
02-220-01-141	Salaire régulier - Pompier volontaire	2018-09-17	Amendements salaires - Prévisions fin d'année	69 578.00 $	
02-701-20-141	Salaire régulier	2018-09-17	Amendements salaires - Prévisions fin d'année		6 640.00 $
02-701-10-262	RQAP - employés	2018-09-17	Amendements salaires - Prévisions fin d'année	307.00 $	
02-701-10-280	AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	2018-09-17	Amendements salaires - Prévisions fin d'année		281.00 $
02-702-30-144	Congés de maladies - employés	2018-09-17	Amendements salaires - Prévisions fin d'année	161.00 $	

02-702-30-145	Jours de vacances	2018-09-17	Amendements salaires - Prévisions fin d'année		424.00 $
02-702-30-149	Libération syndicale	2018-09-17	Amendements salaires - Prévisions fin d'année	23.00 $	
02-702-30-222	RRQ - employés	2018-09-17	Amendements salaires - Prévisions fin d'année		981.00 $
02-702-30-141	Salaire régulier	2018-09-17	Amendements salaires - Prévisions fin d'année		8 787.00 $
02-701-10-242	FSS - employés	2018-09-17	Amendements salaires - Prévisions fin d'année	270.00 $	
02-701-10-252	CSST - employés	2018-09-17	Amendements salaires - Prévisions fin d'année	327.00 $	
02-701-10-212	Régimes de retraite - employés	2018-09-17	Amendements salaires - Prévisions fin d'année	301.00 $	
02-701-10-222	RRQ - employés	2018-09-17	Amendements salaires - Prévisions fin d'année	690.00 $	
02-701-10-141	Salaire régulier	2018-09-17	Amendements salaires - Prévisions fin d'année	13 082.00 $	
02-701-10-142	Heures suppl.	2018-09-17	Amendements salaires - Prévisions fin d'année	219.00 $	
02-701-10-142	Heures suppl.	2018-09-17	Amendements salaires - Prévisions fin d'année	981.00 $	
02-701-10-144	Congés de maladies	2018-09-17	Amendements salaires - Prévisions fin d'année	424.00 $	
02-701-10-144	Congés de maladies	2018-09-17	Amendements salaires - Prévisions fin d'année	328.00 $	
02-414-10-141	Salaire régulier	2018-09-17	Amendements salaires - Prévisions fin d'année	272.00 $	
02-414-30-141	Salaire régulier	2018-09-17	Amendements salaires - Prévisions fin d'année		936.00 $
02-414-30-212	Régimes de retraite - employés	2018-09-17	Amendements salaires - Prévisions fin d'année	58.00 $	
02-414-30-222	RRQ - employés	2018-09-17	Amendements salaires - Prévisions fin d'année		58.00 $
02-414-10-212	Régimes de retraite - employés	2018-09-17	Amendements salaires - Prévisions fin d'année	6.00 $	
02-414-10-222	RRQ - employés	2018-09-17	Amendements salaires - Prévisions fin d'année	12.00 $	
02-414-10-232	Assurance-emploi - employés	2018-09-17	Amendements salaires - Prévisions fin d'année	5.00 $	
02-414-10-242	FSS - employés	2018-09-17	Amendements salaires - Prévisions fin d'année	10.00 $	
02-414-10-252	CSST - employés	2018-09-17	Amendements salaires - Prévisions fin d'année	5.00 $	
02-414-10-262	RQAP - employés	2018-09-17	Amendements salaires - Prévisions fin d'année	2.00 $	
02-414-10-280	AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	2018-09-17	Amendements salaires - Prévisions fin d'année		30.00 $
02-414-20-141	Salaire régulier	2018-09-17	Amendements salaires - Prévisions fin d'année	623.00 $	
02-414-20-212	Régimes de retraite - employés	2018-09-17	Amendements salaires - Prévisions fin d'année	34.00 $	
02-414-20-222	RRQ - employés	2018-09-17	Amendements salaires - Prévisions fin d'année	21.00 $	
02-414-20-232	Assurance-emploi - employés	2018-09-17	Amendements salaires - Prévisions fin d'année	12.00 $	
02-414-20-242	FSS - employés	2018-09-17	Amendements salaires - Prévisions fin d'année	22.00 $	
02-414-20-252	CSST - employés	2018-09-17	Amendements salaires - Prévisions fin d'année	12.00 $	
02-414-20-262	RQAP - employés	2018-09-17	Amendements salaires - Prévisions fin d'année	5.00 $	
02-414-20-280	AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	2018-09-17	Amendements salaires - Prévisions fin d'année		75.00 $

02-412-30-141	Salaire régulier	2018-09-20	Amendement Salaire - patinoire		1 393.00 $
02-701-20-252	CSST - employés	2018-09-20	Amendement Salaire - patinoire		111.00 $
02-701-20-145	Jours de vacances	2018-09-20	Amendement Salaire - patinoire		265.00 $
02-701-20-222	RRQ - employés	2018-09-20	Amendement Salaire - patinoire		474.00 $
02-701-20-232	Assurance-emploi - employés	2018-09-20	Amendement Salaire - patinoire		126.00 $
02-701-20-242	FSS - employés	2018-09-20	Amendement Salaire - patinoire		298.00 $
02-701-30-141	Salaire régulier	2018-09-20	Amendement Salaire - patinoire	2 458.00 $	
02-701-30-145	Jours de vacances	2018-09-20	Amendement Salaire - patinoire	2 557.00 $	
02-701-30-222	RRQ - employés	2018-09-20	Amendement Salaire - patinoire	271.00 $	
02-701-30-232	Assurance-emploi - employés	2018-09-20	Amendement Salaire - patinoire	91.00 $	
02-701-30-242	FSS - employés	2018-09-20	Amendement Salaire - patinoire	214.00 $	
02-701-30-252	CSST - employés	2018-09-20	Amendement Salaire - patinoire	95.00 $	
02-701-30-262	RQAP - employés	2018-09-20	Amendement Salaire - patinoire	38.00 $	
02-702-30-141	Salaire régulier	2018-09-20	Amendement Salaire - patinoire		1 765.00 $
02-702-30-232	Assurance-emploi - employés	2018-09-20	Amendement Salaire - patinoire		440.00 $
02-702-30-242	FSS - employés	2018-09-20	Amendement Salaire - patinoire		519.00 $
02-702-30-252	CSST - employés	2018-09-20	Amendement Salaire - patinoire		184.00 $
02-702-30-262	RQAP - employés	2018-09-20	Amendement Salaire - patinoire		149.00 $

02-320-00-141	Salaire régulier	2018-09-20	Amendements salaires - Prévision fin d'année	8 285.00 $	
02-320-00-145	Jours de vacances	2018-09-20	Amendements salaires - Prévision fin d'année	61.00 $	
02-220-00-242	FSS - employés	2018-09-20	Amendements salaires - Prévision fin d'année		4 100.00 $
02-390-00-242	FSS - employés	2018-09-20	Amendements salaires - Prévision fin d'année		1 347.00 $
02-390-00-222	RRQ - employés	2018-09-20	Amendements salaires - Prévision fin d'année		2 336.00 $
02-330-00-262	RQAP - employés	2018-09-20	Amendements salaires - Prévision fin d'année	69.00 $	
02-330-00-242	FSS - employés	2018-09-20	Amendements salaires - Prévision fin d'année	376.00 $	
02-330-00-252	CSST - employés	2018-09-20	Amendements salaires - Prévision fin d'année	169.00 $	
02-390-00-141	Salaire régulier	2018-09-20	Amendements salaires - Prévision fin d'année		8 938.00 $
02-320-00-252	CSST - employés	2018-09-20	Amendements salaires - Prévision fin d'année	316	
02-320-00-212	Régimes de retraite - employés	2018-09-20	Amendements salaires - Prévision fin d'année	327.00 $	
02-320-00-222	RRQ - employés	2018-09-20	Amendements salaires - Prévision fin d'année	188	
02-320-00-232	Assurance-emploi - employés	2018-09-20	Amendements salaires - Prévision fin d'année	111.00 $	
02-320-00-262	RQAP - employés	2018-09-20	Amendements salaires - Prévision fin d'année	64.00 $	
02-320-00-242	FSS - employés	2018-09-20	Amendements salaires - Prévision fin d'année	356.00 $	
02-330-00-141	Salaire régulier	2018-09-20	Amendements salaires - Prévision fin d'année	8 780.00 $	
02-330-00-222	RRQ - employés	2018-09-20	Amendements salaires - Prévision fin d'année	491.00 $	
02-330-00-232	Assurance-emploi - employés	2018-09-20	Amendements salaires - Prévision fin d'année	166.00 $	
02-330-00-145	Jours de vacances	2018-09-20	Amendements salaires - Prévision fin d'année	39.00 $	
02-330-00-212	Régimes de retraite - employés	2018-09-20	Amendements salaires - Prévision fin d'année		3 077.00 $

02-701-10-232	Assurance-emploi - employés	2018-09-21	Amendements salaires - Prévision fin d'année		221.08 $
02-701-20-242	FSS - employés	2018-09-21	Amendements salaires - Prévision fin d'année	10.20 $	
02-701-20-252	CSST - employés	2018-09-21	Amendements salaires - Prévision fin d'année	4.59 $	
02-701-20-222	RRQ - employés	2018-09-21	Amendements salaires - Prévision fin d'année	12.59 $	
02-701-20-232	Assurance-emploi - employés	2018-09-21	Amendements salaires - Prévision fin d'année	4.28 $	
02-701-20-141	Salaire régulier	2018-09-21	Amendements salaires - Prévision fin d'année	232.32 $	
02-701-20-145	Jours de vacances	2018-09-21	Amendements salaires - Prévision fin d'année	8.69 $	
02-701-20-262	RQAP - employés	2018-09-21	Amendements salaires - Prévision fin d'année		51.59 $
02-141-00-242	FSS - employés	2018-09-21	Amendements salaires - Prévision fin d'année		232.00 $
02-141-00-252	CSST - employés	2018-09-21	Amendements salaires - Prévision fin d'année		326.00 $
02-141-00-280	AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	2018-09-21	Amendements salaires - Prévision fin d'année		868.00 $
02-120-00-280	AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	2018-09-21	Amendements salaires - Prévision fin d'année		317.00 $
02-120-00-144	Congés de maladies	2018-09-21	Amendements salaires - Prévision fin d'année		346.00 $
02-110-00-131	Rémunération de base	2018-09-21	Amendements salaires - Prévision fin d'année	18 666.00 $	
02-120-00-141	Salaire régulier	2018-09-21	Amendements salaires - Prévision fin d'année		2 600.00 $
02-110-00-221	RRQ - Élus	2018-09-21	Amendements salaires - Prévision fin d'année	647.00 $	

02-110-00-241	FSS - élus	2018-09-21	Amendements salaires - Prévision fin d'année	359.00 $	
02-110-00-270	AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - ÉLUS	2018-09-21	Amendements salaires - Prévision fin d'année		126.00 $
02-110-00-133	Allocation de dépenses	2018-09-21	Amendements salaires - Prévision fin d'année		16 542.00 $
02-110-00-211	Cot. de l'employeur - Régimes de retraite - Élus	2018-09-21	Amendements salaires - Prévision fin d'année	1 685.00 $	
02-390-03-525	Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	2018-09-25	Combler postes budgétaires - Entretien sept. 2018	531.71 $	
02-390-00-725	Biens durables - machineries, outillage & équip	2018-09-25	Combler postes budgétaires - Entretien sept. 2018	515.49 $	
02-390-00-726	Biens durables- ameublement, équip. bureau	2018-09-25	Combler postes budgétaires - Entretien sept. 2018		1 018.00 $
02-414-20-522	Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	2018-09-25	Combler postes budgétaires - Entretien sept. 2018	5 690.32 $	
02-415-20-649	Pièces et accessoires - Autres	2018-09-25	Combler postes budgétaires - Entretien sept. 2018		943.32 $
02-460-00-649	Pièces et accessoires autres	2018-09-25	Combler postes budgétaires - Entretien sept. 2018		500.00 $
02-631-00-522	Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	2018-09-25	Combler postes budgétaires - Entretien sept. 2018		742.03 $
02-415-30-522	Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	2018-09-25	Combler postes budgétaires - Entretien sept. 2018	5 369.12 $	
02-701-20-522	Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	2018-09-25	Combler postes budgétaires - Entretien sept. 2018	747.51 $	
02-701-30-516	Location - Machineries, outillage et équipement	2018-09-25	Combler postes budgétaires - Entretien sept. 2018		388.50 $
02-701-27-459	Services techniques autres	2018-09-25	Combler postes budgétaires - Entretien sept. 2018		2 550.00 $
02-701-27-515	Location - Véhicules	2018-09-25	Combler postes budgétaires - Entretien sept. 2018		2 200.00 $
02-701-27-522	Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	2018-09-25	Combler postes budgétaires - Entretien sept. 2018	5 203.00 $	
02-701-50-649	Pieces et accessoires - autres	2018-09-25	Combler postes budgétaires - Entretien sept. 2018		1 170.93 $
02-701-50-516	Location - Machineries, outillage et équipement	2018-09-25	Combler postes budgétaires - Entretien sept. 2018		1 711.00 $
02-701-30-522	Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	2018-09-25	Combler postes budgétaires - Entretien sept. 2018		700.00 $
02-701-30-649	Pieces et accessoires - autres	2018-09-25	Combler postes budgétaires - Entretien sept. 2018		1 517.11 $
02-130-00-522	Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	2018-09-25	Combler postes budgétaires - Entretien sept. 2018		2 000.00 $
02-390-00-310	Frais de deplacement du personnel	2018-09-25	Combler postes budgétaires - Entretien sept. 2018		976.86 $
02-390-00-445	Égouts	2018-09-25	Combler postes budgétaires - Entretien sept. 2018		687.15 $
02-702-30-522	Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	2018-09-25	Combler postes budgétaires - Entretien sept. 2018		952.25 $
02-355-00-459	Services techniques autres - signaleurs	2018-09-25	Combler postes budgétaires - Travaux publics 2018	0.01 $	
02-355-00-526	Ent. & rép. - Machineries, outillage, équipement	2018-09-25	Combler postes budgétaires - Travaux publics 2018		36.49 $
02-330-00-322	Fret et messagerie	2018-09-25	Combler postes budgétaires - Travaux publics 2018	200.00 $	
02-330-00-412	Honoraires prof. - services juridiques	2018-09-25	Combler postes budgétaires - Travaux publics 2018	869.58 $	
02-330-00-455	Immatriculation des véhicules	2018-09-25	Combler postes budgétaires - Travaux publics 2018	754.11 $	
02-330-02-525	Ent. et réparation véhicules - Pneus	2018-09-25	Combler postes budgétaires - Travaux publics 2018	1 900.00 $	
02-330-03-525	Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	2018-09-25	Combler postes budgétaires - Travaux publics 2018	4 300.00 $	
02-320-00-454	Services de formation	2018-09-25	Combler postes budgétaires - Travaux publics 2018	300.00 $	
02-320-00-455	Immatriculation des véhicules	2018-09-25	Combler postes budgétaires - Travaux publics 2018	389.10 $	
02-320-01-639	Oxygène, propane, acétylène.	2018-09-25	Combler postes budgétaires - Travaux publics 2018	534.60 $	
02-320-01-649	Pièces et accessoires autres - Glissières sécurité	2018-09-25	Combler postes budgétaires - Travaux publics 2018		4 000.00 $
02-320-02-525	Entretien et réparation véhicules - Pneus	2018-09-25	Combler postes budgétaires - Travaux publics 2018	2 575.00 $	
02-320-02-649	Pièces et accessoires autres - Ponceaux	2018-09-25	Combler postes budgétaires - Travaux publics 2018	175.00 $	
02-320-03-525	Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	2018-09-25	Combler postes budgétaires - Travaux publics 2018	7 500.00 $	
02-320-00-624	Bois	2018-09-25	Combler postes budgétaires - Travaux publics 2018	11.89 $	
02-320-00-633	Huile, graisse	2018-09-25	Combler postes budgétaires - Travaux publics 2018	2 527.20 $	
02-320-00-635	Produits chimiques	2018-09-25	Combler postes budgétaires - Travaux publics 2018		18 000.00 $
02-701-20-970	Contibutions à des organismes - Autres organisme	2018-09-25	Estrade public terrain de balle		3 500.00 $
02-701-50-729	Biens durables autres	2018-09-25	Estrade public terrain de balle	3 500.00 $	
02-390-00-526	Ent. & rép. - Machineries, outillage, équipement	2018-09-25	Facture JRT - Problème H2S usines		500.00 $
02-390-00-624	Bois	2018-09-25	Facture JRT - Problème H2S usines		90.00 $
02-390-00-633	Huile, graisse	2018-09-25	Facture JRT - Problème H2S usines		200.00 $
02-390-00-660	Articles de nettoyage	2018-09-25	Facture JRT - Problème H2S usines		850.00 $
02-390-00-675	Médicaments et fournitures médicales	2018-09-25	Facture JRT - Problème H2S usines		465.00 $
02-390-00-522	Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	2018-09-25	Facture JRT - Problème H2S usines		872.48 $
02-390-00-322	Fret et messagerie	2018-09-25	Facture JRT - Problème H2S usines		67.00 $
02-390-00-341	Publicité et information - journaux et revues	2018-09-25	Facture JRT - Problème H2S usines		368.42 $
02-390-00-310	Frais de deplacement du personnel	2018-09-25	Facture JRT - Problème H2S usines		630.48 $
02-130-00-522	Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	2018-09-25	Facture JRT - Problème H2S usines		2 675.01 $
02-220-00-522	Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	2018-09-25	Facture JRT - Problème H2S usines		180.67 $
02-390-00-726	Biens durables- ameublement, équip. bureau	2018-09-25	Facture JRT - Problème H2S usines		650.00 $
02-390-02-525	Ent. et réparation véhicules - Pneus	2018-09-25	Facture JRT - Problème H2S usines		388.94 $
02-414-30-522	Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	2018-09-25	Facture JRT - Problème H2S usines	7 938.00 $	
02-330-00-212	Régimes de retraite - employés	2018-09-26	Amendements budgétaires salaires - fin d'année		530.00 $
02-330-00-222	RRQ - employés	2018-09-26	Amendements budgétaires salaires - fin d'année	584.00 $	
02-330-00-141	Salaire régulier	2018-09-26	Amendements budgétaires salaires - fin d'année	2 533.00 $	
02-320-00-212	Régimes de retraite - employés	2018-09-26	Amendements budgétaires salaires - fin d'année	171.00 $	
02-320-00-262	RQAP - employés	2018-09-26	Amendements budgétaires salaires - fin d'année	26.00 $	
02-320-00-280	AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	2018-09-26	Amendements budgétaires salaires - fin d'année		268.00 $
02-320-00-242	FSS - employés	2018-09-26	Amendements budgétaires salaires - fin d'année	145.00 $	
02-320-00-252	CSST - employés	2018-09-26	Amendements budgétaires salaires - fin d'année	134.00 $	
02-330-00-232	Assurance-emploi - employés	2018-09-26	Amendements budgétaires salaires - fin d'année	197.00 $	
02-330-00-242	FSS - employés	2018-09-26	Amendements budgétaires salaires - fin d'année	108.00 $	
02-330-00-252	CSST - employés	2018-09-26	Amendements budgétaires salaires - fin d'année	47.00 $	
02-330-00-262	RQAP - employés	2018-09-26	Amendements budgétaires salaires - fin d'année	18.00 $	
02-330-00-280	AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	2018-09-26	Amendements budgétaires salaires - fin d'année		536.00 $
02-390-00-232	Assurance-emploi - employés	2018-09-26	Amendements budgétaires salaires - fin d'année		800.00 $
02-390-00-242	FSS - employés	2018-09-26	Amendements budgétaires salaires - fin d'année		191.00 $
02-390-00-252	CSST - employés	2018-09-26	Amendements budgétaires salaires - fin d'année		894.00 $
02-390-00-262	RQAP - employés	2018-09-26	Amendements budgétaires salaires - fin d'année		467.00 $
02-390-00-280	AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	2018-09-26	Amendements budgétaires salaires - fin d'année		671.00 $
02-320-00-141	Salaire régulier	2018-09-26	Amendements budgétaires salaires - fin d'année	3 414.00 $	
02-220-01-141	Salaire régulier - Pompier volontaire	2018-09-26	Amendements budgétaires salaires - fin d'année		3 000.00 $
02-412-30-262	RQAP - employés	2018-09-26	Amendements budgétaires salaires - fin d'année		20.00 $
23-040-30-721	Infrastructures Ch. - Drainage/ponceaux (20 ans)	2018-09-26	Contrat démantèlement sud ch. Loretta		22 600.00 $
23-040-00-721	Infrast. ch. -Pavage,réfection,glissières (20 ans)	2018-09-26	Contrat démantèlement sud ch. Loretta	22 600.00 $	
02-702-30-527	Entretien et réparation -Ameublement/équip. bur	2018-09-27	Photocopies Caserne #1		600.00 $

02-220-00-527	Entretien et réparation -Ameublement/équip. bur	2018-09-27	Photocopies Caserne #1	600.00 $	
02-390-00-414	Honoraires prof.- administration et informatique	2018-09-27	Transferts #2 Entretien - Sept. 2018	140.16 $	
02-390-00-455	Immatriculation des véhicules	2018-09-27	Transferts #2 Entretien - Sept. 2018	284.56 $	
02-390-00-725	Biens durables - machineries, outillage & équip	2018-09-27	Transferts #2 Entretien - Sept. 2018		265.42 $
02-390-00-643	Petits outils	2018-09-27	Transferts #2 Entretien - Sept. 2018		400.00 $
02-701-50-624	Bois	2018-09-27	Transferts #2 Entretien - Sept. 2018	235.46 $	
02-701-27-639	Oxygène, propane, acétylène.	2018-09-27	Transferts #2 Entretien - Sept. 2018		250.00 $
02-701-27-641	Articles de quincaillerie	2018-09-27	Transferts #2 Entretien - Sept. 2018		400.00 $
02-701-30-526	Ent. & rép. - Machineries, outillage, équipement	2018-09-27	Transferts #2 Entretien - Sept. 2018	21.85 $	
02-701-30-624	Bois	2018-09-27	Transferts #2 Entretien - Sept. 2018		22.21 $
02-701-30-641	Articles de quincaillerie	2018-09-27	Transferts #2 Entretien - Sept. 2018		173.08 $
02-701-30-643	Petits outils	2018-09-27	Transferts #2 Entretien - Sept. 2018		260.21 $
02-701-20-522	Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	2018-09-27	Transferts #2 Entretien - Sept. 2018	251.14 $	
02-701-20-641	Articles de quincaillerie	2018-09-27	Transferts #2 Entretien - Sept. 2018		300.00 $
02-701-20-649	Pieces et accessoires - autres	2018-09-27	Transferts #2 Entretien - Sept. 2018	1.54 $	
02-701-27-516	Location - Machineries, outillage et équipement	2018-09-27	Transferts #2 Entretien - Sept. 2018	94.92 $	
02-701-27-411	Honoraires prof. - services scientifiques et génie	2018-09-27	Transferts #2 Entretien - Sept. 2018	1 477.00 $	
02-701-30-516	Location - Machineries, outillage et équipement	2018-09-27	Transferts #2 Entretien - Sept. 2018		61.50 $
02-631-00-522	Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	2018-09-27	Transferts #2 Entretien - Sept. 2018	296.00 $	
02-460-00-411	Honoraires prof. - services scientifiques et génie	2018-09-27	Transferts #2 Entretien - Sept. 2018		2.24 $
02-414-20-522	Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	2018-09-27	Transferts #2 Entretien - Sept. 2018		63.94 $
02-414-20-649	Pièces et accessoires autres	2018-09-27	Transferts #2 Entretien - Sept. 2018		260.00 $
02-414-30-635	Produits chimiques	2018-09-27	Transferts #2 Entretien - Sept. 2018		200.00 $
02-414-30-649	Pièces et accessoires autres -	2018-09-27	Transferts #2 Entretien - Sept. 2018		400.00 $
02-414-30-425	Serv. tech. assurances - Véhicules moteurs	2018-09-27	Transferts #2 Entretien - Sept. 2018	236.00 $	
02-415-30-516	Location - Machineries, outillage et équipement	2018-09-27	Transferts #2 Entretien - Sept. 2018		270.00 $
02-412-30-425	Serv. tech. assurances - Véhicules moteurs	2018-09-27	Transferts #2 Entretien - Sept. 2018	237.00 $	
02-390-03-525	Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	2018-09-27	Transferts #2 Entretien - Sept. 2018	45.43 $	
02-413-30-519	Location autres	2018-09-27	Transferts #2 Entretien - Sept. 2018	7.54 $	
02-610-03-525	Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	2018-09-27	Transferts urbanisme		400.00 $
02-470-01-631	Essence	2018-09-27	Transferts urbanisme		125.00 $
02-470-00-725	Biens durables - Machinerie, outillage & équip	2018-09-27	Transferts urbanisme	400.00 $	
02-610-01-631	Essence	2018-09-27	Transferts urbanisme	125.00 $	
02-701-27-523	Entretien et réparation - Travaux correctifs	2018-09-28	Dépenses Centre Meredith à même REG1062-18		7 319.00 $
02-701-27-411	Honoraires prof. - services scientifiques et génie	2018-09-28	Dépenses Centre Meredith à même REG1062-18	3 850.00 $	
02-701-27-522	Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	2018-09-28	Dépenses Centre Meredith à même REG1062-18	3 469.00 $	
02-110-00-454	Services de formation	2018-09-30	Transfert activités sociales 2018		2 100.00 $
02-160-00-493	Réceptions	2018-09-30	Transfert activités sociales 2018	2 100.00 $	
02-160-00-412	Honoraires prof. - services juridiques	2018-09-30	Transfert pour négociations collectives		9 000.00 $
02-160-00-415	Honoraires prof. - Consultant RH	2018-09-30	Transfert pour négociations collectives	9 000.00 $	
02-470-00-725	Biens durables - Machinerie, outillage & équip	2018-10-01	Achat étagères dossiers archives urbanisme		400.00 $
02-610-00-726	Biens durables - ameublement, équip. de bureau	2018-10-01	Achat étagères dossiers archives urbanisme		400.00 $
02-610-01-459	Services techniques autres - Traduction	2018-10-01	Achat étagères dossiers archives urbanisme		1 179.10 $
02-120-00-726	Biens durables- Ameublement, équip. bureau	2018-10-01	Achat étagères dossiers archives urbanisme	1 979.10 $	
02-412-30-444	Services techniques	2018-10-01	Contrat Aquatech Centre-Village		213.00 $
02-414-30-444	Services techniques	2018-10-01	Contrat Aquatech Centre-Village	213.00 $	
02-412-30-494	Associations et abonnements	2018-10-01	Contrat Aquatech juillet à décembre 2018		35.18 $
02-701-50-641	Articles de quincaillerie	2018-10-01	Contrat Aquatech juillet à décembre 2018		171.06 $
02-390-00-650	Vetements, chaussures et accessoires	2018-10-01	Contrat Aquatech juillet à décembre 2018		1 530.76 $
02-414-20-444	Services techniques - Test d'eau	2018-10-01	Contrat Aquatech juillet à décembre 2018	1 737.00 $	
02-470-00-322	Fret et messagerie	2018-10-03	Achat dépliants de radon mois de novembre		100.00 $
02-470-00-345	Publicité et information - publications	2018-10-03	Achat dépliants de radon mois de novembre	100.00 $	
02-340-00-521	Ent. & rép. - reseau d'eclairage	2018-10-03	Réparation du camion 127 (radiateur)		1 300.00 $
02-320-00-726	Biens durables - ameublement, équip. de bureau	2018-10-03	Réparation du camion 127 (radiateur)		1 550.00 $
02-320-04-525	Ent. et réparation véhicules - Lames niveleuse	2018-10-03	Réparation du camion 127 (radiateur)		2 100.00 $
02-320-03-525	Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	2018-10-03	Réparation du camion 127 (radiateur)	4 950.00 $	
02-141-00-345	Publicité et information - publications	2018-10-04	Publicité demi-page dossier spécial UMQ		1 144.00 $
02-141-00-341	Publicité et information - journaux et revues	2018-10-04	Publicité demi-page dossier spécial UMQ	1 144.00 $	
01-234-40-002	Autres serv. rendus - Bacs à recyclage et composte	2018-10-05	Transf. poste budgétaire revenus bacs compostage		135 950.20 $
01-212-13-001	Tarification ordures,recyclage et compostage	2018-10-05	Transf. poste budgétaire revenus bacs compostage	135 950.20 $	
02-110-00-131	Rémunération de base	2018-10-09	Amendement Allocation dépense élus		11 750.00 $
02-110-00-211	Cot. de l'employeur - Régimes de retraite - Élus	2018-10-09	Amendement Allocation dépense élus		727.00 $
02-110-00-133	Allocation de dépenses	2018-10-09	Amendement Allocation dépense élus	12 477.00 $	

01-000-00-000	Revenus	02-**340**-00-000	Transport - éclairage des rues
01-**279**-00-000	Autres revenus - autres	02-**390**-00-000	Transport - Autres
01-**381**-00-000	Autres transferts - fonctonnement	02-**412**-00-000	Hygiène de milieu - eau & égoût, approvisionnement et traitement de l'eau potable
02-000-00-000	Charges	02-**413**-00-000	Hygiène de milieu - eau & égoût, réseau de distribution de l'eau potable
02-**110**-00-000	Conseil	02-**414**-00-000	Hygiène de milieu - eau & égoût, traitement des eaux usées
02-**120**-00-000	Greffe et application de la loi	02-**415**-00-000	Hygiène de milieu - eau & égoût, réseau d'égoût
02-**130**-00-000	Gestion financièere et administrative	02-**451**-00-000	Hygiène de milieu - déchets domestiques et assimilés
02-**141**-00-000	Communications	02-**490**-00-000	Hygièene de milieu - autres
02-**160**-00-000	Gestion du personnel	02-**610**-00-000	Santé & bien être - aménagement, urbanisme et zonage
02-**220**-00-000	Sécurité incendie	02-**631**-00-000	Santé & bien être - biens patrimoniaux
02-**320**-00-000	Transport - voirie municipale	02-**701**-00-000	Loisirs & culture - activités récréatives
02-**330**-00-000	Transport - enlèevement de la neige	02-**702**-00-000	Loisirs & culture - activités culturelles

AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES

SEPTEMBRE 2018

REVENUS SUPPLÉMENTAIRES / AFFECTATIONS

Poste comptable	Descrption poste comptable	Date	Description	Augmentation	Augmentation
03-410-00-000	Affectations Excédent acc. de fonct. non-affecté	2018-09-06	Nouveau contrat collecte matières résiduelles 2018		81 696.00 $
02-452-90-446	Contrat cueillette / Gros meubles etc.	2018-09-06	Nouveau contrat collecte matières résiduelles 2018	7 603.00 $	
02-451-10-446	Contrat de cueillette / Déchets domestique	2018-09-06	Nouveau contrat collecte matières résiduelles 2018	52 155.00 $	
02-452-10-446	Contrat de cueillette / Matières recyclables	2018-09-06	Nouveau contrat collecte matières résiduelles 2018	21 938.00 $	
23-510-00-000	Financement l.t. activité investissement	2018-09-12	REG825 et REG835 couvrir dépenses		10 000.00 $
23-050-12-721	Infrastructures - Eau potable No.825	2018-09-12	REG825 et REG835 couvrir dépenses	10 000.00 $	
23-510-00-000	Financement l.t. activité investissement	2018-09-12	REG825 et REG835 couvrir dépenses		1 000.00 $
23-050-21-721	Infrastructures - Eau potable No. 835	2018-09-12	REG825 et REG835 couvrir dépenses	1 000.00 $	
02-701-20-690	Biens non durables - Autres équipements divers	2018-09-17	Salon communautaire et Grand défi Pierre Lavoie	15.00 $	
02-701-20-499	Autres services - cachets	2018-09-17	Salon communautaire et Grand défi Pierre Lavoie	882.00 $	
02-701-20-516	Location - Machineries, outillage et équipement	2018-09-17	Salon communautaire et Grand défi Pierre Lavoie	22.00 $	
02-701-20-321	Frais de poste	2018-09-17	Salon communautaire et Grand défi Pierre Lavoie	81.00 $	
02-701-70-515	Location - Véhicules	2018-09-17	Salon communautaire et Grand défi Pierre Lavoie	400.00 $	
02-701-70-519	Location autres	2018-09-17	Salon communautaire et Grand défi Pierre Lavoie	250.00 $	
02-701-70-610	Aliments, boissons	2018-09-17	Salon communautaire et Grand défi Pierre Lavoie	250.00 $	
02-701-70-499	Autres services - Cachets	2018-09-17	Salon communautaire et Grand défi Pierre Lavoie	850.00 $	
02-701-70-345	Publications	2018-09-17	Salon communautaire et Grand défi Pierre Lavoie	250.00 $	
01-273-70-001	Autres contributions Org. - Commandites Loisirs	2018-09-17	Salon communautaire et Grand défi Pierre Lavoie		2 000.00 $
01-279-00-010	Autres Revenus - Loisirs Autres	2018-09-17	Salon communautaire et Grand défi Pierre Lavoie		1 000.00 $
23-610-00-000	Affectations activités de fonctionnement	2018-10-04	Transfert subvention rechargement 75 000$		75 000.00 $
03-310-03-000	Affect. activités investissement - transport	2018-10-04	Transfert subvention rechargement 75 000$		75 000.00 $
21-332-01-010	Transfert Qc - Voirie municipale	2018-10-04	Transfert subvention rechargement 75 000$	75 000.00 $	
02-130-00-412	Honoraires prof. - services juridiques	2018-10-04	Transfert subvention rechargement 75 000$	20 000.00 $	
02-130-00-522	Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	2018-10-04	Transfert subvention rechargement 75 000$	55 000.00 $	
			TOTAL:	635 349.29 $	731 222.49 $

23-000-00-000 Investissement
23-**020**-00-000 Administration générale
23-**030**-00-000 Sécurité publique
23-**040**-00-000 Transport
23-**050**-00-000 Hygiène de milieu
23-**080**-00-000 Loisirs & culture
23-**510**-00-000 Financement à long term des activités d'investissement
23-**610**-00-000 Affectation - activités de fonctionnement
23-**910**-00-000 Affectation - réserves financières et fonds réservés
23-**920**-00-000 Affectation - fond de roulement
03-000-00-000 Conciliation à des fins fiscales
03-**110**-00-000 Financement à long term des activités de fonctionnement
03-**310**-00-000 Affectation - activités d'investissement
21-000-00-000 Revenus
21-**490**-00-000 Autres revenus - autres

Municipalité de Chelsea
100, chemin Old Chelsea, Chelsea QC J9B 1C1
Tél. : 819 827-1124 Téléc. : 819 827-2672
www.chelsea.ca

(Réf. nº 114.204)

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Procès-verbal de la réunion du 5 septembre 2018

PLANNING AND SUSTAINABLE DEVELOPMENT ADVISORY COMMITTEE

Minutes of the September 5, 2018 Meeting

Constatant qu'il y a quorum, M. Simon Joubarne, président cette réunion, déclare la présente séance du comité consultatif d'urbanisme et de développement durable (CCUDD) ouverte à 18 h 45.

Having noticed there is quorum, Mr. Simon Joubarne, presiding over this meeting, declares this sitting of the Planning and Sustainable Development Advisory Committee (PSDAC) open at 6:45 p.m.

PRÉSENTS / PRESENT

Simon Joubarne & Kay Kerman (conseillers / Councillors) ~
Anne Bursey ~ George Claydon ~ Benoit Delage ~ Nicole Desroches ~ Hervé Lemaire ~ Richard Wallace ~
Michel Beaulne & Hélène Cyr (employées municipaux / Municipal Officers)

ABSENTS / REGRETS

Bruce Macdonald ~ Carrie Wallace
Maria Elena Isaza & Nicolas Falardeau (employées municipaux / Municipal Officers)

AUTRES / OTHERS

Louise Lebrun ~ Hector Leblanc ~ Cynthia Boyko ~ Lorna Boyko ~ Ernie Boyko ~ Paula Murray ~ John Munro ~
Line Lerclerc ~ Dana Cryderman ~ Greg McGuire

1.0 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Mme Nicole Desroches, appuyé par M. Kay Kerman et résolu que l'ordre du jour gouvernant cette assemblée soit par la présente adoptée, et ce, en ajoutant le point suivant :

- 4.7 – 2018-20054 – 15, montée des Cerisiers

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1.0 ADOPTION OF THE AGENDA

IT IS PROPOSED by Ms. Nicole Desroches, seconded by Ms. Kay Kerman and resolved that the agenda governing this meeting be and is hereby adopted, and this, along with the addition of the following item:

- 4.7 – 2018-20054 – 15 Montée des Cerisiers Road

ADOPTED UNANIMOUSLY

2.0 APPROBATION ET SIGNATURE DU PROCÈS-VERBAL

2.1 Réunion ordinaire du 8 août 2018

IL EST PROPOSÉ par M. Benoit Delage, appuyé par M. Richard Wallace et résolu que le procès-verbal de la réunion ordinaire du 8 août 2018, soit par la présente adoptée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.0 ADOPTION AND SIGNING OF THE MINUTES

2.1 Ordinary meeting held August 5, 2018

IT IS PROPOSED by Mr. Benoit Delage, seconded by Mr. Richard Wallace and resolved that the minutes of the ordinary meeting held August 5, 2018, be and is hereby adopted.

ADOPTED UNANIMOUSLY

3.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune

3.0 QUESTIONS PERIOD

None

4.0 DÉROGATION MINEURE

4.1 2018-20060
Lot 3 298 854 au cadastre du Québec
774, chemin du Lac-Meech

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 3 298 854 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 774, chemin du Lac-Meech, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande de dérogation mineure afin de permettre la conversion d'un bâtiment secondaire, soit un garage/atelier, en un bâtiment principal à 6,67 m d'un cours d'eau au lieu de 15 m et à 2,56 m de la marge avant de la propriété au lieu de 4,5 m, ainsi qu'un patio situé à 10 m du même cours d'eau au lieu de 15 m équipé d'une rampe en bois pour accès en fauteuil roulant;

ATTENDU QUE les membres du CCUDD ont pris connaissance du rapport d'analyse préparé par le Service d'urbanisme et de développement durable daté du 31 août 2018;

ATTENDU QUE les membres du CCUDD ont pris connaissance de la recommandation émise par le Comité consultatif des ressources naturelles tenue le 20 août 2018 et d'un addendum via courriel daté du 23 août 2018;

ATTENDU QUE les membres du CCUDD sont favorable envers cette transformation du bâtiment existant mais demandent d'exiger des mesures afin de minimiser les impacts environnementaux pour prévenir l'érosion pendant les travaux de construction;

ATTENDU QUE le vote est demandé :

- POUR : 6
- CONTRE : 1

IL EST DONC PROPOSÉ par M. Richard Wallace, appuyé par M. Benoit Delage et résolu que le CCUDD recommande d'accorder cette demande de dérogation afin de permettre la conversion d'un bâtiment secondaire, soit un garage, en un bâtiment principal à 6,67 m d'un cours d'eau au lieu de 15 m et à 2,56 m de la marge avant de la propriété au lieu de 4,5 m, ainsi qu'un patio situé à 10 m du même cours d'eau au lieu de 15 m et qui possédera une rampe en bois pour accès en fauteuil roulant, et ce, en faveur du lot 3 298 854 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 774, chemin du Lac-Meech, tout en greffant une condition laquelle consiste à exiger des mesures afin de minimiser les impacts environnementaux pour prévenir l'érosion pendant les travaux de construction.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

4.0 MINOR EXEMPTION

4.1 2018-20060
Lot 3 298 854 of the Quebec cadastre
774 Meech Lake Road

WHEREAS the owner of the property known as Lot 3 298 854 of the Quebec cadastre, property also known as 774 Meech Lake Road, has presented to the Municipality of Chelsea a request for a minor exemption for the purposes of allowing the conversion of a secondary building, a workshop-garage, into a primary building at 6.67 m from a waterway instead of 15 and at 2.56 m from the front setback instead of 4.5 m, as well as a patio located at 10 m from the same waterway instead of 15 m to be equipped with a wooden ramp for access by a wheelchair;

WHEREAS members of the PSDAC have taken into consideration the analysis report prepared on August 31, 2018 by the Planning and Sustainable Development Services;

WHEREAS members of the PSDAC have taken into consideration the recommendation issued by the Natural Resources Advisory Committee during their meeting held on August 20, 2018 and an addendum via Email dated August 23, 2108;

WHEREAS members of the PSDAC are in favour of converting the current building but ask to require that measures be undertaken to reduce the environmental impacts to prevent erosion during the construction work;

WHEREAS a vote is requested:

- PRO: 6
- CON: 1

IT IS THEREFORE PROPOSED by Mr. Richard Wallace, seconded by Mr. Benoit Delage and resolved that the PSDAC recommends granting this minor exemption for the purposes of allowing the conversion of a secondary building, a workshop-garage, into a primary building at 6.67 m from a waterway instead of 15 and at 2.56 m from the front setback instead of 4.5 m, as well as a patio located at 10 m from the same waterway instead of 15 m to be equipped with a wooden ramp for access by wheelchair, and this, in favour of Lot 3 298 854 of the Quebec cadastre, property also known as 774 Meech Lake Road, while registering a condition consisting of requiring that measures be undertaken to reduce the environmental impacts to prevent erosion during the construction work.

ADOPTED WITH A MAJORITY

4.2 2018-20061
Lot 3 031 037 au cadastre du Québec
29, chemin Sherrin

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 3 031 037 au cadastre du Québec, propriété également

4.2 2018-20061
Lot 3 031 037 of the Quebec cadastre
29 Sherrin Road

WHEREAS the owner of the property known as Lot 3 031 037 of the Quebec cadastre, property also known as 29 Sherrin Road, has

connue comme étant le 29, chemin Sherrin, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande de dérogation mineure afin de permettre un agrandissement au bâtiment principal portant la superficie de plancher actuelle de 119,9 m^2 à 193,5 m^2 au lieu du 185 m^2 et d'un garage attenant qui possédera une superficie de plancher de 55,66 m^2 au lieu de 50 m^2;

ATTENDU QUE les membres du CCUDD ont pris connaissance du rapport d'analyse préparé par le Service d'urbanisme et de développement durable daté du 31 août 2018;

IL EST DONC PROPOSÉ par Mme Nicole Desroches, appuyé par M. George Claydon et résolu que le CCUDD recommande d'accorder cette demande de dérogation afin de permettre un agrandissement au bâtiment principal portant la superficie de plancher actuelle de 119,9 m^2 à 193,5 m^2 au lieu du 185 m^2 et d'un garage attenant qui possédera une superficie de plancher de 55,66 m^2 au lieu de 50 m^2, et ce, en faveur du lot 3 031 037 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 29, chemin Sherrin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

presented to the Municipality of Chelsea a request for a minor exemption for the purposes of allowing an addition to the main building bringing the current floor surface area of 119.9 square metres to 193.5 square metres instead of 185 square metres and an attached garage having a floor surface area of 55.55 square metres instead of 50 square metres;

WHEREAS members of the PSDAC have taken into consideration the analysis report prepared on August 31, 2018 by the Planning and Sustainable Development Services;

IT IS THEREFORE PROPOSED by Ms. Nicole Desroches, seconded by Mr. George Claydon and resolved that the PSDAC recommends to grant this minor exemption for the purposes of allowing an addition to the main building bringing the current floor surface area of 119.9 square metres to 193.5 square metres instead of 185 square metres and an attached garage having a floor surface area of 55.55 square metres instead of 50 square metres;, and this, in favour of Lot 3 031 037 of the Quebec cadastre, property also known as 29 Sherrin Road.

ADOPTED UNANIMOUSLY

4.3 2018-20062
Lot 2 636 303 au cadastre du Québec
19, chemin Nathaniel

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 2 636 303 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 19, chemin Nathaniel, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande de dérogation mineure afin de permettre l'aménagement d'une entrée charretière à 0 m de la limite de propriété gauche au lieu de 4,5 m sur une distance d'environ 12 m et par la suite pour le prochain 18 m, l'entrée s'éloignera de la limite de propriété afin de respecter la marge de 4,5;

ATTENDU QUE les membres du CCUDD ont pris connaissance du rapport d'analyse préparé par le Service d'urbanisme et de développement durable daté du 31 août 2018;

ATTENDU QUE les travaux ont débuté sans permis;

IL EST DONC PROPOSÉ par M. Hervé Lemaire, appuyé par M. Kay Kerman et résolu que le CCUDD recommande d'accorder cette demande de dérogation de permettre l'aménagement d'une entrée charretière à 0 m de la limite de propriété gauche au lieu de 4,5 m sur une distance d'environ 12 m et par la suite pour le prochain 18 m, l'entrée s'éloignera de la limite de propriété afin de respecter la marge de 4,5, et ce, en faveur du lot 2 636 303 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 19, chemin Nathaniel.

QUE le Service d'urbanisme émettra un avis de constat d'infraction pour avoir débuté les travaux sans permis et demandera de remettre à l'état naturel tout travaux qui ont empiété sur le lot voisin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3 2018-20062
Lot 2 636 303 of the Quebec cadastre
19 Nathaniel Road

WHEREAS the owner of the property known as Lot 2 636 303 of the Quebec cadastre, property also known as 19 Nathaniel Road, has presented to the Municipality of Chelsea a request for a minor exemption for the purposes of allowing to establish an entrance driveway at 0 m from the left property margins instead of 4.5 m, thereafter for the next 18 m, the entrance will move away from the property line to comply with the margin of 4.5 m;

WHEREAS members of the PSDAC have taken into consideration the analysis report prepared on August 31, 2018 by the Planning and Sustainable Development Services;

WHEREAS work has begun without a permit being issued;

IT IS THEREFORE PROPOSED by Mr. Hervé Lemaire, seconded by Ms. Kay Kerman and resolved that the PSDAC recommends granting this minor exemption for the purposes of allowing to establish an entrance driveway at 0 m from the left property margins instead of 4.5 m, thereafter for the next 18 m, the entrance will move away from the property line to comply with the margin of 4.5 m, and this, in favour of Lot 2 636 303 of the Quebec cadastre, property also known as 19 Nathaniel Road.

THAT the Planning and Sustainable Development Service will issue a notice of infraction for work that was started without a permit and request that any work that has encroached onto the neighbouring property be return to its natural state.

ADOPTED UNANIMOUSLY

4.4 2018-20063
Lot 3 031 925 au cadastre du Québec
1708, route 105

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 3 031 925 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 1708, route 105, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande de dérogation mineure afin de permettre la construction d'un agrandissement à l'arrière du bâtiment commercial d'une superficie de 40,67 m^2 portant la superficie totale du bâtiment à 381,25 m^2 au lieu de 116 m^2. L'agrandissement sera à une distance de 0 m (incluant le débord de toit d'une largeur de 0,3 m) de la limite de propriété arrière au lieu de 4,5 m;

ATTENDU QUE la superficie actuelle du bâtiment est de 340,58 m^2, construit avec permis avant 1991;

ATTENDU QUE les membres du CCUDD ont pris connaissance du rapport d'analyse préparé par le Service d'urbanisme et de développement durable daté du 31 août 2018;

ATTENDU QUE le demandeur devra obtenir une servitude de passage pour accéder à la porte de garage à l'arrière du bâtiment;

ATTENDU QUE l'agrandissement proposé est situé directement sur la ligne arrière de la propriété et les membres désirent greffer la condition laquelle consiste à ce que le débord du toit n'empiète pas sur la propriété avoisinante;

IL EST DONC PROPOSÉ par M. George Claydon, appuyé par M. Richard Wallace et résolu que le CCUDD recommande d'accorder cette demande de dérogation afin de permettre la construction d'un agrandissement à l'arrière du bâtiment commercial d'une superficie de 40,67 m2 portant la superficie totale du bâtiment à 381,25 m2 au lieu de 116 m2. L'agrandissement sera à une distance de 0 m (incluant le débord de toit d'une largeur de 0,3 m) de la limite de propriété arrière au lieu de 4,5 m, et ce, en faveur du lot 3 031 925 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 1708, route 105, tout en greffant les conditions suivantes à respecter :

- QUE le demandeur devra obtenir une servitude de passage pour accéder à la porte de garage à l'arrière du bâtiment;
- QUE le débord du toit de l'agrandissement proposé n'empiète pas sur la propriété avoisinante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4 2018-20063
Lot 3 031 925 of the Quebec cadastre
1708 Route 105

WHEREAS the owner of the property known as Lot 3 031 925 of the Quebec cadastre, property also known as 1708 Route 105, has presented to the Municipality of Chelsea a request for a minor exemption for the purposes of allowing an extension of 40.67 m^2 at the rear of the commercial building bringing the total surface area to 381.25 m^2 instead of 116 m^2. The extension will be located at 0 m (including a 0.3 m wide overhang) from the rear property line instead of 4.5 m;

WHEREAS the current building area is 340.58 m2, built with a permit before 1991;

WHEREAS members of the PSDAC have taken into consideration the analysis report prepared on August 31, 2018 by the Planning and Sustainable Development Services;

WHEREAS the proponent must obtain a right-of-way servitude to access the garage door at the back of the building;

WHEREAS the proposed addition is located directly on the back-property line and members wish to register a condition consisting of ensuring that the roof overhang does not encroach onto the neighbouring property;

IT IS THEREFORE PROPOSED by Mr. George Claydon, seconded by Mr. Richard Wallace and resolved that the PSDAC recommends granting this minor exemption for the purposes of allowing an extension of 40.67 m2 at the rear of the commercial building bringing the total surface area to 381.25 m2 instead of 116 m2. The extension will be located at 0 m (including a 0.3 m wide overhang) from the rear property line instead of 4.5 m, and this, in favour of Lot 3 031 925 of the Quebec cadastre, property also known as 1708 Route 105, while registering the following conditions to comply with:

- THAT the proponent must obtain a right-of-way servitude to access the garage door at the back of the building;
- THAT the roof overhang on the proposed addition must not encroach onto the neighbouring property.

ADOPTED UNANIMOUSLY

4.5 2018-20064
Lot 5 935 708 au cadastre du Québec
47, chemin du Ravin

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 5 935 708 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 47, chemin du Ravin, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande de dérogation mineure

4.5 2018-20064
Lot 5 935 708 of the Quebec cadastre
47 Ravin Road

WHEREAS the owner of the property known as Lot 5 935 708 of the Quebec cadastre, property also known as 47 Ravin Road, has presented to the Municipality of Chelsea a request for a minor exemption for the purposes of allowing the construction of a

afin de permettre la construction d'un garage détaché situé à 38 m de la limite de l'emprise d'une autoroute au lieu de 45 m;

ATTENDU QUE les membres du CCUDD ont pris connaissance du rapport d'analyse préparé par le Service d'urbanisme et de développement durable daté du 31 août 2018;

IL EST DONC PROPOSÉ par Mme Kay Kerman, appuyé par Mme Anne Bursey et résolu que le CCUDD recommande d'accorder cette demande de dérogation afin de permettre la construction d'un garage détaché situé à 38 m de la limite de l'emprise d'une autoroute au lieu de 45 m, et ce, en faveur du lot 5 935 708 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 47, chemin du Ravin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

detached garage located at 38 m from the right-of-way of a highway instead of 45 m

WHEREAS members of the PSDAC have taken into consideration the analysis report prepared on August 31, 2018 by the Planning and Sustainable Development Services;

IT IS THEREFORE PROPOSED by Ms. Kay Kerman, seconded by Ms. Anne Bursey and resolved that the PSDAC recommends granting this minor exemption for the purposes of allowing the construction of a detached garage located at 38 m from the right-of-way of a highway instead of 45 m, and this, in favour of Lot 5 935 708 of the Quebec cadastre, property also known as 47 Ravin Road.

ADOPTED UNANIMOUSLY

4.6 2018-20029
Lot 2 636 536 au cadastre du Québec
23, route 105

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 2 636 536 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 23, route 105, a présenté à la Municipalité de Chelsea une mise à jour de la demande de dérogation mineure afin de permettre la construction du bâtiment secondaire ayant une hauteur de 7,80 m au lieu du 7,31 m tel qu'accordé par la résolution numéro 197-18 émise le 5 juin dernier;

ATTENDU QUE les membres du CCUDD ont pris connaissance du rapport d'analyse préparé par le Service d'urbanisme et de développement durable daté du 31 août 2018;

IL EST DONC PROPOSÉ par M. Benoit Delage, appuyé par Mme Nicole Desroches et résolu que le CCUDD recommande d'accorder cette mise à jour de la demande de dérogation mineure afin de permettre la construction du bâtiment secondaire ayant une hauteur de 7,80 m au lieu du 7,31 m tel qu'accordé par la résolution numéro 197-18 émise le 5 juin dernier, et ce, en faveur du lot 2 636 536 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 23, route 105.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.6 2018-20029
Lot 2 636 536 of the Quebec cadastre
23 Route 105

WHEREAS the owner of the property known as Lot 2 636 536 of the Quebec cadastre, property also known as 23 Route 105, has presented to the Municipality of Chelsea an update to the request for a minor exemption for the purposes of allowing the construction of a secondary building having a height of 7.80 m instead of 7.31 m as granted by Resolution Number 197-18 issued on June 5th of this year;

WHEREAS members of the PSDAC have taken into consideration the analysis report prepared on August 31, 2018 by the Planning and Sustainable Development Services;

IT IS THEREFORE PROPOSED by Mr. Benoit Delage, seconded by Ms. Nicole Desroches and resolved that the PSDAC recommends granting this update to the request for a minor exemption for the purposes of allowing the construction of a secondary building having a height of 7.80 m instead of 7.31 m as granted by Resolution Number 197-18 issued on June 5th of this year, and this, in favour of Lot 2 636 536 of the Quebec cadastre, property also known as 23 Route 105.

ADOPTED UNANIMOUSLY

4.7 2018-20054
Lot 3 030 052 au cadastre du Québec
15, montée des Cerisiers

[Ce point a été rajouté]

ATTENDU QUE le conseil a retiré la demande de dérogation mineure concernant le lot 3 030 052, propriété également connue comme étant le 15, montée des Cerisiers lors de sa séance ordinaire du 4 septembre suivant l'objection du voisin;

ATTENDU QUE le conseil demande alors au CCUDD de revoir cette demande afin de permettre la construction d'un abri d'auto attenant à la maison, d'une largeur de 3,85 mètres (incluant de

4.7 2018-20054
Lot 3 030 052 of the Quebec cadastre
15 Montée des Cerisiers Road

[This item has been added]

WHEREAS Council has removed the request for a minor exemption regarding the Lot 3 030 052 of the Quebec cadastre, property also known as 15 Montée des Cerisiers Road during its regular meeting held September 4 following an objection from a neighbour;

WHEREAS Council is asking that the PSDAC review this request for a minor exemption for the purposes of allowing the construction of a carport attached to the residence of 3.85 metres wide (including the

débord du toit) qui sera situé à 0,16 mètre de la limite latérale gauche de propriété au lieu de 4,5 mètres ;

ATTENDU QUE les membres du CCUDD ont pris connaissance du rapport d'analyse préparé par le Service d'urbanisme et de développement durable daté du 5 septembre 2018;

ATTENDU QUE M. Simon Joubarne, président, offre aux propriétaires l'occasion de présenter de nouveau les raisons pour lesquelles ils demandent cette dérogation mineure;

ATTENDU QUE M. Simon Joubarne, président, offre à la voisine l'occasion de présenter ses arguments par rapport à cette dérogation mineure;

ATTENDU QU'une discussion par rapport à ces informations supplémentaires et malgré cela, les membres du CCUDD conviennent de demeurer avec la recommandation originale du mois dernier;

IL EST DONC PROPOSÉ par M. George Claydon, appuyé par M. Richard Wallace et résolu que le CCUDD recommande d'accorder cette demande de dérogation afin de permettre la construction d'un abri d'auto attenant à la maison, d'une largeur de 3,85 mètres (incluant de débord du toit) qui sera situé à 0,16 mètre de la limite latérale gauche de propriété au lieu de 4,5 mètres, et ce, en faveur du lot 3 030 052 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 15, montée des Cerisiers.

[Veuillez noter qu'un membre du CCUDD s'abstient de voter.]

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

roof overhang) to be located at 0.16 metre from the left side of the property line instead of 4.5 metres;

WHEREAS members of the PSDAC have taken into consideration the analysis report prepared on September 5, 2018 by the Planning and Sustainable Development Services;

WHEREAS the Chair, Mr. Simon Joubarne, offers the property owners the occasion to present once again the reasons for which they are requesting this minor exemption;

WHEREAS the Chair, Mr. Simon Joubarne, offers the neighbour the occasion to present her arguments against this minor exemption;

WHEREAS a discussion ensues bearing in mind this additional information and nevertheless, members of the PSDAC agree to stick with the original recommendation issued last month;

IT IS THEREFORE PROPOSED by Mr. George Claydon, seconded by Ms. Nicole Desroches and resolved that the PSDAC recommends granting this minor exemption for the purposes of allowing the construction of a carport attached to the residence of 3.85 metres wide (including the roof overhang) to be located at 0.16 metre from the left side of the property line instead of 4.5 metres, and this, in favour of Lot 3 030 052 of the Quebec cadastre, property also known as 15 Montée des Cerisiers Road.

[Please note that one member of the PSDAC has abstained from voting.

ADOPTED WITH A MAJORITY

5.0	PIIA	5.0	SPAIP
5.1	2018-20066 Lot 3 031 925 au cadastre du Québec 1708, route 105	5.1	2018-20066 Lot 3 031 925 of the Quebec cadastre 1708 Route 105

ATTENDU QUE le promoteur de l'immeuble connu comme le lot 3 031 925 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 1708, route 105, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale afin de permettre la construction d'un agrandissement, d'une dimension de 4,41 m x 9,44 m, à l'arrière du bâtiment commercial et que les revêtements seront les mêmes que l'immeuble existant, soit un revêtement de bois sur les murs et de tôle pour la toiture;

ATTENDU QUE les membres du CCUDD ont pris connaissance du rapport d'analyse préparé par le Service d'urbanisme et de développement durable daté du 31 août 2018;

IL EST DONC PROPOSÉ par Mme Kay Kerman, appuyé par M. Richard Wallace et résolu que le CCUDD recommande au conseil municipal d'approuver cette demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale, et ce, sur le lot

WHEREAS the developer of the property known as lot 3 031 925 of the Quebec cadastre, property also know as 1708 Route 105, has presented to the Municipality of Chelsea a request for the approval of a site planning and architectural integration programme to allow the construction of an extension of 4.41 m by 9.44 m in size, at the back of the commercial building and where the exterior cladding will be the same as the existing shop, that is, a wood cladding on the walls and a sheet metal roof;

WHEREAS members of the PSDAC have taken into consideration the analysis report prepared on August 31, 2018 by the Planning and Sustainable Development Services;

IT IS THEREFORE PROPOSED by Ms. Kay Kerman, seconded by Mr. Richard Wallace and resolved that the PSDAC recommends to the Municipal Council to grant this site planning and architectural integration programme, and this, in favour of Lot 3 031 925 of the

3 031 925 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 1708, route 105.

Quebec cadastre, property also known as 1708 Route 105.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTED UNANIMOUSLY

6.0	LOTISSEMENT	6.0	SUBDIVISION
Aucun			None
7.0	RÈGLEMENTS D'URBANISME	7.0	PLANNING BY-LAWS
Aucun			None
8.0	INFORMATION DU CONSEIL	8.0	FEEDBACK FROM COUNCIL
8.1	Session extraordinaire du 27 août 2018	8.1	August 27, 2018 Special Sitting of Council
8.2	Session ordinaire du 4 septembre 2018	8.2	September 4, 2018 Ordinary Sitting of Council
9.0	DÉPÔT DE PROCÈS-VERBAUX DES COMITÉS	9.0	TABLING OF COMMITTEE MINUTES
9.1	CCUDD : 11 juillet 2018	9.1	PSDAC: July 11, 2018
9.2	Ressources naturelles : 23 mai 2018	9.2	Natural Resources: May 23, 2018
9.3	Loisirs : 21 juin 2018	9.3	Recreations: June 21, 2018
9.4	Voirie : 8 juillet 2018	9.4	Roads: July 8, 2018
9.5	Finances : 27 juillet 2018	9.5	Finance: July 27, 2018
10.0	AUTRE	10.0	OTHER
Aucun			None
11.0	LEVÉE DE LA RÉUNION	11.0	ADJOURNMENT

IL EST PROPOSÉ par Mme Anne Bursey, appuyé par M. Hervé Lemaire et résolu que cette rencontre soit levée à 19 h 45.

IT IS PROPOSED by Ms. Anne Bursey, seconded by Mr. Hervé Lemaire and resolved that this meeting be adjourned at 7:45 p.m.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTED UNANIMOUSLY

PROCÈS-VERBAL PRÉPARÉ PAR

MINUTES SUBMITTED BY

……
Michel Beaulne

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

MINUTES APPROVED BY

……
Simon Joubarne, président / Chair

Direction générale
MUNICIPALITÉ DE CHELSEA
100, chemin Old Chelsea, Chelsea (QC) J9B 1C1
Tel. : (819) 827-1124 Fax : (819) 827-2672 www.chelsea.ca

GROUPE DE TRAVAIL SUR LES SERVICES DE SANTÉ À CHELSEA

Procès-verbal de la réunion du 14 juin 2018

WORKING GROUP ON HEALTH SERVICES IN CHELSEA

Minutes of the June 14th 2018 Meeting

M. Marcel Chartrand, président du comité, ouvre la rencontre, il est 16 h.

Mr. Marcel Chartrand, Chair of this committee, declares the meeting open, it is 4 pm.

REGISTRE DES PRÉSENCES / ATTENDANCE RECORD

Étaient présents : / Were present:

Marcel Chartrand, Pierre Guénard, Greg McGuire, Louise Killens, Margaret Rose Jamieson et Noémie Lafrenière

Invité(e)s présent(e)s : / Present guests:

Dr. Daniel Tardif et Madame Édith Chartier

1.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité par les membres.

1.0 ADOPTION OF THE AGENDA

The agenda is adopted unanimously by the members.

2.0 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Le procès-verbal de la rencontre du 31 mai 2018 est adopté à l'unanimité par les membres.

2.0 ADOPTION OF THE MINUTES

The minutes of the meeting of May 31th, 2018 are adopted unanimously by the members.

3.0 DISCUSSIONS AVEC LES INVITÉ(E)S

Les membres du comité se présentent au Dr. Tardif, ainsi qu'à son invitée, Madame Édith Chartier.

On discute du fonctionnement d'un CISSS, de leurs divers centres et services, mais plus particulièrement de leur méthode de recrutement des médecins dans la région. On s'informe également de la répartition du budget du CISSS sur le territoire des Collines.

On fait mention du CLSC de Chelsea, qui n'offre présentement aucun service de santé courante et que c'est une problématique. Le CISSS est présentement en processus d'étude des CLSC de la région à savoir quels sont les services présentement offerts et quels sont les services que la population souhaite obtenir. On affirme également que le CISSS est au courant de la situation de la municipalité.

On demande à Dr. Tardif des conseils à savoir comment ce comité peut appuyer le CISSS quant au recrutement de médecins à Chelsea.

Mme Chartier nous informe des nombreux efforts qu'elle a fait pour attirer les médecins au CLSC de Chelsea, sans succès à ce jour.

M. McGuire propose que chaque membre du comité dresse une liste de trois (3) points importants qu'ils ont retenus de cette rencontre, et que ceux-ci soient envoyés aux autres membres du comité.

3.0 DISCUSSIONS WITH GUESTS

The members of the committee present themselves to Dr. Tardif, as well as to his guest, Ms. Édith Chartier.

The operation of an CISSS, their various centers and services, but more particularly their method of recruiting doctors in the region is discussed. We also inquire about the distribution of CISSS's budget on the Hills territory.

There is mention of the Chelsea CLSC, which does not offer current health services and it is an issue. The CISSS is currently in the process of studying CLSCs in the region to know what services are currently offered and what services the population wishes to obtain. It is also stated that the CISSS is aware of the situation of the Municipality.

Dr. Tardif is asked for advice on how this committee can support the CISSS in recruiting doctors in Chelsea.

Ms. Chartier informs the committee of the many efforts she has made to attract doctors to the CLSC in Chelsea, without success to date.

Mr. McGuire proposes that every committee member raises a list of three (3) important points which they retained of this meeting and ask members to send them to other members.

Direction générale
MUNICIPALITÉ DE CHELSEA
100, chemin Old Chelsea, Chelsea (QC) J9B 1C1
Tel. : (819) 827-1124 Fax : (819) 827-2672 **www.chelsea.ca**

4.0 APPROBATION DU QUESTIONNAIRE ET MODALITÉS DE DISTRIBUTION	4.0 APPROVAL OF THE QUESTIONNAIRE AND TERMS OF DISTRIBUTION
L'ébauche du questionnaire est adoptée par les membres. Celui-ci devra être par la suite traduit et mis en forme avec Google Form.	The draft questionnaire is adopted by members. This one must be afterward translated and shaped with Google Form.
Un texte sera publié dans le Chelsea Express pour en faire la promotion. Des copies papier du questionnaire seront également disponibles aux bureaux de la municipalité ainsi qu'à la bibliothèque municipale.	A text will be published in the Chelsea Express to promote it. Hard copies of the questionnaire will also be available at the municipal offices and at the municipal library.
5.0 COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ DES USAGERS DES COLLINES	**5.0 REPORT OF THE MEETING OF THE HILLS USERS COMMITTEE**
On résume la rencontre en expliquant que le Comité des usagers des Collines est un comité du CISSS qui a principalement pour but d'accompagner les usagers à porter plainte au commissaire aux plaintes de cet organisme.	We summarize the meeting by explaining that the Hills Users Committee is a CISSS committee which main purpose is to help users complain to the complaints commissioner of this organization.
Les membres de ce comité, qui se réunissaient au CLSC de Chelsea le 14 juin dernier, n'étaient pas au fait que notre CLSC n'offrait pas de santé courante. La présidente a offert sa collaboration au Groupe de travail.	The members of this committee, who met at the CLSC in Chelsea on June 14th, did not know that our CLSC did not provide current health services. The Chair offered her collaboration to the Working Group.
6.0 AUTRES INVITÉS À CONSIDÉRER	**6.0 OTHER GUESTS TO CONSIDER**
Il est proposé d'inviter le président du Comité des usagers des Collines et le président du Comité consultatif du CISSS sur les services de santé aux Collines. Louise et Marcel s'en chargeront.	It is proposed to invite the Chair of the Hills Users Committee and the Chair of the CISSS Advisory Committee on Health Services of the Hills. Louise and Marcel will take care of it.
7.0 AUTRE	**7.0 OTHER**
Le document résumant la population de Chelsea selon les données du dernier recensement sera envoyé aux membres prochainement.	The document summarizing the population of Chelsea according to the latest census data will be sent to members shortly.
8.0 PROCHAINE RÉUNION	**8.0 NEXT MEETING**
La prochaine réunion du groupe de travail aura lieu le 26 juin 2018, à 16 h. (À confirmer par Doodle)	The next meeting of the working group is schedule on June 26th, 2018, at 4 pm. (To be confirmed by Doodle)
9.0 LEVÉE DE LA RÉUNION	**9.0 ADJOURNEMENT**
M. Marcel Chartrand met fin aux discussions, il est 17 h 55.	Mr. Marcel Chartrand ends discussions, it is 5:55 pm.

PROCÈS-VERBAL PRÉPARÉ PAR — MINUTES SUBMITTED BY

……
Noémie Lafrenière

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL — MINUTES APPROVED BY

……
Marcel Chartrand

Direction générale
MUNICIPALITÉ DE CHELSEA
100, chemin Old Chelsea, Chelsea (QC) J9B 1C1
Tel. : (819) 827-1124 Fax : (819) 827-2672 **www.chelsea.ca**

GROUPE DE TRAVAIL SUR LES SERVICES DE SANTÉ À CHELSEA

Procès-verbal de la réunion du 25 septembre 2018

WORKING GROUP ON HEALTH SERVICES IN CHELSEA

Minutes of the September 25th 2018 Meeting

M. Marcel Chartrand, président du comité, ouvre la rencontre, il est 17 h 06.

Mr. Marcel Chartrand, Chair of this committee, declares the meeting open, it is 5:06 pm.

REGISTRE DES PRÉSENCES / ATTENDANCE RECORD

Étaient présents : / Were present:

Caryl Green, Marcel Chartrand, Pierre Guénard, Greg McGuire,
Margaret Rose Jamieson et Mélanie Lacroix

Étaient absents : / Regrets :

Louise Killens et Kay Kerman

Invité(e) : / Guest:

Benoit Gauthier, adjoint du PDG du CISSSO

1.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité par les membres.

1.0 ADOPTION OF THE AGENDA

The agenda is adopted unanimously by the members.

2.0 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Le procès-verbal de la rencontre du 14 juin 2018 est adopté à l'unanimité par les membres.

2.0 ADOPTION OF THE MINUTES

The minutes of the meeting of June 14th, 2018 are adopted unanimously by the members.

3.0 DISCUSSIONS AVEC L'INVITÉ

Les membres du comité se présentent et expliquent le mandat du groupe de travail à M. Benoit Gauthier.

M. Marcel Chartrand explique que le comité rencontre des groupes pour cerner les besoins de la communauté ainsi que les partenariats/collaborations possibles dans la Municipalité.

Une discussion s'en suit concernant les services offerts ainsi que la démographie des gens qui visitent les CLSC de la région. M. Marcel Chartrand élabore sur les résultats du questionnaire, notamment, il indique que des 629 résidents qui ont répondu à un questionnaire, 130 ont dû se rendre à un autre CLSC que celui de Chelsea pour recevoir les services d'une infirmière. Les résultats révèlent des déplacements importants vers Masham, Val-des-Monts et Cantley. Il indique que ses résultats furent publiés dans un communiqué de presse. M. Benoit Gauthier indique qu'il pourrait potentiellement extraire des données de son système à l'interne pour bonifier celles de la Municipalité. Une copie des résultats complets de la consultation est remise à M. Gauthier.

[Arrivée de Mme Green – 17h12]

3.0 DISCUSSIONS WITH GUEST

The committee members introduced themselves and explained the mandate of the working group to Mr. Benoit Gauthier.

Mr. Marcel Chartrand explained that the committee meets with groups to identify the needs of the community and possible partnerships/collaborations in the Municipality.

A discussion ensued regarding the services offered and the demographics of the people who visit the CLSCs in the region. Mr. Marcel Chartrand elaborates on the results of the questionnaire, in particular, he indicates that of the 629 residents who answered a questionnaire, 130 had to go to a CLSC other than Chelsea to receive the services of a nurse. The results reveal significant travel to Masham, Val-des-Monts and Cantley. He indicated that his results were published in a press release. Mr. Benoit Gauthier indicated that he could potentially extract data from his system internally to improve the Municipality's data. A copy of the full results of the consultation was provided to Mr. Gauthier.

[Mrs. Green's arrival - 5:12 p. m.]

Mme Green indique qu'il sera important de prendre en compte les déplacements des patients pour des soins de plus longue durée, ex. les changements de pansements hebdomadairement.

Ms. Green indicated that it will be important to consider patient travel for longer-term care, ex. weekly bandages changes.

[Arrivée de Mme Wilson– 17h27]

[Mrs. Wilson's Arrival- 5:27 p. m.]

Pierre demande si une infirmière pourra postuler pour travailler dans un CLSC plus près. M. Gauthier explique les étapes de recrutement des infirmières au Québec. D'autant plus, il explique qu'il n'y a pas de bassin de recrutement d'infirmières pour le moment ainsi, celui-ci ne peut pas présentement s'engager à recruter une infirmière pour Chelsea. Mme Green explique que la Municipalité est en croissance (nouveaux projets de développements) et que la population grossira de 30% dans les 3 prochaines années. Mme Green demande donc s'il y a possibilité de partager le service d'une infirmière avec une Municipalité voisine qui n'aurait pas besoin d'une infirmière à temps plein. M. Gauthier trouve cette idée intéressante et se propose d'assister aux prochaines rencontres de ce groupe pour travailler en collaboration.

Pierre asked if a nurse could apply to work in a CLSC closer to home. Mr. Gauthier explained the steps involved in recruiting nurses in Quebec. Moreover, he explained that there is no nursing recruitment pool at the moment, so he cannot currently commit to recruiting a nurse for Chelsea. Ms. Green explained that the Municipality is growing (new development projects) and that the population will grow by 30% in the next 3 years. Ms. Green therefore asked if there was a possibility of sharing the service of a nurse with a neighbouring municipality that would not need a full-time nurse. Mr. Gauthier finds this idea interesting and intends to attend the next meetings of this group to work collaboratively.

M. Gauthier indique qu'il pourrait y avoir une relocalisation temporaire de services infirmiers à Chelsea lors de la construction à Masham.

Mr. Gauthier indicated that there could be a temporary relocation of nursing services to Chelsea during construction in Masham.

M. Gauthier précise que le CISSSO procède à une réflexion des besoins de services de proximité en région et qu'un nouveau budget sera disponible dès le prochain exercice financier pour répondre à ces besoins. Il tient compte des préoccupations de la municipalité dans le cadre de cette réflexion, les membres ayant précisé qu'une infirmière à plein-temps et un médecin de famille sont les priorités de Chelsea pour le CLSC local.

Mr. Gauthier stated that the CISSSO is considering the need for local services in the regions and that a new budget will be available in the next fiscal year to meet these needs. He considerate the municipality's concerns in this reflection, as the members have indicated that a full-time nurse and a family doctor are Chelsea's priorities for the local CLSC.

[Départ de Mme Green – 18h15]

[Mrs. Green's departure - 6:15 p. m.]

4.0 DISCUSSIONS SUR LES DONNÉES DU QUESTIONNAIRE

4.0 DISCUSSIONS ON THE QUESTIONNAIRE RESULTS

Une discussion s'en suit concernant la publication des résultats du questionnaire. Le groupe conclut qu'ils feront parvenir les résultats à la Municipalité pour diffusion sur le site web municipal.

A discussion ensued regarding the publication of the results of the survey. The group concludes that they will send the results to the Municipality for posting on the municipal website

5.0 SUJETS À ABORDER POUR LES DERNIÈRES RÉUNIONS ET ÉCHÉANCIER

5.0 SUBJECTS TO BE DISCUSSED FOR THE LAST MEETINGS AND TIMELINES

M. Chartrand demande que tous réfléchissent sur les recommandations et d'apporter leurs suggestions à la prochaine réunion.

Mr. Chartrand asked that everyone reflect on the recommendations and bring their suggestions to the next meeting.

6.0 AUTRE

6.0 OTHER

-

-

Direction générale
MUNICIPALITÉ DE CHELSEA
100, chemin Old Chelsea, Chelsea (QC) J9B 1C1
Tel. : (819) 827-1124 Fax : (819) 827-2672 **www.chelsea.ca**

7.0 PROCHAINES RÉUNIONS	7.0 NEXT MEETINGS
La prochaine réunion aura lieu le 10 octobre 2018 afin de finaliser le rapport. Une deuxième réunion aura lieu le 24 octobre 2018 en présence de M. Gauthier pour recevoir les données du CISSSO et compléter le portrait communautaire.	The next meeting will be held on October 10, 2018 to finalize the report. A second meeting will be held on October 24, 2018 in presence of Mr. Gauthier to receive information from CISSSO and to complete the community portrait.
8.0 LEVÉE DE LA RÉUNION	**8.0 ADJOURNEMENT**
M. Marcel Chartrand met fin aux discussions, il est 18 h 35.	Mr. Marcel Chartrand ends discussions, it is 6:35 pm.

PROCÈS-VERBAL PRÉPARÉ PAR — MINUTES SUBMITTED BY

……
Mélanie Lacroix

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL — MINUTES APPROVED BY

……
Marcel Chartrand

Municipalité de Chelsea
100, chemin Old Chelsea, Chelsea QC J9B 1C1
Tél. : 819 827-1160 Téléc. : 819 827-2672
www.chelsea.ca

COMITÉ CONSULTATIF DES TRAVAUX PUBLICS ET DES INFRASTRUCTURES

Procès-verbal de la réunion du 7 septembre 2018

PUBLIC WORKS AND INFRASTRUCTURES ADVISORY COMMITTEE

Minutes of the September 7, 2018 Meeting

Constatant qu'il y a quorum, M. Greg McGuire, président de cette réunion, déclare la présente séance du Comité consultatif des travaux publics et des infrastructures (CCTPI) ouverte à 9h03.

Having noticed there is quorum, Mr. Greg McGuire, presiding over this meeting, declares this sitting of the Public Works and Infrastructures Advisory Committee (PWIAC) open at 9:03 am.

PRÉSENTS / **PRESENT**

Greg McGuire & Robin McNeill (Conseiller / Councillor)
Frédéric Rioux, Anabel Charbonneau (Employés municipaux / Municipal Officers)
Giles Morrell & Catherine Barrette (Membres externes / External Members)
Karl Saidla (Conseiller spécial / Special Adviser)

ABSENTS / **REGRETS**

Paola Zurro (Employés municipaux / Municipal Officers)

AUTRES / **OTHERS**

Jean Renaud, Marc Allain, Hector Leblanc, Meriel Bradford & Michel Gravel (résidents / residents)

1.0 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Monsieur McGuire, appuyé par Madame Barrette et résolu que l'ordre du jour gouvernant cette assemblée soit par la présente adoptée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1.0 ADOPTION OF THE AGENDA

IT IS PROPOSED by Mr. McGuire, seconded by Mrs. Barrette and resolved that the agenda governing this meeting be and is hereby adopted.

ADOPTED UNANIMOUSLY

2.0 APPROBATION ET SIGNATURE DES PROCÈS-VERBAUX

- Réunion ordinaire du 10 août 2018

IL EST PROPOSÉ par Monsieur McGuire appuyé par Monsieur McNeill et résolu que le procès-verbal de la réunion ci-haut mentionné soit par la présente adoptée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.0 ADOPTION AND SIGNING OF THE MINUTES

- Ordinary meeting of August 10, 2018

IT IS PROPOSED by Mr. McGuire, seconded by Mr. McNeill and resolved that the minutes of the above meeting be hereby adopted.

ADOPTED UNANIMOUSLY

3.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

3.1 – Chemin de la Mine

Des résidents remercient la Municipalité pour la rapidité avec laquelle celle-ci a réagi face à la demande des travaux temporaires pour le chemin de la Mine.

Des résidents demandent de réduire la largeur des travaux pour les derniers mètres pour les effectuer sur une plus longue distance pour le même prix du contrat. Le comité recommande que le service des travaux publics évalue la demande et revienne avec une conclusion.

Un résident explique qu'un policier lui a mentionné qu'il ne donnait pas de contravention à moins que la vitesse excède de 20km/h la vitesse permise de 50 km/h. Le résident demande à la Municipalité de communiquer avec la MRC afin que celle-ci remette des infractions pour la vitesse lorsque celle-ci excède 10 km/h la vitesse permise (60 km/h pour le chemin de la Mine). Le comité recommande d'entreprendre une discussion avec la MRC pour les aviser des travaux à venir, de la problématique de vitesse et de leur demander une confirmation de leur méthode de remise de contravention.

Un résident demande d'installer la remorque radar sur le chemin de la Mine direction sud et d'évaluer la possibilité de descendre la limite de vitesse à 40km/h. Le comité recommande d'installer le compteur de circulation sur le chemin de la Mine afin de valider si la demande de modification de vitesse est justifiée.

Un résident demande s'il serait possible de bannir le virage à droite du chemin Notch sur le chemin de la Mine durant une certaine période. Le comité recommande d'attendre les résultats de l'analyse de circulation avant de procéder à quelconque mesure de ce genre.

3.2 – Signalisation sur la Route 105

Un résident demande l'installation de 6 nouveaux panneaux de vitesse 50 km/h sur la Route 105 direction sud avant le garage Ben Towing. Le comité recommande au service des travaux publics et des infrastructures d'évaluer la situation.

4.0 SUIVI DU DERNIER COMITÉ

Réunion ordinaire du 10 août 2018 :

13.0 – Politique de Municipalisation de chemin Privé

Le comité recommande de suspendre la révision de la

3.0 QUESTIONS PERIOD

3.1 – Chemin de la Mine

Residents thank the Municipality for their fast reaction to the demand for temporary works on chemin de la Mine.

Residents are asking to reduce the width of the work for the last meters to make them over a longer distance for the same price of the contract. The committee recommends that the Public Works Department evaluate the request and comes back with a conclusion.

A resident explained that a police officer told him that he was not giving speeding infraction unless the speed exceeds 20 km/h for a speed limit of 50 km/h. The resident asks the Municipality to contact the MRC asking them to give speeding infractions when it exceeds 10 km/h the speed limit (60 km/h for chemin de la Mine). The committee recommends that a discussion be held with the MRC to inform them of upcoming works, the speed problem and to ask them for confirmation of their method of giving infraction.

A resident asks to install the radar trailer southbound on chemin de la Mine and to assess the possibility of lowering the speed limit to 40 km/h. The committee recommends that the traffic meter be installed on chemin de la Mine in order to validate if the speed change request is justified.

A resident asked if it would be possible to ban the right turn of chemin Notch to chemin de la Mine for a period of time. The committee recommends waiting for the results of the circulation analysis before proceeding with any such measure.

3.2 - Signage on Route 105

A resident is requesting the installation of 6 new 50 km/h speed signs on Route 105 southbound before Ben Towing garage. The committee recommends that the Public Works and Infrastructure Department evaluate the situation.

4.0 FOLLOW-UP ON LAST COMMITTEE

Ordinary meeting of August 10, 2018:

13.0 - Private Road Municipalization Policy

The committee recommends that the revision of the policy be

politique pour demander 2 000,00 $ et de demander seulement le 200,00 $ initial en attente d'une nouvelle analyse de la politique.

suspended to require $2000 and to maintain the existing requirement for $200 pending further analysis of the policy.

16.1 – Stationnement interdit sur le chemin Mill

Le comité recommande de demander au comité de travail du Conseil de réexaminer les stationnements sur le chemin Church et le chemin Mill de façon à maintenir un accès restreint aux terrains d'Hydro-Québec et au sentier communautaire pour les résidents.

16.1 - Parking prohibited on chemin Mill

The committee recommends that the Council Working Committee review the parking on chemin Church and chemin Mill to maintain a limited access to the Hydrolands trails and the community trail for residents.

5.0 TRAVAUX SUR LE CHEMIN NOTCH

Le comité est informé que les travaux devraient débuter le 24 septembre prochain et que la Municipalité est en attente du plan de circulation de l'entrepreneur.

Le comité désire une rencontre d'avancement de projet avec Monsieur Chevalier pour les travaux prévus sur le chemin de la Mine.

Le comité recommande de se réunir avec l'ingénieur afin de discuter du marquage de la chaussée recommandé.

5.0 WORKS ON CHEMIN NOTCH

The committee is informed that the work should begin on September 24th and that the Municipality is waiting for the contractor's circulation plan.

The committee wishes a project progress meeting with Mr. Chevalier for the work planned on chemin de la Mine.

The committee recommends meeting with the engineer to discuss the recommended pavement markings.

6.0 STABILISATION DU CHEMIN DE LA RIVIÈRE

Le comité est informé que les travaux pour le glissement de terrain face aux 429 chemin de la Rivière devraient débuter le 24 septembre prochain.

Pour ce qui est de celui face au 64 chemin de la Rivière, aucune soumission n'a été reçue lors de la 2e publication.

Le comité recommande d'aller de l'avant avec la recommandation du service des travaux publics afin de modifier la façon de procéder, soit par enrochement plutôt qu'avec la méthode végétale.

6.0 STABILIZATION OF CHEMIN DE LA RIVIÈRE

The committee is informed that work on the landslide facing 429 chemin de la Rivière should begin on September 24th.

As for the one facing 64 chemin de la Rivière, no submission was received at the second publication.

The committee recommends moving forward with the Public Works Department's recommendation to change the approach, either by rip rap rather than by the plant method.

7.0 TRAVAUX TEMPORAIRES - CHEMIN DE LA MINE 2018

Le comité recommande de rencontrer l'entrepreneur afin de valider les diverses configurations de pavage possibles pour le prix octroyé. Le comité est informé que les travaux devraient commencer la semaine prochaine.

7.0 INTERIM WORKS – CHEMIN DE LA MINE 2018

The committee recommends meeting with the contractor to validate the various paving configurations possible for the price awarded. The committee is informed that work should begin next week.

8.0 STATIONNEMENT ACCESSIBLE SUR CHEMIN SCOTT

Le comité recommande de procéder avec le stationnement accessible sur le chemin Scott recommandé par le département des travaux publics et des infrastructures, soit près de La Cigale, à condition d'avoir préalablement une discussion avec la propriétaire de l'établissement.

8.0 ACCESSIBLE PARKING ON CHEMIN SCOTT

The committee recommends proceeding with an accessible parking spot on chemin Scott recommended by the Department of Public Works and Infrastructure, near La Cigale, provided a prior discussion with the owner of the establishment.

Le comité recommande également d'évaluer la possibilité d'un stationnement accessible au stationnement incitatif sur le chemin Old Chelsea.

The committee also recommends evaluating the possibility of an accessible parking at the incentive parking on chemin Old Chelsea.

9.0 INTERDICTION DE STATIONNER SUR LE CHEMIN SCOTT (ENTRE LE CHEMIN PADDEN ET LE CHEMIN VERSANT SUD) - DEVANT LE RESTAURANT TONIC

9.0 PARKING PROHIBITION ON CHEMIN SCOTT (BETWEEN CHEMIN PADDEN AND CHEMIN VERSANT SUD) - IN FRONT OF TONIC RESTAURANT

9.1 – Entre le chemin Padden et le chemin Versant Sud

Le comité recommande de reporter l'item à une séance subséquente pour une meilleure réflexion.

9.1 - Between chemin Padden and chemin Versant Sud

The committee recommends postponing the item to a subsequent meeting for further reflection.

9.2 – Devant le restaurant Tonic

Le comité recommande de discuter avec le propriétaire du restaurant Tonic afin de valider les possibilités et de procéder avec la solution la plus sécuritaire.

9.2 - In front of the Tonic restaurant

The committee recommends discussing with the owner of the Tonic restaurant to validate the possibilities and proceed with the safest solution.

10.0 STATIONS DE RÉPARATION DE VÉLOS

Le comité recommande que le conseiller spécial du comité évalue les meilleurs endroits pour l'installation future des 2 stations de réparations de vélos.

10.0 BICYCLE REPAIR STATIONS

The committee recommends that the committee's special advisor evaluate the best locations for the future installation of the 2 bicycle repair stations.

11.0 SOUS-COMITÉ DE DÉNEIGEMENT

Madame Barrette accepte de remplacer Monsieur Harrison au niveau du sous-comité de déneigement.

11.0 SUBCOMMITTEE ON SNOW REMOVAL

Mrs. Barrette agrees to replace Mr. Harrison on the snow removal subcommittee.

12.0 BALAYAGE SUR LE CHEMIN OLD CHELSEA

Le comité recommande de communiquer avec le MTQ afin d'établir une entente afin que la Municipalité puisse prendre en charge le balayage du chemin Old Chelsea.

12.0 ROAD SWEEPING ON CHEMIN OLD CHELSEA

The committee recommends contacting the MTQ to establish an agreement so that the Municipality can take over the sweeping of chemin Old Chelsea.

13.0 AUTRE

13.1 – Résignation de Monsieur Harrison en tant que membre du comité

Le comité ayant reçu la résignation de Monsieur Harrison en août dernier, celui-ci recommande de procéder avec l'affichage du poste vacant en demandant spécifiquement un(e) technologue ou un(e) ingénieur(e).

13.0 OTHER

13.1 – Resignation of Mr. Harrison as a member of the committee

Since the committee received the resignation of Mr. Harrison last August, it is recommended to proceed with the posting of the vacant position by specifically requesting a technologist or an engineer.

14.0 RÉVISION DES AUTRES DOSSIERS EN COURS ET IDENTIFICATION DES PRIORITÉS

Les membres discutent des dossiers en cours et des priorités.

14.0 REVIEW OF OTHER ONGOING ISSUES AND IDENTIFICATION OF PRIORITIES

Members discuss current issues and priorities.

15.0 LEVÉE DE LA RÉUNION

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Greg McGuire, appuyé par Madame Barrette et résolu que cette rencontre soit levée à 11h59.

15.0 ADJOURNMENT

IT IS PROPOSED by Mr. Greg McGuire, seconded by Mrs. Barrette and resolved that this meeting be adjourned at 11:59 am.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTED UNANIMOUSLY

PROCÈS-VERBAL PRÉPARÉ PAR	**MINUTES SUBMITTED BY**
..... Anabel Charbonneau	
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL	**MINUTES APPROVED BY**
..... Greg McGuire, Président / Chair	

Municipalité de Chelsea
100, chemin Old Chelsea, Chelsea QC J9B 1C1
Tél. : 819 827-1124 Téléc. : 819 827-2672
www.chelsea.ca

Réf. 114-203

COMITÉ CONSULTATIF DES FINANCES ET SUIVI BUDGÉTAIRE (CCF)

Procès-verbal de la réunion du 20 août 2018

M. Robin McNeill, président de cette réunion, déclare la présente séance du comité consultatif des finances et suivi budgétaire (CCF) ouverte à 9 h

FINANCE ADVISORY COMMITTEE AND BUDGET MONITORING (FAC)

Minutes of the August 20, 2018 meeting

Mr. Robin McNeill, presiding over this meeting, declares this sitting of the Finance Advisory Committee and Budget Monitoring (FAC) open at 9:00 am

PRÉSENTS / **PRESENT**

Mme Green (Mairesse/Mayor) ~ Robin McNeill (Conseiller/Councillor) ~ Greg McGuire (Conseiller/Coucillor) ~ Charles Ricard (directeur général & secrétaire trésorier/ General director & secretary-treasurer) ~ Céline Gauthier (directrice des finances/finance director) ~ Jessica Lafrance (employé municipale/municipal staff)

ABSENTS / **REGRETS**

~

1.0 ADOPTION DE L'ORDRE DE JOUR

Le CCF adopte l'ordre du jour proposé en ajoutant le point 16.0 règlement sur les branchements au réseau.

ADOPTÉ

1.0 ADOPTION OF THE AGENDA

The FAC adopts the agenda and adding 16.0 concerning the connection regulation.

ADOPTED

2.0 APPROBATION ET SIGNATURE DU PROCÈS-VERBAL

2.1 Réunion du 27 juillet 2018

Les membres du CCF approuvent le procès-verbal de la réunion du 27 juillet 2018

ADOPTÉ

2.0 ADOPTION AND SIGNING OF THE MINUTES

2.1 Meeting held on July 27, 2018

The members of the FAC approve of the minutes of the July 27, 2018

ADOPTED

3.0 SUIVI DU PROCÈS-VERBAL

La directrice des finances avait quelques questions, car elle était absente lors de la réunion.

3.0 FOLLOW UP OF THE PREVIOUS MINUTES

The finance director had some question since she was absent at the meeting.

4.0 ÉTATS FINANCIERS MENSUELS

Pas de questions ou commentaires

4.0 MONTHLY FINANCIAL STATEMENTS

No questions or comments

5.0 AMENDEMENTS MENSUELS

Pas de questions ou commentaires

5.0 MONTHLY AMENDMENNTS

No questions or comments

6.0 COMITÉ DES FINANCES

Discussion sur les différents volets du comité.

Conclusion :

- Respecter les deux heures allouées pour les réunions.
- Ne pas avoir de sujet inattendu la journée des réunions.
- Les membres du CCF doivent lire la feuille avec les objectifs 2018-2019 pour la prochaine réunion qui aura lieu en septembre.

6.0 FINANCE COMMITTEE

Discussion on the different aspects of the committee.

Conclusion :

- Respect the two hours allocated for the meetings.
- No surprise subjects the day of the meeting.
- The FAC members must read the objectives 2018-2019 for the next meeting in September.
- The finance director will provide a timeline on the budget

- La directrice des finances va fournir un échéancier sur le budget et les objectifs communs pour le conseil de septembre.

and common goals for the September Council meeting.

7.0 RÉTROACTION SUR LA DIRECTIVE INTERNE

Discussion sur les différents aspects sur la directive interne et le PTI.

Conclusion :

- Obtenir le mandat du conseil pour les matières résiduelles si on fait une tarification ou laisse dans la taxe générale.
- Préparer une liste des actifs à renouveler pour loisir, urbanisme, administration, incendie,
- Recevoir le mandat du conseil sur la liste des projets flexibles.
- Recevoir le mandat du conseil pour les reconstructions partielles.

7.0 FEEDBACK ON THE INTERNAL DIRECTIVES

Discussion on the different aspects of the internal directives and the PTI.

Conclusion:

- Obtain the mandate from Council for residual materials whether we make it a pricing fee or leave it in the general tax.
- Prepare a list of assets to renew for leisure, urban planning, administration, fire,
- Receive a list from Council for the flexible projects.
- Receive the council's mandate for partial reconstructions.

8.0 ANALYSE DE LA CAPACITÉ ADMINISTRATIVE POUR LE CONSEIL

Discussion sur la capacité administrative et les prochaines étapes à venir.

Conclusion :

- La direction générale va envoyer la fiche fait par les travaux publics au comité des ressources humaines.

8.0 ADMINISTRATIVE CAPACITY ANALYSIS FOR COUNCIL

Discussion on the administrative capacity and the next steps

Conclusion:

- The general director's office will send the datasheet made by the public works department to the human resource committee.

9.0 PTI VERSION PRÉLIMINAIRE

Discuté en même temps que le point 7.0 rétroactions sur la directive interne.

9.0 PTI PRELIMINARY VERSION

Discussed with the point 7.0 feedback on the internal directives.

10.0 TAXE DE MUTATION – FICHE EXPLICATIVE

Discussion sur la taxe de mutation.

Conclusion :

- Document à être lu par la directrice des finances et reporter ses commentaires aux membres du CCF.
- Recommander au conseil du mois de septembre d'adopter le règlement 1080-18 (Règlement concernant le taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000,00 $)

10.0 TRANSFER TAX - INFORMATION SHEET

Discussion about the transfer tax.

Conclusion:

- The finance director must read and submit her comments to the members of the FAC
- Recommend to council of September to adopt the by-law 1080-18 (law concerning the rate for transfer duties applicable to transfer which the tax base exceeds $ 500,000.00)

11.0 COUPONS DE TAXES – FICHE EXPLICATIVE

Discussion de reporter la fiche explicative des coupons de taxe à la réunion du mois de septembre.

Conclusion :

- Sortir les comparatifs voisine.

11.0 TAX COUPONS – INFORMATION SHEET

Discussion to postpone the information sheet for the tax coupons to the meeting in September.

Conclusion:

- Look at the comparatives surrounding us.

12.0 BUDGET PARTICIPATIF – PROJETS FLEXIBLES

Recevoir la liste du conseil des infra-flexibles

12.0 PARTICIPATORY BUDGET – FLEXIBLE PROJECTS

Receive the list from Council for the flexible projects

13.0 TARIFICATION ORDURES MÉNAGÈRES ET RECYCLAGE

Reporter à la réunion au mois de septembre

13.0 PRICING FOR HOUSEHOLD GARBAGE AND RECYCLING

Postponed to the meeting in September

14.0 NOTE DE SERVICE – PROCESSUS D'OUVERTURE DES APPELS D'OFFRES

Discuter avec la directrice des travaux publics et la chef aux projets d'investissements et obligations contractuelles et règlementaires concernant les délais.

15.0 AUTRES

Curling des collines: faire une recommandation de subventionner le Curling des Collines du montant de leurs taxes foncières générales au conseil de septembre.

16.0 RÈGLEMENT SUR LES BRANCHEMENTS AU RÉSEAU

Discussion sur la possibilité de modifier le nombre d'unités chargé pour un petit appartement.

9.0 PROCHAINE RÉUNION

La prochaine date et heure de réunion sera confirmée par courriel.

ADOPTÉ

10.0 LEVÉE DE LA RÉUNION

La réunion est levée à 11 h 10.

ADOPTÉ

14.0 SERVICE NOTE TO OPEN INVITATION FOR TENDERS

Discuss with the director of public works and the chief officer of contracts and regulations obligations concerning the delays.

15.0 OTHER

Curling des Collines: make a recommendation to Council of September, to make a grant to Curling des Collines for the amount of their general property taxes.

16.0 NETWORK CONNECTION REGULATION

Discussion of the possibility of changing the number of units charged for a small apartment.

9.0 NEXT MEETING

The next meeting date and time will be confirmed by e-mail.

ADOPTED

10.0 ADJOURNMENT

The meeting adjourns at 11:10 am

ADOPTED

PROCÈS-VERBAL PRÉPARÉ PAR	**RECORD OF MINUTES SUBMITTED BY**
Jessica Lafrance	
PROCÈS-VERBAL SIGNÉ PAR	**RECORD OF MINUTES SIGNED BY**
Robin McNeill	

Municipalité de Chelsea
100, chemin Old Chelsea, Chelsea, QC J9B 1C1
Tél. : 819 827-1124 Téléc. : 819 827-2672
www.chelsea.ca

Réf. 114-212

COMITÉ CONSULTATIF DES RESSOURCES NATURELLES

Procès-verbal de la réunion du 20 août 2018

Constatant qu'il y a quorum, M. Pierre Guénard, président de cette réunion, déclare la présente séance du Comité consultatif des ressources naturelles (CCRN) ouverte à 19h05.

NATURAL RESOURCES ADVISORY COMMITTEE

Minutes of the August 20, 2018 meeting

Having noticed there is quorum, Mr. Pierre Guénard, presiding over this meeting, declares this sitting of the Natural Resources Advisory Committee (NRAC) open at 7:05 pm.

PRÉSENTS

PRESENT

Pierre Guénard (conseiller / counselor) ~ Michelle Comeau (membre / member) ~ Jonathan Lamarre-Régnière (membre / member)
Benoit Delage (membre / member) ~ Véronique Juneau (employée municipale / municipal officer)

ABSENTS

REGRETS

Carl Savignac (membre / member)

1.0 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Mme Michelle Comeau, appuyé par M. Jonathan Lamarre-Régnière et résolu que l'ordre du jour proposé soit par la présente adoptée, en ajoutant le point suivant :

7.1 Projet de verdissement du centre-village

ADOPTÉ

1.0 READING AND ADOPTION OF THE AGENDA

IT IS PROPOSED by Ms. Michelle Comeau, seconded by Mr. Jonathan Lamarre-Régnière, and resolved that the agenda be and is hereby adopted as presented, with the addition of the following item:

7.1 Centre-Village greening project

ADOPTED

2.0 ADOPTION ET SIGNATURE DU PROCÈS-VERBAL

2.1 Rencontre du 23 mai 2018

IL EST PROPOSÉ par M. Jonathan Lamarre-Régnière, appuyé par Mme Michelle Comeau et résolu que le procès-verbal de la réunion du 23 mai 2018 soit par la présente adopté.

M. Pierre Guénard explique que lors de la séance du conseil municipal, il a voté contre le projet du chemin de la Source à cause de la marge de recul latérale non respectée, laquelle n'avait pas été étudié par le CCRN. Ce dossier a toutefois été approuvé par le conseil à la majorité.

ADOPTÉ

2.0 ADOPTION AND SIGNING OF THE MINUTES

2.1 Meeting held May 23, 2018

IT IS PROPOSED by Mr. Jonathan Lamarre-Régnière, seconded by Ms. Michelle Comeau, and resolved that the minutes of the meeting held on May 23, 2018, be and is hereby adopted.

M. Pierre Guénard explains that during the Council session, he voted against the project of chemin de la Source because the lateral setbacks were not respected. This aspect of the project had not been studied by the NRAC. This item was adopted with majority by Council.

ADOPTED

3.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune.

3.0 QUESTION PERIOD

None.

4.0 INFORMATION DÉCOULANT DU CONSEIL MUNICIPAL

4.1 Séance ordinaire du 5 juin 2018

4.0 FEEDBACK ARISING FROM COUNCIL

4.1 June 5, 2018 Ordinary sitting of Council

M. Pierre Guénard mentionne qu'aucune résolution ne portait sur un sujet environnemental.

4.2 Séance ordinaire du 3 juillet 2018

M. Pierre Guénard mentionne l'adoption des résolutions suivantes :

- (220-18) Adoption du règlement numéro 1061-18 – Règlement remplaçant le règlement numéro 969-16 concernant l'enlèvement des matières résiduelles
- (222-18) Octroi du contrat pour la collecte des matières résiduelles pour les cinq (5) prochaines années
- (226-18) Dérogation mineure – 49 ch. Southridge
- (229-18 et 230-18) Dérogations mineures – lots divers au Quartier Meredith

M. Benoit Delage souligne le travail fait par le CREDDO pour caractériser les matières résiduelles des commerçants, et que ces informations devraient être prises en compte par la Municipalité dans le processus d'intégration des commerces à la collecte municipale de matières résiduelles suite à l'adoption du nouveau règlement.

4.3 Séance extraordinaire du 18 juillet 2018

M. Pierre Guénard mentionne qu'aucune résolution ne portait sur un sujet environnemental.

4.4 Séance ordinaire du 7 août 2018

M. Pierre Guénard mentionne l'adoption de la résolution suivante :

- (278-18) Invitation à la communauté à participer à un projet de plantation d'arbres au centre-village

5.0 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DU 23 MAI 2018

Aucune.

6.0 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 774 ch. du lac Meech

Les membres ont pris connaissance de la demande. Mme Véronique Juneau explique la situation. Une discussion s'ensuit.

Les membres soulèvent le point que la bande de protection riveraine en question est celle d'un ruisseau et non celle du lac Meech.

Les membres sont d'avis que l'enjeu principal consiste en la densification du secteur, le remplacement d'un bâtiment secondaire par un bâtiment principal revenant à densifier le secteur. Les membres ne voudraient pas donner leur accord pour densifier ce secteur sensible, mais ne s'y opposent pas si ceci est conforme à la réglementation. Ce point sera à valider auprès du service d'urbanisme.

[Point validé : il est conforme à la réglementation de zonage de construire un bâtiment principal sur ce lot.]

Mr. Pierre Guénard mentions that no resolution dealt with an environmental issue.

4.2 July 3, 2018 Ordinary sitting of Council

Mr. Pierre Guénard mentions the adoption of the following resolutions:

- (220-18) Adoption of By-law number 1061-18 – By-law in replacement of by-law number 969-16 concerning the removal of residual materials
- (222-18) Awarding of the tender for the collection of residual materials for the next five (5) years
- (226-18) Minor variance – 49 ch. Southridge
- (229-18 et 230-18) Minor variances – various lots at Quartier Meredith

Mr. Benoit Delage highlights the residual material assessment conducted by the CREDDO for businesses within Chelsea. M. Benoit Delage states that the Municipality should take this information into consideration during the gradual process of integrating these businesses in the municipal collection program; following the adoption of the new by-law.

4.3 July 18, 2018 Extraordinary sitting of Council

Mr. Pierre Guénard mentions that no resolution dealt with an environmental issue.

4.3 August 7, 2018 Ordinary sitting of Council

Mr. Pierre Guénard mentions the adoption of the following resolution:

- (278-18) Invitation to the community to participate in a tree plantation project in the Center village.

5.0 BUSINESS ARISING FROM THE MINUTES OF MAY 23, 2018

None.

6.0 REQUEST FOR MINOR EXEMPTION – 774 ch. du lac Meech

Members were informed of the request. Ms. Véronique Juneau explains the situation. A discussion follows.

The members clarify that the concerned protection strip for this project surrounds a stream and does not encroach the protection strip of Meech lake.

The members believe the main issue at hand is a secondary building being transformed into a main building; effectively increasing the density of the sector. The members would not want to agree to a densification of this sensitive sector, however they are not opposed if this is compliant with our regulations. This item will be verified with the Planning department.

[Item validated: the construction of a main building on this lot is compliant to the Zoning by-law.]

Les membres suggèrent que le CCUDD analyse si la proximité du bâtiment par rapport au chemin entraînera une problématique pour le déneigement.

D'un point de vue environnemental, les membres sont d'avis que l'ajout du 2e étage sur l'empreinte au sol actuelle bénéficiant de droits acquis n'occasionnera pas d'impact environnemental additionnel, et ainsi sont en faveur d'accorder la dérogation mineure visant à ajouter un deuxième étage sur la même empreinte.

Les membres ont une préoccupation au sujet du balcon arrière indiqué aux plans qui ne semble pas existant et donc ne bénéficie pas de droits acquis. Advenant un tel ajout, des plans additionnels seront requis pour demander une dérogation mineure, la recommandation sera faite par courriel et un addenda sera ajouté au procès-verbal.

Recommandation :

Les membres sont en faveur d'accorder une dérogation mineure pour l'ajout d'un deuxième étage dans l'empreinte au sol existante bénéficiant de droits acquis dans la bande de protection riveraine du ruisseau adjacent.

Les membres recommandent que des mesures soient mises en place afin de minimiser les impacts environnementaux et prévenir l'érosion pendant la construction. Ils sont en faveur d'utiliser la surface existante du stationnement pour entreposer les matériaux pendant les travaux, à condition qu'elle soit remise en état à la fin des travaux.

[*Voir addenda pour accès au balcon arrière.*]

[*Jonathan Lamarre-Régnière quitte à 20h33. Le quorum est maintenu.*]

7.0 DIVERS

7.1 Projet de verdissement du centre-village

M. Benoit Delage présente le projet. Des endroits potentiels de plantation ont été cartographiés, la première plantation communautaire est prévue le 8 septembre (subvention de la Fondation TD des amis de l'environnement). Il mentionne la possibilité d'une demande de financement au programme Climat Municipalités II; le CREDDO planifie faire une présentation aux membres du conseil.

Les membres sont en faveur de ce projet.

8.0 PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine rencontre du Comité est présentement prévue pour le 17 septembre 2018. Mme Michelle Comeau mentionne qu'elle ne sera pas disponible à cette date.

9.0 LEVÉE DE LA RÉUNION

The members suggest that the PSDAC determines if the proximity of the building to the road will be problematic for snow removal services.

From an environmental perspective, the members are of the opinion that the addition of a second story on the existing grandfathered footprint will not cause an additional environmental impact. They are therefore in favour of granting a minor variance for the addition of a second story on the existing footprint.

The members are concerned by the fact that the back balcony indicated on the construction plans does not appear to be existent and consequently is not protected by vested rights. If this addition is to be constructed, additional plans will be required for this minor variance. A final recommendation will be provided by email and an addendum will be attached to these minutes.

Recommendation:

The members are in favour of granting a minor variance for the addition of a second story within the existing grandfathered footprint within the protection strip of the adjacent stream.

The members recommend that measures be put in place to minimize the environmental impacts and prevent erosion during the construction. They are in favor of using the existing parking surface to store materials during the construction. The parking must be restored to the original state at the end of the work.

[*See addendum for back balcony.*]

[Jonathan Lamarre-Régnière leaves at 8:33 pm. Quorum is maintained.]

7.0 OTHER

7.1 Centre-Village greening project

Mr. Benoit Delage presents the project. Potential areas for the planting of the trees have been mapped out and the first community planting event is planned for September 8th, 2018 (grant of the Fondation TD des amis de l'environnement). He mentions the possibility of a grant proposal to the Programme Climat Municipalités II. The CREDDO plans to present this to members of the council.

The members are in favour of this project.

8.0 NEXT MEETING

The next meeting of the Committee is currently planned for September 17, 2018. Ms. Michelle Comeau mentions she will not be available on this date.

9.0 ADJOURNMENT

IL EST PROPOSÉ par M. Benoit Delage, appuyé par Mme Michelle Comeau et résolu que cette réunion soit levée à 20h52.

ADOPTÉE

IT IS PROPOSED by Mr. Benoit Delage, seconded by Ms. Michelle Comeau, and resolved that this meeting be adjourned at 8:52 PM.

ADOPTED

PROCÈS-VERBAL PRÉPARÉ PAR

MINUTES PREPARED BY

Véronique Juneau

PROCÈS-VERBAL APPROUVÉ PAR

MINUTES APPROVED BY

2018/10/25

Pierre Guénard — Date

Président / Chair

Municipalité de Chelsea
100, chemin Old Chelsea, Chelsea, QC J9B 1C1
Tél. : 819 827-1124 Téléc. : 819 827-2672
www.chelsea.ca

Réf. 114-212

COMITÉ CONSULTATIF DES RESSOURCES NATURELLES

Procès-verbal de la réunion du 20 août 2018
ADDENDA

NATURAL RESOURCES ADVISORY COMMITTEE

Minutes of the August 20, 2018 meeting
ADDENDUM

PRÉSENTS / **PRESENT**

Pierre Guénard (conseiller / counselor) ~ Michelle Comeau (membre / member) ~ Jonathan Lamarre-Régnière (membre / member)
Benoit Delage (membre / member) ~ Véronique Juneau (employée municipale / municipal officer)

ABSENTS / **REGRETS**

Carl Savignac (membre / member)

ADDENDA AU POINT

6.0 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 774 ch. du lac Meech

Contexte

Lors de la rencontre du 20 août 2018 du Comité consultatif des ressources naturelles (CCRN), les membres avaient une préoccupation au sujet du balcon arrière indiqué aux plans qui ne semblait pas existant et donc ne bénéficiait pas de droits acquis. Il avait été conclu qu'advenant un tel ajout, des plans additionnels seraient requis pour demander une dérogation mineure, la recommandation serait faite par courriel et un addenda serait ajouté au procès-verbal.

Description de la demande

Cet addenda concerne l'ajout d'un balcon et d'une rampe d'accès qui seraient en partie dans la bande de protection riveraine, qui donnerait accès à un balcon arrière situé à l'extérieur de la bande de protection. Ce balcon arrière procure une deuxième entrée à l'appartement du deuxième étage. La taille du balcon arrière a été réduite afin qu'il soit entièrement situé à l'extérieur de la bande riveraine. Une section de 4'x16' relie le balcon au stationnement et procure un accès en fauteuil roulant à l'appartement du deuxième étage. Cette section est à moitié dans la bande riveraine et donnera sur le stationnement existant, lequel bénéficierait de droits acquis. La rampe d'accès proposée passera où se situent des escaliers existants qui bénéficieraient de droits acquis. L'accessibilité est importante pour eux puisqu'un membre de leur famille se déplace en fauteuil roulant motorisé.

Les membres ont pris connaissance des informations additionnelles envoyées par courriel le 23 août 2018, incluant les plans modifiés par le propriétaire et les photos.

Les membres sont d'avis que cette section de balcon et rampe

ADDENDUM TO ITEM

6.0 REQUEST FOR MINOR EXEMPTION – 774 ch. du lac Meech

Context

During the Natural Resources Advisory Committee (NRAC) meeting of August 20, 2018 the members had concerns about the back balcony indicated on the plans which did not seem like an existing structure; therefore, not benefiting from vested rights. It was concluded that if the balcony was to be built, additional plans would need to be submitted to complete the minor variance application. The final recommendation and addendum would be added to the minutes.

Application description

This addendum concerns the addition of a balcony and an access ramp that would partially be within the protection strip of the stream. These structures would give access to the back balcony outside of the protection strip. This back balcony provides access to a second entry to the second story of the apartment. The size of the back balcony was reduced to ensure that it be entirely outside of the protection strip. A section of 4' x 16' joins the balcony to the parking lot and provide access for a wheelchair to the second story. Half of this section is within the protection strip of the stream and leads to the existing parking lot which is protected by vested rights. The proposed access ramp will be located where the existing stairs are currently situated and are protected by vested rights. Accessibility is important for them as one member of the family is wheelchair bound.

The members have taken into consideration this additional information sent by email August 23, 2018. The email included the modified plans and photographs.

The members believe this section of balcony and access ramp will

d'accès n'auront pas d'impact sur le cours d'eau.

Recommandation :

Les membres sont en faveur d'accorder la dérogation mineure pour permettre cet accès en fauteuil roulant. Toute excavation dans la zone de protection devra être gardée au minimum et en assurant qu'il y ait le moins de perturbations possibles au sol pour minimiser toute érosion qui pourrait affecter le ruisseau.

ADOPTÉ

not impact the stream.

Recommendation:

The members are in favour of granting the minor variance to allow wheelchair access. All excavation within the protection strip will have to be kept to a minimum and to minimally disturb soil; reducing erosion that could affect the stream.

ADOPTED

ADDENDA AU PROCÈS-VERBAL PRÉPARÉ PAR

ADDENDUM TO MINUTES PREPARED BY

Véronique Juneau

ADDENDA AU PROCÈS-VERBAL APPROUVÉ PAR

ADDENDUM TO MINUTES APPROVED BY

2018/10/25

Pierre Guénard — Date

Président / Chair

Session ordinaire du 6 novembre 2018 / November 6, 2018, ordinary sitting

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1089-18 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1032-17 - CLAUSE DE TAXATION ET DISPOSITIONS RELATIVES À L'ANNEXE A (MODIFICATION DE LA CHARTE DES UNITÉS ET AJOUT DU LOT 5 755 711)

ATTENDU QU'IL y a lieu de modifier le règlement numéro 1032-17 pour ajouter et/ou modifier la charte des unités pour certaines catégories d'immeubles et modifier l'annexe A afin de préciser l'étendue du territoire visé en y ajoutant le lot 5 755 711;

ATTENDU que l'avis de motion a été donné et le règlement a été présenté lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 2 octobre 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que le « Règlement numéro 1089-18 – Règlement modifiant le règlement numéro 1032-17 – Clause de taxation et dispositions relatives à l'annexe A (modification de la charte des unités et ajout du lot 5 755 711) » soit et est par la présente adopté.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE HULL

MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

RÈGLEMENT NUMÉRO 1089-18

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1032-17 – CLAUSE DE TAXATION ET DISPOSITIONS RELATIVES À L'ANNEXE A (MODIFICATION DE LA CHARTE DES UNITÉS ET AJOUT DU LOT 5 755 711)

ATTENDU QU'IL y a lieu de modifier le règlement numéro 1032-17 pour ajouter et/ou modifier la charte des unités pour certaines catégories d'immeubles et préciser l'étendue du territoire visé à l'annexe A en y ajoutant le lot 5 755 711;

ATTENDU que l'avis de motion a été donné et le règlement a été présenté lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 2 octobre 2018;

Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2

L'article 2 du règlement numéro 1032-17 est remplacé par :

L'article 2 du règlement numéro 977-16 est remplacé par :

L'article 6 du règlement numéro 823-12 est remplacé par :

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts, aux frais d'escomptes et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, sont par le présent règlement, exigés et imposés et seront prélevées, annuellement, durant le terme de l'emprunt :

a) Pour acquitter 80 % de la quote-part des dépenses engagées à l'égard des secteurs A et C : chaque propriétaire d'un immeuble imposable situé à l'intérieur des secteurs A et C décrits à l'annexe A jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, une compensation à l'égard de chaque immeuble imposable dont il est propriétaire.

   Le montant de cette compensation sera établi annuellement en multipliant le nombre d'unités attribuées, suivant le tableau ci-après, à chaque immeuble imposable par la valeur attribuée à chaque unité.

   La valeur de chaque unité est déterminée en divisant 80 % des dépenses engagées à l'égard des secteurs A et C relativement aux intérêts, aux frais d'escomptes et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt par le nombre d'unités de l'ensemble des immeubles imposables situés à l'intérieur du secteur.

Catégories d'immeubles	Nombre d'unités
Habitation unifamiliale isolée 1 chambre 2 chambres 3 chambres	 0,35 unité 0,70 unité 1 unité + 0,25 unité/chambre excédant les 3 premières chambres
Habitation familiale jumelée (calcul fait pour chaque logement) 1 chambre 2 chambres 3 chambres	 0,35 unité 0,70 unité 1 unité + 0,25 unité/chambre excédant les 3 premières chambres
Habitation multilogement (calcul fait pour chaque logement) 1 chambre 2 chambres 3 chambres	 0,35 unité 0,70 unité 1 unité + 0,25 unité/chambre excédant les 3 premières chambres
Autres logements (ex. loft, studio) 1 chambre	 0,35 unité
Terrain vacant (sans plan de lotissement autorisé) et/ou Terrain avec bâtiment accessoire non-branché 3 acres et moins Par acre supplémentaire	 4 unités 6 unités
Terrain vacant (avec plan de lotissement autorisé) - sans permis construction émis - avec permis construction émis	 Unités établies selon le potentiel de développement maximum prévu au plan d'urbanisme Unités selon projet réel approuvé
Deuxième branchement non utilisé sur un même terrain	0,25 unité
Restaurant avec ou sans boissons alcoolisées Moins de 30 places Entre 31 et 60 places Entre 61 et 90 places Entre 91 et 120 places Plus de 120 places	 2,5 unités 5 unités 10 unités 15 unités 20 unités
Café sans service au table / casse-croute / crèmerie	1,5 unité
Bar / discothèque avec ou sans spectacle Sans nourriture Avec nourriture	 2,5 unités Voir Restaurant avec ou sans boissons alcoolisées
Boulangerie	2 unités
Dépanneur	1 unité
Pharmacie	1 unité
Salle de réunion (capacité) Moins de 25 places	 0,25 unité

26 à 50 places 50 à 100 places 100 places et plus	0,5 unité 1 unité 2 unités
Salle de réception avec cuisine pour traiteur (capacité) Moins de 25 places 26 à 50 places 51 à 100 places 101 à 200 places 201 à 300 places 301 places à 500 places 501 places et plus	 0,5 unité 1 unité 2 unités 3 unités 4 unités 5 unités 6 unités
Salle de quilles ou curling Sans douche 4 allées et moins Par allée supplémentaire Avec douche 4 allées et moins Par allée supplémentaire	 2 unités 0,5 unité 4 unités 0,5 unité
Salon de coiffure et de beauté / salon d'esthétique 2 sièges de soins et moins Par siège de soins supplémentaire	 2 unités 0,5 unité
École Avec douche et cafétéria 100 étudiants et moins 101 à 250 étudiants 251 à 500 étudiants Plus de 500 étudiants Sans douche et sans cafétéria 100 étudiants et moins 101 à 250 étudiants 251 à 500 étudiants Plus de 500 étudiants Avec douche ou cafétéria 100 étudiants et moins 101 à 250 étudiants 251 à 500 étudiants Plus de 500 étudiants	 10 unités 20 unités 30 unités 50 unités 6 unités 12 unités 20 unités 30 unités 8 unités 15 unités 25 unités 40 unités
Garderie En milieu familial 5 enfants et moins 6 à 10 enfants Plus de 10 enfants Autre 25 enfants et moins 26 à 50 enfants 51 enfants et plus	 0,3 unité 0,6 unité 1 unité 2 unités 4 unités 6 unités
Service administratif gouvernemental ou municipal / bureau d'affaires ou professionnel 3 employés et moins 4 à 10 employés 11 à 20 employés 21 à 30 employés 31 à 40 employés 41 à 50 employés 51 employés et plus	 0,5 unité 1 unité 2 unités 3 unités 4 unités 5 unités 6 unités

Bureau d'affaires/professionnel (usage complémentaire à l'habitation) 2 employés et moins Par employé supplémentaire	 0,25 unité 0,25 unité
Service de santé ou de bien être pour la personne (excluant les SPA) 3 salles de soins ou moins Chaque salle de soins supplémentaire	 1 unité 0,25 unité
Service de santé ou de bien être pour la personne (avec SPA) Capacité : Moins de 250 personnes 251 à 500 personnes 501 à 750 personnes 751 personnes et plus	 50 unités 80 unités 100 unités 110 unités
Centre santé de jour	2 unités + 0,6 unité/personne excédant les 3 premières personnes, ajouter 35 % si avec buanderie
Clinique vétérinaire 5 employés et moins 6 à 10 employés 11 employés et plus	 1,5 unité 2 unités 2,5 unités
Vente au détail (vêtements, art, décoration, articles de sport, bijouterie etc) 3 employés et moins 4 à 10 employés 11 employés et plus	 0,5 unité 1 unité 2 unités
Atelier de fabrication et transformation 3 employés et moins 4 à 10 employés 11 employés et plus	 0,5 unité 1 unité 2 unités
Gîte du passant 3 chambres et moins Chaque chambre supplémentaire (maximum 5 chambres)	 1,5 unité 0,5 unité
Maison de touristes 3 chambres et moins Chaque chambre supplémentaire	 1,5 unité 0,5 unité
Auberge / hôtel / motel 1 à 20 chambres 21 à 40 chambres 41 à 60 chambres 61 à 80 chambres 81 à 100 chambres 100 chambres et plus	 10 unités 20 unités 30 unités 40 unités 50 unités Selon même ratio
Garage / station-service Sans station de lavage Avec station de lavage	 1 unité Selon débit (rapport d'ingénieur)

Centre d'information touristique	
Bureaux	Voir classe Services administratifs/bureau d'affaires
Accueils : Touristes-visiteurs	4 unités
Maison de jeunes / camp de jeunes (capacité)	
25 enfants et moins	2 unités
26 à 50 enfants	4 unités
51 à 75 enfants	6 unités
75 enfants et plus	Selon même ratio
Maison de chambre	1,5 unité pour trois premières chambres + 0,5 unité/chambre supplémentaire
Studio de photographie	1,5 unité
Vente au détail de produits de quincaillerie	
3 employés et moins	1 unité
4 à 10 employés	2 unités
11 à 20 employés	3 unités
21 à 30 employés	4 unités
31 à 40 employés	5 unités
41 à 50 employés	6 unités
51 employés et plus	7 unités
Marché d'alimentation	
3 employés et moins	2 unités
4 à 10 employés	4 unités
11 à 20 employés	6 unités
21 à 30 employés	8 unités
31 à 40 employés	10 unités
41 à 50 employés	12 unités
51 employés et plus	14 unités
Service de buanderie	2,5 unités par machine à laver
Service de nettoyage à sec	1,5 unité/commerce + 1 unité/tranche de 10 employés excédant les 10 premiers employés
Centre sportif / aréna	
Aréna (1 glace) avec douche	25 unités
Gym sans douche (capacité)	
Moins de 25 places	0,5 unité
26 à 50 places	0,75 unité
51 à 100 places	1 unité
100 places et plus	1,5 unité
Gym avec douche (capacité)	
Moins de 25 places	2 unités
26 à 50 places	2,5 unités
51 à 100 places	3 unités
100 places et plus	4 unités
Local pour cours de conditionnement	0,25 unité
Pavillon golf	Selon usage
École de musique / de yoga / de dance / de théâtre (capacité)	
5 élèves et moins	0,5 unité
6 à 10 élèves	0,75 unité

11 à 20 élèves Plus de 20 élèves	1 unité 1,5 unité
Microbrasserie	Selon débit (rapport ingénieur)
Fleuriste	2 unités
Salle de spectacle / théâtre / cinéma 1 à 50 places 51 à 100 places 101 à 150 places 151 places et plus	 0,5 1 1,5 Selon même ratio
Musée	Capacité d'accueil : 1 unité par tranche de 30 personnes Employés : 1,5 unité + 1 unité/tranche de 10 employés excédant les 10 premiers employés
Cour de justice	1 unité par tranche de 100 personnes
Service postal	2 unités
Caserne de pompiers Moins de 3 employés (temps plein) 25 pompiers partiels et moins 26 à 50 pompiers partiels 51 à 75 pompiers partiels	 0,5 unité 2 unités 4 unités 6 unités
Centre et salle communautaire	2 unités + 1 unité/tranche de 90 personnes excédant les 150 premières personnes (capacité de la salle)
Établissement de santé / maison convalescence 1 à 50 lits 51 à 75 lits 76 à 100 lits 101 à 125 lits 126 à 150 lits 151 lits et plus	 20 unités 30 unités 40 unités 50 unités 60 unités Selon même ratio
Les unités équivalentes attribuées à un immeuble imposable est le total des unités attribuées pour chaque usage de cet immeuble. Tout immeuble imposable vacant ou non exploité sera facturé en fonction du nombre d'unités établies selon le dernier usage enregistré au rôle.	

b) Pour acquitter 20 % de la quote-part des dépenses engagées à l'égard des secteurs A et C : sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 3

L'annexe A du règlement numéro 1032-17 et ses antécédents est remplacée par celle jointe aux présentes afin de modifier le secteur A en y ajoutant le lot 5 755 711.

ARTICLE 4

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À CHELSEA, QUÉBEC, ce 6e jour du mois de novembre 2018.

Céline Gauthier Directrice générale par intérim	Caryl Green Mairesse

DATE DE L'AVIS DE MOTION : 2 octobre 2018

DATE DE L'ADOPTION : 6 novembre 2018

RÉSOLUTION NUMÉRO :

DATE DE PUBLICATION :

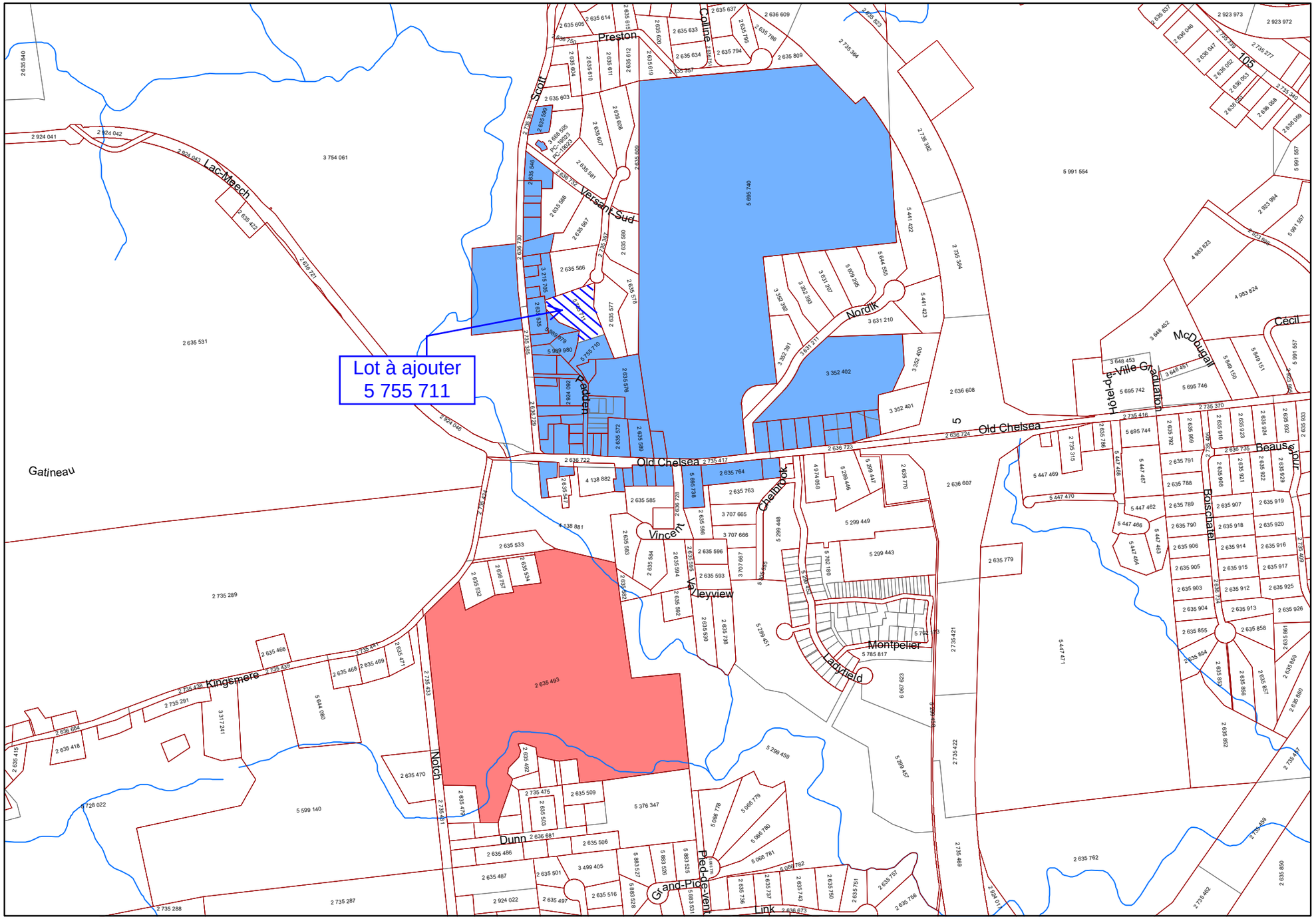

CHELSEA

Annexe A
Secteurs desservis
Eaux usées
Règ. 1089-18

Caryl Green
Mairesse

Céline Gauthier
Directrice générale par intérim

Maria Elena Isaza
Responsable de l'urbanisme

1:10 000

0 50 100 200 300 Mètres

MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

Date: 2018-07-30

Session ordinaire du 6 novembre 2018 / November 6, 2018, ordinary sitting

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1090-18 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1035-17 – CLAUSE DE TAXATION ET DISPOSITIONS RELATIVES À L'ANNEXE A (MODIFICATION DE LA CHARTE DES UNITÉS ET AJOUT DU LOT 5 755 711)

ATTENDU QU'IL y a lieu de modifier le règlement numéro 1035-17 pour ajouter et/ou modifier la charte des unités pour certaines catégories d'immeubles et modifier l'annexe A afin de préciser l'étendue du territoire visé en y ajoutant le lot 5 755 711;

ATTENDU que l'avis de motion a été donné et le règlement a été présenté lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 2 octobre 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que le « Règlement numéro 1090-18 – Règlement modifiant le règlement numéro 1035-17 – Clause de taxation et dispositions relatives à l'annexe A (modification de la charte des unités et ajout du lot 5 755 711) » soit et est par la présente adopté.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE HULL

MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

RÈGLEMENT NUMÉRO 1090-18

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1035-17 – CLAUSE DE TAXATION ET DISPOSITIONS RELATIVES À L'ANNEXE A (MODIFICATION DE LA CHARTE DES UNITÉS ET AJOUT DU LOT 5 755 711)

ATTENDU QU'IL y a lieu de modifier le règlement numéro 1035-17 pour ajouter et/ou modifier la charte des unités pour catégories d'immeubles et de préciser l'étendue du territoire visé à l'annexe A en y ajoutant le lot 5 755 711;

ATTENDU que l'avis de motion a été donné et le règlement a été présenté lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 2 octobre 2018;

Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2

L'article 2 du règlement numéro 1035-17 est remplacé par :

L'article 2 du règlement numéro 980-16 est remplacé par :

L'article 6 du règlement numéro 835-12 est remplacé par :

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts, aux frais d'escomptes et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, sont par le présent règlement, exigés et imposés et seront prélevées, annuellement, durant le terme de l'emprunt :

a) Pour acquitter 80 % de la quote-part des dépenses engagées à l'égard des secteurs A et C : chaque propriétaire d'un immeuble imposable situé à l'intérieur des secteurs A et C décrits à l'annexe A jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, une compensation à l'égard de chaque immeuble imposable dont il est propriétaire.

   Le montant de cette compensation sera établi annuellement en multipliant le nombre d'unités attribuées, suivant le tableau ci-après, à chaque immeuble imposable par la valeur attribuée à chaque unité.

   La valeur de chaque unité est déterminée en divisant 80 % des dépenses engagées à l'égard des secteurs A et C relativement aux intérêts, aux frais d'escomptes et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt par le nombre d'unités de l'ensemble des immeubles imposables situés à l'intérieur du secteur.

Catégories d'immeubles	Nombre d'unités
Habitation unifamiliale isolée 1 chambre 2 chambres 3 chambres	 0,35 unité 0,70 unité 1 unité + 0,25 unité/chambre excédant les 3 premières chambres
Habitation familiale jumelée (calcul fait pour chaque logement) 1 chambre 2 chambres 3 chambres	 0,35 unité 0,70 unité 1 unité + 0,25 unité/chambre excédant les 3 premières chambres
Habitation multilogement (calcul fait pour chaque logement) 1 chambre 2 chambres 3 chambres	 0,35 unité 0,70 unité 1 unité + 0,25 unité/chambre excédant les 3 premières chambres
Autres logements (ex. loft, studio) 1 chambre	 0,35 unité
Terrain vacant (sans plan de lotissement autorisé) et/ou Terrain avec bâtiment accessoire non-branché 3 acres et moins Par acre supplémentaire	 4 unités 6 unités
Terrain vacant (avec plan de lotissement autorisé) - sans permis construction émis - avec permis construction émis	 Unités établies selon le potentiel de développement maximum prévu au plan d'urbanisme Unités selon projet réel approuvé
Deuxième branchement non utilisé sur un même terrain	0,25 unité
Restaurant avec ou sans boissons alcoolisées Moins de 30 places Entre 31 et 60 places Entre 61 et 90 places Entre 91 et 120 places Plus de 120 places	 2,5 unités 5 unités 10 unités 15 unités 20 unités
Café sans service au table / casse-croute / crèmerie	1,5 unité
Bar / discothèque avec ou sans spectacle Sans nourriture Avec nourriture	 2,5 unités Voir Restaurant avec ou sans boissons alcoolisées
Boulangerie	2 unités
Dépanneur	1 unité
Pharmacie	1 unité
Salle de réunion (capacité) Moins de 25 places	 0,25 unité

26 à 50 places 50 à 100 places 100 places et plus	0,5 unité 1 unité 2 unités
Salle de réception avec cuisine pour traiteur (capacité) Moins de 25 places 26 à 50 places 51 à 100 places 101 à 200 places 201 à 300 places 301 places à 500 places 501 places et plus	 0,5 unité 1 unité 2 unités 3 unités 4 unités 5 unités 6 unités
Salle de quilles ou curling Sans douche 4 allées et moins Par allée supplémentaire Avec douche 4 allées et moins Par allée supplémentaire	 2 unités 0,5 unité 4 unités 0,5 unité
Salon de coiffure et de beauté / salon d'esthétique 2 sièges de soins et moins Par siège de soins supplémentaire	 2 unités 0,5 unité
École Avec douche et cafétéria 100 étudiants et moins 101 à 250 étudiants 251 à 500 étudiants Plus de 500 étudiants Sans douche et sans cafétéria 100 étudiants et moins 101 à 250 étudiants 251 à 500 étudiants Plus de 500 étudiants Avec douche ou cafétéria 100 étudiants et moins 101 à 250 étudiants 251 à 500 étudiants Plus de 500 étudiants	 10 unités 20 unités 30 unités 50 unités 6 unités 12 unités 20 unités 30 unités 8 unités 15 unités 25 unités 40 unités
Garderie En milieu familial 5 enfants et moins 6 à 10 enfants Plus de 10 enfants Autre 25 enfants et moins 26 à 50 enfants 51 enfants et plus	 0,3 unité 0,6 unité 1 unité 2 unités 4 unités 6 unités
Service administratif gouvernemental ou municipal / bureau d'affaires ou professionnel 3 employés et moins 4 à 10 employés 11 à 20 employés 21 à 30 employés 31 à 40 employés 41 à 50 employés 51 employés et plus	 0,5 unité 1 unité 2 unités 3 unités 4 unités 5 unités 6 unités

Bureau d'affaires/professionnel (usage complémentaire à l'habitation) 2 employés et moins Par employé supplémentaire	 0,25 unité 0,25 unité
Service de santé ou de bien être pour la personne (excluant les SPA) 3 salles de soins ou moins Chaque salle de soins supplémentaire	 1 unité 0,25 unité
Service de santé ou de bien être pour la personne (avec SPA) Capacité : Moins de 250 personnes 251 à 500 personnes 501 à 750 personnes 751 personnes et plus	 50 unités 80 unités 100 unités 110 unités
Centre santé de jour	2 unités + 0,6 unité/personne excédant les 3 premières personnes, ajouter 35 % si avec buanderie
Clinique vétérinaire 5 employés et moins 6 à 10 employés 11 employés et plus	 1,5 unité 2 unités 2,5 unités
Vente au détail (vêtements, art, décoration, articles de sport, bijouterie etc) 3 employés et moins 4 à 10 employés 11 employés et plus	 0,5 unité 1 unité 2 unités
Atelier de fabrication et transformation 3 employés et moins 4 à 10 employés 11 employés et plus	 0,5 unité 1 unité 2 unités
Gîte du passant 3 chambres et moins Chaque chambre supplémentaire (maximum 5 chambres)	 1,5 unité 0,5 unité
Maison de touristes 3 chambres et moins Chaque chambre supplémentaire	 1,5 unité 0,5 unité
Auberge / hôtel / motel 1 à 20 chambres 21 à 40 chambres 41 à 60 chambres 61 à 80 chambres 81 à 100 chambres 100 chambres et plus	 10 unités 20 unités 30 unités 40 unités 50 unités Selon même ratio
Garage / station-service Sans station de lavage Avec station de lavage	 1 unité Selon débit (rapport d'ingénieur)

Centre d'information touristique	
Bureaux	Voir classe Services administratifs/bureau d'affaires
Accueils : Touristes-visiteurs	4 unités
Maison de jeunes / camp de jeunes (capacité)	
25 enfants et moins	2 unités
26 à 50 enfants	4 unités
51 à 75 enfants	6 unités
75 enfants et plus	Selon même ratio
Maison de chambre	1,5 unité pour trois premières chambres + 0,5 unité/chambre supplémentaire
Studio de photographie	1,5 unité
Vente au détail de produits de quincaillerie	
3 employés et moins	1 unité
4 à 10 employés	2 unités
11 à 20 employés	3 unités
21 à 30 employés	4 unités
31 à 40 employés	5 unités
41 à 50 employés	6 unités
51 employés et plus	7 unités
Marché d'alimentation	
3 employés et moins	2 unités
4 à 10 employés	4 unités
11 à 20 employés	6 unités
21 à 30 employés	8 unités
31 à 40 employés	10 unités
41 à 50 employés	12 unités
51 employés et plus	14 unités
Service de buanderie	2,5 unités par machine à laver
Service de nettoyage à sec	1,5 unité/commerce + 1 unité/tranche de 10 employés excédant les 10 premiers employés
Centre sportif / aréna	
Aréna (1 glace) avec douche	25 unités
Gym sans douche (capacité)	
Moins de 25 places	0,5 unité
26 à 50 places	0,75 unité
51 à 100 places	1 unité
100 places et plus	1,5 unité
Gym avec douche (capacité)	
Moins de 25 places	2 unités
26 à 50 places	2,5 unités
51 à 100 places	3 unités
100 places et plus	4 unités
Local pour cours de conditionnement	0,25 unité
Pavillon golf	Selon usage
École de musique / de yoga / de dance / de théâtre (capacité)	
5 élèves et moins	0,5 unité
6 à 10 élèves	0,75 unité

11 à 20 élèves Plus de 20 élèves	1 unité 1,5 unité
Microbrasserie	Selon débit (rapport ingénieur)
Fleuriste	2 unités
Salle de spectacle / théâtre / cinéma 1 à 50 places 51 à 100 places 101 à 150 places 151 places et plus	 0,5 1 1,5 Selon même ratio
Musée	Capacité d'accueil : 1 unité par tranche de 30 personnes Employés : 1,5 unité + 1 unité/tranche de 10 employés excédant les 10 premiers employés
Cour de justice	1 unité par tranche de 100 personnes
Service postal	2 unités
Caserne de pompiers Moins de 3 employés (temps plein) 25 pompiers partiels et moins 26 à 50 pompiers partiels 51 à 75 pompiers partiels	 0,5 unité 2 unités 4 unités 6 unités
Centre et salle communautaire	2 unités + 1 unité/tranche de 90 personnes excédant les 150 premières personnes (capacité de la salle)
Établissement de santé / maison convalescence 1 à 50 lits 51 à 75 lits 76 à 100 lits 101 à 125 lits 126 à 150 lits 151 lits et plus	 20 unités 30 unités 40 unités 50 unités 60 unités Selon même ratio
Les unités équivalentes attribuées à un immeuble imposable est le total des unités attribuées pour chaque usage de cet immeuble. Tout immeuble imposable vacant ou non exploité sera facturé en fonction du nombre d'unités établies selon le dernier usage enregistré au rôle.	

b) Pour acquitter 20 % de la quote-part des dépenses engagées à l'égard des secteurs A et C : sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 3

L'annexe A du règlement numéro 1035-17 et ses antécédents est remplacée par celle jointe aux présentes afin de modifier le secteur A en y ajoutant le lot 5 755 711.

ARTICLE 4

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À CHELSEA, QUÉBEC, ce 6e jour du mois de novembre 2018.

Céline Gauthier Directrice générale par intérim	Caryl Green Mairesse

DATE DE L'AVIS DE MOTION : 2 octobre 2018

DATE DE L'ADOPTION : 6 novembre 2018

RÉSOLUTION NUMÉRO :

DATE DE PUBLICATION :

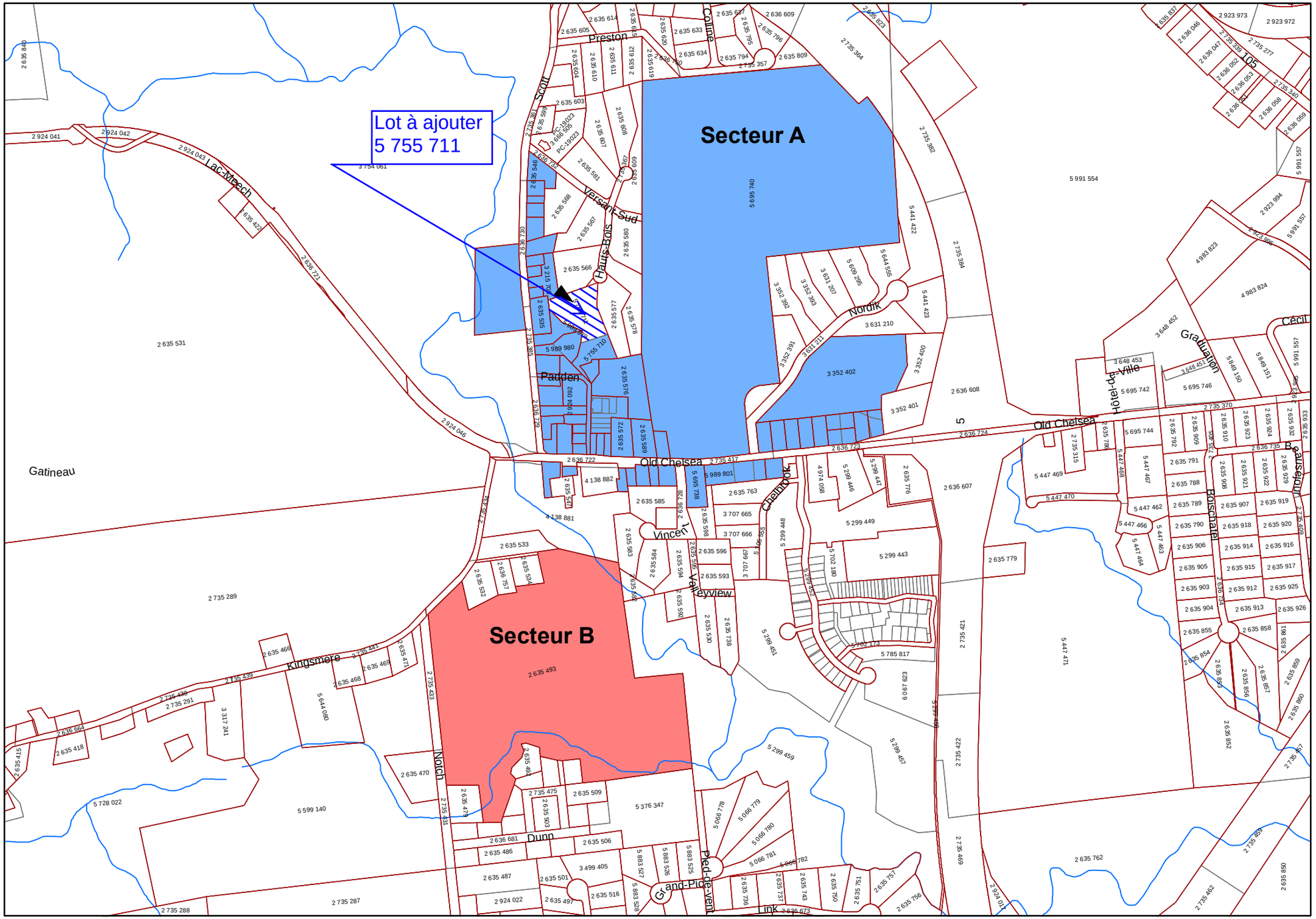

CHELSEA

Annexe A
Secteurs desservis
Eau potable
Règ. 1090-18

Caryl Green
Mairesse

Céline Gauthier
Directrice générale par intérim

Maria Elena Isaza
Responsable de l'urbanisme

1:10 000

0 50 100 200 300 Mètres

MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

Date: 2018-07-30

Session ordinaire du 6 novembre 2018 / November 6, 2018, ordinary sitting

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1091-18 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1036-17 – CLAUSE DE TAXATION ET DISPOSITIONS RELATIVES À L'ANNEXE B (MODIFICATION DE LA CHARTE DES UNITÉS ET AJOUT DU LOT 5 755 711)

ATTENDU QU'IL y a lieu de modifier le règlement numéro 1036-17 pour ajouter et/ou modifier la charte des unités pour certaines catégories d'immeubles et modifier l'annexe B afin de préciser l'étendue du territoire visé en y ajoutant le lot 5 755 711;

ATTENDU que l'avis de motion a été donné et le règlement a été présenté lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 2 octobre 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que le « Règlement numéro 1091-18 – Règlement modifiant le règlement numéro 1036-17 – Clause de taxation et dispositions relatives à l'annexe B (modification de la charte des unités et ajout du lot 5 755 711) » soit et est par la présente adopté.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE HULL

MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

RÈGLEMENT NUMÉRO 1091-18

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1036-17 – CLAUSE DE TAXATION ET DISPOSITIONS RELATIVES À L'ANNEXE B (MODIFICATION DE LA CHARTE DES UNITÉS ET AJOUT DU LOT 5 755 711)

ATTENDU QU'IL y a lieu de modifier le règlement numéro 1036-17 pour ajouter et/ou modifier la charte des unités pour certaines catégories d'immeubles et de préciser l'étendue du territoire visé à l'annexe B en y ajoutant le lot 5 755 711;

ATTENDU que l'avis de motion a été donné et le règlement a été présenté lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 2 octobre 2018;

Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2

L'article 2 du règlement numéro 1036-17 est remplacé par :

L'article 3 du règlement numéro 981-16 est remplacé par :

L'article 8 du règlement numéro 700-07 est remplacé par :

a) Pour pourvoir à 80 % des dépenses engagées relativement aux intérêts, aux frais d'escomptes et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, sont par le présent règlement, exigés et imposés et seront prélevées annuellement durant le terme de l'emprunt sur tous les immeubles imposables situés dans les secteurs A et C desservis identifiés à l'annexe B joint au présent règlement pour en faire partie intégrante, une compensation qui sera établie annuellement.

   Le montant de cette compensation sera établi annuellement en multipliant le nombre d'unités attribuées, suivant le tableau ci-après, à chaque immeuble imposable par la valeur attribuée à chaque unité.

   La valeur de chaque unité est déterminée en divisant les dépenses engagées à l'égard des secteurs A et C desservis relativement aux intérêts, aux frais d'escomptes et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt par le nombre d'unités de l'ensemble des immeubles imposables situés à l'intérieur du secteur.

Catégories d'immeubles	Nombre d'unités
Habitation unifamiliale isolée 1 chambre 2 chambres 3 chambres	 0,35 unité 0,70 unité 1 unité + 0,25 unité/chambre excédant les 3 premières chambres
Habitation familiale jumelée (calcul fait pour chaque logement) 1 chambre 2 chambres 3 chambres	 0,35 unité 0,70 unité 1 unité + 0,25 unité/chambre excédant les 3 premières chambres
Habitation multilogement (calcul fait pour chaque logement) 1 chambre 2 chambres 3 chambres	 0,35 unité 0,70 unité 1 unité + 0,25 unité/chambre excédant les 3 premières chambres
Autres logements (ex. loft, studio) 1 chambre	 0,35 unité
Terrain vacant (sans plan de lotissement autorisé) et/ou Terrain avec bâtiment accessoire non-branché 3 acres et moins Par acre supplémentaire	 4 unités 6 unités
Terrain vacant (avec plan de lotissement autorisé) - sans permis construction émis - avec permis construction émis	 Unités établies selon le potentiel de développement maximum prévu au plan d'urbanisme Unités selon projet réel approuvé
Deuxième branchement non utilisé sur un même terrain	0,25 unité
Restaurant avec ou sans boissons alcoolisées Moins de 30 places Entre 31 et 60 places Entre 61 et 90 places Entre 91 et 120 places Plus de 120 places	 2,5 unités 5 unités 10 unités 15 unités 20 unités
Café sans service au table / casse-croute / crèmerie	1,5 unité
Bar / discothèque avec ou sans spectacle Sans nourriture Avec nourriture	 2,5 unités Voir Restaurant avec ou sans boissons alcoolisées
Boulangerie	2 unités
Dépanneur	1 unité
Pharmacie	1 unité
Salle de réunion (capacité) Moins de 25 places	 0,25 unité

26 à 50 places 50 à 100 places 100 places et plus	0,5 unité 1 unité 2 unités
Salle de réception avec cuisine pour traiteur (capacité) Moins de 25 places 26 à 50 places 51 à 100 places 101 à 200 places 201 à 300 places 301 places à 500 places 501 places et plus	 0,5 unité 1 unité 2 unités 3 unités 4 unités 5 unités 6 unités
Salle de quilles ou curling Sans douche 4 allées et moins Par allée supplémentaire Avec douche 4 allées et moins Par allée supplémentaire	 2 unités 0,5 unité 4 unités 0,5 unité
Salon de coiffure et de beauté / salon d'esthétique 2 sièges de soins et moins Par siège de soins supplémentaire	 2 unités 0,5 unité
École Avec douche et cafétéria 100 étudiants et moins 101 à 250 étudiants 251 à 500 étudiants Plus de 500 étudiants Sans douche et sans cafétéria 100 étudiants et moins 101 à 250 étudiants 251 à 500 étudiants Plus de 500 étudiants Avec douche ou cafétéria 100 étudiants et moins 101 à 250 étudiants 251 à 500 étudiants Plus de 500 étudiants	 10 unités 20 unités 30 unités 50 unités 6 unités 12 unités 20 unités 30 unités 8 unités 15 unités 25 unités 40 unités
Garderie En milieu familial 5 enfants et moins 6 à 10 enfants Plus de 10 enfants Autre 25 enfants et moins 26 à 50 enfants 51 enfants et plus	 0,3 unité 0,6 unité 1 unité 2 unités 4 unités 6 unités
Service administratif gouvernemental ou municipal / bureau d'affaires ou professionnel 3 employés et moins 4 à 10 employés 11 à 20 employés 21 à 30 employés 31 à 40 employés 41 à 50 employés 51 employés et plus	 0,5 unité 1 unité 2 unités 3 unités 4 unités 5 unités 6 unités

Bureau d'affaires/professionnel (usage complémentaire à l'habitation) 2 employés et moins Par employé supplémentaire	 0,25 unité 0,25 unité
Service de santé ou de bien être pour la personne (excluant les SPA) 3 salles de soins ou moins Chaque salle de soins supplémentaire	 1 unité 0,25 unité
Service de santé ou de bien être pour la personne (avec SPA) Capacité : Moins de 250 personnes 251 à 500 personnes 501 à 750 personnes 751 personnes et plus	 50 unités 80 unités 100 unités 110 unités
Centre santé de jour	2 unités + 0,6 unité/personne excédant les 3 premières personnes, ajouter 35 % si avec buanderie
Clinique vétérinaire 5 employés et moins 6 à 10 employés 11 employés et plus	 1,5 unité 2 unités 2,5 unités
Vente au détail (vêtements, art, décoration, articles de sport, bijouterie etc) 3 employés et moins 4 à 10 employés 11 employés et plus	 0,5 unité 1 unité 2 unités
Atelier de fabrication et transformation 3 employés et moins 4 à 10 employés 11 employés et plus	 0,5 unité 1 unité 2 unités
Gîte du passant 3 chambres et moins Chaque chambre supplémentaire (maximum 5 chambres)	 1,5 unité 0,5 unité
Maison de touristes 3 chambres et moins Chaque chambre supplémentaire	 1,5 unité 0,5 unité
Auberge / hôtel / motel 1 à 20 chambres 21 à 40 chambres 41 à 60 chambres 61 à 80 chambres 81 à 100 chambres 100 chambres et plus	 10 unités 20 unités 30 unités 40 unités 50 unités Selon même ratio
Garage / station-service Sans station de lavage Avec station de lavage	 1 unité Selon débit (rapport d'ingénieur)

Centre d'information touristique	
Bureaux	Voir classe Services administratifs/bureau d'affaires
Accueils : Touristes-visiteurs	4 unités
Maison de jeunes / camp de jeunes (capacité)	
25 enfants et moins	2 unités
26 à 50 enfants	4 unités
51 à 75 enfants	6 unités
75 enfants et plus	Selon même ratio
Maison de chambre	1,5 unité pour trois premières chambres + 0,5 unité/chambre supplémentaire
Studio de photographie	1,5 unité
Vente au détail de produits de quincaillerie	
3 employés et moins	1 unité
4 à 10 employés	2 unités
11 à 20 employés	3 unités
21 à 30 employés	4 unités
31 à 40 employés	5 unités
41 à 50 employés	6 unités
51 employés et plus	7 unités
Marché d'alimentation	
3 employés et moins	2 unités
4 à 10 employés	4 unités
11 à 20 employés	6 unités
21 à 30 employés	8 unités
31 à 40 employés	10 unités
41 à 50 employés	12 unités
51 employés et plus	14 unités
Service de buanderie	2,5 unités par machine à laver
Service de nettoyage à sec	1,5 unité/commerce + 1 unité/tranche de 10 employés excédant les 10 premiers employés
Centre sportif / aréna	
Aréna (1 glace) avec douche	25 unités
Gym sans douche (capacité)	
Moins de 25 places	0,5 unité
26 à 50 places	0,75 unité
51 à 100 places	1 unité
100 places et plus	1,5 unité
Gym avec douche (capacité)	
Moins de 25 places	2 unités
26 à 50 places	2,5 unités
51 à 100 places	3 unités
100 places et plus	4 unités
Local pour cours de conditionnement	0,25 unité
Pavillon golf	Selon usage
École de musique / de yoga / de dance / de théâtre (capacité)	
5 élèves et moins	0,5 unité
6 à 10 élèves	0,75 unité

11 à 20 élèves Plus de 20 élèves	1 unité 1,5 unité
Microbrasserie	Selon débit (rapport ingénieur)
Fleuriste	2 unités
Salle de spectacle / théâtre / cinéma 1 à 50 places 51 à 100 places 101 à 150 places 151 places et plus	 0,5 1 1,5 Selon même ratio
Musée	Capacité d'accueil : 1 unité par tranche de 30 personnes Employés : 1,5 unité + 1 unité/tranche de 10 employés excédant les 10 premiers employés
Cour de justice	1 unité par tranche de 100 personnes
Service postal	2 unités
Caserne de pompiers Moins de 3 employés (temps plein) 25 pompiers partiels et moins 26 à 50 pompiers partiels 51 à 75 pompiers partiels	 0,5 unité 2 unités 4 unités 6 unités
Centre et salle communautaire	2 unités + 1 unité/tranche de 90 personnes excédant les 150 premières personnes (capacité de la salle)
Établissement de santé / maison convalescence 1 à 50 lits 51 à 75 lits 76 à 100 lits 101 à 125 lits 126 à 150 lits 151 lits et plus	 20 unités 30 unités 40 unités 50 unités 60 unités Selon même ratio
Les unités équivalentes attribuées à un immeuble imposable est le total des unités attribuées pour chaque usage de cet immeuble. Tout immeuble imposable vacant ou non exploité sera facturé en fonction du nombre d'unités établies selon le dernier usage enregistré au rôle.	

b) Pour pourvoir à 20 % des dépenses engagées à l'égard des secteurs A et C : sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 3

L'annexe B du règlement numéro 1036-17 et ses antécédents est remplacée par celle jointe aux présentes afin de modifier le secteur A en y ajoutant le lot 5 755 711.

ARTICLE 4

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À CHELSEA, QUÉBEC, ce 6e jour du mois de novembre 2018.

Céline Gauthier Directrice générale par intérim	Caryl Green Mairesse

DATE DE L'AVIS DE MOTION : 2 octobre 2018

DATE DE L'ADOPTION : 6 novembre 2018

RÉSOLUTION NUMÉRO :

DATE DE PUBLICATION :

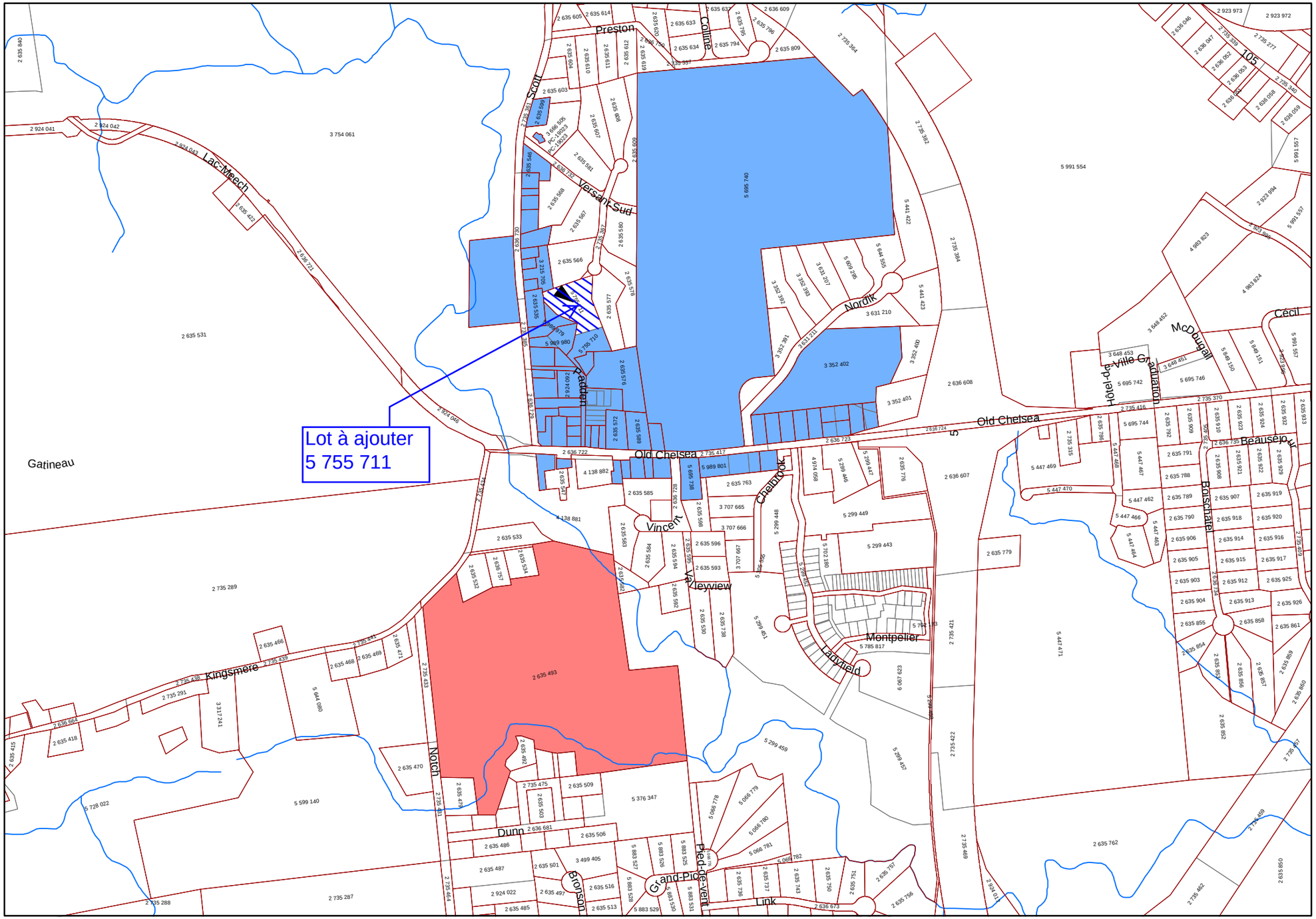

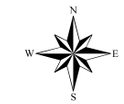

Annexe B
Secteurs desservis
Eaux usées
Règ. 1091-18

Caryl Green
Mairesse

Céline Gauthier
Directrice générale par intérim

Maria Elena Isaza
Responsable de l'urbanisme

1:10 000

0 50 100 200 300 Mètres

Date: 2018-07-30

Session ordinaire du 6 novembre 2018 / November 6, 2018, ordinary sitting

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1092-18 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1037-17 – CLAUSE DE TAXATION ET DISPOSITIONS RELATIVES À L'ANNEXE A (MODIFICATION DE LA CHARTE DES UNITÉS ET AJOUT DES LOTS 2 635 965, 2 635 982, 2 635 983, 2 636 034, 4 121 367, 5 755 711, 5 908 354 ET 6 243 909)

ATTENDU QU'IL y a lieu de modifier le règlement numéro 1037-17 pour ajouter et/ou modifier la charte des unités pour certaines catégories d'immeubles et modifier l'annexe A afin de préciser l'étendue du territoire visé en y ajoutant les lots 2 635 965, 2 635 982, 2 635 983, 2 636 034, 4 121 367, 5 755 711, 5 908 354 et 6 243 909;

ATTENDU que l'avis de motion a été donné et le règlement a été présenté lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 2 octobre 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que le « Règlement numéro 1092-18 – Règlement modifiant le règlement numéro 1037-17 – Clause de taxation et dispositions relatives à l'annexe A (modification de la charte des unités et ajout des lots 2 635 965, 2 635 982, 2 635 983, 2 636 034, 4 121 367, 5 755 711, 5 908 354 et 6 243 909) » soit et est par la présente adopté.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE HULL

MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

RÈGLEMENT NUMÉRO 1092-18

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1037-17 – CLAUSE DE TAXATION ET DISPOSITIONS RELATIVES À L'ANNEXE A (MODIFICATION DE LA CHARTE DES UNITÉS ET AJOUT DES LOTS 2 635 965, 2 635 982, 2 635 983, 2 636 034, 4 121 367, 5 755 711, 5 908 354 ET 6 243 909)

ATTENDU QU'IL y a lieu de modifier le règlement numéro 1037-17 pour ajouter et/ou modifier la charte des unités pour certaines catégories d'immeubles et de préciser l'étendue du territoire visé à l'annexe A en y ajoutant les lots 2 635 965, 2 635 982, 2 635 983, 2 636 034, 4 121 367, 5 755 711, 5 908 354 et 6 243 909;

ATTENDU que l'avis de motion a été donné et le règlement a été présenté lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 2 octobre 2018;

Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2

L'article 2 du règlement numéro 1037-18 est remplacé par :

L'article 2 du règlement numéro 982-16 est remplacé par :

L'article 4 du règlement numéro 780-11 et l'article 3 du règlement numéro 803-11 est remplacé par :

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts, aux frais d'escomptes et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, sont par le présent règlement, exigés et imposés et seront prélevées, annuellement, durant le terme de l'emprunt :

a) Les dépenses engagées seront premièrement affectées entre deux groupes de secteurs soit le groupe du secteur construit qui regroupe les secteurs A et C et le groupe du secteur non construit, soit le secteur B, sur la base des coûts relatifs aux conduites et postes de pompage réalisés pour chaque groupe et sur la base d'une répartition des coûts relatifs à l'usine de traitement des eaux usées soit 38.5% au groupe du secteur construit et 61.5% au groupe du secteur non construit.

b) SECTEURS A et C

i. Pour acquitter 80 % de la quote-part des dépenses engagées à l'égard des secteurs construits A et C: chaque propriétaire d'un immeuble imposable situé à l'intérieur des secteurs construits A et C décrit à l'annexe A jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, une compensation à l'égard de chaque immeuble imposable dont il est propriétaire.

Le montant de cette compensation sera établi annuellement

en multipliant le nombre d'unités attribuées, suivant le tableau ci-après, à chaque immeuble imposable par la valeur attribuée à chaque unité.

La valeur de chaque unité est déterminée en divisant 80 % des dépenses engagées à l'égard des secteurs construits A et C relativement aux intérêts, aux frais d'escomptes, au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt par le nombre d'unités de l'ensemble des immeubles imposables situés à l'intérieur du secteur.

Catégories d'immeubles	Nombre d'unités
Habitation unifamiliale isolée 1 chambre 2 chambres 3 chambres	 0,35 unité 0,70 unité 1 unité + 0,25 unité/chambre excédant les 3 premières chambres
Habitation familiale jumelée (calcul fait pour chaque logement) 1 chambre 2 chambres 3 chambres	 0,35 unité 0,70 unité 1 unité + 0,25 unité/chambre excédant les 3 premières chambres
Habitation multilogement (calcul fait pour chaque logement) 1 chambre 2 chambres 3 chambres	 0,35 unité 0,70 unité 1 unité + 0,25 unité/chambre excédant les 3 premières chambres
Autres logements (ex. loft, studio) 1 chambre	 0,35 unité
Terrain vacant (sans plan de lotissement autorisé) et/ou Terrain avec bâtiment accessoire non-branché 3 acres et moins Par acre supplémentaire	 4 unités 6 unités
Terrain vacant (avec plan de lotissement autorisé) - sans permis construction émis - avec permis construction émis	 Unités établies selon le potentiel de développement maximum prévu au plan d'urbanisme Unités selon projet réel approuvé
Deuxième branchement non utilisé sur un même terrain	0,25 unité
Restaurant avec ou sans boissons alcoolisées Moins de 30 places Entre 31 et 60 places Entre 61 et 90 places Entre 91 et 120 places Plus de 120 places	 2,5 unités 5 unités 10 unités 15 unités 20 unités
Café sans service au table / casse-croute / crèmerie	1,5 unité
Bar / discothèque avec ou sans	

spectacle Sans nourriture Avec nourriture	 2,5 unités Voir Restaurant avec ou sans boissons alcoolisées
Boulangerie	2 unités
Dépanneur	1 unité
Pharmacie	1 unité
Salle de réunion (capacité) Moins de 25 places 26 à 50 places 50 à 100 places 100 places et plus	 0,25 unité 0,5 unité 1 unité 2 unités
Salle de réception avec cuisine pour traiteur (capacité) Moins de 25 places 26 à 50 places 51 à 100 places 101 à 200 places 201 à 300 places 301 places à 500 places 501 places et plus	 0,5 unité 1 unité 2 unités 3 unités 4 unités 5 unités 6 unités
Salle de quilles ou curling Sans douche 4 allées et moins Par allée supplémentaire Avec douche 4 allées et moins Par allée supplémentaire	 2 unités 0,5 unité 4 unités 0,5 unité
Salon de coiffure et de beauté / salon d'esthétique 2 sièges de soins et moins Par siège de soins supplémentaire	 2 unités 0,5 unité
École Avec douche et cafétéria 100 étudiants et moins 101 à 250 étudiants 251 à 500 étudiants Plus de 500 étudiants Sans douche et sans cafétéria 100 étudiants et moins 101 à 250 étudiants 251 à 500 étudiants Plus de 500 étudiants Avec douche ou cafétéria 100 étudiants et moins 101 à 250 étudiants 251 à 500 étudiants Plus de 500 étudiants	 10 unités 20 unités 30 unités 50 unités 6 unités 12 unités 20 unités 30 unités 8 unités 15 unités 25 unités 40 unités
Garderie En milieu familial 5 enfants et moins 6 à 10 enfants Plus de 10 enfants Autre 25 enfants et moins	 0,3 unité 0,6 unité 1 unité 2 unités

26 à 50 enfants 51 enfants et plus	4 unités 6 unités
Service administratif gouvernemental ou municipal / bureau d'affaires ou professionnel 3 employés et moins 4 à 10 employés 11 à 20 employés 21 à 30 employés 31 à 40 employés 41 à 50 employés 51 employés et plus	 0,5 unité 1 unité 2 unités 3 unités 4 unités 5 unités 6 unités
Bureau d'affaires/professionnel (usage complémentaire à l'habitation) 2 employés et moins Par employé supplémentaire	 0,25 unité 0,25 unité
Service de santé ou de bien être pour la personne (excluant les SPA) 3 salles de soins ou moins Chaque salle de soins supplémentaire	 1 unité 0,25 unité
Service de santé ou de bien être pour la personne (avec SPA) Capacité : Moins de 250 personnes 251 à 500 personnes 501 à 750 personnes 751 personnes et plus	 50 unités 80 unités 100 unités 110 unités
Centre santé de jour	2 unités + 0,6 unité/personne excédant les 3 premières personnes, ajouter 35 % si avec buanderie
Clinique vétérinaire 5 employés et moins 6 à 10 employés 11 employés et plus	 1,5 unité 2 unités 2,5 unités
Vente au détail (vêtements, art, décoration, articles de sport, bijouterie etc) 3 employés et moins 4 à 10 employés 11 employés et plus	 0,5 unité 1 unité 2 unités
Atelier de fabrication et transformation 3 employés et moins 4 à 10 employés 11 employés et plus	 0,5 unité 1 unité 2 unités
Gîte du passant 3 chambres et moins Chaque chambre supplémentaire (maximum 5 chambres)	 1,5 unité 0,5 unité
Maison de touristes 3 chambres et moins	 1,5 unité

Chaque chambre supplémentaire	0,5 unité
Auberge / hôtel / motel 1 à 20 chambres 21 à 40 chambres 41 à 60 chambres 61 à 80 chambres 81 à 100 chambres 100 chambres et plus	 10 unités 20 unités 30 unités 40 unités 50 unités Selon même ratio
Garage / station-service Sans station de lavage Avec station de lavage	 1 unité Selon débit (rapport d'ingénieur)
Centre d'information touristique Bureaux Accueils : Touristes-visiteurs	 Voir classe Services administratifs/bureau d'affaires 4 unités
Maison de jeunes / camp de jeunes (capacité) 25 enfants et moins 26 à 50 enfants 51 à 75 enfants 75 enfants et plus	 2 unités 4 unités 6 unités Selon même ratio
Maison de chambre	1,5 unité pour trois premières chambres + 0,5 unité/chambre supplémentaire
Studio de photographie	1,5 unité
Vente au détail de produits de quincaillerie 3 employés et moins 4 à 10 employés 11 à 20 employés 21 à 30 employés 31 à 40 employés 41 à 50 employés 51 employés et plus	 1 unité 2 unités 3 unités 4 unités 5 unités 6 unités 7 unités
Marché d'alimentation 3 employés et moins 4 à 10 employés 11 à 20 employés 21 à 30 employés 31 à 40 employés 41 à 50 employés 51 employés et plus	 2 unités 4 unités 6 unités 8 unités 10 unités 12 unités 14 unités
Service de buanderie	2,5 unités par machine à laver
Service de nettoyage à sec	1,5 unité/commerce + 1 unité/tranche de 10 employés excédant les 10 premiers employés
Centre sportif / aréna Aréna (1 glace) avec douche Gym sans douche (capacité) Moins de 25 places 26 à 50 places 51 à 100 places 100 places et plus Gym avec douche (capacité) Moins de 25 places	 25 unités 0,5 unité 0,75 unité 1 unité 1,5 unité 2 unités

26 à 50 places 51 à 100 places 100 places et plus Local pour cours de conditionnement	2,5 unités 3 unités 4 unités 0,25 unité
Pavillon golf	Selon usage
École de musique / de yoga / de dance / de théâtre (capacité) 5 élèves et moins 6 à 10 élèves 11 à 20 élèves Plus de 20 élèves	 0,5 unité 0,75 unité 1 unité 1,5 unité
Microbrasserie	Selon débit (rapport ingénieur)
Fleuriste	2 unités
Salle de spectacle / théâtre / cinéma 1 à 50 places 51 à 100 places 101 à 150 places 151 places et plus	 0,5 1 1,5 Selon même ratio
Musée	Capacité d'accueil : 1 unité par tranche de 30 personnes Employés : 1,5 unité + 1 unité/tranche de 10 employés excédant les 10 premiers employés
Cour de justice	1 unité par tranche de 100 personnes
Service postal	2 unités
Caserne de pompiers Moins de 3 employés (temps plein) 25 pompiers partiels et moins 26 à 50 pompiers partiels 51 à 75 pompiers partiels	 0,5 unité 2 unités 4 unités 6 unités
Centre et salle communautaire	2 unités + 1 unité/tranche de 90 personnes excédant les 150 premières personnes (capacité de la salle)
Établissement de santé / maison convalescence 1 à 50 lits 51 à 75 lits 76 à 100 lits 101 à 125 lits 126 à 150 lits 151 lits et plus	 20 unités 30 unités 40 unités 50 unités 60 unités Selon même ratio
Les unités équivalentes attribuées à un immeuble imposable est le total des unités attribuées pour chaque usage de cet immeuble. Tout immeuble imposable vacant ou non exploité sera facturé en fonction du nombre d'unités établies selon le dernier usage enregistré au rôle.	

ii. Pour acquitter 20 % de la quote-part des dépenses engagées à l'égard des secteurs A et C : sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

c) SECTEUR B

Les dépenses engagées à l'égard du secteur non-construit B sont établies selon le nombre total des unités attribuées aux immeubles du secteur non-construit B à chaque année.

Pour pourvoir à 88 % des dépenses engagées relativement aux intérêts, aux frais d'escomptes et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt sont par le présent règlement, exigés et imposés et seront prélevées, annuellement, durant le terme de l'emprunt sur tous les immeubles imposables situés dans le secteur B desservi identifié à l'annexe A jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, une compensation qui sera établi annuellement.

Le montant de la compensation sera calculé selon le nombre d'unités équivalentes, établi selon le débit théorique et calculé pour chaque projet en développement selon l'annexe C joint au présent règlement pour en faire partie intégrante.

i. Chaque nouvel immeuble imposable construit dans les projets en développement, devra payer une compensation calculée en multipliant le nombre d'unités qui lui est attribué, suivant le tableau présenté au point i) du paragraphe b) ci-dessus, par la valeur attribuée à chaque unité selon le point v) du présent paragraphe.

ii. Chaque portion de terrain vacant de moins d'une acre du projet en développement vendue ou transférée à une tierce partie devra payer une compensation calculée en multipliant le nombre d'unités qui lui est attribué, suivant le tableau ci-après, par la valeur attribuée à chaque unité selon le point v) du présent paragraphe.

Catégories d'immeubles	**Nombre d'unités**
Habitation unifamiliale isolée 1 chambre 2 chambres 3 chambres	 0,35 unité 0,70 unité 1 unité + 0,25 unité/chambre excédant les 3 premières chambres
Habitation familiale jumelée (calcul fait pour chaque logement) 1 chambre 2 chambres 3 chambres	 0,35 unité 0,70 unité 1 unité + 0,25 unité/chambre excédant les 3 premières chambres
Habitation multilogement (calcul fait pour chaque logement) 1 chambre 2 chambres 3 chambres	 0,35 unité 0,70 unité 1 unité + 0,25 unité/chambre excédant les 3 premières chambres
Autres logements (ex. loft, studio) 1 chambre	 0,35 unité
Terrain vacant (sans plan de lotissement autorisé) et/ou Terrain avec bâtiment accessoire non-branché 1 acre et moins Par acre supplémentaire	 4 unités 6 unités
Terrain vacant (avec plan de lotissement autorisé) - sans permis construction émis	 Unités établies selon le potentiel de développement maximum prévu au plan

- avec permis construction émis	d'urbanisme Unités selon projet réel approuvé
Deuxième branchement non utilisé sur un même terrain	0,25 unité
Restaurant avec ou sans boissons alcoolisées Moins de 30 places Entre 31 et 60 places Entre 61 et 90 places Entre 91 et 120 places Plus de 120 places	 2,5 unités 5 unités 10 unités 15 unités 20 unités
Café sans service au table / casse-croute / crèmerie	1,5 unité
Bar / discothèque avec ou sans spectacle Sans nourriture Avec nourriture	 2,5 unités Voir Restaurant avec ou sans boissons alcoolisées
Boulangerie	2 unités
Dépanneur	1 unité
Pharmacie	1 unité
Salle de réunion (capacité) Moins de 25 places 26 à 50 places 50 à 100 places 100 places et plus	 0,25 unité 0,5 unité 1 unité 2 unités
Salle de réception avec cuisine pour traiteur (capacité) Moins de 25 places 26 à 50 places 51 à 100 places 101 à 200 places 201 à 300 places 301 places à 500 places 501 places et plus	 0,5 unité 1 unité 2 unités 3 unités 4 unités 5 unités 6 unités
Salle de quilles ou curling Sans douche 4 allées et moins Par allée supplémentaire Avec douche 4 allées et moins Par allée supplémentaire	 2 unités 0,5 unité 4 unités 0,5 unité
Salon de coiffure et de beauté / salon d'esthétique 2 sièges de soins et moins Par siège de soins supplémentaire	 2 unités 0,5 unité
École Avec douche et cafétéria 100 étudiants et moins 101 à 250 étudiants 251 à 500 étudiants	 10 unités 20 unités 30 unités

Plus de 500 étudiants	50 unités
Sans douche et sans cafétéria 100 étudiants et moins 101 à 250 étudiants 251 à 500 étudiants Plus de 500 étudiants	 6 unités 12 unités 20 unités 30 unités
Avec douche ou cafétéria 100 étudiants et moins 101 à 250 étudiants 251 à 500 étudiants Plus de 500 étudiants	 8 unités 15 unités 25 unités 40 unités
Garderie	
En milieu familial 5 enfants et moins 6 à 10 enfants Plus de 10 enfants	 0,3 unité 0,6 unité 1 unité
Autre 25 enfants et moins 26 à 50 enfants 51 enfants et plus	 2 unités 4 unités 6 unités
Service administratif gouvernemental ou municipal / bureau d'affaires ou professionnel	
3 employés et moins 4 à 10 employés 11 à 20 employés 21 à 30 employés 31 à 40 employés 41 à 50 employés 51 employés et plus	0,5 unité 1 unité 2 unités 3 unités 4 unités 5 unités 6 unités
Bureau d'affaires/professionnel (usage complémentaire à l'habitation)	
2 employés et moins Par employé supplémentaire	0,25 unité 0,25 unité
Service de santé ou de bien être pour la personne (excluant les SPA)	
3 salles de soins ou moins Chaque salle de soins supplémentaire	1 unité 0,25 unité
Service de santé ou de bien être pour la personne (avec SPA)	
Capacité : Moins de 250 personnes 251 à 500 personnes 501 à 750 personnes 751 personnes et plus	50 unités 80 unités 100 unités 110 unités
Centre santé de jour	2 unités + 0,6 unité/personne excédant les 3 premières personnes, ajouter 35 % si avec buanderie
Clinique vétérinaire	
5 employés et moins 6 à 10 employés 11 employés et plus	1,5 unité 2 unités 2,5 unités
Vente au détail (vêtements, art, décoration, articles de sport,	

bijouterie etc) 3 employés et moins 4 à 10 employés 11 employés et plus	 0,5 unité 1 unité 2 unités
Atelier de fabrication et transformation 3 employés et moins 4 à 10 employés 11 employés et plus	 0,5 unité 1 unité 2 unités
Gîte du passant 3 chambres et moins Chaque chambre supplémentaire (maximum 5 chambres)	 1,5 unité 0,5 unité
Maison de touristes 3 chambres et moins Chaque chambre supplémentaire	 1,5 unité 0,5 unité
Auberge / hôtel / motel 1 à 20 chambres 21 à 40 chambres 41 à 60 chambres 61 à 80 chambres 81 à 100 chambres 100 chambres et plus	 10 unités 20 unités 30 unités 40 unités 50 unités Selon même ratio
Garage / station-service Sans station de lavage Avec station de lavage	 1 unité Selon débit (rapport d'ingénieur)
Centre d'information touristique Bureaux Accueils : Touristes-visiteurs	 Voir classe Services administratifs/bureau d'affaires 4 unités
Maison de jeunes / camp de jeunes (capacité) 25 enfants et moins 26 à 50 enfants 51 à 75 enfants 75 enfants et plus	 2 unités 4 unités 6 unités Selon même ratio
Maison de chambre	1,5 unité pour trois premières chambres + 0,5 unité/chambre supplémentaire
Studio de photographie	1,5 unité
Vente au détail de produits de quincaillerie 3 employés et moins 4 à 10 employés 11 à 20 employés 21 à 30 employés 31 à 40 employés 41 à 50 employés 51 employés et plus	 1 unité 2 unités 3 unités 4 unités 5 unités 6 unités 7 unités
Marché d'alimentation 3 employés et moins 4 à 10 employés 11 à 20 employés 21 à 30 employés	 2 unités 4 unités 6 unités 8 unités

31 à 40 employés 41 à 50 employés 51 employés et plus	10 unités 12 unités 14 unités
Service de buanderie	2,5 unités par machine à laver
Service de nettoyage à sec	1,5 unité/commerce + 1 unité/tranche de 10 employés excédant les 10 premiers employés
Centre sportif / aréna Aréna (1 glace) avec douche Gym sans douche (capacité) Moins de 25 places 26 à 50 places 51 à 100 places 100 places et plus Gym avec douche (capacité) Moins de 25 places 26 à 50 places 51 à 100 places 100 places et plus Local pour cours de conditionnement	 25 unités 0,5 unité 0,75 unité 1 unité 1,5 unité 2 unités 2,5 unités 3 unités 4 unités 0,25 unité
Pavillon golf	Selon usage
École de musique / de yoga / de dance / de théâtre (capacité) 5 élèves et moins 6 à 10 élèves 11 à 20 élèves Plus de 20 élèves	 0,5 unité 0,75 unité 1 unité 1,5 unité
Microbrasserie	Selon débit (rapport ingénieur)
Fleuriste	2 unités
Salle de spectacle / théâtre / cinéma 1 à 50 places 51 à 100 places 101 à 150 places 151 places et plus	 0,5 1 1,5 Selon même ratio
Musée	Capacité d'accueil : 1 unité par tranche de 30 personnes Employés : 1,5 unité + 1 unité/tranche de 10 employés excédant les 10 premiers employés
Cour de justice	1 unité par tranche de 100 personnes
Service postal	2 unités
Caserne de pompiers Moins de 3 employés (temps plein) 25 pompiers partiels et moins 26 à 50 pompiers partiels 51 à 75 pompiers partiels	 0,5 unité 2 unités 4 unités 6 unités
Centre et salle communautaire	2 unités + 1 unité/tranche de 90 personnes excédant les 150 premières

	personnes (capacité de la salle)
Établissement de santé / maison convalescence 1 à 50 lits 51 à 75 lits 76 à 100 lits 101 à 125 lits 126 à 150 lits 151 lits et plus	 20 unités 30 unités 40 unités 50 unités 60 unités Selon même ratio
Les unités équivalentes attribuées à un immeuble imposable est le total des unités attribuées pour chaque usage de cet immeuble. Tout immeuble imposable vacant ou non exploité sera facturé en fonction du nombre d'unités établies selon le dernier usage enregistré au rôle.	

iii. Chaque portion de terrain vacant de plus d'une acre du projet en développement vendue ou transférée à une tierce partie devra payer une compensation calculée en multipliant le nombre d'unités équivalentes au prorata de la grandeur du terrain par rapport à la grandeur total du terrain du projet en développement initial établi à l'annexe C joint au présent règlement pour en faire partie intégrante, par la valeur attribuée à chaque unité selon le point v) du présent paragraphe.

iv. Chaque projet en développement devra payer une compensation calculée en multipliant le solde des unités attribuées initialement selon l'annexe C, déduction faite des unités attribuées aux immeubles imposables construits au point i) du présent paragraphe et déduction faite des unités attribuées au portion de terrain vendue ou transférée aux points ii) et iii) du présent paragraphe, pour son projet en développement, par la valeur attribuée à chaque unité selon le point v) du présent paragraphe.

v. La valeur attribuée à chaque unité est déterminée en divisant les dépenses engagées à l'égard du secteur B relativement aux intérêts, aux frais d'escomptes et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt par le nombre d'unités de l'ensemble des immeubles imposables, soit la somme des unités établies aux points i), ii), iii) et iv) du présent paragraphe.

vi. Pour 12 % des dépenses engagées à l'égard du secteur B, une taxe spéciale sera calculée sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, durant le terme de l'emprunt, à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

vii. Aucun projet en développement ne peut dépasser le nombre d'unités prévues initialement selon l'annexe C sans avoir conclu, au préalable, une entente avec la Municipalité relativement aux frais supplémentaires impliqués.

ARTICLE 3

L'annexe A du règlement numéro 1037-17 et ses antécédents est remplacée par celle jointe aux présentes afin de modifier les secteurs A et B en y ajoutant les lots 2 635 965, 2 635 982, 2 635 983, 2 636 034, 4 121 367, 5 755 711, 5 908 354 et 6 243 909.

ARTICLE 4

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À CHELSEA, QUÉBEC, ce 6e jour du mois de novembre 2018.

Céline Gauthier Directrice générale par intérim	Caryl Green Mairesse

DATE DE L'AVIS DE MOTION : 2 octobre 2018

DATE DE L'ADOPTION : 6 novembre 2018

RÉSOLUTION NUMÉRO :

DATE DE PUBLICATION :

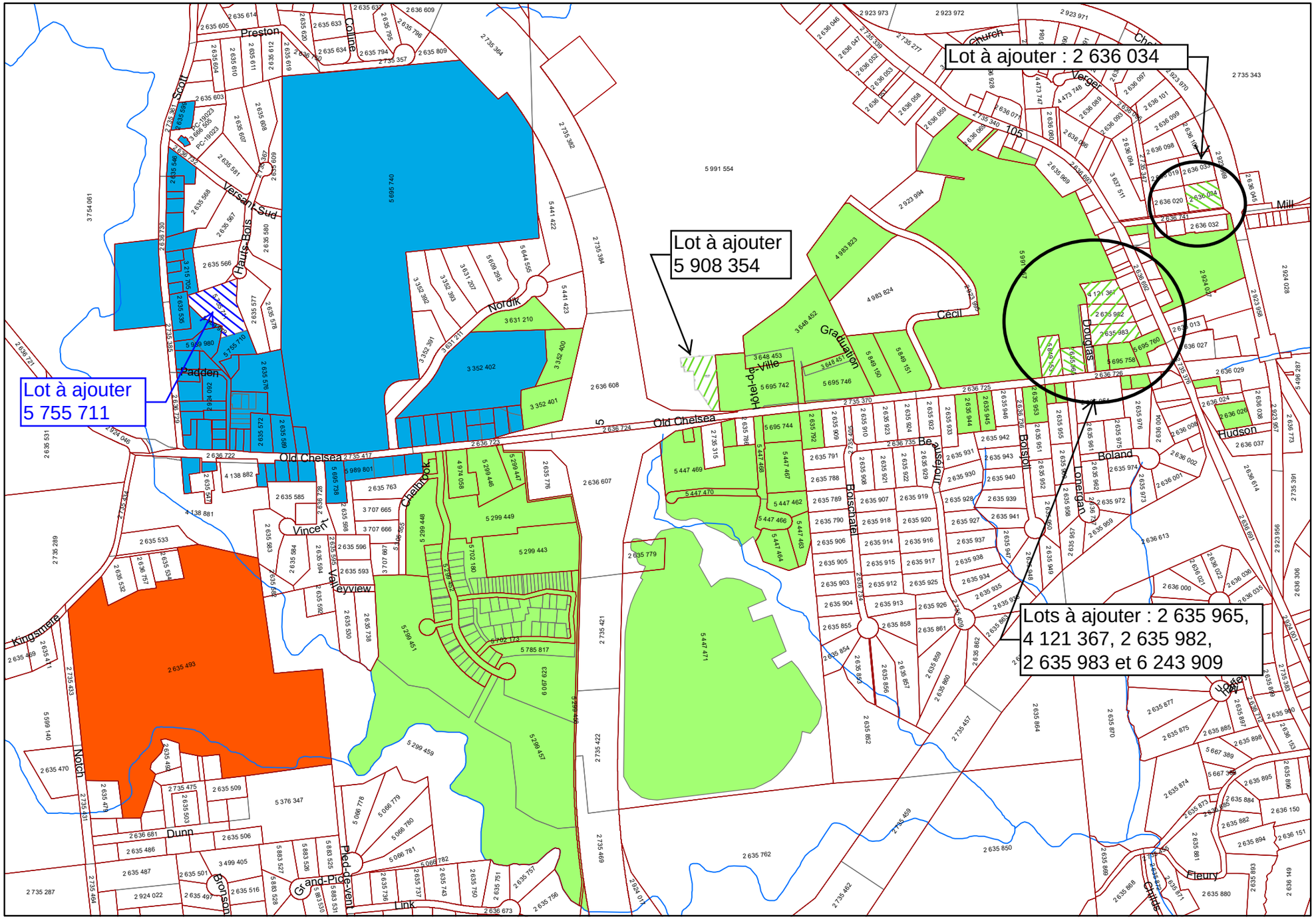

CHELSEA

Annexe A
Secteurs desservis
Eaux usées
Règ. 1092-18

Secteur

- A
- B
- C

Caryl Green
Mairesse

Céline Gauthier Directrice
générale par intérim

Maria Elena Isaza
Responsable de l'urbanisme

1:10 000

0 50 100 200 300 Mètres

MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

Date: 2018-07-30

Session ordinaire du 6 novembre 2018 / November 6, 2018, ordinary sitting

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1093-18 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1033-17 – CLAUSE DE TAXATION ET DISPOSITIONS RELATIVES À L'ANNEXE A (MODIFICATION DE LA CHARTE DES UNITÉS ET AJOUT DES LOTS 2 635 965, 2 635 982, 2 635 983, 2 636 034, 4 121 367, 5 908 354 ET 6 243 909)

ATTENDU QU'IL y a lieu de modifier le règlement numéro 1033-17 pour ajouter et/ou modifier la charte des unités pour certaines catégories d'immeubles et modifier l'annexe A afin de préciser l'étendue du territoire visé en y ajoutant les lots 2 635 965, 2 635 982, 2 635 983, 2 636 034, 4 121 367, 5 908 354 et 6 243 909;

ATTENDU que l'avis de motion a été donné et le règlement a été présenté lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 2 octobre 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que le « Règlement numéro 1093-18 – Règlement modifiant le règlement numéro 1033-17 – Clause de taxation et dispositions relatives à l'annexe A (modification de la charte des unités et ajout des lots 2 635 965, 2 635 982, 2 635 983, 2 636 034, 4 121 367, 5 908 354 et 6 243 909) » soit et est par la présente adopté.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE HULL

MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

RÈGLEMENT NUMÉRO 1093-18

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1033-17 – CLAUSE DE TAXATION ET DISPOSITIONS RELATIVES À L'ANNEXE A (MODIFICATION DE LA CHARTE DES UNITÉS ET AJOUT DES LOTS 2 635 965, 2 635 982, 2 635 983, 2 636 034, 4 121 367, 5 908 354 ET 6 243 909)

ATTENDU QU'IL y a lieu de modifier le règlement numéro 1033-17 pour ajouter et/ou modifier la charte des unités pour certaines catégories d'immeubles et de préciser l'étendue du territoire visé à l'annexe A en y ajoutant les lots 2 635 965, 2 635 982, 2 635 983, 2 636 034, 4 121 367, 5 908 354 et 6 243 909;

ATTENDU que l'avis de motion a été donné et le règlement a été présenté lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 2 octobre 2018;

Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2

L'article 2 du règlement numéro 1033-17 est remplacé par :

L'article 2 du règlement numéro 978-16 est remplacé par :

L'article 6 du règlement numéro 824-12 est remplacé par :

Pour pourvoir à 88 % des dépenses engagées relativement aux intérêts, aux frais d'escomptes et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt sont par le présent règlement, exigés et imposés et seront prélevées, annuellement, durant le terme de l'emprunt sur tous les immeubles imposables situés dans le secteur B desservi identifié à l'annexe A jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, une compensation qui sera établi annuellement.

Le montant de la compensation sera calculé selon le nombre d'unités équivalentes, établi selon le débit théorique et calculé pour chaque projet en développement selon l'annexe C joint au présent règlement pour en faire partie intégrante.

a) Chaque nouvel immeuble imposable construit dans les projets en développement, devra payer une compensation calculée en multipliant le nombre d'unités qui lui est attribué, suivant le tableau ci-après, par la valeur attribuée à chaque unité selon le paragraphe e):

Catégories d'immeubles	Nombre d'unités
Habitation unifamiliale isolée	
1 chambre	0,35 unité
2 chambres	0,70 unité
3 chambres	1 unité + 0,25 unité/chambre excédant les 3 premières chambres
Habitation familiale jumelée	

(calcul fait pour chaque logement) 1 chambre 2 chambres 3 chambres	0,35 unité 0,70 unité 1 unité + 0,25 unité/chambre excédant les 3 premières chambres
Habitation multilogement (calcul fait pour chaque logement) 1 chambre 2 chambres 3 chambres	0,35 unité 0,70 unité 1 unité + 0,25 unité/chambre excédant les 3 premières chambres
Autres logements (ex. loft, studio) 1 chambre	0,35 unité
Terrain vacant (sans plan de lotissement autorisé) et/ou Terrain avec bâtiment accessoire non-branché 1 acre et moins Par acre supplémentaire	4 unités 6 unités
Terrain vacant (avec plan de lotissement autorisé) - sans permis construction émis - avec permis construction émis	Unités établies selon le potentiel de développement maximum prévu au plan d'urbanisme Unités selon projet réel approuvé
Deuxième branchement non utilisé sur un même terrain	0,25 unité
Restaurant avec ou sans boissons alcoolisées Moins de 30 places Entre 31 et 60 places Entre 61 et 90 places Entre 91 et 120 places Plus de 120 places	2,5 unités 5 unités 10 unités 15 unités 20 unités
Café sans service au table / casse-croute / crèmerie	1,5 unité
Bar / discothèque avec ou sans spectacle Sans nourriture Avec nourriture	2,5 unités Voir Restaurant avec ou sans boissons alcoolisées
Boulangerie	2 unités
Dépanneur	1 unité
Pharmacie	1 unité
Salle de réunion (capacité) Moins de 25 places 26 à 50 places 50 à 100 places 100 places et plus	0,25 unité 0,5 unité 1 unité 2 unités
Salle de réception avec cuisine pour traiteur (capacité)	

Moins de 25 places 26 à 50 places 51 à 100 places 101 à 200 places 201 à 300 places 301 places à 500 places 501 places et plus	0,5 unité 1 unité 2 unités 3 unités 4 unités 5 unités 6 unités
Salle de quilles ou curling Sans douche 4 allées et moins Par allée supplémentaire Avec douche 4 allées et moins Par allée supplémentaire	 2 unités 0,5 unité 4 unités 0,5 unité
Salon de coiffure et de beauté / salon d'esthétique 2 sièges de soins et moins Par siège de soins supplémentaire	 2 unités 0,5 unité
École Avec douche et cafétéria 100 étudiants et moins 101 à 250 étudiants 251 à 500 étudiants Plus de 500 étudiants Sans douche et sans cafétéria 100 étudiants et moins 101 à 250 étudiants 251 à 500 étudiants Plus de 500 étudiants Avec douche ou cafétéria 100 étudiants et moins 101 à 250 étudiants 251 à 500 étudiants Plus de 500 étudiants	 10 unités 20 unités 30 unités 50 unités 6 unités 12 unités 20 unités 30 unités 8 unités 15 unités 25 unités 40 unités
Garderie En milieu familial 5 enfants et moins 6 à 10 enfants Plus de 10 enfants Autre 25 enfants et moins 26 à 50 enfants 51 enfants et plus	 0,3 unité 0,6 unité 1 unité 2 unités 4 unités 6 unités
Service administratif gouvernemental ou municipal / bureau d'affaires ou professionnel 3 employés et moins 4 à 10 employés 11 à 20 employés 21 à 30 employés 31 à 40 employés 41 à 50 employés 51 employés et plus	 0,5 unité 1 unité 2 unités 3 unités 4 unités 5 unités 6 unités
Bureau d'affaires/professionnel (usage complémentaire à l'habitation) 2 employés et moins	 0,25 unité

Par employé supplémentaire	0,25 unité
Service de santé ou de bien être pour la personne (excluant les SPA) 3 salles de soins ou moins Chaque salle de soins supplémentaire	 1 unité 0,25 unité
Service de santé ou de bien être pour la personne (avec SPA) Capacité : Moins de 250 personnes 251 à 500 personnes 501 à 750 personnes 751 personnes et plus	 50 unités 80 unités 100 unités 110 unités
Centre santé de jour	2 unités + 0,6 unité/personne excédant les 3 premières personnes, ajouter 35 % si avec buanderie
Clinique vétérinaire 5 employés et moins 6 à 10 employés 11 employés et plus	 1,5 unité 2 unités 2,5 unités
Vente au détail (vêtements, art, décoration, articles de sport, bijouterie etc) 3 employés et moins 4 à 10 employés 11 employés et plus	 0,5 unité 1 unité 2 unités
Atelier de fabrication et transformation 3 employés et moins 4 à 10 employés 11 employés et plus	 0,5 unité 1 unité 2 unités
Gîte du passant 3 chambres et moins Chaque chambre supplémentaire (maximum 5 chambres)	 1,5 unité 0,5 unité
Maison de touristes 3 chambres et moins Chaque chambre supplémentaire	 1,5 unité 0,5 unité
Auberge / hôtel / motel 1 à 20 chambres 21 à 40 chambres 41 à 60 chambres 61 à 80 chambres 81 à 100 chambres 100 chambres et plus	 10 unités 20 unités 30 unités 40 unités 50 unités Selon même ratio
Garage / station-service Sans station de lavage Avec station de lavage	 1 unité Selon débit (rapport d'ingénieur)
Centre d'information touristique	

Bureaux Accueils : Touristes-visiteurs	Voir classe Services administratifs/bureau d'affaires 4 unités
Maison de jeunes / camp de jeunes (capacité) 25 enfants et moins 26 à 50 enfants 51 à 75 enfants 75 enfants et plus	 2 unités 4 unités 6 unités Selon même ratio
Maison de chambre	1,5 unité pour trois premières chambres + 0,5 unité/chambre supplémentaire
Studio de photographie	1,5 unité
Vente au détail de produits de quincaillerie 3 employés et moins 4 à 10 employés 11 à 20 employés 21 à 30 employés 31 à 40 employés 41 à 50 employés 51 employés et plus	 1 unité 2 unités 3 unités 4 unités 5 unités 6 unités 7 unités
Marché d'alimentation 3 employés et moins 4 à 10 employés 11 à 20 employés 21 à 30 employés 31 à 40 employés 41 à 50 employés 51 employés et plus	 2 unités 4 unités 6 unités 8 unités 10 unités 12 unités 14 unités
Service de buanderie	2,5 unités par machine à laver
Service de nettoyage à sec	1,5 unité/commerce + 1 unité/tranche de 10 employés excédant les 10 premiers employés
Centre sportif / aréna Aréna (1 glace) avec douche Gym sans douche (capacité) Moins de 25 places 26 à 50 places 51 à 100 places 100 places et plus Gym avec douche (capacité) Moins de 25 places 26 à 50 places 51 à 100 places 100 places et plus Local pour cours de conditionnement	 25 unités 0,5 unité 0,75 unité 1 unité 1,5 unité 2 unités 2,5 unités 3 unités 4 unités 0,25 unité
Pavillon golf	Selon usage
École de musique / de yoga / de dance / de théâtre (capacité) 5 élèves et moins 6 à 10 élèves 11 à 20 élèves Plus de 20 élèves	 0,5 unité 0,75 unité 1 unité 1,5 unité

Microbrasserie	Selon débit (rapport ingénieur)
Fleuriste	2 unités
Salle de spectacle / théâtre / cinéma 1 à 50 places 51 à 100 places 101 à 150 places 151 places et plus	 0,5 1 1,5 Selon même ratio
Musée	Capacité d'accueil : 1 unité par tranche de 30 personnes Employés : 1,5 unité + 1 unité/tranche de 10 employés excédant les 10 premiers employés
Cour de justice	1 unité par tranche de 100 personnes
Service postal	2 unités
Caserne de pompiers Moins de 3 employés (temps plein) 25 pompiers partiels et moins 26 à 50 pompiers partiels 51 à 75 pompiers partiels	 0,5 unité 2 unités 4 unités 6 unités
Centre et salle communautaire	2 unités + 1 unité/tranche de 90 personnes excédant les 150 premières personnes (capacité de la salle)
Établissement de santé / maison convalescence 1 à 50 lits 51 à 75 lits 76 à 100 lits 101 à 125 lits 126 à 150 lits 151 lits et plus	 20 unités 30 unités 40 unités 50 unités 60 unités Selon même ratio
Les unités équivalentes attribuées à un immeuble imposable est le total des unités attribuées pour chaque usage de cet immeuble. Tout immeuble imposable vacant ou non exploité sera facturé en fonction du nombre d'unités établies selon le dernier usage enregistré au rôle.	

b) Chaque portion de terrain vacant de plus d'une acre du projet en développement vendue ou transférée à une tierce partie devra payer une compensation calculée en multipliant le nombre d'unités équivalentes au prorata de la grandeur du terrain par rapport à la grandeur total du terrain du projet en développement initial établi à l'annexe C joint au présent règlement pour en faire partie intégrante, par la valeur attribuée à chaque unité selon le paragraphe e).

c) Chaque portion de terrain vacant de moins d'une acre du projet en développement vendue ou transférée à une tierce partie devra payer une compensation calculée en multipliant le nombre d'unités qui lui est attribué, suivant le tableau présenté au paragraphe a) ci-dessus, par la valeur attribuée à chaque unité selon le paragraphe e).

d) Chaque projet en développement devra payer une compensation calculée en multipliant le solde des unités attribuées initialement selon l'annexe C, déduction faite des unités attribuées aux immeubles imposables construits au point a) du présent paragraphe et déduction faite des unités attribuées au portion de terrain vendue ou transférée aux paragraphes b) et c), pour son projet en

développement, par la valeur attribuée à chaque unité selon le paragraphe e).

e) La valeur attribuée à chaque unité est déterminée en divisant les dépenses engagées à l'égard du secteur relativement aux intérêts, aux frais d'escomptes et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt par le nombre d'unités de l'ensemble des immeubles imposables, soit la somme des unités établies aux paragraphes a), b), c) et d).

ARTICLE 3

L'annexe A du règlement numéro 1033-17 et ses antécédents est remplacée par celle jointe aux présentes afin de modifier le secteur B en y ajoutant les lots 2 635 965, 2 635 982, 2 635 983, 2 636 034, 4 121 367, 5 908 354 et 6 243 909.

ARTICLE 4

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À CHELSEA, QUÉBEC, ce 6e jour du mois de novembre 2018.

Céline Gauthier Directrice générale par intérim	Caryl Green Mairesse

DATE DE L'AVIS DE MOTION : 2 octobre 2018

DATE DE L'ADOPTION : 6 novembre 2018

RÉSOLUTION NUMÉRO :

DATE DE PUBLICATION :

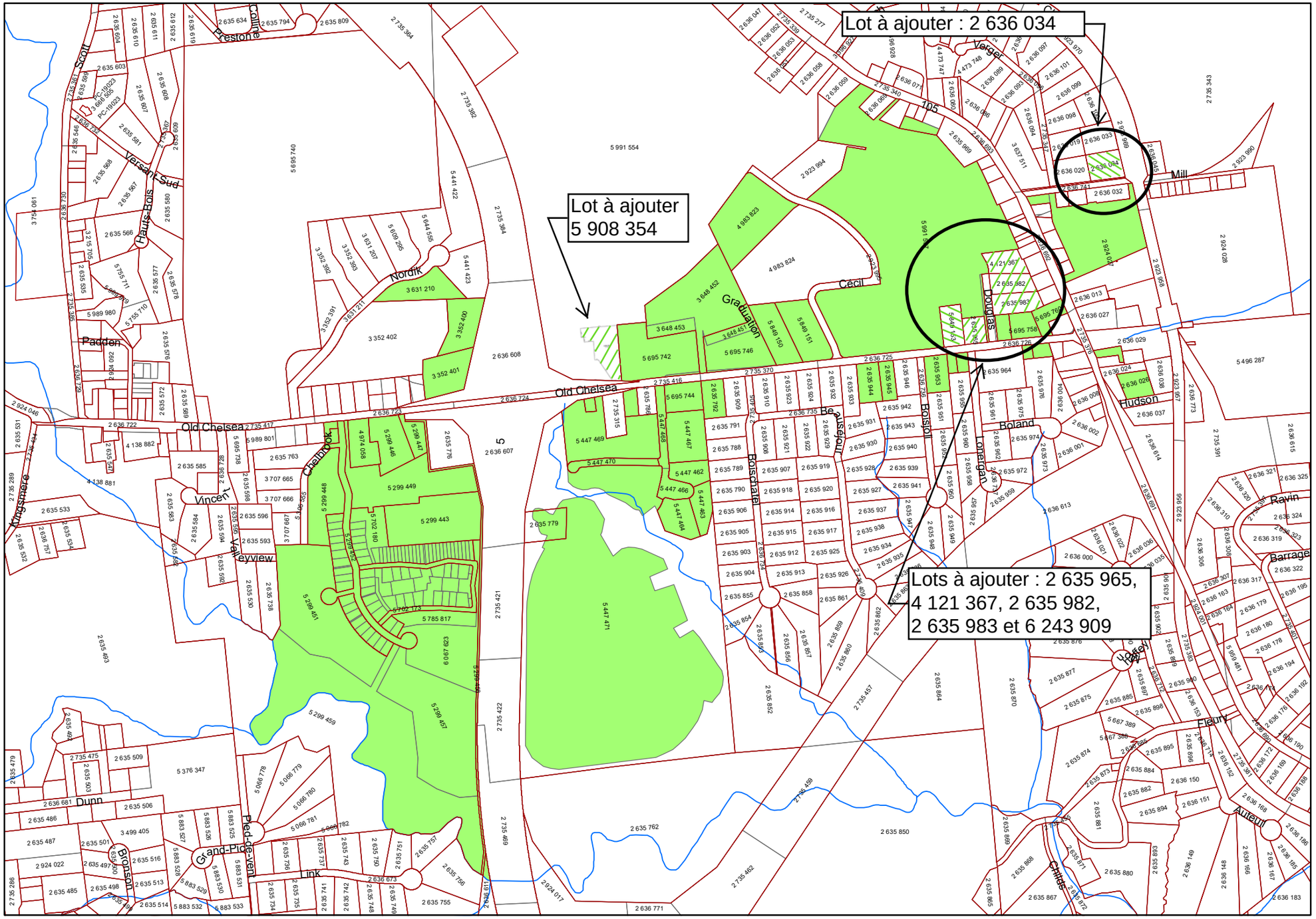

CHELSEA

Annexe A
Eaux usées
Centre-Village
Reg. 1093-18

Secteur

- A
- B
- C

Caryl Green
Mairesse

Céline Gauthier
Directrice générale par intérim

Maria Elena Isaza
Responsable de l'urbanisme

1:10 000

0 50 100 200 300 Mètres

MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

Date: 2017-08-31

Session ordinaire du 6 novembre 2018 / November 6, 2018, ordinary sitting

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1094-18 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1034-17 – CLAUSE DE TAXATION ET DISPOSITIONS RELATIVES À L'ANNEXE A (MODIFICATION DE LA CHARTE DES UNITÉS ET AJOUT DES LOTS 2 635 965, 2 635 982, 2 635 983, 2 636 034, 4 121 367, 5 908 354 ET 6 243 909)

ATTENDU QU'IL y a lieu de modifier le règlement numéro 1034-17 pour ajouter et/ou modifier la charte des unités pour certaines catégories d'immeubles et modifier l'annexe A afin de préciser l'étendue du territoire visé en y ajoutant les lots 2 635 965, 2 635 982, 2 635 983, 2 636 034, 4 121 367, 5 908 354 et 6 243 909;

ATTENDU que l'avis de motion a été donné et le règlement a été présenté lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 2 octobre 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que le « Règlement numéro 1094-18 – Règlement modifiant le règlement numéro 1034-17 – Clause de taxation et dispositions relatives à l'annexe A (modification de la charte des unités et ajout des lots 2 635 965, 2 635 982, 2 635 983, 2 636 034, 4 121 367, 5 908 354 et 6 243 909) » soit et est par la présente adopté.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE HULL

MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

RÈGLEMENT NUMÉRO 1094-18

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1034-17 – CLAUSE DE TAXATION ET DISPOSITIONS RELATIVES À L'ANNEXE A (MODIFICATION DE LA CHARTE DES UNITÉS ET AJOUT DES LOTS 2 635 965, 2 635 982, 2 635 983, 2 636 034, 4 121 367, 5 908 354 ET 6 243 909)

ATTENDU QU'IL y a lieu de modifier le règlement numéro 1034-17 pour ajouter et/ou modifier la charte des unités pour certaines catégories d'immeubles et de préciser l'étendue du territoire visé à l'annexe A en y ajoutant les lots 2 635 965, 2 635 982, 2 635 983, 2 636 034, 4 121 367, 5 908 354 et 6 243 909;

ATTENDU que l'avis de motion a été donné et le règlement a été présenté lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 2 octobre 2018;

Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2

L'article 2 du règlement numéro 1034-17 est remplacé par :

L'article 2 du règlement numéro 979-16 est remplacé par :

L'article 6 du règlement numéro 825-12 est remplacé par :

Pour pourvoir à 88 % des dépenses engagées relativement aux intérêts, aux frais d'escomptes et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt sont par le présent règlement, exigés et imposés et seront prélevées, annuellement, durant le terme de l'emprunt sur tous les immeubles imposables situés dans le secteur B desservi identifié à l'annexe A jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, une compensation qui sera établi annuellement.

Le montant de la compensation sera calculé selon le nombre d'unités équivalentes, établi selon le débit théorique et calculé pour chaque projet en développement selon l'annexe C joint au présent règlement pour en faire partie intégrante.

a) Chaque nouvel immeuble imposable construit dans les projets en développement, devra payer une compensation calculée en multipliant le nombre d'unités qui lui est attribué, suivant le tableau ci-après, par la valeur attribuée à chaque unité selon le paragraphe e):

Catégories d'immeubles	Nombre d'unités
Habitation unifamiliale isolée	
1 chambre	0,35 unité
2 chambres	0,70 unité
3 chambres	1 unité + 0,25 unité/chambre excédant les 3 premières chambres
Habitation familiale jumelée	

(calcul fait pour chaque logement) 1 chambre 2 chambres 3 chambres	0,35 unité 0,70 unité 1 unité + 0,25 unité/chambre excédant les 3 premières chambres
Habitation multilogement (calcul fait pour chaque logement) 1 chambre 2 chambres 3 chambres	0,35 unité 0,70 unité 1 unité + 0,25 unité/chambre excédant les 3 premières chambres
Autres logements (ex. loft, studio) 1 chambre	0,35 unité
Terrain vacant (sans plan de lotissement autorisé) et/ou Terrain avec bâtiment accessoire non-branché 1 acre et moins Par acre supplémentaire	4 unités 6 unités
Terrain vacant (avec plan de lotissement autorisé) - sans permis construction émis - avec permis construction émis	Unités établies selon le potentiel de développement maximum prévu au plan d'urbanisme Unités selon projet réel approuvé
Deuxième branchement non utilisé sur un même terrain	0,25 unité
Restaurant avec ou sans boissons alcoolisées Moins de 30 places Entre 31 et 60 places Entre 61 et 90 places Entre 91 et 120 places Plus de 120 places	2,5 unités 5 unités 10 unités 15 unités 20 unités
Café sans service au table / casse-croute / crèmerie	1,5 unité
Bar / discothèque avec ou sans spectacle Sans nourriture Avec nourriture	2,5 unités Voir Restaurant avec ou sans boissons alcoolisées
Boulangerie	2 unités
Dépanneur	1 unité
Pharmacie	1 unité
Salle de réunion (capacité) Moins de 25 places 26 à 50 places 50 à 100 places 100 places et plus	0,25 unité 0,5 unité 1 unité 2 unités
Salle de réception avec cuisine pour traiteur (capacité)	

Moins de 25 places 26 à 50 places 51 à 100 places 101 à 200 places 201 à 300 places 301 places à 500 places 501 places et plus	0,5 unité 1 unité 2 unités 3 unités 4 unités 5 unités 6 unités
Salle de quilles ou curling Sans douche 4 allées et moins Par allée supplémentaire Avec douche 4 allées et moins Par allée supplémentaire	 2 unités 0,5 unité 4 unités 0,5 unité
Salon de coiffure et de beauté / salon d'esthétique 2 sièges de soins et moins Par siège de soins supplémentaire	 2 unités 0,5 unité
École Avec douche et cafétéria 100 étudiants et moins 101 à 250 étudiants 251 à 500 étudiants Plus de 500 étudiants Sans douche et sans cafétéria 100 étudiants et moins 101 à 250 étudiants 251 à 500 étudiants Plus de 500 étudiants Avec douche ou cafétéria 100 étudiants et moins 101 à 250 étudiants 251 à 500 étudiants Plus de 500 étudiants	 10 unités 20 unités 30 unités 50 unités 6 unités 12 unités 20 unités 30 unités 8 unités 15 unités 25 unités 40 unités
Garderie En milieu familial 5 enfants et moins 6 à 10 enfants Plus de 10 enfants Autre 25 enfants et moins 26 à 50 enfants 51 enfants et plus	 0,3 unité 0,6 unité 1 unité 2 unités 4 unités 6 unités
Service administratif gouvernemental ou municipal / bureau d'affaires ou professionnel 3 employés et moins 4 à 10 employés 11 à 20 employés 21 à 30 employés 31 à 40 employés 41 à 50 employés 51 employés et plus	 0,5 unité 1 unité 2 unités 3 unités 4 unités 5 unités 6 unités
Bureau d'affaires/professionnel (usage complémentaire à l'habitation) 2 employés et moins	 0,25 unité

Par employé supplémentaire	0,25 unité
Service de santé ou de bien être pour la personne (excluant les SPA) 3 salles de soins ou moins Chaque salle de soins supplémentaire	 1 unité 0,25 unité
Service de santé ou de bien être pour la personne (avec SPA) Capacité : Moins de 250 personnes 251 à 500 personnes 501 à 750 personnes 751 personnes et plus	 50 unités 80 unités 100 unités 110 unités
Centre santé de jour	2 unités + 0,6 unité/personne excédant les 3 premières personnes, ajouter 35 % si avec buanderie
Clinique vétérinaire 5 employés et moins 6 à 10 employés 11 employés et plus	 1,5 unité 2 unités 2,5 unités
Vente au détail (vêtements, art, décoration, articles de sport, bijouterie etc) 3 employés et moins 4 à 10 employés 11 employés et plus	 0,5 unité 1 unité 2 unités
Atelier de fabrication et transformation 3 employés et moins 4 à 10 employés 11 employés et plus	 0,5 unité 1 unité 2 unités
Gîte du passant 3 chambres et moins Chaque chambre supplémentaire (maximum 5 chambres)	 1,5 unité 0,5 unité
Maison de touristes 3 chambres et moins Chaque chambre supplémentaire	 1,5 unité 0,5 unité
Auberge / hôtel / motel 1 à 20 chambres 21 à 40 chambres 41 à 60 chambres 61 à 80 chambres 81 à 100 chambres 100 chambres et plus	 10 unités 20 unités 30 unités 40 unités 50 unités Selon même ratio
Garage / station-service Sans station de lavage Avec station de lavage	 1 unité Selon débit (rapport d'ingénieur)

Centre d'information touristique	
Bureaux	Voir classe Services administratifs/bureau d'affaires
Accueils : Touristes-visiteurs	4 unités
Maison de jeunes / camp de jeunes (capacité)	
25 enfants et moins	2 unités
26 à 50 enfants	4 unités
51 à 75 enfants	6 unités
75 enfants et plus	Selon même ratio
Maison de chambre	1,5 unité pour trois premières chambres + 0,5 unité/chambre supplémentaire
Studio de photographie	1,5 unité
Vente au détail de produits de quincaillerie	
3 employés et moins	1 unité
4 à 10 employés	2 unités
11 à 20 employés	3 unités
21 à 30 employés	4 unités
31 à 40 employés	5 unités
41 à 50 employés	6 unités
51 employés et plus	7 unités
Marché d'alimentation	
3 employés et moins	2 unités
4 à 10 employés	4 unités
11 à 20 employés	6 unités
21 à 30 employés	8 unités
31 à 40 employés	10 unités
41 à 50 employés	12 unités
51 employés et plus	14 unités
Service de buanderie	2,5 unités par machine à laver
Service de nettoyage à sec	1,5 unité/commerce + 1 unité/tranche de 10 employés excédant les 10 premiers employés
Centre sportif / aréna	
Aréna (1 glace) avec douche	25 unités
Gym sans douche (capacité)	
Moins de 25 places	0,5 unité
26 à 50 places	0,75 unité
51 à 100 places	1 unité
100 places et plus	1,5 unité
Gym avec douche (capacité)	
Moins de 25 places	2 unités
26 à 50 places	2,5 unités
51 à 100 places	3 unités
100 places et plus	4 unités
Local pour cours de conditionnement	0,25 unité
Pavillon golf	Selon usage
École de musique / de yoga / de dance / de théâtre (capacité)	
5 élèves et moins	0,5 unité
6 à 10 élèves	0,75 unité

11 à 20 élèves Plus de 20 élèves	1 unité 1,5 unité
Microbrasserie	Selon débit (rapport ingénieur)
Fleuriste	2 unités
Salle de spectacle / théâtre / cinéma 1 à 50 places 51 à 100 places 101 à 150 places 151 places et plus	 0,5 1 1,5 Selon même ratio
Musée	Capacité d'accueil : 1 unité par tranche de 30 personnes Employés : 1,5 unité + 1 unité/tranche de 10 employés excédant les 10 premiers employés
Cour de justice	1 unité par tranche de 100 personnes
Service postal	2 unités
Caserne de pompiers Moins de 3 employés (temps plein) 25 pompiers partiels et moins 26 à 50 pompiers partiels 51 à 75 pompiers partiels	 0,5 unité 2 unités 4 unités 6 unités
Centre et salle communautaire	2 unités + 1 unité/tranche de 90 personnes excédant les 150 premières personnes (capacité de la salle)
Établissement de santé / maison convalescence 1 à 50 lits 51 à 75 lits 76 à 100 lits 101 à 125 lits 126 à 150 lits 151 lits et plus	 20 unités 30 unités 40 unités 50 unités 60 unités Selon même ratio
Les unités équivalentes attribuées à un immeuble imposable est le total des unités attribuées pour chaque usage de cet immeuble. Tout immeuble imposable vacant ou non exploité sera facturé en fonction du nombre d'unités établies selon le dernier usage enregistré au rôle.	

b) Chaque portion de terrain vacant de plus d'une acre du projet en développement vendue ou transférée à une tierce partie devra payer une compensation calculée en multipliant le nombre d'unités équivalentes au prorata de la grandeur du terrain par rapport à la grandeur total du terrain du projet en développement initial établi à l'annexe C joint au présent règlement pour en faire partie intégrante, par la valeur attribuée à chaque unité selon le paragraphe e).

c) Chaque portion de terrain vacant de moins d'une acre du projet en développement vendue ou transférée à une tierce partie devra payer une compensation calculée en multipliant le nombre d'unités qui lui est attribué, suivant le tableau présenté au paragraphe a) ci-dessus, par la valeur attribuée à chaque unité selon le paragraphe e).

d) Chaque projet en développement devra payer une compensation calculée en multipliant le solde des unités attribuées initialement selon l'annexe C, déduction faite des unités attribuées aux

immeubles imposables construits au point a) du présent paragraphe et déduction faite des unités attribuées au portion de terrain vendue ou transférée aux paragraphes b) et c), pour son projet en développement, par la valeur attribuée à chaque unité selon le paragraphe e).

e) La valeur attribuée à chaque unité est déterminée en divisant les dépenses engagées à l'égard du secteur relativement aux intérêts, aux frais d'escomptes et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt par le nombre d'unités de l'ensemble des immeubles imposables, soit la somme des unités établies aux paragraphes a), b), c) et d).

ARTICLE 3

L'annexe A du règlement numéro 1034-17 et ses antécédents est remplacée par celle jointe aux présentes afin de modifier le secteur B en y ajoutant les lots 2 635 965, 2 635 982, 2 635 983, 2 636 034, 4 121 367, 5 908 354 et 6 243 909.

ARTICLE 4

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À CHELSEA, QUÉBEC, ce 6e jour du mois novembre 2018.

Céline Gauthier Directrice générale par intérim	Caryl Green Mairesse

DATE DE L'AVIS DE MOTION : 2 octobre 2018

DATE DE L'ADOPTION : 6 novembre 2018

RÉSOLUTION NUMÉRO :

DATE DE PUBLICATION :

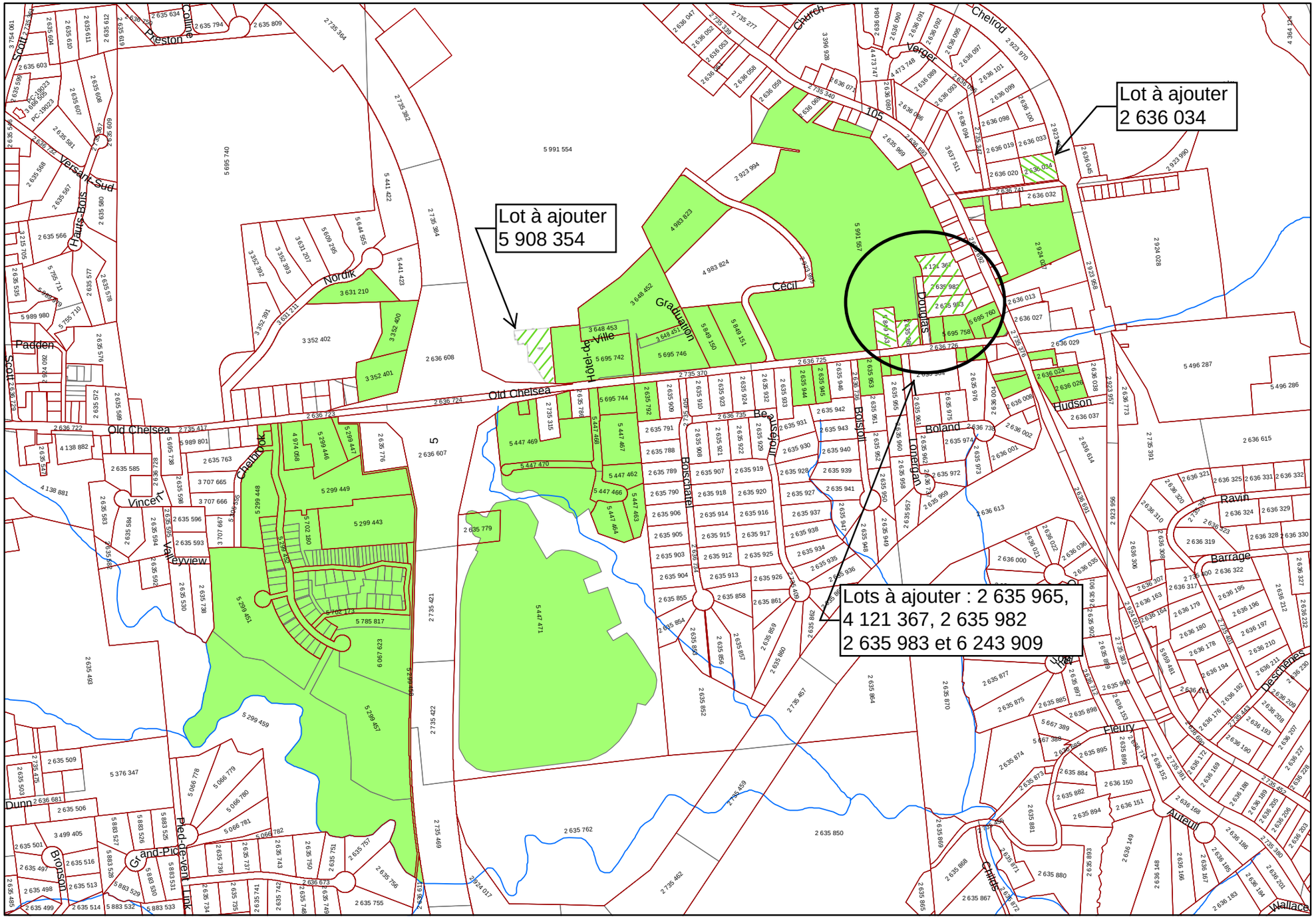

CHELSEA

Annexe A
Eau potable
Centre-Village
Reg. 1094-18

Secteur

- A
- B
- C

Caryl Green
Mairesse

Céline Gauthier
Directrice générale par intérim

Maria Elena Isaza
Responsable de l'urbanisme

1:10 000

0 50 100 200 300 Mètres

MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

Date: 2017-08-31

Session ordinaire du 6 novembre 2018 / November 6, 2018, ordinary sitting

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1095-18 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1038-17 – CLAUSE DE TAXATION ET DISPOSITIONS RELATIVES À L'ANNEXE A (MODIFICATION DE LA CHARTE DES UNITÉS ET AJOUT DES LOTS 2 635 965, 2 635 982, 2 635 983, 2 636 034, 4 121 367, 5 908 354 ET 6 243 909)

ATTENDU QU'IL y a lieu de modifier le règlement numéro 1038-17 pour ajouter et/ou modifier la charte des unités pour certaines catégories d'immeubles et modifier l'annexe A afin de préciser l'étendue du territoire visé en y ajoutant les lots 2 635 965, 2 635 982, 2 635 983, 2 636 034, 4 121 367, 5 908 354 et 6 243 909;

ATTENDU que l'avis de motion a été donné et le règlement a été présenté lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 2 octobre 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que le « Règlement numéro 1095-18 – Règlement modifiant le règlement numéro 1038-17 – Clause de taxation et dispositions relatives à l'annexe A (modification de la charte des unités et ajout les lots 2 635 965, 2 635 982, 2 635 983, 2 636 034, 4 121 367, 5 908 354 et 6 243 909) » soit et est par la présente adopté.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE HULL

MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

RÈGLEMENT NUMÉRO 1095-18

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1038-17 – CLAUSE DE TAXATION ET DISPOSITIONS RELATIVES À L'ANNEXE A (MODIFICATION DE LA CHARTE DES UNITÉS ET AJOUT DES LOTS 2 635 965, 2 635 982, 2 635 983, 2 636 034, 4 121 367, 5 908 354 ET 6 243 909)

ATTENDU QU'IL y a lieu de modifier le règlement numéro 1037-17 pour ajouter et/ou modifier la charte des unités pour certaines catégories d'immeubles et de préciser l'étendue du territoire visé à l'annexe A en y ajoutant les lots 2 635 965, 2 635 982, 2 635 983, 2 636 034, 4 121 367, 5 908 354 et 6 243 909;

ATTENDU que l'avis de motion a été donné et le règlement a été présenté lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 2 octobre 2018;

Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2

L'article 2 du règlement numéro 1038-17 est remplacé par :

L'article 2 du règlement numéro 983-16 est remplacé par :

L'article 4 du règlement numéro 781-11 est remplacé par :

Pour pourvoir à 88 % des dépenses engagées relativement aux intérêts, aux frais d'escomptes et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt sont par le présent règlement, exigés et imposés et seront prélevées, annuellement, durant le terme de l'emprunt sur tous les immeubles imposables situés dans le secteur B desservi identifié à l'annexe A joint au présent règlement pour en faire partie intégrante, une compensation qui sera établi annuellement.

Le montant de la compensation sera calculé selon le nombre d'unités équivalentes, établi selon le débit théorique et calculé pour chaque projet en développement selon l'annexe C joint au présent règlement pour en faire partie intégrante.

a) Chaque nouvel immeuble imposable construit dans les projets en développement, devra payer une compensation calculée en multipliant le nombre d'unités qui lui est attribué, suivant le tableau ci-après, par la valeur attribuée à chaque unité selon le paragraphe e):

Catégories d'immeubles	Nombre d'unités
Habitation unifamiliale isolée	
1 chambre	0,35 unité
2 chambres	0,70 unité
3 chambres	1 unité + 0,25 unité/chambre excédant les 3 premières chambres
Habitation familiale jumelée	

(calcul fait pour chaque logement) 1 chambre 2 chambres 3 chambres	0,35 unité 0,70 unité 1 unité + 0,25 unité/chambre excédant les 3 premières chambres
Habitation multilogement (calcul fait pour chaque logement) 1 chambre 2 chambres 3 chambres	0,35 unité 0,70 unité 1 unité + 0,25 unité/chambre excédant les 3 premières chambres
Autres logements (ex. loft, studio) 1 chambre	0,35 unité
Terrain vacant (sans plan de lotissement autorisé) et/ou Terrain avec bâtiment accessoire non-branché 1 acre et moins Par acre supplémentaire	4 unités 6 unités
Terrain vacant (avec plan de lotissement autorisé) - sans permis construction émis - avec permis construction émis	Unités établies selon le potentiel de développement maximum prévu au plan d'urbanisme Unités selon projet réel approuvé
Deuxième branchement non utilisé sur un même terrain	0,25 unité
Restaurant avec ou sans boissons alcoolisées Moins de 30 places Entre 31 et 60 places Entre 61 et 90 places Entre 91 et 120 places Plus de 120 places	2,5 unités 5 unités 10 unités 15 unités 20 unités
Café sans service au table / casse-croute / crèmerie	1,5 unité
Bar / discothèque avec ou sans spectacle Sans nourriture Avec nourriture	2,5 unités Voir Restaurant avec ou sans boissons alcoolisées
Boulangerie	2 unités
Dépanneur	1 unité
Pharmacie	1 unité
Salle de réunion (capacité) Moins de 25 places 26 à 50 places 50 à 100 places 100 places et plus	0,25 unité 0,5 unité 1 unité 2 unités
Salle de réception avec cuisine pour traiteur (capacité)	

Moins de 25 places 26 à 50 places 51 à 100 places 101 à 200 places 201 à 300 places 301 places à 500 places 501 places et plus	0,5 unité 1 unité 2 unités 3 unités 4 unités 5 unités 6 unités
Salle de quilles ou curling Sans douche 4 allées et moins Par allée supplémentaire Avec douche 4 allées et moins Par allée supplémentaire	 2 unités 0,5 unité 4 unités 0,5 unité
Salon de coiffure et de beauté / salon d'esthétique 2 sièges de soins et moins Par siège de soins supplémentaire	 2 unités 0,5 unité
École Avec douche et cafétéria 100 étudiants et moins 101 à 250 étudiants 251 à 500 étudiants Plus de 500 étudiants Sans douche et sans cafétéria 100 étudiants et moins 101 à 250 étudiants 251 à 500 étudiants Plus de 500 étudiants Avec douche ou cafétéria 100 étudiants et moins 101 à 250 étudiants 251 à 500 étudiants Plus de 500 étudiants	 10 unités 20 unités 30 unités 50 unités 6 unités 12 unités 20 unités 30 unités 8 unités 15 unités 25 unités 40 unités
Garderie En milieu familial 5 enfants et moins 6 à 10 enfants Plus de 10 enfants Autre 25 enfants et moins 26 à 50 enfants 51 enfants et plus	 0,3 unité 0,6 unité 1 unité 2 unités 4 unités 6 unités
Service administratif gouvernemental ou municipal / bureau d'affaires ou professionnel 3 employés et moins 4 à 10 employés 11 à 20 employés 21 à 30 employés 31 à 40 employés 41 à 50 employés 51 employés et plus	 0,5 unité 1 unité 2 unités 3 unités 4 unités 5 unités 6 unités
Bureau d'affaires/professionnel (usage complémentaire à l'habitation) 2 employés et moins	 0,25 unité

Par employé supplémentaire	0,25 unité
Service de santé ou de bien être pour la personne (excluant les SPA) 3 salles de soins ou moins Chaque salle de soins supplémentaire	 1 unité 0,25 unité
Service de santé ou de bien être pour la personne (avec SPA) Capacité : Moins de 250 personnes 251 à 500 personnes 501 à 750 personnes 751 personnes et plus	 50 unités 80 unités 100 unités 110 unités
Centre santé de jour	2 unités + 0,6 unité/personne excédant les 3 premières personnes, ajouter 35 % si avec buanderie
Clinique vétérinaire 5 employés et moins 6 à 10 employés 11 employés et plus	 1,5 unité 2 unités 2,5 unités
Vente au détail (vêtements, art, décoration, articles de sport, bijouterie etc) 3 employés et moins 4 à 10 employés 11 employés et plus	 0,5 unité 1 unité 2 unités
Atelier de fabrication et transformation 3 employés et moins 4 à 10 employés 11 employés et plus	 0,5 unité 1 unité 2 unités
Gîte du passant 3 chambres et moins Chaque chambre supplémentaire (maximum 5 chambres)	 1,5 unité 0,5 unité
Maison de touristes 3 chambres et moins Chaque chambre supplémentaire	 1,5 unité 0,5 unité
Auberge / hôtel / motel 1 à 20 chambres 21 à 40 chambres 41 à 60 chambres 61 à 80 chambres 81 à 100 chambres 100 chambres et plus	 10 unités 20 unités 30 unités 40 unités 50 unités Selon même ratio
Garage / station-service Sans station de lavage Avec station de lavage	 1 unité Selon débit (rapport d'ingénieur)

Centre d'information touristique	
Bureaux	Voir classe Services administratifs/bureau d'affaires
Accueils : Touristes-visiteurs	4 unités
Maison de jeunes / camp de jeunes (capacité)	
25 enfants et moins	2 unités
26 à 50 enfants	4 unités
51 à 75 enfants	6 unités
75 enfants et plus	Selon même ratio
Maison de chambre	1,5 unité pour trois premières chambres + 0,5 unité/chambre supplémentaire
Studio de photographie	1,5 unité
Vente au détail de produits de quincaillerie	
3 employés et moins	1 unité
4 à 10 employés	2 unités
11 à 20 employés	3 unités
21 à 30 employés	4 unités
31 à 40 employés	5 unités
41 à 50 employés	6 unités
51 employés et plus	7 unités
Marché d'alimentation	
3 employés et moins	2 unités
4 à 10 employés	4 unités
11 à 20 employés	6 unités
21 à 30 employés	8 unités
31 à 40 employés	10 unités
41 à 50 employés	12 unités
51 employés et plus	14 unités
Service de buanderie	2,5 unités par machine à laver
Service de nettoyage à sec	1,5 unité/commerce + 1 unité/tranche de 10 employés excédant les 10 premiers employés
Centre sportif / aréna	
Aréna (1 glace) avec douche	25 unités
Gym sans douche (capacité)	
Moins de 25 places	0,5 unité
26 à 50 places	0,75 unité
51 à 100 places	1 unité
100 places et plus	1,5 unité
Gym avec douche (capacité)	
Moins de 25 places	2 unités
26 à 50 places	2,5 unités
51 à 100 places	3 unités
100 places et plus	4 unités
Local pour cours de conditionnement	0,25 unité
Pavillon golf	Selon usage
École de musique / de yoga / de dance / de théâtre (capacité)	
5 élèves et moins	0,5 unité
6 à 10 élèves	0,75 unité

11 à 20 élèves Plus de 20 élèves	1 unité 1,5 unité
Microbrasserie	Selon débit (rapport ingénieur)
Fleuriste	2 unités
Salle de spectacle / théâtre / cinéma 1 à 50 places 51 à 100 places 101 à 150 places 151 places et plus	 0,5 1 1,5 Selon même ratio
Musée	Capacité d'accueil : 1 unité par tranche de 30 personnes Employés : 1,5 unité + 1 unité/tranche de 10 employés excédant les 10 premiers employés
Cour de justice	1 unité par tranche de 100 personnes
Service postal	2 unités
Caserne de pompiers Moins de 3 employés (temps plein) 25 pompiers partiels et moins 26 à 50 pompiers partiels 51 à 75 pompiers partiels	 0,5 unité 2 unités 4 unités 6 unités
Centre et salle communautaire	2 unités + 1 unité/tranche de 90 personnes excédant les 150 premières personnes (capacité de la salle)
Établissement de santé / maison convalescence 1 à 50 lits 51 à 75 lits 76 à 100 lits 101 à 125 lits 126 à 150 lits 151 lits et plus	 20 unités 30 unités 40 unités 50 unités 60 unités Selon même ratio
Les unités équivalentes attribuées à un immeuble imposable est le total des unités attribuées pour chaque usage de cet immeuble. Tout immeuble imposable vacant ou non exploité sera facturé en fonction du nombre d'unités établies selon le dernier usage enregistré au rôle.	

b) Chaque portion de terrain vacant de plus d'une acre du projet en développement vendue ou transférée à une tierce partie devra payer une compensation calculée en multipliant le nombre d'unités équivalentes au prorata de la grandeur du terrain par rapport à la grandeur total du terrain du projet en développement initial établi à l'annexe C joint au présent règlement pour en faire partie intégrante, par la valeur attribuée à chaque unité selon le paragraphe e).

c) Chaque portion de terrain vacant de moins d'une acre du projet en développement vendue ou transférée à une tierce partie devra payer une compensation calculée en multipliant le nombre d'unités qui lui est attribué, suivant le tableau présenté au point a) ci-dessus, par la valeur attribuée à chaque unité selon le paragraphe e).

d) Chaque projet en développement devra payer une compensation calculée en multipliant le solde des unités attribuées initialement selon l'annexe C, déduction faite des unités attribuées aux immeubles imposables construits au point a) du présent paragraphe et déduction faite des unités attribuées au portion de terrain vendue

ou transférée aux paragraphes b) et c), pour son projet en développement, par la valeur attribuée à chaque unité selon le paragraphe e).

e) La valeur attribuée à chaque unité est déterminée en divisant les dépenses engagées à l'égard du secteur relativement aux intérêts, aux frais d'escomptes et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt par le nombre d'unités de l'ensemble des immeubles imposables, soit la somme des unités établies aux paragraphes a), b), c) et d).

f) Aucun projet en développement ne peut dépasser le nombre d'unités prévues initialement selon l'annexe C sans avoir conclu, au préalable, une entente avec la Municipalité relativement aux frais supplémentaires impliqués.

ARTICLE 3

L'annexe A du règlement numéro 1038-17 et ses antécédents est remplacée par celle jointe aux présentes afin de modifier le secteur B en y ajoutant les lots 2 635 965, 2 635 982, 2 635 983, 2 636 034, 4 121 367, 5 908 354 et 6 243 909.

ARTICLE 4

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À CHELSEA, QUÉBEC, ce 6e jour du mois de novembre 2018.

Céline Gauthier Directrice générale par intérim	Caryl Green Mairesse

DATE DE L'AVIS DE MOTION : 2 octobre 2018

DATE DE L'ADOPTION : 6 novembre 2018

RÉSOLUTION NUMÉRO :

DATE DE PUBLICATION :

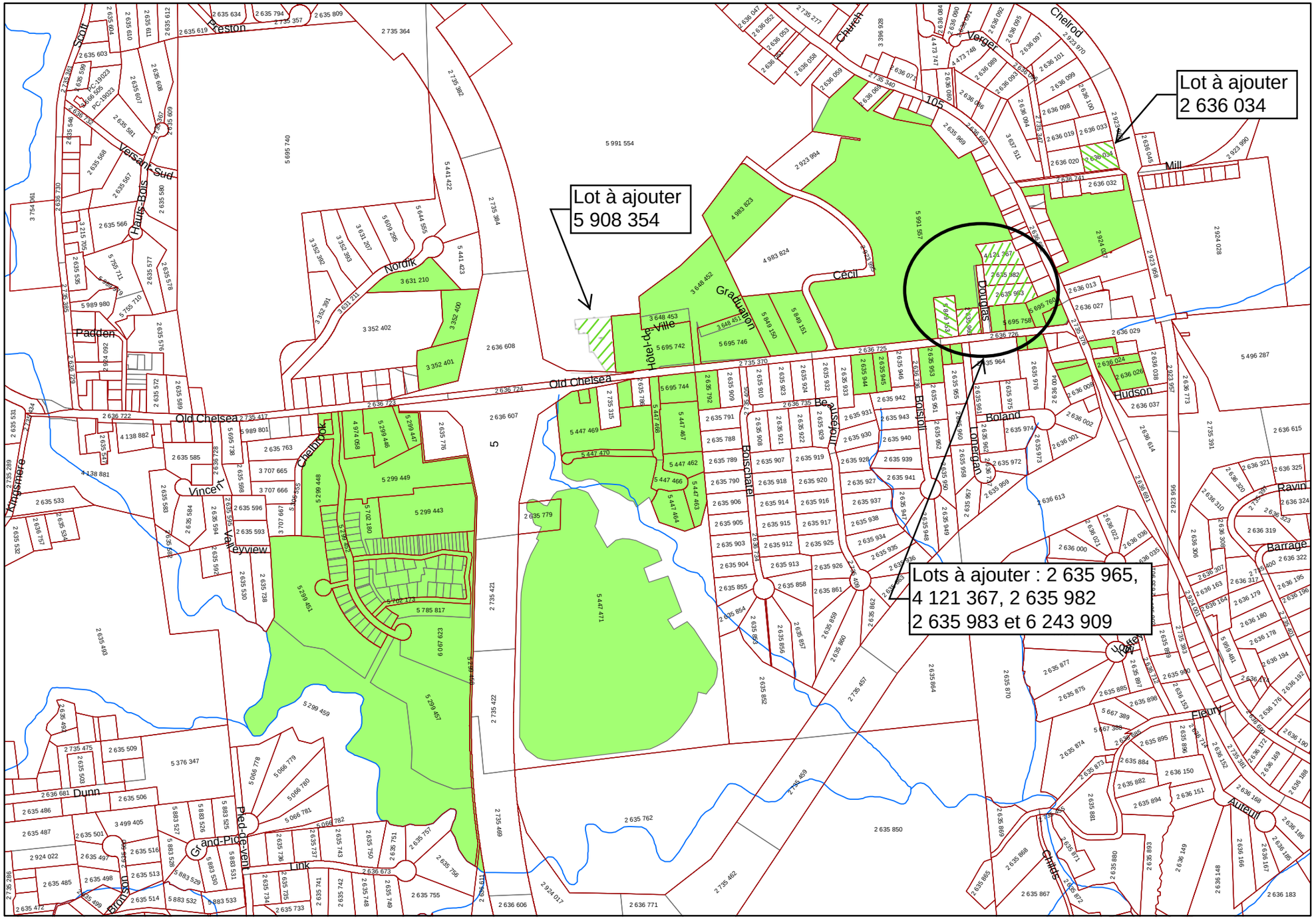

CHELSEA

Annexe A
Eau potable
Centre-Village
Reg. 1095-18

Secteur

- A
- B
- C

Caryl Green
Mairesse

Céline Gauthier
Directrice générale par intérim

Maria Elena Isaza
Responsable de l'urbanisme

1:10 000

0 50 100 200 300 Mètres

MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

Date: 2017-08-31

Session ordinaire du 6 novembre 2018 / November 6, 2018, ordinary sitting

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1096-18 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1039-17 – CLAUSE DE TAXATION (MODIFICATION DE LA CHARTE DES UNITÉS)

ATTENDU QU'IL y a lieu de modifier le règlement numéro 1039-17 pour ajouter et/ou modifier la charte des unités pour certaines catégories d'immeubles;

ATTENDU que l'avis de motion a été donné et le règlement a été présenté lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 2 octobre 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que le « Règlement numéro 1096-18 – Règlement modifiant le règlement numéro 1039-17 – Clause de taxation (modification de la charte des unités) » soit et est par la présente adopté.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE HULL

MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

RÈGLEMENT NUMÉRO 1096-18

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1039-17 – CLAUSE DE TAXATION (MODIFICATION DE LA CHARTE DES UNITÉS)

ATTENDU QU'IL y a lieu de modifier le règlement numéro 1039-17 pour ajouter et/ou modifier la charte des unités pour certaines catégories d'immeubles;

ATTENDU que l'avis de motion a été donné et le règlement a été présenté lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 2 octobre 2018;

Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2

L'article 3 du règlement numéro 1039-17 est remplacé par :

L'article 12 du règlement numéro 721-08 est remplacé par :

Article 12 CATÉGORIES D'IMMEUBLES

Catégories d'immeubles	Nombre d'unités
Habitation unifamiliale isolée 1 chambre 2 chambres 3 chambres	 0,35 unité 0,70 unité 1 unité + 0,25 unité/chambre excédant les 3 premières chambres
Habitation familiale jumelée (calcul fait pour chaque logement) 1 chambre 2 chambres 3 chambres	 0,35 unité 0,70 unité 1 unité + 0,25 unité/chambre excédant les 3 premières chambres
Habitation multilogement (calcul fait pour chaque logement) 1 chambre 2 chambres 3 chambres	 0,35 unité 0,70 unité 1 unité + 0,25 unité/chambre excédant les 3 premières chambres
Autres logements (ex. loft, studio) 1 chambre	 0,35 unité
Terrain vacant (sans plan de lotissement autorisé) et/ou Terrain avec bâtiment accessoire non-branché 3 acres et moins	

Par acre supplémentaire	4 unités 6 unités
Terrain vacant (avec plan de lotissement autorisé) - sans permis construction émis - avec permis construction émis	 Unités établies selon le potentiel de développement maximum prévu au plan d'urbanisme Unités selon projet réel approuvé
Deuxième branchement non utilisé sur un même terrain	0,25 unité
Restaurant avec ou sans boissons alcoolisées Moins de 30 places Entre 31 et 60 places Entre 61 et 90 places Entre 91 et 120 places Plus de 120 places	 2,5 unités 5 unités 10 unités 15 unités 20 unités
Café sans service au table / casse-croute / crèmerie	1,5 unité
Bar / discothèque avec ou sans spectacle Sans nourriture Avec nourriture	 2,5 unités Voir Restaurant avec ou sans boissons alcoolisées
Boulangerie	2 unités
Dépanneur	1 unité
Pharmacie	1 unité
Salle de réunion (capacité) Moins de 25 places 26 à 50 places 50 à 100 places 100 places et plus	 0,25 unité 0,5 unité 1 unité 2 unités
Salle de réception avec cuisine pour traiteur (capacité) Moins de 25 places 26 à 50 places 51 à 100 places 101 à 200 places 201 à 300 places 301 places à 500 places 501 places et plus	 0,5 unité 1 unité 2 unités 3 unités 4 unités 5 unités 6 unités
Salle de quilles ou curling Sans douche 4 allées et moins Par allée supplémentaire Avec douche 4 allées et moins Par allée supplémentaire	 2 unités 0,5 unité 4 unités 0,5 unité
Salon de coiffure et de beauté / salon d'esthétique 2 sièges de soins et moins Par siège de soins supplémentaire	 2 unités 0,5 unité

École Avec douche et cafétéria 100 étudiants et moins 101 à 250 étudiants 251 à 500 étudiants Plus de 500 étudiants Sans douche et sans cafétéria 100 étudiants et moins 101 à 250 étudiants 251 à 500 étudiants Plus de 500 étudiants Avec douche ou cafétéria 100 étudiants et moins 101 à 250 étudiants 251 à 500 étudiants Plus de 500 étudiants	 10 unités 20 unités 30 unités 50 unités 6 unités 12 unités 20 unités 30 unités 8 unités 15 unités 25 unités 40 unités
Garderie En milieu familial 5 enfants et moins 6 à 10 enfants Plus de 10 enfants Autre 25 enfants et moins 26 à 50 enfants 51 enfants et plus	 0,3 unité 0,6 unité 1 unité 2 unités 4 unités 6 unités
Service administratif gouvernemental ou municipal / bureau d'affaires ou professionnel 3 employés et moins 4 à 10 employés 11 à 20 employés 21 à 30 employés 31 à 40 employés 41 à 50 employés 51 employés et plus	 0,5 unité 1 unité 2 unités 3 unités 4 unités 5 unités 6 unités
Bureau d'affaires/professionnel (usage complémentaire à l'habitation) 2 employés et moins Par employé supplémentaire	 0,25 unité 0,25 unité
Service de santé ou de bien être pour la personne (excluant les SPA) 3 salles de soins ou moins Chaque salle de soins supplémentaire	 1 unité 0,25 unité
Service de santé ou de bien être pour la personne (avec SPA) Capacité : Moins de 250 personnes 251 à 500 personnes 501 à 750 personnes 751 personnes et plus	 50 unités 80 unités 100 unités 110 unités
Centre santé de jour	2 unités + 0,6 unité/personne excédant les 3 premières personnes, ajouter 35 % si avec buanderie

Clinique vétérinaire 5 employés et moins 6 à 10 employés 11 employés et plus	 1,5 unité 2 unités 2,5 unités
Vente au détail (vêtements, art, décoration, articles de sport, bijouterie etc) 3 employés et moins 4 à 10 employés 11 employés et plus	 0,5 unité 1 unité 2 unités
Atelier de fabrication et transformation 3 employés et moins 4 à 10 employés 11 employés et plus	 0,5 unité 1 unité 2 unités
Gîte du passant 3 chambres et moins Chaque chambre supplémentaire (maximum 5 chambres)	 1,5 unité 0,5 unité
Maison de touristes 3 chambres et moins Chaque chambre supplémentaire	 1,5 unité 0,5 unité
Auberge / hôtel / motel 1 à 20 chambres 21 à 40 chambres 41 à 60 chambres 61 à 80 chambres 81 à 100 chambres 100 chambres et plus	 10 unités 20 unités 30 unités 40 unités 50 unités Selon même ratio
Garage / station-service Sans station de lavage Avec station de lavage	 1 unité Selon débit (rapport d'ingénieur)
Centre d'information touristique Bureaux Accueils : Touristes-visiteurs	 Voir classe Services administratifs/bureau d'affaires 4 unités
Maison de jeunes / camp de jeunes (capacité) 25 enfants et moins 26 à 50 enfants 51 à 75 enfants 75 enfants et plus	 2 unités 4 unités 6 unités Selon même ratio
Maison de chambre	1,5 unité pour trois premières chambres + 0,5 unité/chambre supplémentaire
Studio de photographie	1,5 unité
Vente au détail de produits de quincaillerie 3 employés et moins 4 à 10 employés 11 à 20 employés 21 à 30 employés 31 à 40 employés 41 à 50 employés	 1 unité 2 unités 3 unités 4 unités 5 unités 6 unités

51 employés et plus	7 unités
Marché d'alimentation 3 employés et moins 4 à 10 employés 11 à 20 employés 21 à 30 employés 31 à 40 employés 41 à 50 employés 51 employés et plus	 2 unités 4 unités 6 unités 8 unités 10 unités 12 unités 14 unités
Service de buanderie	2,5 unités par machine à laver
Service de nettoyage à sec	1,5 unité/commerce + 1 unité/tranche de 10 employés excédant les 10 premiers employés
Centre sportif / aréna Aréna (1 glace) avec douche Gym sans douche (capacité) Moins de 25 places 26 à 50 places 51 à 100 places 100 places et plus Gym avec douche (capacité) Moins de 25 places 26 à 50 places 51 à 100 places 100 places et plus Local pour cours de conditionnement	 25 unités 0,5 unité 0,75 unité 1 unité 1,5 unité 2 unités 2,5 unités 3 unités 4 unités 0,25 unité
Pavillon golf	Selon usage
École de musique / de yoga / de dance / de théâtre (capacité) 5 élèves et moins 6 à 10 élèves 11 à 20 élèves Plus de 20 élèves	 0,5 unité 0,75 unité 1 unité 1,5 unité
Microbrasserie	Selon débit (rapport ingénieur)
Fleuriste	2 unités
Salle de spectacle / théâtre / cinéma 1 à 50 places 51 à 100 places 101 à 150 places 151 places et plus	 0,5 1 1,5 Selon même ratio
Musée	Capacité d'accueil : 1 unité par tranche de 30 personnes Employés : 1,5 unité + 1 unité/tranche de 10 employés excédant les 10 premiers employés
Cour de justice	1 unité par tranche de 100 personnes
Service postal	2 unités

Caserne de pompiers Moins de 3 employés (temps plein) 25 pompiers partiels et moins 26 à 50 pompiers partiels 51 à 75 pompiers partiels	 0,5 unité 2 unités 4 unités 6 unités
Centre et salle communautaire	2 unités + 1 unité/tranche de 90 personnes excédant les 150 premières personnes (capacité de la salle)
Établissement de santé / maison convalescence 1 à 50 lits 51 à 75 lits 76 à 100 lits 101 à 125 lits 126 à 150 lits 151 lits et plus	 20 unités 30 unités 40 unités 50 unités 60 unités Selon même ratio
Les unités équivalentes attribuées à un immeuble imposable est le total des unités attribuées pour chaque usage de cet immeuble. Tout immeuble imposable vacant ou non exploité sera facturé en fonction du nombre d'unités établies selon le dernier usage enregistré au rôle.	

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À CHELSEA, QUÉBEC, ce 6e jour du mois de novembre 2018.

Céline Gauthier Directrice générale par intérim	Caryl Green Mairesse

DATE DE L'AVIS DE MOTION : 2 octobre 2018

DATE DE L'ADOPTION : 6 novembre 2018

RÉSOLUTION NUMÉRO :

DATE DE PUBLICATION :

Session ordinaire du 6 novembre 2018 / November 6, 2018, ordinary sitting

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1097-18 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1040-17 – CLAUSE DE TAXATION (MODIFICATION DE LA CHARTE DES UNITÉS)

ATTENDU QU'IL y a lieu de modifier le règlement numéro 1040-17 pour ajouter et/ou modifier la charte des unités pour certaines catégories d'immeubles;

ATTENDU que l'avis de motion a été donné et le règlement a été présenté lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 2 octobre 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que le « Règlement numéro 1097-18 – Règlement modifiant le règlement numéro 1040-17 – Clause de taxation (modification de la charte des unités) » soit et est par la présente adopté.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE HULL

MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

RÈGLEMENT NUMÉRO 1097-18

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1040-17 – CLAUSE DE TAXATION (MODIFICATION DE LA CHARTE DES UNITÉS)

ATTENDU QU'IL y a lieu de modifier le règlement numéro 1040-17 pour ajouter et/ou modifier la charte des unités pour certaines catégories d'immeubles;

ATTENDU que l'avis de motion a été donné et le règlement a été présenté lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 2 octobre 2018;

Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2

L'article 2 du règlement numéro 1040-17 est remplacé par :

L'article 8 du règlement numéro 699-07 est remplacé par :

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt dans une proportion de soixante-quinze pour cent (75 %), il est par le présent règlement exigé et il sera prélevé annuellement, durant le terme de l'emprunt, de chaque propriétaire d'un immeuble imposable situé à l'intérieur du bassin de taxation décrit à l'annexe B, jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, une compensation à l'égard de chaque immeuble dont il est propriétaire.

Le montant de cette compensation sera établi annuellement en multipliant le nombre d'unités attribuées suivant le tableau ci-après, à chaque immeuble imposable par la valeur attribuée à chaque unité. Cette valeur est déterminée en divisant les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles correspondant à soixante-quinze pour cent (75 %) de l'emprunt par le nombre d'unités de l'ensemble des immeubles imposables situés à l'intérieur du bassin.

Catégories d'immeubles	Nombre d'unités
Habitation unifamiliale isolée 1 chambre 2 chambres 3 chambres	 0,35 unité 0,70 unité 1 unité + 0,25 unité/chambre excédant les 3 premières chambres
Habitation familiale jumelée (calcul fait pour chaque logement) 1 chambre 2 chambres 3 chambres	 0,35 unité 0,70 unité 1 unité + 0,25 unité/chambre excédant les 3 premières chambres
Habitation multilogement (calcul	

fait pour chaque logement) 1 chambre 2 chambres 3 chambres	0,35 unité 0,70 unité 1 unité + 0,25 unité/chambre excédant les 3 premières chambres
Autres logements (ex. loft, studio) 1 chambre	0,35 unité
Terrain vacant (sans plan de lotissement autorisé) et/ou Terrain avec bâtiment accessoire non-branché 3 acres et moins Par acre supplémentaire	4 unités 6 unités
Terrain vacant (avec plan de lotissement autorisé) - sans permis construction émis - avec permis construction émis	Unités établies selon le potentiel de développement maximum prévu au plan d'urbanisme Unités selon projet réel approuvé
Deuxième branchement non utilisé sur un même terrain	0,25 unité
Restaurant avec ou sans boissons alcoolisées Moins de 30 places Entre 31 et 60 places Entre 61 et 90 places Entre 91 et 120 places Plus de 120 places	2,5 unités 5 unités 10 unités 15 unités 20 unités
Café sans service au table / casse-croute / crèmerie	1,5 unité
Bar / discothèque avec ou sans spectacle Sans nourriture Avec nourriture	2,5 unités Voir Restaurant avec ou sans boissons alcoolisées
Boulangerie	2 unités
Dépanneur	1 unité
Pharmacie	1 unité
Salle de réunion (capacité) Moins de 25 places 26 à 50 places 50 à 100 places 100 places et plus	0,25 unité 0,5 unité 1 unité 2 unités
Salle de réception avec cuisine pour traiteur (capacité) Moins de 25 places 26 à 50 places 51 à 100 places 101 à 200 places 201 à 300 places 301 places à 500 places 501 places et plus	0,5 unité 1 unité 2 unités 3 unités 4 unités 5 unités 6 unités
Salle de quilles ou curling	

Sans douche 4 allées et moins Par allée supplémentaire Avec douche 4 allées et moins Par allée supplémentaire	 2 unités 0,5 unité 4 unités 0,5 unité
Salon de coiffure et de beauté / salon d'esthétique 2 sièges de soins et moins Par siège de soins supplémentaire	 2 unités 0,5 unité
École Avec douche et cafétéria 100 étudiants et moins 101 à 250 étudiants 251 à 500 étudiants Plus de 500 étudiants Sans douche et sans cafétéria 100 étudiants et moins 101 à 250 étudiants 251 à 500 étudiants Plus de 500 étudiants Avec douche ou cafétéria 100 étudiants et moins 101 à 250 étudiants 251 à 500 étudiants Plus de 500 étudiants	 10 unités 20 unités 30 unités 50 unités 6 unités 12 unités 20 unités 30 unités 8 unités 15 unités 25 unités 40 unités
Garderie En milieu familial 5 enfants et moins 6 à 10 enfants Plus de 10 enfants Autre 25 enfants et moins 26 à 50 enfants 51 enfants et plus	 0,3 unité 0,6 unité 1 unité 2 unités 4 unités 6 unités
Service administratif gouvernemental ou municipal / bureau d'affaires ou professionnel 3 employés et moins 4 à 10 employés 11 à 20 employés 21 à 30 employés 31 à 40 employés 41 à 50 employés 51 employés et plus	 0,5 unité 1 unité 2 unités 3 unités 4 unités 5 unités 6 unités
Bureau d'affaires/professionnel (usage complémentaire à l'habitation) 2 employés et moins Par employé supplémentaire	 0,25 unité 0,25 unité
Service de santé ou de bien être pour la personne (excluant les SPA) 3 salles de soins ou moins Chaque salle de soins supplémentaire	 1 unité 0,25 unité
Service de santé ou de bien être pour la personne (avec SPA)	

Capacité : Moins de 250 personnes 251 à 500 personnes 501 à 750 personnes 751 personnes et plus	 50 unités 80 unités 100 unités 110 unités
Centre santé de jour	2 unités + 0,6 unité/personne excédant les 3 premières personnes, ajouter 35 % si avec buanderie
Clinique vétérinaire 5 employés et moins 6 à 10 employés 11 employés et plus	 1,5 unité 2 unités 2,5 unités
Vente au détail (vêtements, art, décoration, articles de sport, bijouterie etc) 3 employés et moins 4 à 10 employés 11 employés et plus	 0,5 unité 1 unité 2 unités
Atelier de fabrication et transformation 3 employés et moins 4 à 10 employés 11 employés et plus	 0,5 unité 1 unité 2 unités
Gîte du passant 3 chambres et moins Chaque chambre supplémentaire (maximum 5 chambres)	 1,5 unité 0,5 unité
Maison de touristes 3 chambres et moins Chaque chambre supplémentaire	 1,5 unité 0,5 unité
Auberge / hôtel / motel 1 à 20 chambres 21 à 40 chambres 41 à 60 chambres 61 à 80 chambres 81 à 100 chambres 100 chambres et plus	 10 unités 20 unités 30 unités 40 unités 50 unités Selon même ratio
Garage / station-service Sans station de lavage Avec station de lavage	 1 unité Selon débit (rapport d'ingénieur)
Centre d'information touristique Bureaux Accueils : Touristes-visiteurs	 Voir classe Services administratifs/bureau d'affaires 4 unités
Maison de jeunes / camp de jeunes (capacité) 25 enfants et moins 26 à 50 enfants 51 à 75 enfants 75 enfants et plus	 2 unités 4 unités 6 unités Selon même ratio
Maison de chambre	1,5 unité pour trois premières chambres + 0,5 unité/chambre supplémentaire

Studio de photographie	1,5 unité
Vente au détail de produits de quincaillerie 3 employés et moins 4 à 10 employés 11 à 20 employés 21 à 30 employés 31 à 40 employés 41 à 50 employés 51 employés et plus	 1 unité 2 unités 3 unités 4 unités 5 unités 6 unités 7 unités
Marché d'alimentation 3 employés et moins 4 à 10 employés 11 à 20 employés 21 à 30 employés 31 à 40 employés 41 à 50 employés 51 employés et plus	 2 unités 4 unités 6 unités 8 unités 10 unités 12 unités 14 unités
Service de buanderie	2,5 unités par machine à laver
Service de nettoyage à sec	1,5 unité/commerce + 1 unité/tranche de 10 employés excédant les 10 premiers employés
Centre sportif / aréna Aréna (1 glace) avec douche Gym sans douche (capacité) Moins de 25 places 26 à 50 places 51 à 100 places 100 places et plus Gym avec douche (capacité) Moins de 25 places 26 à 50 places 51 à 100 places 100 places et plus Local pour cours de conditionnement	 25 unités 0,5 unité 0,75 unité 1 unité 1,5 unité 2 unités 2,5 unités 3 unités 4 unités 0,25 unité
Pavillon golf	Selon usage
École de musique / de yoga / de dance / de théâtre (capacité) 5 élèves et moins 6 à 10 élèves 11 à 20 élèves Plus de 20 élèves	 0,5 unité 0,75 unité 1 unité 1,5 unité
Microbrasserie	Selon débit (rapport ingénieur)
Fleuriste	2 unités
Salle de spectacle / théâtre / cinéma 1 à 50 places 51 à 100 places 101 à 150 places 151 places et plus	 0,5 1 1,5 Selon même ratio
Musée	Capacité d'accueil : 1 unité par tranche de 30 personnes Employés : 1,5 unité + 1 unité/tranche de 10 employés excédant les 10 premiers

	employés
Cour de justice	1 unité par tranche de 100 personnes
Service postal	2 unités
Caserne de pompiers Moins de 3 employés (temps plein) 25 pompiers partiels et moins 26 à 50 pompiers partiels 51 à 75 pompiers partiels	 0,5 unité 2 unités 4 unités 6 unités
Centre et salle communautaire	2 unités + 1 unité/tranche de 90 personnes excédant les 150 premières personnes (capacité de la salle)
Établissement de santé / maison convalescence 1 à 50 lits 51 à 75 lits 76 à 100 lits 101 à 125 lits 126 à 150 lits 151 lits et plus	 20 unités 30 unités 40 unités 50 unités 60 unités Selon même ratio
Les unités équivalentes attribuées à un immeuble imposable est le total des unités attribuées pour chaque usage de cet immeuble. Tout immeuble imposable vacant ou non exploité sera facturé en fonction du nombre d'unités établies selon le dernier usage enregistré au rôle.	

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À CHELSEA, QUÉBEC, ce 6e jour du mois de novembre 2018.

Céline Gauthier Directrice générale par intérim	Caryl Green Mairesse

DATE DE L'AVIS DE MOTION : 2 octobre 2018

DATE DE L'ADOPTION : 6 novembre 2018

RÉSOLUTION NUMÉRO :

DATE DE PUBLICATION :

Session ordinaire du 6 novembre 2018 / November 6, 2018, ordinary sitting

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1098-18 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1041-17 – CLAUSE DE TAXATION (MODIFICATION DE LA CHARTE DES UNITÉS)

ATTENDU QU'IL y a lieu de modifier le règlement numéro 1041-17 pour ajouter et/ou modifier la charte des unités pour certaines catégories d'immeubles;

ATTENDU que l'avis de motion a été donné et le règlement a été présenté lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 2 octobre 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que le « Règlement numéro 1098-18 – Règlement modifiant le règlement numéro 1041-17 – Clause de taxation (modification de la charte des unités) » soit et est par la présente adopté.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE HULL

MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

RÈGLEMENT NUMÉRO 1098-18

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1041-17 – CLAUSE DE TAXATION (MODIFICATION DE LA CHARTE DES UNITÉS)

ATTENDU QU'IL y a lieu de modifier le règlement numéro 1041-17 pour ajouter et/ou modifier la charte des unités pour certaines catégories d'immeubles;

ATTENDU que l'avis de motion a été donné et le règlement a été présenté lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 2 octobre 2018;

Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2

L'article 2 du règlement numéro 1041-17 est remplacé par :

L'article 13 du règlement numéro 589-03 est remplacée par:

Catégories d'immeubles	Nombre d'unités
Habitation unifamiliale isolée 1 chambre 2 chambres 3 chambres	 0,35 unité 0,70 unité 1 unité + 0,25 unité/chambre excédant les 3 premières chambres
Habitation familiale jumelée (calcul fait pour chaque logement) 1 chambre 2 chambres 3 chambres	 0,35 unité 0,70 unité 1 unité + 0,25 unité/chambre excédant les 3 premières chambres
Habitation multilogement (calcul fait pour chaque logement) 1 chambre 2 chambres 3 chambres	 0,35 unité 0,70 unité 1 unité + 0,25 unité/chambre excédant les 3 premières chambres
Autres logements (ex. loft, studio) 1 chambre	 0,35 unité
Terrain vacant (sans plan de lotissement autorisé) et/ou Terrain avec bâtiment accessoire non-branché 3 acres et moins Par acre supplémentaire	 4 unités 6 unités

Terrain vacant (avec plan de lotissement autorisé) - sans permis construction émis - avec permis construction émis	 Unités établies selon le potentiel de développement maximum prévu au plan d'urbanisme Unités selon projet réel approuvé
Deuxième branchement non utilisé sur un même terrain	0,25 unité
Restaurant avec ou sans boissons alcoolisées Moins de 30 places Entre 31 et 60 places Entre 61 et 90 places Entre 91 et 120 places Plus de 120 places	 2,5 unités 5 unités 10 unités 15 unités 20 unités
Café sans service au table / casse-croute / crèmerie	1,5 unité
Bar / discothèque avec ou sans spectacle Sans nourriture Avec nourriture	 2,5 unités Voir Restaurant avec ou sans boissons alcoolisées
Boulangerie	2 unités
Dépanneur	1 unité
Pharmacie	1 unité
Salle de réunion (capacité) Moins de 25 places 26 à 50 places 50 à 100 places 100 places et plus	 0,25 unité 0,5 unité 1 unité 2 unités
Salle de réception avec cuisine pour traiteur (capacité) Moins de 25 places 26 à 50 places 51 à 100 places 101 à 200 places 201 à 300 places 301 places à 500 places 501 places et plus	 0,5 unité 1 unité 2 unités 3 unités 4 unités 5 unités 6 unités
Salle de quilles ou curling Sans douche 4 allées et moins Par allée supplémentaire Avec douche 4 allées et moins Par allée supplémentaire	 2 unités 0,5 unité 4 unités 0,5 unité
Salon de coiffure et de beauté / salon d'esthétique 2 sièges de soins et moins Par siège de soins supplémentaire	 2 unités 0,5 unité

École	
Avec douche et cafétéria 100 étudiants et moins 101 à 250 étudiants 251 à 500 étudiants Plus de 500 étudiants	 10 unités 20 unités 30 unités 50 unités
Sans douche et sans cafétéria 100 étudiants et moins 101 à 250 étudiants 251 à 500 étudiants Plus de 500 étudiants	 6 unités 12 unités 20 unités 30 unités
Avec douche ou cafétéria 100 étudiants et moins 101 à 250 étudiants 251 à 500 étudiants Plus de 500 étudiants	 8 unités 15 unités 25 unités 40 unités
Garderie	
En milieu familial 5 enfants et moins 6 à 10 enfants Plus de 10 enfants	 0,3 unité 0,6 unité 1 unité
Autre 25 enfants et moins 26 à 50 enfants 51 enfants et plus	 2 unités 4 unités 6 unités
Service administratif gouvernemental ou municipal / bureau d'affaires ou professionnel	
3 employés et moins 4 à 10 employés 11 à 20 employés 21 à 30 employés 31 à 40 employés 41 à 50 employés 51 employés et plus	0,5 unité 1 unité 2 unités 3 unités 4 unités 5 unités 6 unités
Bureau d'affaires/professionnel (usage complémentaire à l'habitation)	
2 employés et moins Par employé supplémentaire	0,25 unité 0,25 unité
Service de santé ou de bien être pour la personne (excluant les SPA)	
3 salles de soins ou moins Chaque salle de soins supplémentaire	1 unité 0,25 unité
Service de santé ou de bien être pour la personne (avec SPA)	
Capacité : Moins de 250 personnes 251 à 500 personnes 501 à 750 personnes 751 personnes et plus	50 unités 80 unités 100 unités 110 unités
Centre santé de jour	2 unités + 0,6 unité/personne excédant les 3 premières personnes, ajouter 35 % si avec buanderie
Clinique vétérinaire	

5 employés et moins 6 à 10 employés 11 employés et plus	1,5 unité 2 unités 2,5 unités
Vente au détail (vêtements, art, décoration, articles de sport, bijouterie etc) 3 employés et moins 4 à 10 employés 11 employés et plus	 0,5 unité 1 unité 2 unités
Atelier de fabrication et transformation 3 employés et moins 4 à 10 employés 11 employés et plus	 0,5 unité 1 unité 2 unités
Gîte du passant 3 chambres et moins Chaque chambre supplémentaire (maximum 5 chambres)	 1,5 unité 0,5 unité
Maison de touristes 3 chambres et moins Chaque chambre supplémentaire	 1,5 unité 0,5 unité
Auberge / hôtel / motel 1 à 20 chambres 21 à 40 chambres 41 à 60 chambres 61 à 80 chambres 81 à 100 chambres 100 chambres et plus	 10 unités 20 unités 30 unités 40 unités 50 unités Selon même ratio
Garage / station-service Sans station de lavage Avec station de lavage	 1 unité Selon débit (rapport d'ingénieur)
Centre d'information touristique Bureaux Accueils : Touristes-visiteurs	 Voir classe Services administratifs/bureau d'affaires 4 unités
Maison de jeunes / camp de jeunes (capacité) 25 enfants et moins 26 à 50 enfants 51 à 75 enfants 75 enfants et plus	 2 unités 4 unités 6 unités Selon même ratio
Maison de chambre	1,5 unité pour trois premières chambres + 0,5 unité/chambre supplémentaire
Studio de photographie	1,5 unité
Vente au détail de produits de quincaillerie 3 employés et moins 4 à 10 employés 11 à 20 employés 21 à 30 employés 31 à 40 employés 41 à 50 employés 51 employés et plus	 1 unité 2 unités 3 unités 4 unités 5 unités 6 unités 7 unités

Marché d'alimentation 3 employés et moins 4 à 10 employés 11 à 20 employés 21 à 30 employés 31 à 40 employés 41 à 50 employés 51 employés et plus	 2 unités 4 unités 6 unités 8 unités 10 unités 12 unités 14 unités
Service de buanderie	2,5 unités par machine à laver
Service de nettoyage à sec	1,5 unité/commerce + 1 unité/tranche de 10 employés excédant les 10 premiers employés
Centre sportif / aréna Aréna (1 glace) avec douche Gym sans douche (capacité) Moins de 25 places 26 à 50 places 51 à 100 places 100 places et plus Gym avec douche (capacité) Moins de 25 places 26 à 50 places 51 à 100 places 100 places et plus Local pour cours de conditionnement	 25 unités 0,5 unité 0,75 unité 1 unité 1,5 unité 2 unités 2,5 unités 3 unités 4 unités 0,25 unité
Pavillon golf	Selon usage
École de musique / de yoga / de dance / de théâtre (capacité) 5 élèves et moins 6 à 10 élèves 11 à 20 élèves Plus de 20 élèves	 0,5 unité 0,75 unité 1 unité 1,5 unité
Microbrasserie	Selon débit (rapport ingénieur)
Fleuriste	2 unités
Salle de spectacle / théâtre / cinéma 1 à 50 places 51 à 100 places 101 à 150 places 151 places et plus	 0,5 1 1,5 Selon même ratio
Musée	Capacité d'accueil : 1 unité par tranche de 30 personnes Employés : 1,5 unité + 1 unité/tranche de 10 employés excédant les 10 premiers employés
Cour de justice	1 unité par tranche de 100 personnes
Service postal	2 unités
Caserne de pompiers Moins de 3 employés (temps plein) 25 pompiers partiels et moins	 0,5 unité 2 unités

26 à 50 pompiers partiels 51 à 75 pompiers partiels	4 unités 6 unités
Centre et salle communautaire	2 unités + 1 unité/tranche de 90 personnes excédant les 150 premières personnes (capacité de la salle)
Établissement de santé / maison convalescence 1 à 50 lits 51 à 75 lits 76 à 100 lits 101 à 125 lits 126 à 150 lits 151 lits et plus	 20 unités 30 unités 40 unités 50 unités 60 unités Selon même ratio
Les unités équivalentes attribuées à un immeuble imposable est le total des unités attribuées pour chaque usage de cet immeuble. Tout immeuble imposable vacant ou non exploité sera facturé en fonction du nombre d'unités établies selon le dernier usage enregistré au rôle.	

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À CHELSEA, QUÉBEC, ce 6e jour du mois de novembre 2018.

Céline Gauthier Directrice générale par intérim	Caryl Green Mairesse

DATE DE L'AVIS DE MOTION : 2 octobre 2018

DATE DE L'ADOPTION : 6 novembre 2018

RÉSOLUTION NUMÉRO :

DATE DE PUBLICATION :

Session ordinaire du 6 novembre 2018 / November 6, 2018, ordinary sitting

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1085-18 – RÈGLEMENT RELATIF À LA PUBLICATION DES AVIS PUBLICS MUNICIPAUX

ATTENDU QUE conformément à la *Loi 122 et l'article 433.1 alinéa 1 du Code municipal du Québec*, la Municipalité de Chelsea désire se prévaloir de ses droits afin déterminer les modalités de publication de ses avis publics;

ATTENDU que l'avis de motion a été donné et le règlement a été présenté lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 2 octobre 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que le « Règlement numéro 1085-18 – Règlement relatif à la publication des avis publics municipaux » soit et est par la présente adopté.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE HULL

MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

RÈGLEMENT NUMÉRO 1085-18

RÈGLEMENT RELATIF À LA PUBLICATION DES AVIS PUBLICS MUNICIPAUX

ATTENDU QUE selon l'article 431 du Code municipal, tout avis public d'une municipalité locale qui s'adresse aux habitants du territoire de la municipalité locale est affiché aux endroits fixés par résolution du conseil;

ATTENDU QUE le projet de loi 122, visant principalement à reconnaître que les Municipalités sont des gouvernements de proximité, a modifié le code municipal afin d'augmenter leur autonomie et leurs pouvoirs;

ATTENDU QU'au sein des gouvernements de proximité, la participation et l'engagement des citoyens, ainsi que l'accès à l'information sont nécessaires pour définir une vision concertée du développement et assurer sa durabilité sur les plans sociaux et économiques;

ATTENDU QUE l'article 91 du projet de loi 122 a introduit les articles 433.1, 433.2, 433.3 et 433.4 au Code municipal du Québec, qui sont entrés en vigueur le 16 juin 2017;

ATTENDU QUE l'article 433.1, alinéa 1 du Code municipal du Québec prévoit que sous réserve que le gouvernement fixe les normes minimales relatives à la publication des avis publics municipaux, une Municipalité peut, par règlement, déterminer les modalités de publication de ses avis publics. Ces modalités peuvent différer selon le type d'avis, mais le règlement doit prévoir une publication sur Internet;

ATTENDU QUE la publication des avis publics sur Internet est un moyen rapide, efficace et économique pour informer les citoyens du territoire de la municipalité de Chelsea;

ATTENDU QU'UN avis de motion a été donné et le règlement a été présenté lors de la séance régulière du Conseil du 2 octobre 2018, à l'effet que le présent règlement serait soumis pour adoption;

EN CONSÉQUENCE, le présent règlement ordonne, statue et décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement fait partie intégrante de celui-ci.

ARTICLE 2 OBJET DU RÈGLEMENT

Le présent règlement prévoyant les modalités de publication des avis publics municipaux a pour but de favoriser la diffusion efficiente d'une information complète, compréhensible pour le citoyen et adaptée aux circonstances.

ARTICLE 3 DÉFINITIONS DES TERMES

Dans le présent règlement à moins que le contexte n'indique un sens différent, on entend par :

« Règlement » le règlement numéro 1085-18 relatif à la publication des avis publics municipaux

« Municipalité » Municipalité de Chelsea

ARTICLE 4 MODE DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS

Tout avis municipal donné en vertu des dispositions du présent règlement doit être publié sur le site Internet de la Municipalité de Chelsea

ARTICLE 5 PRÉSÉANCE DU RÈGLEMENT

Conformément à l'article 433.1, alinéa 2 du Code municipal du Québec, le mode de publication prévu par le présent règlement a préséance sur celui qui est prescrit par les articles 431 à 433 du Code municipal du Québec ou par toute autre disposition d'une loi générale ou spéciale.

Par conséquent, la municipalité n'est plus tenue de diffuser ses avis publics dans un journal diffusé sur le territoire.

ARTICLE 6 FORCE DU RÈGLEMENT

Conformément à l'article 433.2 du Code municipal du Québec, le présent règlement ne peut être abrogé, mais il peut être modifié.

ARTICLE 7 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément au Code municipal du Québec.

DONNÉ À CHELSEA, QUÉBEC, ce 6e jour du mois de novembre 2018.

Céline Gauthier Directrice générale par intérim	Caryl Green Mairesse

DATE DE L'AVIS DE MOTION : 2 octobre 2018

DATE DE L'ADOPTION : 6 novembre 2018

RÉSOLUTION NUMÉRO :

DATE DE PUBLICATION :

Session ordinaire du 6 novembre 2018 / November 6, 2018, ordinary sitting

ADOPTION DU PROTOCOLE D'INTERVENTION ÉLABORÉ PAR LA MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS VISANT LES SERVICES D'URGENCE EN MILIEU ISOLÉ HORS ROUTE

ATTENDU QUE dans le cadre du PLIU, la Municipalité de Chelsea a autorisé les achats des équipements prévus au Volet 2 du Programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier du ministère de la Sécurité publique par la résolution 306-18 adoptée le 4 septembre 2018;

ATTENDU QUE la MRC des Collines-de-l'Outaouais a élaboré un protocole visant les interventions hors route sur son territoire afin de favoriser la mise en alerte rapide de tous les intervenants concernés et d'assurer des interventions coordonnées, plus sécuritaires et efficaces, tout en définissant les rôles et responsabilités de chacun;

ATTENDU QUE le protocole couvre les 7 municipalités formant la MRC soit Chelsea, Cantley, L'Ange-Gardien, La Pêche, Notre-Dame-de-la-Salette, Pontiac et Val-des-Monts, et s'applique dès son adoption, en toutes saisons et en toutes circonstances;

ATTENDU QUE le protocole de la MRC a été approuvé par le conseil des maires le 18 octobre 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu d'adopter le protocole d'intervention de la MRC des Collines-de-l'Outaouais visant les services d'urgence en milieu isolé hors route, tel que présenté.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Session ordinaire du 6 novembre 2018 / November 6, 2018, ordinary sitting

NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT MUNICIPAL SUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ORGANISME SANS BUT LUCRATIF « VOIE VERTE CHELSEA »

ATTENDU QUE l'organisme Voie Verte Chelsea (VVC) travaille pour recueillir des fonds dans le but d'aménager le sentier communautaire de Chelsea sur l'ancien corridor ferroviaire;

ATTENDU QUE VVC souhaite nommer un représentant de la Municipalité pour faire le lien et assurer le suivi entre l'organisme et la Municipalité à cet égard, soit Mme la Mairesse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu de nommer Madame la Mairesse Caryl Green à titre de représentant municipal sur le conseil d'administration de l'organisme Voie Verte Chelsea en tant que membre non votant.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Session ordinaire du 6 novembre 2018 / November 6, 2018, ordinary sitting

PRÉSENTATION DU PROJET
DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1104-18 ET AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT RELATIF À LA COLLECTE ET AU TRAITEMENT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (RÈGLEMENT REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1061-18)

La conseillère/le conseiller présente le projet de règlement et donne avis de motion que lors d'une séance subséquente du conseil, le règlement portant le numéro 1104-18 intitulé, « Règlement relatif à la collecte et au traitement des matières résiduelles (règlement remplaçant le règlement numéro 1061-18) » sera présenté pour adoption.

Le but de ce règlement est de modifier certaines clauses.

_____
(conseillère/conseiller)

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE HULL

MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1104-18

RÈGLEMENT RELATIF À LA COLLECTE ET AU TRAITEMENT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (RÈGLEMENT REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1061-18)

ATTENDU QUE la Municipalité désire remplacer le règlement numéro 1061-18 dans le but de modifier certaines modalités relatives à la collecte et le traitement des matières résiduelles afin de respecter le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) ;

ATTENDU QUE le conseil juge nécessaire et d'intérêt public d'effectuer ces modifications;

ATTENDU QUE les modalités relatives aux matières compostables et à leur disposition entreront en vigueur seulement à compter du 1er janvier 2019;

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 6 novembre 2018;

Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 - INTERPRÉTATION ET APPLICATION

1.1. Domaine d'application

Les dispositions du règlement relatif à la gestion des matières résiduelles s'appliquent à l'ensemble de la Municipalité de Chelsea, soit les chemins municipaux et privés.

1.2. Documents annexés

Les documents suivants font partie intégrante du règlement :

Annexe « A » : Fréquence des collectes du service municipal de collecte des matières résiduelles

1.3. Terminologie

1.3.1. **« Arbre de Noël » :** Conifère ou feuillu naturel utilisé à des fins ornementales pour la fête de Noël.

1.3.2. **« Bac roulant » :** Contenant sur roues, à prise européenne, muni d'un couvercle et destiné à l'entreposage de matières résiduelles et à la collecte semi-mécanisée.

1.3.3. **« Bénéficiaire » :** Personne qui bénéficie du service municipal de collecte des matières résiduelles.

1.3.4. **« Camion de collecte » :** Tous les types de camion utilisés pour faire la collecte des matières résiduelles.

1.3.5. **« Centre de tri » :** Lieu de traitement des matières recyclables.

1.3.6. **« Collecte » :** Ensemble des opérations consistant à collecter les matières résiduelles et à les acheminer vers un lieu de transfert, de tri ou de traitement.

1.3.7. **« Collecte manuelle » :** Collecte à main d'homme, sans l'aide d'un système mécanisé.

1.3.8. **« Collecte semi-mécanisée » :** Collecte à l'aide d'un système dont la prise d'un contenant se fait manuellement et dont la levée, la vidange et la dépose sont faites mécaniquement.

1.3.9. **« Conteneur » :** Contenant à chargement avant ou arrière muni d'un couvercle ou d'une porte montée sur charnière, construit de matériaux rigides tels que le métal, le plastique ou la fibre de verre renforcé et possédant les accessoires pour que son contenu puisse être déversé par un moyen mécanique dans un camion de collecte à chargement avant, ayant une capacité minimale de 1,5 verge. Inclus également les conteneurs construits en métal et possédant les accessoires pour être hissés mécaniquement sur un véhicule de transport spécialement adapté, d'une capacité d'environ 15 à 40 verges et pouvant être muni d'un système de compaction permettant de densifier les matières résiduelles avant leur transport.

1.3.10. **« Élimination » :** Toute opération visant le dépôt ou le rejet définitif de matières résiduelles dans l'environnement, notamment par la mise en décharge, stockage ou incinération, y compris les opérations de traitement ou de transfert de matières résiduelles effectuées en vue de leur élimination.

1.3.11. **« Enclos » :** Désigne un abri avec quatre murs et une porte verrouillable, conçu spécialement pour abriter les contenants.

1.3.12. **« Encombrant » :** Toute matière résiduelle solide trop volumineuse pour être disposée dans un contenant, tels les meubles, les tapis coupés en laizes et attachés, les matelas. Les encombrants métalliques sont exclus de cette définition.

1.3.13. **« Encombrant métallique » :** Encombrant fait majoritairement de métal, incluant notamment, les fournaises, réservoirs à eau, électroménagers, balançoires, tuyaux et poteaux de métal.

1.3.14. **« Entrepôts » :** Désigne un abri avec un toit, quatre murs et une porte verrouillable, conçu spécialement pour abriter les contenants.

1.3.15. **« Entrepreneur » :** L'entreprise à qui la Municipalité a octroyé un contrat pour l'enlèvement des matières résiduelles.

1.3.16. **« Item » :** Regroupement de matières résiduelles d'un volume approximatif de 120 litres et d'un poids maximal de 25 kg. Chaque contenant de matières résiduelles est considéré comme un item, sauf pour un bac roulant de 240 litres qui équivaut à 2 items ainsi que pour un bac roulant de 360 litres qui équivaut à 3 items.

1.3.17. **« Logement » :** Espace habitable, composé d'une ou plusieurs pièces, occupé par un seul ménage, accessible directement de l'extérieur ou par un vestibule ou corridor commun à plusieurs logements, comprenant des installations sanitaires complètes (toilette, lavabo et baignoire ou douche) ainsi que les installations et espaces nécessaires pour qu'une personne puisse y préparer un repas, y manger et y dormir.

1.3.18. **« Matériau sec » :** Tout débris de construction, de rénovation, de démolition ou de terrassement incluant, de façon non limitative, le bois tronçonné, les gravats et plâtras, les pièces de béton et de maçonnerie, l'asphalte, la brique, les tuyaux, les tuiles de céramique, la roche, les résidus broyés ou déchiquetés qui ne sont pas fermentescibles et qui ne contiennent pas de matières dangereuses ou tous autres débris de même nature.

1.3.19. **« Matière compostable » :** Toute matière résiduelle de nature organique, qui fait l'objet d'une collecte dans le cadre de la collecte des matières compostables déterminées par le présent règlement.

1.3.20. **« Matière recyclable » :** Toute matière résiduelle qui fait l'objet d'une collecte dans le cadre de la collecte des matières recyclables déterminées par le présent règlement.

1.3.21. « Matière résiduelle » : Tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau ou produit ou, plus généralement, tout bien meuble abandonné ou que le détenteur destine à l'abandon.

1.3.22. « Municipalité » : Désigne Municipalité de Chelsea.

1.3.23. « Représentant municipal » : Le directeur du Service des travaux publics et des infrastructures ou ses représentants.

1.3.24. « Ordure ménagère » : Toute matière résiduelle d'origine domestique autre que les matières énumérées à l'article 3.13 du présent règlement.

1.3.25. « Poste de transbordement » : Site où sont centralisés les ordures ménagères et matières compostables recueillis auprès des générateurs dans le but de les transférer dans des véhicules de grande capacité afin d'optimiser leur transport vers un lieu de traitement ou d'élimination. Le poste de transbordement de la Municipalité de Chelsea est le poste de transbordement des déchets et des matières compostables de la MRC des Collines de l'Outaouais.

1.3.26. « Résidu domestique dangereux (RDD) » : Tout résidu qui a les propriétés d'une matière dangereuse (lixiviable, inflammable, toxique, corrosive, explosive, comburante ou radioactive) ou qui est contaminé par une telle matière, qu'il soit sous forme solide, liquide ou gazeuse et qui ne doit pas être éliminée avec les ordures ménagères.

1.3.27. « Résidu vert » : Toute matière résiduelle résultant du jardinage ou du nettoyage de terrains extérieurs, notamment l'herbe coupée, le gazon, les plantes domestiques, les feuilles mortes, les vignes, les rameaux de cèdres et les branches d'arbres dont le diamètre ne dépasse pas 12 mm.

1.3.28. « Unité d'occupation non-résidentielle » : Tout commerce ou établissement non-résidentiel qui génère une quantité de matières résiduelles.

1.3.29. « Unité d'occupation résidentielle » : Tout logement ou habitation tel que défini au règlement de zonage en vigueur, qui est assujetti au paiement de la taxe municipale de collecte des matières résiduelles.

ARTICLE 2 - UNITÉS DESSERVIES ET SERVICES OFFERTS

2.1. Unités desservies

Toute unité d'occupation résidentielle est desservie par le service municipal de collecte des matières résiduelles défini à l'article 2.3.

Toute unité d'occupation non-résidentielle est desservie à la rue par le service municipal de collecte des matières résiduelles défini à l'article 2.3, si elle génère un maximum de trois items d'ordures ménagères par collecte pour la période printemps/été (1 collecte/2 semaines) ou six items d'ordures ménagères par collecte pour la période automne/hiver (1 collecte/4 semaines).

Toute unité d'occupation non-résidentielle est desservie selon l'entente conclue entre celle-ci et la Municipalité, si celle-ci génère un volume plus élevé que trois items d'ordures ménagères par collecte pour la période printemps/été (1 collecte/2 semaines) ou six items d'ordures ménagères par collecte pour la période automne/hiver (1 collecte/4 semaines).

Malgré l'absence d'inscription au rôle d'évaluation de la Municipalité, toute nouvelle unité d'occupation résidentielle et non-résidentielle, sur laquelle sera prélevée une taxe foncière ou tarification selon le règlement en vigueur pour la collecte des matières résiduelles, peut recevoir le service de collecte des matières résiduelles défini à l'article 2.3 sans délai, au même titre que les unités desservies existantes.

2.2. Unités non-desservies

Les unités qui ne sont pas visées à l'article 2.1 sont dites non-desservies.

Une unité non-desservie n'est pas assujettie à la taxe foncière ou à la tarification dite « de collecte des matières résiduelles ».

2.3. Service municipal de collecte des matières résiduelles

La Municipalité procède, de façon exclusive, à la collecte des matières résiduelles suivantes générées par les unités desservies, et ce, selon la fréquence établie à l'annexe « A » :

1. Matières recyclables;
2. Matières compostables;
3. Ordures ménagères et encombrants;
4. Encombrants métalliques;
5. Arbres de Noël.

2.4. Disposition des matières résiduelles pour lesquelles la Municipalité n'offre aucun service

Tout citoyen qui désire disposer des matières résiduelles, pour lesquelles la Municipalité n'offre aucun service, doit pourvoir, à ses frais, à la disposition de celles-ci, conformément aux lois et règlements en vigueur.

2.5. Propriété des matières résiduelles

Toute matière résiduelle déposée par un bénéficiaire en prévision de la collecte devient la propriété de la Municipalité, à compter du moment où elle est prise en charge par cette dernière.

ARTICLE 3 - SPÉCIFICATIONS RELATIVES AUX COLLECTES DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

3.1. Obligation de trier et de récupérer

Tout occupant d'une unité desservie doit séparer des ordures ménagères, les matières recyclables, les matières compostables, les résidus verts, les encombrants métalliques afin d'en disposer selon le règlement.

3.2. Obligations du propriétaire

Tout propriétaire d'un bâtiment résidentiel ou à logements multiples doit fournir à ses occupants ou locataires des contenants d'un volume suffisant pour l'entreposage des matières résiduelles entre les collectes ainsi que les outils de collecte appropriés.

Matières recyclables

3.3. Volume minimal d'entreposage des matières recyclables entre les collectes

Chaque unité d'occupation résidentielle desservie doit être pourvue d'un volume minimal d'entreposage des matières recyclables adapté à ses besoins pour assurer la collecte de ces matières.

Chaque unité d'occupation non-résidentielle desservie doit être pourvue d'un volume minimal d'entreposage des matières recyclables adapté à ses besoins.

3.4. Quantité de matières recyclables acceptée par unité desservie

Pour les unités desservies, il n'y a pas de limite maximale en regard du nombre d'items ou du volume de matières recyclables mis à la rue pour sa collecte.

Toute matière recyclable doit être déposée dans un contenant admissible approprié pour la collecte de cette dernière.

Aucune matière recyclable ne doit être laissée éparse à côté d'un contenant.

3.5. Contenants admissibles pour la collecte des matières recyclables

Les contenants admissibles pour la collecte des matières recyclables sont :

1. Bac roulant bleu, manœuvrable par le bras verseur du camion de collecte, d'une capacité maximale de 360 litres;
2. Sac en plastique clair ou bleu transparent;
3. Tout autre contenant (boîte de carton) non réutilisable qui ne laisse échapper aucune matière recyclable, d'une capacité maximale de 120 litres, d'une longueur maximale de 1,5 mètre et d'un poids n'excédant pas 25 kg une fois rempli;
4. Conteneur (non autorisé pour fins de collecte à la rue);
5. Conteneur compacteur (non autorisé pour fins de collecte à la rue);
6. Conteneur transroulier (non autorisé pour fins de collecte à la rue);
7. Tout autre contenant approuvé par la Municipalité et l'entrepreneur.

3.6. Matières recyclables

Les matières recyclables acceptées dans la collecte sont :

1. Papiers et cartons;
2. Contenants domestiques faits de plastique, de verre ou de métal;
3. Contenants multicouches.
4. Autres matières recyclables définies par la MRC des-Collines-de-l'Outaouais.

Toute matière résiduelle, autre que les matières recyclables énumérées à l'alinéa précédent, n'est pas acceptée dans la collecte des matières recyclables, notamment :

1. Cellophanes, porcelaine, céramique, poterie, cristal et pyrex;
2. Papier ciré, papier-mouchoir, papier buvard, papier carbone, essuie-tout, papiers souillés, feuilles assouplissantes pour sécheuses;
3. Plastiques de code 6 (polystyrène expansé (styromousse) ou non expansé);
4. Vitre (verre plat), miroir, ampoules électriques, tubes fluorescents, ampoules fluorescentes compactes;
5. Toute matière résiduelle de nature organique, notamment les matières compostables (gazon, feuilles mortes, déchets de jardinage et branches d'arbres), les déchets de table et les déchets de cuisine;
6. Textiles.

Matières compostables

3.7. Volume minimal d'entreposage des matières compostables entre les collectes

Chaque unité d'occupation résidentielle desservie doit être pourvue d'un volume minimal d'entreposage des matières compostables adapté à ses besoins afin d'assurer la collecte de ces matières.

Chaque unité d'occupation non-résidentielle desservie doit être pourvue d'un volume minimal d'entreposage des matières compostables adapté à ses besoins.

3.8. Quantité de matières compostables acceptées par unité desservie

Pour les unités desservies, il n'y a pas de limite maximale en regard du nombre d'items ou du volume de matières compostables mis à la rue pour sa collecte.

Toutes matières compostables doivent être déposées dans un contenant admissible approprié pour la collecte de ces dernières.

Aucune matière compostable ne doit être laissée éparse à côté du contenant.

3.9. Contenants admissibles pour la collecte des matières compostables

Les contenants admissibles pour la collecte des matières compostables sont :

1. Bac roulant brun manœuvrable par le bras verseur du camion de collecte et d'une capacité maximale de 360 litres avec ou sans barrure manuelle au niveau du couvercle d'un poids maximum de 100 kg une fois rempli;
2. Conteneur (non autorisé pour fins de collecte à la rue);
3. Conteneur compacteur (non autorisé pour fins de collecte à la rue);
4. Conteneur transroulier (non autorisé pour fins de collecte à la rue).

Pour les surplus de résidus verts, lorsque les contenants ci-dessus ne sont pas suffisants, les contenants suivants sont acceptés :

1. Sac en papier biodégradable d'un poids n'excédant pas 25 kg une fois rempli;
2. Contenant identifié avec un « V », d'un poids maximum de 25 kg une fois rempli;
3. Tout autre contenant approuvé par la Municipalité et l'entrepreneur.

3.10. Matières compostables

Les matières compostables acceptées dans la collecte sont :

1. Résidus alimentaires;
2. Résidus verts;
3. Autres matières compostables définies par la MRC des-Collines-de-l'Outaouais.

Toute matière résiduelle, autre que les matières compostables énumérées à l'alinéa précédent, n'est pas acceptée dans la collecte des matières compostables, notamment :

1. Animaux morts, cheveux, ongles, poils d'animaux et plumes d'oiseaux, litière souillée et excréments d'animaux;
2. Couches et produits sanitaires (soie dentaire, serviettes hygiéniques, coton-tige, autres), cigarettes, poussière d'aspirateur;
3. Sacs de plastique et emballages plastifiés, papier ciré, styromousse;
4. Terre, sable;
5. Textiles;
6. Toutes autres matières compostables définies par la MRC des-Collines-de-l'Outaouais.

Ordures ménagères

3.11. Quantité d'ordures ménagères acceptée par unité desservie

Pour les unités desservies, nul ne peut déposer au point d'enlèvement plus de trois items d'ordures ménagères par collecte pour la période printemps/été (1 collecte/2 semaines) ou six items d'ordures ménagères par collecte pour la période automne/hiver (1 collecte/4 semaines).

Les ordures ménagères doivent être déposées dans un contenant admissible approprié pour la collecte de ces dernières.

3.12. Contenants admissibles pour la collecte des ordures ménagères

Les contenants admissibles pour la collecte des ordures ménagères jusqu'au 1er juillet 2019 sont :

1. Contenant hermétique en métal, en plastique ou en bois avec couvercle;
2. Bac roulant manœuvrable par le bras verseur du camion de collecte et d'une capacité maximale de 360 litres et d'un poids maximum de 100 kg une fois rempli;
3. Conteneur (non autorisé pour fins de collecte à la rue);
4. Conteneur compacteur (non autorisé pour fins de collecte à la rue);
5. Conteneur transroulier (non autorisé pour fins de collecte à la rue);
6. Tout autre contenant approuvé par la Municipalité et l'entrepreneur.

Tout occupant devra se procurer un bac roulant vert d'une capacité maximale de 360 litres avant le 1er juillet 2019.

Les contenants admissibles pour la collecte des ordures ménagères après le 1er juillet 2019 sont :

1. Bac roulant vert manœuvrable par le bras verseur du camion de collecte et d'une capacité maximale de 360 litres et d'un poids maximum de 100 kg une fois rempli;
2. Conteneur (non autorisé pour fins de collecte à la rue);
3. Conteneur compacteur (non autorisé pour fins de collecte à la rue);
4. Conteneur transroulier (non autorisé pour fins de collecte à la rue);
5. Tout autre contenant approuvé par la Municipalité et l'entrepreneur.

3.13. Les matières résiduelles spécifiquement exclues

Les matières résiduelles spécifiquement exclues de la collecte des ordures ménagères sont :

1. Les résidus verts;
2. La terre, la tourbe, les gravats et plâtras, les pièces de béton ou de maçonnerie et les morceaux de pavage;
3. Les matériaux secs;
4. Les matières recyclables;
5. Les matières compostables;
6. Les troncs d'arbres et les branches;
7. Les pneus;
8. Les animaux morts;
9. Les cendres qui n'ont pas été préalablement éteintes et refroidies;
10. Le matériel électronique et informatique;
11. Les matières résiduelles générées hors du territoire de la Municipalité;
12. Les matières dangereuses au sens du paragraphe 21 de l'article 1 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LRQ, c.Q-2), dont les résidus domestiques dangereux (RDD);
13. Les matières résiduelles constituées en tout ou en partie de pesticides régis par la Loi sur les pesticides (LRQ, c. P-9.3);
14. Les déchets biomédicaux auxquels s'applique le Règlement sur les déchets biomédicaux (D. 583-92, 92-04-15) et qui ne sont pas traités par désinfection;
15. Les boues d'une siccité inférieure à 15%;

16. Les sols qui, à la suite d'une activité humaine, contiennent 1 ou plusieurs contaminants en concentration supérieure aux valeurs limites fixées à l'annexe I du Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains ainsi que tout produit résultant du traitement de ces sols par un procédé de stabilisation, de fixation ou de solidification;
17. Les encombrants métalliques;
18. Les carcasses de véhicules automobiles.

3.14. Collecte des encombrants

Les encombrants sont ramassés dans le cadre de la collecte des ordures ménagères suivant les dispositions du présent règlement. La collecte de deux (2) encombrants maximum est permise par collecte des ordures ménagères.

Malgré ce qui précède, les tapis doivent être attachés en paquet, avoir une longueur qui n'excède pas 1,5 m et avoir un poids qui n'excède pas 25 kg par item.

Il est interdit à quiconque de mettre à la rue tout encombrant qui comporte une porte, un couvercle ou tout autre dispositif semblable, à moins que la porte, le couvercle ou tout autre dispositif n'ait été enlevé complètement ou soit solidement attaché à l'objet.

3.15. Collecte des encombrants métalliques

Tout occupant qui désire disposer des encombrants métalliques peut le faire en déposant ces derniers au même moment que les ordures ménagères et tel que prévu au présent règlement ou conformément au contrat octroyé par la Municipalité pour la collecte et le transport des matières résiduelles ainsi qu'aux lois applicables.

3.16. Quantités d'encombrants métalliques acceptées par unités desservies

Il n'y a pas de limite d'encombrants métalliques pouvant être ramassés dans le cadre de la collecte de ceux-ci.

3.17. Collecte des arbres de Noël

Tout occupant qui désire disposer leur(s) arbre(s) de Noël peut le faire en déposant ce(s) dernier(s) au même moment que la collecte régulière de la première et deuxième semaine complète de janvier de chaque année et tel que prévu au présent règlement ou conformément au contrat octroyé par la Municipalité pour la collecte et le transport des matières résiduelles ainsi qu'aux lois applicables.

3.18. Collecte des résidus domestiques dangereux (RDD)

Tout occupant qui désire disposer des résidus domestiques dangereux (RDD) peut le faire en déposant ces derniers aux journées et à l'endroit prédéterminés par la Municipalité.

Malgré ce qui précède, si la Municipalité se dote d'un service de collecte porte-à-porte, tout occupant qui désire disposer des résidus domestiques dangereux (RDD) peut le faire en déposant ces derniers à la rue, selon l'horaire prédéterminé par la Municipalité.

ARTICLE 4 - HORAIRE DE LA COLLECTE ET MODALITÉS DE MISE À LA RUE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

4.1. Horaire des collectes

L'entrepreneur doit procéder à l'enlèvement des matières résiduelles entre 7 h et 18 h du lundi au jeudi et ce, selon le calendrier annuel municipal. Le vendredi est réservé comme « journée tampon » afin de permettre à l'entrepreneur d'effectuer les collectes reportées dans le cas des journées fériées ou pour les matières oubliées.

Vous trouverez à l'annexe A le calendrier 2018-2019 indiquant la fréquence des diverses collectes. Un calendrier annuel sera transmis pour les années subséquentes avec les fréquences des diverses cueillettes.

4.2. Période du dépôt des matières résiduelles en prévision de la collecte

Les matières résiduelles des unités desservies à la rue doivent être déposées au plus tôt à 19 h la veille du jour prévu de la collecte et au plus tard à 7 h le jour de la collecte, à proximité du trottoir, de la bordure ou de l'emprise de la rue.

Il est interdit d'obstruer la rue ou le trottoir avec des matières résiduelles ou leurs contenants ainsi que l'accès aux contenants.

4.3. Période de retrait des contenants

Les contenants d'entreposage de matières résiduelles doivent être remisés conformément à la réglementation en vigueur avant 21 h le jour de la collecte.

4.4. Collecte des matières résiduelles non effectuée

Si la collecte des matières résiduelles n'a pas été effectuée par l'entrepreneur le jour prévu de la collecte, le propriétaire, le locataire ou l'occupant de l'unité desservie doit en aviser la Municipalité, et ce, le lendemain du jour de la collecte et dans un délai maximum de 24 heures.

4.5. Accessibilité des matières résiduelles le jour de la collecte

Tout propriétaire ou occupant d'unités desservies doit s'assurer que les items soient accessibles par le camion de collecte et ne présentent aucun danger pour la sécurité des biens et des personnes.

4.6. Accessibilité des contenants levés mécaniquement le jour de la collecte

Une entente doit être conclue entre l'entrepreneur et le propriétaire de l'unité desservie en présence du représentant municipal relativement à l'accessibilité du camion de collecte sur la propriété privée. Dans l'éventualité où aucune entente ne peut être conclue, la Municipalité pourra suspendre le service de collecte à l'unité visée. Le propriétaire devra alors retenir un entrepreneur de son choix pour effectuer la collecte des matières résiduelles.

ARTICLE 5 - ENTREPOSAGE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ENTRE LES COLLECTES

5.1. Accumulation de matières résiduelles

En aucun temps, l'entreposage des matières résiduelles entre les collectes ne doit encourager la prolifération de la vermine ou de rongeurs.

Il est interdit de répandre ou de laisser s'accumuler toutes matières résiduelles.

Malgré ce qui précède, l'accumulation de matières pour fins de compostage domestique en milieu urbain et rural est permise si elles sont déposées dans un bac à compost ou un composteur domestique fermé, à l'épreuve des animaux, et que son fonctionnement ne déroge pas à la réglementation en vigueur.

L'utilisation d'un entrepôt ou d'un enclos est permis pour l'entreposage des contenants utilisés pour la cueillette des matières résiduelles. Celui-ci doit répondre aux normes du service de l'urbanisme de la Municipalité.

5.2. Dépôt dans un contenant appartenant à autrui

Il est interdit à quiconque de déposer des matières résiduelles dans un contenant qui ne lui appartient pas ou qui est destiné à une autre unité desservie que la sienne.

5.3. Dépôt sur la propriété d'autrui

Il est interdit à quiconque de déposer ou d'entreposer, de même que de faire déposer ou de faire entreposer, des matières résiduelles sur le terrain d'un immeuble dont il n'est pas le propriétaire, le locataire ou l'occupant ou qui n'est pas spécifiquement désigné à cette fin dans la réglementation.

Il est interdit à quiconque de jeter des matières résiduelles dans un cours d'eau, un lac, un réseau d'égouts ou un fossé de la Municipalité.

5.4. Fouille dans les contenants

Il est interdit à quiconque, autre que les représentants de la Municipalité ou l'entrepreneur retenu par cette dernière, de renverser ou fouiller dans les contenants destinés à la collecte des matières résiduelles.

ARTICLE 6 - PROPRIÉTÉ ET ENTRETIEN DES CONTENANTS, ENTREPÔTS ET ENCLOS

6.1. Propriété des contenants

Les bacs roulants à l'effigie de la Municipalité et fournis par celle-ci ou payés par le propriétaire pour la collecte des matières recyclables ou des matières compostables sont sous la responsabilité des occupants et doivent rester la propriété dudit immeuble auquel il est relié.

6.2. Identification des contenants

Il est défendu d'altérer, de dissimuler ou d'éliminer le logo de la Municipalité, les pictogrammes et le numéro d'identification d'un contenant. Il est défendu d'altérer ou de détruire un contenant fourni par la Municipalité.

6.3. Conteneurs

Tout propriétaire qui désire acheter son propre conteneur ou le louer, doit s'assurer qu'il s'adapte parfaitement aux camions de collecte de l'entrepreneur.

6.4. Entretien des contenants, entrepôts et enclos

Le propriétaire de l'unité desservie doit effectuer l'entretien régulier de ses contenants, ses entrepôts, ses enclos et de ses outils de collecte et s'assurer de la propreté, de l'étanchéité, la fonctionnalité et de la sécurité de ces derniers.

6.5. Frais liés à la préparation ou au remplacement

En cas de bris d'un contenant par le propriétaire, le locataire ou l'occupant d'une unité desservie, les frais liés à la réparation ou au remplacement sont à la charge du propriétaire de ladite unité. La Municipalité transmet une facture au propriétaire, laquelle doit être acquittée dans les 30 jours suivant sa réception.

Si le contenant est volé, ce dernier est remplacé aux frais de la Municipalité après enquête.

ARTICLE 7 - POUVOIRS DU REPRÉSENTANT MUNICIPAL ET OBLIGATIONS DU BÉNÉFICIAIRE

7.1. Application du règlement

Le conseil autorise, de façon générale, le représentant municipal à entreprendre des poursuites pénales contre tout contrevenant à toute disposition du règlement et autorise généralement, en conséquence, ces personnes à délivrer les constats d'infraction utiles à cette fin; ces personnes sont chargées de l'application du règlement.

Malgré ce qui précède, le représentant municipal doit remettre au moins trois billets de courtoisie au contrevenant avant d'émettre un constat d'infraction.

Le billet de courtoisie doit informer le contrevenant de la nature de l'infraction commise.

7.2. Pouvoirs et devoirs du représentant municipal

Le représentant municipal est responsable de l'application du règlement est autorisé à visiter et à examiner à toute heure raisonnable, tout immeuble ou propriété mobilière ainsi que l'intérieur ou l'extérieur d'un bâtiment ou de toute autre construction pour constater si les dispositions du règlement sont respectées, pour y constater tout fait ou pour vérifier tout renseignement nécessaire à l'exercice des pouvoirs qui lui sont dévolus. À cet égard, il peut consigner toute information de façon manuscrite ou à l'aide d'outils électroniques.

7.3. Obligations de tout propriétaire, occupant ou bénéficiaire

Sans restreindre l'obligation de tout propriétaire, occupant ou bénéficiaire de respecter toutes les dispositions réglementaires en vigueur, le propriétaire, son représentant, ou l'occupant d'un immeuble doit :

1. Permettre au représentant municipal de visiter ou examiner tout immeuble ou propriété mobilière aux fins de l'exercice des pouvoirs et des devoirs qui lui sont dévolus par le règlement;
2. Aviser le représentant municipal lors de son inspection en regard à l'entreposage de toute matière dangereuse;
3. Prendre toute mesure nécessaire afin de corriger une situation dangereuse pour la sécurité des personnes;
4. S'abstenir d'insulter, de molester, d'intimider ou de menacer le représentant municipal et ne doit en aucun moment nuire à l'exercice de ses fonctions de quelque manière que ce soit.

ARTICLE 8 - TARIFICATION

8.1. Unité d'occupation résidentielle desservie

Tout propriétaire d'une unité d'occupation résidentielle générant les volumes de matières résiduelles est sujet au paiement d'une tarification annuelle pour la collecte et le traitement des matières résiduelles, laquelle tarification est établie par le règlement en vigueur pour fixer l'imposition de la taxe pour la collecte et le traitement des matières résiduelles.

8.2. Unité d'occupation non-résidentielle desservie sans entente

Tout propriétaire d'une unité d'occupation non-résidentielle générant les volumes de matières résiduelles est sujet au paiement d'une tarification annuelle pour la collecte et le traitement des matières résiduelles, laquelle tarification est établie par le règlement en vigueur pour fixer l'imposition de la taxe pour la collecte et le traitement des matières résiduelles.

8.3. Unité d'occupation non-résidentielle desservie avec entente

Tout propriétaire d'une unité d'occupation non résidentielle générant un volume plus élevé de matières résiduelles est sujet au paiement d'une tarification annuelle établie selon l'entente conclue entre celui-ci et la Municipalité.

ARTICLE 9 - DISPOSITIONS PÉNALES ET SANCTIONS

9.1 Contraventions

Quiconque contrevient à l'une des dispositions de ce règlement commet une infraction et est passible d'une amende minimale de 200 $ pour une première infraction, si le contrevenant est une personne physique, et d'une amende minimale de 400 $ pour une première infraction, si le contrevenant est une personne morale.

En cas de récidive, les amendes minimales sont doublées.

Dans tous les cas, les frais de la poursuite sont en sus.

Si une infraction se continue, elle constitue jour par jour une infraction distincte.

ARTICLE 10 - REMPLACEMENT DES RÈGLEMENTS

Le présent règlement remplace le règlement numéro 1061-18 et tout autre règlement à cet effet.

ARTICLE 11 - ENTRÉE EN VIGUEUR

Le règlement entre en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À CHELSEA (QC) ce e jour du mois de 2018.

Céline Gauthier Directrice générale par intérim	Caryl Green Mairesse

DATE DE L'AVIS DE MOTION : 6 novembre 2018

DATE DE L'ADOPTION : 4 décembre 2018

RÉSOLUTION NUMÉRO :

DATE DE PUBLICATION :

Service des travaux publics et des infrastructures

ANNEXE « A »

CALENDRIER MUNICIPAL 2018-2019 /
FRÉQUENCES DES COLLECTES DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

(SELON LA RÉSOLUTION NUMÉRO 221-17 /
OPTION DE GESTION DES MATIÈRES ORGANIQUES)

ANNÉE 2018

JANVIER				
L	M	M	J	V
1	2	3	4	5
8	9	10	11	12
15	16	17	18	19
22	23	24	25	26
29	30	31		

FEVRIER				
L	M	M	J	V
			1	2
5	6	7	8	9
12	13	14	15	16
19	20	21	22	23
26	27	28		

MARS				
L	M	M	J	V
			1	2
5	6	7	8	9
12	13	14	15	16
19	20	21	22	23
26	27	28	29	30

AVRIL				
L	M	M	J	V
2	3	4	5	6
9	10	11	12	13
16	17	18	19	20
23	24	25	26	27
30				

MAI				
L	M	M	J	V
	1	2	3	4
7	8	9	10	11
14	15	16	17	18
21	22	23	24	25
28	29	30	31	

JUIN				
L	M	M	J	V
				1
4	5	6	7	8
11	12	13	14	15
18	19	20	21	22
25	26	27	28	29

JUILLET				
L	M	M	J	V
2	3	4	5	6
9	10	11	12	13
16	17	18	19	20
23	24	25	26	27
30	31			

AOUT				
L	M	M	J	V
30	31	1	2	3
6	7	8	9	10
13	14	15	16	17
20	21	22	23	24
27	28	29	30	31

SEPTEMBRE				
L	M	M	J	V
3	4	5	6	7
10	11	12	13	14
17	18	19	20	21
24	25	26	27	28

OCTOBRE				
L	M	M	J	V
1	2	3	4	5
8	9	10	11	12
15	16	17	18	19
22	23	24	25	26
29	30	31	1	2

NOVEMBRE				
L	M	M	J	V
29	30	31	1	2
5	6	7	8	9
12	13	14	15	16
19	20	21	22	23
26	27	28	29	30

DECEMBRE				
L	M	M	J	V
3	4	5	6	7
10	11	12	13	14
17	18	19	20	21
24	25	26	27	28
31	1	2	3	4

LÉGENDE :
- Recyclage
- Ordures ménagères

ANNÉE 2019

JANVIER				
l	m	m	j	v
31	1	2	3	4
7	8	9	10	11
14	15	16	17	18
21	22	23	24	25
28	29	30	31	1

FEVRIER				
l	m	m	j	v
28	29	30	31	1
4	5	6	7	8
11	12	13	14	15
18	19	20	21	22
25	26	27	28	1

MARS				
l	m	m	j	v
25	26	27	28	1
4	5	6	7	8
11	12	13	14	15
18	19	20	21	22
25	26	27	28	29

AVRIL				
l	m	m	j	v
1	2	3	4	5
8	9	10	11	12
15	16	17	18	19
22	23	24	25	26
29	30	1	2	3

MAI				
l	m	m	j	v
29	30	1	2	3
6	7	8	9	10
13	14	15	16	17
20	21	22	23	24
27	28	29	30	31

JUIN				
l	m	m	j	v
27	28	29	30	31
3	4	5	6	7
10	11	12	13	14
17	18	19	20	21
24	25	26	27	28

JUILLET				
l	m	m	j	v
1	2	3	4	5
8	9	10	11	12
15	16	17	18	19
22	23	24	25	26
29	30	31	1	2

AOUT				
l	m	m	j	v
29	30	31	1	2
5	6	7	8	9
12	13	14	15	16
19	20	21	22	23
26	27	28	29	30

SEPTEMBRE				
l	m	m	j	v
2	3	4	5	6
9	10	11	12	13
16	17	18	19	20
23	24	25	26	27
30	1	2	3	4

OCTOBRE				
l	m	m	j	v
30	1	2	3	4
7	8	9	10	11
14	15	16	17	18
21	22	23	24	25
28	29	30	31	1

NOVEMBRE				
l	m	m	j	v
28	29	30	31	1
4	5	6	7	8
11	12	13	14	15
18	19	20	21	22
25	26	27	28	29

DECEMBRE				
l	m	m	j	v
2	3	4	5	6
9	10	11	12	13
16	17	18	19	20
23	24	25	26	27
30	31	1	2	3

LÉGENDE :
- Recyclage
- Ordures ménagères
- Compost
- Arbres de Noël

Session ordinaire du 6 novembre 2018 / November 6, 2018, ordinary sitting

OCTROI DU CONTRAT POUR L'ACHAT DE SYSTÈMES DE CHAÎNES À NEIGE « ONSPOT » POUR LES CAMIONS DE DÉNEIGEMENT

ATTENDU QUE suite à l'adoption du plan triennal d'immobilisations (PTI) 2018, l'achat de systèmes de chaînes à neige « Onspot » pour les camions de déneigement a été approuvé et un montant de 20 000,00 $ a été prévu à cet effet;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures a procédé à une demande de prix auprès du fournisseur autorisé pour l'achat de quatre (4) systèmes de chaînes à neige « Onspot »;

ATTENDU QUE suite à cette demande de prix, la soumission suivante a été reçue :

SOUMISSIONNAIRES	PRIX (taxes incluses)
Équipements Lourds Papineau inc.	18 324,69 $

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures a procédé à l'analyse de la soumission reçue;

ATTENDU QUE la soumission déposée par Équipements Lourds Papineau inc. est conforme et recommandée par le Service des travaux publics et des infrastructures;

ATTENDU QUE le coût d'achat de quatre (4) systèmes de chaînes à neige « Onspot » sera financé par le fonds de roulement et remboursable sur une période de cinq (5) ans;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que le conseil octroie le contrat pour l'achat de quatre (4) systèmes de chaînes à neige « Onspot » pour les camions de déneigement au montant de 18 324,69 $, incluant les taxes, à Équipements Lourds Papineau inc.

Il EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser une affectation de 16 732,89 $ du poste budgétaire 59-151-10-000 (Fonds de roulement non engagé) au poste budgétaire 23-920-00-000 (Affectations - Fonds de roulement).

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 23-020-00-725 (Machinerie, outillage et équipement – Transport).

Session ordinaire du 6 novembre 2018 / November 6, 2018, ordinary sitting

OCTROI DU CONTRAT POUR LA LOCATION DE REFROIDISSEURS D'EAU SANS BOUTEILLE

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures a procédé à une demande de prix auprès du fournisseur Eastern Ontario Water Technology Ltd (Culligan) pour la location de sept (7) refroidisseurs d'eau sans bouteille pour les bâtiments municipaux pour une période de deux (2) ans;

ATTENDU QUE suite à cette demande de prix, la soumission suivante a été reçue :

SOUMISSIONNAIRES	PRIX (taxes incluses)
Eastern Water Technology Ltd (Culligan)	6 181,06 $

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures a procédé à l'analyse de la soumission reçue;

ATTENDU QUE la soumission déposée par Eastern Water Technology Ltd (Culligan) est conforme et recommandée par le Service des travaux publics et des infrastructures;

ATTENDU QUE le coût de location mensuel de sept (7) refroidisseurs d'eau sans bouteille sera remboursé par le budget de fonctionnement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que le conseil octroie le contrat pour la location de sept (7) refroidisseurs d'eau sans bouteille pour une période de deux (2) ans au montant de 6 181,06 $, incluant les taxes, à Eastern Water Technology Ltd (Culligan).

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même les postes budgétaires suivants et seront budgétés annuellement par la suite :

02-130-00-517 (Location – Ameublement et équipement bureau), pour l'hôtel de ville
02-220-00-517 (Location – Ameublement et équipement bureau), pour les casernes
02-701-20-517 (Location – Ameublement et équipement bureau), pour le centre communautaire Hollow Glen

Session ordinaire du 6 novembre 2018 / November 6, 2018, ordinary sitting

RECOMMANDATION POUR OCTROYER LE MANDAT À LA FIRME WSP CANADA INC. POUR RÉALISER UNE MISE À JOUR DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DE SITE PHASE 1 POUR LE SENTIER COMMUNAUTAIRE

ATTENDU QUE suite à l'évaluation environnementale de site phase 1 réalisée en 2016 par la firme Avizo Experts-Conseils inc. pour le sentier communautaire, seule la gare du secteur Mill avait été identifiée comme étant un secteur ayant fait l'objet d'activités reliées au transport ferroviaire;

ATTENDU QUE suite au dépôt du rapport de cette évaluation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), ce dernier a demandé une mise à jour de l'évaluation environnementale de site phase 1 afin de mieux localiser et mieux connaître les activités s'étant déroulées dans les six (6) gares suivantes :

- Tenaga
- Gleneagle
- Kirk's Ferry
- Burnett
- Cascades
- Farm Point

ATTENDU QUE la firme d'ingénierie WSP Canada inc. à soumis un prix au montant de 21 914,24 $, incluant taxes, pour réaliser cette mise à jour;

ATTENDU QUE la soumission déposée par la firme d'ingénierie WSP Canada inc est conforme et recommandée par le Service des travaux publics et des infrastructures;

ATTENDU QUE cette dépense n'était pas prévue au budget 2018;

ATTENDU QUE les services professionnels seront remboursés par l'excédent non affecté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que le conseil octroie le contrat pour une mise à jour de l'évaluation environnementale de site phase 1 pour les anciennes gares identifiées par le MDDELCC à la firme WSP Canada inc. au montant de 21 914,24 $, incluant les taxes.

Il EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser une affectation de 20 010,62 $ du poste budgétaire 59-110-00-000 (Excédant non affecté) au poste budgétaire 23-710-00-000 (Affectations – Excédent accumulé fonctionnement non affecté);

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 23-040-00-721 (Infrastructures chemins – Pavage, réfection, glissières (20 ans)).

Session ordinaire du 6 novembre 2018 / November 6, 2018, ordinary sitting

RECOMMANDATION POUR OCTROYER LE MANDAT À LA FIRME WSP CANADA INC. POUR RÉALISER L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DE SITE PHASE 2 POUR LE SENTIER COMMUNAUTAIRE AU SUD DU CHEMIN LORETTA

ATTENDU QUE la firme Avizo Experts-Conseils inc. a réalisé en 2016 une évaluation environnementale de site phase 1 pour l'ensemble du sentier communautaire;

ATTENDU QUE la firme WSP Canada inc. a réalisé en 2017 une évaluation environnementale de site phase 2 entre le chemin Loretta et la limite nord du sentier communautaire;

ATTENDU QU'AFIN de permettre l'aménagement du sentier communautaire, une évaluation environnementale de site phase 2 doit être réalisée sur le tronçon restant, soit entre le chemin Loretta et la limite sud du sentier communautaire;

ATTENDU QUE la firme d'ingénierie WSP Canada inc. à soumis un prix au montant de 21 615,30 $, incluant taxes, pour réaliser cette évaluation;

ATTENDU QUE la soumission déposée par la firme d'ingénierie WSP Canada inc est conforme et recommandée par le Service des travaux publics et des infrastructures;

ATTENDU QUE cette dépense n'était pas prévue au budget 2018;

ATTENDU QUE les services professionnels seront remboursés par l'excédent non affecté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que le conseil octroie le contrat pour une évaluation environnementale de site phase 2 pour le tronçon du sentier communautaire situé au sud du chemin Loretta à la firme WSP Canada inc. au montant de 21 615,30 $, incluant les taxes.

Il EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser une affectation de 19 737,65 $ du poste budgétaire 59-110-00-000 (Excédant non affecté) au poste budgétaire 23-710-00-000 (Affectations – Excédent accumulé fonctionnement non affecté);

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 23-040-00-721 (Infrastructures chemins – Pavage, réfection, glissières (20 ans)).

Session ordinaire du 6 novembre 2018 / November 6, 2018, ordinary sitting

AUTORISATION DE SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE SUPPLÉMENTAIRES AU CONSORTIUM AQUASPHERA - KIJE SIPI POUR L'ÉTUDE DES PONCEAUX ET L'ÉTABLISSEMENT D'UN PLAN DE DRAINAGE POUR L'AMÉNAGEMENT DU SENTIER COMMUNAUTAIRE

ATTENDU QUE par sa résolution numéro 193-18, le conseil a octroyé un contrat au Consortium Aquasphera – Kije Sipi au montant de 85 081,50 $, incluant les taxes, pour des services professionnels d'ingénierie pour l'étude des ponceaux et l'établissement d'un plan de drainage pour l'aménagement du sentier communautaire;

ATTENDU QUE le sentier communautaire comprend 81 ponceaux qui reçoivent les eaux des bassins versants, d'où la nécessité de connaître le dimensionnement et le niveau de service de l'ensemble de ces ponceaux afin d'assurer la sécurité du sentier communautaire;

ATTENDU QUE le contrat initial comprenait l'analyse hydrique de 13 ponceaux de cours d'eau identifiés sur la cartographie de base du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);

ATTENDU QU'À ce jour, un montant de 8 082,74 $, incluant les taxes, a été autorisé par le directeur des travaux publics et des infrastructures par intérim pour l'analyse hydrique de 19 ponceaux qui ne sont pas des ponceaux de cours d'eau selon les critères du MDDELCC, mais qui ont été identifiés par la firme d'ingénierie nécessitant des travaux prioritaires validés par la Municipalité;

ATTENDU QU'UNE analyse hydrique des 49 ponceaux restants serait nécessaire pour toute éventualité;

ATTENDU QUE le Consortium Aquasphera – Kije Sipi a soumis un prix au montant de 15 176,70 $, incluant les taxes, pour l'analyse hydrique des 49 ponceaux restants;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures recommande ces services professionnels supplémentaires, puisque la Municipalité profite d'une économie de coûts;

ATTENDU QUE les services professionnels d'ingénierie supplémentaires seront financés par le règlement d'emprunt numéro 1051-18;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que le conseil autorise les services professionnels supplémentaires au Consortium Aquasphera – Kije Sipi pour l'analyse hydrique des 49 ponceaux restants sur le sentier communautaire au montant de 15 176,70 $, incluant les taxes.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 23-040-30-721 (Infrastructures chemin – Drainage/ponceaux (20 ans)), règlement d'emprunt numéro 1051-18.

Session ordinaire du 6 novembre 2018 / November 6, 2018, ordinary sitting

APPROBATION DES CRITÈRES D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION POUR L'ÉVALUATION DES SERVICES PROFESSIONNELS D'UN(E) AUDITEUR(RICE)

ATTENDU QUE depuis le 1er novembre 2002, tous les contrats relatifs à la fourniture de services professionnels de 25 000,00 $ et plus sont assujettis aux nouvelles dispositions en matière d'octroi selon l'article 936.0.1.1 du Code municipal;

ATTENDU QUE les critères d'évaluation et de pondération pour les services professionnels d'un(e) auditeur(rice) ont été élaborés selon le modèle proposé par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que le conseil approuve les critères d'évaluation et de pondération suivants pour les services professionnels d'un(e) auditeur(rice):

Critère 1 – Compréhension du mandat professionnel (30 points)

- Excellente compréhension du mandat (30 points)
- Compréhension satisfaisante du mandat (20 points)
- Compréhension insatisfaisante du mandat (10 points)
- Aucune information pour évaluer la compréhension (0 point)

Note importante : le soumissionnaire doit démontrer la compréhension du mandat, les besoins de la Municipalité et la nature des services qu'elle requiert pour la réalisation du mandat.

Critère 2 – Qualification et expérience pour mandats similaires (30 points)

a) Mandats comparables (15 points)

- 3 mandats comparables (15 points)
- 1 à 2 mandats comparables (5 points par projet)
- Aucun mandat comparable (0 point)

Note importante : le soumissionnaire est évalué selon son expertise en présentant 3 mandats relevant du domaine précis de l'appel d'offres. Ces mandats doivent avoir été réalisés au cours des 8 années précédant la fermeture de l'appel d'offres et qui comporte des services selon la valeur estimée par la Municipalité.

b) Années d'expérience (15 points)

- 15 ans et plus (15 points)
- De 12 à 14 ans (12 points)
- De 9 à 11 ans (9 points)
- De 6 à 8 ans (6 points)
- De 3 à 5 ans (3 points)
- 2 ans et moins (0 point)

Note importante : la soumission doit être accompagnée du curriculum vitae de l'auditeur(rice) établissant sa formation, ses années d'expérience et les mandats similaires auxquels il ou elle a participé.

Critère 3 – Capacité de réalisation du mandat (30 points)

a) Qualité générale de l'approche (15 points)

- La qualité générale de l'approche est conforme aux règles de l'art (15 points)
- La qualité générale de l'approche est satisfaisante (11 points)
- La qualité générale de l'approche souffre de quelques manquements en regard des règles de l'art (7 points)
- La qualité générale de l'approche est basse et souffre de plusieurs manquements en regard des règles de l'art (3 points)
- La qualité générale de l'approche est insatisfaisante et non conforme aux règles de l'art (0 point)

Note importante : le soumissionnaire doit faire état de la méthodologie qui s'appliquera à la réalisation du mandat. Il devra énumérer les méthodes de travail qu'il entend utiliser et produire l'échéancier de réalisation du mandat qu'il s'engage à suivre.

b) Caractère réaliste de l'approche (15 points)

- L'approche tient compte de tous les critères et informations et elle présente un échéancier de réalisation conforme sur tous les éléments (15 points)
- L'approche tient compte de la majorité des critères et informations et elle présente un échéancier de réalisation satisfaisant (10 points)
- L'approche tient compte de quelques critères et informations et elle présente un échéancier de réalisation questionnable sur certains points quant à son caractère réaliste (5 points)
- L'approche est irréaliste et l'échéancier ne tient pas compte des aléas liés à la réalisation de ce type de contrat (0 point)

Critère 4 – Composition de l'équipe et capacité de relève (10 points)

- Équipe complète, bonne capacité de relève (10 points)
- Équipe assez complète, assez bonne capacité de relève (7 points)
- Équipe restreinte, faible capacité de relève (4 points)
- Équipe insuffisante et manque de relève (0 point)

Note importante : le soumissionnaire doit démontrer qu'il possède une capacité de relève et une équipe de professionnels complète et disponible permettant la réalisation adéquate du mandat.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous documents donnant effet à la présente résolution.

Session ordinaire du 6 novembre 2018 / November 6, 2018, ordinary sitting

MANDAT DE TROIS ANS À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR L'ACHAT DE CARBURANTS EN VRAC

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de mettre sur pied, en son nom et au nom de plusieurs autres organisations municipales intéressées, un regroupement d'achats visant la publication d'un appel d'offres public pour l'approvisionnement en vrac de différents carburants (essences, diesels et mazouts);

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;

- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;

- précisent que le présent processus contractuel est assujetti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer les carburants (essences, diesels et mazouts) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long.

QUE la Municipalité confirme son adhésion au regroupement d'achats mis en place par l'UMQ pour la période du 1er avril 2019 au le 31 mars 2022 et confie à l'UMQ le processus d'appel d'offres menant à l'adjudication de contrats d'achats regroupés des différents carburants (essences, diesels et mazouts) nécessaires aux activités de notre organisation municipale.

QU'UN contrat d'une durée de deux (2) ans plus une option de renouvellement d'une période maximale d'une (1) année, pourra être octroyé selon les termes prévus au document d'appel d'offres et des lois applicables.

QUE la Municipalité confie à l'UMQ le pouvoir de bénéficier ou non de l'option de renouvellement prévue au contrat et de prendre la décision en son nom.

QUE la Municipalité s'engage à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés, la lettre de demande d'adhésion, la fiche technique d'inscription qu'elle lui fournira et qui visera à connaître les quantités annuelles des divers types de carburants dont elle prévoit avoir besoin.

QUE la Municipalité s’engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé.

QUE la Municipalité s’engage à payer, à l’UMQ, un frais de gestion basé sur les quantités de carburants requis par notre organisation municipale. Il est entendu que l’UMQ :

- facturera trimestriellement aux participants un frais de gestion de 0.0055 $ *(0.55 ¢)* par litre acheté aux organisations membres de l’UMQ et de 0.0100 $ (1.0 *¢)* par litre acheté aux non membres de l’UMQ;

- pourra facturer, aux participants à très faibles volumes, un frais de gestion minimum annuel de 200,00 $.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Session ordinaire du 6 novembre 2018 / November 6, 2018, ordinary sitting

AUTORISATION DE TRAVAUX DE DRAINAGE SUR LE SENTIER COMMUNAUTAIRE

ATTENDU QUE suite à l'étude des ponceaux et du plan de drainage réalisés par le Consortium Aquasphera – Kije Sipi pour le sentier communautaire, des travaux prioritaires ont été identifiés et doivent être effectués cette année afin d'assurer la sécurité du sentier communautaire;

ATTENDU QUE trois (3) ponceaux nécessitent des travaux prioritaires qui consistent au remplacement des ponceaux, au rehaussement du sentier aux endroits où les ponceaux seront remplacés ainsi que le reprofilage de fossés;

ATTENDU QUE ces travaux seront réalisés en régie pour un montant maximal de 50 000,00 $, incluant les taxes;

ATTENDU QUE les travaux de drainage seront financés par le règlement d'emprunt numéro 1051-18;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que le conseil autorise les travaux de drainage sur le sentier communautaire pour un montant maximal de 50 000,00 $, incluant les taxes.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 23-040-30-721 (Infrastructures chemin – Drainage/ponceaux (20 ans)), règlement d'emprunt numéro 1051-18.

APPUI AU PROPRIÉTAIRE DU LOT 3 031 578 DU CADASTRE DU QUÉBEC – 1418, ROUTE 105

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 3 031 578 au cadastre du Québec, propriété aussi connue comme le 1418, route 105 (restaurant La Vallée), demande l'appui du conseil municipal de Chelsea dans ses démarches pour être admissible à une réduction du prix des taxes d'essence;

ATTENDU QUE le propriétaire a présenté sa proposition pour une station de service avec dépanneur au Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable;

ATTENDU QU'il n'existe aucune station de service sur 30 km au nord de Gatineau;

ATTENDU QU'UNE station de service avec dépanneur dans ce secteur aurait des retombées socio-économiques avantageuses pour cette région, autant pour la communauté et que la population qui y transite;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que le conseil accepte d'appuyer le propriétaire du lot 3 031 578 au cadastre du Québec, propriété aussi connue comme le 1418, route 105, dans ses démarches pour être admissible à une demande de réduction du prix des taxes d'essence.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Session ordinaire du 6 novembre 2018 / November 6, 2018, ordinary sitting

AMENDEMENT À LA POLITIQUE RÉGISSANT L'ALCOOL ET LES DROGUES EN MILIEU DE TRAVAIL

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a adopté la politique régissant l'alcool et les drogues en milieu de travail le 2 octobre dernier par la résolution 341-18;

ATTENDU QU'IL y a lieu de modifier la politique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que le conseil amende la Politique régissant l'alcool et les drogues en milieu de travail, en remplaçant l'article 9 par celui-ci :

« 9 <u>TESTS DE DEPISTAGE ET FOUILLE</u>

La Municipalité de Chelsea a le souci de porter le moins possible atteinte à la vie privée de ses employés.

La Municipalité de Chelsea aura donc recours aux tests de dépistage et à tout examen médical approprié lorsqu'elle aura un motif raisonnable de croire qu'un employé a accompli ses fonctions alors que ses facultés étaient affaiblies par l'alcool ou la drogue, qu'il a été impliqué dans un accident de travail ou un incident grave ou lorsqu'un employé aux prises avec un problème de dépendances reprend le travail après un traitement visant ses dépendances. »

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Session ordinaire du 6 novembre 2018 / November 6, 2018, ordinary sitting

DÉROGATION MINEURE – 11, CHEMIN HUDSON

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 2 636 038 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 11, chemin Hudson, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande de dérogation mineure afin de permettre d'augmenter la superficie maximale des bâtiments secondaires à 95 mètres carrés au lieu de 75 mètres carrés, ainsi que de permettre une seconde entrée charretière sur un lot dont le frontage est de 41,28 mètres au lieu de 45 mètres, tel que stipulé au règlement de zonage;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une réunion ordinaire le 3 octobre 2018 et recommande d'accorder la demande de dérogation mineure;

ATTENDU QU'UN avis public, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, fut donné le 17 octobre 2018 à l'effet que la présente demande de dérogation mineure serait soumise au conseil municipal pour décision et à l'effet que le conseil entendra toute personne intéressée par cette demande;

ATTENDU QU'UNE copie de cet avis public fut envoyée par courtoisie aux voisins concernés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que le préambule ci-haut soit et est partie intégrante de la présente résolution.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le conseil accorde cette demande de dérogation mineure afin de permettre d'augmenter la superficie maximale des bâtiments secondaires à 95 mètres carrés au lieu de 75 mètres carrés, ainsi que de permettre une seconde entrée charretière sur un lot dont le frontage est de 41,28 mètres au lieu de 45 mètres, tel que stipulé au règlement de zonage, et ce, sur le lot 2 636 038 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 11, chemin Hudson.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Session ordinaire du 6 novembre 2018 / November 6, 2018, ordinary sitting

DÉROGATION MINEURE – 16, CHEMIN DAVID

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 3 031 311 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 16, chemin David, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande de dérogation mineure afin de régulariser un garage construit à une distance de 11,73 mètres de l'emprise de la voie ferrée au lieu de 20 mètres et à une distance de 4,09 mètres de la limite de propriété avant au lieu de 4,5 mètres, tel que stipulé au règlement de zonage;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une réunion ordinaire le 3 octobre 2018 et recommande d'accorder la demande de dérogation mineure;

ATTENDU QU'UN avis public, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, fut donné le 17 octobre 2018 à l'effet que la présente demande de dérogation mineure serait soumise au conseil municipal pour décision et à l'effet que le conseil entendra toute personne intéressée par cette demande;

ATTENDU QU'UNE copie de cet avis public fut envoyée par courtoisie aux voisins concernés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que le préambule ci-haut soit et est partie intégrante de la présente résolution.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le conseil accorde cette demande de dérogation mineure afin de régulariser un garage construit à une distance de 11,73 mètres de l'emprise de la voie ferrée au lieu de 20 mètres et à une distance de 4,09 mètres de la limite de propriété avant au lieu de 4,5 mètres, et ce, sur le lot 3 031 311 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 16, chemin David.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Session ordinaire du 6 novembre 2018 / November 6, 2018, ordinary sitting

DÉROGATION MINEURE – 31, CHEMIN DU RAVIN

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 2 636 332 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 31, chemin du Ravin, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande de dérogation mineure afin de permettre la construction d'une remise qui sera située à une distance de 4,5 mètres de l'emprise de l'autoroute projetée au lieu de 45 mètres, tel que stipulé au règlement de zonage;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une réunion ordinaire le 3 octobre 2018 et recommande d'accorder la demande de dérogation mineure;

ATTENDU QU'UN avis public, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, fut donné le 17 octobre 2018 à l'effet que la présente demande de dérogation mineure serait soumise au conseil municipal pour décision et à l'effet que le conseil entendra toute personne intéressée par cette demande;

ATTENDU QU'UNE copie de cet avis public fut envoyée par courtoisie aux voisins concernés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que le préambule ci-haut soit et est partie intégrante de la présente résolution.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le conseil accorde cette demande de dérogation mineure afin de permettre la construction d'une remise qui sera située à une distance de 4,5 mètres de l'emprise de l'autoroute projetée au lieu de 45 mètres tel que stipulé au règlement de zonage, et ce, sur le lot 2 636 332 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 31, chemin du Ravin.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Session ordinaire du 6 novembre 2018 / November 6, 2018, ordinary sitting

DÉROGATION MINEURE – 120, CHEMIN MUSIE LOOP

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 3 030 642 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 120, chemin Musie Loop, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande de dérogation mineure afin de régulariser la marge avant du bâtiment secondaire, soit un garage situé à une distance de 1,33 mètres de la ligne avant de la propriété au lieu de 4,5 mètres, tel que stipulé au règlement de zonage;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une réunion ordinaire le 3 octobre 2018 et recommande d'accorder la demande de dérogation mineure;

ATTENDU QU'UN avis public, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, fut donné le 17 octobre 2018 à l'effet que la présente demande de dérogation mineure serait soumise au conseil municipal pour décision et à l'effet que le conseil entendra toute personne intéressée par cette demande;

ATTENDU QU'UNE copie de cet avis public fut envoyée par courtoisie aux voisins concernés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que le préambule ci-haut soit et est partie intégrante de la présente résolution.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le conseil accorde cette demande de dérogation mineure afin de régulariser la marge avant du bâtiment secondaire, soit un garage situé à une distance de 1,33 mètres de la ligne avant de la propriété au lieu de 4,5 mètres tel que stipulé au règlement de zonage, et ce, sur le lot 3 030 642 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 120, chemin Musie Loop.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Session ordinaire du 6 novembre 2018 / November 6, 2018, ordinary sitting

PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – 324, CHEMIN DE LA TRAVERSE

ATTENDU QUE le promoteur de l'immeuble connu comme le lot 6 193 708 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 324, chemin de la Traverse, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale afin de permettre la construction d'une habitation unifamiliale isolée personnalisée, couvert de bois Maibec et de pierre Laffit avec une toiture en acier, incluant un patio adjacent à la porte-patio et la plantation de deux arbres dans la cour arrière;

ATTENDU QUE ce modèle reprend les mêmes caractéristiques architecturales du modèle Adometto, approuvé précédemment;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.19 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, quant à ce plan lors de sa réunion du 3 octobre 2018 et recommande d'accorder la demande, tout en greffant la condition suivante à respecter :

- QU'au moins un (1) arbre soit planté dans la cour avant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que le préambule ci-haut soit et est partie intégrante de la présente résolution.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le conseil approuve ce plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2018-20072 relatif au lot 6 193 708 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 324, chemin de la Traverse, et déclare que celui-ci est conforme au règlement portant le numéro 681-06 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, tout en greffant la condition suivante à respecter :

- QU'au moins un (1) arbre soit planté dans la cour avant.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Session ordinaire du 6 novembre 2018 / November 6, 2018, ordinary sitting

RENOUVELLEMENT D'UN MANDAT AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE – MONSIEUR HERVÉ LEMAIRE

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a adopté le règlement numéro 925-15 constituant le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable, lequel doit recommander au conseil municipal des décisions en matière d'environnement, d'aménagement du territoire et de développement durable;

ATTENDU QUE le mandat de Monsieur Hervé Lemaire est arrivé à terme;

ATTENDU QUE Monsieur Hervé Lemaire a accepté de poursuivre son mandat sur ce comité;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge opportun de renouveler le mandat du membre susmentionné;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que Monsieur Hervé Lemaire soit nommé pour un autre terme de deux ans membre du comité consultatif d'urbanisme et de développement durable.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Session ordinaire du 6 novembre 2018 / November 6, 2018, ordinary sitting

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1099-18 RELATIF À L'INSTALLATION ET L'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS SEPTIQUES DE TYPES SECONDAIRE, SECONDAIRE AVANCÉ OU TERTIAIRE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE CHELSEA ET L'IMPOSITION D'UNE TARIFICATION

ATTENDU les pouvoirs attribués à la Municipalité en matière d'environnement, de salubrité et de nuisances par la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c. C-47.1);

ATTENDU QUE l'article 25.1 de la *Loi* permet à la Municipalité d'installer, d'entretenir, aux frais du propriétaire de l'immeuble, tout système de traitement des eaux usées des résidences isolées au sens du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (RLRQ , c. Q-2, r. 22) ou le rendre conforme à ce règlement;

ATTENDU QUE la Municipalité entend prendre à sa charge, aux frais des propriétaires concernés, tous les systèmes de traitement de types secondaire, secondaire avancé ou tertiaire des eaux usées des résidences isolées;

ATTENDU QUE le règlement a été présenté et un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 2 octobre 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que le « Règlement numéro 1099-18 relatif à l'installation et l'entretien des installations septiques de types secondaire, secondaire avancé ou tertiaire sur le territoire de la Municipalité de Chelsea et l'imposition d'une tarification », soit et est par la présente adopté.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE HULL

MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

MRC DES COLLINES DE L'OUTAOUAIS

RÈGLEMENT NUMÉRO 1099-18

RELATIF À L'INSTALLATION ET L'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS SEPTIQUES DE TYPES SECONDAIRE, SECONDAIRE AVANCÉ OU TERTIAIRE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE CHELSEA ET L'IMPOSITION D'UNE TARIFICATION

ATTENDU les pouvoirs attribués à la Municipalité en matière d'environnement, de salubrité et de nuisances par la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c. C-47.1);

ATTENDU QUE l'article 25.1 de la *Loi sur les compétences municipales* permet à la Municipalité d'installer, d'entretenir, aux frais du propriétaire de l'immeuble, tout système de traitement des eaux usées des résidences isolées au sens du *règlement sur l'évacuation et le traiteront des eaux usées des résidences isolées* (RLRQ , c. Q-2, r. 22) ou le rendre conforme à ce règlement;

ATTENDU QUE la Municipalité entend prendre à sa charge, aux frais des propriétaires concernés, tous les systèmes de traitement de types secondaire, secondaire avancé ou tertiaire des eaux usées des résidences isolées;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 2 octobre 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé que le conseil de la Municipalité de Chelsea décrète ce qui suit, à savoir :

CHAPITRE 1 – DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1. Dans le présent règlement les mots suivants signifient :

Eaux usées : Les eaux provenant d'un cabinet d'aisance combinées aux eaux ménagères (eaux de cuisine, salle de bain, buanderie et appareils autres qu'un cabinet d'aisances).

Entretien : Tout travail ou action de routine nécessaire pour maintenir un système de traitement de types secondaire, secondaire avancé ou tertiaire en état d'utilisation permanente et immédiate, conformément au guide d'entretien du fabricant ou aux performances attendues du système, sauf la vidange.

Personne désignée : Le fonctionnaire désigné pour l'application du présent règlement ou toute autre personne mandatée par résolution de la Municipalité.

Installation septique : Tout système de traitement des eaux usées au sens du *règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées*.

Occupant : Toute personne physique, notamment le propriétaire, le locataire, l'usufruitier, le possesseur, occupant de façon permanente ou saisonnière un bâtiment assujetti au présent règlement.

Propriétaire : Toute personne physique ou morale identifiée comme propriétaire d'un immeuble au rôle d'évaluation en vigueur sur le territoire de la Municipalité et sur lequel immeuble se trouve un bâtiment assujetti au présent règlement.

Résidence isolée : Une habitation unifamiliale ou multifamiliale comprenant six (6) chambres à coucher ou moins et qui n'est pas raccordée à un système d'égout autorisé en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2). Est assimilée à une résidence isolée, tout autre bâtiment qui rejette exclusivement des eaux usées et dont le débit total quotidien est d'au plus 3 240 litres.

Système de traitement secondaire : Un système de traitement secondaire visé à la section V.2 du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées.

Système de traitement secondaire avancé : Un système de traitement secondaire avancé visé à la section XV.2 du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées.

Système de traitement tertiaire : Un système de traitement tertiaire visé à la section XV.3 du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées.

2. Le présent règlement vise à régir l'installation et l'entretien des systèmes de traitement de types secondaire, secondaire avancé ou tertiaire des eaux usées dans le territoire de la Municipalité.

CHAPITRE II – INSTALLATION D'UN SYSTÈME DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

3. L'installation de toute installation septique requiert l'émission d'un permis conformément au règlement 639-05 relatif aux les permis et certificats de la Municipalité de Chelsea et à l'article 4 du *règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (RLRQ , c. Q-2, r. 22).

4. Pour l'obtention d'un permis visant l'installation d'un système de traitement secondaire, secondaire avancé ou tertiaire des eaux usées le demandeur doit fournir les informations exigées aux articles 4.4.2 et 4.4.2.3 du règlement 639-05 relatif aux permis et certificats de la Municipalité de Chelsea et l'article 4.1 du *règlement sur l'évaluation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (RLRQ , c. Q-2, r. 22).

CHAPITRE III - ENTRETIEN DES SYSTÈMES DE TRAITEMENT DE TYPES SECONDAIRE, SECONDAIRE AVANCÉ OU TERTIAIRE

SECTION I - OBLIGATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

5. La Municipalité ou son mandataire pourvoit à l'entretien de tout système de traitement des eaux usées des résidences isolées de types secondaire, secondaire avancé ou tertiaire, en vertu de l'article 25.1 de la *Loi sur les compétences municipales*.

6. La Municipalité conclut un contrat d'entretien avec le fabricant du système installé ou à installer, son représentant ou toute autre personne qualifiée pour en faire l'entretien, et qui répond aux exigences de toute la réglementation applicable et du guide du fabricant.

   Si le contrat est conclu avec une personne accréditée qui n'est pas le fabricant ou son représentant, elle doit utiliser le protocole d'entretien du système installé.

7. Le contrat d'entretien prévoit :

   a. Que la personne qui obtient le contrat d'entretien est reconnue par le fabricant comme étant habilitée à en faire l'entretien et qu'elle le demeure pendant toute la durée du contrat, si cette personne n'est pas le fabricant du système ou son représentant;

   b. Que la personne qui procède à l'entretien d'un système en vertu du contrat doit suivre le protocole d'entretien émis par le fabricant et ses modifications, le cas échéant;

   c. Que la personne qui procède à l'entretien d'un système en vertu du contrat doit remettre à la Municipalité dans les 90 jours suivants la visite relative à l'entretien, deux (2) copies du rapport d'entretien qu'il doit produire pour chaque entretien d'un système installé. La Municipalité achemine une copie de ce rapport au propriétaire de l'immeuble et conserve l'autre copie.

8. La Municipalité doit rendre disponible pour consultation, sur demande du propriétaire ou de l'occupant, une copie du contrat d'entretien conclu entre la Municipalité et le fabricant du système installé ou à installer ou toute personne accréditée.

9. L'entretien du système est effectué selon les recommandations du guide du fabricant soumis au Bureau de normalisation du Québec lors de la certification du système de traitement de types secondaire, secondaire avancé, et tertiaire, et de toutes modifications subséquentes et approuvées par ce Bureau.

SECTION II - OBLIGATIONS DU PROPRIÉTAIRE OU DE L'OCCUPANT

10. Le propriétaire doit, pendant la période fixée et sur préavis de 48 heures, prendre les mesures nécessaires afin de permettre à la personne désignée d'accéder au système et de procéder à son entretien. À cette fin, il doit notamment, identifier de manière visible l'emplacement des ouvertures de son installation septique, dégager celles-ci de toute obstruction et permettre l'accès à tout espace contenant un interrupteur ou tout autre contrôle relié au système.

11. Si l'entretien du système de traitement secondaire, secondaire avancé ou tertiaire n'a pas pu être effectué pendant la période prévue par le préavis de 48 heures au motif que le propriétaire ou l'occupant ne s'est pas conformé aux obligations du présent règlement, un préavis donné par la Municipalité sera transmis afin de fixer une nouvelle période pendant laquelle l'entretien du système sera effectué.

12. Le propriétaire doit payer la tarification qui est imposé par la Municipalité.

13. Le propriétaire et l'occupant doivent respecter les normes d'utilisation de l'installation septique fournies par le fabricant.

14. Le propriétaire et l'occupant doivent respecter les lois, les règlements, les consignes et les recommandations qui s'appliquent à l'installation, à l'entretien et à la réparation d'un tel système, comme requis notamment par le présent règlement et le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées.

SECTION III – RESPONSABILITÉ

15. La Municipalité est dégagée de toute responsabilité qui ne serait pas directement reliée aux travaux d'entretien, incluant, sans limiter la portée de ce qui précède, l'usure normale du système, sa désuétude, son inefficacité, son dysfonctionnement, son remplacement, ses vices de conception ou de fabrication.

16. La prise en charge de l'entretien par la Municipalité n'exempte en aucun cas le fabricant, l'installateur et le propriétaire ou l'occupant de leurs responsabilités et de leurs obligations vis-à-vis le système.

CHAPITRE IV – INSPECTION

17. La personne désignée est autorisée à visiter et à examiner, du lundi au samedi entre 7 h et 20 h, tout immeuble pour s'assurer du respect du présent règlement. Tout propriétaire ou occupant de cet immeuble doit le recevoir, ou lui donner accès à l'immeuble ainsi qu'à tout bâtiment s'y trouvant, et répondre à toute question relative à l'application du présent règlement.

    La personne désignée peut examiner toute installation septique et, à cette fin, demander qu'elle soit ouverte par le propriétaire ou l'occupant.

18. Conformément à l'article 11 des présentes, lorsque le propriétaire ou l'occupant de l'immeuble refuse à la personne désignée de procéder à l'inspection ou à l'entretien et qu'une visite supplémentaire s'impose, les frais de cette visite sont facturés au propriétaire comme décrété par le présent règlement.

    Lorsqu'elles sont applicables, la taxe sur les produits et services (T.P.S.), la taxe de vente du Québec (T.V.Q), ou toute autre taxe qui pourrait être applicable, sont en sus.

CHAPITRE V – TARIFICATION

19. Aux fins du financement du service d'entretien des systèmes de traitement des eaux usées des résidences isolées de types secondaire, secondaire avancé ou tertiaire, la Municipalité impose au propriétaire de tout immeuble où est installé un tel système, une tarification pour l'entretien en fonction du type de système installé.

    Lorsqu'elles sont applicables, la taxe sur les produits et services (T.P.S.), la taxe de vente du Québec (T.V.Q), ou toute autre taxe qui pourrait être applicable, sont en sus.

20. Les frais applicables au remplacement de toute composante requis pour le bon fonctionnement du système conformément à sa certification sont facturés au propriétaire comme décrété par le présent règlement.

    Lorsqu'elles sont applicables, la taxe sur les produits et services (T.P.S.), la taxe de vente du Québec (T.V.Q), ou toute autre taxe qui pourrait être applicable, sont en sus.

21. La tarification prévue à l'article 19 des présentes est imposée sur le compte annuel de taxes foncières. Lorsqu'une tarification est imposée en vertu des articles 18 et 20 des présentes, elle est payable au plus tard 30 jours après la date de facturation. Le paiement doit être versé au comptant ou par chèque à l'ordre de la Municipalité de Chelsea.

Un intérêt, selon le taux fixé par résolution du conseil municipal pour la perception des comptes de taxes foncières en souffrance, sera ajouté à tout compte impayé après la date d'échéance.

22. Toute somme due à la Municipalité en vertu du présent règlement est assimilée à une taxe foncière.

CHAPITRE VI – DISPOSITIONS PÉNALES

23. Une personne désignée à cet effet par la Municipalité est autorisée à délivrer, au nom de la Municipalité des constats pour toute infraction au présent règlement.

24. Constitue une infraction, pour le propriétaire d'un immeuble desservi par un système de traitement secondaire, secondaire avancé ou tertiaire, de ne pas permettre l'entretien de son installation septique conformément aux dispositions du présent règlement ou de refuser l'accès à l'immeuble et à l'installation.

25. Quiconque contrevient ou ne se conforme pas à l'une ou l'autre des dispositions du présent règlement commet une infraction et est passible, en outre des frais pour chaque infraction, d'une amende fixe de 1 000,00 $ si le contrevenant est une personne physique, ou d'une amende fixe de 2 000,00 $ s'il est une personne morale.

    Dans le cas d'une récidive, dans les deux ans de la déclaration de culpabilité pour une même infraction, le contrevenant est passible, en outre des frais pour chaque infraction, d'une amende fixe de 2 000,00 $ si le contrevenant est une personne physique, ou d'une amende fixe de 4 000,00 $ s'il est une personne morale.

    Lorsqu'une infraction dure plus d'un jour, on compte autant d'infraction distincte qu'il y a de jours ou de fraction de jour qu'elle a duré et ces infractions peuvent être décrites dans un seul chef d'accusation.

La Municipalité se réserve le droit d'exercer tout autre recours prévu par la loi.

CHAPITRE VII - DISPOSITION FINALE

26. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Chelsea, Québec, ce 6e jour du mois de novembre 2018.

_____	_____
Céline Gauthier	Caryl Green
Directrice générale par intérim	Mairesse

DATE DE L'AVIS DE MOTION : …….2 octobre 2018

DATE DE L'ADOPTION : …….6 novembre 2018

NUMÉRO DE RÉSOLUTION : ...…….

DATE DE PUBLICATION DE L'AVIS : ……

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR : ……..

Session ordinaire du 6 novembre 2018 / November 6, 2018, ordinary sitting

AUTORISATION DE SIGNER LES CONTRATS DE SERVICES POUR L'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS SEPTIQUES DE TYPES SECONDAIRE, SECONDAIRE AVANCÉ OU TERTIAIRE

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a adopté le règlement numéro 1099-18 relatif à l'installation et l'entretien des installations septiques de types secondaire, secondaire avancé ou tertiaire sur le territoire de la Municipalité de Chelsea et l'imposition d'une tarification afin de prendre en charge l'entretien desdits systèmes, et ce, en conformité avec les exigences du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées*, et plus particulièrement, selon le guide d'entretien du fabricant;

ATTENDU QU'IL y a lieu de désigner les personnes autorisées à signer les contrats de service avec les compagnies (i.e., DBO Expert, Premier Tech Aqua, Bionest, OClair Environnement et Services de Rebuts Soulanges, etc.) afin que celles-ci effectuent l'entretien de leurs systèmes installés sur le territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente désignés et autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité les contrats de services et tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Session ordinaire du 6 novembre 2018 / November 6, 2018, ordinary sitting

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1084-18 MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 636-05 – DISPOSITIONS RELATIVES AUX HABITATIONS UNIFAMILIALES EN RANGÉES

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a adopté un règlement de zonage afin de diviser le territoire en zones en vue d'y contrôler l'usage des terrains et des bâtiments ainsi que l'implantation, la forme et l'apparence des constructions;

ATTENDU QUE le règlement de zonage portant le numéro 636-05 est entré en vigueur le 28 juin 2005;

ATTENDU QUE le conseil désire une disposition particulière qui permettrait d'autoriser les habitations unifamiliales en rangées dans certaines zones;

ATTENDU QUE l'objectif est d'autoriser la construction d'une forme de logements qui soient plus abordables que des habitations unifamiliales isolées ou jumelées;

ATTENDU QUE le conseil désire restreindre le nombre d'habitations unifamiliales en rangées à un maximum de quatre bâtiments contigus;

ATTENDU QUE le conseil désire autoriser cette disposition particulière dans la zone RA-224, c'est-à-dire la zone résidentielle applicable au projet de la Ferme Hendrick, en guise de projet-pilote;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a émis une recommandation favorable lors de sa réunion ordinaire du 11 juillet 2018;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance de ce conseil tenue le 7 août 2018 et que le règlement a été présenté;

ATTENDU QUE le premier projet de règlement a été adopté par le conseil lors d'une séance ordinaire tenue le 7 août 2018;

ATTENDU QU'UNE assemblée de consultation publique a été tenue le 26 septembre 2018 conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE le second projet de règlement a été adopté par le conseil lors d'une séance ordinaire tenue le 2 octobre 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que le « Règlement numéro 1084-18 modifiant certaines dispositions du règlement de zonage numéro 636-05 – Dispositions relatives aux habitations unifamiliales en rangées », soit et est par la présente adopté.

QU’il soit et est par la présente soumis à la procédure d’adoption prévue par la *Loi sur l’aménagement et l’urbanisme*.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE HULL

MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

RÈGLEMENT NUMÉRO 1084-18

MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 636-05 – DISPOSITIONS RELATIVES AUX HABITATIONS UNIFAMILIALES EN RANGÉES

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a adopté un règlement de zonage afin de diviser le territoire en zones en vue d'y contrôler l'usage des terrains et des bâtiments ainsi que l'implantation, la forme et l'apparence des constructions;

ATTENDU QUE le règlement de zonage portant le numéro 636-05 est entré en vigueur le 28 juin 2005;

ATTENDU QUE le conseil désire adopter une disposition particulière qui permettrait d'autoriser les habitations unifamiliales en rangées dans certaines zones;

ATTENDU QUE l'objectif est d'autoriser la construction d'une forme de logements qui soient plus abordables que des habitations unifamiliales isolées ou jumelées;

ATTENDU QUE le conseil désire restreindre le nombre d'habitations unifamiliales en rangées à un maximum de quatre bâtiments contiguës;

ATTENDU QUE le conseil désire autoriser cette disposition particulière dans la zone RA-224, c'est-à-dire la zone résidentielle applicable au projet de la Ferme Hendrick, en guise de projet-pilote;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance de ce conseil tenue le 7 août 2018 et que le règlement a été présenté;

ATTENDU QUE le premier projet de règlement a été adopté par le conseil lors de la séance ordinaire tenue le 7 août 2018;

ATTENDU QU'UNE assemblée de consultation publique a été tenue le 26 septembre 2018 conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE le second projet de règlement a été adopté par le conseil lors de la séance ordinaire tenue le 2 octobre 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé que le conseil de la Municipalité de Chelsea décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le chapitre 9 intitulé « Grille des spécifications » du règlement de zonage numéro 636-05 est modifié de manière à :

- Ajouter la disposition particulière (47) à la grille de spécification de la zone RA-224.

- Modifier la marge avant minimale applicable à la zone RA-224 afin de l'établir à 2.0 m au lieu de 4.5 m.

ARTICLE 2

Le chapitre 9 intitulé « Grille des spécifications » du règlement de zonage numéro 636-05 et la section « Légende des dispositions particulières applicables à une zone » est modifié de manière à ajouter la disposition particulière (47) suivante :

> (47) Sur un lot desservi tel que défini dans le règlement de lotissement numéro 637-05, les bâtiments principaux résidentiels de structure en rangée d'au plus 4 bâtiments principaux sont autorisés dans la zone. Dans ce cas, la marge latérale minimale indiquée à la grille des spécifications n'est pas applicable à l'égard d'une ligne latérale de terrain sur laquelle est érigé un mur mitoyen.

ARTICLE 3

Ce règlement entrera en vigueur après l'accomplissement des formalités prévues par la *Loi.*

DONNÉ à Chelsea, Québec, ce 6e jour du mois de novembre 2018.

Céline Gauthier Directrice générale par intérim	Caryl Green Mairesse

DATE DE L'AVIS DE MOTION :…….	7 août 2018
DATE DE L'ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT :…….	7 août 2018
DATE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE :……	26 septembre 2018
DATE DE L'ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT……..	2 octobre 2018
DATE DE L'ADOPTION :…….	6 novembre 2018
NUMÉRO DE RÉSOLUTION :…….	…
DATE DE RÉCEPTION DU CERTIFICAT DE CONFORMITÉ :…….	…
DATE DE PUBLICATION DE L'AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR :……..	…

Session ordinaire du 6 novembre 2018 / November 6, 2018 ordinary sitting

AUTORISATION DE SIGNATURE – CESSION DU CHEMIN DU GRAND-PIC

ATTENDU QUE dans le cadre de l'entente relative à des travaux municipaux signée le 21 avril 2016 par la compagnie 9708766 Canada Inc. – représentée par Madame Francine Beaudoin et identifiée à l'entente comme étant le promoteur, ainsi que l'addenda intervenu en date du 13 juin 2016 entre les parties, le propriétaire du lot 5 883 534 du cadastre du Québec, représentant l'emprise du chemin du Grand-Pic, désire céder à la Municipalité ledit chemin;

ATTENDU QUE ledit chemin respecte les exigences énoncées à l'article 7 de l'entente relatives à l'acceptation des travaux soit :

- respect de la réglementation municipale;

- réception de la lettre d'acceptation provisoire faite par la firme d'ingénieurs-conseils APA reçue en date du 30 juin 2016 ayant effectuée la surveillance des travaux;

- réception de la lettre d'acceptation finale faite par la firme d'ingénieurs-conseils APA reçue en date du 24 septembre 2018 ayant effectuée la surveillance des travaux;

ATTENDU QUE le promoteur doit fournir à la Municipalité, au moment de l'acceptation finale des travaux, une lettre de garantie bancaire irrévocable représentant cinq pour cent (5%) du coût du contrat attribué à l'entrepreneur chargé de la réalisation des travaux de l'étape « B » et que cette lettre est conservée par la Municipalité pour une période de deux (2) ans après l'acceptation finale;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures recommande de procéder au transfert du chemin du Grand-Pic à la Municipalité;

ATTENDU QUE le lot est décrit sur le plan de l'arpenteur-géomètre Louise Genest, daté du 23 février 2016, et portant le numéro 2779 de ses minutes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que le préambule ci-devant soit et est partie intégrante de la présente résolution.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le conseil mandate Me Megan Throop, Notaire, à préparer ledit acte de cession du chemin du Grand-Pic et tous les documents nécessaires à cette fin.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE les frais légaux sont à la charge du promoteur.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la municipalité tous documents donnant effet à la présente résolution.

Session ordinaire du 6 novembre 2018 / November 6, 2018 ordinary sitting

AUTORISATION DE SIGNATURE – CESSION DU CHEMIN BATES, UN PARC ET DEUX SENTIERS

ATTENDU QUE dans le cadre de l'entente relative à des travaux municipaux signée le 23 juin 2016 par la compagnie Location Mirik Inc. représentée par Monsieur Michel Bond et identifiée à l'entente comme étant le promoteur, le propriétaire des lots 5 860 625, 5 860 613, 5 860 615 et 5 860 616 du cadastre du Québec désire céder à la Municipalité l'emprise du chemin Bates, un parc et deux sentiers;

ATTENDU QUE ledit chemin respecte les exigences énoncées à l'article 7 de l'entente relatives à acceptation des travaux soit :

- respect de la réglementation municipale;
- réception de la lettre d'acceptation provisoire faite par la firme d'ingénieurs-conseils APA reçue en date du 12 mai 2017 ayant effectuée la surveillance des travaux.
- réception de la lettre d'acceptation finale faite par la firme d'ingénieurs-conseils APA reçue en date du 14 octobre 2018 ayant effectuée la surveillance des travaux.

ATTENDU QUE le promoteur doit fournir à la Municipalité, au moment de l'acceptation finale des travaux, une lettre de garantie bancaire irrévocable représentant cinq pour cent (5%) du coût du contrat attribué à l'entrepreneur chargé de la réalisation des travaux de l'étape « B » et que cette lettre est conservée par la Municipalité pour une période de deux (2) ans après l'acceptation finale;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures recommande de procéder au transfert du chemin Bates, du parc et des deux sentiers;

ATTENDU QUE les lots sont décrits sur le plan de l'arpenteur-géomètre Jacques Bérubé, daté du 1er février 2016, et portant le numéro 6947 de ses minutes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que le préambule ci-devant soit et est partie intégrante de la présente résolution.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le conseil mandate Me Megan Throop, Notaire, à préparer ledit acte de cession du chemin Bates, du parc et des deux sentiers, et tous les documents nécessaires à cette fin.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE les frais légaux sont à la charge du promoteur.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la municipalité tous documents donnant effet à la présente résolution.

Session ordinaire du 6 novembre 2018 / November 6, 2018 ordinary sitting

AUTORISATION DE CÉDER LE LOT 6 243 911 – PARTIE DE L'ANCIENNE EMPRISE DU CHEMIN CECIL

ATTENDU QUE dans le cadre de l'entente relative à des travaux municipaux signée le 2 mai 2018 avec 9747745 Canada inc. – représenté par Monsieur Jacques Alary, et identifié à l'entente comme étant le promoteur, pour le projet du Quartier Meredith, la Municipalité de Chelsea s'est engagée à céder un tronçon du chemin Cecil en échange de son réaménagement complet;

ATTENDU QUE les travaux par le promoteur ont été effectués et qu'il y a lieu de procéder à la cession de l'ancienne emprise du chemin Cecil, connue comme étant le lot 6 243 911 au cadastre du Québec, le tout, tel que stipulé à l'article 8.1 de ladite entente;

ATTENDU QUE le lot est décrit sur le plan cadastral parcellaire préparé par Christian Nadeau, arpenteur-géomètre. en date du 19 décembre 2017, et portant le numéro 8441 de ses minutes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu d'autoriser la signature de l'acte de cession de l'ancienne emprise du chemin Cecil, connue comme étant le lot 6 243 911 au cadastre du Québec, le tout selon les dispositions de l'entente signée à cet effet.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE les frais légaux sont à la charge du promoteur.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la municipalité tous documents donnant effet à la présente résolution.

Session ordinaire du 6 novembre 2018 / November 6, 2018, ordinary sitting

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1102-18 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 949-15 RELATIF À LA MISE EN PLACE DE TRAVAUX MUNICIPAUX - DISPOSITIONS RELATIVES AUX ACCEPTATIONS DES TRAVAUX ET NORMES DE CONSTRUCTION

ATTENDU QUE le règlement numéro 949-15 relatif à la mise en place de travaux municipaux a été adopté en mai 2016;

ATTENDU QUE certaines dispositions règlementaires nécessitent des modifications pour tenir compte du type de développement prenant place sur le territoire surtout en ce qui concerne la construction des chemins;

ATTENDU QUE les modifications visent à clarifier les dispositions relatives aux conditions applicables à l'acceptation provisoire et à l'acceptation finale des travaux municipaux, ainsi qu'aux normes de construction;

ATTENDU que l'avis de motion a été donné et le règlement a été présenté lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 22 octobre 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que le « Règlement numéro 1102-18 – Règlement modifiant le règlement numéro 949-15 relatif à la mise en place de travaux municipaux - Dispositions relatives aux acceptations des travaux et normes de construction » soit et est par la présente adopté.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE HULL

MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

RÈGLEMENT NUMÉRO 1102-18

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 949-15 RELATIF À LA MISE EN PLACE DE TRAVAUX MUNICIPAUX - DISPOSITIONS RELATIVES AUX ACCEPTATIONS DES TRAVAUX ET NORMES DE CONSTRUCTION

ATTENDU QUE le règlement numéro 949-15 relatif à la mise en place de travaux municipaux a été adopté en mai 2016;

ATTENDU QUE certaines dispositions règlementaires nécessitent des modifications pour tenir compte du type de développement prenant place sur le territoire surtout en ce qui concerne la construction des chemins;

ATTENDU QUE les modifications visent à clarifier les dispositions relatives aux conditions applicables à l'acceptation provisoire et à l'acceptation finale des travaux municipaux, ainsi qu'aux normes de construction;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du Conseil du 22 octobre 2018;

Le Conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

6.1 ACCEPTATION PROVISOIRE ET FINALE DE LA PHASE « A »

Les deux premières lignes du 2e paragraphe de la section 6.1 du règlement 949-15 qui se lisent comme suit **« La Municipalité ne procèdera à une acceptation provisoire des travaux municipaux construits que dans la période du 1er avril au 1er novembre et lorsque les éléments suivants seront respectés : »** sont remplacées par les suivantes :

> ***« La Municipalité ne procédera à une acceptation provisoire des travaux municipaux construits que lorsque les éléments suivants seront respectés : »***

ARTICLE 2

7.3.3 Fondation des chemins

La sous-section 7.3.3 du règlement 949-15 est modifiée pour ajouter après le texte « **La fondation minimum des chemins doit être conforme aux normes municipales définies selon l'Annexe A et B du présent règlement.** », les articles suivants :

7.3.3.1 Surépaisseur

À défaut d'installer la couche de base de pavage, une surépaisseur granulaire de MG-20 égale à deux fois l'épaisseur finale du revêtement doit être posée par le Titulaire en attendant celui-ci ou selon la recommandation d'un laboratoire en sol. Cette procédure ne dégage pas pour autant les responsabilités du Titulaire à la réalisation de la couche de base de pavage.

7.3.3.2 Périodes de construction permises

Le Titulaire doit respecter les périodes de construction des fondations de rue indiquées au tableau suivant :

PÉRIODE	**CONTRAINTES**
De la fin de la période officielle du dégel selon le décret provincial au 15 octobre	Selon les prescriptions de la section 4 de l'Annexe B du règlement 949-15
Du 15 octobre au 31 décembre	Compte tenu des conditions difficiles qui prévalent à cette période, les travaux sont arrêtés si les compacités exigées ne peuvent être atteintes
Du 31 décembre au début de la période officielle du dégel selon le décret provincial	- Aucun travail sous une température de -20°C.
- Contrôle serré du gel des matériaux.	- Les travaux sont arrêtés si les compacités exigées ne peuvent être atteintes.
Période officielle du dégel selon le décret provincial	Aucune construction de chaussée de rue permise à moins d'une recommandation favorable d'un laboratoire en sol

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À CHELSEA, QUÉBEC, ce 6e jour du mois de novembre 2018.

Céline Gauthier Directrice générale par intérim	Caryl Green Mairesse

DATE DE L'AVIS DE MOTION : 22 octobre 2018

DATE DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT : 6 novembre 2018

N° DE RÉSOLUTION :

DATE DE PUBLICATION DU RÈGLEMENT :

Session ordinaire du 6 novembre 2018 / November 6, 2018, ordinary sitting

FÉLICITATIONS À MME PAULA MURRAY ÉLUE À L'ACADÉMIE INTERNATIONALE DE LA CÉRAMIQUE

ATTENDU QUE Madame Paula Murray fut intronisée à l'Académie internationale de la céramique (AIC) basée à Genève et partenaire officiel de l'UNESCO;

ATTENDU QUE l'intronisation a eu lieu au Yingge Ceramics Museum à Taipei, Taiwan, où M. Jacques Kaufman, président de l'Académie internationale de la céramique, a présenté le prix à Madame Murray le 30 septembre 2018, lors du 48e congrès de l'AIC;

ATTENDU QUE la Municipalité a l'honneur de compter Madame Murray à titre d'artiste et résidente de Chelsea depuis l'ouverture de son studio en 1980, où de nombreuses œuvres d'art ont vu le jour et font maintenant partie de prestigieuses collections publiques et privées à travers le monde;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que le conseil transmette ses plus sincères félicitations à Madame Paula Murray pour son intronisation à l'Académie internationale de la céramique.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

LEVÉE DE LA SESSION

IL EST PROPOSÉ par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que cette session ordinaire soit levée.